



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rapport annuel du Conseil national de l'industrie

2014



Remerciements

Le secrétariat général du CNI remercie vivement tous les contributeurs à ce rapport.

Directeur de la publication : Jean-François Dehecq, vice-président du CNI

Directrice éditoriale : Odile Kirchner, secrétaire générale du CNI

Coordinatrice éditoriale : Charlotte Limare, chargée de communication du CNI

Secrétaires de rédaction : Nicole Merle-Lamoot, Martine Automme, DGE, SCIDE, sous-direction de la Prospective, des Études et de l'Évaluation Économiques

Création graphique : Maquette : Hélène Allias-Denis, Brigitte Baroin, DGE, SCIDE, sous-direction de la Prospective, des Études et de l'Évaluation Économiques

ISBN : 978-2-11-138740-9

Dépôt légal : 2015

DGE - 67, rue Barbès, 94200 Ivry-sur-Seine

contact.cni@finances.gouv.fr

www.conseil-national-industrie.gouv.fr

Rapport annuel du Conseil national de l'industrie 2014





Sommaire

Contribution du Conseil national de l'industrie **7**

Communication du CNI	11
Contributions complémentaires d'organisations membres du CNI	35
Les avis du Conseil national de l'industrie (2014)	57

Activités 2014 et priorités 2015 des comités stratégiques de filière **77**

CSF Aéronautique	81
CSF Alimentaire	85
CSF Automobile	89
CSF Biens de consommation	93
CSF Bois	95
CSF Chimie et Matériaux	99
CSF Éco-industries	107
CSF Ferroviaire	113
CSF Industries extractives et de première transformation	117
CSF Industries et Technologies de santé	121
CSF Mode et Luxe	125
CSF Naval	131
CSF Nucléaire	137
CSF Numérique	145

Activités 2014 et priorités 2015 des sections thématiques **149**

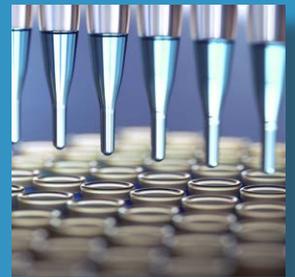
Section thématique Économie circulaire	153
Section thématique Emploi et compétences	155
Section thématique Europe	161
Section thématique Financement	165
Section thématique Réglementation et Simplification	167
Annexes : rapport de la ST financement - Novembre 2014	171

Annexes **259**

Membres du Conseil national de l'industrie	261
Bureau du Conseil national de l'industrie	263

Vice-présidents des Comités stratégiques de filière et des Sections thématiques	264
Référents parlementaires des CSF	265
Avis du Conseil national de l'industrie sur la transition énergétique - juillet 2013	267
Avis du Conseil national de l'industrie sur l'Europe	272
Décret relatif au Conseil national de l'industrie	276

Contribution du CNI





Contribution du Conseil national de l'industrie

Communication du CNI

Après une stabilisation fin 2014, l'industrie française aborde les années 2015 et 2016 sous de meilleurs auspices 11

1 - La situation industrielle de la France commence à se stabiliser, en moyenne, en 2014. Certaines filières renouent avec la croissance, des indicateurs passent au vert mais la confiance doit être confortée pour placer durablement la France dans la dynamique de la reprise industrielle sensible en Europe et dans le monde 11

2 - La reprise d'une croissance industrielle passe par la relance de l'investissement productif 12

3 - Les signes récents d'accroissement des exportations restent à confirmer 14

4 - Le plan « Industrie du futur » devra répondre à plusieurs défis : modernisation de l'outil de production, notamment des PME, et transformation numérique, repositionnement de leur offre, formation et accompagnement des salariés à l'évolution des métiers 15

L'engagement des pouvoirs publics dans une politique industrielle doit être soutenu dans la durée et traverser tous les volets des politiques publiques pour gagner en cohérence et efficacité 17

1 - Le gouvernement a consolidé en 2014 les trois leviers de politique industrielle déployés en coopération avec les acteurs industriels : le CNI et les politiques de filière, les plans de la Nouvelle France Industrielle et le concours mondial de l'innovation 2030 17

2 - La politique industrielle ne se limite pas aux politiques de filière et à une politique de soutien à l'innovation. La reconquête industrielle doit mobiliser toutes les politiques publiques impactant l'industrie : l'éducation, la politique de l'emploi, la politique énergétique, la fiscalité et la simplification, notamment autour de quatre objectifs prioritaires :

- l'investissement industriel productif 19

- l'emploi et les compétences industrielles en France, les recrutements dans l'industrie et les métiers industriels 20

- la compétitivité coût et hors coût des PME et ETI industrielles 23

- le renforcement du tissu productif des ETI, PME et TPE qui jouent un rôle majeur dans la dynamique industrielle créée sur les territoires et sont aujourd'hui les entreprises créatrices d'emplois industriels en France 25

3 - L'action des pouvoirs publics français en faveur de l'industrie doit s'inscrire dans une politique industrielle européenne qui fait encore défaut 26

Le CNI a amplifié en 2014 son action de recommandation aux pouvoirs publics et a gagné en reconnaissance et en visibilité 27

1 - Les réflexions et les recommandations du CNI ont notamment porté sur la transition énergétique, le financement des entreprises industrielles, et la simplification des activités industrielles 27

2 - Le CNI consolide sa dimension interministérielle et renforce ses liens avec le parlement 30

3 - Les quatorze CSF ont finalisé leurs contrats de filière et poursuivent la mise en œuvre de leurs plans d'action. Pour poursuivre leur effort dans la durée et obtenir les résultats attendus, ils ont besoin d'un minimum d'appui opérationnel 31

4 - Les sections thématiques enrichissent l'apport du CNI par des réflexions transversales approfondies sur des sujets spécifiques et fédèrent l'action des CSF autour de dynamiques communes 32

5 - Deux actions figurant au programme 2014 du CNI n'ont pas été déployées : l'articulation avec les régions et l'élaboration de recommandations pour accroître l'achat public innovant 32

Le programme de travail du CNI pour 2015-2016	33
1 - Emploi, formation, recrutement	33
2 - Transformation numérique de l'industrie et plan « Industrie du futur »	33
3 - Économie circulaire : accompagner l'élaboration d'engagements volontaires des filières industrielles en termes d'économie circulaire au sein des CSF, et promouvoir des parcours de progrès illustrés par des projets opérationnels	33
4 - Déployer la plateforme collaborative « cni lab » et articuler les actions nationales du CNI, des CSF et des ST avec celles menées sur les territoires	34
5 - Améliorer l'accès des entreprises industrielles à la commande publique et promouvoir l'achat public innovant	34

Contributions complémentaires des organisations membres du bureau du CNI

CFTC	35
CGT	37

Annexes

Annexe 1 : Synthèse de l'étude prospective relative à l'adaptation de l'appareil productif français, SYMOP - GIMÉLEC- DGE	39
Annexe 2 : Les jeunes et l'industrie - Extraits de l'enquête Opinionway - mars 2015	43
Annexe 3 : Les entreprises françaises et l'apprentissage - Extraits de l'enquête IPSOS- mars 2015	47
Annexe 4 : Regard sur l'emploi industriel, France stratégie	49
Annexe 5 : Les «familles prioritaires à l'export»	51
Annexe 6 : Actions de Bpifrance en faveur de l'industrie	52

Les avis du Conseil national de l'industrie produits en 2014

Projet de loi relatif à la transition énergétique et à la croissance verte	57
Une politique européenne de l'énergie et du climat au service du développement de l'industrie et de l'emploi en Europe	65
Dix recommandations concrètes sur le financement des entreprises industrielles	71



Communication du Conseil national de l'industrie¹

Par Jean-François Dehecq, vice-président
et les membres du bureau du CNI¹

Après une stabilisation fin 2014, l'industrie française aborde les années 2015 et 2016 sous de meilleurs auspices.

1 - La situation industrielle de la France commence à se stabiliser, en moyenne, en 2014. Certaines filières renouent avec la croissance, des indicateurs passent au vert mais la confiance doit être confortée pour placer durablement la France dans la dynamique de la reprise industrielle sensible en Europe et dans le monde.

Après deux années de baisse en 2012 (- 3,4 %) et 2013 (- 1,1 %), la production de l'industrie manufacturière française se stabilise en 2014 (+ 0,1 %), avec une évolution contrastée selon les filières. L'automobile connaît un fort rebond (+ 4 %), faisant suite à deux années de contraction sévère, la croissance s'affirme dans l'industrie chimique (+ 2,9 % en 2014 en volume après + 1,3 % en 2013), la mécanique, la métallurgie mais aussi le textile et le papier carton qui enregistrent une progression de leurs commandes en 2014². À l'inverse, l'agroalimentaire connaît un repli de son chiffre d'affaires (- 0,8 %), en raison d'un volume peu soutenu et d'une baisse des prix des produits de 1,1 % sous la pression notamment des mouvements de concentration de la grande distribution au travers de centrales d'achat qui inquiètent la filière alimentaire et paralysent l'investissement. L'industrie cimentière et les secteurs fournisseurs subissent le recul du BTP ; la production industrielle de la pharmacie et des produits informatiques et électroniques recule de façon inhabituelle en 2014³.

L'emploi industriel en France a de nouveau régressé en 2014, à un rythme toutefois ralenti par rapport à 2013 (- 37 700 pour - 50 000 en 2013). L'intérim dans l'industrie gagne 7200 emplois alors qu'en 2013 il avait baissé de 7000, laissant augurer une amélioration de l'emploi manufacturier direct dans les mois à venir. **Les emplois de services à l'industrie** (ingénierie, logistique, contrôle,

analyse techniques, etc.) continuent de progresser (+ 16 700 en 2014), sans qu'il soit possible dans les statistiques de l'Insee d'identifier ceux qui sont utilisés par l'industrie. L'externalisation croissante de certaines missions et fonctions brouille l'analyse des données statistiques en transférant vers les services des activités et des emplois autrefois comptabilisés dans l'industrie⁴. C'est d'une vision consolidée des emplois générés par l'industrie dont il faudrait disposer pour analyser correctement les évolutions, cette tendance étant appelée à s'amplifier avec l'interpénétration grandissante entre industrie et services.

L'industrie française se situe en retrait de la reprise industrielle qui s'est affirmée en 2014 chez nombre de ses principaux partenaires. Tirée par la réduction du coût de l'énergie et par le dynamisme de la demande intérieure, la production industrielle manufacturière conforte sa croissance aux États-Unis (+ 3,5 % après + 2,6 % en 2013), avec des impacts significatifs en termes de créations d'emplois (+ 700 000 depuis 2010). Bien que le rythme de croissance des BRIC se soit atténué, avec notamment une forte dégradation de la situation économique en Russie et au Brésil et un ralentissement en Chine, l'augmentation de la production mondiale reste soutenue (+ 3,4 % en 2014 comme en 2013⁵).

L'industrie manufacturière en Europe progresse en volume de 2,1 % en 2014 (UE 28), tirée par l'Allemagne (+ 2 %) s'appuyant à la fois sur la demande intérieure, la progression continue des exportations, et, depuis peu, une relance de l'investissement public, mais aussi par l'Espagne (+ 2 %) qui s'est fortement repositionnée en termes de compétitivité coût. Le Royaume-Uni a également retrouvé un fort dynamisme industriel, avec une croissance de l'industrie manufacturière de 2,7 % en moyenne. Les pays d'Europe de l'Est poursuivent leur croissance industrielle soutenue, avec des taux de croissance en hausse par comparaison à 2013 : plus de 8 % pour la Roumanie (seconde année consécutive) et la Hongrie, 4,6 % pour la Pologne et 4,9 % pour la Slovaquie.

¹ À l'exception de Force Ouvrière, toutes les organisations membres du bureau du CNI, organisations professionnelles et organisations syndicales représentant les salariés, s'associent à cette communication, avec une contribution complémentaire figurant à la suite pour la CFTC et la CGT. Bien que contribuant activement au CNI et aux CSF, Force Ouvrière ne souhaite pas s'impliquer dans le principe et les propos d'un rapport annuel. Cette communication a reçu l'approbation des trois collèges du CNI (entreprises industrielles, salariés de l'industrie, personnalités qualifiées).

² Évolution des commandes en 2014 en comparaison à 2013 – mécanique : + 1,7 %, métaux : + 2,9 %, textile : + 2 %, papier carton : + 2 %, source GFI.

³ Baisse de - 3,6 % en 2014 après + 0,6 % en 2013 pour la pharmacie et de - 3,7 % en 2014 après + 6,6 % en 2014 pour les produits informatiques et électroniques.

⁴ L'externalisation serait responsable d'un quart des pertes d'emplois industriels sur la période 1980-2007 – cf. *annexe 4 de France Stratégie* « Regard sur l'emploi industriel », p. 48.

⁵ Fonds monétaire international – avril 2015.

Globalement le chômage en Europe baisse, son taux passant de 11,8 % à 11,2 % en 2014, avec des créations d'emplois soutenues également dans l'industrie.

Plusieurs indicateurs structurels s'améliorent toutefois, laissant penser que l'industrie française est en situation favorable pour rebondir dans un contexte macro-économique qui devient favorable :

- **le taux de marge de l'industrie manufacturière (EBE/VA)** se redresse nettement, en s'établissant à 34,8 % au T3 2014 (+1,9 point depuis début 2014), même s'il n'a pas retrouvé son niveau d'avant crise. L'effet du CICE commence à se faire sentir et prendra de l'ampleur en 2015. Le coût horaire du travail dans l'industrie manufacturière se stabilise (+ 0,6 % sur un an) et un début de modération salariale se met en place ;
- **les créations d'entreprises industrielles** (hors autoentrepreneurs) se maintiennent à un niveau élevé (11 300 dans l'année 2014), légèrement au-dessus de 2013, et les défaillances diminuent au plus bas niveau depuis 2008 (4615), tendance qu'il faudra confirmer en 2015 ;
- **les investissements étrangers** en France progressent de 8 % en 2014 ;
- **le climat des affaires** dans l'industrie s'améliore depuis mi-2014, bien que l'indicateur de confiance soit en France encore en dessous de la moyenne de la zone euro, et les industriels donnent des appréciations positives sur le niveau de leurs carnets de commandes⁶, notamment tirées par l'export ;
- **la consommation des ménages** retrouverait une évolution positive depuis décembre 2014 grâce à un regain du pouvoir d'achat. Les achats de produits manufacturés par les ménages repartent, en volume, nettement à la hausse. Mais l'impact sur la production industrielle en France est à nuancer selon l'origine des produits achetés.

Trois facteurs se conjuguent pour conforter cette reprise dans l'ensemble des économies européennes : la baisse du prix du pétrole et des matières premières, la baisse de l'euro qui agit au global positivement pour les industries européennes même si elle désavantage les industries importantes de zones dollar*, et la politique monétaire de la BCE favorable à la croissance qui se traduit par des niveaux de taux d'intérêt historiquement bas. Les effets positifs sur le pouvoir d'achat des ménages, la baisse des coûts industriels, l'amélioration de la compétitivité externe créent un contexte porteur à la fois sur l'offre et sur la demande.

Les experts revoient à la hausse les estimations de croissance du PIB. L'OCDE porte sa projection en zone euro à 1,4 % en 2015 et 2 % en 2016 et à 1,1 % en 2015 et 1,7 % en 2016 pour la France. Pour encourageants qu'ils soient,

ces taux de croissance resteraient toutefois insuffisants pour générer en France une réduction significative du chômage.

Les signaux positifs se multiplient. L'enjeu est de franchir le seuil de confiance conduisant les ménages et les entreprises à passer de l'intention à l'action en accroissant leurs commandes et en investissant.

2 - La reprise d'une croissance industrielle passe par la relance de l'investissement productif.

Si ces perspectives ne conduisent pas à une reprise de l'investissement productif, la production industrielle en France ne retrouvera pas une croissance durable. Les enquêtes auprès des chefs d'entreprises montrent des anticipations positives, avec une hausse des demandes de crédit et en avril 2015, l'estimation d'une hausse de 7 % de leur investissement⁶, toutefois fortement focalisé sur du renouvellement d'équipement. Les capacités de production restent en moyenne sous-utilisées (80,2 % à fin 2014) par rapport au niveau d'avant la crise de 2008 (86 %), ce qui limite encore les besoins d'investissements de certains secteurs.

Trois catégories de branches industrielles se distinguent :
- celles qui répondent à une forte demande par une reprise de la production approchant voire dépassant la saturation des capacités (acier, aéronautique), ce qui les conduit à envisager des investissements ;
- celles qui satisfont une demande frémissante par une baisse des stocks et une reprise de la production en tirant parti des capacités encore disponibles : l'automobile, la mécanique, l'agroalimentaire, la chimie et la santé ;
- les branches liées au BTP qui ne perçoivent pas de reprise de la demande (ciment, verre, tuiles et briques, peinture pour l'habitat, etc.).

Un signal incitatif fort pour déclencher les décisions d'investissement, notamment de modernisation, est ainsi nécessaire.

Le suramortissement de 40 % annoncé par le Premier ministre le 8 avril 2015 est à ce titre une nouvelle mesure significative qui peut jouer un rôle d'accélérateur dans la mise en œuvre d'un projet d'investissement. Le CNI se félicite d'une telle initiative ciblée sur l'investissement industriel, qu'il avait à plusieurs reprises appelée de ses vœux. Ce peut être un élément qui incite les entreprises à sortir d'une position attentiste. La durée de cette mesure, prévue pour un an, gagnerait à être allongée pour encourager l'élaboration de nouveaux projets d'investissement qui, dans l'industrie, peuvent nécessiter davantage de temps entre la conception du projet et la contractualisation de l'achat de l'équipement industriel.

⁶ Source INSEE : enquête mensuelle dans l'industrie.

* Une baisse de l'euro de 10 % peut induire à moyen terme une hausse des exportations de 14,4 % pour la France. Source : Coe-Rexcode.

La relance de l'investissement productif est indispensable en France pour consolider la dynamique macro-économique de la croissance mais aussi pour rattraper le retard de modernisation de l'outil de production, notamment des PME industrielles.

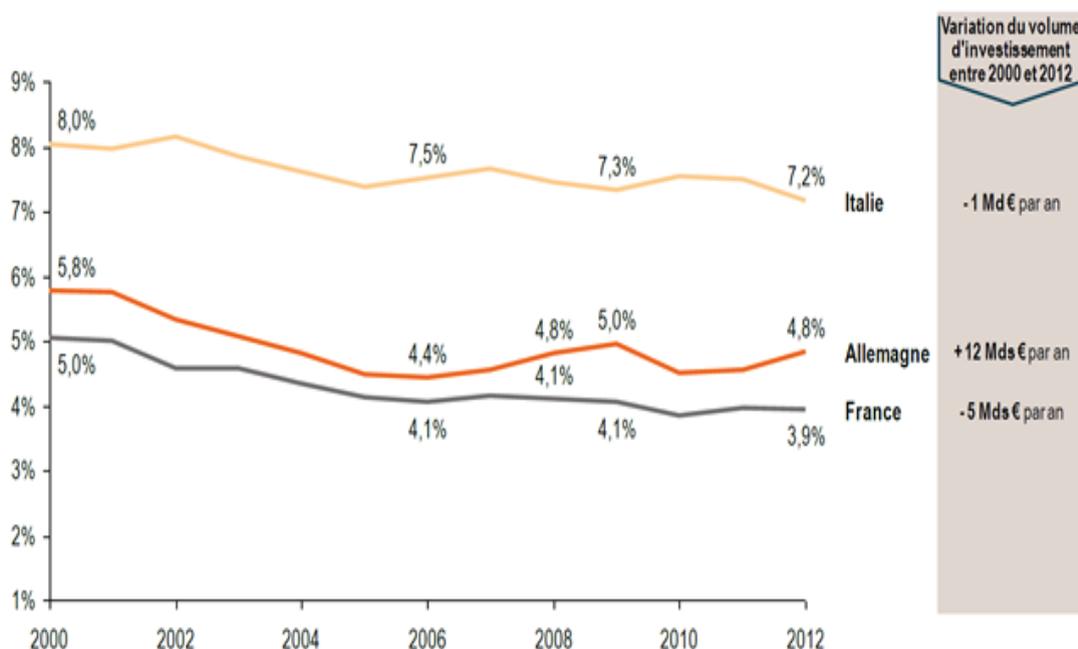
Une étude commanditée par la DGE, le SYMOP et GIMÉLEC⁷ dresse un bilan sévère : entre 2002-2012 l'investissement industriel en Allemagne a progressé

de 12 Mds € par an en moyenne tandis qu'en France l'investissement industriel baissait de 5 Mds € par an⁸.

De plus, 90 % de l'investissement corporel des entreprises industrielles allemandes a porté sur l'outil de production quand c'est seulement le cas de 59 % en France, une part significative étant consacrée à l'immobilier, bâtiment, construction et aux véhicules.

Investissement corporel de l'industrie

(en % du chiffre d'affaires)



NB : périmètre : industrie minière, manufacturière et énergie.

Source : IHS Global Insight, Eurostat, INSEE, analyse Roland Berger.

Étude prospective relative à l'adaptation de l'appareil productif français (SYMOP - GIMÉLEC - DGE), réalisée par Roland Berger.

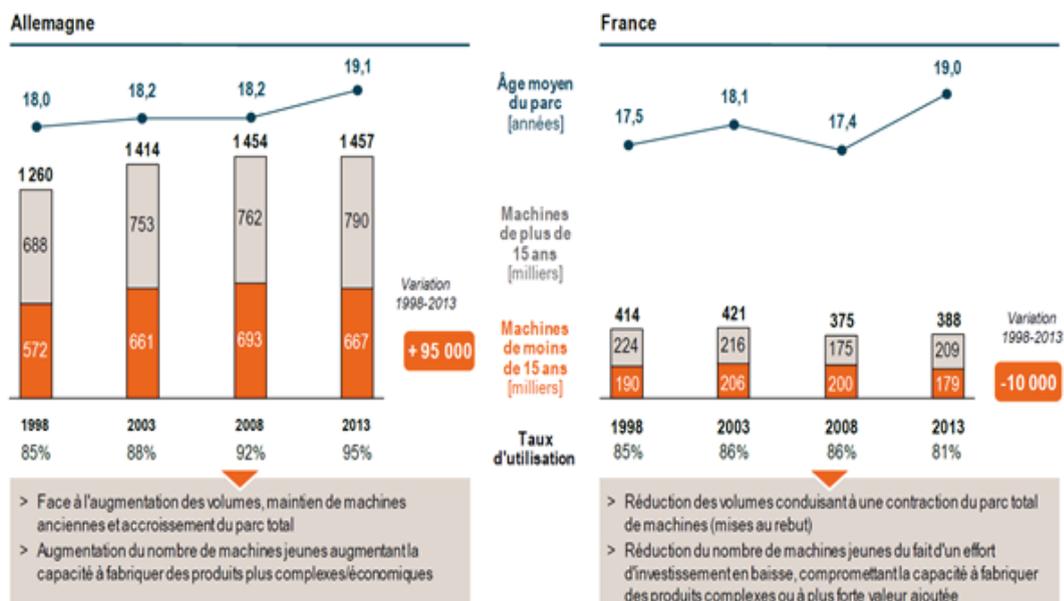
C'est surtout la baisse du nombre d'équipements industriels de moins de quinze ans qui est préoccupante. Il a diminué en France de 10 000 unités entre 1998 et 2013 alors qu'il progressait en Allemagne de 95 000 (à périmètre toutefois différent, cf. annexe 1). Cet indicateur est notamment révélateur de la capacité des entreprises à fabriquer des produits complexes et à plus forte valeur ajoutée et de la mise en place de lignes de production plus flexibles permettant de mieux spécifier les produits

selon les demandes client (c'est notamment un enjeu pour l'export) et d'évoluer rapidement en fonction des tendances du marché. Par manque d'investissement, de nombreuses PME industrielles françaises ont pris du retard dans leur repositionnement dans la compétition industrielle mondiale, avec une double conséquence : perte de la capacité à répondre à la demande intérieure de produits industriels, baisse des performances à l'export.

⁷ Étude prospective relative à l'adaptation de l'appareil productif français – Roland Berger – Mai 2014.

⁸ Estimation en 2012 de l'investissement industriel de 89 Mds € en Allemagne (4,8 % du CA industriel) et de 36 Mds € en France (3,9 % du CA industriel).

Évolution des parcs machines de la France et de l'Allemagne en nombre d'unités et en âge moyen
[modélisation Roland Berger]



Source : Étude prospective relative à l'adaptation de l'appareil productif français (SYMOP - GIMÉLEC - DGE), réalisée par Roland Berger.

3 - Les signes récents d'accroissement des exportations restent à confirmer.

Une progression régulière des exportations marque le second semestre 2014. Elles sont particulièrement dynamiques dans les filières aéronautique, chimie (52,3 Mds € en 2014), l'industrie du luxe, ce qui compense une contreperformance inhabituelle de la pharmacie et de la filière alimentaire, due, en sus de l'effet de la baisse des prix, à un repli des exportations des boissons vers l'Asie et aux effets directs et indirects de l'embargo russe. L'industrie alimentaire reste toutefois l'un des principaux contributeurs à la balance commerciale (43,3 Mds € d'exportations en 2014).

Pourtant globalement, le positionnement relatif de la France dans le commerce mondial ne progresse pas en 2014. La part des exportations françaises dans les échanges mondiaux reste à 3 % en 2014 comme en 2013 et, dans les exportations de la zone euro, elle baisse légèrement de 12,4 % en 2013 à 12,2 % en 2014 (13 % en 2010). L'Allemagne progresse encore et atteint 32 %. L'Italie talonne la France, à 11,9 %, et l'Espagne se maintient à 6,6 %.

L'enquête qualitative de COE-Rexecode donne un éclairage sur les raisons de ce recul. Portant sur les biens intermédiaires et les biens d'équipement en 2013, elle

soulignait que la compétitivité hors prix des produits était insuffisante (notamment sur l'ergonomie, le design, ou le service après-vente) pour conférer aux produits français un bon rapport qualité/prix. Analysant en 2014 les biens de consommation⁹, elle souligne de bons résultats de compétitivité hors prix pour les produits agroalimentaires, l'équipement du logement, les produits pharmaceutiques-hygiène et beauté, bien positionnés pour leur qualité, leur contenu technologique, l'ergonomie et le design, leur notoriété (2^e ou 3^e ou 4^e rang sur 10). Bien que perçus comme chers, les produits français bénéficient au global d'un rapport qualité/prix en nette amélioration (2^e rang) pour l'équipement du logement et les produits agro-alimentaires. C'est moins vrai pour les produits pharmaceutiques et d'hygiène et beauté qui n'arrivent qu'en 4^e rang sur ce critère synthétique, alors qu'ils étaient en rang 2 jusqu'en 2008.

En revanche, dans l'habillement et les accessoires, les derniers résultats sont préoccupants ; ils marquent un net décrochage sur tous les critères et tombent au 7^e rang sur le critère qualité/prix avec un recul marqué depuis 2010. Dans des industries où la France disposait d'un grand savoir-faire (vêtements, bonneterie, cuir, parapluies, chaussures, etc.), elle se trouve devancée par l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les États-Unis sur la qualité, le design, le contenu en innovation technologique.

⁹ Auprès de 485 importateurs issus de 6 pays européens - FR, AL, Bel, RU, IT, ES et portant sur dix pays fournisseurs : FR, AL, RU, ES, IT, PECO, USA, JAP, ASIE, CHINE.

Analyse du recul de la part des exportations françaises dans les exportations de la zone euro – COE REXECODE

L'analyse sur longue période (1999-2014) cible les combustibles, minéraux et lubrifiants, les véhicules routiers, les produits pharmaceutiques et les autres matériels de transport comme les biens manufacturiers supportant le plus de pertes de parts de marché. Ces pertes recouvrent deux mouvements différents, ayant le même impact négatif sur l'activité et l'emploi en France : une perte de compétitivité d'entreprises françaises par rapport à des concurrents européens sur les mêmes produits, et une réorganisation par les entreprises françaises de leurs bases productives en zone euro au détriment du territoire national (dans l'automobile par exemple).

L'analyse par destination géographique des pertes de parts de marché, toujours au sein des exportations de la zone euro et sur la même période 1999-2014, montre que les plus forts reculs portent sur le Proche et Moyen-orient, la Chine, l'Europe hors zone euro et hors PECO, l'Amérique du Nord, plus l'Inde et l'Afrique sub-saharienne qui ne représentent qu'une faible part des exportations françaises.

4 - Le plan « Industrie du futur » devra répondre à plusieurs défis : modernisation de l'outil de production, notamment des PME, et transformation numérique, repositionnement de leur offre, formation et accompagnement des salariés à l'évolution des métiers.

Le rapport précité sur l'adaptation de l'appareil productif conclut sur la proposition de cinq axes d'intervention : relancer l'investissement industriel dans les PME industrielles¹⁰, accélérer l'adoption de méthodes modernes de production pour accroître la qualité et la performance opérationnelle, accélérer l'innovation dans l'offre d'outils de production et organiser l'émergence d'une filière robuste, développer compétences et infrastructures. Ces axes sont tous repris dans les objectifs du plan « industrie du futur » qui intègre également une dimension forte sur la transformation numérique et sur l'éco-conception d'usines appelées à mieux s'insérer dans les environnements urbains (économie de ressources, recyclage des déchets, écologie industrielle).

L'intégration du numérique à tous les stades de la chaîne de valeur change en effet profondément les process de production et de mode de conception, la relation client

dans la prospection, le marketing, la vente et le service après-vente, l'articulation produit-service avec dans certains cas l'émergence de mode de consommation où le service prend la main sur le produit (numérique, mobilité par exemple). **Industrie, services et commerce s'interpénètrent, ce qui transforme profondément le jeu des acteurs, avec un enjeu majeur en termes de partage de la valeur. L'organisation, le contenu du travail, les métiers changent.**

Cette transformation est porteuse pour les entreprises industrielles à la fois d'opportunités et de risques :

- le numérique offre aux PMI en termes de liens directs avec les clients (en B to B ou en B to C), d'analyse et de compréhension de leurs attentes, de promotion commerciale, de visibilité internationale et d'ouverture à l'export. Autant d'opportunités pour faciliter leur repositionnement de gamme de produits et combler un déficit sur les fonctions marketing et commerciales, si elles recrutent les compétences adéquates ;
- il permet d'introduire plus de flexibilité dans l'outil de production, grâce à des machines connectées aisément reconfigurables, des gestions de flux par échanges de données de machine à machine, et d'évoluer vers des fabrications en petites séries, mieux adaptées à l'évolution des attentes clients ou à leur différenciation d'un pays à l'autre. Cette opportunité peut apporter une réponse à l'enjeu majeur de l'appareil de production français : rattraper le retard de modernisation, et faire évoluer la fabrication des PMI vers des productions de petites séries rentables de produits plus haut de gamme, à plus forte valeur ajoutée et plus forte technicité, pour sortir de la concurrence avec les productions de masse des pays à bas coûts salariaux ;
- grâce aux échanges de données numérisées, des améliorations significatives de la performance de la chaîne de fournisseurs et de la logistique peuvent être obtenues, et le numérique peut être le support à l'instauration de relations coopératives entre donneurs d'ordre et sous-traitants ;
- il intègre enfin la dimension livraison et service après-vente auprès du client et conduit à créer un *continuum* complet commande – fabrication - livraison- appréciation client ; cela génère une opportunité de maîtriser toute la chaîne pour les fabricants qui sauront investir cette nouvelle dimension de leur activité mais aussi un risque réel de perdre la maîtrise de la conception et du choix des produits qu'ils fabriquent pour ceux qui laisseront les grands distributeurs de l'internet prendre la main sur la relation client.

Ces transformations vont s'accompagner d'une profonde évolution des métiers de toute qualification,

¹⁰ Le rapport suggère aussi de « capter sur le sol français une part croissante de l'investissement des grands groupes en conditionnant le soutien financier public aux grands groupes à un niveau d'exportation minimal », proposition qui rejoint les contreparties proposées par le rapport du CNI de 2013 sur les concours publics à l'industrie.

détruire des emplois et en créer d'autres. La nature même de ces changements est encore floue. Certaines études mettent en avant une évolution vers des compétences plus larges, une moindre séparation des activités qui conduira à un travail plus collaboratif entre les différents métiers et départements de l'entreprise, une organisation du travail moins hiérarchique et plus matricielle. D'autres alertent sur la perte de capacité à maîtriser la technologie dans son métier. Les notions même de savoir-faire et de compétences vont être bousculées ; sur des postes fortement dépendants des logiciels utilisés, la maîtrise du poste est liée à la maîtrise du logiciel et non plus aux connaissances technologiques ou aux capacités techniques de l'individu, ce qui va conduire les salariés à des remises à jour de leurs compétences aussi fréquentes que les changements de logiciels, ce qui peut être déstabilisant. La vie professionnelle ne se concevra plus sans besoin de formations régulières tout au long de son parcours.

Le CNI souligne l'enjeu central de la formation pour réussir la transformation numérique de l'industrie en France. C'est avec les salariés que se construira l'industrie du futur. La question de la formation des salariés les plus âgés, moins familiarisés avec le numérique dans leur vie quotidienne, se pose avec une acuité particulière. En termes de contenu et de dispositifs d'offre sur les territoires, en formation initiale comme en formation continue, un programme d'ampleur doit être élaboré avec les acteurs industriels et les régions ; c'est un volet central du plan « Industrie du futur ».

Comme annoncé par le Président de la République le 14 avril 2015, le 34^e plan de la Nouvelle France industrielle, rebaptisé « **l'industrie du futur** », **va élargir son ambition et amplifier les actions déjà engagées sur la modernisation des ETI et PME.**

Il vise à conduire cinq actions essentielles :

- **la mise en œuvre de projets pilotes**, avec l'objectif de promouvoir d'ici fin 2016 plus de 15 projets emblématiques de l'industrie du futur ;
- **l'accompagnement opérationnel d'une transformation couvrant tout le tissu industriel, avec le support des régions** ; après une phase de sensibilisation qu'il est prévu de conduire auprès de plus de 15 000 entreprises, le plan visera à accompagner 2 000 PME et ETI industrielles dans leurs projets de modernisation (financements Bpifrance et du PIA, appui technique et managérial) ;
- **le développement de l'offre technologique française de l'industrie du futur** et sa promotion à l'international, en créant des plateformes d'intégration, de démonstration et de test réparties sur l'ensemble du territoire ;
- **des partenariats internationaux**, notamment avec l'Allemagne, **pour l'élaboration de standards mondiaux** en matière d'industrie du futur ;

- **la contribution à l'élaboration de programmes et de dispositifs de formation** adaptés à l'évolution des postes et des fonctions des salariés en place, ainsi qu'au développement de nouveaux métiers et compétences ; le programme doit également s'attacher à repenser l'organisation du travail et la place de l'homme dans les process industriels numérisés.

La gouvernance du plan sera renforcée et s'appuiera notamment sur une implication plus large des industriels au travers de fédérations et syndicats professionnels déjà mobilisés sur ce sujet (FIM, GIMÉLEC, SYMOP, UIMM, SYNTEC Numérique, AFDEL dans un premier temps), aux côtés des entreprises porteurs de projets. Ces organisations professionnelles se sont fédérées au sein d'une association, qui rassemble aussi des partenaires technologiques (CEA list et CETIM) et académiques (Arts & métiers Paris Tech, Institut Mines-Télécom) et sera ouverte aux autres acteurs désireux de l'intégrer, afin de piloter opérationnellement l'avancement de ces actions.

Le CNI y sera associé, par la participation de son vice-président au pilotage du plan. Ce dernier sera organisé par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et rassemblera des représentants des régions, les opérateurs d'État, ainsi que des représentants de l'industrie : chefs d'entreprise, représentants des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles. L'enjeu de ce plan pour l'avenir de l'industrie en France a en effet conduit le bureau du CNI à demander à ce que les organisations syndicales de salariés de l'industrie soient associées.

Le gouvernement a également souhaité que le CNI soit fortement investi dans les thématiques de la formation et de la place de l'homme dans l'industrie du futur, avec notamment une implication de représentants d'organisations syndicales aux côtés des industriels. Il pourra en outre participer aux autres axes, en particulier celui du déploiement auprès du tissu des PMI et ETI.

L'engagement des pouvoirs publics dans une politique industrielle doit être soutenu dans la durée et traverser tous les volets des politiques publiques pour gagner en cohérence et efficacité.

Les résultats décrits ci-dessus ne sont pas encore à la hauteur des outils et des moyens mis en place depuis 2010 (à la suite des États généraux de l'industrie) pour reconstruire une politique industrielle d'envergure, en relation avec les acteurs. Les efforts entrepris pour accompagner la transformation du tissu productif français doivent s'inscrire dans la durée et dans la stabilité pour porter leurs fruits.

1 - Le gouvernement a consolidé en 2014 les trois leviers de politique industrielle déployés en coopération avec les acteurs industriels : le CNI et les politiques de filière, les plans de la Nouvelle France industrielle et le concours mondial de l'innovation 2030.

Les pouvoirs publics ont poursuivi l'action menée avec les acteurs industriels au travers des trois outils mis en place : les actions structurantes des politiques de filière avec le CNI, l'accélération du développement d'une offre industrielle française sur des créneaux et des marchés porteurs au travers des 34 plans de la Nouvelle France industrielle, la préparation d'une excellence française dans les technologies et les besoins du futur avec le concours mondial d'innovation 2030.

Lors des deux réunions plénières du CNI, Jean-Marc Ayrault en mars 2014 et Manuel Valls en décembre 2014 ont rappelé l'intérêt qu'ils portaient aux travaux du Conseil national de l'industrie, en soulignant notamment **sa capacité à fédérer les acteurs pour renforcer la cohésion des filières, à dégager une vision partagée entre les fédérations industrielles et les organisations syndicales sur les enjeux industriels et à faire naître de fortes convergences sur les actions à mener pour renforcer l'industrie en France.** Onze CSF ont tenu, pour la deuxième ou troisième fois, une réunion plénière sous la présidence des ministres. Ces points de rencontre annuels s'inscrivent dans la durée comme un lieu privilégié de dialogue collectif des acteurs industriels de la filière, fédérations professionnelles, chefs d'entreprises et organisations syndicales, avec les pouvoirs publics. Ils permettent d'actualiser le diagnostic sur la situation de la filière et ses principaux enjeux, de suivre l'avancement des plans d'actions décidés dans le contrat de filière, de valoriser les résultats obtenus et de souligner les difficultés rencontrées. L'attention que leur portent les ministres concernés est essentielle au maintien de la motivation et de l'engagement des contributeurs.



© Oksana Shufrich - Thinkstock

Sous la conduite de leurs chefs de projets, **les plans de la Nouvelle France industrielle** ont dans la plupart des cas engendré la dynamique attendue ; la fédération d'acteurs industriels, entreprises et organismes de recherches autour de projets industriels précis a eu dans la plupart des cas un réel effet accélérateur sur le développement de l'activité ou du produit. Comme le souligne fréquemment le vice-président du CNI lors des comités de pilotage des plans, l'accent doit toutefois être renforcé sur les retombées en termes d'activité et d'emplois en France pour les projets qui mobiliseront des financements publics.

Le regroupement des plans de thématiques proches autour de « dix familles de solutions industrielles » (à titre d'exemple les plans sur la rénovation énergétique du bâtiment, les constructions en bois, les réseaux électriques intelligents et la qualité de l'eau seraient regroupés dans une famille « ville durable ») donnera plus de lisibilité à l'ensemble du dispositif, tout en créant des synergies entre plans pour répondre aux marchés à l'export.

Ces regroupements concentreront les priorités sur lesquelles les moyens de l'État, notamment *via* les investissements d'avenir, seront mobilisés. Le gouvernement a mis en place un dispositif de financement dénommé **PIAVE** (projets d'investissement d'avenir) qui apportera la participation de l'État à leur financement et prendra la suite de « l'appel à projets filières » pour le co-financement des actions structurantes des filières. Il a été doté de 314 M€ pour les interventions en subventions et avances remboursables et de 425 M€ pour l'apport de fonds propres à des sociétés de projets innovants (SPI). S'ajoutent à ces montants les dispositifs spécifiques à l'économie numérique et à la transition énergétique ainsi que les interventions de Bpifrance sous forme de prêts.



Les plans de la Nouvelle France industrielle

Lancés en septembre 2013, les 34 plans de la Nouvelle France industrielle sont une démarche visant à concentrer et à valoriser l'action de l'État au service des industries de demain. Elle est complémentaire de l'action du CNI et des CSF : elle s'inscrit dans un terme délimité (horizon 5 ans), avec une logique de projet mené par des équipes restreintes pour accélérer le développement d'offres nouvelles de produits et de services, alors que le CNI et les CSF répondent à une démarche permanente d'action structurante pour les filières associant l'ensemble des parties prenantes (industriels, organisations syndicales de salariés, pouvoirs publics). Les plans couvrent une partie significative des grands domaines de l'industrie, avec une focalisation sur les enjeux d'avenir que représentent la transition énergétique et écologique et du numérique.

Jusqu'en juillet 2014, les travaux des 34 plans ont porté sur la formalisation des feuilles de route, se déclinant dans un calendrier d'actions, à l'initiative publique ou privée, et suivant des objectifs précis. La démarche est ensuite entrée dans une phase de mise en œuvre. Plusieurs centaines d'entreprises françaises s'y sont mobilisées et continuent de s'y investir.

L'État ne déploie pas d'instruments spécifiques au service des plans mais joue sur l'ensemble des leviers (réglementaire, commande publique, aide au financement, etc.) pour inciter au développement de nouvelles offres de biens et de services. Les moyens publics concourant à l'investissement des acteurs industriels dans ces plans proviennent de dispositifs mis en place par ailleurs principalement dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, qui dispose à ce jour de près de 3 Mds € susceptibles d'être mobilisés au profit des projets industriels jugés prioritaires dans le cadre de cette stratégie. Parmi ces moyens, l'action « projets industriels d'avenir » (PIAVE) est ciblée vers les 34 plans, ainsi que vers les projets structurants des filières. Elle déploie 314 M€ de subventions et avances remboursables et 425 M€ sous forme d'intervention en investisseur avisé dans des sociétés de projet d'une taille importante (supérieurs à 20 M€). Cette action a démarré fin janvier 2015 et les premiers projets sont en voie d'être contractualisés.

Depuis le lancement en septembre 2013, les plans ont suscité **plus de 330 projets et 3,7 Mds € d'investissements** (très majoritairement d'origine privée). Ils ont donné lieu à de premières réalisations significatives : prototypes de véhicules à basse consommation au salon de l'automobile à Paris en octobre 2014, deux projets de dimension nationale pour le déploiement de bornes électriques de recharge, vol inaugural de l'avion électrique e-fan, trois premières ventes françaises de satellites à propulsion électrique, présence forte et remarquée des start-up françaises des objets connectés au CES de Las Vegas, constitution d'une équipe de France des *smart grids*, création d'un label *secure cloud* à vocation franco-allemande et du label France *cybersecurity* pour promouvoir les solutions de cybersécurité innovantes, démarrage du programme Nano 2017, développement d'un supercalculateur à l'état de l'art mondial, accompagnement de plus de 400 PME à travers l'action « robot start PME », constitution d'un fonds d'investissement spécialisé dans la robotique, etc. Ces résultats sont à mettre au crédit de l'ensemble des acteurs industriels impliqués dans la Nouvelle France industrielle.

Une seconde phase de la Nouvelle France industrielle a été lancée à Nantes le 18 mai 2015 par Emmanuel Macron et Axelle Lemaire. Elle conserve la logique de la première phase, à savoir un pilotage par les industriels avec l'appui de l'État. Les plans seront cependant regroupés au sein de neuf « familles de solutions » avec trois objectifs : répondre plus directement aux besoins et aux marchés en proposant des offres intégrées de produits et services apportant des solutions concrètes et organisées aux problèmes du quotidien ; rendre les offres plus lisibles à l'international dans une logique d'attractivité et d'export ; piloter plus efficacement le dispositif. Ces solutions sont : **l'industrie du futur, les nouvelles ressources, la ville durable, la mobilité écologique, les transports de demain, la santé 2.0, l'économie des données, les objets intelligents, la confiance numérique et l'alimentation sûre, saine, durable et exportable.**

Ces regroupements sont en outre l'occasion de refocaliser les actions sur les objets industriels qui en constituent le cœur, par opposition à des actions qui ont trait à l'environnement du secteur ou d'une filière (réglementation, formation, etc.) et qui ont donc vocation à être conduites dans le cadre des CSF. Un travail d'articulation a déjà été effectué dans plusieurs thématiques, et notamment celles de la santé ou encore des éco-industries. Cette bonne articulation des deux politiques, NFI et filières, focalisée chacune sur son domaine d'action propre, est essentielle pour leur cohérence et leur efficacité.

Cette évolution donne une place particulière au le plan « usine du futur », désormais élargie à « l'industrie du futur » (approche analogue à la démarche « Industrie 4.0 » en Allemagne). Cette priorité sera renforcée et placée au cœur de la démarche avec pour objectifs principaux : aider chaque entreprise industrielle à faire un pas supplémentaire dans la modernisation de son outil industriel et la transformation de son modèle économique par le numérique, développer l'offre technologique sur les segments les plus porteurs pour la France (fabrication additive, numérisation des process, etc.) et répondre aux enjeux humains que soulève cette transformation, en termes d'évolution des emplois, de formation et d'accompagnement des salariés.

Plus d'information sur : www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/la-nouvelle-france-industrielle

Un concours mondial d'innovation a été engagé sur les sept ambitions identifiées par la Commission Innovation 2030 comme prioritaires pour répondre aux enjeux de demain : le stockage de l'énergie / le recyclage des matières et des métaux rares / la valorisation des richesses marines : métaux et dessalement de l'eau de mer / les protéines végétales et la chimie du végétal / la médecine individualisée / la silver économie, l'innovation au service de la longévité / la valorisation de données massives (*Big data*).

Une procédure de sélection en trois étapes a été mise en place, pour identifier dans un premier temps les équipes de recherche et les start-up porteuses d'idées pertinentes et prometteuses, dans un deuxième et troisième temps celles qui seront le plus à même après une première phase de développement de déboucher sur des réalisations industrielles.

L'étape d'amorçage s'est déroulée entre le 2 décembre 2013 et le 15 mai 2014 : 110 projets ont été sélectionnés au stade amont de leur développement et se sont vus accorder des subventions d'environ 200 K€. La deuxième étape (accompagnement) a donné lieu à la sélection entre octobre 2014 et mars 2015 d'une quarantaine de projets engagés dans des travaux de développement de grande ampleur. Ils se verront attribuer un soutien financier public pouvant atteindre 2 millions d'euros. La troisième étape (développement) permettra de soutenir au plus près dans leur phase d'industrialisation une sélection des projets les plus prometteurs parmi ceux accompagnés en phase 2.

Au total, l'État affectera près de 300 M€ pour apporter un cofinancement aux porteurs de ces projets, 20,8 M€ pour la phase d'amorçage, 80 M€ pour la phase d'accompagnement et 150 à 180 M€ pour la phase de développement.

La synergie entre ces trois dispositifs mérite d'être renforcée. Les plans de la Nouvelle France industrielle et les comités stratégiques de filière sont pour la plupart articulés ; les objectifs et feuilles de route sont partagés et la participation d'acteurs communs aux deux dispositifs favorise l'échange mutuel d'informations. Des clarifications sont dans certains cas encore nécessaires sur le rôle de chacun, ce qui relève d'action structurante pour la filière ou d'évolution de la réglementation relevant de la mission des comités stratégiques de filière, les plans étant appelés à être centrés sur le développement de leur objet ou activité industriels.

Les échanges et synergies entre les projets retenus au concours mondial d'innovation et les plans sont en revanche à renforcer pour les sujets connexes.

2 - La politique industrielle ne se limite pas aux politiques de filière et à une politique de soutien à l'innovation. La reconquête industrielle doit mobiliser toutes les politiques publiques impactant l'industrie : l'éducation, la politique de l'emploi, la politique énergétique, la fiscalité et la simplification.

La politique industrielle est revenue au cœur des politiques publiques. Mais elle n'a pas encore acquis toute sa dimension transversale, en restant centrée sur des outils de soutien à l'innovation et d'accompagnement des entreprises dans leur développement. Les entreprises industrielles ne peuvent se maintenir et se développer si elles ne trouvent pas en France les compétences dont elles ont besoin, qu'il s'agisse de métiers industriels traditionnels pour remplacer des salariés âgés partant en retraite ou de compétences à construire sur des métiers nouveaux. **La politique industrielle doit se doter d'un volet formation, élaboré par l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, le ministère du travail et de l'emploi, le ministère chargé de l'industrie et du numérique, les régions en relation avec les acteurs industriels.** La politique énergétique est également une composante majeure de la politique industrielle, en agissant à la fois sur sa compétitivité coût et sur les composantes de l'offre industrielle de production d'énergie et de solutions énergétiques. Le cadre légal, réglementaire et fiscal d'exercice des activités industrielles joue un rôle de premier ordre ; l'accès doit être porté sur la simplification et le respect d'égalité de concurrence, tout au moins avec les réglementations européennes.

L'alignement de ces différentes politiques publiques concernées sur les enjeux du renouveau industriel nécessite de prioriser les objectifs. Le CNI propose aux pouvoirs publics, État et régions, d'en retenir quatre :

- **l'investissement industriel productif**

Le CNI se félicite de la mesure de sur-amortissement qui s'adresse aux entreprises bénéficiaires qui seront sensibles à la baisse de l'IS générée et souhaiterait sa prolongation, au moins pour une année supplémentaire, si les premiers mois produisent des effets positifs.

Les PME industrielles en situation déficitaire ou avec un résultat quasi nul, qui connaissent de réelles difficultés souvent par manque d'investissement et par retard de modernisation, ne seront toutefois pas touchées par cette mesure. Or ce sont aussi celles qu'il faut soutenir, car leur survie en dépend. Un dispositif de soutien ciblé sur ces entreprises est à envisager. Ces entreprises ont

également besoin d'appui, notamment via l'intervention de Bpifrance, pour obtenir auprès des banques les financements et les aides nécessaires. L'accroissement de l'enveloppe des prêts de développement de Bpifrance, annoncée récemment par le Premier ministre est une opportunité à saisir.

Le CNI suggère que l'accélération de l'investissement industriel productif, qui lui paraît être dans la conjoncture actuelle la mesure prioritaire, soit un objectif qui traverse les autres politiques publiques intervenant dans la mise en œuvre des investissements. Les administrations (collectivités territoriales ou services de l'État) délivrant des autorisations doivent être appelées à accélérer les procédures, Bpifrance invitée à traiter rapidement les demandes de financement et de garanties sur les prêts bancaires. La mobilisation de tous les acteurs publics concernés sur cet objectif commun est un gage fort de son succès.

• l'emploi et les compétences industrielles en France, les recrutements dans l'industrie et les métiers industriels

Les difficultés de recrutement de l'industrie pourraient créer une situation critique où la désindustrialisation du pays s'auto-entretiendrait par le manque de renouvellement des compétences, compte tenu des nombreux départs en fin de carrière de salariés de l'industrie (techniciens et ouvriers qualifiés notamment) dans les années à venir. L'industrie a également un besoin de recrutement important pour pourvoir aux créations nettes de postes dans certaines filières et répondre aux besoins de nouveaux métiers.

Une étude BIPE/UIMM évalue à 20 000/25 000 les besoins annuels de recrutement externe d'ici 2020 pour la filière automobile, qui portent fortement (13 000/16 000) sur les sous-traitants de rang 2 et sur les qualifications d'opérateurs (17 000 sur 26 000 en scénario central). La filière alimentaire estime à 150 000 jeunes son besoin d'entrées en alternance d'ici 2017. Le CSF Nucléaire a consolidé une vision directement construite avec les industriels dans trois régions (Bourgogne, Normandie, Rhône-Alpes), qui, par extrapolation, conclut à un besoin d'embauche de la filière, notamment chez les sous-traitants, de 15 000 salariés par an pour assurer les travaux du grand carénage. La filière aéronautique affiche un besoin de 8 000 recrutements en 2015, après 10 000 recrutements effectués en 2014 et 13 000 en 2013. La filière chimie a pris l'engagement de 47 000 embauches et 5 000 contrats d'apprentissage à l'horizon 2017.

C'est paradoxal dans un pays qui a un taux de chômage aussi élevé. **De nombreuses entreprises industrielles rencontrent de réelles difficultés de recrutement**, en raison de deux raisons majeures :

- un manque d'offre de formation (initiale, continue) sur des métiers précis ou un manque de candidats pour suivre ces cursus.

Des études du Conseil d'orientation pour l'emploi, de façon générale, et de quelques filières, de façon plus précise, ont identifié les métiers en tension¹¹ afin d'exprimer un besoin d'offre de formation. La construction de solutions efficaces ne peut se faire au seul niveau national ; une approche régionale est nécessaire pour être au plus proche des bassins d'emplois, compte tenu des difficultés de mobilité géographique en France ;

- une perte d'attrait pour les métiers industriels ou les emplois dans l'industrie, pourtant souvent bien rémunérés, liée à une dégradation générale de l'image de l'industrie. Image qui commence toutefois à se redresser.

La plupart des Comités stratégiques de filière travaillent à faire connaître leurs besoins, à informer les jeunes et les prescripteurs (parents, enseignants notamment) sur les métiers de l'industrie et à corriger leur image souvent désuète, en mettant en place des portails d'information et en multipliant les initiatives à l'occasion des salons professionnels ou de la Semaine de l'industrie. Citons également les recommandations du CNEE (Conseil national Éducation Économie) pour le parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel des élèves du secondaire. **Mais ces initiatives manquent encore de visibilité. Une campagne nationale d'envergure sur les métiers industriels et les besoins de recrutement de l'industrie paraît indispensable.**

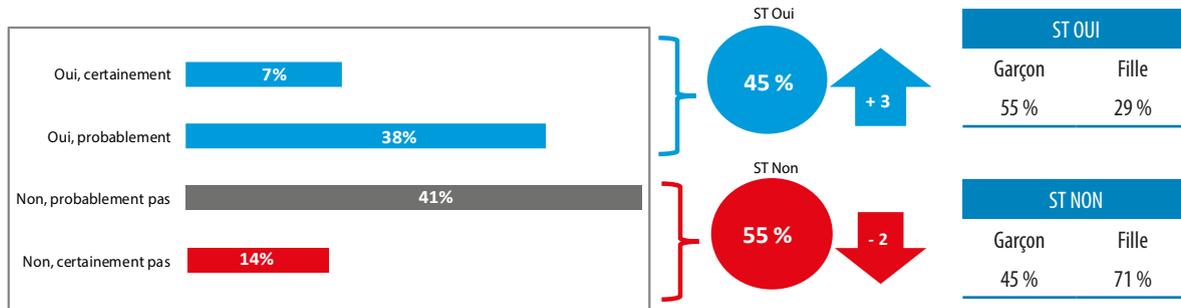
Le sondage récent Opinionway/ Arts et métiers - Paris Tech¹² est encourageant : 74 % des lycéens interrogés affichent une image positive de l'industrie, taux en progression notable (+ 5 points) pour la première fois depuis 2013 ; 51 % (+ 13 points) sont confiants dans l'avenir de l'industrie en France, 45 % aimeraient y travailler (contre 42 % l'an dernier), pourcentage qui monte à 53 % quand les jeunes se projettent dans la vision d'une usine du futur. On note toutefois un écart encore nettement marqué entre les garçons (55 % et 65 % dans l'usine du futur) et les filles (29 % et 36 % dans l'usine du futur). Ce sondage confirme le réel déficit d'information sur les formations et les métiers de l'industrie (respectivement 38 % et 34 % seulement se disent bien informés, avec un fort écart garçons/filles).

¹¹ À titre d'exemple soudeurs, monteurs, chaudronniers, ajusteurs, usineurs, techniciens de production et de maintenance, métiers de la forge et de la fonderie, pilotage de commande numérique, etc. Rapport du COE « Emplois durablement vacants et difficultés de recrutement » – octobre 2013.

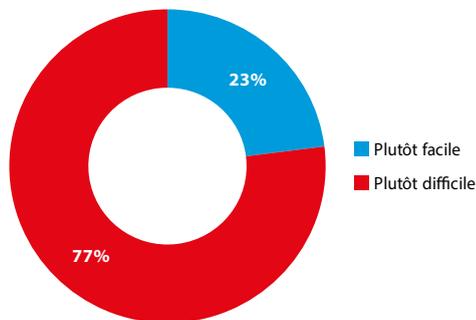
¹² Enquête Opinionway - Arts et métiers Paris Tech auprès de 503 lycéens en séries S et technologique – mars 2015.

Extraits de l'enquête Opinionway/Arts et métiers - Paris Tech - mars 2015

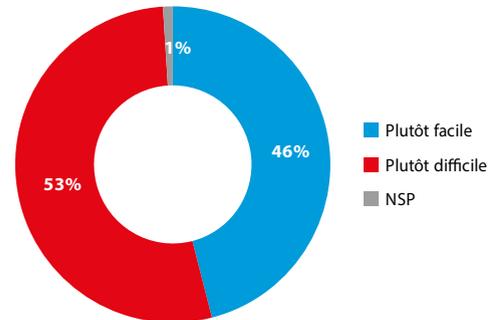
Et vous, aimeriez-vous travailler dans l'industrie ?



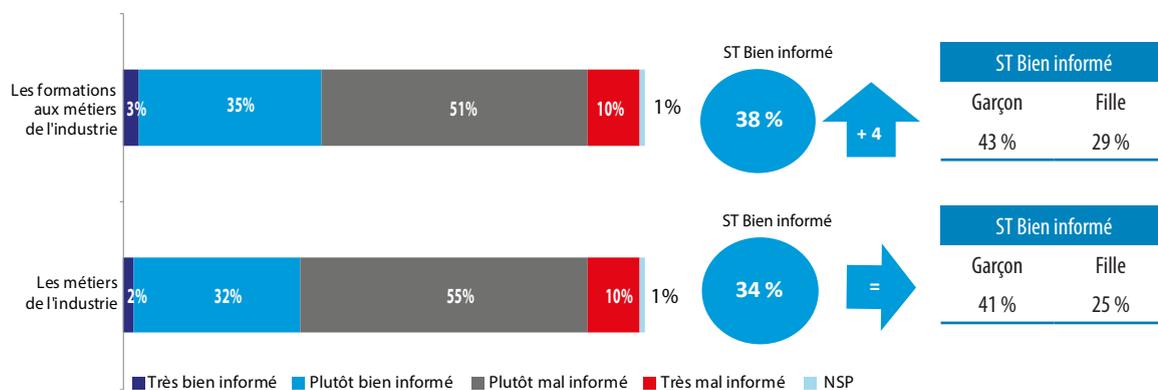
Trouver un emploi dans la filière de l'industrie en France, pour un jeune, c'est selon vous... ?



Trouver un emploi dans la filière de l'industrie à l'étranger, pour un jeune, c'est selon vous... ?



Diriez-vous que vous êtes très bien informé, plutôt bien informé, plutôt mal informé ou très mal informé sur... ?



Voir annexe 2 de la partie 1, p. 43.

À l'exception de l'année 2009 en raison de la crise, l'industrie n'avait pas enregistré la baisse des entrées en **contrats d'alternance** observée en 2012 dans les autres secteurs. En 2013 en revanche, ils diminuent de 8 % en moyenne, comme dans l'ensemble des entreprises, avec une chute moins prononcée que la moyenne pour l'apprentissage et au contraire plus forte pour les contrats de professionnalisation. Il y a probablement là, pour l'apprentissage, un effet de la réforme des crédits d'impôt et aides aux entreprises et du centrage des primes sur les TPE (moins de 11 salariés), discutée à l'été même si elle ne s'est appliquée qu'à partir de 2014. Un récent sondage sur les freins évoqués par les chefs d'entreprise à l'embauche

d'apprentis¹³ confirme que les entreprises industrielles ont plus souvent recours à l'apprentissage que les autres secteurs (y c. le BTP), qu'elles en ont une image positive et regrettent qu'il soit en France dévalorisé. La chute des contrats tiendrait essentiellement à la conjoncture économique et à la baisse des aides (partiellement corrigée par un encouragement financier avec l'aide au recrutement créée en 2014 et le dispositif coût zéro pour les employeurs des petites entreprises annoncé dernièrement par le président de la République) ainsi qu'aux contraintes administratives.

Nombre de contrats en alternance

Flux de nouveaux contrats	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
Contrat d'apprentissage	54 815	56 566	58 919	62 489	57 803	58 926	61 040	63 033	60 272	-4,4%
Contrat de professionnalisation	13 944	18 462	22 398	22 300	17 112	20 565	23 123	22 557	18 489	-18,0%
Total industrie	68 759	75 028	81 317	84 790	74 916	79 491	84 163	85 590	78 761	-8,0%
		9,1%	8,4%	4,3%	-11,6%	6,1%	5,9%	1,7%	-8,0%	

Flux de nouveaux contrats	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
Contrat d'apprentissage	263 138	274 102	277 691	298 645	288 008	287 719	295 044	297 295	273 091	-8,1%
Contrat de professionnalisation	96 487	144 430	170 445	178 955	138 709	152 920	172 356	155 782	140 576	-9,8%
Total tous secteurs	359 625	418 532	448 136	477 600	426 717	440 639	467 400	453 077	413 667	-8,7%
		16,4%	7,1%	6,6%	-10,7%	3,3%	6,1%	-3,1%	-8,7%	

Chiffres industrie reconstitués sur des données source DARES

Ces difficultés de recrutement de l'industrie et de l'insuffisante articulation entre l'offre de formation, initiale et continue, et les besoins de l'industrie ne sont pas prises en compte à la hauteur des enjeux. De nombreuses initiatives des pouvoirs publics existent, au niveau national ou dans les territoires, à l'initiative de l'État, des régions ou des autres niveaux de collectivités territoriales. Certaines sont prometteuses (campus des métiers et qualifications par exemple). Mais elles agissent de façon dispersée et non coordonnée entre les différents ministères concernés ou entre les différents échelons d'intervention ; les acteurs sont nombreux et ne travaillent pas suffisamment en synergie. À titre d'exemple, France Stratégie met tout juste en place un « réseau emplois

et compétences » rassemblant la centaine de différents observatoires sur le territoire national pour tenter de rapprocher leurs méthodologies et d'être en mesure de construire des gestions prévisionnelles d'emplois et compétences (GPEC) cohérentes entre les approches par branche et les approches par territoire. La dispersion tient aussi à la multiplicité des observatoires des branches ou des syndicats professionnels en France, qui conduisent en silo leurs exercices de prévisions. Une articulation avec les Comités stratégiques de filière, fédérant les différents acteurs, garantirait une meilleure prise en compte de l'étendue des besoins et permettrait notamment aux plus petites branches de trouver une taille critique intéressante pour porter des actions d'envergure.

¹³ Sondage IPSOS pour le MEDEF - les entreprises françaises et l'apprentissage - mars 2015.

Au cours des 3 dernières années, votre entreprise a-t-elle embauché souvent, parfois, rarement ou jamais de jeunes en contrats d'apprentissage ?

En %

	Secteur	
	Ensemble	Industrie
Souvent	27	36
Parfois	15	18
S/t Souvent ou Parfois	42	54
Rarement	9	11
Jamais	49	35
S/t Rarement ou Jamais	58	46

Source : Étude IPSOS « Les entreprises françaises et l'apprentissage », mars 2015.

Pensez-vous embaucher un ou des jeunes en contrat d'apprentissage dans votre entreprise au cours des 12 prochains mois ?

En %

	Secteur	
	Ensemble	Industrie
Oui certainement	14	18
Oui probablement	13	17
S/t Oui	27	35
Non probablement	31	19
Non certainement pas	40	43
S/t Non	71	62

Source : Étude IPSOS « Les entreprises françaises et l'apprentissage », mars 2015.

La reconquête industrielle en France a ainsi besoin d'une politique de formation initiale et continue et d'une politique d'aide à l'accès à l'emploi plus cohérente, articulée avec les leviers de la politique industrielle, filières et plans de la Nouvelle France industrielle notamment, en simplifiant le nombre d'intervenants et en définissant de façon claire le rôle des différents acteurs.

C'est aussi une question d'ambition. La France bénéficie d'écoles et d'universités qui forment des ingénieurs et des scientifiques de grande qualité, mondialement reconnus. On n'y maintiendra pas des capacités de production industrielle performantes dans les différentes filières et on ne construira pas d'industrie du futur sans disposer d'un enseignement technologique et professionnel à la hauteur des enjeux.

• la compétitivité hors coût des PME et ETI industrielles

Reste l'enjeu central d'un meilleur positionnement produit et de gains à l'exportation. Elle s'acquiert par l'innovation, une amélioration de la performance opérationnelle des entreprises, des progrès en terme de design, objectifs pris en compte dans les politiques publiques et d'accompagnement des entreprises, notamment au travers d'actions structurantes des CSF cofinancées par les pouvoirs publics.

Pôles de compétitivité, Programme d'investissement d'avenir, financements et accompagnements de Bpifrance, actions menées par les conseils régionaux ou les métropoles, initiative French Tech de soutien aux start-up, incubateurs et fab lab, les outils et les dispositifs sont nombreux. **La politique de soutien à l'innovation est incontestablement le volet le plus dynamique du soutien à l'industrie en France** ; il concentre une forte partie des concours publics à l'industrie¹⁴.

Ce foisonnement nuit toutefois à la lisibilité et à l'appropriation par les TPE et les PME. Comment s'articulent les métropoles French Tech avec les pôles de compétitivité relevant du numérique ? Les fédérateurs des familles à l'export, mis en place par le secrétariat du commerce extérieur (cf. encadré page suivante) agissent-ils en synergie avec les initiatives des régions ou de certains pôles de compétitivité qui promeuvent leurs PME dans des salons à l'international ? Des contacts sont encouragés avec les groupes export des CSF mais les dispositifs restent pilotés séparément. La dimension interministérielle du CNI pourrait être mise à profit pour fédérer les actions conduites sous l'impulsion des différents ministères afin d'améliorer leur cohérence et de simplifier leur appropriation par les entreprises.

Sans multiplier les acteurs, en terme de contenu d'intervention, un accent devrait être porté à l'accompagnement des PME dans l'analyse des marchés et la compréhension des attentes clients, notamment à l'export, afin de mieux cibler la définition de leurs produits.

¹⁴ En 2013 ils totalisent 3,3 Mds € (CIR + financements accordés à l'innovation par Bpifrance, l'Ademe, le PIA, soutien aux pôles de compétitivité, etc.) et représentent 25 % des concours totaux d'intervention de l'État à des entreprises industrielles évalués à 15,2 Mds €, y c. les mesures transversales générales aux entreprises (CICE, exonérations sociales, etc.). Si on ne retient que les concours dédiés exclusivement à l'industrie (2,9 Mds €), le soutien à la R & D et à l'innovation représente 61 %. Rapport du CNI en 2013 p 195.

Les « familles prioritaires à l'export »

Parallèlement à l'action de structuration des filières conduites sous l'égide du CNI, le secrétariat d'État chargé du commerce extérieur anime une stratégie de soutien au commerce extérieur articulée autour de six familles : « mieux se soigner », « mieux se nourrir », « mieux communiquer », « mieux vivre en ville », « mieux voyager » et « mieux se cultiver ».

Les familles à l'export ont été lancées dans la perspective d'atteindre l'équilibre de la balance commerciale hors énergie d'ici 2017. Il s'agit d'une démarche public-privé pour soutenir les exportations françaises dans six secteurs majeurs pour les échanges commerciaux de la France, où il y a une offre française de qualité et une demande mondiale : la santé, l'agroalimentaire, le numérique, la ville durable, les industries touristiques, le secteur culturel et créatif.

Les fédérateurs, issus du monde de l'entreprise, acceptent de mettre à disposition leur temps et leur expertise pour aider les entreprises, notamment les PME, à mieux aborder les marchés à l'export. Ils cherchent à encourager les synergies entre acteurs publics et privés et à promouvoir des offres françaises cohérentes sur des marchés prioritaires à l'étranger.

Voir annexe 5 de la partie 1, p.51.

Sur la compétitivité coût, le CNI souhaiterait, à l'occasion de la pérennisation du CICE, voir son impact sur l'industrie renforcé, par un élargissement de la gamme des salaires touchés. Complété par la baisse des charges sociales puis par la réduction de la C3S dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité, ces dispositifs produiront un plein effet à partir de 2015 qui viendra renforcer fortement les facteurs favorables à la reprise de la croissance industrielle.

La vitalité des négociations des branches industrielles est soulignée par le fait que plus de 2 millions de salariés sur les 3,2 millions que compte l'industrie sont concernés par des accords portant sur la compétitivité, l'investissement et l'emploi.

D'autres politiques publiques ont un rôle à jouer dans l'amélioration de la compétitivité coût des entreprises industrielles. La politique énergétique en premier lieu. L'objectif de compétitivité du coût de l'énergie pour l'industrie est rappelé dans les objectifs généraux de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte. Des mesures spécifiques ont été introduites ou pérennisées pour diminuer le coût de l'énergie des industries intensives en énergie (électricité et gaz). Elles bénéficient notamment d'un tarif d'utilisation des réseaux de transport de l'énergie différencié en contrepartie de leur contribution à la stabilité et à l'optimisation du réseau, par leur profil de consommation stable, anticyclique et non

thermosensible. Il conviendra d'être vigilant sur les décrets d'application de la loi pour assurer une réelle avancée sur ces sujets. Mais c'est principalement de l'évolution du mix énergétique fixée par la programmation pluriannuelle de l'énergie introduite par la loi que dépendra l'évolution du coût de l'énergie, pour les ménages et les entreprises.

Compte tenu de cet enjeu, le CNI a souhaité faire partie, à l'instar du CNTE, des instances consultées sur les projets de programmation pluriannuelle de l'énergie. Cette disposition n'a pas été introduite dans la loi, des raisons juridiques ayant été évoquées, mais la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie s'est engagée à intégrer le CNI dans ses consultations.

Améliorer la compétitivité coût de l'énergie pour les entreprises industrielles, c'est aussi encourager les efforts des industriels en termes d'efficacité énergétique, de développement de réseaux intelligents, d'économies d'énergie primaire (cogénération et valorisation de chaleur fatale), ou de production d'énergie renouvelable (valorisation des déchets, combustibles solides de récupération). Simplification réglementaire, soutien financier (certificats d'économie d'énergie), financement des investissements et des innovations (Bpifrance, PIA, Ademe) sont à conjuguer dans cet objectif.

L'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles relève également fortement de la simplification. Le CNI se félicite de la consolidation du dispositif de simplification et de son accélération avec l'annonce de cinquante nouvelles mesures tous les six mois. Avec l'appui des fédérations industrielles et des CSF, il a été force de propositions des mesures simplifiant l'activité industrielle récemment annoncées. Les cas de sur-transposition des réglementations européennes ou de sur-réglementation restent toutefois trop nombreux en France ; à l'instar du Royaume-Uni ou de l'Allemagne, la transposition à conditions identiques doit être affichée avec force comme la règle, toute dérogation à cette règle devant être dûment justifiée de façon à juguler le flux. Traiter le stock demande de mettre en place un dispositif spécifique pour réexaminer la pertinence des cas de sur-transpositions.

Enfin le CNI invite le gouvernement à lancer une réflexion sur la fiscalité de production tout en préservant les financements nécessaires aux Centres techniques industriels (CTI). Cette fiscalité prélève en effet un impôt non connecté à la création de richesse et pèse dans l'écart de compétitivité des entreprises françaises.

• **La cible prioritaire des actions en faveur de l'industrie doit être le renforcement du tissu productif des ETI, PME et TPE car elles jouent un rôle majeur dans la dynamique industrielle ancrée sur les territoires et sont aujourd'hui les entreprises créatrices d'emplois industriels en France.**

La politique industrielle de la France doit prendre en compte ce constat. Les succès des grands groupes français sont une fierté nationale et concourent au rayonnement économique et politique et la France, ils sont un atout indéniable de la France dans la compétition mondiale et la capacité d'innovation de la France. Ils recrutent de nombreux cadres, ingénieurs, chercheurs français et participent au développement des compétences en France et à la reconnaissance internationale de l'excellence des formations françaises. Leur internationalisation et leurs réussites sur les marchés mondiaux sont globalement favorables à l'emploi en France quand ils maintiennent, avec leur siège et leur centre de décision, leurs effectifs de structure sur le territoire national, ainsi que les centres de recherche et d'innovation sous l'encouragement du Crédit Impôt Recherche. Mais ils ont de moins en moins d'effets sur l'activité et l'emploi industriels en France.

Les grandes entreprises, qui jouaient dans les années 1980 et 1990 un effet d'entraînement majeur sur le tissu de PME industrielles, ont conquis une suprématie dans les marchés mondiaux par une stratégie industrielle mondialisée. Les fournisseurs de rang 1, 2 ou 3 sont installés à proximité des sites de production, d'autant que la montée en compétence dans les pays émergents permet d'assurer le niveau de qualité de fabrication attendu. Au phénomène de délocalisation pour des raisons de compétitivité fait suite une stratégie de localisation des productions à proximité des marchés de vente, au bénéfice des pays émergents. Sur les 3 200 000 emplois industriels en France, les 74 grandes entreprises (48 sous contrôle français, 26 sous contrôle étranger) ne regroupent plus que 900 000 emplois ; les 1 515 ETI industrielles rassemblent 1 100 000 emplois et les 25 000 PME en représentent 900 000.

Les politiques offensives visant à dynamiser l'activité et l'emploi industriels en France doivent ainsi s'attacher à cibler tout particulièrement les ETI et les PME. Dans un pays où politique publique rime avec État et centralisation, et où la politique industrielle, quand elle a été menée avec vigueur, a avant tout visé à développer de grands champions mondiaux qui ont, avec succès, donné naissance à ces grands groupes, c'est un changement de paradigme qui n'est pas aisé. Même le système éducatif français concourt à cette situation. Combien de jeunes diplômés des grandes écoles vont travailler dans des PME ou des ETI, qui pourtant leur offriraient plus tôt des responsabilités plus importantes ?

C'est une spécificité française, qu'il convient de faire évoluer. Le renforcement du rôle économique des régions

va dans ce sens ; l'attention portée aux PME et aux ETI se nourrit de proximité.

Le CNI invite les pouvoirs publics à privilégier l'outil de cohésion et de dynamique des éco-systèmes que constituent les filières, grandes entreprises et PME rassemblées, et à revisiter les mesures de politiques publiques en faveur de l'industrie pour s'assurer qu'elles sont adaptées à la cible prioritaire des ETI et des PME. Il ne s'agit pas par un « test PME » de vérifier qu'elles sont « absorbables » par une PME. La question est de s'assurer qu'elles sont conçues pour leurs besoins et prennent en compte leur mode de fonctionnement. Bâtir une « conception produit/process PME » des politiques publiques impactant l'industrie en quelque sorte.

Compte au premier chef la simplicité des mesures, des démarches, des formalités à accomplir, les PME détenant de très peu d'effectifs de structure disposant de compétences transversales générales et pouvant absorber des tâches administratives complexes. Les exigences des dossiers d'appels à projets, par exemple dans le cadre des dispositifs PIA, sans parler des dossiers de financement européens encore beaucoup plus complexes, méritent à cet égard d'être revisités. Le CGI en a pris conscience en introduisant récemment un dispositif spécifique d'appels à projets pour les PME de la filière automobile. La démarche pourrait être généralisée à tous les appels à projets du PIA, et ce quel que soit l'opérateur.

Le deuxième aspect est la façon dont l'État déploie les mesures, dont il en fait le marketing et la promotion. Toucher les PME demande un accompagnement humain sur le terrain par les services de proximité, DIRECCTE, DREAL, Bpifrance, etc., et une campagne de communication adaptée. Les conseils régionaux les plus actifs sur le plan économique ont déployé de bonnes pratiques. Les pôles de compétitivité aussi ont réussi, par leur proximité et leur gestion à bonne échelle, à être reconnus par les PME et à leur apporter des accompagnements efficaces, que ce soit des opportunités de R & D et d'innovation collaborative avec des grandes entreprises ou des laboratoires de recherche qu'elles n'auraient pu initier seules, ou la recherche de fonds propres et le déploiement à l'international pour ceux qui apportent ce type de prestations.

Les mesures doivent enfin être calées sur le mode de fonctionnement et la culture des PME. Les PME sont parfois rétives à faire appel au crédit d'impôt car elles craignent qu'il s'accompagne, à plus ou moins brève échéance, d'un contrôle fiscal qui va mobiliser le chef d'entreprise et son comptable pendant plusieurs semaines. Le préfinancement du CICE mis en place par Bpifrance par procédure internet a dû son succès, une fois qu'il a été connu, à la simplicité et à l'immédiateté du dispositif, sans contrôle ultérieur. Le sur amortissement pour encourager l'investissement industriel productif

répond à cette exigence en s'insérant dans les procédures comptables habituelles sans démarche particulière.

Le renforcement du tissu productif français passe aussi dans certaines filières par des **regroupements et des consolidations de PME ou de TPE**, afin de conforter leurs capacités d'investissement et d'innovation technologique, la croissance de leur activité et de l'emploi en France et leur développement à l'export et à l'international. Dans une stratégie offensive comme défensive, cette consolidation du tissu de PME est un enjeu majeur et doit être poursuivie, avec le support des fonds d'investissements public-privé mis en place dans cet objectif par les CSF, en dépit des difficultés intrinsèques aux opérations de rapprochement de structures à capitaux souvent familiaux.

Les deux transformations sociétales profondes en cours, la transition énergétique et le développement du numérique sont porteuses d'opportunités pour les PME, particulièrement en France qui bénéficie d'un tissu important dans ces deux filières de PME innovantes, présentes sur de nombreux territoires. Elles créeront les emplois industriels de demain. Cet atout du tissu industriel français, internationalement reconnu, tient pour partie à la conduite d'une politique de soutien à l'innovation bien adaptée à l'accompagnement d'entrepreneurs dynamiques de TPE et PME. L'enjeu aujourd'hui est de les faire passer de l'innovation à la production industrielle, de les faire grandir et de les pérenniser par un accès aux marchés mondiaux. Afin de transformer les opportunités de la transition énergétique et de la transformation numérique en croissance et en emplois industriels, les pouvoirs publics doivent s'attacher à concevoir pour ces TPE et PME, dans des dynamiques de filière, les outils de formation et de politique de l'emploi ainsi que les moyens de financement adéquats. L'adhésion des citoyens à ces transformations ne va pas de soi. Au-delà de l'accompagnement des salariés à ces mutations, une conduite du changement est également à mener auprès de la population.

3 - L'action des pouvoirs publics français en faveur de l'industrie doit s'inscrire dans une politique industrielle européenne qui fait encore défaut.

Le CNI avait fait part en février 2014 de ses préoccupations sur l'insuffisante prise en compte des enjeux industriels dans les politiques européennes. Il avait recommandé dix leviers d'action¹⁵ pour recentrer chacune des politiques européennes (concurrence, commerciale, énergie et climat, R & D et innovation, emploi et formation, etc.) sur l'objectif prioritaire d'un soutien à l'industrie, à la croissance et à l'emploi en Europe. **Le Conseil européen des 20 et 21 mars 2014 a donné un élan important dans cette voie en réaffirmant l'objectif collectif de relèvement**

de la part de l'industrie dans le PIB européen à hauteur de 20 %. La Commission avait ainsi été invitée à préparer pour mars 2015 une feuille de route opérationnelle rassemblant les initiatives concourant à « une renaissance industrielle de l'Europe ».

Le CNI regrette que cette feuille de route ne figure plus dans les priorités de la nouvelle Commission Juncker. Alors qu'elle intervient dans un nombre croissant de réglementation de l'exercice quotidien des activités industrielles, et qu'elle est maître d'enjeux industriels majeurs comme la négociation des accords commerciaux ou les stratégies de rapprochement de grands acteurs industriels, la Commission n'a toujours pas défini le contour d'une politique industrielle européenne.

La première grande initiative de la nouvelle Commission, **le programme d'investissement européen de 315 Mds € proposé par le président Juncker, a suscité beaucoup d'attentes de la part des industriels.** Il est pertinent pour accélérer le redémarrage de la croissance s'il est mis en œuvre rapidement, selon des modalités simples, et joue réellement un rôle d'accélérateur et de générateur d'investissements supplémentaires, privés et publics, ou de conduite de grands programmes d'infrastructure à l'échelle européenne (énergie, transport notamment). Cela suppose qu'il soit le moyen de lever les contraintes en termes de finances publiques nationales pesant sur la relance de l'investissement et que le dispositif d'examen des projets et de décision sur l'octroi de financement soit rapidement mis en place, et suffisamment décentralisé pour irriguer, au-delà de quelques grands projets, les tissus industriels nationaux. L'investissement devant aussi s'entendre en termes d'investissement humain, il est regrettable qu'en l'absence de subventions, le programme ne puisse permettre la mise en place d'actions de formation. Un programme européen de formation aux métiers industriels de qualification V, IV et III aurait été particulièrement pertinent ; le succès d'Erasmus l'y encourageait.

En soi, ce programme ne dessinera pas une stratégie industrielle européenne. Le CNI attend les propositions de la Commission sur d'autres initiatives impactant l'industrie : celles relatives au « marché unique européen connecté », à « l'Union européenne de l'énergie » (sécurité de l'approvisionnement énergétique, intégration des marchés nationaux de l'énergie, évolution du mix énergétique, etc.), au « marché intérieur plus approfondi et plus équitable, doté d'une base industrielle renforcée ».

Mettre l'Union européenne dans une dynamique collective visant à relever à l'horizon de 2020 la part de l'industrie à 20 % du PIB demandera toutefois de

¹⁵ Avis du CNI 18 février 2014 disponible en annexe du rapport.

consolider une feuille de route définissant les grands axes d'une politique industrielle européenne et rassemblant de façon transversale les actions menées au sein des différentes initiatives concernées.

Le CNI a amplifié en 2014 son action de recommandation aux pouvoirs publics et a gagné en reconnaissance et en visibilité.

Le CNI a poursuivi en 2014 ses travaux dans la dynamique de recherche de convergence entre les acteurs industriels, représentants des fédérations et des entreprises industrielles, les organisations syndicales de salariés et les pouvoirs publics, dans sa **double fonction : recommandations aux pouvoirs publics sur les politiques impactant l'industrie, d'une part, mission qu'il exerce en indépendance de l'administration, élaboration et mise en œuvre avec les Comités stratégiques de filière des actions des contrats de filière d'autre part, en coordination avec les différents ministères impliqués.**

Par l'écoute et le dialogue, la confiance tissée au fil du temps, il est un lieu de construction entre les organisations et fédérations industrielles et les organisations syndicales d'une vision partagée sur les actions à mener pour renforcer l'industrie en France et relancer la croissance et l'emploi industriels. C'est cette qualité qui donne du poids à la voix du CNI et en fait un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur l'avenir de l'industrie. Les avis et recommandations rendus en 2014, détaillés ci-dessous, l'ont de nouveau été à l'unanimité ou quasi-unanimité. Son caractère collégial a été renforcé par la mise en place en 2014 de tandems associant un représentant des entreprises industrielles et un représentant des organisations syndicales à la gouvernance de la Section Thématique « Emplois et compétences » et de celle relative à l'économie circulaire, ou comme représentants du bureau du CNI au comité de pilotage du plan « Usine du futur » ou au comité de suivi des recommandations sur le financement des entreprises industrielles.

1 - Les réflexions et les recommandations du CNI ont notamment porté sur la transition énergétique, le financement des entreprises industrielles et la simplification des activités industrielles.

• À la suite de son avis **sur la transition énergétique de juillet 2013**¹⁶, le CNI a élaboré à l'unanimité et remis en juillet 2014 à Madame Royal, ministre de l'Écologie, du



© OPIS - Thinkstock

Développement durable et de l'Énergie, une analyse du projet de loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte¹⁷ et des recommandations et propositions d'amendements, transmises également aux rapporteurs parlementaires lors du débat à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Tout en accueillant positivement le projet de loi qui répondait pour partie aux attentes qu'il avait exprimées, notamment sur la diversification pragmatique et progressive du mix énergétique, l'encouragement à la sobriété et à l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement de filières industrielles performantes dans les énergies renouvelables et l'encouragement à la poursuite de la recherche et de l'innovation dans le domaine de l'énergie, le CNI a relevé quatre enjeux majeurs qui lui paraissent devoir être complétés :

- **renforcer l'objectif de compétitivité du prix de l'énergie** et l'intégrer explicitement aux critères de la programmation pluriannuelle de l'énergie qui fixera le rythme d'évolution du mix énergétique ;
- **prendre en compte l'ensemble des filières industrielles**, encourager les efforts d'efficacité énergétique de l'industrie et conforter la compétitivité des industries intensives en énergie ;
- **identifier les moyens pour accompagner ce nouveau modèle énergétique** : renforcement des compétences, financement des investissements, développement du tissu productif sur le territoire ;
- **associer l'industrie, acteur et moteur de la transition énergétique, à la gouvernance du dispositif.** Le CNI a souhaité, comme porteur de la « voix de l'industrie » associant fédérations industrielles et salariés de l'industrie, être consulté parallèlement au CNTE sur les programmations pluriannuelles de l'énergie, compte tenu de l'impact que ceux-ci auront pour les activités industrielles de toute nature.

¹⁶ Avis du CNI rendu en juillet 2013 « L'industrie française, acteur et moteur de la transition énergétique » - disponible en annexe du présent rapport.

¹⁷ Avis du CNI - juillet 2014 - disponible en fin de partie 1.

Le CNI attend le vote définitif de la loi en espérant que la plupart de ses recommandations seront retenues dans la version finale.

Un avis sur la **politique européenne climat-énergie**¹⁸ a également été rendu à l'occasion du Conseil européen des 23 et 24 octobre 2014. **Le CNI a réaffirmé que la transition énergétique était une opportunité porteuse de croissance et d'emplois pour le renforcement des capacités industrielles européennes.** Pour transformer cette opportunité en des résultats concrets en termes de croissance et d'emplois industriels en Europe, les orientations des politiques européennes de l'énergie et du climat doivent répondre à **trois enjeux** :

- porter de nouveaux modèles de croissance et d'emploi.

L'Europe dispose d'entreprises performantes de rang mondial dans les énergies conventionnelles, les énergies nouvelles et les services à l'énergie. Cet atout est à préserver, tout en accélérant le développement de filières d'excellence dans les énergies renouvelables et bas carbone, la ville durable et les réseaux intelligents, l'efficacité énergétique. En matière de concurrence, politique commerciale, de réglementation des aides publiques, de soutien à la recherche et à l'innovation, d'accompagnement des PME, de stratégies industrielles régionales, toutes les politiques européennes ont un rôle à jouer pour soutenir le développement d'une offre européenne enrichie afin de répondre aux nouveaux marchés suscités par la transition énergétique et consolider un tissu d'entreprises robustes porteuses de création d'emplois durables.

- adopter un « Paquet énergie-climat » facteur de développement économique pour l'industrie européenne et conditionner expressément l'engagement européen à un accord international visant à garantir que les principaux émetteurs mondiaux réduisent leurs émissions sur des bases comparables à l'Europe.

L'Europe est actuellement la seule région du monde à avoir sensiblement réduit ses émissions de gaz à effet de serre et à contribuer à la lutte contre le changement climatique dans une proportion supérieure à son poids économique. Le CNI salue ces efforts et les soutient. Il rappelle néanmoins la nécessité de veiller à l'équilibre de l'engagement de tous les acteurs mondiaux, et en particulier les grands émetteurs et de lutter contre les fuites de carbone¹⁹, notamment pour assurer la capacité de l'Europe à poursuivre ses efforts sur le long-terme en matière de stratégie bas carbone tout en préservant ses

emplois. Il attend des avancées significatives en ce sens lors de la conférence internationale COP 21 qui se tiendra à Paris en décembre 2015 ;

- renforcer la sécurité et la compétitivité des approvisionnements, approfondir la dimension extérieure de la politique européenne de sécurisation des approvisionnements énergétiques, intégrer davantage le marché européen et préserver la compétitivité des entreprises intensives en énergie, en électricité et en gaz, par des dispositifs adaptés.

Le CNI a ainsi recommandé qu'une part significative du plan européen d'investissements soit consacrée aux investissements liés à la politique énergétique.

- Nombreuses sont les PME industrielles qui expriment les difficultés d'accès au financement qu'elles rencontrent auprès des établissements, notamment pour financer leur exploitation quand elles font face à des difficultés conjoncturelles. Aussi le CNI a-t-il souhaité disposer d'une analyse approfondie sur cette question, en confiant à la Médiatrice nationale du crédit aux entreprises, Madame Prost, le pilotage d'une Section Thématique sur ce thème. Celle-ci a rassemblé les différents acteurs concernés, chefs d'entreprise et des représentants de fédérations industrielles, représentants d'organisations syndicales de salariés de l'industrie, représentants de fédérations bancaires et financières et administrations concernées et a auditionné la Banque de France et des établissements de crédit²⁰.

Sur la base de cette analyse, le CNI a remis en décembre 2014 au Premier ministre, au ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et au ministre des Finances et des comptes publics **dix recommandations concrètes sur le financement des entreprises industrielles**²¹:

- le CNI relève dans les données statistiques un taux d'octroi satisfaisant aux demandes de crédit d'investissement mais note, selon les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprise, un phénomène « d'autocensure » dans les demandes de crédits qu'il souhaite voir analysé de façon approfondie par la Banque de France lors de ses enquêtes ;

- les crédits de trésorerie font en revanche l'objet de tensions plus importantes, notamment dans les phases de difficultés conjoncturelles que traversent les entreprises. **Aussi le Conseil invite-t-il chefs d'entreprise et réseaux bancaires à s'attacher à construire dans la proximité et la durée des relations de plus grande confiance ;**

¹⁸ Avis du CNI « Une politique européenne de l'énergie et du climat au service du développement de l'industrie et de l'emploi en Europe » - octobre 2014- disponible en fin de partie 1 .

¹⁹ Délocalisations et déplacements de la production mondiale dans des pays conduisant de moindres efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre et offrant ainsi un avantage compétitif en terme de coûts de l'énergie.

²⁰ Le rapport de la ST Financement figure en partie 3 du présent rapport.

²¹ Avis « Renforcer la confiance entre l'entreprise et ses partenaires bancaires ; offrir, notamment aux PME, des outils de financement diversifiés accompagnant la vie et les risques que prend l'entreprise » décembre 2014 – disponible en fin de partie 1.

- sur le financement d'exploitation, le Conseil pointe le besoin de clarifier la contradiction juridique entre le Code civil et le Code de commerce pour permettre de **développer en France des outils de financement gagés sur les stocks** (sans dépossession) comme il existe en Allemagne. Une disposition a été introduite dans la loi pour la croissance et l'activité pour autoriser le gouvernement à prendre par ordonnance les mesures appropriées ;

- de façon plus générale, une comparaison internationale du droit des faillites met en évidence un traitement des créanciers en France défavorable par rapport à celui pratiqué au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Allemagne. Cela influe sur la réticence des établissements de

crédit à octroyer des financements aux entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles. Le CNI suggère que soit conduite **une réflexion portant à la fois sur le droit des entreprises en difficultés, le droit des sûretés et le financement des entreprises**, en associant les différentes parties prenantes et en s'appuyant sur une analyse comparative avec les législations en vigueur chez nos partenaires européens ;

- enfin, le CNI insiste sur la nécessité de **faire respecter les délais de paiement** car les retards de paiement restent aujourd'hui une cause majeure des difficultés de trésorerie rencontrées par les PME et invite l'État à appliquer avec détermination les nouvelles sanctions administratives.

Financement des entreprises industrielles

Dix recommandations concrètes du Conseil national de l'industrie

- 1 - Faire analyser par la Banque de France le phénomène d'autocensure dans les demandes de crédit.
- 2 - Baisser le taux de l'IS pour les PME industrielles ou appliquer un taux différencié pour le réinvestissement de leurs bénéfices dans des investissements productifs.
- 3 - Construire dans la durée et la proximité une relation de confiance étroite entre établissements de crédits et PME industrielles.
- 4 - Faire respecter les délais de paiement par les donneurs d'ordres et les clients publics et privés.
- 5 - Ouvrir une réflexion conjuguée sur le droit des entreprises en difficultés, le droit des sûretés et le financement des entreprises.
- 6 - Lever les freins juridiques actuels et développer en France les outils de financement des stocks.
- 7 - Offrir des produits de financement à l'export en dollar ou autres devises.
- 8 - Faire effectuer par les gestionnaires un bilan de l'activité des fonds sectoriels à financement public/privé afin d'identifier les freins à lever.
- 9 - Encourager le développement de fonds obligataires permettant aux PME industrielles de bénéficier de financements long terme
- 10 - Déployer plus largement l'accompagnement par Bpifrance des projets de développement, de recherche et d'innovation des PME industrielles, y compris en acceptant plus de partage de la prise de risque inhérente au développement industriel.

Cet avis a reçu l'approbation des trois collèges du CNI (entreprises industrielles, salariés de l'industrie, personnalités qualifiées), à l'exception de Force Ouvrière qui n'a pas souhaité s'associer à cette réflexion. La CGT indique ne pas partager les recommandations 2 et 9.

Cet avis recommande également **l'extension des capacités de Bpifrance à octroyer des prêts de développement**, qui constitue un moyen de financement particulièrement apprécié des PME industrielles, avec un effet de levier sur les établissements de crédit qui interviennent en cofinancement. **Le CNI se félicite de la décision récente du gouvernement de porter sur la période 2015-2017 à 8 Mds € l'enveloppe des prêts de développement, avec un accroissement de 2,1 Mds €.**

L'analyse par Bpifrance de ses interventions de toute nature (hors Bpifrance Participation) en fonction des secteurs d'activité en 2014 (cf. annexe 6) montre en effet que **son action en faveur de l'industrie ne représente que**

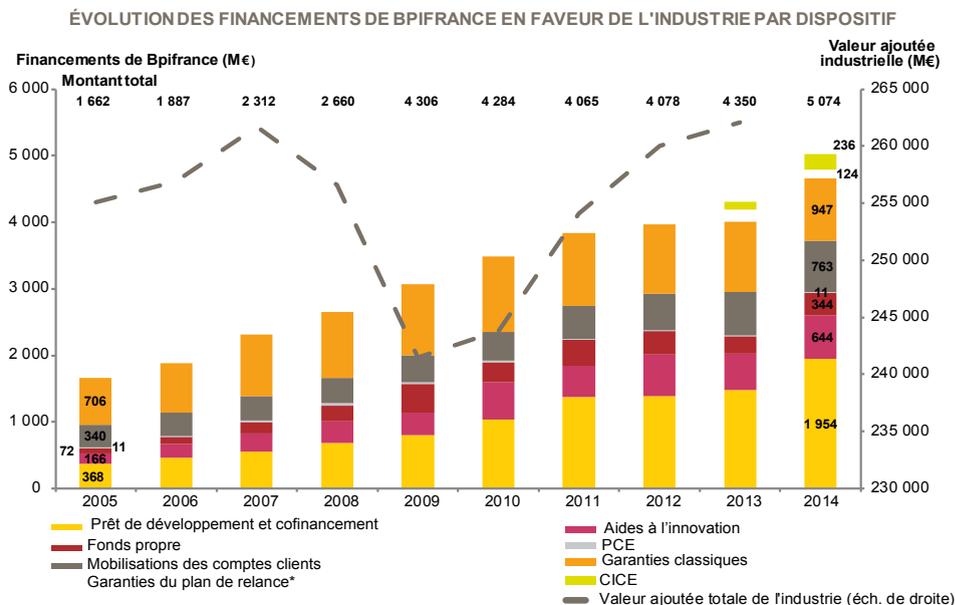
25 %, soit 5,1 Mds €, et 6,2 Mds € soit 31 % si on y inclut le numérique. La part et le montant alloués à l'industrie ont sensiblement progressé en 2014, faisant suite à cinq années d'une quasi-stabilité en montant et d'une baisse en pourcentage. L'analyse par type d'intervention montre que ce sont les prêts de développement et les prêts en cofinancement qui sont à l'origine de cette dynamique.

Compte tenu de sa forte propension à innover, l'industrie capte 75 % de l'aide à l'innovation, 94 % avec le numérique. La part de l'industrie dans l'activité d'investissement de Bpifrance (hors Bpifrance Participation) indiquée dans le tableau (20 %, avec un flux de 344 M€) est faible. Même avec le numérique, elle atteint à peine 550 M€ en 2014,

soit 32 %. Bpifrance indique que c'est une évaluation minorante car elle ne dispose pas des informations en provenance des fonds affiliés. Le CNI recommande qu'un suivi statistique plus précis soit mis en place sur cet axe d'intervention de Bpifrance, essentiel à la stratégie de consolidation des PME industrielles évoquée ci-dessus. La représentation de l'industrie dans l'activité de garanties de prêts bancaires apparaît également faible (21 %). Le

résultat est meilleur pour les prêts à moyen et long terme (prêts de développement et cofinancement) mais la part de 30 % reste en dessous des attentes que porte le CNI à l'action de Bpifrance en faveur des PME et ETI industrielles. Compte tenu de son intensité capitalistique, l'industrie génère en effet un besoin de financement largement supérieur aux autres secteurs de l'économie.

Action de Bpifrance en 2014 en faveur de l'industrie



Sources : Bpifrance, Insee (comptes nationaux).

• À la demande du Secrétariat général du gouvernement, le CNI a animé au travers de sa Section Thématique « Réglementation et simplification » l'atelier « exercer une activité industrielle » du programme simplification. À la suite de la collecte de propositions auprès des CSF et des fédérations industrielles, et d'un pré-examen avec les différentes administrations concernées pour s'assurer de leur accord de principe, vingt-deux nouvelles propositions de simplification ont été remises aux ministres Messieurs Mandon et Macron, dont seize relèvent d'un changement législatif ou réglementaire français²². Quatorze de ces mesures ont été retenues dans les annonces de mai 2015. Au total, plus d'une vingtaine de mesures de simplification dans le domaine industriel proposées par le CNI depuis juin 2013 ont été décidées. Le Conseil se félicite de l'accélération récente du processus de décision, mais déplore des délais de mise en œuvre et d'entrée en vigueur toujours longs qui en retardent le bénéfice pour les activités industrielles.

2 - Le CNI consolide sa dimension interministérielle et renforce ses liens avec le parlement.

Tout en ayant un lien plus étroit et une implication plus forte du ministère chargé de l'industrie et du numérique et notamment de la Direction générale des Entreprises, il est essentiel à sa réussite que le CNI, les CSF et les ST soient reconnus par les autres ministres et administrations comme des instances de dialogue et d'élaboration avec les acteurs industriels de mesures propres à leur secteur d'activité. L'élaboration du contrat de filière du CSF Bois et l'avancement du plan d'actions du contrat de la filière alimentaire ont été l'occasion d'une forte implication du ministère de l'Agriculture. Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie est également fortement investi dans les travaux du CSF Bois, du COSEI, de la ST économie circulaire ; le secrétariat au transport est un partenaire de longue date auprès des CSF relatifs aux filières de transport.

²² Voir la liste dans la partie de la Section thématique « Réglementation et simplification ».

En complément d'une coopération régulière avec le ministère chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, des relations suivies se sont nouées en 2014 avec le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, à l'occasion du lancement d'une réflexion transversale commanditée par la grande conférence sociale de juillet 2014 sur « les besoins et les attentes de l'industrie en matière de compétences et de formation sur la base notamment des Comités stratégiques de filières et des trente-quatre plans industriels ». La ST « emplois et compétences » du CNI s'est attachée à rassembler dans un groupe de travail *ad-hoc* tous les acteurs concernés : acteurs industriels des CSF, représentants des organisations syndicales, responsables de la politique de formation dans des conseils régionaux, DGE, DGEFP, France Stratégie et le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, qui pour la première fois s'associent directement aux travaux du CNI. La dynamique de rassemblement des acteurs est porteuse : après une première étape de compréhension mutuelle et de diagnostic partagé de deux mondes industrie/éducation encore fortement coupés l'un de l'autre bien que des procédures de confrontation sur l'offre de formation existent, elle va permettre de déboucher sur l'élaboration de recommandations concrètes.

Une synergie a également été établie entre le CNI et le **Conseil National Éducation Économie** afin de travailler de concert sur les sujets communs.

Le CNI et la **Commission nationale des services** ont également identifié des axes d'intervention en commun. En premier lieu, réaffirmer la complémentarité entre industrie et services ; l'externalisation depuis une quinzaine d'années dans de nombreuses entreprises industrielles des services à l'industrie ne doit pas masquer le fait qu'ils prospèrent ensemble et sont l'un pour l'autre un atout de leur performance. L'interpénétration entre industrie et services est appelée à s'accroître avec la transformation numérique, qui générera un *continuum* dans la chaîne de valeur de la relation client à la conception et fabrication du produit, ainsi qu'avec l'émergence d'une économie de la fonctionnalité où l'achat d'un service, de mobilité par exemple, se substitue à l'achat d'un produit. CNI et CNS ont retenu pour le moment de travailler ensemble sur la performance de la logistique d'une part, et sur l'évolution des compétences et l'offre de formation d'autre part.

Les liens du CNI avec le Parlement se renforcent. Sur la suggestion de Jean Grellier, député membre du CNI, validée par le président de la Commission des affaires économiques et le président de l'Assemblée nationale, **un référent parlementaire a été désigné pour chacun des**

CSF au sein des députés de la commission des affaires économiques, sur proposition et au *pro rata* des groupes parlementaires. L'objectif est de donner aux parlementaires une meilleure visibilité des actions menées par les CSF et le CNI et de créer au sein du parlement un réseau relais des préoccupations et des enjeux industriels portés par le CNI.

Autre signe d'une reconnaissance institutionnelle croissante du CNI, le vice-président a été auditionné par le **Conseil économique, social et environnemental** en mars 2015.

3 - Les quatorze CSF ont finalisé leurs contrats de filière et poursuivent la mise en œuvre de leurs plans d'action. Pour poursuivre leur effort dans la durée et obtenir les résultats attendus, ils ont besoin d'un minimum d'appui opérationnel.

Avec la validation des contrats de filière des CSF IEPT (juin 2014) et le CSF Bois (décembre 2014), les quatorze contrats rassemblent 360 actions lancées depuis 2013. 24 % portent sur le développement de la filière, 18 % sur des actions d'accompagnement à la performance des entreprises, PME notamment, 16 % concernent le développement des compétences et la formation, l'attractivité des métiers, 15 % l'innovation, 11 % le développement à l'export et à l'international, 9 % l'amélioration des relations entre grandes entreprises et PME et 6 % l'accès au financement. Le suivi de l'avancement²³ fait ressortir, **qu'au premier trimestre 2015, 72 % des actions sont accomplies ou sont en cours de réalisation, 2 % ont été suspendues, 12 % rencontrent des freins à lever et 14 % restent à lancer.**

La dynamique enclenchée grâce à l'implication des industriels, des organisations syndicales et des pouvoirs publics commence à porter ses fruits, notamment en terme d'amélioration de la performance opérationnelle des PME, de R&D et d'ateliers de conception collaborative, d'actions collectives à l'export, d'analyse des besoins de compétences et de formation, de l'ouverture des filières à l'action de la Médiation inter-entreprises. Chaque CSF présente, en partie II du présent rapport, l'avancement de son plan d'action.

Il ressort toutefois un bilan différencié selon les ressources d'animation permanente dont disposent les CSF. Ceux qui peuvent s'appuyer sur des fédérations professionnelles solides ou des grandes entreprises, y trouver des ressources permanentes d'animation, et pour certains ont bénéficié d'un support financier de l'État à travers le PIA, déploient avec méthode et résolution

²³ Un suivi d'avancement, action par action, est réalisé deux fois par an et est disponible sur le site internet du CNI.

leur plan d'action, notamment auprès du tissu des PME. Les CSF qui rassemblent de nombreuses fédérations de plus petite taille avec des moyens plus limités et qui regroupent à titre principal des ETI ou des PME manquent en revanche de ressources pour seconder le vice-président et le bureau du CSF. Ce sont pourtant les filières qui ont le plus besoin d'un CSF pour fédérer les acteurs et définir un intérêt général et souhaitent enclencher une dynamique de filière. L'administration leur apporte un appui mais c'est aux acteurs industriels de les animer. Contribuer aux plans d'action et piloter leur avancement, faire aboutir les initiatives sur des résultats demande une animation transversale permanente des différents groupes de travail qui nécessite *a minima* une personne ressource mise à disposition par les pouvoirs publics ou les fédérations professionnelles auprès du vice-président du CSF, cofinancée par les deux parties. À défaut, le CSF ne produira pas les résultats attendus par les entreprises de la filière, et il s'éteindra par manque de réalisations concrètes. Un cofinancement public-privé, avec l'appui des fédérations professionnelles concernées, pourrait être trouvé au travers de l'élaboration par chaque CSF concerné, dans le cadre de l'appel à projets PIAVE, d'un projet rassemblant les actions structurantes prévues par le contrat de filière et prenant en charge le coût de leur pilotage transversal.

Enfin, l'articulation de l'action des CSF avec d'autres instances nationales de concertation mérite parfois d'être clarifiée, avec le souci de simplifier et de préciser leurs missions respectives en veillant à leur complémentarité. À titre d'exemples citons le CSF numérique et le Conseil national du numérique, le COSEI eau et le Conseil national de l'eau. De même, la poursuite d'échanges réguliers entre les CSF et les plans industriels est propice à l'avancement de chacun, et permettra, pour les chefs de projet plan, de mobiliser le support des CSF sur des actions qui relèvent de leur mission comme les évolutions de réglementation ou de l'offre de formation.

4 - Les sections thématiques enrichissent l'apport du CNI par des réflexions transversales approfondies sur des sujets spécifiques et fédèrent l'action des CSF autour de dynamiques communes.

Les sections thématiques (ST) travaillant sur le **financement, la simplification, l'Europe** ont produit l'analyse, la réflexion et les propositions sur lesquelles s'est appuyé le bureau pour élaborer les avis et recommandations du CNI présentées ci-dessus. La **ST emplois et compétences** conduit de la même façon une réflexion de fond sur la formation, avec un groupe de travail *ad-hoc*, tout en s'attachant également à transversaliser l'action des CSF, tous mobilisés sur l'axe des ressources humaines, à susciter des synergies et à diffuser les bonnes pratiques.



© Diego Cervo - Thinkstock

C'est aussi dans cet objectif d'animation d'une dynamique collective qu'a été créée fin 2014 la **ST consacrée à l'économie circulaire**, consolidant les travaux menés avec chacun des CSF à la suite de la conférence environnementale de 2013. Après un état des lieux des bonnes pratiques déjà enregistrées, elle coordonne l'élaboration par chaque CSF d'engagements volontaires propres à chaque filière, en tenant compte de ses spécificités, et définit des indicateurs communs pour mesurer l'avancement et les progrès.

Chaque ST décrit les travaux qu'elle a effectués et présente son programme de travail 2015 dans la partie III du présent rapport.

5 - Deux actions figurant au programme 2014 du CNI n'ont pas été déployées : l'articulation avec les régions et l'élaboration de recommandations pour accroître l'achat public innovant.

L'articulation des CSF nationaux avec les instances en région a été retardée dans l'attente de la stabilisation du dispositif régional et de l'évolution de la répartition des compétences. Le Bureau du CNI a également estimé que faire travailler ensemble les quatorze CSF nationaux avec des instances pertinentes dans, selon les filières, 2 à 6 ou 7 régions, nécessitait la mise en place d'une plateforme collaborative facilitant l'échange interactif d'informations, la mise en contacts décentralisée et le travail en réseau. Le secrétariat général des ministères économiques et financiers a accepté de prendre en charge ce projet ; les

services informatiques de Bercy et de la DGE préparent avec le secrétariat général du CNI une plateforme baptisée « cni lab » qui mettra en réseau les 2 000 contributeurs aux CSF et aux instances en région (mise en service progressive à partir de juin 2015).

La réflexion sur l'achat public innovant n'a pas été lancée par manque de temps et de ressources.

Le programme de travail du CNI pour 2015-2016

Les Comités stratégiques de filière et Sections thématiques définissent dans leurs contributions au rapport ci-après, les principaux axes de leur programme de travail. Compte tenu de l'analyse de la situation de l'industrie présentée ci-dessus et des principaux enjeux à relever, le CNI propose de retenir comme priorités transversales les axes suivants :

1 - Emploi, formation, recrutement

En relation avec les groupes de travail des CSF déployant les actions des contrats de filière retenus sur cet axe, la ST « emplois et compétences » du CNI s'attachera à :

- poursuivre et approfondir les trois actions engagées en 2014 pour (i) **renforcer l'appui aux filières dans une dynamique transversale pour répondre aux besoins des entreprises et des salariés et soutenir l'emploi**, (ii) **amplifier la visibilité du CNI et des CSF et son action en réseau**, dans une relation partenariale, avec tous les organismes et instances intervenant dans le champ de l'emploi et de la formation, et (iii) **accroître la capacité d'anticipation des évolutions des emplois et des compétences, en particulier sur l'industrie du futur** ;

- **encourager le recours à l'alternance** en identifiant plus précisément les freins non financiers perçus par les entreprises industrielles et en travaillant avec l'éducation nationale et les régions aux leviers à mettre en œuvre sur la demande auprès des jeunes et des prescripteurs ;

- prolonger le travail engagé sur les **besoins et attentes de l'industrie en matière de compétences et de formation (CSF, plans industriels) et contribuer à l'élaboration de recommandations du CNI**,

- avec un regard particulier sur les enjeux de formation professionnelle, à la suite de la réflexion engagée ces derniers mois sur la formation initiale ;
- et en favorisant la convergence entre l'ensemble des acteurs afin que le système formation-orientation-emploi contribue encore plus efficacement au développement des filières sur les territoires.

L'appel à projets du PIA « partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi » ouvre des opportunités en ce sens pour les CSF. Cette action dotée de 126 M€ vise à accompagner les outils économiques en encourageant



© Anna Ivanovna - Thinkstock

le développement de solutions locales s'appuyant sur un engagement conjoint notamment des acteurs économiques, de la formation et de l'enseignement. Elle favorise la création de partenariats durables entre entreprises de toute taille et organismes de formation et d'enseignement.

Face à l'enjeu névralgique des recrutements dans les prochaines années, **le CNI lancera avec toutes ses parties prenantes, ST emplois et compétences et CSF, acteurs industriels, partenaires académiques et pouvoirs publics, État et régions, une réflexion et des propositions sur les actions et dispositifs à mettre en place pour donner une forte visibilité aux besoins d'embauche de l'industrie et à la promotion des métiers industriels.**

2 - Transformation numérique de l'industrie et plan « Industrie du futur »

Le CNI participera aux réflexions, recommandations et actions du plan « Industrie du futur » selon les axes présentés ci-dessus, en s'attachant tout particulièrement (i) à **analyser les impacts sur le travail et l'emploi et la place de l'homme dans l'environnement industriel et à être force de proposition sur l'axe formation** et (ii) à **suivre l'avancement du déploiement auprès du tissu de PME et ETI**. La plupart des CSF conduisant, notamment dans leurs comités sur l'innovation, des actions ciblées pour préparer « l'usine du futur », il veillera à ce que des synergies s'établissent avec le plan destiné à toucher toutes les filières industrielles.

3 - Économie circulaire : accompagner l'élaboration d'engagements volontaires des filières industrielles en termes d'économie circulaire au sein des CSF, et promouvoir des parcours de progrès illustrés par des projets opérationnels

Grâce à une forte mobilisation des quatorze CSF et l'élaboration collective d'une méthodologie de travail, la Section Thématique s'est mise en ordre de marche début

2014 pour répondre à la demande de la 2^e Conférence environnementale formulée au CNI fin 2013. Un état des lieux recensant les bonnes pratiques des filières industrielles en matière d'économie circulaire a été finalisé et une synthèse en a été présentée en session plénière du CNI fin 2014.

En 2015, les CSF travaillent à **l'élaboration de parcours de progrès** qui seront progressivement intégrés à leurs contrats de filières. Au sein de ces parcours, qui associeront le plus de filières possible, des **projets opérationnels** seront proposés par les acteurs des filières et leurs parties prenantes (notamment collectivités territoriales, etc.) dans le cadre d'une contractualisation, à l'image de celle des contrats « *Green deals* » pratiqués aux Pays-Bas. Les principaux freins entravant chaque projet seront identifiés (techniques, financiers, réglementaires, fiscaux, etc.) afin que les opérateurs publics partenaires puissent contribuer à les lever. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont été répertoriés ; ils seront utilisés pour mesurer l'impact et l'efficacité des projets en termes économiques, sociaux (emplois et compétences) et sociétaux.

4 - Déployer la plateforme collaborative « cni lab » et articuler les actions nationales du CNI, des CSF et des ST avec celles menées sur les territoires

Le déploiement progressif, à partir de juin 2015 de la plateforme collaborative « cni lab » servira de support à la mise en réseau de chaque CSF national avec, sur les territoires pertinents, les instances en région rassemblant des entreprises de la filière, des acteurs économiques et les pouvoirs publics, qu'elles fonctionnent sous la forme de CSFR ou sous d'autres modalités. La plateforme « cni lab » permettra également d'établir des synergies avec des structures « transfilières » regroupant en région acteurs industriels, partenaires technologiques et académiques, pouvoirs publics, dans le domaine de la mécanique notamment.

L'articulation entre les actions menées au niveau national et celles menées en région s'attachera à respecter la diversité des structures et des modalités mises en place sur les territoires. Il n'y a pas de modèle unique. Le CNI encouragera les bonnes pratiques et recommandera ses deux principes de base : **une composition quadripartite** (chefs d'entreprise et fédérations professionnelles, organisations syndicales, services de l'État, services du Conseil régional) **et une participation des acteurs du développement économique local** (pôles de compétitivité, CCI par exemple), **ainsi qu'un pilotage opérationnel par des acteurs industriels ou leurs représentants**. L'objectif est d'amplifier les résultats obtenus au bénéfice du renforcement du tissu productif, de l'activité et de l'emploi industriels en France **en introduisant de la synergie entre tous les acteurs, en favorisant une dynamique**

interactive entre l'échelon national et territorial, et en favorisant les échanges, la capitalisation d'expériences et le travail en réseau.

Le rythme de déploiement de cette action se définira en relation avec chaque région afin de tenir compte de leurs propres calendriers liés aux regroupements.

5 - Améliorer l'accès des entreprises industrielles à la commande publique et promouvoir l'achat public innovant

Un état des lieux et une réflexion sur des propositions d'amélioration seront conduits en relation avec la **médiation des marchés publics** et les filières qui présentent le plus d'opportunités d'amélioration (CSF éco-industries, bois, biens de consommation pour le textile, naval, santé notamment).

Ces cinq axes prioritaires rythmeront, de façon transversale, le programme de travail du bureau du CNI comme ceux des comités stratégiques de filière et des sections thématiques concernées.

Le bureau du CNI poursuivra également **son action permanente d'accompagnement et de suivi d'avancement des plans d'action des CSF et des ST, d'élaboration de recommandations aux pouvoirs publics sur des sujets d'importance toute particulière pour l'industrie en France**. Conscient du risque d'essoufflement des CSF en manque de moyens, il les accompagnera dans la recherche de ressources et dans l'élaboration de projets rassemblant les actions structurantes pour la filière. Il veillera à la mise en œuvre des recommandations sur le financement des entreprises industrielles en déléguant à deux de ses membres (CFTC et CGPME) le pilotage d'un comité de suivi. Il s'attachera, avec le support de la ST Europe, **à contribuer à l'émergence de politiques européennes de soutien à l'industrie et à mobiliser les filières pour tirer le meilleur parti du programme d'investissement européen pour l'industrie française**.

Le bilan de l'action menée par les Comités stratégiques de filière, les Sections thématiques et le bureau du CNI met en évidence des avancées et des résultats, mais aussi des difficultés et des insatisfactions sur le rythme d'avancement. Une réelle dynamique est créée, qui tire sa force et sa capacité d'agir, de l'esprit de cohésion et de la recherche de convergence qui animent tous les acteurs, représentants des fédérations industrielles et organisations professionnelles, représentants des organisations syndicales et pouvoirs publics, dans l'objectif d'une grande ambition industrielle pour la France. C'est dans la durée qu'elle produira tous ses effets.

Contributions complémentaires des organisations membres du CNI



OBSERVATIONS DE LA CFTC SUR LE RAPPORT 2014 DU CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE

SB/JT/ avril 2015

L'année 2014 a vu s'affirmer le rôle et l'importance du CNI : les pouvoirs publics sont de plus en plus mobilisés sur les enjeux industriels, les avis du CNI sont mieux pris en considération.

C'est aussi un modèle de coopération entre les partenaires sociaux, salariés comme chefs d'entreprise ; un effort mutuel de compréhension et la volonté d'établir des constats communs aboutissent souvent à des propositions d'actions partagées. Cette attitude positive mériterait d'être généralisée à toutes nos délibérations et négociations.

L'activité du CNI consacre aussi dans les faits le rôle d'acteurs économiques des syndicats de salariés : les questions économiques ne sont pas du seul ressort du patronat, le domaine d'intervention des syndicats ne se limite pas aux seules négociations « sociales ».

Pour toutes ces raisons, la CFTC soutient sans réserve, depuis l'origine, les actions du CNI en faveur de l'industrie. C'est évidemment au sein des Comités Stratégiques de Filière (CSF) que la collaboration entre les partenaires prend sa forme la plus concrète et la plus importante. La CFTC demande le renforcement de leurs moyens, lorsque c'est nécessaire.

L'Europe industrielle : des ambitions trop limitées

Dans un avis de février 2014, le CNI identifiait 10 « leviers » à actionner pour une véritable politique industrielle, à savoir : l'exigence de réciprocité vis-à-vis de nos concurrents extérieurs, la réforme du régime de concurrence intérieur à l'Union, la sécurisation de l'accès aux matières premières, l'effort à faire porter sur l'emploi et la formation, etc. Le programme de travail 2015 de la Commission est bien loin de ces exigences, en particulier pour ce qui concerne la transformation numérique.

Comme l'a indiqué le groupe de travail « Europe » du CNI, « la priorité accordée au Plan d'Investissement (Juncker) ne peut masquer l'absence d'ambition industrielle du programme de la Commission ».

Dans le domaine industriel comme dans beaucoup d'autres, la CFTC réclame des politiques européennes volontaristes, en particulier celles au service de l'emploi.

Le financement des entreprises : autofinancement et accès au crédit, délais de paiement

L'autofinancement doit être la première source de financement d'une entreprise ; l'importance du lien entre sa rentabilité et l'accès aux financements externes, trop souvent sous-estimée, est décisive. L'accès aux financements dépend en grande partie de la compétitivité de l'entreprise, de sa faculté à dégager des marges.

C'est l'un des principaux enseignements apportés par le rapport du groupe de travail « financement » du CNI auquel la CFTC a très activement participé. Il montre aussi les tensions qui pèsent sur le financement de la trésorerie de beaucoup d'entreprises : l'existence trop fréquente de délais de paiement interentreprises excessifs explique en partie cette situation qui génère de nombreuses défaillances d'entreprises avec leurs conséquences sur l'emploi. La CFTC a demandé au gouvernement que les sanctions administratives prévues par la loi du 17 mars 2014 soient appliquées avec détermination à l'encontre des donneurs d'ordres ne respectant pas des délais de paiement normaux. De leur côté, des donneurs d'ordres publics (hôpitaux, collectivités territoriales...) ont à réduire leurs délais de paiement.

La direction de la Concurrence étendra son contrôle aux entreprises publiques.

La CFTC a également approuvé que soit engagée une réflexion globale sur le droit des entreprises en difficultés, le droit des sûretés en relation avec le financement des entreprises, et ce avec l'éclairage de comparaisons internationales.

Fiscalité des bénéfices réinvestis : un large accord

La CFTC soutient l'idée d'une fiscalité réduite des bénéfices réinvestis de façon productive. Cette mesure ferait l'objet d'un large consensus parmi les partenaires sociaux et les acteurs politiques. De nombreuses déclarations favorables à ce projet émanent de personnalités et organisations les plus variées. Toutes les études indiquent son impact positif sur la croissance et l'emploi.

L'emploi et les compétences : mobiliser les acteurs dans les territoires

La perte de compétences (due à la pyramide des âges, à l'évolution rapide des métiers...), l'insuffisance des formations initiale et continue, les lacunes de l'orientation professionnelle, le faible développement de

l'apprentissage, l'attractivité des métiers de l'industrie ont des conséquences considérables sur l'emploi. Un véritable partenariat doit se créer entre l'Éducation nationale et le monde de l'entreprise. La CFTC s'associe aux travaux et aux efforts du groupe de travail « emploi-compétences » du CNI pour réunir les parties prenantes afin de mieux définir leurs attentes et engager les actions qui s'imposent.

La CFTC se félicite de l'esprit constructif qui règne, au sein du CNI, entre les partenaires sociaux. Ses études, avis et recommandations font toujours l'objet d'un accord très large-et même parfois unanime- de ces partenaires ; il s'agit pourtant, le plus souvent, de mesures précises et concrètes. Cet exemple est à méditer : un dialogue social (et économique) fructueux est réalisable aujourd'hui dans notre pays.



Contribution au rapport du CNI

À l'occasion de la publication du rapport du CNI, le constat est malheureusement le même depuis plusieurs années : recul de l'emploi, de l'investissement, du niveau de la recherche, dégradation de la balance commerciale manufacturière et la production stagne en ce début d'année, après un recul en 2014.

La baisse du prix du pétrole et la dégradation de l'euro ont favorisé plus une progression des chiffres d'affaires que la réalité de la production et l'emploi.

C'est un constat d'échec de la politique du gouvernement qui s'entête dans la même logique de « l'économie de l'offre » se traduisant par un ensemble de dispositifs fiscaux et d'allègements sociaux octroyés aux entreprises sans réel contrôle et suivi.

Le fameux adage qui dit que « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après demain » se révèle toujours aussi faux et empêche de se poser les bonnes questions pour un retour indispensable à une « économie du réel » par la reconnaissance du social et de la valorisation du travail.

Le CICE et le pacte de responsabilité n'ont pas répondu aux attentes c'est-à-dire l'emploi et l'investissement, mais ont permis que le taux de marge des entreprises se redresse nettement pour atteindre 34,8 %. Le CAC 40, indice phare de la Bourse de Paris a connu une hausse spectaculaire en 2014 avec une progression de 37 % et des résultats nets des entreprises de 64,4 milliards d'euros. Rien que depuis le début de l'année 2015, la progression est déjà de 15 %. L'industrie ne peut continuer à subir la pression financière des marchés et de la BCE. Plusieurs économistes considèrent que la France rentre dans une nouvelle période d'achat et de fusion des groupes, avec un niveau de l'euro bas et un capital des entreprises de plus en plus dilué.

On peut s'interroger si la plupart des atouts industriels de la France auraient comme seul avenir la vente sur le marché mondial au plus offrant, comme PSA, Alstom, Alcatel-Lucent, Nexter, Lafarge... Et demain pourquoi pas Areva, Sanofi, etc.

Cette pression fait que la plupart des entreprises recherchent des taux de rentabilité supérieure au taux de croissance réelle des activités des entreprises industrielles. C'est une situation intenable qui engendre une augmentation et fragilisation des collectifs de travail,

des savoir-faire, des capacités de production qui accusent un niveau le plus dégradé en Europe.

Le rapport met en évidence à juste titre l'urgence de dynamiser l'investissement productif dans le pays. Cela doit aller bien au-delà du seul investissement matériel mais de recourir à différentes formes de dépenses qui contribuent à la qualification des salariés, à la recherche, à l'efficacité sociale, économique et environnement du système productif.

Le Gouvernement semble prendre la mesure de cette situation quand il déclare donner la priorité à la production en France, avec un recentrage des 34 plans, et de nouvelles aides publiques aux entreprises associant les régions pour développer « l'industrie du futur », vitrine des savoir-faire Français.

Avec « l'industrie du futur », la réindustrialisation de l'économie nationale doit être un objectif qui donne la priorité à la production sur le territoire et à la création de l'emploi qualifié, au risque de voir l'industrie de demain se réduire à des niches technologiques et des bassins d'emplois spécifiques.

Mais pour réussir, il est urgent de relancer l'économie par la croissance en augmentant les salaires, les *minima* sociaux et les pensions, en favorisant l'accès des PME aux crédits bancaires, et par la mise en place d'un plan d'investissement conséquent dans la recherche-développement.

Les besoins de financement passent par une responsabilisation des entreprises, en particulier les groupes, dans la recherche d'une mutualisation avec les PME et des financements publics (État et Régions). Mais cela nécessite d'échapper aux normes financières de court terme, pour gagner un réel élan productif et de création d'emplois.

La refonte de la fiscalité de l'entreprise reste posée. Elle devra tenir compte du niveau de l'emploi, de la formation, de l'investissement productif et de la recherche par l'entreprise, comme au niveau de la filière.

L'entreprise « nouvelle » ne peut plus traiter le travail, les salariés et la formation, comme autant de variables d'ajustement. La France a des atouts à faire valoir dans la réponse aux besoins sociaux, économiques et environnementaux.

Le CNI devra porter cette nouvelle politique industrielle qui passe par un nouveau modèle de développement, qui s'appuie sur une valorisation du travail, une entreprise repensée ancrée dans les territoires et respectueuse des enjeux environnementaux.

Le CNI espace du dialogue social, doit encore plus favoriser les interventions des représentants des salariés dans les CSF, comme aux niveaux des territoires. Le renforcement des pouvoirs d'intervention des élus des salariés au niveau des entreprises doit être pris en compte pour gagner la ré-industrialisation et le développement de l'emploi.

Annexe 1

Synthèse de l'étude prospective relative à l'adaptation de l'appareil productif français¹ SYMOP – GIMÉLEC – DGE

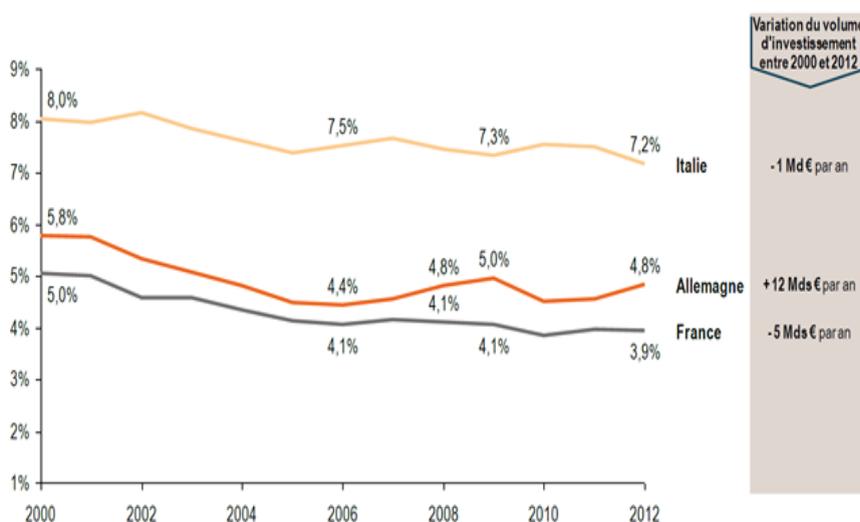
Cette étude a été commandée par le SYMOP, le GIMÉLEC et la DGE et réalisée par le cabinet Roland Berger en 2014. Elle porte sur une analyse comparée de l'effort d'investissement industriel en France, en Allemagne et en Italie au cours des 20 dernières années.

Un sous-investissement des entreprises industrielles, notamment des PME françaises

La baisse de la rentabilité de l'industrie française (- 24 Mds €/an de BAII² entre 2000 et 2012) et son corolaire en termes de capacité d'autofinancement³ ont conduit les entreprises françaises à réduire leur effort d'investissement, déjà structurellement plus faible qu'en Allemagne et en Italie. L'effort d'investissement de l'industrie française s'établit ainsi à 3,9 % du chiffre d'affaires en 2012 contre 5 % en 2000. Sur l'ensemble de la période, il reste de 1 à 3 points inférieur à celui de l'Allemagne et de l'Italie. L'écart est encore plus significatif en valeur absolue. L'Allemagne a accru l'investissement dans l'industrie de + 12 milliards d'euros par an en moyenne sur la période 2000-2012 quand l'investissement français s'est contracté de 5 milliards d'euros par an.

Investissement corporels de l'industrie

(en % du chiffre d'affaires)



NB : périmètre : industrie minière, manufacturière et énergie.

Sources : IHS Global Insight, Eurostat, INSEE, analyse Roland Berger.

Ce moindre effort d'investissement industriel en France est aggravé par la part plus faible dédiée aux machines et équipements dans l'investissement total. En Allemagne, environ 90 % des investissements corporels des entreprises industrielles sont consacrés aux machines et équipements. En France, l'outil de production ne capte que 59 % des investissements corporels, le coût de l'immobilier notamment étant plus élevé.

Le capital investi dans l'industrie française a ainsi baissé de 44 milliards d'euros sur les 12 dernières années. Certaines industries, comme l'industrie manufacturière, ont davantage pâti de cette tendance, et de manière générale le sous-investissement a davantage été le fait des PME et ETI. Il a accéléré l'obsolescence de l'outil de production français, réduisant la capacité de l'industrie française à fournir des produits compétitifs, plus complexes et à forte valeur ajoutée.

¹ Synthèse rédigée par le CNI.

² Bénéfice avant intérêt et impôts.

³ Somme des bénéfices net et des charges non décaissées (dotations aux amortissements et provisions pour risques et charges futures).

Une contraction et une obsolescence du parc de machines français. Le faible nombre d'équipements industriels récents réduit la capacité de la France à produire des produits complexes à forte valeur ajoutée.

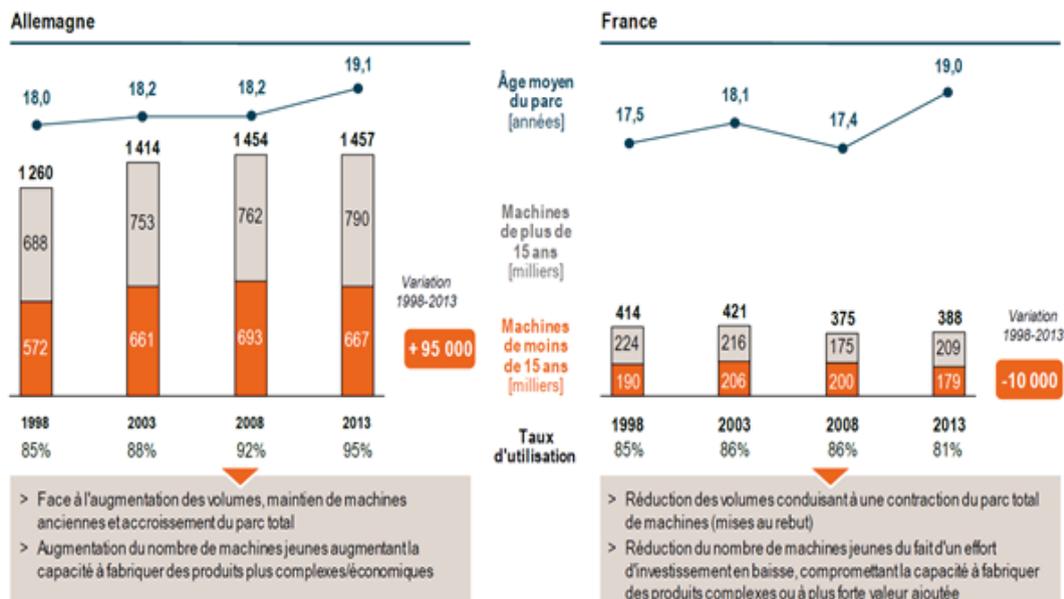
La baisse du niveau d'investissement (- 5 Mds € par an) et du volume de production (- 14 % de 2000 à 2012) ont conduit à une contraction du parc de machines de production en France, amplifiée par la mise au rebut de machines liée aux défaillances d'entreprises.

Hors machines de process, d'emballage, de convoyage, de tests et de mesure, il diminue de près de 7 % passant d'environ 414 000 machines à 388 000 de 1998 à 2013. L'âge moyen progresse de 17,5 ans en 1998 à 19 ans en 2013 malgré une pénétration accrue des machines à commande numérique.

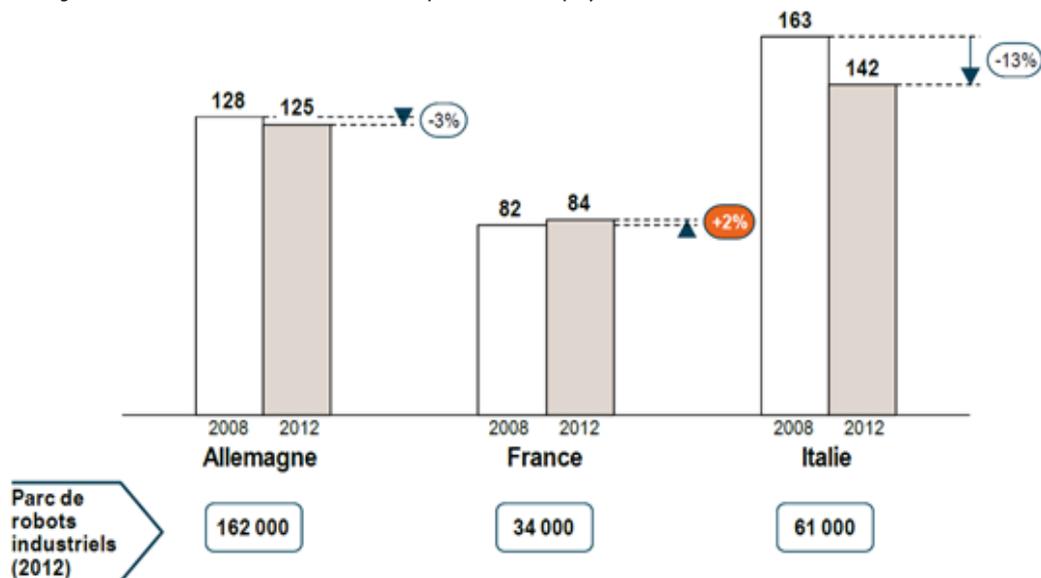
En Allemagne en revanche, l'augmentation des volumes de production industrielle (+ 33 % entre 1998 et 2012) a été plus rapide que l'investissement en machines de production, ce qui a conduit les industriels à prolonger la durée de vie de machines anciennes pour faire face à la demande, tout en augmentant le nombre de machines récentes.

Plus que l'avancée en âge du parc, c'est le nombre d'équipements industriels de moins de 15 ans qui est préoccupant car il est révélateur de la capacité de l'industrie à produire des produits complexes à forte valeur ajoutée (tissage 3D de composites, flexibilisation des lignes, etc.). Quand de 1998 à 2013, l'Allemagne a augmenté son parc de machines de moins de 15 ans de 95 000 unités, la France a réduit le sien de 10 000 unités.

Évolution des parcs machines de la France et de l'Allemagne en nombre d'unités et en âge moyen (modélisation Roland Berger)



Parc de robots et écart de taux de robotisation
(Allemagne, Italie, France, milliers d'unités, robots pour 10 000 employés)



Taux de robotisation corrigés de l'effet mix sectoriel, exprimé en nombre de robots pour 10 000 employés.

NB : Périmètre : industrie minière, manufacturière.

Sources : IFR, Eurostat, analyse Roland Berger.

Le constat doit toutefois être différencié par secteur. Ainsi, l'industrie automobile française a un taux de robotisation comparable à l'Allemagne et l'Italie ; en revanche, les industries plasturgique, mécanique, agroalimentaire et électrique accusent un retard de 50 % à plus de 200 % avec l'Allemagne.

Les enjeux de modernisation de l'appareil de production

Les opportunités de modernisation ne se limitent pas à un progrès technologique de l'appareil productif au sens strict. La modernisation de l'appareil productif passe également par de nouveaux processus, l'acquisition de nouvelles compétences, l'adaptation de l'organisation du travail et de nouvelles façons de piloter la production. Les priorités doivent être différenciées selon les secteurs (l'étude apporte un éclairage précis sur l'automobile, l'aéronautique, l'agroalimentaire et la fabrication de pièces et produits en métal). De même, elles varient fortement selon les régions. Dans tous les cas, ce processus de modernisation nécessite d'intégrer des compétences nouvelles et de changer la culture de l'investissement en France.

De façon transversale, la conception produit/process et le pilotage de l'outil de production sont les priorités clés de modernisation. D'une conception produit et process séparée, l'objectif est de passer à une conception largement modélisée et simulée, et surtout conjointe produit/process. Ainsi, l'usine virtuelle consiste à simuler la production d'un bout à l'autre des chaînes de production, permettant d'anticiper les sources potentielles de surcoût ou de non qualité, de pré-paramétrer les machines et équipements afin de réduire les coûts de mise en service d'un nouveau process ou d'une nouvelle ligne. L'approche produit/process globale conduit à davantage d'interconnexions entre les machines, l'amont et l'aval de l'usine, mais aussi entre le produit en cours de fabrication et l'outil de production lui-même afin que celui-ci s'ajuste.

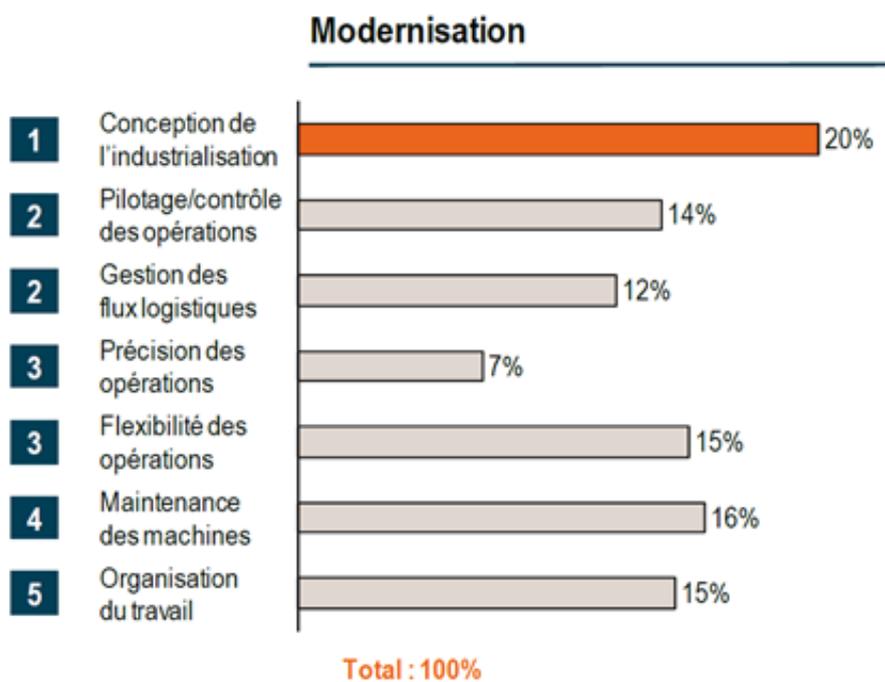
Sur le pilotage et le contrôle de l'appareil de production, trois axes de modernisation sont cités : le système de commande (de la commande numérique à l'interconnexion avec l'amont et l'aval de l'usine, en passant par la planification et le pilotage centralisé de la ligne de production), la traçabilité (des capteurs de conditions de la production en passant par le suivi unitaire des pièces produit) et la gestion des flux physiques (de l'automatisation de la logistique interne à l'interconnexion logistique externe).

Les opérations de fabrication (cœur de la transformation) sont appelées à évoluer, notamment sur deux critères : la précision (de l'optimisation des techniques existantes, comme l'usinage grande vitesse ou la découpe laser, aux machines intelligentes auto-correctrices) et la flexibilité (des machines multi-supports multi-opérations à la fabrication additive).

La mise en place d'organisation du travail responsabilisant les opérateurs ou d'organisations apprenantes, la réduction de la pénibilité du travail des opérateurs, la maximisation de la valeur ajoutée du facteur travail, figurent également au rang des priorités de modernisation.

Priorité de modernisation des industriels

 **Quel est le domaine de votre chaîne de production que vous souhaiteriez moderniser en priorité pour gagner en compétitivité ?**

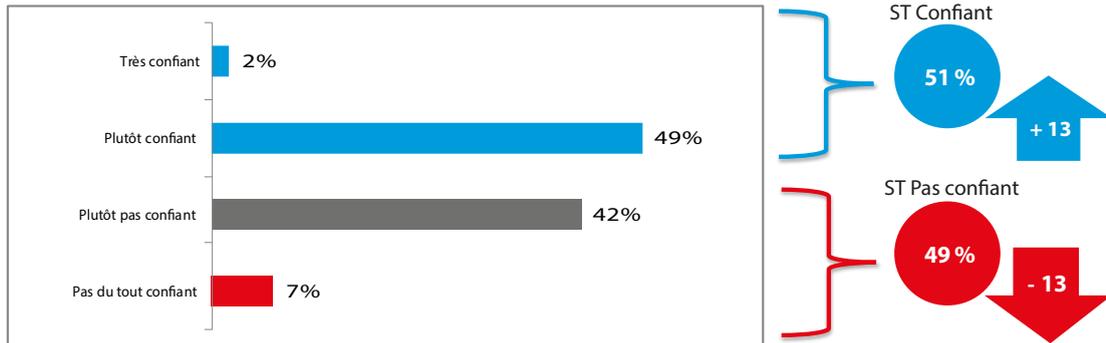


NB. : Les pourcentages moyens par domaine de la chaîne de production sont redressés par la valeur ajoutée des secteurs industriels.
Source : Enquête terrain de Roland Berger auprès des industriels français.

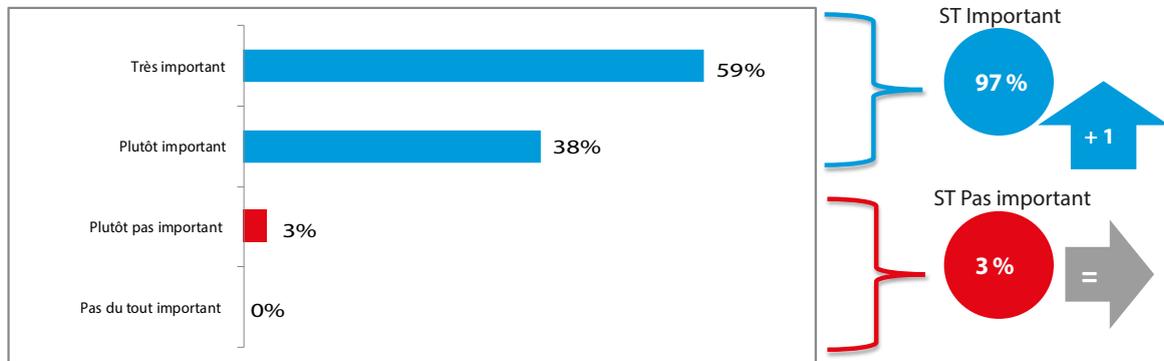
Annexe 2

Les jeunes et l'industrie - extraits de l'étude Opinionway - mars 2015¹

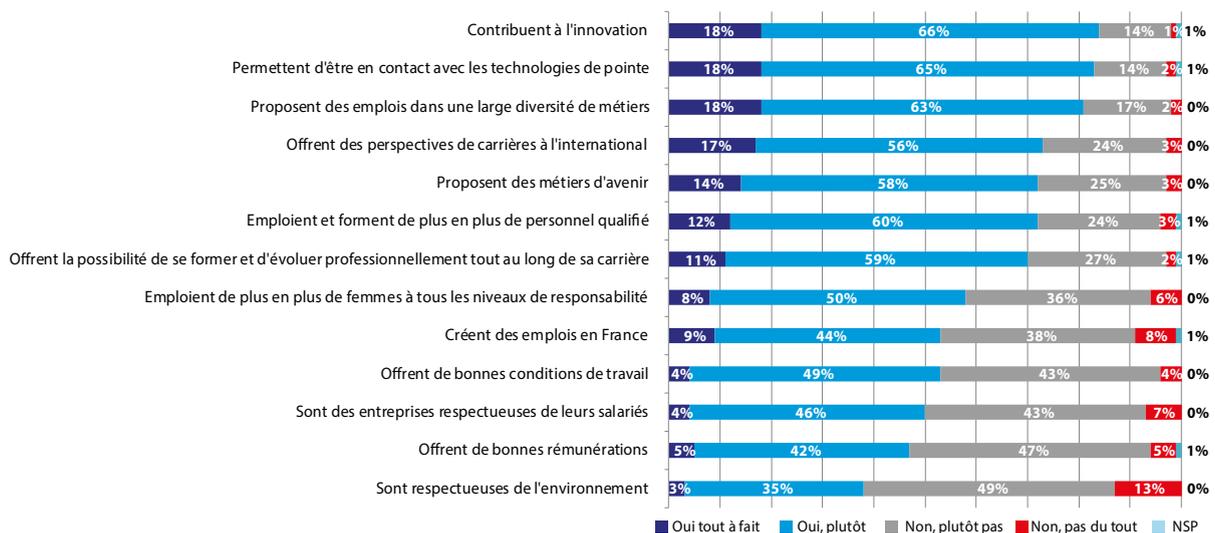
Vis-à-vis de l'avenir de l'industrie en France, vous diriez que vous êtes... ?



Et pour vous, est-ce très important, plutôt important, plutôt pas important ou pas du tout important qu'il y ait des industries en France ?

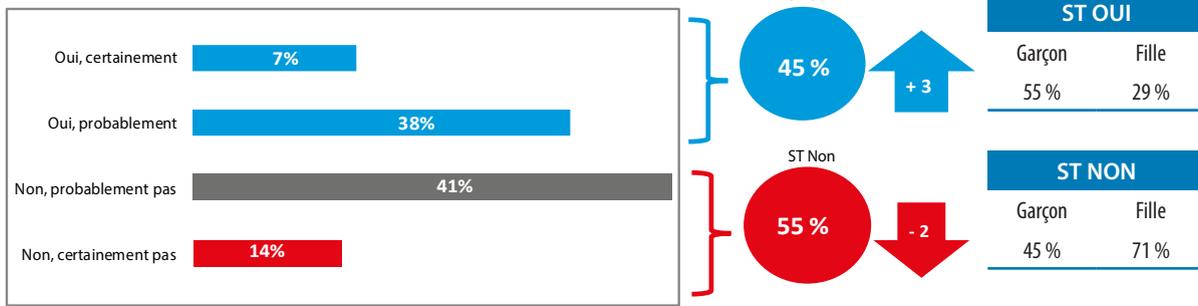


Et diriez-vous que les entreprises industrielles ...

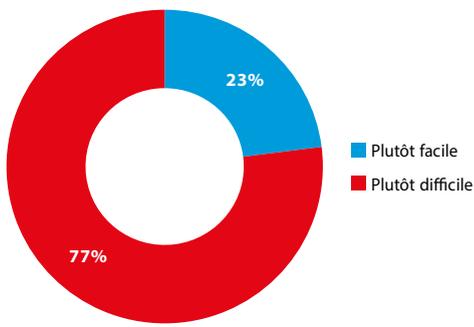


¹ Échantillon de 503 lycéens représentatif de la population des lycéens en série S et Technologique, constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, de série et de niveau d'étude, après stratification par région de résidence. Échantillon interrogé en ligne sur système CAWI du 4 au 16 mars 2015.

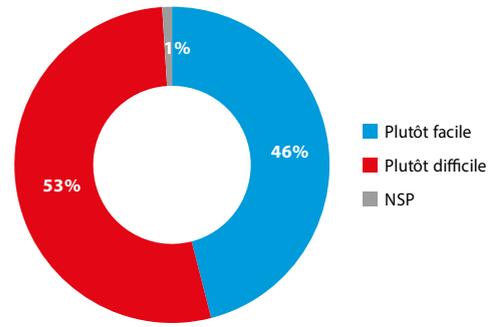
Et vous, aimeriez-vous travailler dans l'industrie ?



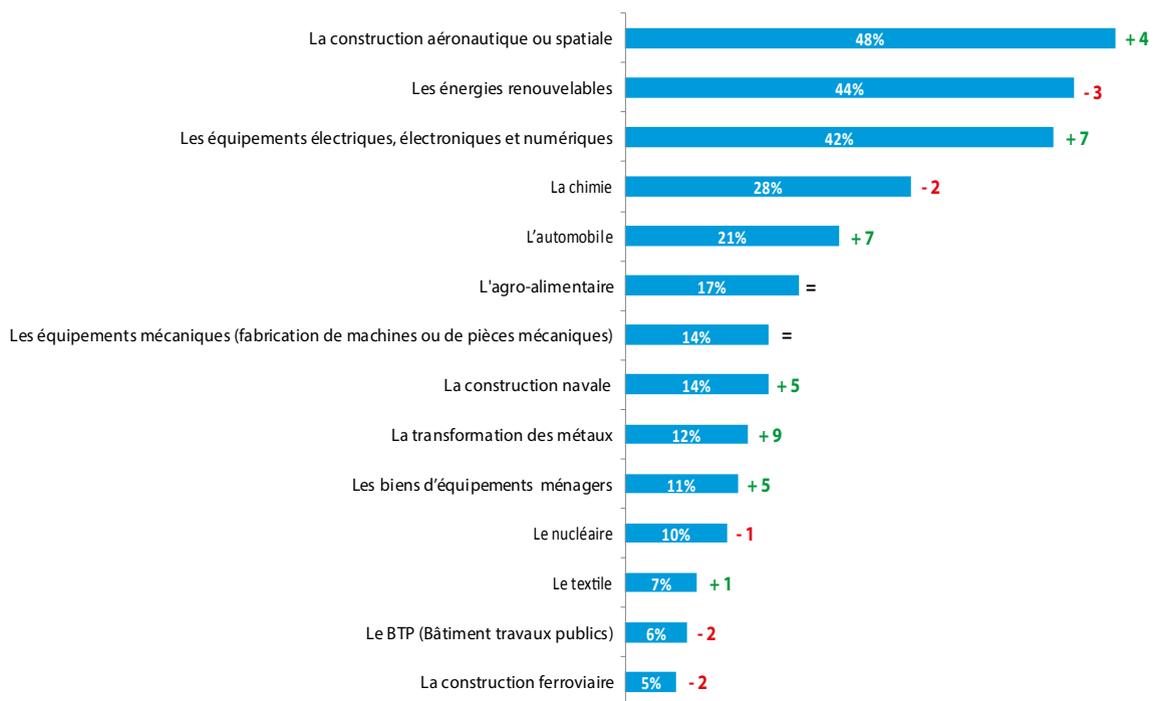
Trouver un emploi dans la filière de l'industrie en France, pour un jeune, c'est selon vous... ?



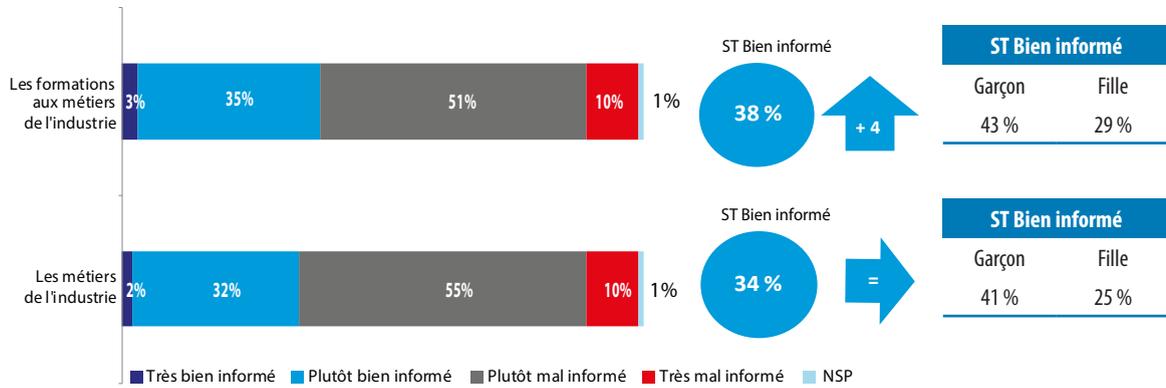
Trouver un emploi dans la filière de l'industrie à l'étranger, pour un jeune, c'est selon vous... ?



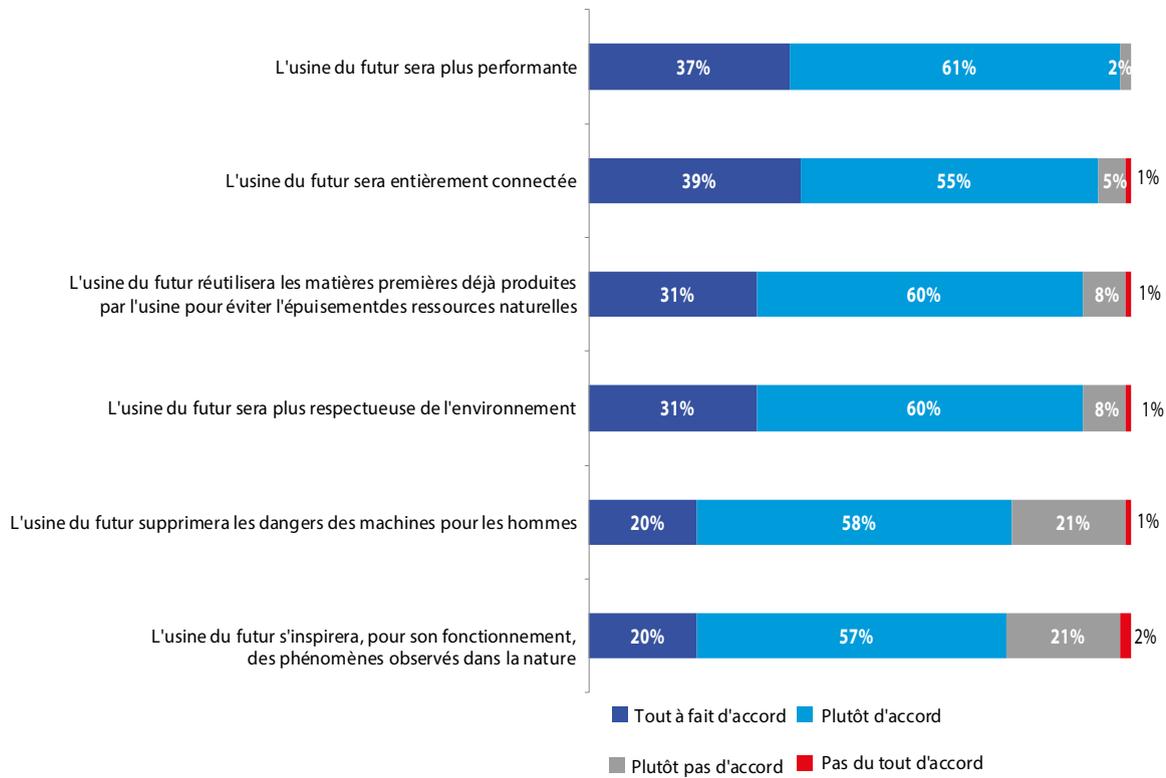
Vous avez dit que vous aimeriez travailler dans l'industrie. Dans lequel de ces secteurs de l'industrie aimeriez-vous travailler ?



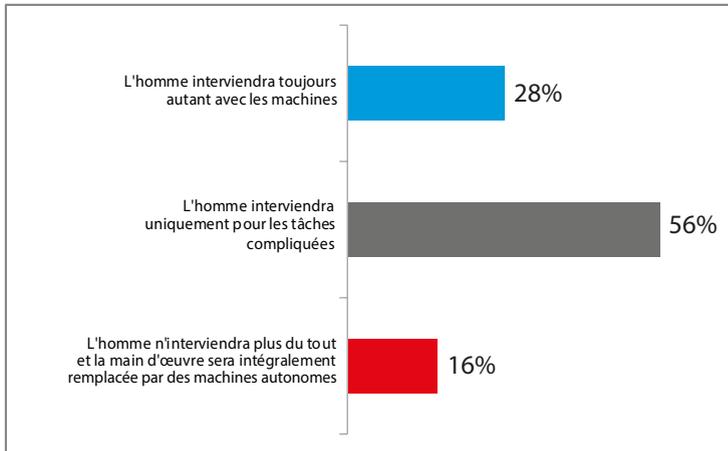
Diriez-vous que vous êtes très bien informé, plutôt bien informé, plutôt mal informé ou très mal informé sur... ?



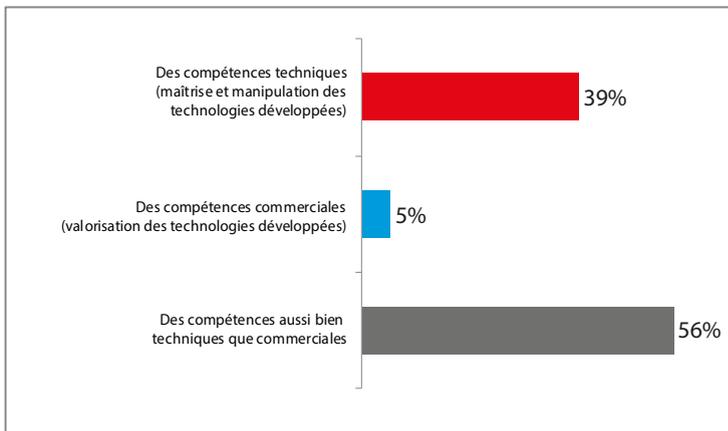
Pour chacune des affirmations suivantes sur l'usine du futur, dites-nous si vous-même vous êtes tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout d'accord...



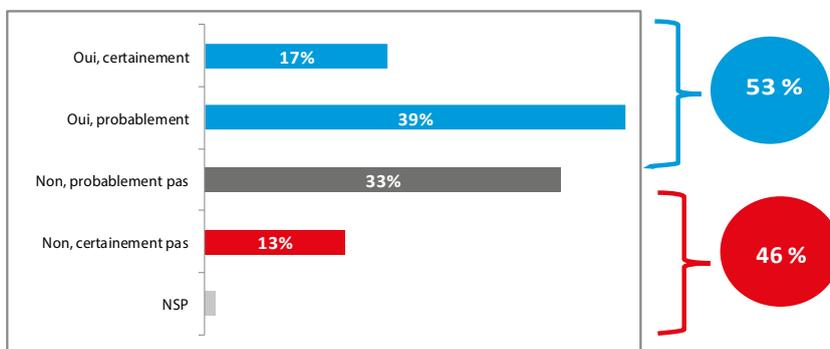
À votre avis, quelle place aura l'homme dans l'usine du futur ?



Pour s'adapter à l'usine du futur, quelles compétences les ingénieurs devront-ils avant tout développer selon vous ?



Et vous-même, avez-vous envie de travailler dans l'usine du futur ?



ST OUI	
Garçon	Fille
65 %	36 %

ST NON	
Garçon	Fille
34 %	64 %

Annexe 3

Extraits de l'enquête IPSOS – Les entreprises françaises et l'apprentissage – mars 2015¹

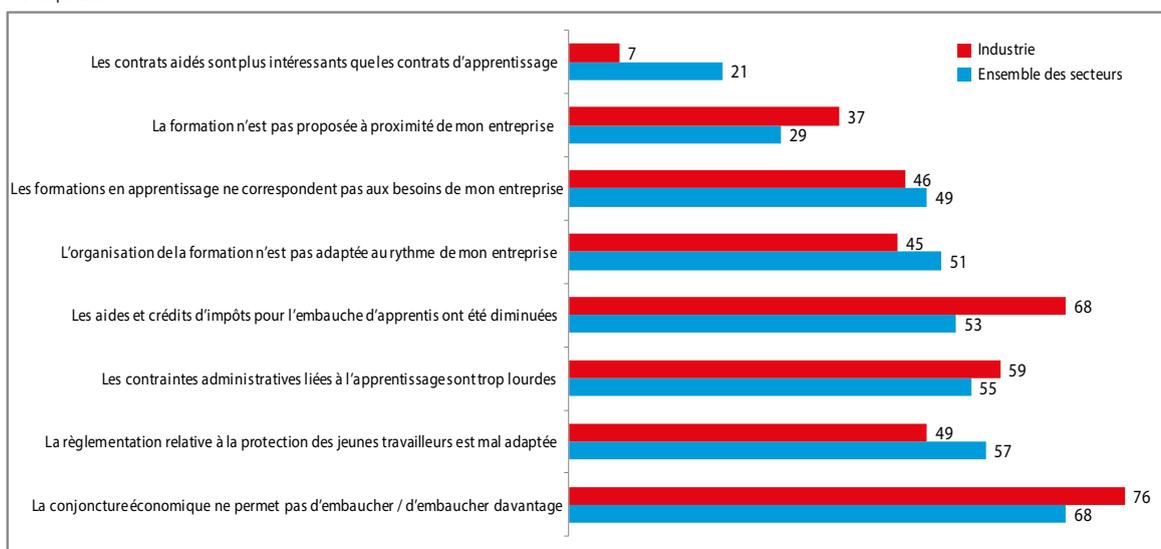
Au cours des 3 dernières années, votre entreprise a-t-elle embauché souvent, parfois, rarement ou jamais de jeunes en contrats d'apprentissage ?

En %

	Secteur		Taille de l'entreprise (ensemble des secteurs)			
	Ensemble	Industrie	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 salariés et plus
Souvent	27	36	24	40	32	54
Parfois	15	18	15	11	31	25
S/t Souvent ou Parfois	42	54	39	51	63	79
Rarement	9	11	9	12	13	18
Jamais	49	35	52	37	24	3
S/t Rarement ou Jamais	58	46	61	49	37	21

Pour chacune des raisons suivantes, dites-moi si elle joue un rôle très, plutôt, plutôt pas ou pas du tout important dans le fait que votre entreprise n'ait pas davantage recours à l'apprentissage. Parce que...

% ST important



¹ Enquête IPSOS pour le MEDEF - Échantillon : 601 entreprises d'un salarié et plus. Terrain : du 3 au 11 mars 2015 - Interrogation par téléphone sur le lieu de travail.

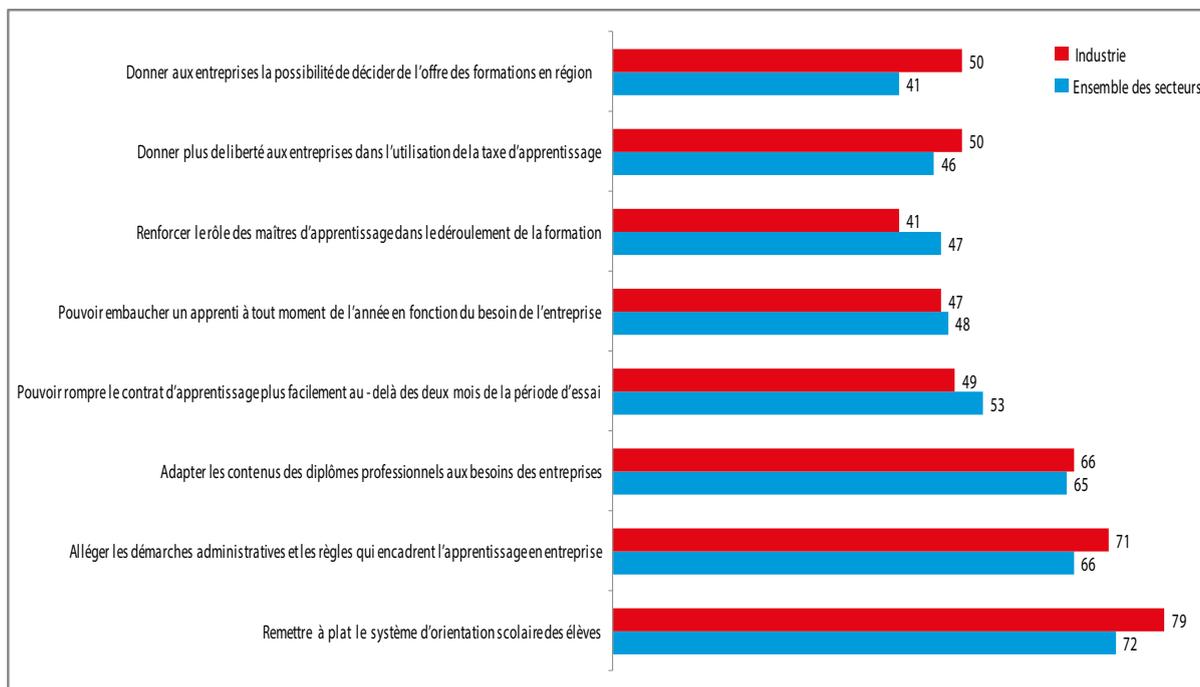
Pensez-vous embaucher un ou des jeunes en contrat d'apprentissage dans votre entreprise au cours des 12 prochains mois ?

En %

	Secteur		Taille de l'entreprise (ensemble des secteurs)			
	Ensemble	Industrie	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 salariés et plus
Oui certainement	14	18	13	17	20	44
Oui probablement	13	17	12	19	26	40
S/t Oui	27	35	25	36	46	84
Non probablement	31	19	32	28	38	16
Non certainement pas	40	43	41	35	15	-
S/t Non	71	62	73	63	53	16

Pour chacune des propositions suivantes, dites-moi si elle est selon vous importante et prioritaire, importante mais pas prioritaire ou secondaire pour favoriser l'apprentissage en France ?

% important et prioritaire



Annexe 4



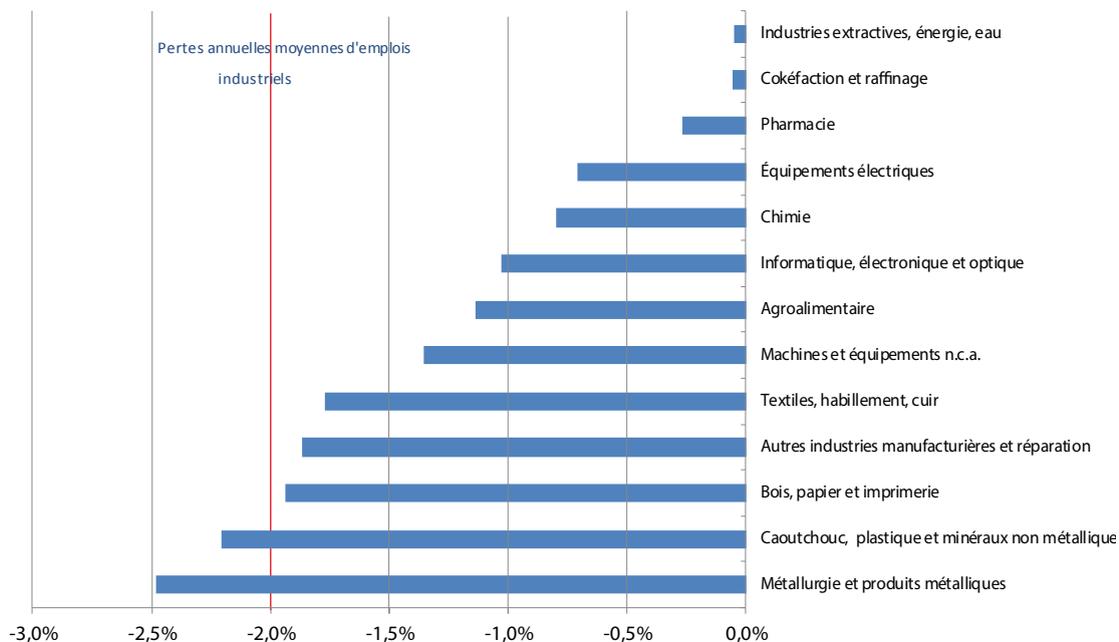
Regard sur l'emploi industriel

La baisse de l'emploi industriel est une tendance de long terme largement commune aux pays développés. En France, l'industrie a perdu 630 000 emplois équivalents temps plein en 10 ans (2003-2013)¹ mais sa valeur ajoutée est restée stable. **Quatre facteurs expliquent ce recul de l'industrie qui ne représente plus que 12 % de l'emploi (2013) contre 18 % vingt ans auparavant (1993) :**

- le progrès technique et les gains de productivité ;
- la perte d'activités industrielles sur le territoire national ;
- l'externalisation des services à l'industrie ;
- le recentrage des entreprises sur leur cœur de métier a également induit une externalisation de fonctions tertiaires autrefois réalisées en interne et a donc occasionné un transfert, vers des entreprises de services, d'emplois de services qualifiés (R & D, conseil) ou non (nettoyage, sécurité, fourniture de main d'œuvre).

Ce recul de l'emploi a été particulièrement sensible pour les industries les moins technologiques qui ont subi la concurrence des pays à bas coût de main d'œuvre (textile, bois, meubles) et pour les industries de process très intensives en énergie (métallurgie, caoutchouc, plastique) qui se localisent près des ressources ou des marchés émergents en croissance. La France souffre par ailleurs d'un positionnement de gamme (qualité) insuffisant par rapport à ses concurrents.

Contributions des secteurs à la perte annuelle moyenne de l'emploi industriel². 2003-2013.



Concept : Emploi équivalent temps plein au sens de la comptabilité nationale.

Champ : France entière.

Source : INSEE.

¹ Comptes nationaux, disponibles jusqu'en 2013, emplois en équivalent temps plein, France entière.

² L'intérim n'est pas compris dans l'emploi des secteurs industriels. L'emploi intérimaire dans l'industrie représente environ 5 % de l'emploi industriel (en personnes physiques) depuis 2008 (entre 6 et 7 % avant crise) et suit la même tendance que l'emploi industriel : il constitue même un indicateur avancé du recul ou de la reprise de l'emploi, les premiers emplois détruits et créés étant intérimaires avant que les licenciements ou les nouvelles embauches atteignent les contrats plus stables.

Au total, en 20 ans (1993-2003), la France métropolitaine a connu un recul de 22 % du nombre de personnes physiques employées dans les établissements industriels³. Si l'on considère les métiers industriels, quel que soit le secteur d'activité dans lequel ils sont exercés, le recul est moins net : les métiers industriels (ingénieurs et cadres techniques, techniciens et ouvriers de l'industrie⁴) ont diminué de 12 % entre 1993 et 2003. En effet, les métiers et les secteurs industriels ne se confondent pas : l'industrie fait appel à de nombreux métiers non industriels (commerciaux, comptables, informaticiens, etc.), soit 42 % de l'emploi dans l'industrie (2010 - 2012), tandis que 37 % des métiers industriels s'exercent dans le secteur tertiaire, soit en lien direct avec l'activité industrielle (ouvriers de la maintenance employés par des entreprises de services aux entreprises et travaillant sur des sites industriels par exemple), soit en lien avec des services utilisés par les ménages ou les entreprises dans le cadre de leur activité courante (ouvrier de maintenance d'ascenseur par exemple).

La baisse des effectifs de l'industrie est en quelque sorte tempérée par le mouvement d'externalisation massif qu'a connu l'industrie depuis 1995 et qui s'est fortement ralenti depuis 2000 (Jolly et Al., 2012) : il a suscité un transfert d'emplois vers les services techniques et de soutien, et occasionné un recours accru aux agences d'intérim pour accompagner la fluctuation d'activité. L'externalisation serait ainsi responsable d'un quart des pertes d'emplois industriels sur la période 1980-2007 (L. Demmou, 2010). Symétriquement, les métiers industriels hors de l'industrie ont gagné des emplois sur les 25 dernières années (Lainé, 2005, Le Ru 2011). S'ils sont encore majoritairement exercés dans des entreprises industrielles, la part du tertiaire a augmenté de 10 points de pourcentage en 20 ans (26 % des métiers industriels y étaient exercés en 1982-1984, c'est 37 % en 2010-2012⁵).

Cette recomposition des métiers industriels s'est opérée en faveur des plus qualifiés du fait du progrès technologique et de la délocalisation des industries très intensives en main d'œuvre. Les effectifs d'ingénieurs et de cadres techniques de l'industrie ont plus que doublé en vingt ans, passant de 113 000 en 1992 à 256 000 en 2012, tandis que les ouvriers non qualifiés ou qualifiés industriels ont connu un déclin. Dans les métiers tertiaires du secteur industriel lui-même, un recentrage s'est opéré au détriment des métiers les moins qualifiés (notamment, des agents non qualifiés de la manutention, des conducteurs de véhicules), tandis que les effectifs de cadres et techniciens des services support (techniciens et cadres des services administratifs comptables et financiers, cadres commerciaux et technico-commerciaux) ont continué à croître dans les entreprises industrielles (Le Ru, 2011).

Bibliographie

- F. Lainé, 2005, *Secteurs et métiers industriels : l'industrie n'est plus ce qu'elle était, Première synthèses*, n° 16.2, Dares, avril.
- Fontagné L., Gaulier G. et Zignago S. (2008), « Specialization across varieties and North-South competition », *Economic Policy*, CEPII, janvier.
- Fontagné L. et Gaulier G. (2008), *Performances à l'exportation de la France et de l'Allemagne*, rapport pour le Conseil d'analyse économique.
- Demmou L. (2010), « Le recul de l'emploi industriel en France entre 1980 et 2007. Ampleur et principaux déterminants : un état des lieux », *Économie et statistique*, n° 438-440, insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES438R.pdf.
- N. Le Ru, 2011, *L'évolution des métiers en France depuis vingt-cinq ans*, Dares Analyses, n° 066, septembre.
- C. Jolly, M. Liégey, O. Passet, 2012, *Les secteurs de la nouvelle croissance : une projection à l'horizon 2030*, Centre d'analyse stratégique, rapport et document n° 48.
- France Stratégie, Dares, 2014 – *Les métiers en 2022*, Rapport d'étape du groupe prospective des métiers et des qualifications – Rapport final : à paraître.

³ En personnes physiques, en France métropolitaine uniquement, selon l'Enquête emploi (dernière année d'observation : 2013).

⁴ Familles professionnelles de l'électricité et de l'électronique (C), de la mécanique et du travail des métaux (D), des industries de process (E), des matériaux souples, du bois et des industries graphiques (F), des ingénieurs et des cadres de l'industrie (H).

⁵ Les personnels d'étude et de recherche sont intégrés aux données 2010-2012, mais pas aux données 1982-1984.

Annexe 5

Les « familles prioritaires à l'export »

Parallèlement à l'action de structuration des filières conduites sous l'égide du CNI, le secrétariat d'État chargé du commerce extérieur anime une stratégie de soutien au commerce extérieur articulée autour de six familles : « mieux se soigner », « mieux se nourrir », « mieux communiquer », « mieux vivre en ville », « mieux voyager » et « mieux se cultiver ».

Les familles à l'export ont été lancées dans la perspective d'atteindre l'équilibre de la balance commerciale hors énergie d'ici 2017. Il s'agit d'une démarche public-privé pour soutenir les exportations françaises dans six secteurs majeurs pour les échanges commerciaux de la France, où il y a une offre française de qualité et une demande mondiale : la santé, l'agroalimentaire, le numérique, la ville durable, les industries touristiques, le secteur culturel et créatif.

Les fédérateurs, issus du monde de l'entreprise, acceptent de mettre à disposition leur temps et leur expertise pour aider les entreprises, notamment les PME, à mieux aborder les marchés à l'export. Ils cherchent à encourager les synergies entre acteurs publics et privés et à promouvoir des offres françaises cohérentes sur des marchés prioritaires à l'étranger.

Mieux se soigner

La mission du fédérateur s'articule autour de trois axes :

- **Créer des précédents d'offres intégrées pour des opportunités ciblées**

Les premières actions ont porté sur des projets emblématiques comme les projets de construction et d'équipement d'un CHU à Constantine (Algérie), d'un hôpital oncologique au Koweït et au Kazakhstan sous l'impulsion de l'Institut Gustave Roussy ou visent à faciliter l'implantation d'un institut hospitalo-universitaire en Arabie saoudite.

- **Connecter les réseaux et structurer des têtes de pont à l'étranger**

- **Compléter et renforcer les dispositifs français à l'exportation**

Il s'agit par exemple de proposer des évolutions réglementaires pour lever les freins à la capacité pour les établissements publics de soins d'assurer la gestion déléguée d'hôpitaux à l'étranger.

Mieux se nourrir

Le fédérateur s'attache à aider les acteurs à **améliorer la diffusion des informations** aux entreprises afin qu'elles bénéficient des dispositifs de soutien existants et à **permettre à l'offre française en matière d'agroalimentaire de mieux rencontrer la demande**. Il contribue à identifier **des solutions pour mieux accompagner les PME et ETI à l'international**, en s'appuyant notamment sur les grands groupes et en favorisant les démarches collectives de groupement d'entreprises à l'international. On constate en effet que 2 % des exportateurs réalisent 60 % des exportations. Des stratégies collectives pourraient grandement aider.

Mieux vivre en ville

Structure privilégiée pour la promotion de l'offre française à l'étranger, **Vivapolis** contribue à structurer l'offre française autour d'actions et de projets développés par ses membres. Vivapolis rassemble une centaine d'entreprises et d'organisations publiques ou privées, les fédérations professionnelles et les pôles de compétitivité concernés.

Cette approche « de terrain » vise, à partir de la demande des pays partenaires, à développer une offre intégrée dans toutes les dimensions de la ville durable : financement, gestion, formation, réhabilitation, etc. Vivapolis accompagne ainsi les projets d'écoquartier de Shenyang et l'écocité de Wuhan en Chine et contribue à deux projets de démonstrateurs 3D de ville durable, à Astana et à Santiago du Chili.

Annexe 6



Action de Bpifrance en faveur de l'industrie

Activité de financement et d'investissement*

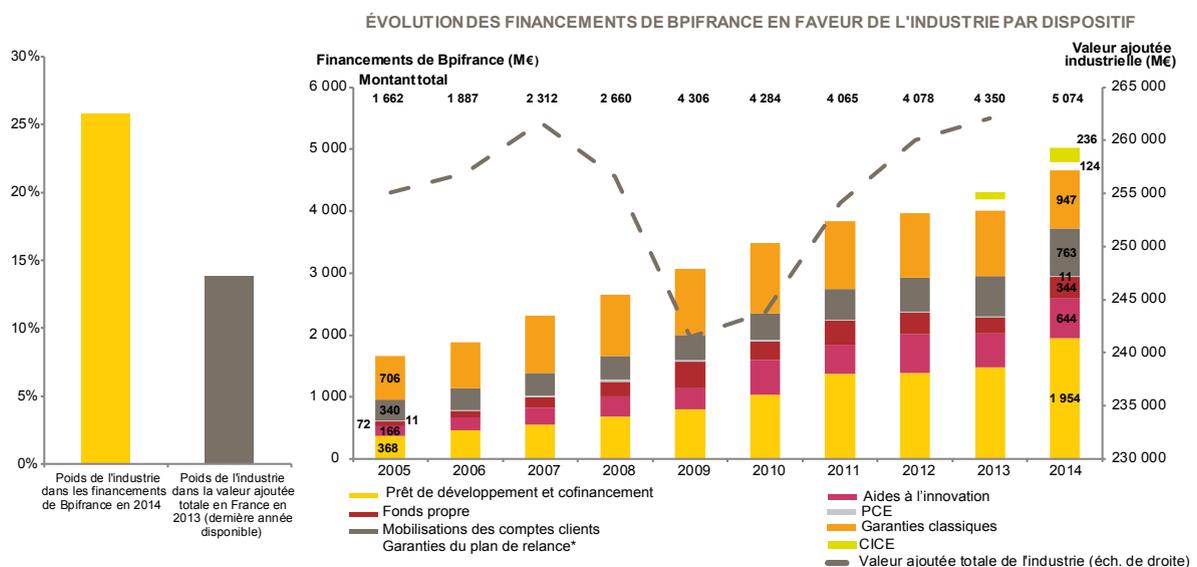
L'action de Bpifrance en faveur des entreprises se décompose en cinq grands métiers :

- activité d'aide à l'innovation, à travers des subventions, des avances remboursables ou des prêts à taux zéro ;
- activité de garantie de prêts bancaires, qui facilite l'accès au financement des entreprises en prenant une partie du risque de défaut de paiement aux côtés des partenaires bancaires ;
- activité de cofinancement, qui permet d'accroître la capacité financière globale allouée aux projets en partageant le financement avec les partenaires bancaires ;
- activité d'investissement à travers ses fonds de capital-investissement gérés en direct et ses fonds partenaires ;
- mobilisation des créances des entreprises, qui permet de soulager leur trésorerie. Depuis 2013, les entreprises peuvent mobiliser leurs créances de CICE.

Bpifrance s'adresse à toutes les entreprises (TPE, PME, ETI) et tous les secteurs à travers la palette de produits de financement de la dette ou des fonds propres.

L'industrie a capté près d'un quart des financements réalisés par Bpifrance en 2014 : 5,1 Mds € de financements ont été mis en place en faveur de 12 300 entreprises industrielles¹, totalisant environ 410 000 emplois². Ce chiffre est un **minorant** dans la mesure où de nombreux financements, en particulier en fonds propres, transitent par des sociétés holding dont l'information sur le sous-jacent est difficile à estimer (cf. *annexe 1* pour méthodologie). Par ailleurs, en ajoutant le secteur des TIC et des services aux entreprises, qui participent également aux filières industrielles, le montant d'interventions est de 8,6 Md€ (26 300 entreprises, cf. *annexe 4*).

Action de Bpifrance en 2014 en faveur de l'industrie



*Sur la période récente, Bpifrance a réactivé une partie des dispositifs du plan de relance afin de soulager les difficultés de trésorerie des entreprises (garantie "renforcement de la trésorerie", qui permet la transformation de crédits de court terme en crédits de moyen long terme). Afin de simplifier la présentation, ce dispositif est regroupé avec les dispositifs du plan de relance.

Sources : Bpifrance, Insee (comptes nationaux).

* Hors Bpifrance Participations.

¹ Voir annexe 1 pour la méthode de ventilation des entreprises bénéficiaires et financements par secteur.

² Une part marginale des 5,1 Mds € a bénéficié à des entreprises appartenant à un groupe de grande taille. Les chiffres d'emplois excluent cependant ces entreprises et ne reposent que sur les TPE/PME/ETI financées.

- Entre 2005 et 2014, les financements de Bpifrance en faveur de l'industrie ont augmenté plus rapidement que les financements en faveur des autres secteurs. La part de l'industrie dans le total des financements accordés est ainsi passée de 23 % à 26 % sur cette période, alors que la part de l'industrie dans la valeur ajoutée totale en France est passée de 16 % en 2005 à 14 % en 2013 (dernière année disponible – cf. annexe 3)³.

- Les actions de Bpifrance en faveur de l'industrie se caractérisent par :

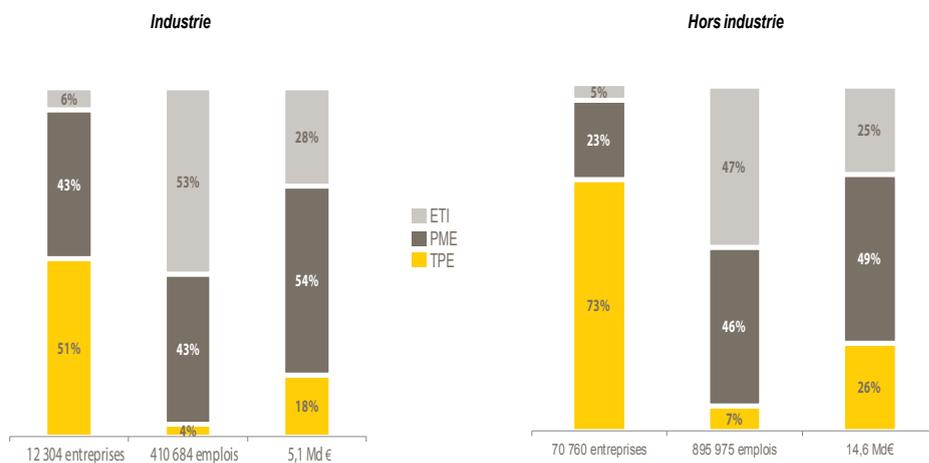
- un poids important dans le financement dédié aux entreprises en développement, du fait des besoins en capitaux des entreprises industrielles ;
- un poids élevé dans le financement de l'innovation. En particulier, l'industrie bénéficie des trois quarts des aides à l'innovation, et de plus de 40 % des fonds octroyés dans le cadre du programme « Investissements d'Avenir » (PIA).

- L'industrie a bénéficié a minima de 344 M€ investis en fonds propres dans 206 entreprises : ces financements ont essentiellement transité *via* des fonds affiliés à Bpifrance (80 % des montants investis). Ce chiffre est cependant un minorant dans la mesure où il est souvent difficile de connaître le véritable secteur d'activité de l'entreprise investie⁴. Une première estimation sur la base des informations remontées par les fonds affiliés indiquerait que la part de l'industrie dans les investissements en fonds propres de Bpifrance représenterait de l'ordre de 50 % du total, soit 850 M€ sur les 1,7 Md € au total¹³.

Les actions de Bpifrance dans l'industrie ciblent principalement des PME et des ETI :

- En 2014, ces catégories d'entreprises représentaient plus des trois quarts des financements accordés à l'industrie (le quart restant étant des TPE).
- Bpifrance a financé 550 ETI distinctes, soit plus de la moitié des 900 ETI industrielles françaises.
- Les bénéficiaires des financements de Bpifrance dans l'industrie restent majoritairement des TPE (51 % des bénéficiaires, soit plus de 6 000 entreprises).

Actions de Bpifrance en 2014 par taille d'entreprise



- Parmi les 12 000 entreprises industrielles soutenues par Bpifrance en 2014 :

- un tiers était en phase de création ou de transmission. Celles-ci ont bénéficié de 840 M€, essentiellement sous forme de prêts garantis ;
- un tiers a fait appel à Bpifrance pour soulager sa trésorerie. Ces entreprises ont bénéficié de 1,3 Md € de financement, essentiellement sous forme d'avances de trésorerie en mobilisant leurs créances auprès de Bpifrance ;
- un tiers des entreprises a été financé au titre de son développement en 2014, pour un total de 2,9 Mds €. Ces financements ont essentiellement pris la forme de prêts de développement et d'aides à l'innovation. Parmi elles :
 - une sur deux est innovante ;
 - une sur dix a fait appel à Bpifrance pour financer son développement à l'international.

³ Sources : Insee, comptes nationaux par branche. L'industrie comprend ici les industries agroalimentaires, les industries extractives et l'énergie.

⁴ Tous secteurs confondus, l'activité des fonds affiliés représente 67 % des montants investis.

Au sein de l'industrie, l'industrie manufacturière a capté les deux tiers des financements de Bpifrance en 2014, le tiers restant se partageant essentiellement entre les industries agroalimentaires, l'énergie et le traitement des déchets. Chacun des secteurs industriels bénéficie de l'ensemble de la gamme de produits de Bpifrance, mais de manière inégale (cf. annexe 4).

- Près de 70 % des financements vers le secteur de l'énergie, de l'eau et de l'environnement ont pris la forme de cofinancements et de prêts de développement (notamment pour des unités de production d'énergie). Les bénéficiaires de ces prêts sont surtout des PME (50 %) et des ETI (20 %).
- La moitié des financements pour l'industrie agroalimentaire a pris la forme de garanties et s'inscrit donc dans une problématique d'accès au crédit. La grande majorité (90 %) des bénéficiaires de ces garanties sont des TPE.

Actions de Bpifrance en 2014 par dispositif et par sous-secteur industriel

Montants de financement (M€)	Agroalimentaire	Énergie, eau, environnement, industries extractives	Industrie automobile	Industries manufacturières (hors automobile)	Total Industrie	Total tous secteurs
Aides à l'innovation	35	68	56	486	644	864
Autres dispositifs	7	2	0	43	51	63
Mobilisation des créances (hors CICE)	11	96	52	605	763	3 565
Mobilisation des créances de CICE	41	25	11	159	236	1 773
Fonds propres (hors Bpifrance participations*)	62	89	10	183	344	1 694
Garanties classiques	278	58	8	603	947	4 573
Garanties du plan de relance	22	3	3	95	124	498
PCE	2	0	0	8	11	183
Prêts de développement et cofinancement	182	755	31	986	1 954	6 489
Total financements	641	1 095	171	3 167	5 074	19 702

*Bpifrance Participations représentait 346 M€ d'investissements en 2014 (tous secteurs confondus).

En nombre d'entreprises	Agroalimentaire	Énergie, eau, environnement, industries extractives	Industrie automobile	Industries manufacturières (hors automobile)	Total Industrie	Total tous secteurs
Aides à l'innovation	276	341	170	1 557	2 259	3 663
Autres dispositifs	4	1		17	22	24
Mobilisation des créances (hors CICE)	30	140	29	804	1 003	6 528
Mobilisation des créances de CICE	539	67	67	1 946	2 619	15 144
Fonds propres (hors Bpifrance participations*)	27	48	3	134	206	878
Garanties classiques	1 998	218	34	2 636	4 886	42 780
Garanties du plan de relance	123	18	17	448	606	3 313
PCE	121	11	5	456	593	10 805
Prêts de développement et cofinancement	198	209	37	1 149	1 593	5 880
Total nombre de bénéficiaires distincts	3 175	969	327	7 969	12 304	83 064

*Bpifrance Participation représentait 41 entreprises investies en 2014 (tous secteurs confondus).

La définition retenue des entreprises industrielles (cf. annexe 1) exclut les entreprises n'ayant pas une activité industrielle mais dont les prestations sont essentiellement destinées à des entreprises industrielles, en raison des difficultés pour les identifier de façon précise. Cette définition tend à sous-estimer les actions de Bpifrance en faveur de certaines filières industrielles, puisque les financements bénéficiant aux entreprises du secteur des services ne sont pas comptabilisés (par exemple, sociétés de maintenance d'installations industrielles). Voir l'annexe 4.

L'action de Bpifrance dans l'industrie s'oriente essentiellement vers des secteurs se caractérisant par un fort potentiel de développement et/ou des savoir-faire pointus.

46 % des financements en faveur de l'industrie bénéficient à la santé et l'économie du vivant, la transition écologique et énergétique et les transports. En particulier, les éco-industries captent à elles seules près d'un tiers des financements destinés à l'industrie.

Annexe 1 : Définition du périmètre de l'industrie

Les actions de Bpifrance en faveur de l'industrie sont identifiées en fonction du secteur d'activité principal de l'entreprise bénéficiaire (code « NAF »). Sont également comptabilisées dans le champ de l'industrie :

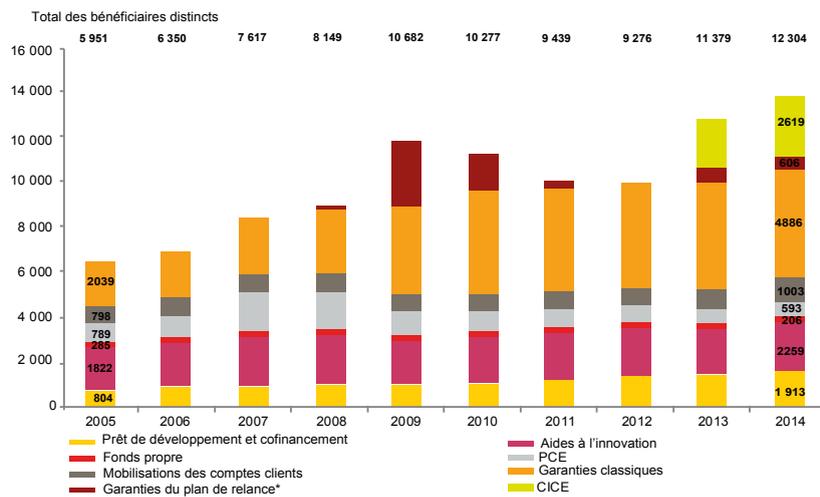
- les entreprises non industrielles bénéficiant d'une aide à l'innovation et dont le secteur d'application du projet est de nature industrielle (exemple : laboratoire de recherche développant des technologies pour le secteur automobile) ;
- les entreprises non industrielles investies par des fonds dont la thématique est liée à l'industrie (exemple : holding d'un équipementier automobile investie par le FMEA).

Au total, les données présentées dans cette note sont un minorant de l'action de Bpifrance dans l'industrie :

- elles reposent pour une très large part sur la nomenclature classique de l'industrie de l'INSEE et ne prennent pas en compte l'ensemble des soutiens aux filières industrielles.
- en particulier, le financement en fonds propres dans l'industrie, transitant souvent par des sociétés holding, est difficile à apprécier.

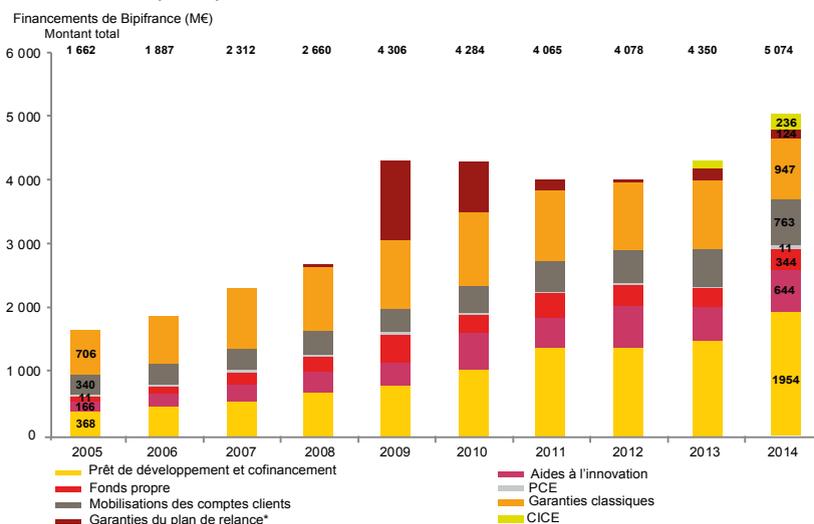
Annexe 2 : Activité de Bpifrance en faveur de l'industrie

Nombre d'entreprises soutenues par dispositif



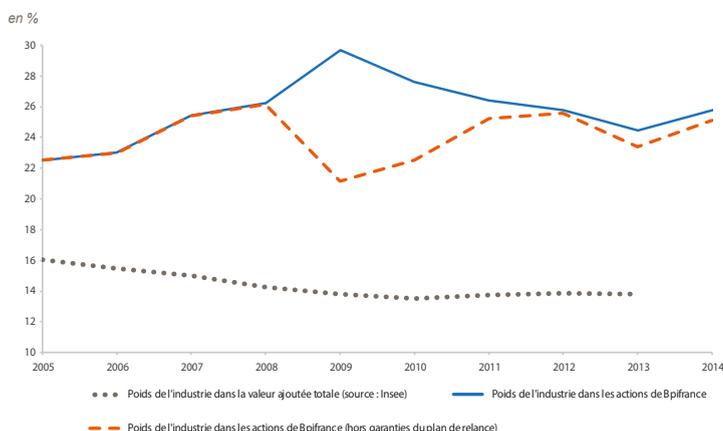
*Sur la période récente, Bpifrance a réactivé une partie des dispositifs du plan de relance afin de soulager les difficultés de trésorerie des entreprises (garantie "renforcement de la trésorerie", qui permet la transformation de crédits de court terme en crédits de moyen long terme). Afin de simplifier la présentation, ce dispositif est regroupé avec les dispositifs du plan de relance.

Montants de financement par dispositif (en millions d'euros)



*Sur la période récente, Bpifrance a réactivé une partie des dispositifs du plan de relance afin de soulager les difficultés de trésorerie des entreprises (garantie "renforcement de la trésorerie", qui permet la transformation de crédits de court terme en crédits de moyen long terme). Afin de simplifier la présentation, ce dispositif est regroupé avec les dispositifs du plan de relance.

Annexe 3 : Poids de l'industrie dans les financements de Bpifrance



Annexe 4 : Actions de Bpifrance en 2014 par secteur d'activité

Montants de financement (M€)	Industrie	TIC*	Services aux entreprises**	Total Industrie - TIC - Services aux entreprises
Aides à l'innovation	644	169	9	823
Autres dispositifs	51		12	63
Mobilisation des créances (hors CICE)	763	255	481	1 499
Mobilisation des créances de CICE	236	36	533	805
Fonds propres (hors Bpifrance participations***)	344	204	142	691
Garanties classiques	947	147	421	1 515
Garanties du plan de relance	124	14	53	190
PCE	11	5	20	36
Prêts de développement et cofinancement	1 954	279	720	2 953
Total financements	5 074	1 108	2 391	8 573

En nombre d'entreprises	Industrie	TIC*	Services aux entreprises**	Total Industrie - TIC - Services aux entreprises
Aides à l'innovation	2 259	1 201	109	3 569
Autres dispositifs	22		2	24
Mobilisation des créances (hors CICE)	1 003	339	1 379	2 721
Mobilisation des créances de CICE	2 619	469	3 037	6 125
Fonds propres (hors Bpifrance participations***)	206	183	114	503
Garanties classiques	4 886	1 309	4 141	10 336
Garanties du plan de relance	606	96	302	1 004
PCE	593	289	1 243	2 125
Prêts de développement et cofinancement	1 593	414	700	2 707
Total nombre de bénéficiaires distincts	12 304	3 721	10 291	26 316

* Il s'agit des entreprises non déjà comptabilisées dans l'industrie (cf. annexe 1) dont l'activité principale est liée à l'information et la communication (code « J » de la nomenclature française d'activités), ou dont le secteur d'application du projet financé est dans les TIC, ou qui ont été investies par un fonds dont la thématique est liée aux TIC.

** Il s'agit des entreprises dont l'activité principale est liée aux services aux entreprises (codes « M » et « N » de la nomenclature française d'activités) et non déjà comptabilisées dans le secteur des TIC ou de l'industrie (parce qu'investies par un fonds associé à ces thématiques ou parce qu'ayant un projet dont le secteur d'application est lié à l'industrie ou les TIC).

*** Bpifrance Participations représentait 41 entreprises investies et 346 M€ d'investissements en 2014 (tous secteurs confondus).



Avis du Conseil national de l'industrie sur le projet de loi relatif à la transition énergétique et à la croissance verte¹

JUILLET 2014

Le projet de loi trace une vision à long terme de la politique énergétique française et prévoit la mise en place d'un nouveau modèle énergétique répondant, tous deux pour partie, aux attentes exprimées par le Conseil national de l'industrie (CNI) dans l'avis rendu de façon unanime en juillet 2013. Celles-ci étaient structurées autour de six axes :

- **conforter la performance du système énergétique français**, facteur de compétitivité de l'industrie et de l'économie en France ;
- **construire un mix énergétique qui réponde progressivement et pragmatiquement aux enjeux de la transition énergétique**, de façon flexible et ouverte aux évolutions technologiques à venir ;
- **accroître l'effort de recherche et d'innovation** dans les industries déjà présentes et favoriser **l'émergence de nouvelles activités et filières énergétiques compétitives** par une politique continue de soutien à l'investissement et à l'innovation ;
- **faire de la transition énergétique une stratégie au service de l'emploi**, notamment en anticipant et en accompagnant l'évolution des compétences ;
- **encourager les industriels dans leur démarche de transition énergétique** en leur donnant de la visibilité et en stabilisant le cadre réglementaire et fiscal ;
- **renforcer la coordination européenne** et faire avancer la concertation mondiale.

Si le souci d'une diversification progressive du mix énergétique, l'encouragement à la sobriété et à l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement de filières industrielles performantes dans les énergies renouvelables et l'encouragement à la poursuite de la recherche et de l'innovation dans le domaine de l'énergie sont au cœur du projet de loi, le Conseil national de l'industrie relève que d'autres aspects majeurs de la transition énergétique lui paraissent manquer et formule les remarques suivantes.

• Intégrer la compétitivité du prix de l'énergie aux objectifs structurants de la politique énergétique

Le projet de loi n'identifie pas la compétitivité du prix (en coût complet) de l'énergie au titre des objectifs premiers de la politique énergétique nationale, listés dans

l'article 2, et des critères qui structureront l'exercice de programmations pluriannuelles de l'énergie, notamment en terme de rythme d'évolution du mix énergétique. Cela fait craindre au Conseil national de l'industrie une gestion de la transition énergétique défavorable au coût d'accès à l'énergie, qui constitue un facteur de production tout à fait essentiel (en particulier pour les entreprises exposées à la concurrence internationale) en consommation énergétique directe ou indirecte en contenu matière, et une composante qui peut être lourde dans le budget des ménages.

Cette inquiétude est renforcée par le fait que l'étude d'impact sur le projet de loi n'apporte aucun élément prospectif sur l'évolution du prix de l'énergie, pour les ménages comme pour les entreprises. De façon plus générale, le **Conseil national de l'industrie déplore que l'étude d'impact n'apporte que très peu d'éléments de chiffrage sur les grands enjeux**, ne quantifie pas l'effet des mesures proposées sur la compétitivité de l'industrie française et ne propose d'évaluation de l'impact macroéconomique que de façon très générale, sans calendrier et dans des scénarios peu documentés et non contradictoires dont on ne peut apprécier la pertinence.

La France est en train de perdre son avantage de compétitivité du coût de l'énergie, notamment face à des concurrents mondiaux qui bénéficient de prix fortement réduits en raison de l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels (facteur de 1 à 3 environ sur le gaz et de 1 à 2 sur l'électricité avec les États-Unis). Le **CNI alerte le gouvernement sur les risques majeurs de fermetures et de délocalisations d'activité avec des conséquences lourdes de perte d'emplois en France qui pourraient résulter d'une augmentation du coût d'accès des industries à l'énergie**. Aussi propose-t-il qu'un indicateur de compétitivité du coût complet d'accès à l'énergie en France par rapport à la concurrence internationale soit introduit dans l'article 100-4 du Code de l'énergie et dans les critères des programmations pluriannuelles de l'énergie de façon à ce que les trajectoires d'évolution du mix énergétique soient construites en tenant compte du critère économique.

¹ Cet avis a été, après consultation des comités stratégiques de filière, collectivement rédigé et approuvé à l'unanimité par les membres du bureau du CNI représentant les entreprises industrielles (GFI, FIM, UIC, CGPME) et les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO). Il a ensuite été soumis à la validation de tous les membres du CNI des trois collèges (entreprises industrielles, salariés de l'industrie, personnalités qualifiées) et des présidents de l'ARF, de l'AMF, de CCI France et de l'assemblée permanente des chambres des métiers et de l'artisanat.

Au-delà de cette inquiétude, le Conseil national de l'industrie s'interroge sur la cohérence des objectifs retenus dans l'article 2 et note leur discordance dans le temps, ce qui apporte une complexité supplémentaire.

Il s'inquiète de l'objectif de réduction à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité en 2025, ce qui est un délai très proche pour l'industrie qui travaille avec des temps longs, alors même que le nucléaire assure la production d'une énergie compétitive et peu carbonée. Couplé avec la disposition de l'article 56 qui fait jouer à la production nucléaire d'électricité le rôle de variable d'ajustement dans les programmations pluriannuelles d'énergie, cet objectif fait également peser de lourdes incertitudes sur l'évolution du prix de l'énergie et rend extrêmement difficile la gestion prévisionnelle des compétences dans la filière nucléaire et le renouvellement des ressources indispensables dans les années à venir. Cela risque également d'avoir des conséquences sur le maintien et le développement de la filière nucléaire, ses investissements dans de nouveaux projets et la pérennité de ses compétences, notamment pour les entreprises sous-traitantes. Le maintien d'un secteur public efficace de l'énergie est majeur pour préserver une cohérence d'investissements et de capacités industrielles.

Le Conseil national de l'industrie relève que l'évolution du mix énergétique nécessitera d'anticiper et de travailler sur les conséquences économiques, industrielles, sociales et territoriales dues au ralentissement de la consommation des produits pétroliers.

Il partage la pertinence d'un objectif ambitieux d'effort d'économies d'énergie mais, plutôt que de le formuler en réduction de la consommation énergétique en soi, recommande de retenir un indicateur d'intensité énergétique (par exemple la quantité d'énergie consommée par unité de PIB) qui permettra de suivre les efforts d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique sans pénaliser la croissance. Un objectif de gains d'efficacité énergétique dans les bâtiments, dans les transports ou dans les installations industrielles par unité produite irait également dans ce sens.

Il déplore enfin, qu'à l'exception de l'objectif de réduction de 40 % en 2030 des émissions de gaz à effet de serre, ces objectifs soient dissociés d'une approche européenne qui serait dans ce domaine du climat et de l'énergie, dépassant les territoires nationaux, plus efficiente et plus soutenable économiquement. Nulle mention n'est faite dans l'article 3 sur le rôle des politiques publiques en matière de prévention des « fuites de carbone », phénomène identifié comme danger économique et climatique au niveau européen. Comme il l'a rappelé dans son avis sur la transition énergétique de juillet 2013 et dans son avis sur la prise en compte des enjeux industriels dans les politiques européennes de février 2014, le CNI souhaite l'émergence d'une politique

de l'énergie concertée en Europe, qui devra entre autres s'accompagner d'une réelle politique d'investissement dans les réseaux électriques et recommande que la perspective européenne soit davantage présente dans la présentation de ce projet de loi structurant pour la politique énergétique française des vingt prochaines années.

• Prendre en compte l'ensemble des filières industrielles, encourager les efforts d'efficacité énergétique de l'industrie et conforter la compétitivité des industries intensives en énergie

Le Conseil national de l'industrie relève que le projet de loi fait peu de cas des efforts d'efficacité énergétique dans l'industrie, actions que les comités stratégiques de filière s'efforcent d'encourager. Différentes mesures consacrées dans le projet de loi à l'accompagnement des efforts de rénovation thermique des logements pourraient pourtant trouver un pendant industriel : ouverture du fonds de garantie pour la rénovation énergétique (article 7) aux bâtiments et installations industrielles ou création d'un fonds de garantie analogue dédié aux entreprises, accompagnement des investissements des industriels dans les dispositifs d'effacement et de gestion intelligente de l'énergie ou dans la modernisation de leur outil industriel dans des installations plus frugales en énergie, élargissement des outils de modulation des tarifs en vue d'une meilleure rémunération de l'effacement et de l'interruptibilité, encouragement à une application plus large des certificats d'économie d'énergie aux actions menées par les entreprises industrielles qui sont aujourd'hui fortement sous-représentées parmi les bénéficiaires.

Le Conseil national de l'industrie marque son attachement à la prise en compte dans le projet de loi de l'ensemble des filières industrielles, au-delà des seules « filières de la croissance verte », et s'attache à formuler des propositions en ce sens. Cette terminologie risque d'opposer les filières industrielles entre elles et passe sous silence le rôle moteur de nombreuses filières dans le renouveau énergétique, que ce soit dans l'apport de solutions innovantes ou dans l'effort conduit pour réduire la consommation énergétique et accroître la performance environnementale des *process* de production comme des produits mis à la disposition des consommateurs. On peut également citer, puisque le projet de loi aborde l'économie circulaire, la réflexion conduite, sous l'animation du CNI, par les comités stratégiques de filière pour élaborer dans ce domaine des plans d'action volontaires.

La transition énergétique ne réussira que si elle est portée, au titre des acteurs industriels, par l'ensemble de l'industrie française, salariés et industriels, consommateurs et producteurs d'énergie, et tire parti de la performance mondialement reconnue des industries matures de réseaux électriques, des infrastructures énergétiques, de

la filière Nucléaire pour favoriser l'émergence de nouvelles activités et filières énergétiques compétitives.

Le CNI relève avec intérêt les mesures favorables au développement des énergies renouvelables : simplification des procédures d'autorisation, dont certaines avaient fait l'objet de propositions du CNI, possibilité d'organiser des appels d'offres pluriannuels de bout en bout de la conception à la mise en exploitation de technologies innovantes. **Il souhaiterait toutefois que la mise en œuvre de ces dispositifs s'attache à privilégier les filières les plus pertinentes au regard de leur performance économique, de leur impact sur le développement d'activités en France, la création d'emplois qualifiés et la balance commerciale².**

Attaché à la création d'une convergence entre les différents acteurs de l'industrie, organisations syndicales et fédérations professionnelles, pour conduire les grandes évolutions structurelles, le CNI note l'opposition de ses membres représentant les salariés de l'industrie aux dispositions du projet de loi relatives à l'ouverture à la concurrence des concessions hydroélectriques, qui n'ont pas fait l'objet de débat préalable, et demande leur retrait. Pour promouvoir l'hydroélectricité, compétitive et non émettrice de gaz à effet de serre, le projet de loi pourrait en revanche encourager le développement de nouveaux sites de production ou l'extension de sites existants.

Le Conseil national de l'industrie se satisfait de l'impulsion forte donnée par le projet de loi à la rénovation des bâtiments, et en attend un effet positif sur l'activité et l'emploi, dont il conviendra également de chercher à maximiser l'impact en France. **Il relève toutefois qu'il serait nécessaire d'encourager la structuration de cette filière et d'accompagner sa professionnalisation** dans le domaine de la rénovation thermique et de la gestion intelligente de l'énergie pour garantir à tous les propriétaires qui feront l'effort d'un investissement la disponibilité, à proximité, d'une offre compétitive et de qualité³. Par ailleurs, il serait pertinent que la loi engage l'État et ses établissements publics et incite les collectivités territoriales à le faire, dans cette dynamique de rénovation des bâtiments, de gestion intelligente de l'énergie, y compris de l'éclairage public, comme elle le fait pour le développement de transports propres.

Le CNI regrette que les industries intensives en énergie, qu'il s'agisse d'électricité ou de gaz, ne fassent pas l'objet d'un traitement plus favorable comme c'est le cas dans d'autres pays européens (e.g. les industries fortement électro-intensives en Allemagne bénéficient d'une électricité moins chère qu'en France d'environ

30 %, et avec des choix de mix énergétique ayant fait augmenter depuis 2011 les émissions de gaz à effet de serre). Seule est évoquée dans l'article 41 la possibilité d'un tarif d'utilisation des réseaux publics de transport différencié en contrepartie de l'impact positif de la stabilité et de la prévisibilité de leur consommation. Sans préjuger des meilleurs moyens juridiques pour y parvenir de façon compatible avec la réglementation européenne, le CNI demande que le gouvernement établisse un plan d'action en faveur des industries intensives en énergie. Si la voie législative est pertinente, le projet de loi pourrait être l'occasion de conforter leur compétitivité en ouvrant plus largement la possibilité de modulation du tarif d'électricité qui leur est appliqué, en introduisant des mesures similaires pour le gaz, ou en les encourageant à développer la cogénération ou la valorisation énergétique de substituts aux énergies fossiles. Le CNI regrette également l'absence dans le projet de loi d'une stratégie gaz visant à soutenir les entreprises gazo-intensives et consommatrices d'hydrocarbures en tant que matière première.

• Identifier les moyens qui seront mis en œuvre pour accompagner la construction de ce nouveau modèle énergétique : renforcement des compétences, financement des investissements, développement du tissu productif sur le territoire

Le Conseil national de l'industrie s'étonne de la faible part faite dans la loi au développement des compétences nouvelles, à la formation et à l'accompagnement des transitions professionnelles alors que le renouveau énergétique porte un potentiel important en termes de créations de nouveaux emplois et de développement des qualifications. De nouveaux métiers et compétences seront sollicités, il est indispensable de mettre en place une gestion prévisionnelle de ces emplois et compétences. La réussite du renouveau énergétique passe par la mise en œuvre de politiques publiques favorisant le dialogue social et, en relation avec les filières et branches professionnelles concernées et les territoires, la mise en place de démarches d'anticipation des évolutions et transitions professionnelles. Le CNI demande que ce volet de la loi soit renforcé et comporte des mesures concrètes, notamment en demandant systématiquement qu'un volet emploi et compétences soit prévu en accompagnement des différentes expérimentations de grande ampleur encouragées par la loi et qui bénéficieront de financements publics.

Sans porter atteinte aux dispositions constitutionnelles relatives aux lois de finances, l'autre manque important qu'il convient de souligner est la question des moyens.

² La CGT souhaite faire part à cet égard de son inquiétude sur les conséquences sur les activités énergie d'ALSTOM du partenariat avec GE.

³ L'UPA fait part de son opposition au caractère obligatoire de travaux, que celui-ci s'applique aux logements ou aux bâtiments tertiaires.

La réalisation de la feuille de route présentée dans le projet de loi nécessitera d'importants investissements industriels et d'infrastructure. L'absence d'indications sur l'accompagnement financier que les pouvoirs publics apporteront à la mise en œuvre de ce renouveau énergétique crée pour les industriels une forte incertitude et conduit de nouveau à légiférer sans donner de la visibilité.

Le CNI se satisfait de l'accent porté dans le projet de loi sur la politique de recherche et d'innovation en matière d'énergie. Un panorama large d'intervention est indiqué, et, c'est à noter, la participation aux programmes européens de recherche est encouragée. Comme il l'avait sollicité dans son avis de juillet 2013, le CNI recommande que la recherche sur des techniques d'exploitation des hydrocarbures non conventionnels respectueuses de l'environnement et l'évaluation scientifique des ressources potentielles en France figurent au rang de cette feuille de route. Il rappelle à cet égard que la commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux instaurée par la loi du 13 juillet 2011 n'a jamais été mise en place et que le gouvernement n'a pas non plus remis au parlement le rapport prévu à l'article 4 de la même loi.

• Associer l'industrie, acteur et moteur de la transition énergétique, à la gouvernance

Le projet de loi inscrit la conduite de cette transition énergétique dans un environnement associant les citoyens et les territoires et introduit de la transparence en faisant intervenir des experts indépendants et le parlement dans le suivi des grands enjeux relatifs à l'évolution du mix énergétique et à l'utilisation de la CSPE. **Le Conseil national de l'industrie relève cette évolution avec satisfaction et souhaiterait, comme porteur de la voix de l'industrie associant fédérations industrielles et salariés de l'industrie, être associé aux consultations sur les budgets carbone et sur la programmation pluriannuelle de l'énergie, compte tenu de l'impact que celle-ci aura pour les activités industrielles de toute nature.** Il suggère également que le ministre chargé de l'industrie participe au comité de gestion de la CSPE et soit associé à la nomination du comité d'experts.

L'industrie française est au centre de la construction d'un nouveau modèle énergétique français. Elle est apporteuse de nouvelles solutions grâce aux efforts de R & D et d'innovation portés par les grands groupes et les organismes publics ainsi qu'à la créativité et à la vitalité du tissu de PME françaises du secteur énergétique. Elle agit comme consommatrice avisée et responsable qui place la consommation énergétique et le respect de l'environnement au centre de ses démarches de conception de ses produits et d'amélioration de ses procédés de fabrication. Elle est forte dans le domaine de l'énergie d'entreprises et de compétences mondialement

reconnues. Elle souhaite jouer pleinement son rôle d'actrice et de moteur de la transition énergétique et en faire un atout pour l'activité, l'emploi et le développement des compétences en France.

C'est pourquoi le Conseil national de l'industrie se réjouit d'être consulté sur ce projet de loi et souhaiterait être durablement associé à la gouvernance nationale de la transition énergétique.

En complément de cette analyse générale, le Conseil national de l'industrie formule, titre par titre, les remarques et recommandations suivantes :

1. Définir les objectifs communs pour réussir la transition énergétique, renforcer l'indépendance énergétique de la France et lutter contre le réchauffement climatique

Le Conseil national de l'industrie souhaite l'insertion dans l'article L 100-4 du Code de l'énergie d'un indicateur sur la compétitivité prix de l'énergie qui ne devra pas évoluer défavorablement par rapport à la concurrence internationale (article 2).

L'intégration de ce critère économique dans l'article L 100-4 assurera *ipso facto* sa prise en compte dans l'élaboration des projets de budget carbone et de stratégie nationale bas carbone (article 4).

2. Mieux rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois

Le Conseil national de l'industrie relève quatre considérations qui lui paraissent manquer dans le projet de loi :

- le déploiement de systèmes de gestion active de l'énergie concourt, aux côtés des actions de rénovation passive, à l'économie d'énergie dans le bâtiment et devrait à ce titre figurer dans les dispositions du titre II ;
- les actions d'économie d'énergie dans les bâtiments seront l'un des volets de la loi les plus mobilisateurs de financements publics. Il conviendra, pour maximiser les effets sur l'activité et l'emploi, de cibler les opérations d'efficacité énergétique les plus performantes et les plus susceptibles de soutenir l'offre française ;
- il paraît pour ce faire indispensable d'accompagner rapidement cette filière dans sa structuration tout au long de la chaîne de valeur ainsi que dans le développement des compétences et le renforcement de sa professionnalisation afin d'offrir sur tout le territoire une offre française compétitive et de qualité ;
- un engagement de l'État et des établissements publics dans cette dynamique de rénovation des bâtiments est attendu, à l'instar des engagements prévus dans le titre III pour l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Aux côtés des actions sur la rénovation des bâtiments, le CNI demande l'intégration dans le projet de loi des dispositions encourageant les efforts d'efficacité énergétique dans les installations industrielles :

- le fonds de garantie pour la rénovation énergétique prévu à l'article 7 pourrait être ouvert aux entreprises afin de faciliter leur accès à des financements bancaires pour leurs investissements de rénovation énergétique (efficacité énergétique, récupération de la chaleur fatale notamment) ou de modernisation de leur outil de production dans des installations plus frugales en énergie ; une autre option pourrait être de créer un fonds de garantie spécifique aux entreprises ;

- dans la liste des programmes et des dispositifs cités à l'article 9, encourager une application plus large et plus aisée de l'octroi de certificats d'énergie à des opérations conduites auprès d'entreprises industrielles (y compris celles soumises au régime ETS).

3. Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des français

Le Conseil national de l'industrie salue le fait que la question des transports et de la mobilité fasse l'objet d'un volet ambitieux du projet de loi ; il souligne l'intérêt d'une aide au retrait des véhicules anciens, les plus émissifs, mesure qui constitue un fort levier d'action pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de CO₂.

Afin de ne pas discriminer les initiatives et émergences d'activités nouvelles et dans un souci de respect d'une neutralité technologique, il recommande toutefois d'élargir, au-delà des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou, au GNV, la liste des produits et des usages encouragés comme concourant à une mobilité plus soucieuse de l'environnement. On peut par exemple citer les véhicules à basse consommation et à basses émissions de CO₂, ou fonctionnant au biogaz, à l'hydrogène ou au gaz naturel liquéfié au-delà des navires, un encouragement plus large aux nouveaux usages de mobilité tels que l'autopartage, le covoiturage, le développement d'offres multimodales. Il convient également d'englober dans les actions d'accompagnement tous les différents modes de transport aux côtés du routier (fret ferroviaire, aérien, naval, fluvial).

Dans l'article 12, une visibilité à plus long terme (2030) pourrait être donnée aux filières de biocarburants avancés pour conforter leur développement et leur effort de R & D. Cette filière est particulièrement importante pour l'aéronautique qui n'aura pas d'autre alternative aux hydrocarbures avant plusieurs décennies.

Il paraît tout à fait pertinent d'associer les entreprises de la distribution à l'effort de réduction des gaz à effet de serre (article 13). Il conviendra toutefois de veiller à ce que la charge en résultant ne soit pas répercutée sur les fournisseurs industriels au détriment de leurs marges. Le bilan national prévu dans l'article devra apporter un éclairage précis sur ce point.

Le CNI recommande qu'il soit précisé dans l'article 18 relatif au plan national de réduction des émissions de polluants

atmosphériques que les objectifs nationaux soient alignés avec ceux fixés par la réglementation européenne, et tiennent compte des modalités spécifiques déjà appliquées par les entreprises industrielles qui ont investi dans les meilleures techniques disponibles en application de la directive IED.

4. Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage

À la suite de la demande de la conférence environnementale, le Conseil national de l'industrie anime avec les comités stratégiques de filière l'élaboration de plans d'action volontaires sur l'économie circulaire, dans son acceptation large telle que décrite dans l'article 20, incluant l'écoconception. Cette démarche fait l'objet d'une forte implication des filières. Elles ne sont pas toutes au même stade de maturité et n'ont pas toutes le même potentiel d'action. Mais elles sont toutes mobilisées et engagées dans le souci de déboucher sur des plans d'action concrets.

Le Conseil national de l'industrie rappelle son attachement à de telles approches fondées sur la fédération et la responsabilisation des acteurs. Il suggère de faire référence à cette action des industriels en fin de paragraphe I de l'article 20 en ajoutant « et la participation et l'action du public et de l'ensemble des parties prenantes, notamment des acteurs industriels ».

À cet égard, les dispositions de l'article 20 III sur le lancement d'une « expérimentation sur la mise en place de dispositifs de consigne sur certains emballages et produits » alertent le Conseil national de l'industrie. Ce dispositif, peu clairement explicité, s'ajouterait aux filières REP existantes et, après les difficultés déjà rencontrées sur le TRIMAN, pourrait conduire à des contraintes de marquage supplémentaire dont l'efficacité économique et environnementale n'est pas démontrée.

Afin d'encourager les initiatives de valorisation thermique des combustibles solides de récupération (CSR) en substitution aux énergies fossiles, le cadre réglementaire cité à l'article 20 III devra prévoir le développement d'unités de valorisation des CSR, en complément de leur utilisation en cimenterie : des unités de production d'énergie thermique par combustion adaptées aux CSR ainsi que des unités de conversion des CSR en combustibles liquides ou gazeux. Un fort potentiel de développement existe en France, qui n'utilise que 150 000 tonnes de CSR – quasiment exclusivement en cimenterie – contre sept millions de tonnes en Allemagne, qui dispose d'unités industrielles en surcapacité. Une impulsion forte pour la filière nationale serait donnée par l'extension aux CSR du tarif d'achat obligatoire applicable aux centrales à biomasse (tarif bonifié de rachat de l'électricité pour les unités de cogénération valorisant des CSR). À titre d'exemple, le biogaz bénéficie aujourd'hui d'un tarif d'injection dans le réseau.

Pour pertinent qu'il soit, le principe de proximité de transport des déchets prévu dans l'article 22 devra s'apprécier au regard de la soutenabilité économique et de l'existence locale de filières aval de traitement.

5. Favoriser les énergies renouvelables pour diversifier nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires

Alors que l'objectif de maximisation de l'impact sur l'économie française du développement des énergies renouvelables est fortement souligné dans l'exposé des motifs, le Conseil national de l'énergie ne retrouve pas dans les dispositions de ce titre les mesures sélectives et incitatives propres à encourager celles qui sont ou seront les plus propices à la croissance en France d'activités et d'emplois qualifiés et génératrices d'effet positif sur la balance commerciale. Il conviendra de gérer dans cet objectif les différents dispositifs proposés, notamment l'organisation d'appels d'offres pluriannuels, telle que prévue dans l'article 30 14, qui feront appel à des financements publics. Avec le même souci, il conviendrait de veiller à mobiliser progressivement le doublement de la dotation financière du « fonds chaleur » annoncé dans le dossier de présentation de la loi pour s'assurer de la montée en puissance de l'offre française.

Ainsi qu'il l'a indiqué ci-dessus, le CNI recommande le retrait des articles 28 et 29 sur l'ouverture des concessions hydroélectriques qui n'a pas fait l'objet d'un débat préalable avec les partenaires sociaux et ne relève pas à proprement parler de la transition énergétique.

En revanche, afin de favoriser le développement de l'électricité non carbonée et particulièrement compétitive qu'est l'hydroélectricité, le projet de loi pourrait prévoir de faciliter la création de nouveaux ouvrages ou l'extension des capacités existantes.

Le Conseil national de l'industrie se félicite de l'introduction dans l'article 30 d'une disposition permettant l'organisation d'appels d'offres pluriannuels couvrant de bout en bout, de la conception à la mise sur le marché, le déploiement de toutes technologies innovantes concourant au renouveau énergétique. Il souhaiterait que ces dispositifs s'appliquent également aux technologies innovantes dans le domaine de traitement des déchets et de l'économie circulaire.

6. Renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens

Le CNI attire l'attention sur l'enjeu de la préservation des emplois dans la filière Électronucléaire, au moment même où un grand chantier de carénage des centrales françaises a été engagé avec EDF et l'ASN.

Le CNI s'étonne du retrait de l'article sur les conditions d'autorisation et d'exploitation des centres de stockage en couches géologiques profondes de matières et déchets radioactifs. De telles dispositions sont pourtant

indispensables pour conforter la visibilité de la filière sur l'aval du cycle nucléaire.

7. Simplifier et clarifier les procédures pour gagner en efficacité et en compétitivité

Le Conseil national de l'industrie se félicite des mesures de simplification prévues dans ce titre.

Il souligne en revanche sa forte déception sur l'absence de mesures significatives de soutien à la compétitivité des industries intensives en énergie. Il en va de la sauvegarde de la compétitivité d'industries stratégiques dans l'économie qui emploient 100 000 salariés, sont fortement exportatrices, et représentent comme producteurs de biens intermédiaires un enjeu de compétitivité-coût pour toute l'industrie.

Seule est évoquée dans l'article 41 la possibilité d'un tarif d'utilisation des réseaux publics de transport différencié en contrepartie de l'impact positif de la stabilité et de la prévisibilité de leur consommation. Le CNI sollicite la mise en place d'un éventail de mesures spécifiques : modulation plus large des tarifs d'électricité, encouragement aux cogénérations, accompagnement financier des projets d'énergie biomasse, encouragement à l'utilisation de CSR comme souligné plus haut. Pour les industries gazo-intensives, qui bénéficient maintenant d'un statut, une modulation des coûts de transport pourrait être introduite et l'annulation du différentiel Nord-Sud par une fusion des zones enfin réalisée, et le projet de loi pourrait ouvrir la possibilité de conclusion de contrats long terme.

Le CNI note également que l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique devra s'accompagner de dispositifs de sécurisation et de stabilisation pour gérer l'intermittence. Le projet de loi doit également s'attacher à encourager de façon plus substantielle les actions mises en œuvre par les industriels telles que l'effacement et les réserves.

8. Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'État le pouvoir d'agir ensemble

Le Conseil national de l'industrie formule trois recommandations majeures sur les outils de gouvernance de la transition énergétique proposés dans le titre VIII :

- **intégrer l'évolution du prix (en coût complet) de l'énergie dans l'élaboration des programmations pluriannuelles de l'énergie** : en cohérence avec sa demande d'intégrer la compétitivité du prix de l'énergie dans l'article L 100-4 du Code de l'énergie, et par voie de conséquence dans les objectifs gouvernant l'élaboration des budgets bas carbone, le Conseil national de l'industrie souhaite vivement que l'article L 141-2, modifié par l'article 49 du projet de loi, intègre l'évolution du prix de l'énergie dans les volets de la programmation pluriannuelle de l'énergie, selon une formulation qui pourrait être la suivante : 3° À l'évolution du prix de l'énergie. Ce volet retrace l'évolution du coût complet de l'énergie (incluant taxes et coût du transport) pour les différentes catégories

de consommateurs : ménages, entreprises par grands secteurs d'activité, et donne des éléments plus précis sur les industries électro et gazo-intensives. Il donne un éclairage sur les comparaisons internationales, en Europe et hors Europe, en apportant notamment des éléments d'appréciation sur l'évolution du différentiel de compétitivité avec les principaux pays concurrents dû au coût de l'énergie.

Le CNI fait également part à propos de l'article 48 de son attente d'informations complémentaires sur les principes de fonctionnement des budgets carbone, son articulation avec le marché des ETS, ainsi que sur les modalités d'évaluation de ses impacts économiques sur la compétitivité économique des activités soumises à concurrence internationale.

- **affirmer la recherche de retombées maximales en termes d'activité et d'emplois en France** : l'article L 141-3 quatrième alinéa relatif à l'utilisation des ressources publiques mobilisées pourrait en être l'occasion en ajoutant à la phrase « Elle peut être déclinée par objectif et, le cas échéant, par filière industrielle, en maximisant les retombées dans l'économie nationale en termes d'activité, d'emplois qualifiés et d'impact positif sur la balance commerciale ».

- **associer l'industrie à la gouvernance du dispositif** :

- en introduisant un avis du Conseil national de l'industrie, aux côtés de celui du CNTE, sur les projets de budget carbone et de stratégie nationale bas carbone (article 48- III) et sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (article 49 modifiant l'article L 141-4 du Code de l'énergie) ;

- en ajoutant dans l'article 50 la participation du ministre chargé de l'industrie dans le comité de gestion de la CSPE et en l'associant à la nomination du comité d'experts. Sur

la CSPE, le Conseil national de l'industrie sera attentif à la flexibilité qui sera introduite en France dans l'application des nouvelles lignes directrices européennes en matière d'aide d'État à l'énergie et à l'environnement afin de permettre d'exonérer un éventail plus large d'entreprises industrielles.

Comme il l'a souligné ci-dessus, le Conseil national de l'industrie s'étonne de la timidité de l'article 52 du projet de loi sur les politiques d'emploi et de transitions professionnelles. La transition énergétique va demander la diffusion à grande échelle de nouveaux métiers et compétences, dans plusieurs filières industrielles. C'est une forte opportunité de créations d'emplois, d'emplois de qualité, et de redynamisation économique de territoires. Il appartient aux politiques publiques d'organiser des dispositifs de formations adéquats et de promouvoir, grâce à un dialogue social de qualité et en relation avec les territoires, la mise en place d'une gestion prévisionnelle efficace des compétences attendues et des emplois générés.

Enfin, sur la politique de recherche et d'innovation en matière d'énergie, le Conseil national de l'industrie souhaiterait comme rappelé ci-dessus que soit intégrée dans l'article 53 la recherche sur des techniques d'exploitation des hydrocarbures non conventionnels respectueuses de l'environnement ainsi que l'évaluation scientifique des ressources potentielles en France. Il relève par ailleurs que les considérations en tête de l'article s'appliquent à toutes les filières concernées par le renouveau énergétique et pas seulement au transport et à la mobilité.



Une politique européenne de l'énergie et du climat au service du développement de l'industrie et de l'emploi en Europe¹

La politique énergétique et climatique européenne est de la plus haute importance pour le développement de l'industrie. Aussi, dans la continuité de l'avis qu'il a rendu en février 2014 pour une meilleure prise en compte des enjeux industriels dans les politiques européennes², le Conseil national de l'industrie (CNI) souhaite-t-il émettre dans ce domaine des recommandations plus précises dans la perspective du Conseil européen des 23 et 24 octobre 2014. Il attend de l'Europe qu'elle prépare son industrie au contexte énergétique à venir, notamment en accompagnant les entreprises dans l'amélioration de leur efficacité énergétique et dans le développement d'une offre européenne susceptible de répondre à la demande mondiale dans ce domaine. À cet égard, le Conseil recommande qu'une part significative du plan d'investissement de 300 milliards d'euros pour l'Europe annoncé par le président de la Commission européenne soit consacrée aux investissements liés à la politique énergétique.

Dans la perspective de porter en 2020 à 20 % la part de l'industrie dans le PIB européen, l'Union européenne (UE) doit en même temps veiller à la prise en compte de l'enjeu de compétitivité pour mener une transition écologique et énergétique exemplaire, au service de l'emploi, de la croissance économique, du développement des entreprises et de la qualité de vie des citoyens européens.

Trois enjeux sont ainsi au centre de la politique énergétique et climatique européenne :

• La mise en œuvre de nouveaux modèles de croissance

L'industrie est acteur et moteur de la transition énergétique ; c'est une transformation qui constitue une réelle opportunité pour l'industrie européenne. Elle porte le développement de nouvelles solutions technologiques et de nouveaux procédés de fabrication, elle génère un potentiel important de création d'emplois qualifiés et appelle à la formation de nouveaux savoir-faire, elle modifie

en profondeur les spécifications des produits et finalement le mode de vie des citoyens européens.

Le CNI souligne l'importance de poursuivre le développement d'une offre européenne compétitive pour son marché intérieur et qui soit également en mesure de vendre des produits et services dans les pays les plus émetteurs de gaz à effet de serre, afin de contribuer à la réduction des émissions au niveau mondial tout en créant des emplois au sein de l'Union européenne.

• L'enjeu climatique

L'Europe est actuellement la seule région du monde à avoir sensiblement réduit ses émissions de gaz à effet de serre et à contribuer à la lutte contre le changement climatique dans une proportion supérieure à son poids économique. Le CNI salue ces efforts et les soutient. Il rappelle néanmoins la nécessité de veiller à l'équilibre de l'engagement de tous les acteurs mondiaux, et en particulier les grands émetteurs et de lutter contre les fuites de carbone³, notamment pour assurer la capacité de l'Europe à poursuivre ses efforts sur le long terme en matière de stratégie bas carbone tout en préservant ses emplois.

• La sécurité d'approvisionnement et la compétitivité des prix de l'énergie, dans un contexte où l'augmentation durable du prix des énergies fossiles aggrave les risques posés par la dépendance énergétique de l'UE et où l'écart des prix de l'énergie se creuse au bénéfice des principaux pays tiers concurrents.

En répondant à ces trois enjeux, la politique énergétique et climatique de l'UE doit s'attacher à construire un cadre stable et pérenne, propice au développement de l'activité économique et à s'appuyer sur une meilleure coordination entre les politiques énergétiques des États membres, notamment en matière de renforcement des interconnexions et des capacités de stockage stratégique.

¹ Cet avis a recueilli l'accord unanime des organisations et fédérations industrielles membres du bureau du CNI et des cinq organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, Force Ouvrière) sous réserve des notes numérotées 4, 5, 11 en bas de page.

² « Recentrer les politiques européennes sur l'objectif prioritaire d'un soutien à l'industrie, à la croissance et à l'emploi en Europe », février 2014, disponible sur le site du CNI : conseil-national-industrie.gouv.fr.

³ Délocalisations et déplacements de la production mondiale dans des pays conduisant de moindres efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre et offrant ainsi un avantage compétitif en termes de coûts de l'énergie.

Sur ces trois enjeux, le Conseil national de l'industrie exprime les recommandations suivantes :

I. Porter de nouveaux modèles de croissance et d'emploi

La transition énergétique est une opportunité porteuse de croissance et d'emplois pour le renforcement de nos capacités industrielles.

L'Europe dispose d'entreprises performantes de rang mondial dans les énergies conventionnelles, les énergies nouvelles et les services à l'énergie. Elle est en position de *leadership* mondial dans le domaine de l'énergie nucléaire, des infrastructures de réseaux et des équipements électriques en amont et en aval du compteur. Cet atout est à préserver, tout en accélérant le développement de filières d'excellence dans les énergies renouvelables et bas carbone, la ville durable et les réseaux intelligents, l'efficacité énergétique, autant de filières dans lesquelles l'Union européenne dispose de compétences reconnues, d'entreprises performantes et d'un tissu de PME innovantes, d'une demande dynamique tirée par la commande publique. Le maintien d'un secteur public efficace de l'énergie est également majeur pour préserver une cohérence d'investissements et de capacités industrielles.

La réussite de la transition énergétique demande de conjuguer des technologies appelées à cohabiter durablement et d'éviter de les opposer entre elles.

En matière de concurrence, de politique commerciale, de réglementation des aides publiques, de soutien à la recherche et à l'innovation, d'accompagnement des PME, de stratégies industrielles régionales, les politiques européennes ont un rôle à jouer pour soutenir le développement d'une offre européenne enrichie afin de répondre aux nouveaux marchés suscités par la transition énergétique et consolider un tissu d'entreprises robustes porteuses de création d'emplois durables.

1. Favoriser par les politiques européennes de l'énergie et de la concurrence l'émergence de leaders européens dans un contexte de concurrence internationale

Le CNI appelle à la constitution d'une offre européenne compétitive sur le plan mondial et qui tienne compte des disparités entre les pays de l'Union. En particulier, l'opportunité de développer une offre européenne pour les villes durables doit être étudiée : l'accès aux ressources énergétiques, la valorisation des déchets en matières premières, la gestion intelligente de l'énergie, etc. sont autant de domaines dans lesquels les industries européennes disposent de compétences, d'atouts et souvent d'une longueur d'avance sur leurs concurrents mondiaux. Les réflexions à venir sur le programme d'investissement européen annoncé par le président de la

Commission doivent faire une place toute particulière à la structuration d'une telle offre ainsi qu'au développement des infrastructures énergétiques.

2. Impulser l'élaboration de produits tenant compte de l'énergie induite dès la conception et jusqu'à la fin de vie

L'industrie s'attache depuis longtemps à réduire sa consommation énergétique par unité produite et à faire évoluer ses équipements de production pour améliorer son efficacité énergétique. L'étape suivante, plus complexe, consiste à introduire une « conscience énergétique » à tous les stades d'élaboration des produits : conception, marketing, vente, fin de vie. L'Union européenne a un rôle d'impulsion à jouer pour accompagner cette prise de conscience au travers d'incitations spécifiques sur ces métiers, en fixant des objectifs de produits éco-conçus ou en promouvant les produits issus de l'économie circulaire, tout en veillant aux enjeux de compétitivité vis-à-vis des pays tiers.

3. Amplifier et adapter le soutien à la recherche et à l'innovation

La transition énergétique est l'un des domaines les plus actifs et les plus générateurs de recherche et développement, d'innovation de procédés, de produits et de services, notamment pour les nouvelles technologies de production énergétique et l'efficacité énergétique. Pour mobiliser les talents de nos entreprises, il convient d'exploiter cette opportunité en offrant un cadre clair et incitatif, définissant un contexte d'investissement stable et cohérent d'un pays à l'autre.

L'Union européenne a tous les instruments pour accompagner cet effort de R & D et faire gagner à l'industrie européenne une longueur d'avance dans la compétition mondiale, notamment au travers d'une meilleure coordination de l'ensemble des initiatives pertinentes de l'UE (Horizon 2020, Euratom, feuille de route ESFRI, NER 300) et des programmations nationales de R & D au sein de l'Alliance européenne de la recherche dans le domaine de l'énergie (EERA) ; de la constitution de coopérations public-privé ; et de la mise en place d'outils inscrivant les démarches de R & D dans des processus complets de développement par l'innovation jusqu'à la mise sur le marché (appels d'offre à tranches). Les efforts dédiés à l'efficacité énergétique dans l'industrie sont en outre à amplifier dans le programme Horizon 2020.

4. Renforcer l'anticipation, la formation et l'accompagnement des transitions professionnelles

Cela passe d'abord par la mise en œuvre des initiatives du « paquet emploi », en particulier celles relatives à l'identification et à l'anticipation des besoins et compétences, en promouvant l'apprentissage et la formation tout au long de la vie, en soutenant les PME dans l'élaboration de stratégies de gestion des ressources humaines, en invitant les entreprises et les syndicats

de salariés à la concertation et en mobilisant le Fonds social européen pour financer ces actions. L'Europe doit également anticiper les bouleversements des équilibres énergétiques qui affectent les entreprises et les salariés et qui risquent de s'accroître compte tenu des perspectives de diminution de la consommation d'énergie fossile (gaz et pétrole) au niveau européen. Il convient d'accompagner les entreprises et les salariés de tels secteurs, exposés à une baisse progressive d'activité, en mobilisant les dispositifs existants à l'échelle européenne, notamment le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

II. Adopter un « Paquet énergie-climat », facteur de développement économique pour l'industrie européenne

L'Union européenne contribue aujourd'hui largement plus que son poids économique à la lutte contre le changement climatique : en 2012, elle avait réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 18 % depuis 1990 alors que dans le même temps les émissions mondiales ont augmenté de 50 %, et ne représentait qu'environ 11 % des émissions mondiales (contre 16 % pour les États-Unis et 24 % pour la Chine). En 2030, elle ne devrait plus en représenter que 4 %. À ce jour, aucune autre région du monde n'a mené une politique aussi ambitieuse, en termes d'objectifs et d'outils mis en œuvre. Il faut donc veiller à favoriser la production en Europe, non seulement car elle est source d'emplois et de richesses, mais aussi parce que produire sur le territoire européen est bon pour le climat mondial.

Le CNI s'associe ainsi pleinement à l'objectif de lutte contre le changement climatique. Il souligne en parallèle la nécessité d'une déclinaison opérationnelle qui, d'une part, ne pénalise pas nos entreprises opposées à des concurrents issus de pays tiers soumis à de moindres contraintes et qui, d'autre part, ait recours sans discrimination aux types d'énergies les plus efficaces au regard de l'objectif de réduction des gaz à effet de serre⁴.

1. Fixer un objectif contraignant prioritaire⁵ exprimé en réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la différence des trois objectifs du paquet « 3x20⁶ » qui n'étaient pas nettement hiérarchisés et qui privaient de flexibilité dans les moyens d'atteindre cet objectif prioritaire. Les objectifs portant sur les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique sont pertinents comme moyens contribuant à l'atteinte de cet objectif prioritaire et doivent être basés sur la recherche des *optimums* économiques.

L'efficacité énergétique est à déployer dans tous les secteurs de l'économie afin de réduire la consommation énergétique sans pénaliser la croissance.

2. Conditionner expressément l'engagement européen à un accord international visant à garantir que les principaux émetteurs mondiaux réduisent leurs émissions sur des bases comparables à l'Europe

L'objectif d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici à 2030 en Europe par rapport au niveau de 1990 semble viable économiquement, à condition que les négociations climatiques internationales de la COP 21 aboutissent à un accord ambitieux et contraignant, impliquant les plus grands pays émetteurs, qui doivent prendre des engagements équivalents à ceux pris par l'UE. Dans le cas contraire, l'efficacité des efforts européens pour le climat serait largement réduite par le phénomène de fuites de carbone. L'affaiblissement significatif de la compétitivité qui découlerait d'un engagement unilatéral de l'UE exigerait d'être contrebalancé par des mécanismes de défense qui protégeraient les industries européennes de distorsions de concurrence par rapport aux pays tiers. L'accord prévu pour 2015 devra, à ce titre :

- être accompagné d'un système fiable de surveillance, *reporting* et vérification, en particulier sur les impacts du Paquet énergie-climat sur la compétitivité (suivi régulier des prix et coûts de l'énergie, analyse des fuites de carbone, etc.) ;
- faciliter le recours à des mécanismes de projet⁷ qui participent à l'optimisation coût/efficacité de la politique de réduction des gaz à effet de serre et à l'accélération du développement durable dans les pays en développement ;
- associer étroitement l'ensemble des acteurs impliqués (entreprises, fédérations, ONG, syndicats patronaux et salariés), aux niveaux nationaux et européen, à la préparation et à la mise en œuvre de l'accord par les institutions européennes.

3. Améliorer l'efficacité de l'*Emission Trading Scheme*⁸ (ETS)

Le CNI considère ce dispositif comme le plus adéquat pour stimuler les investissements dans les technologies bas carbone à des prix compétitifs mais qu'il conviendrait de le réformer afin d'en améliorer l'efficacité, en particulier après la 3^e phase qui s'achève en 2020. Il s'agit de :

- **maintenir un cadre global et cohérent du système ETS qui assure stabilité et prévisibilité pour les industriels** en assurant de ne pas modifier les règles en cours de période. Pour cela les réformes doivent être convenablement

⁴ La CGT indique que pour sa part elle souhaite la création d'une Agence européenne de l'énergie.

⁵ La CFDT ne s'associe pas à cette recommandation. Elle considère que des objectifs ambitieux doivent être également fixés en matière d'efficacité énergétique et de déploiement des énergies renouvelables.

⁶ L'Union européenne a fixé en 2007 trois objectifs pour 2020 : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leurs niveaux de 1990, porter la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation finale et réaliser 20 % d'économies d'énergie.

⁷ Mécanismes introduits dans le protocole de Kyoto, conçus pour réduire les coûts engendrés par la réduction des émissions imposée aux États et faciliter leur mise en œuvre : un pays industrialisé pourra, par exemple, contribuer à ses objectifs *via* un projet qui réduit les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire d'un pays en développement.

⁸ Le système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

proportionnées et leurs impacts potentiels maîtrisés en amont de la période ;

- **caractériser sans équivoque les secteurs exposés aux fuites de carbone**, ne pas en réduire la liste ni modifier substantiellement les modalités de traitement actuelles ;
- **allouer les quotas gratuits selon une méthode d'allocation dynamique⁹** qui permet d'allouer les quotas de façon plus juste sans obérer la croissance industrielle, et sur des référentiels révisés et réalistes de façon à mesurer l'effort relatif de chaque secteur ;
- **accroître l'implication des secteurs non couverts par l'ETS** dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment le transport et le bâtiment, en prenant en compte leurs spécificités avec des mécanismes d'accompagnement dédiés.

III. Renforcer la sécurité et la compétitivité des approvisionnements

L'accès des entreprises à l'énergie à des prix compétitifs est une priorité dans un contexte où le taux d'indépendance énergétique européen se contracte (de 52,6 % en 2001 à 46,2 % en 2011). Les enjeux en termes de coûts d'accès à l'énergie sont par ailleurs particulièrement forts pour les entreprises industrielles, alors que les prix du gaz pour les consommateurs industriels en Europe sont trois à quatre fois plus élevés que pour leurs concurrents américains, russes et indiens, et les prix de l'électricité deux fois plus élevés que pour leurs concurrents américains ou russes.

1. Approfondir la dimension extérieure de la politique européenne de sécurisation des approvisionnements énergétiques, notamment pour le gaz, *via* la constitution de *consortiums* d'acheteurs finaux et l'amélioration des conditions économiques d'accès au gaz naturel liquéfié. **La diversification des partenaires énergétiques de l'UE** est indispensable afin d'assurer sa sécurité énergétique. Il convient en outre de renforcer le dialogue avec les pays fournisseurs et les pays de transit¹⁰.

2. Renforcer la sécurité d'approvisionnement en s'appuyant sur les ressources internes. La France et l'Europe disposent de filières industrielles de production d'énergie bas carbone et de transport énergétique performantes, sur lesquelles elles pourraient s'appuyer pour renverser cette tendance, tout en contribuant à l'objectif climatique.

- Prospectant sur ses atouts et son potentiel, l'Europe doit explorer et évaluer l'ensemble des ressources dont elle dispose (dont les gaz et pétrole de schiste) sur la base

d'une démarche de recherche scientifique et de recours à des pratiques respectueuses de l'environnement et de règles d'hygiène et de sécurité pour les travailleurs concernés. L'utilisation de telles ressources a toute sa place dans une stratégie énergétique globale, comme le gaz peut l'être en tant qu'énergie stockable ;

- Il convient d'**intégrer davantage le marché européen de l'énergie** pour mieux coupler les marchés et réduire les « îlots énergétiques ». Il s'agit de renforcer les interconnexions énergétiques et les capacités de stockage stratégique et de production ;
- Une **contractualisation de long terme pour la fourniture énergétique** est nécessaire pour assurer la prévisibilité nécessaire aux investissements industriels, tout particulièrement dans l'efficacité énergétique et les infrastructures de transport et de production d'énergie. De ce point de vue, il y a lieu de revisiter la politique de la concurrence de l'UE.

3. Préserver la compétitivité des entreprises intensives en énergie, en électricité et en gaz, par des dispositifs adaptés

Il est indispensable que l'encadrement européen applicable aux dispositifs nationaux de soutien aux industries intensives en énergie fasse preuve de la souplesse nécessaire pour leur permettre d'accomplir une transition énergétique sur le sol européen tout en faisant face à la compétition mondiale. Le poids de ces industries dans l'activité économique et l'emploi dans de nombreux pays européens en fait un enjeu majeur.

- Faciliter la conclusion de contrats à long terme d'approvisionnement, à promouvoir comme principal outil de stabilité et de prévisibilité ;
- Développer les dispositifs d'effacement industriel et veiller à ce qu'ils bénéficient d'une juste rémunération, car ils permettent de lisser les extrêmes de consommation et de production, et de sécuriser l'approvisionnement en énergie en évitant le recours à des investissements lourds et émetteurs de CO₂ ;
- Garantir à ces industries intensives en énergie, gaz ou électricité, des tarifs d'acheminement de l'énergie représentatifs des coûts réels qu'elles génèrent pour les réseaux, très inférieurs aux autres consommateurs en raison de leur profil de consommation stable ou anticyclique et de leur contribution à la stabilité du système énergétique¹¹.

Rappelant l'importance du facteur énergétique dans la compétitivité des industries européennes, **le CNI insiste également sur la contribution essentielle des activités industrielles – en particulier celles intensives en**

⁹ Qui se fonde sur le niveau d'activité réel d'une installation (c'est-à-dire le niveau de production de l'année n-1) et ainsi l'amélioration des émissions, plutôt que sur la production donnée à une période fixe, comme c'est le cas actuellement.

¹⁰ Notamment, pour la construction d'infrastructures de transport telles que le « corridor gazier Sud » permettant de diversifier à la fois les routes et les sources d'approvisionnement en gaz de l'Union.

¹¹ La CGT ne s'associe pas à cette recommandation et préconise plutôt la négociation entre un groupement d'industries européennes et la Commission européenne de mesures adaptées sur les tarifs aux électro-intensifs.

énergie – à la stabilité des infrastructures énergétiques, au travers de leur capacité à s’effacer en période de surconsommation et de leur impact positif sur le coût des infrastructures de transport.

Le CNI attend une politique européenne de l’énergie et du climat qui prenne à bras le corps les enjeux de soutenabilité, de sécurité, de compétitivité et de croissance. Cela passe par une politique européenne qui soit mieux coordonnée et concertée entre les États membres dans un contexte où les enjeux de sécurité d’approvisionnement revêtent une complexité particulière. Cela passe aussi par une mobilisation prioritaire des ressources tirées du nouveau plan d’investissement pour l’Europe.



Dix recommandations concrètes sur le financement des entreprises industrielles¹

Renforcer la confiance entre l'entreprise et ses partenaires bancaires ; offrir, notamment aux PME, des outils de financement diversifiés accompagnant la vie et les risques que prend l'entreprise.

L'autofinancement et l'accès au financement sont des leviers déterminants du développement, du dynamisme et de la pérennité du tissu et des emplois industriels.

L'industrie se distingue par un besoin de financement en fonds de roulement élevé et de grandes amplitudes de mouvements de trésorerie, ainsi que par une forte intensité capitalistique liée à des investissements productifs coûteux et à des cycles d'investissements productifs longs.

Aussi les entreprises industrielles ont-elles besoin d'outils de financement diversifiés et spécifiquement adaptés à leurs besoins pour financer leurs investissements et leur cycle d'exploitation courant, soutenir le développement interne par l'innovation, la formation, l'export ou l'implantation à l'international, ainsi qu'accompagner leur croissance externe par fusion, acquisition, partenariats.

L'effort d'investissement de l'industrie française, historiquement plus bas que chez nos partenaires européens, s'est dégradé depuis 2000. Cette baisse de l'investissement touche particulièrement les PME et ETI et se traduit par une obsolescence et un retard de modernisation de l'outil de production. Le vieillissement du parc de machines français est préoccupant ; le faible nombre de machines de moins de 15 ans est révélateur de l'insuffisante capacité de bon nombre de PME françaises à produire des produits complexes à forte valeur ajoutée, à monter en gamme et à se positionner de façon compétitive sur la demande mondiale.

Relancer l'investissement pour rattraper ce retard de modernisation et de réorientation de l'outil productif est une priorité, qui doit mobiliser les acteurs privés et l'appui des pouvoirs publics. L'un des leviers – ce n'est pas le seul – est d'améliorer l'accès des entreprises industrielles au financement, y compris dans les moments où elles conduisent une transformation nécessaire qui handicape leurs résultats financiers à court terme.

Aussi le bureau du Conseil national de l'industrie (CNI) a-t-il souhaité s'assurer des conditions d'accès

des entreprises industrielles au financement. Au sein d'un groupe de travail présidé par Jeanne-Marie Prost, médiatrice nationale du crédit, des chefs d'entreprise et des représentants de fédérations industrielles, des représentants d'organisations syndicales de salariés de l'industrie, et des représentants de fédérations bancaires et financières ont confronté leurs points de vue, partagé un constat, identifié des difficultés et élaboré des propositions remises au bureau du CNI.

I. Trois constats majeurs ressortent du diagnostic :

• Sources de financement externe

- pour les TPE, les PME et les petites ETI, les banques sont et resteront la principale source de financement externe : en 2012, les crédits bancaires de moyen-long terme représentaient dans l'industrie encore 96 % de l'endettement externe des PME, et 77 % de celui des ETI. Parce qu'elles jouent un rôle majeur dans la croissance et l'emploi de l'économie nationale, le CNI insiste sur l'importance qui doit être attachée à ce que les banques maintiennent une capacité appropriée de prêts à ces entreprises ;

- au-delà du financement bancaire, face aux nouvelles contraintes prudentielles (accords de Bâle III *via* la directive CRD4 et le règlement CRR et directive Solvabilité II), les modalités de financement externe des entreprises sont en pleine mutation, tant pour les fonds propres que pour la dette moyen-long terme. Ce mouvement progressif de désintermédiation est récent en France et il demande à être accompagné et encouragé pour les PME et les ETI.

• Accès au financement bancaire

- La plupart des données statistiques et des enquêtes d'opinion réalisées auprès de chefs d'entreprise tant en France qu'au niveau européen² ne mettent pas en évidence depuis 2012 de biais défavorable à l'industrie

¹ À l'exception de Force Ouvrière qui n'a pas souhaité participer à la réflexion sur ce sujet, toutes les fédérations et organisations membres du bureau du CNI (GFI, UIC, FIM, CGPME, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT sous réserve des remarques notées en bas de page) s'associent à cet avis. Il a reçu l'approbation des trois collèges du CNI (entreprises industrielles, salariés de l'industrie, personnalités qualifiées).

² Voir notamment l'enquête trimestrielle de la Banque de France sur l'accès au crédit des entreprises, l'enquête « *survey on the access to finance of SMEs in the euro area* » (SAFE) de la Banque Centrale Européenne, et l'enquête de conjoncture de Bpifrance.

sur l'accès au financement de long terme : tous secteurs confondus³, les statistiques fournies par la Banque de France font ressortir un **taux d'octroi de crédit aux PME satisfaisant pour les investissements** : 92 % des demandes sont satisfaites en totalité ou à plus de 75 % du montant sollicité.

- Les crédits de trésorerie, qui n'offrent pas, sauf par la mobilisation de créances, la même possibilité de prise de sûreté par les banques sur les actifs financés, **font en revanche l'objet de tensions plus importantes**, puisque ce même ratio s'élève seulement à 78 % et tombe à 71 % pour les demandes de crédits satisfaites en totalité. **Il convient de s'attacher à améliorer le financement du cycle d'exploitation.**

- Il ressort toutefois, selon les témoignages de chefs d'entreprise, que la demande de financement n'est pas totalement exprimée. Un phénomène « d'autocensure » dans les demandes de crédit⁴, plus élevé en France que chez nos voisins européens selon les enquêtes de la BCE, semble peser notamment sur les TPI et les PMI en difficulté. Ce phénomène étant aujourd'hui insuffisamment quantifié et analysé, **le CNI recommande que l'enquête de la Banque de France sur l'accès au crédit soit complétée afin de l'éclairer (recommandation 1).**

- Enfin les données agrégées de ces enquêtes ne doivent pas masquer **la diversité des situations individuelles et les difficultés rencontrées par les entreprises industrielles dans un contexte de crises conjoncturelles qui affectent fortement leur rentabilité.**

• Autofinancement

- **la baisse préoccupante du taux de marge des entreprises industrielles françaises**, passé selon l'INSEE de 32,7 % en 2000 à 29,7 % aujourd'hui⁵, **pénalise leur financement à double titre : leur capacité d'autofinancement est moindre, et leur accès au crédit bancaire rendu plus difficile** car la baisse de rentabilité affecte les ratios d'analyse financière pris en compte par les banques dans leurs prises de décisions d'octroi de prêts. Il s'ensuit pour beaucoup d'entreprises un cercle vicieux de dégradation de leur activité et de leur situation financière, accroissant ainsi leur dépendance aux financements externes. Cette situation est d'autant plus préoccupante dans l'artisanat de sous-traitance industrielle que les dirigeants de cette catégorie d'entreprises financent pour la plupart leurs investissements par recours à l'autofinancement.

- **Le redressement du taux de marge des entreprises industrielles constitue une priorité⁶ pour pérenniser, moderniser et faire croître l'appareil productif et les emplois industriels en France, soutenir l'effort de R & D ainsi que la prospection et le développement à**

l'export. Même si le CNI regrette qu'elles n'aient pas été suffisamment ciblées sur les secteurs exposés, les mesures déjà mises en œuvre par les pouvoirs publics (CIR, CICE notamment) ou à venir (Pacte de responsabilité) sont nécessaires, et doivent être en totalité mises en œuvre au plus vite. Elles devraient permettre un rétablissement progressif des marges industrielles. Cela ne suffira toutefois pas à rétablir durablement la compétitivité internationale de l'industrie française, qui doit être travaillée dans toutes ses dimensions, y compris hors coût, par l'engagement de tous les acteurs industriels.

- La baisse annoncée de l'IS de 33 % à 28 % à l'horizon 2020 va également dans le sens d'une amélioration de la capacité d'autofinancement. Afin d'accélérer son effet pour les PME, voire les ETI, dans l'objectif de rattraper le retard de modernisation du parc industriel, **le CNI recommande que la baisse de l'IS soit anticipée pour les PME industrielles ou qu'un taux différencié soit appliqué aux bénéfices réinvestis dans des investissements productifs (recommandation 2).** De même une fiscalité allégée pourrait être appliquée aux plus-values de cession en cas de réinvestissement productif.

II. Les recommandations du groupe de travail

À partir de l'éclairage apporté par le rapport du groupe de travail⁷, le Conseil national de l'industrie émet les recommandations suivantes sur l'amélioration de l'accès au financement des entreprises industrielles, structurées sur trois axes : construire dans la durée des relations de confiance entre les PME industrielles et leurs établissements de crédit, diversifier les outils de financement d'exploitation, développer en France des offres de financement de moyen et long terme adaptées aux PME et ETI, avec une intervention accrue de Bpifrance envers les PME industrielles et le partage du risque de l'innovation et du développement industriels.

Les nouveaux outils de financement dont le CNI recommande la mise en place ont vocation à compléter les dispositifs existants sur des besoins précis identifiés comme mal couverts. Ces recommandations s'inscrivent dans la continuité des réformes récemment engagées pour améliorer le financement des entreprises industrielles. **Il est essentiel pour l'industrie, qui a besoin de visibilité et de stabilité réglementaire, de consolider ces réformes dans la durée.**

1. Construire dans la durée une relation de proximité et de confiance entre les industriels et leurs interlocuteurs dans les réseaux bancaires

³ L'enquête trimestrielle de la Banque de France sur l'accès au crédit ne distingue pas les entreprises par secteur d'activité.

⁴ Voir l'enquête trimestrielle KPMG-CGPME sur l'accès au crédit, et l'enquête SAFE de la BCE.

⁵ EBE/VA, base 2010.

⁶ La CGT ne s'associe pas à cette orientation.

⁷ Le rapport du groupe de travail au bureau du CNI est disponible sur le site du CNI (rubrique Section thématique financement) : www.conseil-national-industrie.gouv.fr.

La comparaison internationale faite par la BCE du taux de satisfaction des demandes de prêts bancaires des PME place la France à un niveau comparable à celui de la Belgique, nettement meilleur qu'aux Pays-Bas et en Italie⁸, mais moins favorable qu'en Allemagne, Autriche, ou Finlande. Outre la performance et le niveau de rentabilité des entreprises évoqué précédemment, **le CNI considère que la qualité des relations entre les entreprises industrielles et leurs partenaires bancaires joue un rôle essentiel dans l'accès au crédit.**

Si la solidité du partenariat de l'entreprise avec ses banques est dans toutes ses phases de vie essentielle à sa croissance, elle joue un rôle déterminant lorsque l'entreprise traverse des moments de fragilité. Même quand elles peuvent se prévaloir de bons fondamentaux, la dégradation conjoncturelle de la rentabilité des entreprises industrielles peut les faire rapidement entrer dans un cercle vicieux : restriction d'accès au financement ; retard de modernisation de l'outil de production ; contraction d'activité par manque de financement d'exploitation ; limitation des capacités à investir, à faire évoluer sa gamme de produits, à rechercher de nouveaux marchés ; pas d'opportunité de trouver de nouvelles sources de croissance ; accentuation de la perte de marchés et donc de rentabilité.

Sortir d'une telle impasse passe par **la construction de relations de confiance et de proximité, établies dans la durée, entre le chef d'entreprise et ses banques.** En Allemagne, le modèle de proximité et d'accompagnement des *Hausbanken* est ainsi souvent cité comme l'un des atouts du *Mittelstand*.

En France, les chefs d'entreprise (en particulier de PME), évoquent fréquemment le faible niveau d'autonomie de leurs interlocuteurs bancaires de proximité dans leur prise de décision d'octroi de financement, leur connaissance insuffisante du secteur de l'industrie et leurs changements de postes trop fréquents. Réciproquement, l'établissement d'une relation de confiance nécessite que les chefs d'entreprise s'ouvrent plus largement à des échanges sur la situation de leur entreprise, leurs perspectives et leur stratégie, afin de donner à leurs interlocuteurs bancaires un éclairage approfondi pour leurs prises de décisions sur les demandes de prêts. Ils doivent également acquérir une meilleure connaissance et compréhension de la diversité des outils de financement et de leur adéquation aux différents besoins. La tenue d'entretiens réguliers, la visite des entreprises sur le terrain, l'établissement de relations interpersonnelles dans la durée sont propices à la construction de telles relations basées sur la confiance.

Aussi le CNI recommande-t-il de mobiliser différents leviers pour construire cette relation de confiance plus étroite entre les PME industrielles et les établissements

de crédit et évoluer vers une culture du partenariat de long terme (recommandation 3) : développement de centres d'expertise sectoriels dans les banques et renforcement de la stabilité, du poids et du pouvoir de décision des responsables des réseaux bancaires en région ; élaboration et diffusion de documents didactiques sur les mécanismes de financement à l'usage des chefs d'entreprise ; renforcement du rôle de conseil des experts comptables ; organisations de tables rondes dédiées aux problématiques de financement par exemple durant la Semaine de l'industrie...

Enfin, le Conseil rappelle que **la médiation du crédit est un dispositif qui a fait ses preuves** depuis plusieurs années pour la résolution en aval des situations problématiques entre les entreprises et leurs banques et incite les entreprises à y faire appel.

2. Délais de paiement, financement des stocks, financement de l'export : lever les tensions pesant sur la trésorerie des entreprises industrielles et diversifier le financement d'exploitation

Au vu des enquêtes et des statistiques précédemment citées, corroborées par le témoignage de nombreux chefs d'entreprise, **le financement du cycle d'exploitation présente** pour les entreprises industrielles **les tensions les plus importantes.**

• Respecter les délais de paiement

Malgré l'amélioration des délais de paiement impulsée par la loi LME de 2008, le poids du crédit interentreprises reste très important dans l'industrie. **Plus d'une entreprise sur deux est encore victime de retard de paiement, et la situation semble s'être dégradée en 2013**, le retard de paiement cumulé en 2012 étant estimé par l'Observatoire des délais de paiement⁹ à 15 Mds € pour les PME (tous secteurs) et à 6 Mds € pour les ETI. Le Conseil dénonce cette situation, signe d'un esprit de collaboration insuffisamment développé entre donneurs d'ordres et sous-traitants, entre clients et fournisseurs, y compris PME¹⁰. En Allemagne, où la cohésion du tissu industriel est forte, 83,2 % des entreprises du *Mittelstand* ont en 2013 un délai de paiement moyen inférieur à 30 jours.

Le CNI, porteur du renforcement de la cohésion des filières, demande aux fédérations professionnelles d'inciter toutes leurs entreprises membres à prendre ou faire prendre les dispositions nécessaires au respect des délais de paiement (recommandation 4). Il invite les pouvoirs publics à appliquer avec détermination les nouvelles sanctions administratives permises par la loi sur la consommation de mars 2014. Les opérateurs publics ont eux-mêmes à se conduire de façon exemplaire. Si l'État a amélioré sensiblement ses délais de paiement ces dernières années, des progrès restent indispensables

⁸ Et qu'en Grèce, Irlande, Espagne et Portugal.

⁹ Source : Rapport annuel 2013 de l'Observatoire des délais de paiement.

¹⁰ L'étude sur les entreprises artisanales de sous-traitance industrielle publiée en 2012 par l'Institut Supérieur des Métiers relève que près du tiers du millier d'entreprises enquêtées est confronté au non-respect des délais de paiements de la part des donneurs d'ordres.

du côté de certaines grandes entreprises publiques, collectivités territoriales et hôpitaux. Le Conseil suggère que la charge des intérêts liés à la mobilisation des créances, auprès de Bpifrance ou des établissements de crédit, soit automatiquement transférée au-delà du délai de paiement légal aux donneurs d'ordres et clients publics et privés en retard de paiement.

- **Réfléchir à la sécurisation des créanciers dans le droit des entreprises en difficulté**

Le recours à des financements de trésorerie avec « collatéral » permet de réduire le risque pour l'établissement de crédit. De tels outils existent (mobilisation de créances clients, « Avance + » mis en place par Bpifrance, etc.) mais ne sont pas toujours facilement accessibles pour les PME-ETI.

De façon générale, la comparaison internationale du droit des faillites met en évidence un traitement des créanciers en France défavorable par rapport à celui pratiqué au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Allemagne. Une étude du Conseil d'analyse économique¹¹ relève que « *cela rend plus difficile l'accès des entreprises, notamment PME, aux financements par endettement* », et que « *la législation française n'est finalement pas favorable à la poursuite de l'activité et de l'emploi (...). La protection des créanciers semble augmenter la probabilité de poursuite de l'activité des entreprises défaillantes* ».

Cette question, majeure dans la vie des affaires, demande un examen approfondi.

Le CNI suggère que soit conduite une réflexion portant à la fois sur le droit des entreprises en difficulté, le droit des sûretés et le financement des entreprises, en associant les différentes parties prenantes et en s'appuyant sur une analyse comparative avec les législations en vigueur chez nos partenaires européens (recommandation 5).

- **Développer des outils de financement des stocks**

La comparaison avec les pratiques bancaires de financement de l'activité courante aux États-Unis ou en Allemagne met en évidence un large recours dans ces pays à des outils de financement du besoin en fonds de roulement **calculés sur la base d'une valorisation des stocks de l'entreprise et adossés à ces derniers, sans effet de dépossession**. De tels produits s'avèrent particulièrement adaptés à l'industrie dont les stocks constituent la majeure partie du besoin de financement de court terme.

Ils sont peu répandus en France, notamment pour des questions juridiques : deux régimes du gage des stocks coexistent en droit français, dans le Code civil et dans le Code du commerce, et la jurisprudence a émis des avis contradictoires sur le régime applicable dans le cadre d'un prêt bancaire.

Le CNI demande au gouvernement de lever les freins juridiques au développement des financements sur stocks et invite les établissements de crédit à engager une réflexion de place sur les moyens de développer de tels produits (recommandation 6).

- **Accompagner le développement des entreprises à l'export par une gamme d'outils de financement adaptés**

L'ouverture vers l'export, caractéristique des entreprises industrielles qu'il convient de renforcer, accroît sensiblement les besoins de financement de court et moyen terme et nécessite des outils spécifiques. **Le CNI se félicite que certains dispositifs publics d'aides à l'export aient récemment été réorganisés avec la création par Bpifrance du label « Bpifrance Export » et complétés par de nouveaux produits** de trésorerie comme la mobilisation des créances clients nées à l'étranger¹². Une offre de crédit acheteur dédiée aux petits tickets est également à l'étude, afin de combler un segment de marché peu couvert par les banques privées.

Ces nouveaux produits devraient dans un premier temps être proposés uniquement pour les exportations facturées en euro. **Le CNI recommande que la question de l'extension de ces produits au financement de l'export en devises étrangères, en particulier le dollar, soit étudiée (recommandation 7)**. Malgré la complexité d'une telle évolution (respect des contraintes communautaires, couverture des risques, etc.), l'intervention de Bpifrance comblerait une défaillance de l'offre concurrentielle car les banques proposent peu ce type de produits depuis la crise.

Concernant le financement de la prospection à l'export, ce sont vers des dispositifs publics que les entreprises doivent se tourner car les produits des banques privées sont rares. **Le CNI souhaite que les évolutions actuellement à l'étude du périmètre de l'assurance prospection, outil précieux pour les entreprises industrielles, fassent l'objet d'une consultation large de représentants d'entreprise, afin de conserver dans le dispositif les supports les plus utiles pour les PME et ETI.**

3. Élargir l'accès des PME et des ETI aux outils de financement moyen-long terme

- **Poursuivre les initiatives d'ouverture aux PME et ETI d'un accès à des financements par fonds propres¹³**

Plusieurs dispositifs ont récemment été créés ou renforcés afin de faciliter le renforcement des fonds propres des entreprises. Ces dispositifs visent à accroître les flux de l'épargne vers l'économie réelle (réforme de l'assurance-vie et de la fiscalité des plus-values mobilières), à faciliter les modalités d'accès des ETI et PME à des financements par fonds propres (création du

¹¹ Les enjeux économiques du droit des faillites - CAE - juin 2013 ;

¹² Produit de crédit de trésorerie « Avance + Export » de Bpifrance sur le modèle d'« Avance + ».

¹³ La CGT considère que le problème des PME est avant tout les conditions d'accès au crédit.

plan d'épargne en actions PME, création d'EnterNext, placements privés, encouragement au *corporate venture* pour les PME innovantes).

Ces différentes initiatives montrent la mobilisation de l'État sur ces questions et la prise de conscience des pouvoirs publics de l'importance des fonds propres dans le développement des entreprises. Néanmoins, elles semblent rencontrer un succès encore limité : 104 entreprises industrielles cotées sur EnterNext, 15 émissions d'actions en 2013, collecte nette du PEA-PME de 270 M€ depuis six mois (contre 1 à 2 milliards d'euros annoncés). **Il conviendra d'évaluer dans les mois à venir l'efficacité et l'impact pour les entreprises de ces différentes initiatives** et de poursuivre l'étalonnage avec des dispositifs mis en place dans d'autres pays de l'UE.

L'accès aux fonds propres, maintenant satisfaisant pour l'amorçage, notamment grâce aux interventions de Bpifrance, reste insuffisant pour des tickets plus importants nécessaires à la mise sur le marché des innovations, le lancement industriel et commercial nécessitant souvent des fonds bien supérieurs aux coûts de développement, et de façon plus générale au développement des entreprises. Il est regrettable que de jeunes entreprises dynamiques, pépites françaises du numérique ou des biotechnologies par exemple, ne trouvent souvent de financements qu'auprès de fonds de capital-développement anglo-saxons, avec des risques à terme de prise de participation majoritaire étrangère et de transfert d'activités.

En outre, l'efficacité de l'ensemble des mesures précédentes est limitée pour certaines entreprises ou filières industrielles, dont le potentiel de croissance modéré intéresse peu les gestionnaires de placements et les fonds d'investissement. Les fonds sectoriels créés récemment dans la filière ferroviaire et nucléaire, à l'image de celui existant dans l'automobile, contribuent à combler cette faille de marché en mobilisant des financements publics et privés et permettent de réaliser des opérations de rapprochement et de consolidation d'acteurs industriels stratégiques pour la filière, notamment dans l'objectif de multiplier en France le nombre d'ETI. Peu d'opérations ont toutefois été réalisées. Rapprocher ou fusionner des PME familiales soulève de nombreuses questions, financières, patrimoniales, managériales, humaines. **Le CNI souhaiterait qu'un bilan soit effectué par les gestionnaires sur les difficultés rencontrées pour identifier, s'il y a lieu, les freins qui pourraient être levés (recommandation 8).**

• **Organiser l'écosystème permettant de faire accéder les PME aux financements obligataires**

Concernant le financement par la dette, un mouvement de désintermédiation est en cours, et le financement

obligataire est en plein développement, en particulier dans l'industrie. La part du financement obligataire dans l'endettement des entreprises industrielles, toutes tailles confondues, est passée de 12 % en 2008 à 23 % en 2012. Ces évolutions sont visibles dans les bilans des grandes entreprises ou des entreprises de taille intermédiaire, mais touchent encore peu les PME et les petites ETI : les coûts d'émissions sont dissuasifs pour les plus petits tickets et la connaissance des risques associés à ces entreprises reste insuffisante.

Le CNI recommande d'encourager le développement de fonds obligataires permettant aux petites et moyennes entreprises de bénéficier de ces financements de long terme, particulièrement adaptés au temps industriel¹⁴ (recommandation 9).

• **Mobiliser l'épargne salariale dans des conditions de sécurité satisfaisante**

L'encours de l'épargne salariale a été multiplié par cinq en quinze ans pour atteindre 100 Mds € en 2013. **Une réflexion spécifique est à conduire sur la façon de mobiliser cette épargne, investie généralement dans la durée, vers les outils de financement de moyen et long terme des entreprises industrielles, en veillant tout particulièrement à la maîtrise des risques financiers** pour des capitaux qui constituent pour beaucoup de salariés leur seule épargne de précaution.

La CGT renouvelle sa proposition de créer un livret épargne industrie fléché sur le financement de PME industrielles.

• **Accorder une attention particulière au financement de l'innovation et des investissements immatériels**

Pour ce qui concerne l'innovation, de nombreux dispositifs publics spécifiques ont été mis en place pour accompagner les entreprises innovantes (crédits d'impôts CIR et CII, appels à projets du PIA, concours mondiaux d'innovation, pôles de compétitivité, etc.). C'est assurément un atout pour les entreprises en France, largement souligné. En outre, ces derniers mois, certains établissements de crédit ont développé une offre spécifique pour le financement de l'innovation à destination des PME et ETI, distribuée par leurs réseaux de proximité. Ces offres viennent en financement propre ou en cofinancement avec Bpifrance, et s'appuient fréquemment sur des fonds de garantie mis en place par les régions, par l'État *via* Bpifrance, par l'Union européenne.

Les entreprises industrielles rencontrent fréquemment des difficultés à obtenir des financements bancaires pour l'immatériel connexe à un projet d'investissement, ou lié au développement à l'international par exemple, compte tenu de l'absence ou de la faible valeur de

¹⁴ La CGT ne s'associe pas à cette recommandation.

gage. Bpifrance apporte une réponse avec ses « **prêts de développement** », particulièrement patients (7 à 10 ans) et prévoyant un différé d'amortissement en capital. Construits sur un partenariat avec les banques grâce au principe de « 1 pour 1 », ils ont un effet de levier sur le financement privé, Bpifrance prenant en charge la partie immatérielle du projet et la banque se concentrant sur l'investissement matériel. 70 % de ces prêts de développement sont accordés à des entreprises industrielles, notamment PME¹⁵, mais les encours, de 1,3 Md € en 2013, mériteraient d'être augmentés.

Ces vecteurs de financement sont particulièrement bien adaptés aux PME industrielles, et Bpifrance joue là, selon sa mission de banque publique, un rôle d'entraînement majeur sur le secteur bancaire. Il **conviendrait que**

Bpifrance déploie nettement plus largement de tels outils financiers d'accompagnement, dans la durée, des entreprises dans leur projet de développement ou de recherche et d'innovation, y compris en acceptant, avec l'éclairage de ses experts, plus de partage de la prise de risque inhérente à tout développement industriel (*recommandation 10*).

Ces dix recommandations sont le fruit d'un dialogue fructueux entre acteurs industriels et représentants des banques et d'établissements financiers. Le Conseil national de l'industrie suivra avec intérêt leur mise en œuvre et souhaite poursuivre dans la durée ses réflexions sur le financement des entreprises industrielles.

Financement des entreprises industrielles

Dix recommandations concrètes du Conseil national de l'industrie¹⁶

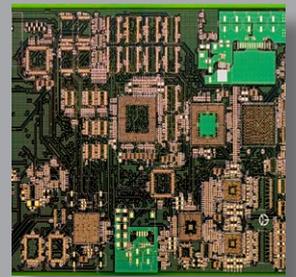
1. Faire analyser par la Banque de France le phénomène d'autocensure dans les demandes de crédit.
2. Baisser le taux de l'IS pour les PME industrielles ou appliquer un taux différencié pour le réinvestissement de leurs bénéfices dans des investissements productifs.
3. Construire dans la durée et la proximité une relation de confiance étroite entre établissements de crédits et PME industrielles.
4. Faire respecter les délais de paiement par les donneurs d'ordres et les clients publics et privés.
5. Ouvrir une réflexion conjuguée sur le droit des entreprises en difficulté, le droit des sûretés et le financement des entreprises.
6. Lever les freins juridiques actuels et développer en France les outils de financement des stocks.
7. Offrir des produits de financement à l'export en dollar ou autres devises.
8. Faire effectuer par les gestionnaires un bilan de l'activité des fonds sectoriels à financement public/privé afin d'identifier les freins à lever.
9. Encourager le développement de fonds obligataires permettant aux PME industrielles de bénéficier de financements de long terme.
10. Déployer plus largement l'accompagnement par Bpifrance des projets de développement, de recherche et d'innovation des PME industrielles, y compris en acceptant plus de partage de la prise de risque inhérente au développement industriel.

¹⁵ On compte 58 % de PME et 35 % d'ETI parmi les bénéficiaires.

¹⁶ Cet avis a reçu l'approbation des trois collèges du CNI (entreprises industrielles, salariés de l'industrie, personnalités qualifiées), à l'exception de Force Ouvrière qui n'a pas souhaité s'associer à cette réflexion. La CGT indique ne pas partager les recommandations 2 et 9.

Activités 2014 et priorités 2015

des comités stratégiques de filières





Sommaire

CSF Aéronautique	81
CSF Alimentaire	85
CSF Automobile	89
CSF Biens de consommation	93
CSF Bois	95
CSF Chimie et Matériaux	99
CSF Éco-industries	107
CSF Ferroviaire	113
CSF Industries extractives et de première transformation	117
CSF Industries et Technologies de santé	121
CSF Mode et Luxe	125
CSF Naval	131
CSF Nucléaire	137
CSF Numérique	145



Comité stratégique de filière Aéronautique

Situation de la filière aéronautique française à fin 2013

L'industrie aéronautique française est entrée depuis quelques années dans un cycle de croissance forte, portée par le développement continu du transport aérien. Elle s'est imposée comme un *leader* mondial et l'un des piliers de l'économie française.

En 2013, son chiffre d'affaires a crû de 9 % à périmètre constant pour atteindre 48,4 Md€. L'exportation a représenté 79 % du chiffre d'affaires consolidé et les prises de commandes ont atteint 74,5 Md€, soit un niveau nettement supérieur au chiffre d'affaires annuel.

Ces résultats ont également confirmé la performance des nouveaux produits développés par la filière, qui répondent aux attentes des clients (A320Neo, moteur Leap, etc.). En 2013, grâce à cette compétitivité, l'industrie aéronautique a dégagé à nouveau le premier solde excédentaire de la balance commerciale nationale.

2013 a également été de nouveau une très bonne année en termes de création d'emplois et d'embauches en France. La profession a procédé à 13 000 recrutements correspondant à 6 000 créations nettes d'emplois en France réparties sur l'ensemble du territoire.

Au total, les effectifs ont atteint 177 000 personnes (+ 4 %). Si l'on ajoute les effectifs indirects, ce sont au total 320 000 personnes qui travaillaient en 2013 pour l'industrie aérospatiale française.

Les données pour l'année 2014 ne sont pas encore disponibles, mais la bonne tenue des livraisons constatée auprès des avionneurs et motoristes devrait se traduire par une nouvelle progression du chiffre d'affaires de la filière.

Les principaux enjeux

• La R & T

Le succès de la filière est étroitement lié à la mise en œuvre d'une stratégie partagée avec l'État, concentrée sur la recherche de la performance et au volontarisme des industriels qui mènent en permanence un effort d'innovation intense. **La préservation de cette position de leader passe par la capacité à produire les avions dont les compagnies aériennes ont besoin aujourd'hui, tout en préparant les générations futures qui voleront dans vingt ans.**

Les enjeux de recherche sont couverts par le Corac (Conseil pour la recherche aéronautique civile) qui, sous la présidence du ministre en charge des transports, permet depuis 2009



© Airbus S.A.S 2014 - photo by master films / H. GOUSSE

d'élaborer et de faire évoluer la feuille de route technologique de la filière dont découlent les plateformes de démonstration technologique soutenues dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA). Six démonstrateurs ont été retenus : Hélicoptère du futur, Avion composite, Avionique modulaire étendue, Turbopropulseur hybride, Propulsion avancée, Gestion de l'énergie bord (Genome). Ces plateformes technologiques associent très largement les équipementiers et PME de la filière. Au stade actuel du processus de contractualisation, 15 à 25 % de l'activité est confiée à des PME ou équipementiers en tant que partenaires (*i.e.* co-investissant dans le projet). Au total, si l'on inclut les sociétés intervenant comme sous-traitants, plus de 350 PME/ETI sont aujourd'hui engagées dans ces plateformes.

Les démonstrateurs lancés dans ce cadre ont d'ores et déjà permis des avancées majeures dans le domaine des structures d'avion en composite, de la gestion optimisée de l'énergie embarquée, de l'avionique modulaire et de la propulsion.

Trois nouveaux programmes structurants issus de la feuille de route technologique du Corac ont été retenus dans le cadre du nouveau programme d'investissements d'avenir : Usine aéronautique du futur, Systèmes embarqués et fonctionnalités avancés, Nouvelles configurations d'aéronefs.

• Les compétences

Les compétences dans la filière aéronautique sont longues à acquérir. Elles requièrent, au-delà de la formation de base dispensée en école, un apprentissage sur la durée en participant aux phases de développement des produits, qui allient la théorie et la pratique.

La phase d'achèvement du développement d'un programme représente de ce fait un moment toujours délicat, car l'absence de relais rapide peut engendrer des pertes de compétences spécifiques. Plus la phase de transition est longue, plus le risque de perdre ces compétences est grand, car une fois que les personnels ont été affectés à d'autres tâches, ils cessent d'entretenir ces compétences spécifiques qui sont alors irrémédiablement perdues.

C'est la raison pour laquelle un effort important a été engagé par le CSF pour faciliter les recrutements dans la filière, tant au niveau des ouvriers qualifiés que des ingénieurs, dans un contexte d'embauches importantes. **De 2009 à 2013, 56 000 recrutements ont ainsi été réalisés, ce qui représente 39 % des effectifs directs constatés en 2009.**

• Le renforcement de la *supply chain*

Dans un contexte de montée en cadence de l'ensemble des avionneurs et motoristes français et étrangers et de l'arrivée de nouveaux modèles (A350 XWB ; B787 ; Falcon 5X et 8X ; LEAP), il est apparu indispensable à la filière d'engager des actions de fond pour renforcer la *supply chain*. Ces actions concernent aussi bien l'aspect financier, afin de permettre aux industriels d'engager des opérations de croissance externe ou de leur donner davantage de visibilité, que l'amélioration de l'outil de production. En particulier, des opérations ont été lancées pour mieux utiliser les outils numériques et fluidifier les cycles de production.

Avancement des actions du CSF en 2014

• Support au déploiement de BoostAeroSpace

BoostAeroSpace est un portail sécurisé d'échanges aéronautique européen, développé et financé par les cinq grands maîtres d'œuvre de la filière (Airbus Group, Airbus, Dassault Aviation, Safran et Thales). Cette plateforme numérique est destinée à l'échange des informations logistiques pour la gestion des productions, des données dans le cadre de conceptions collaboratives et des informations dans les projets.

L'objectif du projet « support au déploiement » est d'aider les entreprises françaises à s'approprier les outils de BoostAeroSpace, non seulement en apprenant à les utiliser, mais aussi en apprenant à en tirer le meilleur profit dans leurs processus internes. Il consiste, dans un premier temps, en l'organisation de conférences et de formations à destination des PME et ETI.

Depuis le lancement du déploiement, 330 personnes ont suivi des conférences et formations, à Paris et en province. À fin 2014, l'état de déploiement des différents modules est le suivant :

- **AirCollab** : près de 9 000 personnes dans plus de 1 000 entreprises ;
- **AirSupply** : 1 000 couples donneurs d'ordres/fournisseurs connectés en France, avec 17 donneurs d'ordres différents ;
- Le déploiement du module « **AirDesign** » a commencé en juin 2014.

Pour permettre le développement de la continuité numérique dans la filière (au travers de l'extension des plateformes BAS ou du développement d'autres outils) et pour en garantir l'indépendance stratégique, le Gifas a engagé un travail d'analyse et de support aux standards numériques adaptés au secteur aéronautique. Compte tenu de son enjeu stratégique, ce travail est aussi régulièrement rapporté au CSF. Aujourd'hui, les efforts sont focalisés sur le standard AP 242 qui permet la modélisation des données de conception. Son évolution vise à en étendre le domaine de couverture (électrique, composite, etc.) et le domaine d'implémentation (continuité vers l'industrialisation, visualisation, etc.).

• Performances industrielles

Le projet « Performances industrielles » vise à améliorer la performance opérationnelle de chacun des maillons de la filière et à optimiser les interfaces tout au long de la *supply chain*, afin d'améliorer la performance globale de l'ensemble de la filière. Il va permettre aux fournisseurs de rang 2 et plus de mieux gérer et organiser leur production, avec en particulier l'objectif d'augmenter le taux moyen de livraison à l'heure, condition essentielle à la réussite de la montée en cadence des maîtres d'œuvre. Le projet met par ailleurs l'accent sur l'amélioration des conditions de travail des compagnons, ainsi que sur la pénibilité afin de tenir compte des retours d'expérience dans d'autres secteurs industriels et d'assurer l'adhésion de tous à la démarche.

Centré sur 400 PME prioritaires regroupées en grappes régionales, ce projet constitue une première étape vers l'amélioration durable des performances de la *supply chain*. Le financement en est assuré par le Gifas, l'État dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir, les régions pour le volet formation et les donneurs d'ordres dans le cadre de leur participation aux actions des grappes.

Le projet est porté par le Gifas *via* un comité de pilotage national, tandis que la maîtrise d'œuvre est assurée par l'association Space dans le cadre d'un contrat signé avec le Gifas. Le programme a démarré le 1^{er} janvier 2014 et a déjà permis d'engager 200 PME sur une cible de 400. À la fin 2014, 34 grappes ont été lancées sur un objectif de 27 grappes (soit 162 PME) et 18 nouvelles grappes (soit 108 PME) sont en préparation. Sur la base des premières grappes arrivées à mi-projet (9 mois), une amélioration de la performance des PME participantes a pu être constatée sur l'ensemble des critères de maîtrise des processus, qualité et délais. Ces premiers résultats partiels seront à confirmer sur les autres grappes.

L'exécution du programme s'étendra jusque fin 2016. Les premières régions déployées sont Aquitaine, Centre, Île-de-France, Midi-Pyrénées, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.

• Filière thermoplastique

Ce projet a pour objectif la mise en place d'une filière complète (de la chimie de la matière première aux pièces finies), indépendante des intérêts américains et japonais, pour la fabrication de pièces thermoplastiques.

L'évolution de la technologie, qui permet de réduire le coût du déploiement, ainsi que l'évolution du prix des matières premières, rendent l'utilisation du thermoplastique viable pour l'industrie aéronautique, malgré la taille encore petite des séries.

Le développement d'une filière complète en France permettra de répondre au risque de rupture d'approvisionnement lié au monopole des États-Unis et du Japon sur certains maillons de la chaîne. Il permettra également de réduire le prix des pièces dont le découpage est aujourd'hui réalisé aux États-Unis.

Les travaux conduits ont permis d'identifier les démonstrateurs technologiques qui permettront de combler les écarts identifiés. La démarche se veut incrémentale et partira de produits maîtrisés, avant de procéder à des avancées avec des projets de R & D.

Le coût global du projet est de 80 M€ sur huit ans, dont une partie sera prise en charge par les industriels. Un appui du CSF est donc nécessaire pour boucler le financement d'un projet qui génèrera de l'activité et des emplois sur l'ensemble du territoire national et permettra le développement d'une filière dont le marché mondial est estimé entre 1 et 2 Md€ par an.

• Le développement de l'alternance

Le CSF s'est engagé à développer l'alternance, en portant le nombre d'alternants dans le périmètre Gifas de 4 000 fin 2010 à 6 000 fin 2015.

Cet objectif quantitatif, qui est en passe d'être dépassé puisque l'on comptait plus de 5 700 alternants dans le périmètre Gifas mi-2014, se double d'un objectif qualitatif visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes alternants au sein des PME du secteur qui rencontrent des difficultés de recrutement de personnels qualifiés.

Pour atteindre ce dernier objectif, les quatre principaux maîtres d'œuvre du Gifas participant au CSF s'engagent, d'une part, à mettre à la disposition des PME et des fournisseurs des alternants en cours de formation et, d'autre part, à accompagner les alternants non embauchés à l'issue de leur contrat en vue de faciliter leur insertion professionnelle dans le secteur.

À ce jour, les principaux maîtres d'œuvre déclarent un taux voisin de 4 % d'alternants. Ils ont proposé à leurs apprentis recrutés fin 2013 une centaine de parcours partagés avec une soixantaine de fournisseurs et équipementiers. Plus de 200 nouveaux parcours sont programmés pour les apprentis recrutés à la rentrée 2014.

• Renforcement des liens avec l'université

Au terme d'un travail d'enquête réalisé en 2014 au sein des formations universitaires aéronautiques, des



© Airbus – S. Ramadier

recommandations ont été validées par le groupe de travail et le ministère de l'Enseignement supérieur, afin de renforcer les liens avec l'industrie (identification de binômes « référents université/entreprise », organisation de rencontres entre universités et les ressources humaines des entreprises). Ces recommandations figurent dans un rapport publié sur le site du Gifas et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

• Promotion du réseau des référents RH PME

Dans un premier temps centré sur l'apprentissage, il a été proposé d'élargir le champ d'action des référents PME pour apporter, à partir d'une sollicitation des PME, un support sur diverses problématiques de gestion des ressources humaines : développement des compétences en s'appuyant sur le catalogue interne des formations continues des maîtres d'œuvre, développement à l'export avec la mise en place de contrats VIE, pilotage des ressources de l'entreprise sur le moyen terme *via* un soutien à l'élaboration du plan de recrutement et de formation, etc.

La mise en œuvre concrète de ce réseau est néanmoins conditionnée à l'expression d'une demande des PME. Un effort de promotion du réseau des référents a été réalisé en 2014 auprès des PME tant de la part des maîtres d'œuvre que du Gifas.

• L'économie circulaire

Le groupe de travail sur l'économie circulaire a été constitué mi-2014 en relation avec la démarche transversale pilotée par la ST Économie circulaire du CNI. Dans un premier temps, le groupe va se focaliser sur le cycle industriel en identifiant les bonnes pratiques, ainsi que les actions à lancer. Des études de faisabilité technico-économique seront réalisées au préalable et la possibilité de diffusion dans la chaîne de fournisseurs sera examinée pour chaque action.

Les priorités pour 2015

Performances Industrielles

La phase d'exécution du programme va se poursuivre.

Filière thermoplastique

Les travaux préparatoires vont être poursuivis dans le cadre d'un groupe de travail élargi afin de définir la faisabilité d'une action concertée et ses modalités de mise en œuvre.

Continuité numérique

Le support au déploiement d'AirDesign est à l'étude. Le travail sur les standards numériques se poursuit pour être en mesure d'étendre les capacités de développement logiciel avec ces standards (BoostAero pour AirSupply, AP 242 pour AirDesign notamment).

Les démonstrateurs technologiques

Les travaux de R & T menés dans le cadre des démonstrateurs issus du PIA 1 et des projets transverses (givrage, cabine, etc.) soutenus par le budget annuel de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile) vont se poursuivre. Le Corac va par ailleurs se consacrer pleinement à la préparation du lancement des deux premiers démonstrateurs issus du PIA 2 : Usine aéronautique du futur et Systèmes embarqués et fonctionnalités avancées.

L'emploi et la formation

Plusieurs thèmes seront traités prioritairement :

- Élaboration d'un projet dans le cadre de l'appel à projets « Partenariat pour la formation professionnelle et l'emploi » du PIA piloté par le CGI afin de susciter des projets de formation structurants pour la filière aéronautique et ses territoires.
- Besoins prospectifs en compétences dans la filière. Les travaux conduits au niveau local ou régional par les CSF régionaux seront étudiés et commentés par le groupe « évolution des métiers et des compétences ».
- Pérennisation et développement des parcours partagés d'apprentissage dans la filière. Effort continu de promotion et d'information auprès des maîtres d'apprentissage des grandes entreprises, des fournisseurs, des centres de formation et diffusion des retours d'expérience des référents PPA des grandes entreprises, etc.

Exportation : poursuite des actions de soutien aux ETI et PME

Le Gifas et Ubifrance vont poursuivre l'organisation de Pavillons France sur les principaux salons aéronautiques à l'étranger, ainsi que les missions auprès des donneurs d'ordres étrangers qui donnent l'opportunité aux ETI et PME françaises de présenter leurs savoir-faire.



Comité stratégique de filière Alimentaire

Situation de la filière

Tant sur le plan conjoncturel que structurel, la filière Alimentaire a connu de profonds changements en 2014. Les difficultés rencontrées amènent les entreprises de la filière à se réinventer continuellement et à s'adapter aux nouveaux environnements, avec le consommateur au cœur de leurs préoccupations.

Sur le plan conjoncturel, 2014 marque, avec un taux de 0,5 %, la plus faible inflation de ces cinq dernières années (2 % en 2012, 0,9 % en 2013) due au ralentissement des prix de l'énergie, des produits manufacturés et des produits alimentaires.

L'amont de la filière a été particulièrement impacté.

En 2014, les prix des produits alimentaires se sont repliés de - 0,7 %, après + 1,4 % en 2013 (source : Insee). Dans la grande distribution, qui représente plus de 72 % du marché alimentaire, les prix des produits alimentaires ont baissé de 1,1 % en 2014 (source : IRI). La hausse des volumes de vente de produits alimentaires (+ 0,4 %) est corrélée à la hausse de la démographie en 2014 (+ 0,44 %). La baisse des prix à la consommation n'a ainsi eu aucun impact sur les volumes consommés, fragilisant d'autant l'ensemble des entreprises de la filière, dans un contexte de pression sur les prix exercée par la grande distribution.

Bien que les performances à l'international du maillon industriel de la filière se maintiennent à un niveau élevé en 2014 (7,83 milliards d'euros de solde commercial positif), il est important de noter que celles-ci sont en net recul : le solde commercial s'était élevé à 8,5 milliards d'euros en 2013, soit une baisse de 8 %. Cette moindre performance s'explique par la baisse des prix internationaux suite à l'embargo russe et par la baisse de compétitivité des produits alimentaires vis-à-vis des principaux concurrents. Les exportations agroalimentaires souffrent de trois handicaps majeurs : les exportations sont insuffisamment tournées vers les zones à forte croissance : 64 % sont destinées à l'Union européenne. La zone Alena¹ ne représente que 7,4 % des exportations et l'Asie 13 % ; le solde commercial positif du secteur agroalimentaire est très concentré sur quelques secteurs : par exemple, hors boissons, le solde commercial est déficitaire de 2,7 milliards d'euros ;



© Mehmetdinler - Thinkstock

les exportations du secteur alimentaire ne représentent que 27 % du chiffre d'affaires en moyenne. Les 2/3 de ces exportations sont réalisés par les entreprises de plus de 250 salariés.

Si le solde commercial agroalimentaire reste un pilier des échanges extérieurs de la France, celui-ci n'est cependant pas inébranlable. Alors que des ambitions fortes ont été affichées par les pouvoirs publics en termes de développement à l'international, il apparaît nécessaire d'accompagner et de soutenir le potentiel export élevé de la filière Alimentaire dans les échanges internationaux.

De nouveaux éléments de vigilance sont par ailleurs apparus en 2014 et ont modifié en profondeur les perspectives des entreprises de la filière.

L'aval de la filière est entré dans une dynamique de concentration, se manifestant par des rapprochements

¹ Alena : USA, Mexique et Canada.

des centrales d'achats de plusieurs grandes enseignes de la distribution. Cette nouvelle configuration du marché renforce le caractère hétérogène de la filière qui comprend désormais quatre grands acteurs en aval et une immense majorité de TPE-PME en amont. Cette nouvelle organisation accroît le pouvoir de marché des acteurs de l'aval, pour lesquels la compression des coûts et la baisse des prix sont devenues un levier de compétitivité central dans un marché domestique en très faible croissance.

La pression exercée par l'aval sur l'ensemble de la filière a un impact important sur les marges et sur les trésoreries, limite la visibilité et fait peser de fortes menaces sur l'avenir. Après une hausse de + 3 % en 2014, les investissements de l'industrie alimentaire prévus pour l'année 2015 ne progressent que de 1 % et décrochent par rapport au reste de l'industrie manufacturière (+ 3 %).

Forts de l'expérience du contrat de la filière Alimentaire signé le 19 juin 2013 et de ses résultats positifs, les acteurs sont mobilisés et travaillent désormais sur les axes prioritaires pour la période 2015-2017. Dans un environnement économique et réglementaire en mouvement, la filière Alimentaire prend son avenir en main et met collectivement en œuvre les dispositifs nécessaires à son essor, pour le consommateur, pour l'emploi et le développement des entreprises.

Un bilan 2014 très positif pour le contrat de filière

L'avancement des actions prévues dans le contrat de la filière Alimentaire est très satisfaisant : les engagements prévus ont été respectés, dans un esprit constructif et dynamique. La plupart des actions décidées en 2013 ont été réalisées.

• Emploi et compétences

Pilote : Jean-Pierre Geneslay

Prévue dans le cadre du contrat de filière Alimentaire signé en juin 2013, une plateforme des observatoires des métiers a été mise en place en 2014. La prochaine étape est la **fusion des observatoires des métiers** prévue début 2016. Les premiers chiffres et études seront publiés dès la fin du premier trimestre 2015. **Le rapport sur la qualité de vie au travail** a été présenté aux parties prenantes, les actions prioritaires seront déployées dès le deuxième trimestre 2015. Enfin, les travaux sur **l'harmonisation des qualifications certifiantes et sur la création de passerelles entre celles-ci** seront poursuivis sur la période 2015-2017, avec notamment **l'inscription au RNCP² de plusieurs CQP³ transverses** à la filière et la création d'un **organisme certificateur** (courant 2015).

• Financement et innovation

Pilotes : Hubert François et Olivier de Bohan

Dans le cadre des 34 plans de la Nouvelle France industrielle, le groupe de travail a consulté l'ensemble des parties prenantes et a présenté en juin 2014 aux ministres Stéphane Le Foll, Arnaud Montebourg et Axelle Lemaire le **Plan Industriel Agroalimentaire « Produits innovants pour une alimentation sûre, saine et durable »**. Le Plan Industriel Agroalimentaire a été construit sur la base d'un recensement de projets industriels auprès des entreprises. Il repose sur **cinq axes stratégiques** qui s'illustrent chacun par une série d'actions concrètes : ouvrir le marché de l'alimentation fonctionnelle, s'imposer dans les emballages du futur, prendre le *leadership* du froid durable, garantir la qualité et la sécurité des aliments et des boissons *via* les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), reconquérir la compétitivité des métiers de la viande. Les premiers appels à projets seront publiés au premier trimestre 2015. Le groupe de travail assurera sur la période 2015-2017 le suivi de la mise en œuvre du Plan Industriel Agroalimentaire et fera la promotion de l'innovation auprès des entreprises de la filière, en s'appuyant sur le *guide de l'innovation* réalisé fin 2014.

• Défi vert

Pilote : Hubert Garaud

Constatant la grande diversité des dispositifs d'accompagnement des entreprises pour engager des actions d'efficacité énergétique, le groupe de travail a rédigé un guide opérationnel capitalisant l'ensemble des outils existants à disposition de la filière Alimentaire, publié et diffusé à l'occasion du Salon international de l'alimentation (Sial) 2014. **Le guide RSE⁴ agroalimentaire** a par ailleurs été promu tout au long de l'année 2014, ainsi que les outils d'accompagnement à la démarche RSE mis à la disposition des entreprises (**Pack 3D de Coop de France et Kit RSE de l'ANIA/ACTIA**). Le groupe de travail contribuera en 2015 aux travaux de la **plateforme nationale RSE⁴**.

Le groupe a également fortement contribué au chantier de la **simplification réglementaire du Conseil national de l'industrie (CNI)**, en apportant ses propositions en matière de droit de l'environnement, actualisant en permanence ses propositions en fonction de l'avancée des travaux du gouvernement sur le sujet.

En relation avec la section thématique animée par le CNI, l'économie circulaire constitue une nouvelle priorité pour 2015-2017 : un état des lieux sera établi au premier trimestre 2015, permettant par la suite d'identifier une démarche de progrès volontaire à mettre en œuvre pour la filière et d'en mesurer l'efficacité au travers le suivi d'indicateurs.

² Répertoire national des certifications professionnelles

³ Certificat de qualification professionnelle

⁴ Plus d'information disponible sur www.strategie.gouv.fr

• Promotion et export

Pilotes : Catherine Petitjean et Thierry Blandinières

La **plateforme dématérialisée Exp@don 2** visant à simplifier les démarches des exportateurs en matière d'agréments et de certifications sanitaires est en phase de test. Destiné à remplacer un outil vieillissant et inadapté aux nouveaux enjeux de l'export, ce nouveau dispositif contribuera à faciliter le développement à l'international des entreprises de la filière. Les coûts d'utilisation pourraient néanmoins constituer un frein important pour les 6 000 entreprises utilisatrices visées.

La **création du Comité Asie** a permis des échanges constructifs entre les entreprises, les organisations professionnelles, les opérateurs et les pouvoirs publics afin de guider des plans d'action pour accompagner au mieux les entreprises qui souhaitent s'implanter ou accroître leurs exportations sur cette zone. De nouveaux moyens doivent cependant être mis en œuvre afin de consolider cette initiative.

Une mise à jour et une extension des *kits* réglementaires de Business France sur les couples pays/produits est en cours ; très appréciés des entreprises, ils constituent un appui utile à la démarche d'exportation.

Le groupe de travail a transmis ses propositions en matière d'organisation de l'offre commerciale française à l'international à **Catherine Chavrier, fédératrice de la famille « bien se nourrir »** du ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Un plan d'action sera mis en œuvre sur la période 2015-2017.

De manière globale, la **promotion du modèle alimentaire français** constitue un excellent levier de valorisation de nos entreprises à l'international. De premiers échanges ont eu lieu pour partager les déterminants de notre modèle alimentaire afin que chaque acteur puisse le promouvoir. Les actions prévues par le Pavillon France lors de l'**Exposition universelle de Milan** (mai-octobre 2015) permettront de faire rayonner l'excellence des filières agroalimentaires françaises. Enfin, un travail visant à valoriser les entreprises de l'alimentation au sein du **Label des Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV)** a été initié.



© Laures - Thinkstock

• Relations au sein de la filière

Pilote : Jérôme Foucault

Sous l'égide de la médiation des relations interentreprises, le groupe de travail a réalisé un travail conséquent et a adapté le référentiel de la charte des relations fournisseur responsables aux enjeux de la filière Alimentaire. Avec l'ensemble des parties-prenantes, **un consensus a été élaboré autour de bonnes pratiques en matière d'actes d'achat**, notamment en matière de relations durables et équilibrées, d'aide à la consolidation de la filière, de contribution au développement du territoire. Les entreprises candidates pourront obtenir, suite à un audit indépendant, le **Label Relations fournisseur responsables**. Les premiers audits auront lieu dès 2015. Le groupe de travail fera la promotion du label et favorisera sa déclinaison pour les PME.

Perspectives 2015

Le bilan du contrat de la filière Alimentaire sera présenté au comité stratégique de filière plénier du printemps 2015. Les actions concrètes proposées par les groupes de travail pour 2015-2017 seront validées par l'ensemble des membres, structurant ainsi le **contrat de la filière Alimentaire 2015-2017**.



Comité stratégique de filière Automobile

Marché et production automobiles : une amorce de rebond du marché européen

Marché automobile

Selon l'Organisation internationale des constructeurs (OICA), le marché automobile mondial a augmenté de 3,4 % en 2014 à 85,3 millions de véhicules particuliers (VP) et véhicules utilitaires légers (VUL).

L'Union européenne à 28 membres concentre un peu plus de 16 % du marché mondial (VP+VUL)¹. **Au sein de l'Union européenne des 28 pays, le marché des voitures particulières a bondi de 6 % en 2014 à 12,5 millions d'unités, après cinq années de recul.** Il se situe toutefois encore 20 % en dessous du niveau atteint en 2007 (15,6 millions de VP). En 2014, le dynamisme du Royaume-Uni (+9,3 % à 2,48 millions de VP) et la reprise des marchés espagnols² (+18,4 % à 855 300 VP) et italiens (+ 4,2 % à 1,36 millions de VP) expliquent cette reprise. L'Allemagne, premier marché européen a enregistré une croissance plus modeste de 2,9 % avec un peu plus de trois millions de VP, tandis que le marché français restait tout juste stable (+ 0,3 % à 1,8 millions de VP).

Sur le marché européen, les groupes français occupent les 2^e (pour PSA : 10,8 % de parts de marché) **et 3^e rang** (pour Renault : 9,7 % de parts de marché) **des principaux constructeurs** derrière le groupe Volkswagen (25,4 % de parts de marché). Le groupe PSA Peugeot Citroën a progressé de 4 % (à 1,4 millions de VP) notamment grâce à la marque Peugeot (+ 6 % à 764 700 VP). Le groupe Renault a enregistré une croissance plus importante (+ 13 % à 1,2 millions de VP) suite au fort rebond de Renault (+ 9 % à 863 200 unités) et à la poursuite de la hausse sensible de Dacia (+ 24 % à 359 100 unités qui atteint fin 2014 près de 3 % de parts de marché).

La reprise est également sensible sur les immatriculations des véhicules utilitaires légers (+ 11,4 % à 1,5 millions de VUL), marché où les groupes français ont une pénétration supérieure à un tiers. A l'inverse, celui des véhicules industriels continue à baisser (- 7 % à 321 000 unités). En France, si le marché des VP est resté à un niveau très bas en 2014, celui des véhicules utilitaires légers ne



© PSA Peugeot Citroën

progressait que très peu (+ 1,3 % à un peu plus de 372 000 unités), tandis que celui des véhicules industriels chutait de 13 % avec 37 561 immatriculations.

Production automobile

L'ajustement du niveau d'activité automobile en France contraint de nombreuses entreprises à poursuivre leurs efforts d'adaptation.

Selon l'OICA, 89,7 millions de véhicules (tous véhicules³) ont été produits dans le monde en 2014, en hausse de 2,6 % sur un an. Les seuls VP et VUL représentent 95,4 % de cette production (soit 85,6 millions d'unités en progression de + 2,8 %). Quatre pays, dont l'Allemagne, totalisent 56 % de la production mondiale.

La production européenne (UE28) a progressé de 5 % à 17 millions d'unités. Avec 6,9 % de la production mondiale (5,9 millions d'unités produites, +3,3 %), **l'Allemagne occupe la 4^e place derrière la Chine** (21,8 millions de véhicules produits, +8,6 %), **les États-Unis** (11,4 millions d'unités, + 5,1 %) **et le Japon** (9,2 millions d'unités, +1,3 %). La production a nettement crû en Espagne en 2014 (+ 11 % à 2,37 millions d'unités).

Située au 12^e rang mondial, la France a produit, tous constructeurs confondus, 1,8 millions de véhicules légers en 2014, soit une hausse de 4,4 % par rapport à 2013. Malgré un niveau de production très en deçà de celui atteint en 2000 avec plus de 3,3 millions d'unités

¹ Source ACEA.

² Soutenu par les plans gouvernementaux successifs de prime à la casse (plan PIVE).

³ VP, VUL, VI et bus.

produites, la France devance toujours le Royaume-Uni dont la production est restée stable en 2014 avec 1,58 millions de véhicules produits.

La production de VP et VUL des constructeurs français dans le monde a représenté 5,7 millions d'unités (+ 2,5 %) en 2014⁴. Classés respectivement au 9^e et 10^e rang des constructeurs mondiaux, les groupes PSA Peugeot Citroën et Renault représentaient 6,7 % de la production mondiale de véhicules légers (VP et VUL). Les constructeurs s'inscrivent dans la dynamique de la production mondiale et devraient continuer à progresser.

L'activité des équipementiers automobiles est globalement en croissance sur les marchés mondiaux, mais elle demeure contrastée selon l'étendue de leur empreinte industrielle et commerciale. Pour les groupes internationaux, l'automobile est un secteur porteur, notamment dans les pays dits « émergents » où se concentrent les nouveaux relais de croissance. Pour les autres acteurs ayant peu ou pas diversifié leur portefeuille de clientèle, la pression sur les prix et une forte concurrence rendent leur activité très exposée et dépendante de l'activité automobile nationale. Les dernières études montrent que le nombre d'entreprises en difficulté dans le secteur automobile reste élevé. L'ensemble de la filière est concernée, y compris la filière aval.

Le chiffre d'affaires global généré par les activités des équipementiers français a régressé de 6,7 % entre 2012 (16,2 Md€) et 2013 (15,1 Md€). Au premier trimestre 2014, la FIEV⁵ a enregistré une progression en glissement annuel de 4 % (+ 4,5 % pour la première monte, + 1,1 % pour les activités de rechange). Au niveau de l'emploi, cette profession a perdu près de 41 % de ses emplois en France sur onze ans passant de plus de 130 000 salariés en 2002 à moins de 76 500 personnes à fin 2013.

Le niveau structurellement bas de la production en France⁶ affecte la rentabilité des entreprises de la filière, notamment celles encore fortement dépendantes du marché national, sans perspectives à l'international. Dans les entreprises, cet état de fait nécessite toujours d'abaisser les coûts avec des conséquences sur l'emploi et crée un retard à l'investissement qui pénalise leur performance comparée à celles de leurs collègues d'autres pays européens.

Le contrat de filière automobile 2012 – 2014 : des résultats encourageants et remarquables

La filière automobile fait figure de pionnier puisque le premier contrat de filière du CSF a vu le jour le 19 octobre 2012, alors que la crise continuait à toucher

le secteur. Ce CSF a débouché sur un contrat de filière. Deux années après, le moment est venu de faire le point sur la réalisation des objectifs fixés et de mettre en place un nouveau contrat pour les années 2015-2017.

• Dégager une vision commune à la filière pour anticiper

Les outils permettant de fournir des données utiles à un chef d'entreprise pour bâtir la meilleure stratégie possible sont en place, tant en termes de visibilité industrielle (base de données prévisionnelles, veille technologique, etc.), qu'en termes de GPEC et d'accompagnement des salariés (étude BIPE de l'Observatoire de la métallurgie, Charte automobile). Ces différents outils ont été mis à la disposition des entreprises de la filière, notamment aux PME présentes dans les territoires.

Dans le cadre des actions favorisant la visibilité de la filière, deux événements ont permis de partager les priorités d'actions : les Ateliers de la filière d'octobre 2012 (850 participants sur 2 jours) et ceux de novembre 2013 (500 participants sur une journée). De même, des conférences de presse ont permis en 2014, de présenter les avancées du programme « Véhicule 2l/100 km » mais aussi les résultats de la performance industrielle de la filière.

Concernant les mutations économiques, les actions de la Charte automobile en 2014 ont permis d'accompagner les entreprises sur l'une ou l'autre des 3 principales problématiques industrielles : compétitivité, diversification, internationalisation. Ceci s'est traduit pour la métallurgie et la plasturgie par plus de 300 entreprises accompagnées et des actions de sécurisation des parcours professionnels des salariés représentant plus de 9 000 stagiaires et plus de 250 000 heures de formation.

• Innovation

Dans le cadre de la Plateforme automobile, le Comité Technique Automobile (CTA) et ses deux organes (Conseil de la Recherche Automobile (CRA) et Comité de Standardisation Technique Automobile (CSTA)) ont animé et coordonné quatre programmes structurants pour la filière :

- le programme 2l/100km ;
- le programme Ecosystème du véhicule autonome ;
- le programme FORCE (Fibre Optimisée Réaliste Carbone Economique) ;
- le programme VALdriv PLM « Value driven Product Lifecycle Management ».

Plus de 200 experts de différentes entreprises collaborent aux travaux du CRA et du CSTA.

⁴ Source CCFIA

⁵ FIEV : Fédération des Industries des équipements pour véhicules

⁶ La production de véhicules en France s'est détériorée de près de 42 % depuis la crise passant de 3,1 millions d'unités produites en 2007 à 1,8 millions en 2014.

Les 16 groupes de travail du CRA ont rédigé sept positions techniques de la filière (PTF) qui ont permis d'exprimer des positions unifiées sur l'hydrogène et l'automobile, l'allègement des véhicules pour répondre aux objectifs CO₂ 2020, les nouveaux usages de la mobilité, la délégation de conduite et la connectivité, l'électrification, la connectivité et les « *Intelligence Transportation System* » (ITS) ainsi que les moteurs thermiques dans le monde automobile.

Il faut souligner également le rôle majeur du CRA dans la mise en place de la filière française composites avec le lancement du programme FORCE.

De même, les 30 groupes de travail du CSTA ont préparé des positions de réglementation ou de normalisation pour discussion avec les pouvoirs publics et les instances internationales.

D'autre part, d'importants travaux ont été conduits sur le cycle d'homologation « *Worldwide harmonized Light vehicle Test Procedures* » (WLTP), le « *Real Driving Emissions* » (RDE) et les émissions de CO₂. En effet, il est important que la France tienne sa place sur ce sujet de la nouvelle procédure qui consiste à mesurer les émissions d'un véhicule (WLTP) y compris en conditions réelles d'utilisation (RDE).

Enfin, parmi les succès, il convient de noter celui enregistré lors de la dernière réunion de l'ISO/TC22 à Paris, au cours de laquelle un industriel français a été porté à la présidence du Comité Technique Automobile de l'ISO.

État d'avancement des 4 programmes de R & D à fin 2014 :

- **Le programme Véhicule 2l/100 km** lancé en mars 2013 au sein de la PFA a permis le dépôt, dans le cadre du PIA, de 8 projets de R & D collaboratifs pour un montant supérieur à 200 M€. Ce programme est aujourd'hui l'un des 34 plans de la Nouvelle France industrielle. Des démonstrateurs ont été présentés par les constructeurs (Renault Eolab, Peugeot 208 Hybrid Air 2l et Citroën C4 Cactus Airflow 2l) lors du Mondial 2014. Les équipementiers ont largement participé au programme et ont pu présenter leur contribution sur leurs stands respectifs.

- **Le programme Écosystème du Véhicule Autonome**, lancé officiellement au sein de la PFA le 18 avril 2014, figure parmi les 34 plans de la Nouvelle France industrielle au titre du Véhicule autonome. Le CRA et le CSTA sont la colonne vertébrale de ce programme pour les véhicules particuliers.

- **Le programme FORCE**, projet stratégique pour l'étude et la production en France d'une fibre de carbone économique à partir de précurseurs « bio-sourcés », a été officialisé et lancé au sein de la PFA le 13 octobre 2014. Ce programme collaboratif d'envergure entre industriels et académiques réunit les utilisateurs et producteurs de plusieurs filières autour d'un vrai défi commun.



© Renault

- **Le programme VALdriv PLM**, projet fédérateur et structurant pour la filière s'intéresse au management de la valeur ajoutée par les outils numériques sur tout le cycle de vie des produits et services automobiles.

• Solidarité de filière

Un nouveau type d'enquête sur la qualité de la relation client-fournisseur a été lancé en janvier 2015. En outre, un processus de médiation propre à la filière a été redéfini et mis en place.

Pour ce qui concerne le développement des fournisseurs, l'enquête de performance industrielle, qui porte sur 16 indicateurs, rencontre un succès croissant : le nombre de sites participants croît de 10 % par an et permet de savoir, du niveau entreprise et au niveau national, sur quels sujets il faut faire porter les efforts d'amélioration en priorité. Les résultats de l'enquête ont par exemple incité la PFA à élaborer un projet de programme d'excellence opérationnelle automobile (PEOA) pour 2015, avec le concours de la Direction générale des entreprises (DGE).

Sur le thème du renforcement des filières métiers, un processus a été défini au printemps 2013 sur la filière emboutissage. Un jalon important en a été la « Journée Métier » du 25 novembre 2014 qui a réuni 80 acteurs dont 50 % des industriels sur lesquels porte l'étude. L'année 2014 a donc permis d'enclencher une dynamique pour apporter un support aux dirigeants des ETI afin qu'ils soient en mesure d'atteindre la taille critique minimum sur chaque marché de plateformes véhicules produites à proximité de chaque marché important.

• Internationalisation

Une offre de services a été mise en place sous pilotage de la FIEV. Le dispositif repose sur l'organisation d'opérations (missions, rencontres, tables-rondes, etc.) en Indonésie, Maroc, Chine, Russie et Iran. Les clubs « France automobiles », les missions d'études et la participation groupée à des salons ont fait partie des actions prévues dans le cadre de la convention DGE/Pôles/Ubifrance.

Enjeux et priorités de la filière pour 2015 : l'automobile reste un secteur exposé qui doit être soutenu par l'ensemble de ses acteurs et par son environnement

La France reste confrontée à un double enjeu de compétitivité : la concurrence des pays à bas coût et un positionnement sur des produits de milieu de gamme.

Face à ces défis, il faut noter que les premiers effets visibles des accords de compétitivité conclus par les constructeurs nationaux se mettent en place, confirmant l'intérêt de l'ensemble des acteurs à se mobiliser dans une vision « gagnant-gagnant », permettant de préserver l'emploi.

Les enjeux de réduction d'émission de CO₂ sont toujours là et les développements autour du véhicule autonome génèrent de nombreux travaux et projets de R & D.

Continuité et nouveaux engagements dans l'action autour de la PFA

Ces priorités sont issues des travaux du bureau du CSF et ont donné lieu à l'établissement d'un nouveau contrat de filière officialisé le 15 décembre 2014, lors de la réunion plénière. Grâce à ce contrat, le CSF assure une continuité des actions engagées et mobilise de nouveaux axes d'actions.

L'ensemble des actions a été regroupé sur quatre nouveaux axes :

• Se projeter

Il s'agit de permettre à chaque acteur d'anticiper et de construire la meilleure stratégie pour le moyen et le long terme.

Parmi les 4 actions proposées, le CSF souhaite prioriser celle qui permettra à la filière d'anticiper les besoins de compétences et de mieux accompagner l'employabilité des salariés. Ce groupe de travail remettra ses préconisations au Directeur compétences & emploi de la PFA et à son Comité, au CNPA, au COFIT et aux autres acteurs de la filière travaillant sur ce sujet afin que des actions visibles se mettent en place sur les territoires.

D'autre part, la filière, au travers de la PFA qui associera le CNPA et les Pôles automobiles, s'engage activement dans les enjeux de la nouvelle mobilité : avec une population mondiale qui sera à plus de 60 % urbaine dans des pays en développement, la mobilité passera majoritairement par des solutions proposées par notre filière (deux roues motorisés, voitures, bus, camions, etc.), d'où cette légitimité à raisonner « filière automobile et mobilité ».

Enfin, le Groupe de Travail « Prospective filière » conduira une réflexion sur l'après 2025 et proposera des préconisations d'actions sur l'ensemble des thématiques (R & D, marchés, sociétales, etc.) majeures pour l'avenir de la filière.

• Innover

Il s'agit d'accélérer la dynamique des travaux R & D priorités.

L'objectif est d'assurer la continuité des travaux engagés depuis plus de 5 ans en ce qui concerne la définition des axes de recherche prioritaires pour la R & D et le pilotage des programmes prioritaires. L'accent sera mis sur les actions qui permettent d'impliquer dans ces travaux le plus grand nombre d'entreprises de toutes tailles. En parallèle, les collaborations entre les acteurs que sont les Pôles, l'aval de la filière et son environnement (VDA, etc.) franchiront une nouvelle étape.

À noter que l'industrie automobile souhaite accentuer ses efforts pour l'émergence de nouvelles filières métiers (exemples : Systèmes embarqués, Carbone, etc.) et qu'elle s'empare du sujet « Usine du Futur ». Une attention spécifique sera portée au soutien des investissements dans l'outil de production.

• Se développer

L'objectif est d'accompagner la consolidation et le développement des acteurs en matière de business profitable.

Au sein de cet axe, les actions autour du développement international et de la diversification seront poursuivies en collaboration avec le Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles (FMEA) devenu Fonds Avenir Automobile (FAA) et les acteurs régionaux proches des entreprises (ARIA et Pôles). L'objectif ici poursuivi est de savoir aider les entreprises en leur proposant des accompagnements « sur-mesure » réunissant les expertises des grands acteurs de la filière, de la FIEV ainsi que celle des financeurs publics ou privés.

Les efforts seront accentués au niveau des territoires pour améliorer l'efficacité des opérations et le soutien au besoin de consolidation de certaines filières métiers ou technologiques. Ces actions seront menées en cohérence avec le rapport de la *Task-Force* du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique qui rendra ses conclusions en juillet 2015.

Enfin, une attention particulière sera portée au secteur des véhicules utilitaires et industriels qui doit plus que jamais continuer à structurer des actions collaboratives lui permettant d'envisager des développements pour le futur.

• Collaborer

L'objectif est de développer des relations de confiance durables au sein de la filière.

Les actions principales viseront à renforcer la qualité et la pertinence des actions dans les régions en assurant le soutien des décideurs institutionnels locaux et en développant les collaborations avec les pôles et les fédérations métiers (FIM, SNCP, GPA, FFC, etc.).

Dans ce cadre-là, le CSF poursuivra les travaux visant à améliorer les relations client-fournisseur et accentuera les actions permettant d'inscrire la politique des parcs de véhicules roulants (filiale aval : distribution, réparation et recyclage) dans la filière.



Comité stratégique de filière Biens de consommation

Contexte et enjeux de la filière

Les industries de biens de consommation couvrent un large périmètre de 61 branches d'activité très diversifiées : en particulier les équipements de la personne (textile, habillement, chaussures, produits d'hygiène et de beauté) et de la maison (ameublement, électroménager, linge de maison, arts de la table, céramique), produits de loisirs (articles de sport, cycles, jouets), emballages, brosses. La filière représente 21 000 entreprises et près de 400 000 emplois.

Il s'agit d'un secteur d'industries créatives qui disposent d'atouts bien identifiés, tirés de la culture, de l'histoire économique et de la structure industrielle de la France. S'il ne s'agit pas d'une filière homogène (les marchés comme les circuits d'approvisionnement sont séparés), ces industries ont comme points communs de produire des biens destinés au marché grand public, avec une forte intensité de main-d'œuvre pour une part significative d'entre elles, souvent distribués à travers des réseaux indépendants des fabricants.

Ce secteur est caractérisé par la présence de nombreuses industries de main-d'œuvre, confrontées à la concurrence des pays à bas salaires et aux délocalisations (poids des coûts salariaux et des charges sociales). Les industries des biens de consommation souffrent souvent de relations déséquilibrées avec la distribution et les donneurs d'ordres en général. Enfin, la plupart des secteurs relevant des industries des biens de consommation sont concernés par de nombreuses réglementations, environnementales et sanitaires notamment.

Création, innovation et développement à l'international sont des facteurs de croissance sur lesquels les entreprises françaises des biens de consommation et spécialement les marques s'appuient pour augmenter leurs parts de marché voire, pour certaines d'entre elles, acquérir une position dominante sur ces marchés internationaux.

Toutefois l'intensité de la R & D et le recours au design et au marketing apparaissent encore assez faibles dans cette filière : l'investissement en R & D représentait 1 % du chiffre d'affaires en 2009¹.

Elles affrontent des problématiques différentes suivant la taille des entreprises, mais elles disposent d'atouts



© Cerebro Creative - Thinkstock

(qualité, savoir-faire, notoriété) et de faiblesses similaires (concurrence des pays à bas salaires, financement de l'innovation, contrefaçon).

Signé le 23 mai 2013, le contrat de filière « Biens de consommation » s'est fixé quatre ambitions, elles-mêmes déclinées en 19 actions :

- Mieux connaître ses clients
- Préparer l'avenir en élaborant des produits à plus forte valeur ajoutée
- Mieux produire, en utilisant les atouts du « Fabriqué en France »
- Mieux consommer, grâce au « Fabriqué en France »

Pour ce faire, trois groupes de travail ont été mis en place :

- GT « Fabriqué en France »
- GT « Relations industriels - distributeurs »
- GT « Relations avec les consommateurs »

Avancement du plan d'action du contrat de filière en 2014

Au-delà des actions récurrentes de soutien aux travaux de recherche et de développement technologique ou de simplification des normes, certaines actions ont plus particulièrement marqué l'année 2014.

L'action 1-2 du contrat visant à mettre en lumière le travail de rapprochement entre observatoires et instituts a donné lieu à un colloque du Comité de liaison des industries de main-d'œuvre (CLIMO), après celui du 2 octobre 2013, le

¹ Source : Insee, Esane.

20 mars 2014, lequel a mis en exergue trois sujets clés : émergence de la RSE, demande du « Fabriqué en France » et nouvelle donne introduite par les outils du numérique.

En matière de design, on peut noter le succès de l'action de recrutement de designers en résidence, qui a débouché sur dix conventions avec 13 pôles de compétitivité ou *clusters* ; ainsi que l'action 2-5 d'intégration des dépenses de design « amont » dans l'assiette du crédit d'impôt innovation, entré en vigueur en novembre 2013, mais effectif pour les entreprises en 2014.

Le « designer en résidence » a pour mission d'initier une dynamique de design auprès des PME et assure, le cas échéant, une fonction d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des entreprises ainsi que de la sensibilisation au design pour la gouvernance et l'équipe d'animation du pôle ou de la grappe d'entreprises qui permet de désigner un référent design pour la pérennité de la discipline. Les entreprises seront incitées par la suite à faire appel à un designer extérieur. La DGE apporte son soutien à cette opération.

La création d'indications géographiques pour les produits de consommation non-alimentaire s'est traduite dans la loi Consommation du 17 mars 2014 et devrait permettre de valoriser les savoir-faire spécifiques de la filière. De même, l'action visant à cartographier les « labels d'origine existants » en vue de valoriser les produits fabriqués en France auprès des consommateurs apporte une information complète sur les différents types de mentions, marquages et labels destinés à garantir l'origine des produits.

L'évolution de la gouvernance du CSF

Dominique Seau, PDG du groupe Éminence et président de la fédération de la maille et de la lingerie, a succédé à Jean-Claude Ricomard comme vice-président du CSF.

De nouveaux représentants des organisations syndicales de salariés ont également été nommés au bureau du CSF. Il est prévu que les instances de pilotage du CSF s'ouvrent à de nouveaux types d'acteurs et notamment aux distributeurs. La réussite de certaines actions prévues au contrat en dépend largement, telle que l'action visant à former à la double compétence, technique et commerciale de « conseiller-service ».

Seul le groupe de travail « Fabriqué en France » s'est réuni en 2014. En revanche, le comité de pilotage s'est réuni en séance plénière le 18 décembre 2014 sous forme de colloque ouvert à tous les acteurs intéressés de la filière. À cette occasion, le vice-président du CSF a présenté les priorités pour 2015 dont l'organisation de nouveaux groupes de travail.

Les priorités pour 2015

- **Faire entrer des distributeurs au CSF** car le « made in France » doit davantage associer les distributeurs afin de mieux le valoriser et en promouvoir la différence de qualité auprès des consommateurs dans les points de vente.
- **Promouvoir l'innovation non technologique**, protection des savoir-faire rares à valoriser.
- **Penser la réingénierie des *process*** (nouvelles matières, nouvelles organisations, nouvelles machines). Mutation de l'aval et de l'amont.
- **Décrypter les tendances de consommation**, les effets attendus, de la conception de la qualité perceptible par les consommateurs pour innover par les usages.
- **Régénération des écosystèmes**, stimulation de la création et de la reprise d'entreprises.
- **Développer l'économie circulaire** en lien avec la section thématique du CNI.

Comité stratégique de filière Bois

Le comité stratégique de filière Bois, coprésidé par les ministres de l'Industrie et de l'Agriculture a été créé en décembre 2013. Il réunit des représentants du secteur : entreprises ou fédérations industrielles, organisations syndicales et représentants des administrations en lien avec la filière, sous le pilotage d'un industriel, vice-président du CSF, Luc Charmasson, président de France Bois Industries Entreprises.

Tout au long de l'année 2014, le CSF Bois a travaillé à l'élaboration du contrat de filière. **Près de 250 acteurs privés et publics de la filière Bois, tous secteurs confondus ont débattu pour identifier des objectifs et des actions collectives visant à redynamiser la filière.** Ils sont partis des leviers de compétitivité identifiés lors des rencontres régionales en 2012 (avec des chefs d'entreprise) et du Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois, feuille de route de l'État élaborée en 2013.

Ce travail apporte la preuve que la filière Forêt-Bois, si longtemps considérée comme éclatée, multiforme, peut et doit être regardée dans son ensemble. Certes, elle est différente des filières qui, traditionnellement, partent de plusieurs matériaux pour servir un seul marché. C'est, tout au contraire, une filière de transformation d'une même ressource, le bois, pour des marchés différents. Cette ressource étant renouvelable et recyclable, cette filière est « naturellement » fondée sur une économie circulaire, qui crée de la valeur économique en créant de la valeur écologique, et réciproquement.

Cette ressource biologique est disponible en France dont le tiers de la surface est boisé. Le potentiel de notre forêt, renouvelable (grâce à la photosynthèse), est loin d'être surexploité puisqu'on ne prélève que 60 % de la croissance annuelle des arbres. Cette forêt, la troisième de l'Union européenne, est un atout insuffisamment valorisé.

Le chiffre d'affaires de la filière est aujourd'hui de 60 milliards d'euros. La première transformation produit 6,5 milliards d'euros de pâte, panneaux de particules, placages, sciages, rabotage, plaquettes. La deuxième transformation avec 31 milliards d'euros s'adresse aux marchés traditionnels de l'emballage, la tonnellerie, la charpente-menuiserie-ossature, les parquets, meubles en bois, papier et cartons. Enfin la distribution et la mise en œuvre (charpente, menuiserie et agencement) produisent 16 milliards de chiffre d'affaires. Le bois énergie commercialisé avec un chiffre d'affaires de 3 milliards est en forte croissance.



© Thierry Vialard - Thinkstock

Seule une stratégie cohérente entre « l'amont » et « l'aval » de la filière, en phase avec les politiques publiques conduites par chacun des ministères concernés (industrie, agriculture, logement et écologie), peut endiguer la perte de valeur ajoutée et l'exportation de matières premières observées actuellement.

La philosophie du contrat

La filière Forêt-Bois est un pilier de la croissance verte française et européenne. Elle génère 440 000 emplois et serait susceptible d'en générer 25 000 supplémentaires selon le projet Forêt-Bois pour la France élaboré par les fédérations professionnelles en 2012, réunies au sein de France Bois Forêt (FBF) et France Bois Industries Entreprises (FBIE). Elle compense 20 % des émissions de CO₂ françaises par la séquestration du carbone en forêt, le stockage dans les produits bois, les émissions évitées par substitution du bois à d'autres matériaux ou d'autres énergies. Elle pourrait accroître son rôle dans la lutte contre le changement climatique en accroissant son chiffre d'affaires.

Les marchés de la filière Bois sont des marchés d'avenir parce qu'ils correspondent à des besoins essentiels de nos sociétés dans le cadre d'une économie bas carbone.

L'objectif stratégique partagé par les partenaires du contrat est d'améliorer la compétitivité des entreprises de la filière, notamment sur le marché le plus immédiat de la construction et de valoriser la ressource française. Grâce à l'innovation (tant technique, marketing qu'organisationnelle), les entreprises répondront aux différents marchés d'aujourd'hui et de demain, la

chaîne de valeur du bois sera restaurée, la ressource sera optimisée et valorisée par l'articulation des usages du bois dans une économie naturellement circulaire, la forêt sera gérée durablement et les emplois seront en croissance dans les territoires.

À travers ce contrat, les entreprises françaises de la filière Forêt-Bois, créant de la valeur ajoutée et de l'emploi dans les territoires, s'engagent dans une voie commune pour gagner en compétitivité de façon solidaire, sur des marchés très concurrentiels et mouvants de la construction à l'énergie, en passant par l'ameublement, l'emballage, le papier et la chimie du bois.

L'État, les régions et leurs opérateurs publics s'engagent à soutenir cette filière d'avenir « historique » dans une transition déterminante vers une économie bas carbone. L'engagement de l'État et des régions pour mobiliser et régénérer la ressource dans une vision partagée avec le tissu économique est fondateur de ce contrat de filière.

À l'heure où nous assistons au « début d'un monde fini », selon Philippe Chalmin, l'optimisation de nos ressources renouvelables est un enjeu vital. Le contrat de la filière Bois contient tous les éléments d'une stratégie globale vertueuse pour valoriser la ressource existante et l'accroître. Ce contrat a été présenté au Conseil supérieur de la forêt et du bois et sa mise en œuvre s'inscrit en cohérence avec le Programme national de la forêt et du bois.

La signature du contrat de filière le 16 décembre 2014

Ce contrat de filière a été signé par quatre ministres, Ségolène Royal, Sylvia Pinel, Stéphane Le Foll et Emmanuel Macron, l'ARF parlant pour les régions françaises, 22 fédérations de l'amont forestier aux marchés, France Bois Régions pour les 22 interprofessions régionales ou départementales, en présence des représentants des syndicats.

Synthèse du contrat

Le contrat de filière porte quatre grands défis.

• Une stratégie globale

La filière souffre de manque d'information tant pour les prises de décisions des acteurs et des investisseurs que pour l'évaluation des politiques publiques.

Aujourd'hui, il n'existe pas de tableaux de bord partagés couvrant l'ensemble de la filière : données économiques par secteur et marché, flux de matière à partir de la biomasse, emploi.

L'État, les régions et les professionnels s'engagent à concrétiser le projet de « veille économique mutualisée », à y intégrer les informations relatives à la biomasse indispensable aux décisions de la transition énergétique et de l'Ademe. Cette veille intégrera progressivement des données relatives à l'emploi et à l'évolution des entreprises. Parallèlement, les signataires s'engagent à poursuivre l'analyse stratégique de façon interministérielle et interprofessionnelle au sein du CSF Bois. Cette analyse sera enrichie des travaux conduits en région. Comme les autres CSF au sein du CNI, le CSF Bois conduira des réflexions stratégiques, c'est-à-dire prospectives, sur les thèmes de l'économie, de l'emploi, de l'innovation, de la communication avec des objectifs concrets notamment des recommandations aux décideurs publics et privés de la filière pour le pilotage des outils de la filière FCBA¹ et CNDB², ou le lancement d'un plan export avec l'expertise d'Ubifrance.

• Un accompagnement de proximité

Les entreprises participant aux rencontres régionales ont soulevé leurs difficultés face à la complexité de leur environnement financier, réglementaire, des ressources humaines, etc.

L'Association des régions de France (ARF) engage les régions, dont les compétences économiques seront renforcées, à utiliser les moyens d'accompagnement stratégique des entreprises, à mobiliser des financements régionaux pour développer une offre compétitive, développer l'alternance, promouvoir les métiers du bois, accompagner les créations et les transmissions d'entreprises.

France Bois Régions, qui regroupe les 22 interprofessions régionales de la filière Bois, s'engage avec les interprofessions à créer, en région, des interfaces pour tisser le lien avec les outils régionaux de développement. Sur le plan financier, sous une forme qui sera propre à chaque région, ces interfaces devront aussi promouvoir la filière auprès des organismes de financement, comme l'association « Cambium » dans le Centre.

Au niveau national, Bpifrance a signé le 18 février 2015 une convention de partenariat avec la filière et éditera une plaquette d'information sur tous les outils de financement déployés en région pour les PME et TPE. Bpifrance s'engage au niveau national à reconduire le fonds d'investissement créé en 2012. Il s'agit du Fonds Bois 2, estimé à 40 millions d'euros pour la réalisation de gros projets. La Caisse des dépôts, financeur du développement local, poursuit sa réflexion prospective avec la filière pour accompagner des projets innovants à l'échelle des territoires.

¹ Institut technologique Forêt, Cellulose, Bois-Construction, Ameublement.

² Comité national pour le développement du bois.

• La sécurisation des approvisionnements

C'est le sujet central de la compétitivité des entreprises françaises de la filière Bois. Dans cette période de tension sur la ressource, les participants des groupes de travail concernés, présidés par quatre chefs d'entreprise dont deux personnalités de la première transformation (scieurs), ont retenu la notion d'articulation des usages plutôt que celle du conflit d'usage.

L'objectif est de développer une offre de nature à satisfaire les besoins de toute la filière dans le respect de la gestion durable de la forêt et en optimisant le recyclage des produits en fin de vie.

Pour un développement harmonieux du bois-énergie (sur la base d'objectifs réalistes de la Programmation pluriannuelle de l'énergie³) en cohérence avec les besoins des industries qui utilisent la biomasse dans leurs process de production, les échanges entre les « cellules biomasse » et les acteurs régionaux seront formalisés pour l'évaluation de la biomasse disponible et la prévention des conflits d'usage (à l'échelle des bassins d'approvisionnement). On s'orientera vers une amélioration de la performance énergétique des installations du Bois-Énergie et pour les cas jugés pertinents, des plans d'approvisionnement pourront être revus.

Le renouvellement et la sortie des bois de la forêt restent les actions à promouvoir. La recherche de pistes innovantes pour dynamiser la gestion forestière est prévue (notamment avec la poursuite des investigations de la Caisse des dépôts). Le fonds stratégique d'une part (environ 30 millions d'euros) et le fonds chaleur d'autre part (30 millions d'euros) financeront des actions de plantation de la forêt et mobilisation des bois. Il convient de relever que si le fonds stratégique était annoncé depuis la loi d'avenir de l'agriculture et de la forêt, la dotation du fonds chaleur et potentiellement dans un autre domaine, le fonds déchets, gérés par l'Ademe, sont de nouveaux engagements de l'État.

Les professionnels s'engagent à piloter la réflexion sur un plan « déchets de bois » dans le cadre du plan déchets 2014-2020 du ministère l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et à renforcer l'économie circulaire de la filière.

Enfin, sécuriser l'approvisionnement, c'est aussi renouer le dialogue entre les acteurs de la chaîne de transformation française, adapter l'offre de la première transformation, notamment par la standardisation des sciages les plus utilisés par la deuxième transformation.

La contractualisation est un objectif pour donner aux uns et aux autres la visibilité pour investir. Le médiateur interentreprises analysera les freins et les bonnes



© Jojobob - Thinkstock

pratiques de la contractualisation avec un regard neuf et l'expérience d'autres filières (par exemple la charte client grande distribution-fournisseurs de l'agroalimentaire).

• Le plan bois construction rénovation environnement

Le marché de la construction est celui qui doit « tirer » l'ensemble de la filière. Actuellement en stagnation, dans un marché de la construction en forte régression, il peut repartir très vite car la demande sociétale est forte pour le bois. L'objectif pour les entreprises est d'être prêtes pour capter la valeur ajoutée en jeu dans un contexte très concurrentiel avec les autres matériaux, les autres process et les autres pays. Le reproche fait par les maîtres d'œuvre est le manque de répétabilité des projets, d'industrialisation des produits qui génèrent des surcoûts. Si des progrès peuvent être faits en recherche et développement, notamment pour valoriser les feuillus, il faut agir pour mieux faire reconnaître les vertus écologiques du bois, liées à ses qualités intrinsèques et les économies qu'elles induisent. Le bois est renouvelable, biosourcé, se régénère naturellement ; il est peu énergivore à utiliser, isolant thermique, peu consommateur d'eau et stocke du carbone.

L'ensemble des partenaires s'engagent à faire reconnaître les qualités du bois au plan économique (émissions de gaz à effet de serre « évitées », facilité de recyclage, etc.) et promouvoir la commande publique, avec la participation du médiateur des marchés publics. Avec le plan de la Nouvelle France industrielle « Industries du bois » (cofinancé avec 8 millions d'euros de crédits publics), des actions de R & D et de marketing seront entreprises en commun.

Le plan bois de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) mis en œuvre depuis quatre ans par le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de

³ PPE instaurée par le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte.

la Ruralité, continuera à lutter contre les freins à l'utilisation du bois dans la construction, encouragera l'utilisation des feuillus, la valorisation des solutions bois dans la réhabilitation, la promotion en région et les formations. Il constitue le noyau central du Plan bois construction rénovation environnement.

Enfin le réseau des « Prescripteurs Bois » mis en place par France Bois Régions (FBR) avec le soutien des régions pour la promotion des solutions bois dans la construction-réhabilitation, sera encouragé. Un groupe de travail sera constitué pour réviser les dispositions d'appel de fonds (cas des logements en VEFA et CCMI) pour tenir compte de la spécificité de la préfabrication.

Les groupes de travail et le plan d'action du contrat de filière

Le contrat de filière a identifié trente actions qui seront mises en œuvre par des groupes de travail pilotés par les fédérations professionnelles avec la participation des partenaires publics précités et les opérateurs de la filière, le Codifab, le FCBA, le CTP, le CNDB, dans un délai de 6 mois à 3 ans.

- Le GT1 « **Outils et analyse stratégique** » réalisera un diagnostic de l'état de la filière Bois qui permettra de mettre en évidence les indicateurs de suivi de la santé de la filière.

- Le GT2 « **Financement et accompagnement des entreprises** » a pour objectif de structurer le segment industriel de la filière Bois en veillant à enrayer la désindustrialisation actuelle, à favoriser l'émergence de *leaders* et de stratégies d'alliances interentreprises dans et en dehors de la filière.

- Le GT3 « **Emploi-compétences** » vise à promouvoir et développer les emplois de la filière tout en travaillant à l'amélioration de l'attractivité des métiers de la filière Bois.

- Le GT4 « **Innovation, développement, technique-industriel** » travaillera au renforcement de la R & D et de l'innovation, en s'attachant notamment à valoriser la ressource des feuillus.

- Le GT5 « **Innovation, développement, marchés-export** » se focalisera sur le renforcement de l'innovation marketing pour de nouveaux usages et la recherche design permettant de différencier les produits français et de viser une montée en gamme et un accroissement de la valeur ajoutée.

- Le GT6 « **Approvisionnement** » a pour but d'optimiser les usages de la ressource française, en mobilisant le bois en faveur des industries françaises, en travaillant sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

- Le GT7 « **Transition écologique** » cherchera à optimiser l'apport de l'ensemble du segment industriel de la filière Forêt-Bois à la transition écologique.



Comité stratégique de filière Chimie et Matériaux

La filière Chimie et Matériaux pèse encore d'un poids essentiel dans l'économie nationale, avec plus de 950 000 emplois directs et induits, une valeur ajoutée d'environ 32 milliards d'euros, plus de 7 000 entreprises dont 95 % de PME/ETI. La filière subit toutefois depuis plus de dix ans une forte érosion de son activité et de sa rentabilité (perte de 40 % de ses effectifs entre 2000 et 2012, baisse de dix points de taux de marge sur la même période). Par les solutions innovantes qu'elle développe pour ses clients aval, l'existence d'une filière Chimie et Matériaux forte et compétitive est cependant essentielle à l'existence d'une industrie forte et compétitive en France.

Environnement concurrentiel mondial

Les métiers de la filière Chimie et Matériaux s'exercent de façon mondiale et le secteur est l'objet d'une concurrence internationale extrêmement vive. Au cours des années récentes, malgré des performances à l'export qui restent notables, la filière en France a, régulièrement perdu en compétitivité par rapport à ses concurrents étrangers du fait de coût du travail élevé (même si un certain nombre de mesures prises récemment (CICE) ont eu un effet positif sur ce coût), d'une surréglementation qui la pénalise et surtout, d'un prix de l'énergie très élevé notamment en ce qui concerne le prix du gaz devenu trois fois plus cher que celui des USA. La loi de transition énergétique a permis de prendre en compte un certain nombre de ces surcoûts.

Au niveau mondial la consommation de produits chimiques et de matériaux est liée à l'évolution du PIB. Les principaux facteurs influençant le secteur sont :

- l'accès aux ressources (matières premières et énergie en quantité et à prix compétitifs) ;
- l'accroissement des réglementations ;
- l'augmentation des demandes sociétales avec une demande croissante de produits et services durables.

Ce n'est plus l'Europe qui détermine toutes les tendances. Les industries consommatrices sont maintenant plus localisées dans les pays émergents, où se créent souvent les innovations et des besoins différents de ceux de l'Europe. L'Asie est le centre de gravité au niveau de l'accroissement de la production avec la poursuite du développement de nouvelles très grandes sociétés, pour beaucoup entreprises d'État (avec une très grande influence sur la compétitivité).

Les flux commerciaux sont marqués par beaucoup d'instabilité et une inversion des flux entre Moyen-Orient, Chine, Europe.



© Diverchim

Tendances

- **Le développement se fera sur les sites industriels ayant accès à des matières premières et à de l'énergie à prix compétitifs.** Pour la pétrochimie l'accès à des matières premières autres que le naphta (*i.e.* l'éthane à bas prix favorisé par le développement des hydrocarbures non conventionnels) est devenu clé à court et moyen long terme.
- **Les nouvelles implantations se feront surtout là où il y a de la croissance, c'est-à-dire proches des zones de demande forte.** Pour certains produits, la proximité du client présente un avantage compétitif.
- **Afin d'assurer la compétitivité, des méga-sites industriels intégrés en amont se développeront au détriment des sites anciens et petits de l'Europe.** La croissance des entreprises d'État dans certains pays émergents ou développés va dans ce sens.
- **Les chaînes de valeur vont continuer à se reconfigurer géographiquement et technologiquement,** ce qui impliquera des changements importants dans les portefeuilles des grands acteurs industriels. Là aussi les entreprises d'État des pays émergents vont jouer un rôle important.
- **La pression réglementaire et fiscale sur la chimie, les matériaux, l'énergie en Europe et en France, va continuer de provoquer une baisse de compétitivité relative si l'écart avec l'environnement réglementaire mondial se poursuit.**
- Une des clés du développement de la chimie et des matériaux est l'innovation.
 - On prévoit un développement continu des biotechnologies industrielles et une pénétration accrue

des nouveaux matériaux. Les microtechnologies (procédés et nano) connaîtront plus de développements en rupture avec un calendrier de développements incertain.

- La chimie et les matériaux continueront cependant à se développer dans un avenir prévisible sur les ressources fossiles : charbon, hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, métaux et minéraux avec une plus grande efficacité et efficacité énergétique et matière. L'économie circulaire (recyclage, écologie industrielle, etc.) contribuera à cet objectif.

- La chimie et les matériaux issus du végétal (biomasse) constitueront un complément significatif. Leur développement sera fonction du prix relatif des matières premières, des économies de procédés innovants et de l'impact environnemental (l'analyse du cycle de vie est clé). Ils concerneront en priorité des produits de spécialités à forte valeur ajoutée.

• **Les nouveaux talents seront source d'avantages compétitifs** (importance de la formation et du développement des compétences tout au long de la vie).

• **Les comportements des consommateurs évoluent du fait de la nature finie et donc coûteuse des ressources**, en effectuant un passage progressif à une économie circulaire plus orientée vers une gestion optimisée de la ressource.

En termes de prospective quantitative pour la chimie, en conservant la tendance actuelle, on prévoit dans la prochaine décennie :

- une croissance moyenne mondiale de 4 à 5 % par an tirée par l'Asie dont la part de marché passera de 45 % (en 2009) à 65 % (en 2030) ;

- une croissance moyenne en Europe, de l'ordre de 1 à 1,5 % par an, tirée essentiellement par les produits de consommation et une baisse des activités amont de la chimie et des matériaux, en particulier de la production de la chimie organique et des grands polymères.

La perspective d'une croissance de 1 % limitant fortement la capacité à investir se traduirait, sur la base des évolutions constatées sur les dix dernières années, par une perte d'environ 30 % des emplois compte tenu des gains de productivité qui se poursuivront, mais également par une demande accrue d'un niveau élevé des qualifications pour rester innovant.

Objectif et stratégie du comité stratégique de filière Chimie et Matériaux

Le comité stratégique a pour but de répondre aux grands enjeux de la filière Chimie et Matériaux en France qui sont :

- une compétitivité-coût à restaurer : accès à l'énergie et aux matières premières, technologies, infrastructures logistiques et industrielles ;

- le maintien de son rôle moteur de pourvoyeur de solutions innovantes aux grands secteurs de l'industrie manufacturière répondant aux grands défis du développement durable ;

- mieux faire connaître le développement durable.

Son périmètre est large mais cohérent (industries de transformation de la matière) : chimie, caoutchouc, papier carton, plasturgie.

Les facteurs les plus essentiels pour redonner des atouts à la filière Chimie et Matériaux et l'inscrire résolument dans une perspective de développement et de compétitivité durables sont :

- obtenir l'énergie à un coût compétitif ;

- sécuriser l'accès aux matières premières à un coût compétitif ;

- assurer un environnement réglementaire comparable et stable ;

- améliorer et développer les infrastructures ;

- soutenir et favoriser l'innovation et les transferts technologiques ;

- développer des chaînes complètes de récupération et valorisation ainsi que l'utilisation des matières premières renouvelables et recyclables ;

- former les compétences qui seront nécessaires demain ;

- améliorer sensiblement l'image et la perception de la filière Chimie et Matériaux.

Plus généralement, à l'instar de l'ensemble de l'industrie manufacturière, des prélèvements fiscaux excessifs au regard de ce qui se passe dans d'autres pays et un coût du travail très élevé grèvent significativement la compétitivité de la filière en France.

En matière de nouveaux produits et de nouveaux projets de développement, le point clé est aujourd'hui le *time to market*. C'est sur ce point que l'Europe continuera ou non à défendre l'attractivité de son territoire et réussira ou non à conserver des projets d'investissements industriels significatifs. Dans ce contexte, la question fondamentale n'est plus de continuer à apprécier les aides à la R & D et à l'innovation à l'aune de la concurrence intra-européenne – comme le fait la Commission – mais d'identifier les facteurs qui conduiront les groupes industriels – grands, moyens ou petits – ayant une stratégie mondiale à choisir de localiser un projet de recherche et un projet industriel en Europe plutôt qu'ailleurs.

À cet égard, il faut que les règles communautaires autorisent désormais l'accompagnement des projets industriels eux-mêmes par des aides appropriées et à un niveau significatif (30 % voire 50 % selon les cas), comme le font les États-Unis et les pays émergents sur des technologies clés et des segments de marché stratégiques (ENR, technologies « vertes », etc.), sans s'arrêter aux seuls pilotes ou démonstrateurs.

Par ailleurs, la sélectivité des aides ne doit pas se faire au profit des seules PME car il existe le risque précité de localisation des projets hors Union européenne. Les projets les plus structurants ne peuvent être portés que par des grands groupes.

En termes d'innovation, outre notre capacité de recherche et nos savoir-faire scientifiques et industriels éprouvés, une de nos forces est de pouvoir s'appuyer sur un réseau de pôles de compétitivité (Axelera, IAR, Maud, Plastipolis, Xylofutur, Fibres) et de centres techniques, à compétence chimie, matériaux et environnement. Ce réseau a été complété par la création récente d'un ITE¹ à Lyon, IDEEL et d'IRT² pour le développement industriel et le renforcement des capacités de recherche publiques/privées jusqu'à la démonstration et le transfert de technologies.

Le fonctionnement du CSF

Le CSF rassemble 50 membres environ : 18 industriels, six pôles de compétitivité, quatre fédérations professionnelles, cinq syndicats de salariés, les principaux organismes de financement et de soutien aux entreprises (BPI³, Médiation, CGI, FSI⁴, MRP, MEDDE⁵, MSR, Oséo), les organismes publics de R & D (Ademe, ANR, CNRS) et les représentants des ministères. Le CSF Chimie et Matériaux, présidé par le ministre chargé de l'industrie, est piloté opérationnellement par Philippe Goebel, président de l'Union des industries chimiques, entouré d'un comité de pilotage (quatre réunions en 2014), de deux secrétaires-rapporteurs en lien avec le CNI et qui s'appuie sur cinq groupes de travail :

- économie circulaire et recyclage ;
- emplois et compétences ;
- infrastructures industrielles et logistiques, énergie ;
- dynamique de filière – Relations PME/ETI – grands groupes ;
- innovation « chimie et matériaux durables ».

État d'avancement des actions du contrat de filière

La réunion plénière annuelle du comité stratégique de filière Chimie et Matériaux s'est tenue le 27 juin 2014 à Bercy afin de faire un point d'avancement sur les actions inscrites au premier contrat de la filière adopté le 4 février 2013. La quasi-totalité des actions a été engagée ; près de la moitié sont achevées. Des avancées significatives ont été réalisées, notamment :

- la création d'un statut gazo-intensif, qui permet la mise en œuvre de mesures spécifiques améliorant la compétitivité des sites éligibles ;



© Diverchim

- le soutien au maintien des installations de cogénération industrielles de plus de 12 MW ;
- l'adaptation de la réglementation relative à l'urbanisation autour des sites présentant des risques industriels et technologiques, pour faciliter l'implantation de nouveaux acteurs sur les plateformes industrielles.

Afin de poursuivre ces efforts, les acteurs de la filière ont proposé d'actualiser le contrat de filière avec des actions nouvelles visant à agir sur les facteurs déterminants pour le maintien et le développement des activités de la filière en France :

- la maîtrise du coût de l'énergie, essentielle pour le secteur, premier consommateur industriel de gaz et d'électricité en France.
- le développement des plateformes industrielles, qui rassemblent sur un même site plusieurs entreprises, permettant de partager des ressources et des moyens et de renforcer les entreprises de la filière dans la compétition mondiale.
- le développement de l'économie circulaire et du recyclage en favorisant la réutilisation sur le territoire national de matières premières secondaires qui, dès lors qu'elles ont bénéficié pour leur collecte de mécanismes de soutien public, doivent être préférentiellement utilisées dans l'espace communautaire.

- l'innovation

Le comité poursuit l'analyse des filières d'innovation avec leurs forces et faiblesses, l'identification des verrous éventuels et le recensement de l'ensemble des acteurs de ces filières et de leurs contributions respectives pour soutenir les filières d'excellence en innovation.

La profession de la plasturgie s'est très majoritairement prononcée en faveur d'un regroupement des moyens

¹ Institut pour la transition énergétique IDEEL, IFMAS, PIVERT.

² Instituts de recherche technologique.

³ Banque publique d'investissement.

⁴ Fonds stratégique d'investissement.

⁵ Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

pour aider les plus petits à innover. Il a été décidé de mettre en place un centre technique industriel (CTI) pour la plasturgie. Le CTI est maintenant en phase de validation finale. Il s'appuiera sur la mise en commun de moyens de recherche entre le pôle européen de la plasturgie et l'Institut de la plasturgie d'Alençon, qui rassemble 25 millions d'euros d'actifs et 90 personnes, il disposerait d'un budget annuel de 10 millions d'euros pour conduire des projets de recherche, de développement et de transfert.

- **l'attractivité de la filière et la formation des compétences nécessaires** par des actions visant à mettre en place des « maisons de l'apprenti » pour loger les apprentis à proximité des centres de formation et assurer une meilleure adéquation de l'offre de formation avec les besoins des entreprises.

Les principales avancées en 2014

• Développement de l'économie circulaire et recyclage, accès compétitif aux matières premières et à la biomasse végétale

Une étude sur la chaîne de valeur du recyclage des plastiques a été menée à bien et présentée le 23 mars 2015, à Bercy au cours d'une table ronde organisée sur ce thème. Suite aux conclusions de l'étude qui met en évidence la nécessité d'améliorer le modèle économique du recyclage des matières plastiques, définit des pistes d'amélioration et propose un contrat d'expérimentation, trois axes prioritaires sont identifiés :

- Mieux capter le gisement et orienter davantage les déchets plastiques vers le recyclage ;
- Renforcer la compétitivité des activités de recyclage par et pour l'accroissement de l'offre ;
- Optimiser le fonctionnement de la filière en renforçant les synergies, la traçabilité et la transparence.

Une seconde étude sur la sécurisation du modèle économique des filières du recyclage dans un contexte de volatilité des cours des matières premières sera lancée en 2015.

L'animation de la filière du recyclage des plastiques a été confiée à 2ACR (Association Alliance Chimie Recyclage) conformément au vœu du CSF.

• Emplois et compétences

Le projet de mise en place d'une maison de l'apprenti prend forme : le projet a été défini en collaboration avec Alliade Habitat. Il consiste en la construction d'un foyer de 104 logements à Villeurbanne pour pallier un déficit de logements à Lyon, qui va s'accroître dans les années à venir, pour les étudiants en général et pour les alternants en particulier. Les prestations proposées, outre l'hébergement, intègrent un accompagnement social et éducatif. Le projet fait l'objet d'un financement à hauteur de 1,9 Md€ par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et de subventions des collectivités territoriales

(région, Grand Lyon Métropole...). Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux de construction au début de l'année 2016.

• Mise en adéquation au niveau territorial de l'offre de formation avec les besoins en compétences des entreprises

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle va pouvoir servir grandement le projet. L'Observatoire prospectif des industries chimiques (Opic) est en train d'établir, avec beaucoup d'énergie et une forte implication, un tableau de bord par région concernant l'emploi et la formation. Les indicateurs et les sources d'information disponibles sont en cours d'élaboration de manière paritaire. Cette réflexion pourrait être étendue au périmètre du CSF par association des autres observatoires à la démarche.

• Développement des infrastructures (transports et logistique) et des plateformes industrielles, accès compétitif à l'énergie

Un guide des bonnes pratiques sur l'efficacité énergétique a été élaboré et diffusé en décembre 2014 afin de déployer largement et de **contribuer à l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique.**

L'un des grands enjeux de la filière reste de trouver une réponse adaptée aux problèmes de coûts de l'énergie.

Un certain nombre de sujets identifiés par le CSF dans le cadre du contrat de filière (valorisation du potentiel d'interruptibilité et d'effacement, accès au gaz à prix compétitif) a fait l'objet d'amendements portés dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique et à la croissance verte dont nous attendons un certain nombre d'avancées.

Une politique industrielle de développement de la filière passe aussi par la promotion du concept de plateformes chimiques.

L'étude de benchmark des plateformes industrielles françaises, menée par le cabinet Advancy, a été présentée le 24 septembre 2014. Elle concerne une dizaine de plateformes françaises et cinq plateformes européennes (analyse forces/faiblesses, recommandations).

Plusieurs recommandations de cette étude seront mises en œuvre dans les mois qui viennent concernant notamment :

- la création d'une brochure de promotion des plateformes à usage des investisseurs en collaboration avec l'AFII ;
- l'élaboration d'un guide de structuration pour les industriels désireux de constituer une plateforme ;
- la constitution d'un groupe de travail « plateformes » au sein de l'UIC pour favoriser les échanges d'expériences et porter les demandes des industriels pour améliorer l'attractivité des sites concernés.

• Dynamique de filière (soutien du tissu PME-ETI) avec comme principaux axes : bonnes pratiques commerciales et Médiation inter-entreprises, soutien à l'exportation

Un comité de suivi des bonnes pratiques entre fournisseurs, plasturgistes et l'aval de la filière a été mis en place. Il réunit les producteurs et distributeurs de matières plastiques, les transformateurs de matières et la Médiation inter-entreprises. Le comité est chargé de suivre l'utilisation d'un indicateur de confiance partagé, la mise en place d'un dialogue avec les représentants de l'aval, sous l'égide de la Médiation inter-entreprises et la diffusion des bonnes pratiques au sein de chaque branche.

• Innovation

Le comité innovation a poursuivi ses travaux autour des thématiques identifiées.

Au cours du séminaire sur le bâtiment durable, il a été décidé de constituer quatre groupes de travail sur :

- le découplage structure enveloppe (assemblage d'éléments de structure dans une logique de modularité de bâtiment (collage, etc.) ;
- les super-isolants couche mince (optimisation des aérogels de silice et développement des aérogels organiques (coût/propriété) ;
- les ciments à faible émission de CO2 (nouveaux adjuvants pour ciments traditionnels et développement des géopolymères) ;
- la qualité de l'air (approche système de la qualité de l'air intégrant des capteurs bas coût).

Un cinquième groupe de travail est en cours de constitution sur les plaques minces de bardage (plaques allégées durables et résistantes au feu).

De nombreux chimistes (Solvay, Arkema, PCAS, Total, Onip, PPG, etc.) participent à ces groupes de travail.

• Transport du futur : projet FORCE

Une première réunion a eu lieu en décembre 2014. Un consortium multi-filière d'industries productrices et utilisatrices a été créé, intégrant l'UIC, ARKEMA, Chomarat, Faurecia, Kermel, Mersen, Plastic Omnium, PSA Peugeot Citroën, Renault, Rhovyl, et Total.

Il s'agit dans un premier temps de valider la faisabilité technique d'un procédé de production d'une fibre de carbone à bas coût.

Le pilotage de l'étude a été confié à l'Institut de recherche technologique Jules Verne (IRT JV) en concertation avec la Plateforme de la filière Automobile (PFA) et l'Union des industries chimiques (UIC). Les premières conclusions sont attendues pour juin 2015.

Les orientations pour 2015

Le CSF poursuivra les actions précédentes à caractère pluriannuel et s'attachera plus particulièrement à l'avancement des actions suivantes :

• Transports et infrastructures

- Redynamiser le transport ferroviaire de produits chimiques en travaillant à la fois avec l'opérateur historique

Fret SNCF et les opérateurs privés pour une offre ferroviaire de qualité et économiquement soutenable.

- Relancer des grands projets fluviaux et dynamiser le transport fluvial de produits chimiques.

- Les deux grands projets Canal Seine-Nord-Europe et Canal Saône-Moselle Saône-Rhin ont le soutien de l'État et de l'Union européenne (850 Md€). Ils concernent de nombreux flux de produits chimiques et peuvent créer des opportunités à exploiter par les industriels de la chimie, pour autant que leurs besoins soient bien intégrés en amont.

- Indépendamment de ces grands projets européens, l'UIC et Voies Navigables de France ont lancé, avec le soutien de l'Ademe, une étude commune sur les flux de produits chimiques sur le bassin de la Seine et du Nord Pas-de-Calais afin de connaître le potentiel de développement et les freins éventuels. Les conclusions seront rendues début 2015.

- Obtenir le passage des frontières de l'UE par les camions de 44 tonnes en provenance de France. Suite à la généralisation de l'utilisation des poids lourds de 44 tonnes à cinq essieux en France au 1^{er} janvier 2013, il devient urgent pour les industriels français que le gouvernement français prenne des dispositions sur le passage des frontières en bilatéral avec la Belgique, le Luxembourg et l'Italie, sans attendre la modification de la directive européenne. Ceci permettrait aux industriels d'optimiser leur logistique transfrontalière et contribuerait au développement des échanges internationaux.

• Énergie

- Proposer des mesures supplémentaires visant à réduire, voire annuler le différentiel de prix du gaz entre le nord et le sud de la France. Les industriels ont besoin d'un marché du gaz en zone sud qui soit à des prix leur permettant d'assurer leur survie.

- Lancer une étude de benchmark sur l'utilisation des cogénérations en France et en Europe. Cette étude permettra d'établir les différences entre les dispositifs nationaux de soutien à la cogénération industrielle au sein de l'Europe. Elle analysera l'impact de ces différences sur la compétitivité des activités industrielles.

• Innovation

- Poursuivre une politique de fiscalité incitative, à l'instar du Crédit impôt recherche (CIR), qui doit être maintenu sans modification de son périmètre. Outil efficace de soutien à l'innovation, largement utilisé par les entreprises de la chimie, il contribue à l'ancrage de l'effort de recherche sur le territoire, particulièrement pour les PME.

- Maintenir un réseau structuré favorable à l'innovation (recherche publique/privée).

- Renforcer certains pôles de compétitivité et les Instituts d'excellence en matière d'énergies décarbonées (IEED)

- Un séminaire va être organisé début 2015 sur les attentes du plan de la Nouvelle France industrielle « batterie et stockage de l'énergie » vis-à-vis de la chimie.

Ce séminaire se fera en concertation avec les structures existantes, en particulier avec le réseau RS2E.

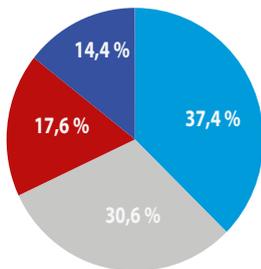
- Une étude sur la filière Chimie et Matériaux à fort potentiel de développement a été présentée aux membres du groupe de travail. Plusieurs axes de développement ont été identifiés et feront l'objet d'actions spécifiques en 2015.

• **Recyclage et économie circulaire**

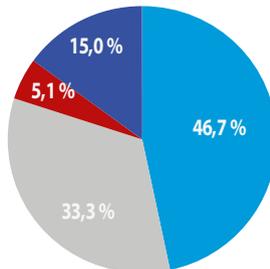
- Préserver, pour les industries françaises et européennes, les ressources de matières premières recyclables sur les trois gisements prioritaires : plastiques, métaux, bois, papier, en mettant en place des outils réglementaires et fiscaux adaptés.

Effectifs salariés (en ETP)

31 décembre 2000 : 528 770 personnes

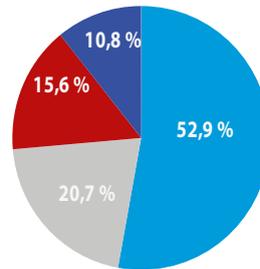


31 décembre 2012 : 316 074 personnes

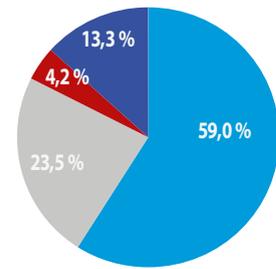


Valeur Ajoutée - hors autres produits et autres charges

33 618 M€ en 2000

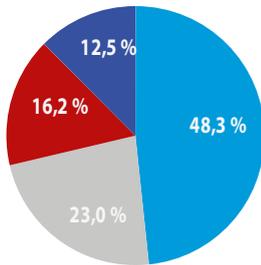


29 659 M€ en 2012

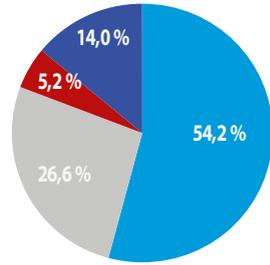


Frais de personnel

20 005 M€ en 2000

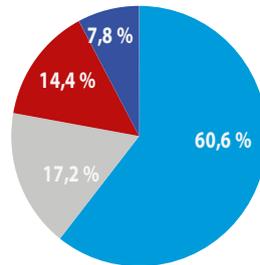


19 470 M€ en 2012

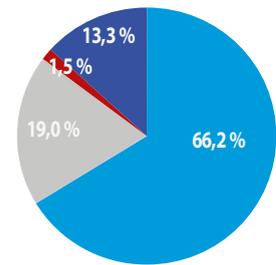


Excédent brut d'exploitation

11 196 M€ en 2000

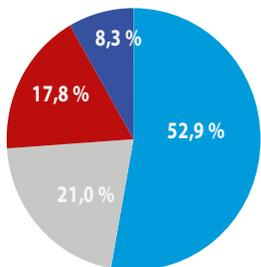


6 794 M€ en 2012

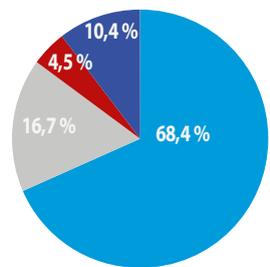


Investissements corporels bruts hors apports⁶

5 608 M€ en 2000



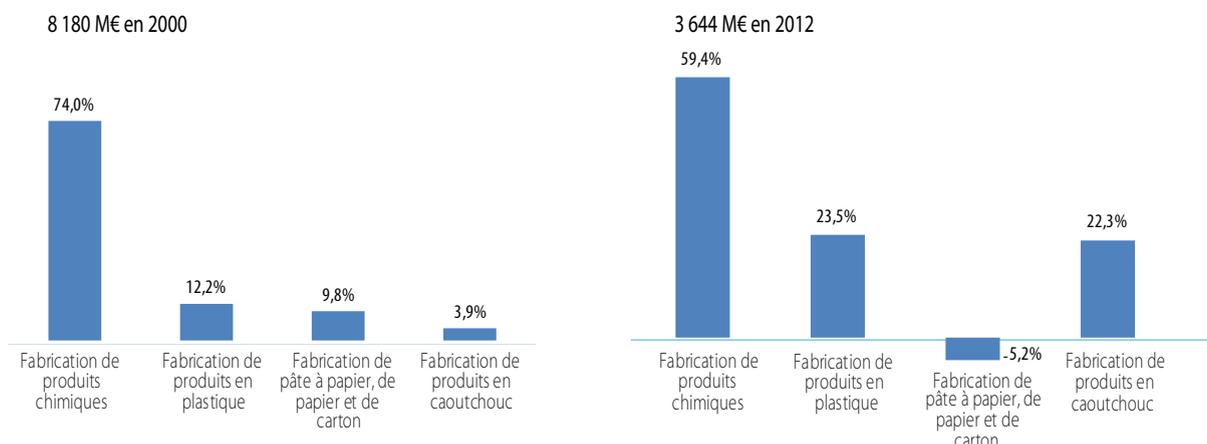
5 644 M€ en 2012



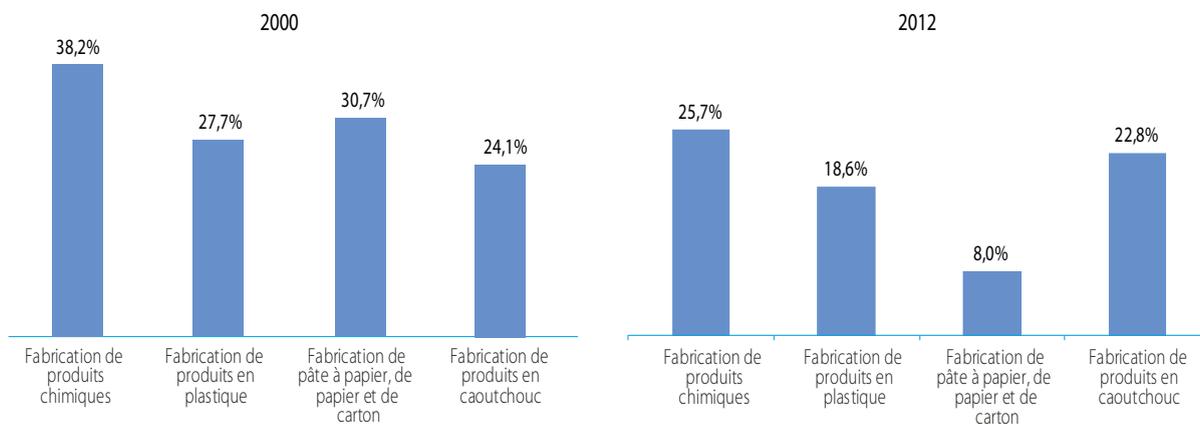
- Fabrication de produits en caoutchouc
- Fabrication de produits en plastique
- Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
- Fabrication de produits chimiques

⁶ Investissement corporels bruts hors apports : part de la valeur ajoutée consacré à l'investissement (hors apports reçus des autres sociétés)/Valeur ajoutée hors taxes.

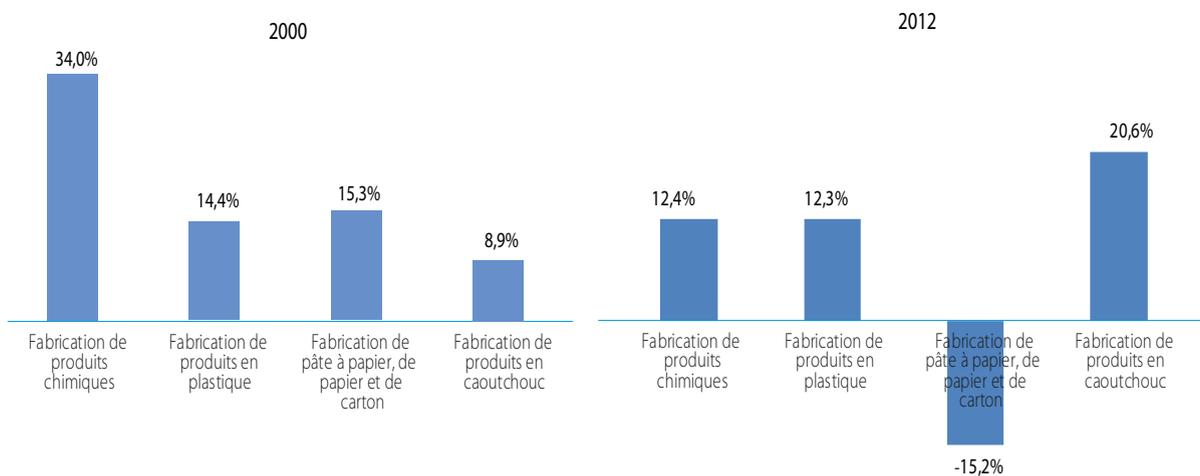
Résultat courant avant impôts



EBE/valeur ajoutée



RCAI/valeur ajoutée



Source : Insee, Esane.



Comité stratégique de filière Éco-industries

Contexte et enjeux de la filière

Créé en 2008, le Comité stratégique de filière des éco-industries (COSEI) regroupe les filières stratégiques de l'économie verte, des domaines liés à la transition énergétique (production d'énergies renouvelables, bâtiment à faible impact environnemental, production de matériaux biosourcés, réseaux électriques intelligents et stockage de l'énergie, optimisation des procédés industriels, logistiques et gestion de flux) aux domaines de la gestion des ressources et de la protection de l'environnement (gestion des déchets, gestion durable de l'eau, génie écologique, métrologie, captage, stockage et valorisation du CO₂).

En 2012, la production des éco-activités représente 2,3 % de la production nationale (en progression de 0,1 % par rapport à 2011) et la balance commerciale dans le domaine des éco-activités est excédentaire de 3,2 milliards d'euros. **Les éco-activités ont compté 447 500 emplois en équivalent temps plein en 2012, chiffre en progression de 0,3 % par rapport à 2011**, contre 0 % dans le reste de l'économie (source statistique CGDD, mai 2014).

Le COSEI agit dans le cadre de quatre groupes (eau, énergies renouvelables, valorisation industrielle des déchets, efficacité énergétique) **rassemblant l'ensemble des filières industrielles de l'économie verte et de six groupes de travail transverses** (action internationale, innovation, financement, emploi, formation et compétences, relation grands comptes/PME, économie circulaire). Trois des quatre filières stratégiques du COSEI ont validé leurs contrats de filière le 9 octobre 2013. La filière « Efficacité énergétique » présentera le sien à la signature des ministres de tutelle au premier semestre 2015.

Le COSEI, se décline également en région, avec des CSFR actifs notamment en Île-de-France.

Lors du lancement de la deuxième phase de la Nouvelle France industrielle, le 18 mai 2015, le ministre Emmanuel Macron, a annoncé que le Plan industriel Énergies renouvelables serait repris par le groupe de travail Énergies renouvelables du CSF Éco-industries. Toutes les actions et les financements du Plan sont conservés.



© ArtJazz - Thinkstock

Synthèse de l'avancement des actions à fin 2014

Les trois contrats de filière du COSEI regroupent 40 actions qui concernent l'amélioration des relations entre grands comptes et PME, l'accroissement de la performance des entreprises, l'attractivité des métiers, le soutien à l'innovation, le développement à l'export et à l'international, l'accessibilité des entreprises industrielles au financement.

Au 31 décembre 2014, 58 % des actions sont bien engagées, 32 % sont à initier et 10 % sont confrontées à des difficultés ou abandonnées.

Certaines actions des contrats de filière sont soutenues tout particulièrement par les groupes de travail transverses du COSEI, notamment sur les thématiques emploi, formation et compétences ou relations grands comptes/PME.

COSEI - Énergies renouvelables

La filière rassemble l'ensemble des acteurs des secteurs du solaire, de la géothermie, des énergies marines, de l'éolien terrestre et marin, de la biomasse énergie, des biocarburants et de la chimie verte, depuis la R & D jusqu'au marché.

Avancement du plan d'action à fin 2014

La filière a contribué à la mise en œuvre du plan industriel « Énergie renouvelable » par la contribution d'un panel de 15 entreprises, grands groupes, ETI et PME, ainsi que des centres de recherche et des pôles de compétitivité. L'innovation, axe essentiel du contrat de filière, s'est traduit concrètement par le lancement par l'Ademe d'un AMI « Briques technologiques » et par un AMI « Fermes pilotes hydroliennes » (sélection de deux consortiums) dans le cadre du programme des investissements d'avenir (PIA). Un AMI « Fermes pilotes éolien flottant » est en préparation. La recherche d'un cadre de développement allant vers une plus grande intégration au marché a conduit la direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) à mener une large consultation sur l'évolution des mécanismes de soutien (150 contributions formulées). La filière a participé à l'évolution des appels d'offres portant sur les installations photovoltaïques pour favoriser les entreprises innovantes et les meilleurs bilans carbone.

En termes de création d'emplois, la finalisation de l'étude annuelle de l'Ademe « Marchés et Emplois » a permis de montrer une légère diminution des emplois directs sur les trois dernières années (84 000 emplois actuellement) en raison de la stagnation du secteur d'activité, alors que les projections font état de création de 125 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2020¹, si les objectifs de la directive européenne sur les énergies renouvelables et de la loi Grenelle sont tenus.

L'étude CGDD-Cereq sur les métiers, les compétences et les besoins en formation dans le domaine des énergies marines renouvelables fait apparaître des besoins dans les métiers classiques déjà en tension de chaudronniers et soudeurs et une problématique en termes de vivier de recrutement pour les techniciens de maintenance entre du personnel marin à former aux techniques de maintenance et des techniciens de maintenance à former aux spécificités et contraintes du travail en milieu marin. Dans le domaine de l'éolien terrestre, l'étude est bien avancée mais doit encore être complétée. Deux autres volets du chantier d'action CGDD-Cereq ont été lancés dans le domaine de la valorisation des déchets par la méthanisation et des réseaux électriques intelligents.

Les priorités pour 2015

La filière participera à la finalisation des nouveaux mécanismes de soutien dans le cadre d'une concertation lancée en janvier 2015 par la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Le principe retenu est celui d'un complément de rémunération par rapport au marché de l'électricité, déterminé ex-post.

Cette concertation se terminera à l'été 2015. La filière contribuera aux réflexions sur l'évolution du cahier des charges de l'appel d'offres « Éolien maritime » afin de permettre des coûts inférieurs à 150 €/MWh, aux moyens préalables permettant de diminuer les risques pour les soumissionnaires et d'introduire un dialogue compétitif. La filière contribuera également au lancement de l'AMI « Fermes pilotes éolien flottant », à l'AMI « Multi-ENR » encore ouvert, et à la continuité dans la mise en œuvre du Fonds chaleur (biomasse, géothermie, solaire thermique) confié à l'Ademe et à la mobilisation de la biomasse forestière en lien avec le CSF Bois. Elle poursuivra le développement des biocarburants avancés.

Elle veillera à suivre l'avancement des actions déléguées au plan industriel « Énergies renouvelables » notamment dans la coordination de la promotion et le développement de l'offre française à l'international.

En matière d'emploi et de formation, la finalisation des études CGDD-Cereq permettra d'affiner la connaissance des besoins en formation dans les domaines de la méthanisation, des énergies marines et de l'éolien. L'étude « Marchés et Emplois » de l'Ademe sera quant à elle renouvelée.

COSEI - Valorisation industrielle des déchets

La filière rassemble les acteurs présents sur les activités de collecte, de tri et de traitement de déchets, de transformation des matières premières de recyclage et de valorisation.

La filière compte 118 200 emplois. Si l'on y intègre les emplois de l'économie sociale et solidaire, ceux des bureaux d'études et d'ingénierie et enfin les éco-organismes, l'emploi total est estimé à 135 000 en équivalent temps plein, soit 0,3 % de la population active.

Avancement du plan d'action à fin 2014

Le groupe de travail a été relancé en 2014 sous la double présidence FNADE² /FEDEREC³. La filière a pris en compte le plan déchets et le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte, notamment dans son volet économie circulaire.

Le lancement des appels à projets pour la mise en place de démonstrateurs industriels en liaison avec le plan industriel « Recyclage et matériaux verts » a permis d'identifier 111 projets représentant 785 millions d'euros d'investissements et 1650 emplois directs. Les projets déposés sont actuellement traités et analysés par les deux fédérations et l'Ademe, aidés par le pôle de compétitivité

¹ Source : Livre blanc du SER.

² Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement.

³ Fédération des entreprises du recyclage.

TEAM2. Une attention particulière est apportée au degré d'innovation, au nombre d'emplois créés et au respect d'un nécessaire maillage géographique des sites.

Dans le cadre de la mise en place d'un groupe interministériel de lutte contre les sites illégaux, une cellule de veille a été constituée.

La filière a produit une note de synthèse concernant les combustibles solides de récupération (CSR). Dans le cadre du chantier d'action CGDD-Cereq, une étude portant sur les métiers, les compétences et les besoins en formation a été lancée dans le domaine de la valorisation des déchets par la méthanisation.

Les priorités pour 2015

En relation avec la section transverse économie circulaire du CNI, la filière redéfinira les engagements volontaires de la profession de l'amont à l'aval dans le domaine de l'économie circulaire autour de quatre axes : frugalité, prévention, création de valeur et actions de promotion.

La filière a décidé de mettre en place sept groupes de travail spécifiques : biodéchets / déchets du BTP, routiers et de la déconstruction (en lien avec le CSF industries extractives et première transformation) / combustibles solides de récupération / freins réglementaires / sites et transferts illégaux / substances réglementées / recyclage. Chaque groupe de travail aura sa propre feuille de route.

La filière cherchera à établir des connexions avec les initiatives locales, par exemple la création de plateformes locales d'écologie industrielle ou d'économie circulaire. Elle assurera la promotion de ses actions et appuiera les initiatives et les démonstrations, travaillera sur le concept et la mise en place de *green deals* à la française et fera remonter à la section thématique du CNI les besoins de simplification.

COSEI - Eau

La filière rassemble l'ensemble des acteurs positionnés dans les activités d'étude, de conception, de construction des installations et ouvrages de gestion des services d'eau et d'assainissement des collectivités et des industries, ainsi que de génie écologique et de métrologie de l'eau et des milieux.

La filière regroupe 900 entreprises industrielles et de services et compte 124 000 emplois.

Avancement du plan d'action à fin 2014

• Innovation dans les marchés publics de l'eau

Une commission mixte UIE⁴-Syntec-Ingénierie-Cinov établie sous l'égide du COSEI Eau a contribué activement à l'élaboration du guide de la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie, de l'Industrie et



© Annavaczi - Thinkstock

du Numérique intitulé « Guide pratique de l'achat public innovant ». Sur la base de cette contribution, une fiche⁵ sur les bonnes et mauvaises pratiques dans les marchés publics dans le domaine de l'eau a été réalisée et publiée en décembre 2014. Elle a fait l'objet d'une présentation dans le cadre des « Rendez-vous de l'eau » organisés par l'UIE à Pollutec Lyon et a été largement diffusée par l'UIE, Syntec-Ingénierie et Cinov auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

• Plan eau de la Nouvelle France industrielle

Le contrat de filière du CSF Éco-industries Eau a servi de base à la définition des priorités du plan « Qualité de l'eau et gestion de la rareté » de la Nouvelle France industrielle : usine d'épuration de la ville durable, épuration dessalement, *smart water* (réseaux et gestion de la ressource), usine de dessalement de l'eau de mer.

Le CSF Eau, en s'appuyant sur les travaux de l'UIE, a contribué à l'identification des principaux freins réglementaires et aux propositions d'évolution.

Le CSF Eau participe à la coordination en vue du lancement par l'Ademe d'un AMI dédié à la filière Eau et entrant dans le programme d'investissements d'avenir (PIA).

• Organisation et représentativité de la filière

Sous l'égide de la nouvelle coprésidence tripartite UIE-FP2E-Syntec-Ingénierie, un travail d'élargissement du COSEI Eau à tous les acteurs publics et privés a été initié en 2014 et se poursuivra en 2015.

Les priorités pour 2015

• Réutilisation des eaux usées traitées

La nouvelle réglementation 2014 ne permettant pas aux utilisateurs (agriculteurs, golfs, etc.) de maintenir les autorisations datant d'avant 2010 sur l'utilisation d'eaux usées traitées, les organisations professionnelles concernées pour la conception, la gestion et l'utilisation

⁴ Union nationale des industries et entreprises de l'eau et de l'environnement.

⁵ La fiche est disponible sur le site web du CNI, rubrique CSF COSEI Eau : www.conseil-national-industrie.gouv.fr

de ces eaux (UIE, FP2E, Syntec-Ingénierie, FFGolfs, Irrigants de France) ont élaboré des propositions d'évolution de la réglementation française. L'objectif est de lever la situation de blocage sur le terrain apparue depuis 2010. Ces propositions visent également à constituer des propositions de positions françaises en vue des prochains débats européens. Elles feront l'objet d'un arbitrage interministériel.

- **Attestations de conformité sanitaire (ACS) des équipements et matériaux utilisés pour la production d'eau potable**

La réglementation française a été partiellement refondue en 2007 et laisse aujourd'hui l'ensemble des acteurs publics et privés dans une situation d'imbroglio juridique et technique. Le COSEI Eau élaborera des propositions de refonte de cette réglementation en cohérence avec la réglementation européenne.

- **Smart Water**

Les *Smart Water* représentent un enjeu important de développement de services pour la gestion du petit et du grand cycle de l'eau. Elles peuvent se décliner en cinq segments : *smart water metering* (comptage/mesure), *smart water network* (gestion des réseaux/points de captage), *smart water plants* (usines), *smart water ressources* (gestion des eaux de surface et souterraines à l'échelle d'un territoire) et *smart water awareness* (gestion de la relation client).

Le COSEI Eau coordonnera le suivi de différentes initiatives dans le domaine, notamment en matière de normalisation. Le COSEI Eau a bien perçu la demande des collectivités locales de disposer de systèmes de *smart water metering* interopérables avec une tentation très forte pour elles de souhaiter « normaliser » les formats de trames de données et/ou leurs modalités de transmission, au lieu d'avoir recours à des solutions d'interopérabilité software via les systèmes d'exploitation des données multi-sources. Le risque est, d'une part, de voir l'innovation des entreprises françaises freinée par ce type de décisions et, d'autre part, d'affaiblir la position des technologies françaises face aux compétiteurs étrangers très actifs sur la normalisation internationale.

Le COSEI Eau exercera un rôle d'échange et de diffusion des initiatives dans le domaine, notamment en matière de normalisation ou de maîtrise de l'interopérabilité, afin de soutenir la sous-filière encore très jeune du *smart water* français.

- **Traitement des eaux de piscines**

Dans la perspective de la refonte de la réglementation nationale datant de 1981, des propositions d'évolution ont été élaborées visant à simplifier les procédures administratives et favoriser l'innovation dans un objectif de sécurité des usagers et des travailleurs. La poursuite de

ce travail réglementaire représente un fort enjeu pour les industriels fabricants d'équipements pour l'analyse et le traitement de l'eau.

- **Identification des freins au développement de l'ingénierie de l'eau à l'export**

Le COSEI Eau a mis en place début 2015 un groupe de travail associant dans un premier temps l'ingénierie et l'AFD⁶ pour identifier les blocages qui peuvent pénaliser l'ingénierie de l'eau à l'exportation et pour renforcer les synergies qui pourront être identifiées et valorisées.

COSEI - Efficacité énergétique

La filière de l'Efficacité énergétique regroupe l'ensemble des acteurs qui développent, produisent et commercialisent des matériels, des logiciels, des procédés et des services permettant d'améliorer l'efficacité de la consommation d'énergie pour un usage de qualité maintenue ou améliorée. Ces produits peuvent être spécifiquement dédiés à l'amélioration de l'efficacité énergétique (système de gestion intelligent de l'énergie, isolant, etc.) ou embarquer l'efficacité énergétique dans leur conception (ampoule, moteur...).

Le groupe de travail « Efficacité énergétique » du COSEI est le fruit de la fusion des groupes de travail « Systèmes électriques intelligents et stockage de l'énergie » (SEISE) et « Bâtiment à faible impact environnemental » (BAFIE).

Il s'est doté en 2014 de quatre sous-groupes de travail (efficacité énergétique des réseaux, efficacité énergétique des bâtiments, efficacité énergétique dans l'industrie et innovation) qui se sont réunis à dix-huit reprises pour construire le projet de contrat de filière et apporter une contribution au projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Les priorités pour 2015

Le contrat de filière « Efficacité énergétique » a été validé le 2 avril 2015 par Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique lors de la réunion du comité stratégique de filière des éco-industries.

Ce contrat est articulé autour de quatre axes :

- le fonctionnement de la filière Efficacité énergétique,
- l'innovation et sa diffusion,
- la compétitivité de la filière Efficacité énergétique,
- le développement des compétences.

Il contient treize actions dont à titre d'exemple, la gouvernance et la valorisation des données numériques de l'énergie, la promotion de l'innovation en efficacité

⁶ Agence française de développement.

énergétique auprès des PME et dans la commande publique, l'engagement des *leaders* de la filière dans la démarche « Relations fournisseurs responsables » de la Médiation inter-entreprises (label MIE/Cedaf), la contribution de la filière aux dispositifs publics de surveillance du marché, le soutien à l'efficacité énergétique dans l'industrie.

Le COSEI Efficacité énergétique national participera à l'animation, avec la DIRECCTE et la DRIEE Île de France, du groupe de travail efficacité énergétique & énergie renouvelable du CSF régional Éco-activités avec le projet du Grand Paris en toile de fond.

COSEI - Groupes de travail transverses

- **Le groupe de travail « action internationale transverse » (GAIT)** a produit un rapport sur ses actions 2012/2013 en faveur du développement d'une offre française « ville durable » à l'international. Réalisation remarquable et remarquée, le GAIT a créé la marque « Vivapolis », un label « France » d'une offre intégrée à l'export sur la ville durable. Cette marque fédère les acteurs français de la ville durable, publics comme privés, autour de projets à l'international en regroupant leur savoir-faire. Elle a pour but de promouvoir le savoir-faire français à l'international (participation à plus de 20 événements internationaux, accueil de cinq délégations étrangères...) et de favoriser le groupement d'entreprises, dont des PME, pour proposer une offre urbaine globale. Ont ainsi été vus, entre autres, trois projets d'éco-quartiers franco-chinois à Wuhan, Shenyang, et Chengdu, deux projets de démonstrateurs 3D à Astana et Santiago et de nombreuses actions collectives en Afrique, au Mexique... Vivapolis réunit aujourd'hui plus de 120 entreprises de toutes tailles et intervient dans tous les domaines de la ville durable, cinq ministères, dix agences publiques, des associations de collectivités locales ainsi que des associations professionnelles du secteur privé. Le GAIT, en lien avec la fédératrice du « Mieux vivre en ville » du secrétariat d'État au Commerce extérieur, a constitué un comité de pilotage formé des principaux acteurs publics et privés concernés afin de porter la démarche. Le GAIT produit et diffuse également depuis janvier 2015 la *newsletter* Vivapolis à plus de 250 membres et partenaires.

- **Le groupe de travail « innovation »** a réalisé un bilan des aides de l'État aux entreprises sur l'innovation (en annexe) et introduit un nouveau critère d'écoconditionnalité autour de la notion de coûts évités dans les appels à projets du Fonds unique interministériel (FUI). Il travaille par ailleurs à l'établissement d'une base de données commune des projets de recherche et d'innovation dans les 19 filières industrielles stratégiques de l'économie

verte. Il vise également à simplifier la réponse aux appels à projets publics sur l'innovation, en établissant un dossier unique.

- **Le groupe de travail « financement »** a contribué et participé à la Conférence bancaire et financière de la transition énergétique (CBFTE). Le résultat de ses travaux sur le financement de la rénovation énergétique des bâtiments, notamment sur le développement du tiers investissement a pu être versé au débat. Le groupe de travail attend les conclusions de la CBFTE pour les décliner au sein du COSEI.

- **Le groupe de travail « emplois, formation et compétences »** a participé au suivi des études menées dans le cadre du chantier action CGDD-Cereq sur la cartographie des emplois, des métiers, des compétences et des besoins en formation dans le domaine des énergies marines renouvelables, de l'éolien terrestre, des métiers de la mesure. En lien avec le COSEI Efficacité énergétique, il portera la vision du COSEI dans le cadre de l'étude CGDD-Cereq sur les réseaux électriques intelligents, ainsi que l'étude sur la méthanisation, toujours menée dans le cadre de l'action CGDD-Cereq, en associant le COSEI Eau.

- **Le groupe de travail « relations grands comptes/PME »** a réalisé avec le Pexé et le soutien du Medde un guide du financement des éco-entreprises qui identifie les fonds *corporate* dédiés au secteur des *cleantech*. Il est impliqué dans l'organisation des vitrines de l'innovation thématiques (eau, déchets, etc.) qui permettent d'identifier des solutions innovantes dans les éco-industries et de développer des collaborations. Plus de 40 grands comptes ont participé à l'édition 2014. Enfin, il agit pour le développement commercial en favorisant l'entrée de grands comptes du secteur de l'environnement dans le Pacte PME (Veolia, Suez, Cofely Ineo, IFPEN, Siemens, Schneider Electric) ou en les mobilisant dans le cadre des rencontres B to B lors du Forum national des éco-industries.



Comité stratégique de filière Ferroviaire

La situation de la filière industrielle ferroviaire française à la charnière 2014-2015

Les perspectives d'activité de la filière ferroviaire sont différentes selon qu'il s'agisse de l'infrastructure ou du matériel roulant.

Dans le premier cas, l'activité est soutenue à la fois par un niveau relativement élevé d'investissement de régénération du réseau, ainsi que par les travaux de construction de quatre nouvelles lignes à grande vitesse. Un net ralentissement risque toutefois de se profiler à partir de 2017 sans que l'on puisse parler pour autant d'écroulement du marché national. À l'export, les perspectives sont plutôt bonnes compte tenu de l'activité de certains marchés en Europe (Grande-Bretagne notamment) ou encore au Moyen-Orient ou en Asie.

Les perspectives sont beaucoup plus inquiétantes concernant le matériel roulant. Les perspectives pour la période 2014-2018 sont préoccupantes à l'exception du segment des matériels périurbains pour lesquels les commandes de la RATP et des agglomérations se situent à un niveau élevé.

Ainsi, pour l'ensemble des activités de matériel roulant en France, le chiffre d'affaires devrait passer de 1,4 milliard d'euros en 2014 à une prévision de 300 millions d'euros en 2018, tandis que l'activité des services devrait rester à-peu-près nulle.

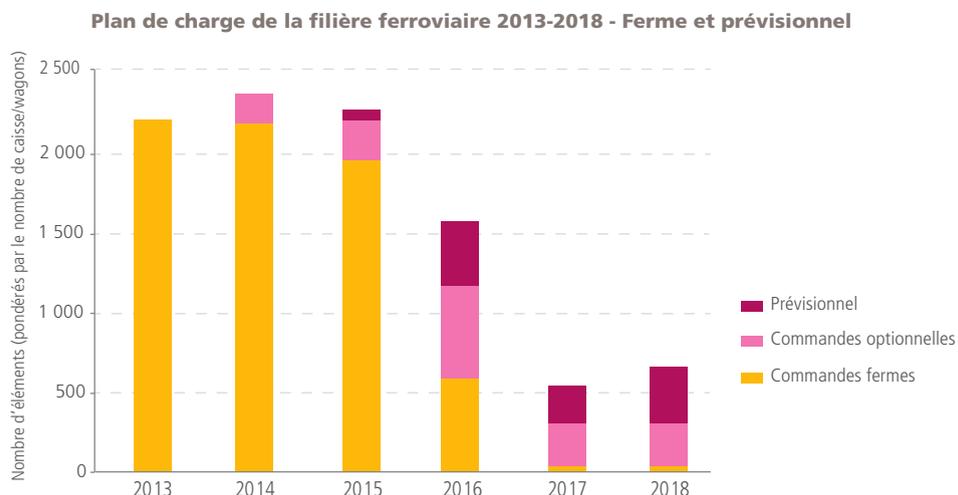


© Evgeny Prokofyev - Thinkstock

Pour les divers segments d'activité, les perspectives sont les suivantes :

- segment TGV : une activité qui fléchit à partir de 2017 pour devenir nulle en 2019 - plus d'activité pour l'ingénierie à partir de 2015 ;
- segment TET/TER (y compris Transilien) : une activité qui s'écroule dès 2016 pour devenir quasiment nulle en 2017 ;
- segment locomotives : activité nulle depuis 2013 ;
- segment voitures et wagons : seules activités, les wagons Modalohr et des navettes Eurotunnel ;
- segment tram-trains : faible activité (entre zéro et neuf rames jusqu'en 2017) activité nulle à partir de 2018 ;
- segment matériel interconnexion : appel d'offres en cours

Graphique 1 : Tendence activité/matériel roulant



Source : Fer de France.

pour le RER à deux niveaux nouvelle génération (RER 2N NG) en prévision d'une mise en service entre 2020 et 2022.

En novembre 2014, le CSF s'est réuni en réunion de travail, sous la présidence de Louis Nègre, pour faire un point complet des plans de charge pour la construction du matériel roulant et leur incidence sur l'emploi. La baisse simultanée des commandes dans pratiquement tous les segments en dehors de l'urbain et du périurbain (grande vitesse, trains d'équilibre du territoire, trains régionaux, locomotives) fait courir dès mi-2016 un risque majeur sur l'emploi et sur le maintien des compétences dans la filière. Tels que les programmes sont aujourd'hui connus, 10 000 emplois sont en risque. Les futurs grands programmes annoncés ne se traduiront pas en charge industrielle avant 2019 ou 2020, leur seul impact étant au niveau des bureaux d'études.

Les actions du CSF Ferroviaire en 2014

2013 avait été une année structurante, avec la validation officielle du rapport du comité stratégique de filière « Ambition 2020 », qui définit le projet d'ensemble pour la filière, caractérisé par cinq axes stratégiques assortis de 24 objectifs à atteindre, et la mise en place du contrat de filière lors de la réunion plénière du CSF du 11 janvier 2013 à Valenciennes. 2014 a été essentiellement une année de mise en œuvre de cette stratégie par les principaux acteurs de la filière, à commencer par la Fédération des industries ferroviaires (FIF) qui a en charge le pilotage d'une part significative des actions structurantes :

- **accélérer la structuration de la filière en s'appuyant sur les clusters d'industriels** ;
- **améliorer la transparence des relations entre donneurs d'ordres et fournisseurs et sous-traitants** ;
- **inventer des modes de déplacement du futur.**

D'autres actions incluses dans le contrat de filière impliquent aussi la FIF, notamment :

- au sein de l'Association Fer de France, créer une équipe de France export ;
- avec les pouvoirs publics (ministère chargé de l'industrie et ministère chargé des transports), créer un outil financier permettant aux régions de financer les TER ;
- créer un fonds de modernisation des équipementiers ferroviaires (Croissance Rail) de 40 millions d'euros pour soutenir le développement des PMI et la création d'ETI.

Bilan de 2014

Pour les actions directement pilotées par la FIF :

1. Le groupement des clusters industriels est aujourd'hui une réalité, qui a permis de définir une image commune pour les actions commerciales à l'export « French Business Clusters », et de coordonner les premières actions concrètes



(Québec, Maghreb). Les quatre clusters actifs regroupent près de 250 membres. L'extension du nombre de clusters s'avère plus long qu'initialement escomptée compte tenu de la nécessité d'impliquer, au-delà des industriels, les pouvoirs publics locaux.

2. Médiation inter-entreprises ferroviaire dont l'équipe est constituée de :

- un médiateur : Maurice Perrault, nommé par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique,
- deux « personnalités qualifiées » : Georges Dubot et Pierre-Louis Rochet, nommées par la FIF.

Les modalités de saisine et leur mise en œuvre sont faciles et simples. En 2014, l'activité de la Médiation de la filière a été forte, avec une réelle montée en puissance :

- douze dossiers soldés avec succès,
- six en traitement,
- des saisines au niveau des régions avec huit dossiers.

En parallèle à cette activité, l'équipe de la Médiation inter-entreprises ferroviaire a poursuivi son **action de sensibilisation et de pédagogie auprès des acteurs de la filière avec :**

- **des réunions avec les groupements de la FIF** (Groupement des équipementiers de matériel roulant, Groupement infrastructure),
- **des visites** en régions (Nord - AIF, Bourgogne - Mécateamcluster).

Au cours de ces rencontres, l'équipe de la Médiation s'est attachée à **écouter les explications fournies par les acteurs des problèmes vécus au quotidien :**

- clauses contractuelles quasi abusives, imposées par les grands clients ;
- paiements : délais et/ou condition de déclenchement des règlements ;
- report complet des exigences du client final vers le fournisseur sans rapport avec la prestation, avec des niveaux de pénalités inacceptables ;
- utilisation après annulation de consultations d'idées proposées dans les réponses.

Le médiateur et ses deux collaborateurs ont également rencontré les directeurs d'achat des grands acteurs de la filière afin de mener une action de pédagogie en amont et de rappeler les bonnes pratiques.

3. Le deuxième séminaire interindustriels de la filière ferroviaire, à destination principalement de ses PME-PMI, a été tenu en décembre 2013, à nouveau en coopération avec la Fédération des industries mécaniques (FIM). Ce séminaire a permis de présenter à une centaine d'entreprises les perspectives d'activité à moyen terme sur le marché national du matériel roulant, de l'infrastructure et de la signalisation ferroviaire. Il a aussi été l'occasion du lancement officiel de Rail-Export, outil de support à l'exportation dédié aux PME-PMI de la filière. Un séminaire

spécifique a été consacré aux problématiques propres aux forgerons et fondeurs, en juin 2014, organisé avec la Fédération forge-fonderie, et l'appui d'Alstom Transport.

4. La mise en œuvre des actions retenues pour un soutien de l'État via les investissements d'avenir dans le cadre du projet « FIRST » a débuté en 2014, sans attendre l'étape de contractualisation avec Bpifrance. Par rapport à l'enveloppe initiale du projet, établie en cohérence avec les objectifs stratégiques d'« Ambition 2020 », les actions ont été revues et redimensionnées pour tenir compte de la limitation du financement obtenu et des choix de sujets associés :

- un démonstrateur d'EDI (échange de données informatisées), incluant l'évaluation économique. La première étape, d'analyse de l'existant et de quantification du potentiel économique a été lancée avec l'appui de *Boost-Conseil* qui a comme référence la mise en place de l'EDI dans l'industrie aéronautique. Cette action est portée par la FIF et l'Association des industries **ferroviaires (AIF)** ;
- le plateau technique export, ses missions et son mode de fonctionnement ont été définis par un groupe de travail *ad-hoc*. Sous le nom de Rail-Export, il est opérationnel depuis décembre 2014, l'opérateur en étant la FIF.

Concernant les actions non pilotées directement par la FIF :

- Le fonds dédié de Bpifrance « **Croissance Rail** », après une phase de prise de connaissance de la filière et de ses acteurs, a réalisé fin 2014 son premier investissement significatif de 4 millions d'euros dans Compin, un équipementier produisant en particulier des sièges, pour l'accompagner dans une opération de croissance externe.



© Design : MBD Design - photo : Christophe Recoura

- **Le TGV du futur**, maillon essentiel d'« Inventer des modes de déplacement du futur », retenu comme l'un des 34 lancers industriels de la Nouvelle France industrielle est en phase de définition technique. Un point jugé important pour l'avenir de la filière est la capacité qu'il aura d'être adapté aux exigences des marchés internationaux.

- **Le projet européen Shift2Rail**, programme d'innovation de grande ampleur (920 millions d'euros sur 7 ans) dans le

domaine du secteur ferroviaire sera mené en partenariat public-privé (quasiment à parité) dans le cadre d'une *Joint Undertaking*.

La FIF a relayé les efforts de l'Unife (qui est à l'origine de la proposition) auprès des autorités françaises. La France a été un pays *leader* de l'initiative au sein du Conseil des ministres de l'Union européenne qui a décidé de la création de la *Shift2Rail Joint Undertaking* (S2R JU) en juin 2014.

Vis-à-vis de ses membres PME, la FIF a organisé des séances d'information sur le programme, son contenu et son organisation, avec l'aide de l'Institut de recherche technologique Railenium. Par ailleurs, une cartographie des compétences dans les PME a été rapprochée du programme des productions envisagées afin de vérifier que, sur tous les thèmes, des PME pouvaient apporter de la valeur ajoutée.

Les priorités pour 2015

La première priorité pour 2015 va être **d'aider l'ensemble des acteurs de la filière impliqués dans le matériel roulant à s'adapter à une baisse de charge qui paraît inéluctable pour la période 2016-2019**. Il s'agit d'une part, de maintenir les compétences des équipes de conception et d'autre part, de préserver au mieux l'outil industriel, tant chez les constructeurs que chez leurs fournisseurs, équipementiers et sous-traitants. Les défaillances et dépôts de bilan constatés ou annoncés chez ces fournisseurs sont un réel motif d'inquiétude, inquiétude partagée par nos interlocuteurs au sein de la sphère publique.

La seconde priorité va être la poursuite et la consolidation des actions lancées, soit dans le cadre du contrat de filière, soit à l'initiative de la FIF. **Les aspects innovation et exportation seront plus que jamais mis en avant.**

Le volet « ressources humaines », qui n'avait pas été retenu dans le cadre de FIRST, va pouvoir être abordé sous la forme d'une étude initiée et financée par l'UIMM « Étude prospective sur l'emploi et les compétences dans la filière matériel roulant ferroviaire », à laquelle la filière sera étroitement associée.

Conclusion

Le travail de la filière se poursuit et même s'intensifie dans la droite ligne des préconisations du rapport (avril 2012) du comité stratégique de filière Ferroviaire : « Ambition 2020 ».

Cela vaut pour l'exportation des PME-PMI, la Médiation de la filière ferroviaire, l'harmonisation des EDI, la mise en place de séminaires industriels PME-PMI ou encore, plus récemment, le lancement, en partenariat avec l'UIMM de l'étude sur la gestion prévisionnelle des emplois pour la filière.

Toutefois, ces actions, fortement centrées sur les PME-PMI, ne trouveront pleinement leur valorisation que si le marché national ferroviaire ne s'écroule pas entre 2016 et 2018 et si les investissements sont mis en œuvre.

Besoins de dessertes pertinentes et performantes mais également besoins massifs de modernisation d'un réseau ferré dont l'obsolescence et ses conséquences dramatiques ont été largement analysées par les rapports de l'EPFL¹ de 2007 et de 2012.

Cela concerne notamment l'Île-de-France et le grand bassin parisien ce qui s'ajoute aux besoins de transport qui seront progressivement satisfaits entre 2020 et 2030 par la mise en œuvre du Grand Paris-Express.

La filière industrielle ferroviaire française est désormais confrontée à une concurrence mondiale croissante et majeure, qu'elle vienne de Chine, du Japon, de Corée du Sud ou encore d'acteurs émergents en Europe. À cette concurrence sur les marchés mondiaux, s'ajoute une politique d'investissement massive en Europe des grands constructeurs chinois ou japonais, laquelle va passer par d'importantes fusions-acquisitions japonaises. La toute récente acquisition d'Ansaldo Breda et Ansaldo STS par Hitachi en constitue la parfaite illustration.

Les perspectives de forte contraction des plans de charge des constructeurs de matériel roulant sur le marché français conduisent les pouvoirs publics à devoir prendre

des décisions rapidement au cours de l'année 2015 afin de redonner de la visibilité et des perspectives à la filière.

À ce titre, l'année 2015 sera incontestablement une année charnière pour le futur de la filière ferroviaire industrielle française.

La filière industrielle ferroviaire en 2014

- Chiffre d'affaires de la filière : 4,1 milliards d'euros facturés à partir des établissements français, dont 1,5 milliard d'euros à l'export.
- Troisième rang mondial après la Chine (+ de 50 milliards d'euros) et l'Allemagne (10,4 milliards d'euros).
- Des grands clients nationaux : SNCF, RFF, RATP, régions et communautés urbaines.
- 30 000 emplois industriels (y c. pose de voies), dont plus de 10 000 dans les PME-PMI.
- Des « têtes de filière » reconnues et implantées mondialement, avec des entreprises comme Alstom Transport, Bombardier Transport, Siemens div. Mobility, Thalès, Railtech, Vossloh-Cogifer, Faiveley Transport, Ansaldo STS, Tata Steel, NGE-TSO...
- 1 500 entreprises, dont une large majorité de PME-PMI, mais un déficit marqué en ETI par rapport aux autres pays concurrents, en particulier l'Allemagne.

Rail-Export, un support pour les PME du ferroviaire

À l'heure où le marché français se révèle beaucoup plus difficile que prévu, la FIF passe à l'action, avec l'appui des grandes entreprises du ferroviaire et une aide de Bpifrance.

Le savoir-faire ferroviaire français ne se résume pas aux grands donneurs d'ordres. L'expertise et le dynamisme de l'ensemble de la filière industrielle ferroviaire s'expriment aussi à travers les petites et moyennes entreprises.

Si l'export apparaît intuitivement comme la solution pour compenser la baisse d'activité prévisible sur le territoire national, encore faut-il avoir la détermination, les compétences et les moyens pour exporter.

Dans le fil des propositions établies par le comité stratégique de filière Ferroviaire, la FIF a donc initié un programme pour inciter et aider les PME, qui se limitent trop souvent au marché domestique, à exporter.

Fournir une aide aux PME-PMI pour l'export, c'est apporter des solutions pratiques et opérationnelles pour les aider à lever les barrières. La FIF a mené une opération au premier semestre 2014, accompagnant une dizaine de PME sur le marché russe. Cette expérience concrète a permis de valider un concept opérationnel répondant aux attentes des PME.

Rail-Export, c'est un support adaptable au cas par cas, une aide stratégique, la mise à disposition d'experts internationaux, aussi bien dans les domaines techniques que commerciaux, juridiques et industriels.

La mise en commun de moyens, l'appui sur les synergies au sein de la filière industrielle et une approche collective et solidaire, permettent de proposer une aide à moindre coût pour les entreprises et sont un gage de succès.

¹ École polytechnique fédérale de Lausanne.



Comité stratégique de filière Industries extractives et de première transformation

Contexte et enjeux de la filière

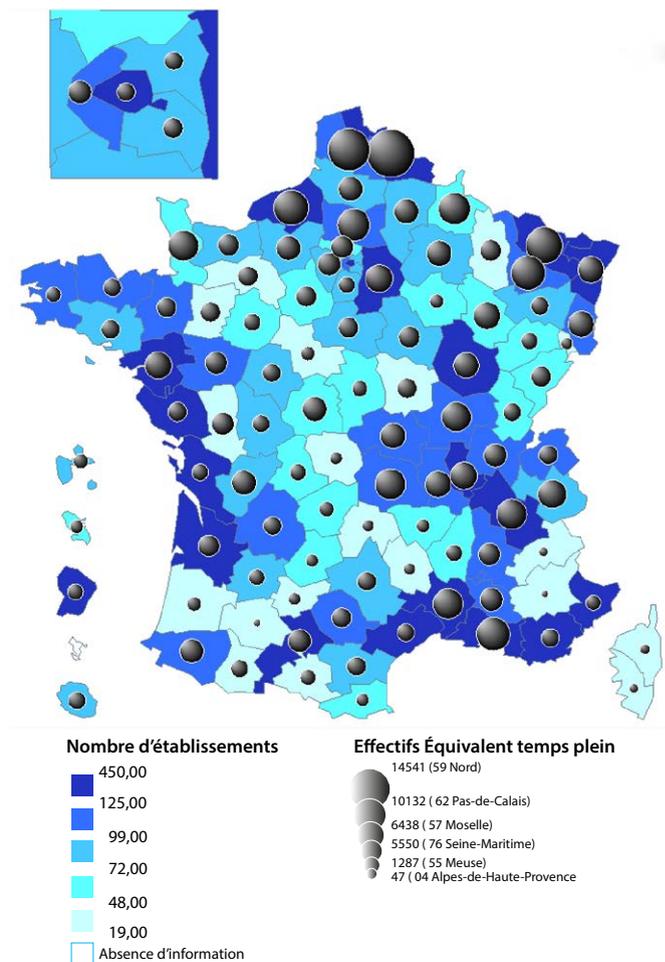
Le comité stratégique de filière Industries extractives et de première transformation (IEPT) regroupe les acteurs des industries minières, de carrières, de la production et de la transformation des métaux, des céramiques, du ciment, du béton et du verre. Ces acteurs produisent et transforment les matières et les produits intermédiaires incontournables pour répondre aux enjeux sociétaux et aux filières d'avenir, de la construction durable à l'exploration spatiale, en passant par les transports propres, les énergies renouvelables et la transition vers l'économie circulaire.

L'industrie représentée au sein de ce comité est porteuse d'innovation et de développement de l'appareil productif en France, de déploiement international, associant maintien et création d'emplois et enrichissement de savoir-faire. Elle contribue de manière déterminante à l'économie française : **forte de 200 000 emplois directs et près de 4 000 entreprises, la filière compte plusieurs champions d'envergure mondiale.** En 2010, la valeur ajoutée de la filière s'élève à 64 Md€ du PIB. (en attente d'un chiffre + récent)

Néanmoins, la filière, dans son ensemble, est fortement impactée par un contexte conjoncturel difficile. Les activités des principaux secteurs clients se sont détériorées en 2014, à l'exception de l'aéronautique. **Le marché français a été pénalisé, en particulier par la forte baisse de l'activité du secteur économique du bâtiment et des travaux publics (BTP) et la très faible croissance de l'activité industrielle du secteur automobile.** Ainsi, à titre d'exemple, en 2014, le marché des matériaux-minéraux de construction est à nouveau en repli de 5 % en moyenne. Cette nouvelle dégradation porte la contraction du marché à près de 20 % pour le béton prêt à l'emploi et à 23 % pour les granulats, sur la période 2007-2014. La production française d'acier est en hausse, mais la consommation apparente a baissé de 25 % entre 2007 et 2013, et certains secteurs, tels que la fabrication de tubes en acier, font face à de graves difficultés conjoncturelles issues du ralentissement du secteur pétrole & gaz.

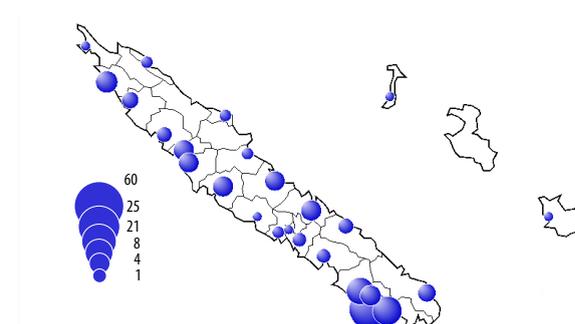
La compétitivité des activités des industries extractives et de première transformation en France est également tributaire de plusieurs facteurs, parmi lesquels les tensions sur l'approvisionnement en matières premières, le prix de l'énergie (électricité, gaz), le renouvellement de plus en plus difficile des compétences, une concurrence

Carte 1 : Répartition géographique des sites de la filière



Source : Clap 2011, Insee.

Nombre d'unités légales dans la filière des Industries extractives et de première transformation au 31 décembre 2013 en Nouvelle-Calédonie¹.



¹ Les communes de Kaouaoua et de Canala sont fusionnées sur la carte.
Source : Insee/Ridet.

internationale exacerbée et une complexité réglementaire en comparaison avec d'autres régions du monde. Ces facteurs conjugués au contexte économique actuel entraînent notamment une baisse du niveau de l'emploi dans certaines entreprises de la filière.

Les actions portées par les différents acteurs du CSF ont vocation à pérenniser et développer une industrie performante et porteuse d'emplois. Par ses produits et sa capacité d'innovation, la filière IEPT constitue un maillon essentiel de la chaîne industrielle, notamment pour répondre aux besoins des secteurs industriels aval stratégiques.

Les principaux enjeux de la filière

Validé en juin 2014, le contrat de filière du CSF Industries extractives et de première transformation (CSF IEPT) s'est intéressé prioritairement aux enjeux suivants :

- **Approvisionnement en matières premières** : les tensions sur les prix et les volumes, leur raréfaction ou encore leur disponibilité en moindre qualité nécessitent l'engagement d'une stratégie collective pour se prémunir et préserver l'aval industriel et ses enjeux technologiques, contre les risques pesant sur l'accès et/ou la disponibilité des matières premières et dégager des potentialités de développement. Cette réflexion est déjà menée pour les « métaux stratégiques » avec les industries aval dans le cadre du Comes (Comité pour les métaux stratégiques). Pour d'autres secteurs, tels que les carrières et matériaux de construction, les contraintes réglementaires et environnementales et les conflits d'usage du sol sont les principaux freins à l'accessibilité de la ressource.
- **Économie circulaire** : l'économie circulaire, et notamment le développement du recyclage et de la valorisation des matériaux (ferrailles, métaux non ferreux, déchets issus des activités industrielles et de la construction, verre, béton, etc.), est une opportunité pour l'industrie et ses procédés de fabrication. Au lieu de les exporter, l'industrie française – ou européenne selon les cas – doit davantage transformer ses déchets (chutes de production, ou issus de la fin de vie des produits) en matières premières de recyclage, avec un gain écologique important en termes de réduction de consommation d'énergie, une garantie quant à la sécurité d'approvisionnement et une meilleure efficacité des ressources. Cette évolution, porteuse de développement industriel, pose de nombreux défis : s'assurer de la compétitivité des étapes successives de la filière de l'économie circulaire, faire évoluer les investissements en faveur du recyclage et de la valorisation, développer des technologies améliorant le savoir-faire pour le traitement et la valorisation des déchets, identifier les domaines prioritaires, mettre en place des réglementations incitatives, lutter contre les sites illégaux, etc. Par ailleurs, le

secteur doit prendre part à l'écoconception des produits de ses clients.

- **Énergie et climat** : la majeure partie des industries regroupées au sein de cette filière sont intensives en énergie. Le prix de l'énergie représente une part significative dans le coût de revient. Les marges de progrès, s'agissant d'efficacité énergétique des procédés actuels, sont souvent faibles à un horizon de court-moyen terme. Les prix d'accès à l'énergie cumulent les coûts intrinsèques des énergies et les différents surcoûts qui les accompagnent (taxes, transports, etc.). En outre, certains secteurs de la filière qui comptent parmi les premiers émetteurs de CO₂ dans l'industrie sont directement impactés par le risque de fuite de carbone (acier, ciment, aluminium, etc.), partiellement compensé par des allocations gratuites. Le surcoût des émissions indirectes du CO₂ dans le prix de l'électricité n'est pas encore compensé en France, ce qui crée des pertes de compétitivité par rapport aux autres pays européens. Le faible coût du CO₂ ne le rend pas assez dissuasif pour entraîner une réduction des émissions permettant de respecter les engagements de Cancun (limiter l'augmentation de la température de 2°C). Une hausse de ce coût du CO₂ est donc à prévoir. Cette hausse ne doit pas être réalisée au détriment de l'industrie. Pour lutter contre les fuites de carbone et la désindustrialisation, l'Europe devra se doter d'outils efficaces contre les fuites de CO₂ et œuvrer pour la conclusion d'un accord contraignant signé par l'ensemble des principales économies mondiales. Le CSF apportera sa contribution en ce sens pour que l'Europe prenne des mesures favorables aux enjeux climatiques et protectrices de ses industries. La valorisation de déchets sous forme de combustible est également un enjeu pour la filière.

- **R & D et innovation** : la R & D et l'innovation apparaissent également comme des thématiques transverses structurantes de la filière, qu'il s'agisse du développement ou de la promotion de nouveaux produits ou procédés ou de la capacité à faire pénétrer les innovations proposées par les secteurs amont au sein des secteurs aval utilisateurs. Une des caractéristiques de la filière est la longueur des cycles d'investissement. Or, les mutations que ce secteur est amené à connaître pour faire face à la concurrence d'une part, et aux enjeux d'accès aux ressources d'autre part, nécessitent de lourds investissements auxquels les capacités financières du secteur ne permettent pas toujours de faire face. Par ailleurs, le lien entre les recherches académiques et la recherche privée ainsi que le passage de l'innovation au marché restent, pour certains secteurs, encore largement améliorables.

- **Compétences et emploi** : la filière évolue dans un environnement marqué par une forte concurrence et doit en permanence s'adapter aux mutations, qu'elles soient d'ordre économique ou technologique. Pour s'imposer dans la compétition mondiale, les industries

extractives et de première transformation ont besoin de maintenir un haut niveau de compétence des salariés et des sites industriels. La formation initiale et la formation professionnelle doivent jouer la complémentarité pour relever ces défis. La formation doit créer les conditions favorables à la sécurisation des parcours professionnels des salariés ; elle doit rendre possibles les passerelles entre les métiers de la filière. Enfin, pour relever l'enjeu du renouvellement générationnel particulièrement prégnant dans l'industrie, il est nécessaire de donner aux jeunes des perspectives de déroulement de carrière dans la filière.

• **Image et insertion sociétale** : les industries de la filière sont souvent associées à une vision dépassée de l'industrie, restent aujourd'hui méconnues et ne bénéficient généralement pas d'une image positive. Les actions menées par le CSF IEPT ont vocation à mieux faire percevoir les apports socioéconomiques de la filière et favoriser ainsi l'insertion et l'acceptation sociétale, notamment par le dialogue et la concertation avec les parties prenantes.

Les réalisations du CSF IEPT en 2014

• Validation du contrat de filière le 19 juin 2014

Madame Tissot-Colle, vice-présidente du CSF IEPT et présidente de l'Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux (A3M), a animé une quarantaine de réunions ayant mobilisé plus de cent personnes, les fédérations professionnelles et les syndicats de salariés de la filière. Au terme d'un an de travail, le contrat de filière a été présenté le 19 juin 2014.

Celui-ci comporte des engagements mutuels visant à pérenniser et développer les activités extractives et de première transformation, avec le maintien et la création d'activités et d'emplois en France qui y sont associés. Il est structuré autour de cinq axes prioritaires :

- Axe 1 : renforcer et sécuriser l'approvisionnement en matières premières primaires de l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle ;
- Axe 2 : poursuivre le développement d'une industrie plus efficiente dans l'utilisation des ressources dans la perspective d'une économie circulaire ;
- Axe 3 : stimuler l'investissement et l'innovation ;
- Axe 4 : assurer un écosystème favorable au développement de la filière ;
- Axe 5 : améliorer l'image de la filière et renforcer son attractivité.

• Déploiement opérationnel et premières actions engagées

Le deuxième semestre 2014 a été consacré à la priorisation des actions définies dans le contrat. Le CSF IEPT a souhaité cibler quelques actions concrètes et réalisables à brève échéance, tout en menant en parallèle les actions plus moyen/long terme.

La mise en œuvre d'une partie des actions du contrat a été réalisée : comme le lancement de Minéralinfo, portail



© şaban uluca - Thinkstock

d'information public, consacré aux matières premières minérales non énergétiques. Ce portail est destiné à tous les acteurs institutionnels et économiques ainsi qu'au grand public afin de porter à leur connaissance les enjeux liés aux matières premières minérales non énergétiques (métaux, minéraux industriels et matériaux de construction). En termes d'innovation et de R & D, le secteur a également été actif : il est à noter que le projet autour de la question des anodes inertes (projet Agral, industrie de l'aluminium) a été présenté dans le cadre de Horizon 2020 (appel à projet SILC II) et retenu dans le cadre de cet appel.

• Économie circulaire

Lors de la séance plénière du CNI qui s'est tenue le 10 décembre 2014, le CSF IEPT a eu l'occasion de s'exprimer sur les démarches et engagements volontaires conduits par la filière en termes d'économie circulaire. Il a ainsi présenté des exemples de réalisations dans ce domaine : le développement de produits innovants permettant de répondre aux besoins d'allègement et de réduction de consommation énergétique, mais aussi le recyclage des déchets de plâtre avec un programme ambitieux de recyclage de 70 % du gisement de déchets de plâtre produits chaque année en France.

• Implication transverse du CSF IEPT

Certains sujets abordés dans le contrat de filière du CSF IEPT sont également pris en compte dans d'autres instances auxquelles les membres du CSF participent. Afin d'assurer une cohérence et une convergence des positions et de rassembler tous les bons interlocuteurs pour avancer de manière concrète, il a ainsi été décidé d'ouvrir de manière *ad hoc* les groupes de travail sous l'égide du CSF IEPT, lorsque nécessaire. Les membres du CSF travaillent donc en étroite collaboration avec :

- le CNI, notamment au travers des sections thématiques dans lesquelles les membres du CSF sont largement impliqués,
- d'autres CSF, tels que le Cosei (comité stratégique de filière Éco-industries), notamment sur les questions

d'exportation illégale de déchets ou de valorisation énergétique des déchets,
- le Comex dans lequel le CSF apporte les connaissances et le savoir-faire de la filière et échange avec les industries aval autour des actions de sécurisation des approvisionnements.

Les priorités du CSF pour 2015

Le déploiement opérationnel des actions définies dans le contrat de filière se déroule à un rythme soutenu. Les priorités identifiées s'articulent autour de plusieurs thématiques qui reprennent les cinq axes du contrat de filière.

• Approvisionnement en matières premières primaires

La réforme du Code minier en cours doit permettre de favoriser la pérennité et le développement de l'activité minière en France. Ceci nécessite la mise en place d'un Code minier opérationnel et attractif pour le domaine minier national. Par ailleurs, l'exemplarité des exploitations minières est un objectif essentiel pour tous les exploitants afin de rassurer toutes les parties prenantes (élus, ONG, grand public). La France doit se doter d'un référentiel à la hauteur des meilleures technologies et expériences du domaine existant au niveau mondial. À ce titre, la rédaction d'une convention d'engagement volontaire dans le cadre de la stratégie nationale vers la transition écologique et le développement durable (SNTEDD) et d'un Livre blanc de la mine responsable a toute son importance.

La simplification des conditions administratives liées à la gestion des carrières est également indispensable. Trois priorités ont été retenues : élaborer une circulaire relative aux modalités de traitement des espèces protégées, préciser les spécificités des carrières pour la séquence Éviter-Réduire-Compenser, mettre en compatibilité des documents d'urbanisme avec des projets de mise en valeur des ressources minérales.

• Économie circulaire

L'économie circulaire est une préoccupation majeure des industries extractives et de première transformation. Accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources passe par des démarches d'écoconception aussi bien que par le recyclage des déchets. À cette fin, le CSF IEPT s'est fixé comme priorités, d'une part, de faire de l'écoconception un levier de compétitivité grâce à la promotion de ces démarches et du développement des produits et procédés écoproductifs, et d'autre part, d'améliorer les taux de recyclage, notamment en optimisant le tri à la source et en luttant contre les exportations illégales de déchets ainsi que les dépôts illicites. En lien avec la section thématique économie circulaire du CNI, le CSF IEPT

travaillera sur des parcours de progrès et la définition d'indicateurs. Par ailleurs, une commission transversale déchets du BTP sera mise en place entre le CSF IEPT et le Cosei afin de réunir l'ensemble des acteurs et formuler des propositions visant à améliorer leur valorisation.

• Investissement et innovation

Il est essentiel pour la filière IEPT de renforcer le *leadership* technologique de la métallurgie française, par exemple autour de l'aluminium primaire ou de l'hydrométallurgie. Cependant, il existe un enjeu particulier autour de la participation des entreprises de la filière aux programmes de R & D nationaux et internationaux qui doit être améliorée. Cela pourrait notamment être permis grâce à une clarification du panorama de la R & D et Innovation concernant les industries extractives et de première transformation et une mise en relation des acteurs ainsi qu'un accès facilité à ces financements.

• Écosystème favorable au développement de la filière

Pour pouvoir répondre aux attentes de leurs clients et permettre le développement de leurs activités, les acteurs de la filière ont besoin d'un écosystème favorable. Pour cela, l'allègement de la facture énergétique des entreprises, à la fois par une réduction du prix de l'énergie et par l'amélioration de l'efficacité énergétique, est une priorité. D'autres aspects sont également à prendre en compte : la poursuite de la simplification réglementaire, fiscale et des procédures, la stabilité des taxes environnementales, la mise en évidence de l'intérêt de la notion de compétences collectives pour les entreprises ainsi que la valorisation des engagements volontaires des entreprises par les pouvoirs publics, notamment dans le cadre de la commande publique.

• Image et attractivité de la filière

L'ensemble des actions décrites précédemment doit s'accompagner de mesures permettant d'améliorer l'image de la filière et de renforcer son attractivité. La mise en place des journées de sensibilisation aux enjeux des ressources minérales (matériaux de carrières, minéraux industriels et métaux) à destination des pouvoirs publics participe à cet objectif, mais aussi à la recherche d'une meilleure adéquation entre les formations et les besoins des entreprises en matière d'industries extractives.

Enfin, le CSF IEPT poursuivra ses actions transverses entreprises depuis 2013 et s'attachera à prendre en compte aussi bien la dimension nationale que la dimension européenne dans la mise en œuvre de ses actions.



Comité stratégique de filière Industries et Technologies de santé

Les industries de santé constituent une filière stratégique à plusieurs titres. Depuis plusieurs décennies, la France a su faciliter le développement d'un tissu industriel performant, notamment pour la production de médicaments dont elle reste l'un des premiers pays exportateurs. C'est aussi une filière d'avenir, la révolution médicale en cours ouvre de nouvelles perspectives aux entreprises. Si notre pays n'est pas *leader* dans les dispositifs médicaux classiques ou dans la première génération de produits de biotechnologie, il a tous les atouts pour développer les trois nouvelles filières industrielles émergentes sélectionnées par le CSF Santé : la e-santé, la médecine personnalisée et la médecine régénératrice. C'est aussi une industrie qui répond à l'une des attentes les plus profondes de nos concitoyens qu'est le droit à la santé. La filière est ainsi au cœur des enjeux d'indépendance sanitaire.

Les difficultés de la filière Santé s'accroissent

La filière bénéficie d'une part importante d'achats financés par la collectivité nationale, l'assurance maladie et les assureurs complémentaires. C'est un atout si une certaine stabilité est ainsi garantie et un levier d'action puissant pour les pouvoirs publics, mais c'est aussi un handicap lorsque la filière devient une variable d'ajustement pour combler des déficits publics.

Beaucoup d'indicateurs concernant les produits de santé sont au rouge : un fort recul de - 5 % des exportations est constaté en 2014, soit 1,3 milliard de moins qu'en 2013¹. D'autres pays de la zone euro en bénéficient : la part des exportations françaises de produits pharmaceutiques et médicaux dans les exportations de la zone euro a baissé de 8,3 % entre 2013 et 2014, alors qu'elle était stable depuis 2011². De 20,2 % en 1999, la part de la France est tombée à 12,7 % en 2014.

Le secteur pharmaceutique est en récession en France alors qu'il est en croissance dans les pays voisins (+ 7 % en Allemagne en 2014), les emplois diminuent, y compris les emplois industriels. Sur les 130 nouvelles molécules autorisées en Europe entre 2012 et mi-2014, seules 8 ont fait une demande de production en France³.



© Endopack - Thinkstock

Si la chute des exportations peut en partie être due à l'arrivée de génériques, elle n'est pas compensée par la production des innovations. Les *start-up* ne sont pas à même non plus de prendre la relève, faute de simplification de l'accès au marché de leurs innovations et de politiques d'achat en leur faveur.

Le secteur est l'objet d'une concurrence internationale très vive pour attirer les investissements industriels. Des mesures incitatives sont indispensables pour préserver les outils industriels et de recherche en France et pour développer la filière.

Les membres du comité stratégique de filière Santé poursuivent un objectif commun de développement en France des capacités industrielles, de R & D et d'exportation mais aussi d'amélioration de la sécurité et de l'indépendance sanitaire. Il réunit ainsi tous les acteurs, entreprises et pouvoirs publics et constitue un lieu d'échange privilégié.

Conscients des contraintes financières et de la nécessité d'améliorer l'efficacité du système de santé, les groupes du CSF Santé travaillent à permettre des économies substantielles par le développement de l'automédication, des médicaments biosimilaires, ou encore de la médecine ambulatoire grâce à des solutions de télésurveillance ou par l'accès au marché de produits médicaux innovants.

¹ Sources Leem, statistiques douanières.

² Sources Eurostat, étude Coe-Rexecode : la compétitivité française en 2014 - janvier 2015.

³ Étude Arthur D. Little pour le Leem - octobre 2014.

Les premiers mois de fonctionnement du CSF ont permis l'élaboration et l'adoption de textes réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de mesures fortes (forfait innovation, convention unique hospitalières) ou plus symboliques (transparence des travaux du conseil de l'hospitalisation).

Pour protester contre les économies sur les dépenses d'assurance maladie demandées à l'industrie du médicament pour la période 2015-2017, le Leem a décidé à la mi-mai 2014 de se retirer de toutes les instances de dialogue entre industrie pharmaceutique et pouvoirs publics, dont le CSF Santé. Plusieurs groupes de travail centrés sur le médicament ont été mis en sommeil suite à cette décision du Leem, les mesures correspondantes sont donc peu avancées en fin d'année 2014. Les autres travaux du CSF Santé ont été activement poursuivis, notamment à la demande du SNITEM, du SIDIV, des acteurs de la e-santé et des syndicats de salariés. Le bureau a poursuivi ses réunions bimensuelles.

État d'avancement des actions du contrat de filière Santé

Le contrat de filière signé le 5 juillet 2013 définit la feuille de route stratégique et a identifié 4 axes stratégiques majeurs pour le développement des industries de santé, déclinés en 44 mesures :

- conforter et accroître l'attractivité de la France comme lieu de recherche et de développement pour les industries de santé ;
- rétablir un état d'esprit favorable à l'innovation : simplifier l'accès au marché des produits innovants, dégager des marges financières en développant l'automédication responsable et sécurisée ;
- préserver puis augmenter la part de la production des produits de santé en France et en Europe et faciliter l'émergence de nouvelles filières ;
- servir la stratégie « Mieux se soigner » pour le commerce extérieur.

En 2014, des avancées très significatives ont été réalisées sur deux axes stratégiques, la R & D et l'export. En revanche, peu de progrès notables sont encore obtenus sur les axes « accès à l'innovation » et « développement industriel ».

C'est une année de transition avec des avancées très inégales selon les sujets. Il est regrettable que la dynamique créée par la signature du contrat de filière et l'avancement des premiers travaux ait été freinée par les mesures d'économies associées au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015 (PLFSS 2015), mesures prises sans attendre l'avancement des travaux du CSF Santé sur des pistes d'économies alternatives, moins délétères pour les entreprises et pour l'emploi.

Le CSF Santé espère pour 2015 un état d'esprit ouvert aux entreprises, aux innovations et aux réformes, dans le dialogue et la cohérence. La cohérence de l'action gouvernementale, entre politique industrielle et de recherche et la politique de régulation, est en effet indispensable pour atteindre les objectifs qui figurent dans le contrat, tout comme la cohérence avec les travaux du CSIS qui ont redémarré en 2015.

Le bilan ci-dessous de l'avancement des travaux des groupes de travail du CSF Santé a été réalisé à l'occasion de la réunion plénière du 26 mai 2015 :

Axe Recherche et Enseignement supérieur : d'importants progrès pour simplifier la recherche partenariale et améliorer l'attractivité pour la recherche clinique

Des progrès considérables ont été accomplis pour faciliter les partenariats de recherche public-privé, avec la publication du décret sur le mandataire public unique et de quatre modèles de contrat pour les partenariats de recherche, la valorisation des centres d'innovation, l'amélioration de la présence et du positionnement européen des acteurs français. La cartographie de l'écosystème français a été lancée et sera terminée à la fin 2015. De nouvelles Rencontres Internationales de Recherche sont prévues le 30 juin.

La publication du contrat unique pour la recherche clinique hospitalière en juin 2014 est un élément majeur d'attractivité, à condition qu'il soit réellement utilisé par tous les hôpitaux, ce qui va demander des mesures d'accompagnement. L'extension aux établissements privés est en cours dans le projet de loi Santé en 2015.

Les mesures concernant l'adéquation des formations aux nouveaux métiers sont en cours et seront poursuivies.

Axe Export : la coopération entre acteurs publics et privés a insufflé une nouvelle dynamique

De nombreuses mesures de soutien aux exportations ont rapidement été mises en œuvre et concernent toutes les industries de santé : **simplification administrative pour les médicaments humains et vétérinaires et pour les compléments alimentaires, procédures dématérialisées, soutien des PME à l'export avec le programme Export+ Santé Cosmétique doté de 4,4 millions d'euros⁴, création de nouveaux Clubs santé, etc.** La lutte contre la contrefaçon progresse avec le renforcement des coopérations entre acteurs publics et privés et le dépôt du projet de loi de ratification de la convention Médicrime.

⁴Alloués dans le cadre des investissements d'avenir.

Néanmoins, dans l'immédiat, le problème majeur pour les médicaments reste les fortes baisses de prix, qui sont immédiatement répercutées à l'export car le prix français sert de référence dans la plupart des pays. La mesure de mise en place d'un double prix à l'export en application de la loi de 2011 est toujours en attente de proposition du Leem.

Axe Innovation : la simplification de l'accès au marché des innovations n'est pas finalisée

Après une première phase de concertation, le groupe de travail administratif piloté par Etienne Marie a rédigé un rapport concernant quatre mesures, remis à la ministre des Affaires Sociales et de la Santé en juillet 2014. Ce rapport ayant été rendu public en avril 2015, les travaux des groupes du CSF Santé vont pouvoir reprendre en s'appuyant sur les propositions qu'il contient.

Afin d'accélérer l'avancement des mesures d'accès au marché des tests diagnostiques, le groupe de travail propose deux nouvelles mesures pour permettre des circuits expérimentaux.

Parallèlement, **le décret précisant les modalités du « forfait innovation » instauré par la loi Hôpital, patients, santé et territoires de 2009 a été publié.** D'autres textes concernant les dispositifs médicaux sont en préparation.

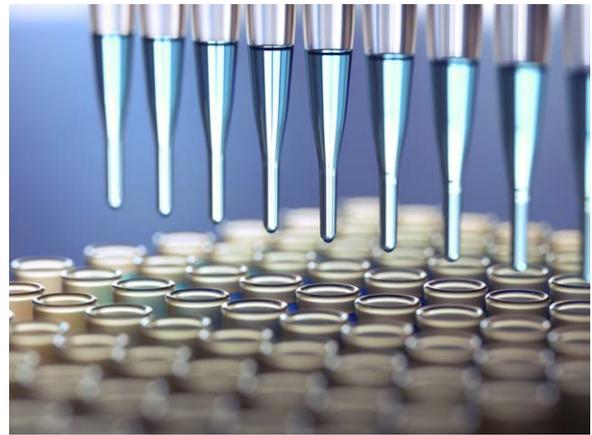
Avec le retour du Leem, les travaux concernant les vaccins, les biosimilaires et la liste en sus vont reprendre avec une nouvelle phase.

Le développement de l'automédication est une mesure clé du contrat de 2013. Le groupe de travail, co-présidé par l'AFIPA et la Direction Générale de la Santé, a réuni toutes les parties prenantes et définit un plan d'action, dont la réalisation est en cours, avec notamment l'examen de nouvelles substances en vue de leur passage en prescription médicale facultative (ou délistage).

Un premier montant de 50 millions d'euros a été intégré dans la loi de financement de l'assurance maladie pour 2015. Une accélération et une priorisation des travaux à l'ANSM sont attendues en 2015 pour augmenter les montants d'économies possibles.

Axe production : peu d'actions mises en œuvre pour préserver voire augmenter la production française de produits de santé

Le contrat du 5 juillet 2013 a retenu comme stratégiques trois filières industrielles émergentes. Le groupe de travail consacré à la e-santé a focalisé ses travaux sur la télémédecine, identifié les principaux freins à son déploiement de nature non financière (aide à la qualification d'un projet de télémédecine, aide à l'évaluation a priori du potentiel d'un projet, simplification



© Maxuser - Thinkstock

du processus de contractualisation, simplification de l'instruction des protocoles de coopération, simplification du circuit des démarches administratives au niveau régional et clarification des aspects techniques) et mis en œuvre l'ensemble des mesures de simplification nécessaires ainsi que des mesures de promotion de la télémédecine.

Le groupe de travail a publié un rapport d'activité et a préparé une deuxième phase de travaux pour 2015-2016. Une journée de rencontre a permis en février 2014 de définir un plan d'action partagé pour le développement de la filière thérapie cellulaire. Il faut désormais le mettre en œuvre avec un pilotage adapté.

Les partenaires industriels appellent de leurs vœux une facilitation de l'accès au marché des tests compagnons afin de pouvoir lancer de réels travaux sur la médecine personnalisée.

Le label « Made in Europe », mesure d'attractivité et de préservation de l'outil industriel existant est en cours de préparation, un décret et un arrêté autorisant le dispositif sont soumis à la Commission européenne.

Concernant la bioproduction, la mesure de 2013 est terminée avec la création de *MabDesign*, l'identification et la mise en valeur des capacités de bioproduction, nombreuses sur le territoire national. Une nouvelle phase de coordination et de simplification va démarrer.

Articulation avec les trois plans de la Nouvelle France industrielle qui concernent la santé

Annoncée le 18 mai 2015 par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, la nouvelle solution « Médecine du Futur » propose de regrouper les trois plans de la Nouvelle France industrielle concernant la santé. Une partie des feuilles de route relative aux mesures réglementaires sera versée au CSF.

Perspectives et priorités pour 2015

À la mi-mai 2015, des avancées très significatives ont été réalisées sur deux axes stratégiques, la R&D et l'export, dont les mesures sont soit terminées, soit en bonne voie d'achèvement, de même pour la lutte contre la contrefaçon.

Une nouvelle phase est donc nécessaire pour les mesures clé que sont :

- **Recherche** : le renforcement de la présence de la France au niveau européen ;
- **Recherche clinique** : la mise en œuvre du contrat unique hospitalier ;
- **Export** : le double prix à l'export, l'identification et la promotion de l'offre française.

Une nouvelle mesure est aussi ajoutée, qui concerne la recherche clinique en soins primaires.

Selon l'axe innovation et simplification de l'accès au marché, la plupart des mesures sont en cours. La publication du rapport administratif d'Etienne Marie va permettre d'ouvrir une nouvelle étape de dialogue avec les entreprises. Les mesures visant à améliorer la couverture vaccinale, à développer les médicaments biosimilaires ainsi que celle qui vise à améliorer le processus d'inscription des produits de santé sur la liste en sus font l'objet d'une seconde phase de travaux.

L'axe production reste une importante priorité du CSF Santé, afin de préserver les emplois comme l'indépendance sanitaire de la France. Les mesures d'encouragement à préserver puis augmenter les capacités de production vont être activement poursuivies, celles visant à actionner les achats publics vont être réorientées.

Les mesures destinées à favoriser la bioproduction ainsi que le développement des nouvelles filières industrielles que sont la thérapie cellulaire, la médecine personnalisée et la e-santé font l'objet d'une nouvelle phase de travail. Deux nouvelles mesures sont introduites afin de renforcer les capacités d'action au niveau de l'Union européenne.

Plusieurs mesures s'inscrivent dans un axe stratégique, l'amélioration de l'efficacité du système de soins, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients tout en dégageant des marges de manœuvre financières pour les innovations à venir.

La mesure concernant l'automédication sécurisée est ainsi activement poursuivie, avec la possibilité d'expérimenter la mise à disposition de médicaments selon des parcours de soins pharmaceutiques. Une nouvelle mesure est proposée pour identifier des exemples de produits de santé dont la mise à disposition dans les établissements de santé serait susceptible de faciliter le développement de l'ambulatoire tout en facilitant la vie des patients.

Depuis deux ans, la méthode de travail et la dynamique mises en place par les Comités stratégiques de Filière ont largement fait la preuve de leur intérêt dans le secteur de la santé, domaine stratégique pour la France qui a tous les atouts pour être un pays *leader*. C'est en effet un univers particulièrement complexe, mêlant haute technologie et connaissance de la réalité de la vie quotidienne des malades, où le dialogue entre tous les acteurs est un préalable indispensable à l'optimisation des politiques publiques.



Comité stratégique de filière Mode et Luxe

Organisation et principaux enjeux de la filière Mode et Luxe

La mode et le luxe constituent des secteurs économiques majeurs pour l'économie française. Ils contribuent en effet au rayonnement de l'image de la France dans le monde, tout en ayant des effets d'entraînement bénéfiques sur nombre d'autres activités, comme le tourisme et le commerce de détail.

L'industrie de la mode allie savoir-faire, qualité et créativité des produits qui sont à l'origine du renom international de cette industrie. C'est un domaine où se côtoient des noms prestigieux de l'industrie du luxe et des entreprises industrielles dont les produits se situent sur différents segments de marché (du produit courant au prêt-à-porter de luxe et à la haute couture).

L'industrie française du luxe constitue une industrie stratégique pour la France. Notre pays est le n°1 mondial sur ce secteur, avec une part de près du quart du marché mondial évalué à environ de 215 milliards d'euros, un taux de croissance toujours élevé (+ 5 % à prix constants et hors effets de change en 2012, + 6,5 % en 2013), une balance commerciale fortement excédentaire et des perspectives de développement importantes tant en France qu'à l'étranger. Ainsi, sur 270 marques de prestige dans le monde, 130 sont françaises.

Les acteurs de la filière Mode et Luxe - grandes entreprises auxquelles s'ajoutent plus de 5 000 PME-PMI et TPE détentrices de savoir-faire rares, voire uniques au monde, - bénéficient d'une position privilégiée du fait de facteurs favorables et d'un environnement positif : l'image de Paris-capitale de la mode ; le *leadership* établi des marques de luxe françaises ; leurs performances économiques et leur résistance à la crise ; l'image du « Made in France » à l'export et des savoir-faire industriels et artisanaux d'exception, etc.

Toutefois, en dépit de ces atouts, il existe aussi certains points faibles : fragilité, voire disparition de certains maillons de la chaîne de production ; pyramide des âges vieillissante des entreprises industrielles (impliquant un risque de disparition des savoir-faire) ; capacités de R & D limitées ; capacités d'investissement réduites ; coûts de production élevés liés à la forte part de main d'œuvre dans les charges des entreprises sous-traitantes ; fragilité financière des jeunes créateurs, etc.

Dès lors, il importait que l'ensemble des acteurs se mobilisent pour lutter contre cet état de fait, en valorisant



© Forumhomme0007

les multiples atouts dont disposent la filière française de la Mode et du Luxe. En agissant de façon concertée, et avec l'accompagnement et le soutien des pouvoirs publics, la filière peut ainsi contribuer à la préservation et au développement du tissu industriel français, indispensable à sa pérennité.

Dans cette perspective, le comité stratégique de filière (CSF) Mode et Luxe a été installé le 14 mars 2011. Il rassemble l'ensemble des professionnels du secteur (fédérations professionnelles, concepteurs donneurs d'ordres et confectionneurs et façonniers dans des métiers divers, comités professionnels de développement économique, centres techniques industriels, écoles, etc.), les pouvoirs publics (Bpifrance, Commissariat général à l'investissement, ministères (MEIN, Culture, Éducation nationale, direction générale de l'Emploi et de la Formation professionnelle, direction générale des Entreprises, etc.) et les organisations syndicales représentant les salariés de la filière.

Six groupes de travail thématiques (GT) ont été organisés et chargés de définir des propositions d'actions concrètes. Les travaux menés en ce sens en 2011 et 2012 ont été validés lors des deux réunions plénières du CSF tenues les 21 novembre 2011 et 4 juillet 2012.

Une quatrième réunion plénière du CSF Mode et Luxe s'est tenue le 9 avril 2013, à la Cité de la mode et du design, sous la présidence de Monsieur Arnaud Montebourg, alors ministre du Redressement productif. À cette occasion, le ministre a souhaité que les professionnels se rassemblent autour d'un contrat de filière, reposant sur la

responsabilisation des acteurs, pour garantir l'avenir de l'industrie et définir une vision commune partagée avec les partenaires sociaux.

Le contrat de filière de 2013 a été articulé autour de cinq axes clés, déclinés en mesures concrètes et opérationnelles :

- **développer l'outil industriel** : reconstruire et consolider une filière industrielle du textile, de la mode et du luxe ;
- **faciliter les recrutements dans la filière** : renforcer l'attractivité des métiers de la mode et pourvoir aux besoins des entreprises ;
- **améliorer la sous-traitance et les relations entre concepteurs donneurs d'ordres et confectionneurs et façonniers** en identifiant et diffusant les bonnes pratiques de nature à fluidifier et consolider leurs relations, en généralisant les visites croisées d'entreprises et en promouvant les actions d'excellence opérationnelles ;
- **préparer l'avenir** : soutenir, notamment sur le plan financier, l'émergence et le développement de nouveaux acteurs en améliorant la lisibilité des dispositifs offerts, en créant et diffusant un « dossier socle » de demandes de financement, en consolidant les outils de financement et en adaptant le crédit d'impôt collection ;
- **valoriser le Fabriqué en France** : promouvoir les talents et savoir-faire français, notamment en fournissant aux entreprises un outil d'aide à la relocalisation d'activités en France.

La vice-présidente qui a piloté le CSF Mode et Luxe depuis sa création en 2011, Madame Isabelle Guichot, présidente de Balenciaga, a souhaité être remplacée dans cette mission. Un nouveau vice-président est en cours de désignation.

La feuille de route du CSF sera actualisée en 2015 lorsque la nouvelle gouvernance sera en place.

L'état d'avancement des travaux fin 2014

Durant les deux dernières années, plusieurs actions structurantes ont été menées à leur terme.

• Agir en faveur des maillons industriels fragilisés

Une cartographie des savoir-faire de la mode et du luxe disponibles en France (habillement, maroquinerie, fourrure, chaussure, ganterie, lunettes) a été réalisée par le cabinet Mazars, à la demande du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Elle s'accompagne d'une série de préconisations, à destination des acteurs publics et privés. Les résultats de cette étude ont été présentés, dans les locaux de la Fédération du prêt-à-porter féminin, le 17 octobre 2013.

Dans le même objectif de consolider la filière, la direction générale des Entreprises (DGE) a contribué au financement d'un dispositif porté par la chambre de commerce et d'industrie de Paris afin de soutenir la transmission et la reprise d'entreprises pour les PME et TPE

fournisseurs de la mode, du luxe et des métiers d'art. Un colloque de bilan de cette mesure s'est tenu à Bercy le 5 mars 2014. Au terme de deux années, les résultats sont très positifs : une cinquantaine d'entreprises cédantes ont été accompagnées dans toute la procédure de transmission ; une douzaine de cessions ont été conclues ou sont en passe de l'être. Un guide méthodologique de la transmission, destiné aux cédants, a été élaboré.

Avec le concours financier de la DGE a aussi été initié un projet (dit « Jean Alternatif ») associant 9 entreprises de la filière textile, destiné à relancer la fabrication et la commercialisation de vêtements en toile de *jean* 100 % made in France. Il vise à permettre le retour en France de la fabrication du textile de masse, appliqué aux vêtements en *jean* (pantalons, jupes, vestes et accessoires), en s'appuyant sur des savoir-faire de tradition et d'excellence, et en visant des prix de vente très raisonnables (50 € le *jean*).

• Expérimenter puis diffuser un dispositif novateur de recrutement/formation/transmission des savoir-faire dans le secteur de la mode

Afin de remédier aux difficultés de recrutement de main d'œuvre qualifiée pour des confections haut de gamme à destination notamment des grandes marques du luxe, le CSF Mode et Luxe a expérimenté un dispositif innovant appelé « Trans'Faire ». Ce dispositif, mis en œuvre avec un accompagnement financier de la DGE dans six régions de l'ouest de la France par l'opérateur de formation Opcalia Textile-mode-cuir et les professionnels de l'habillement regroupés au sein de « Mode Grand-Ouest », repose sur une méthodologie innovante de sélection-recrutement-formation de salariés du secteur textile, habillement et cuir.

Un bilan vient d'en être dressé : 531 demandeurs d'emploi ont pu, sur les trois années (de 2012 à 2014), bénéficier de ce dispositif original, leur permettant ainsi de retrouver dans les secteurs de l'habillement, de la chaussure, de la maroquinerie et des textiles, un emploi à haut niveau de qualification. Le dispositif, qui fera l'objet d'un *kit* méthodologique, pourra être transposé à d'autres régions et à d'autres filières industrielles.

• Adapter l'offre de formation aux besoins de la profession

En liaison avec le ministère de l'Éducation nationale, le travail de révision des formations et diplômes proposés aux jeunes a été poursuivi en 2013 et 2014, en fonction des besoins effectifs de la profession. En effet, certaines formations ou certains contenus de formation ne correspondent plus, à ce jour, aux besoins effectifs des entreprises. *A contrario*, certaines compétences doivent pouvoir être (de nouveau) enseignées dans les établissements d'enseignement professionnel, afin de garantir le renouvellement des personnels, des compétences et savoir-faire.

- **Intégrer les bonnes pratiques dans les relations interentreprises**

Aujourd'hui, il est nécessaire que les entreprises resserrent les rangs, pour gagner la bataille de la compétition industrielle. Dans ce cadre, l'intervention de la Médiation des relations interentreprises permet d'apporter une « révolution douce » dans les comportements. Il s'agit d'une solution d'une grande modernité, qui affiche un taux de réussite de 80 % dans la résolution des conflits entre donneurs d'ordres et sous-traitants. En s'appuyant sur son réseau de médiateurs (14 médiateurs nationaux et 30 médiateurs régionaux), la Médiation rapproche les parties en présence et les aide à rétablir des relations de confiance.

Plusieurs objectifs, suivis à la Médiation par Madame Isabelle de Maistre, ont été fixés pour le secteur mode-luxe :

- signature, par les donneurs d'ordres de la charte des relations interentreprises élaborée par la Médiation ;
- valorisation du label Fournisseurs Relations responsables (destiné aux signataires de la charte) ;
- élaboration et promotion d'une charte des PME innovantes.

Une charte des bonnes pratiques de la sous-traitance de l'habillement, signée le 14 avril 2010 par les représentants des organisations professionnelles, a permis un certain nombre d'avancées concrètes, pour une meilleure communication entre les partenaires.

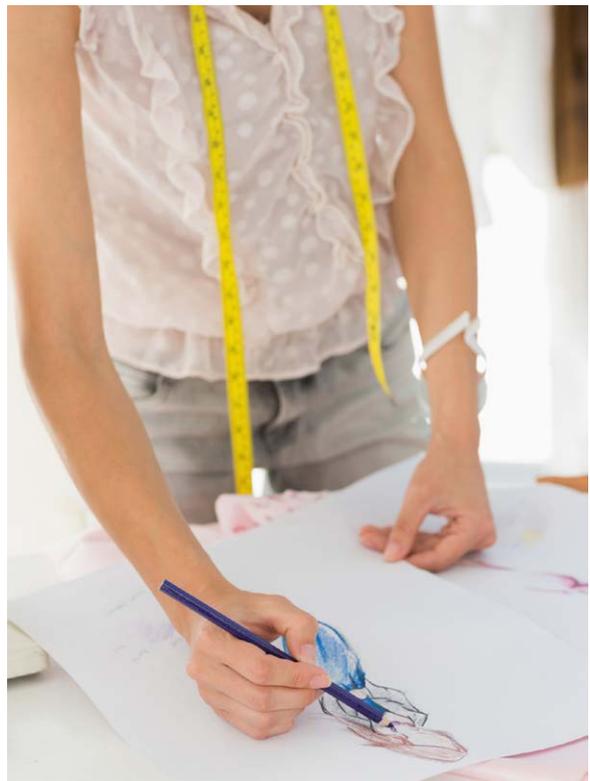
Dans cette continuité, le groupe de travail du CSF « élaboration d'une vision de la sous-traitance à l'horizon 2020 » s'est consacré à l'amélioration des relations entre les concepteurs donneurs d'ordres et les confectionneurs et façonniers, dans l'objectif de construire de nouvelles formes de partenariats renforcés visant à fluidifier et consolider l'activité des façonniers.

À cet effet, a notamment été élaboré courant 2013 un « **guide des bonnes pratiques de la sous-traitance dans l'industrie de l'habillement** » utile à la mise en relation des différents éléments de la chaîne de production. Ce guide s'accompagne de la création d'un outil dématérialisé d'autoévaluation, mis à la disposition des deux parties et permet à chacun de s'engager dans un processus d'amélioration de ses pratiques.

Retrouvez le guide pratique sur le site web du CNI : www.conseil-national-industrie.gouv.fr

- **Consolider et développer les outils de financement des jeunes créateurs**

Un fonds d'avances remboursables, logé au sein de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC), a été créé en août 2011 à destination des jeunes créateurs de mode pour contribuer au développement de nouvelles marques. Il était doté initialement de 1 milliard d'euros, apporté collectivement par le ministère de la Culture et de la Communication, Balenciaga, Chanel et Louis Vuitton. Les montants



© Wavebreakmedia Ltd - Thinkstock

disponibles ayant été utilisés en totalité, le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et le ministère de la Culture et de la Communication ont décidé de le réabonder à hauteur de 100 K€ chacun pour le porter à 1,2 milliard d'euros.

Afin de faciliter l'accès au crédit bancaire des jeunes créateurs de mode et grâce à un fonds dédié doté par le comité de Développement et de Promotion de l'Habillement (DEFI), l'IFCIC peut également garantir les crédits octroyés par les banques aux jeunes entreprises de création de mode (JEC) pour financer leur cycle d'exploitation. En 2014, il a été convenu d'étendre ce fonds de garantie à « Au-Delà du Cuir » (ADC), dispositif transversal de la filière cuir qui favorise l'émergence de nouveaux entrepreneurs pour ce secteur.

- **Encourager le développement de collections fabriquées en France, en amplifiant l'action de la plateforme des façonniers et de la Maison du savoir-faire et de la création**

En liaison avec l'Union française des industries de l'habillement (UFIH) et le Groupement français des façonniers (GFF), le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique a initié, en janvier 2013, une mise en relation des confectionneurs et façonniers sous-traitants français de l'habillement et des concepteurs donneurs d'ordres produisant en tout ou partie à l'étranger. L'objectif de cette action est de parvenir à des relocalisations d'activités en France, qui pourront être valorisées

auprès des consommateurs. Une nouvelle version de la plateforme, initialement dédiée aux fabricants/façonniers a été étendue en 2014 aux prestataires de services et aux fabricants de matières et consommables. La fréquentation de la plateforme est de 30 000 visites par mois dont 15 % d'étrangers (www.maisondusavoirfaire.com).

La Maison du savoir et de la création qui a conçu et héberge cette plateforme organise aussi des « Rencontres Business du Savoir-Faire » autour de thématiques sélectionnées regroupant plusieurs acteurs industriels. Ceux-ci présentent des solutions de proximité innovantes ou traditionnelles à des marques et stimulent la créativité.

- **Engager une action d'éducation tous publics sur le thème « Consommer moins, pour consommer mieux »**

Les consommateurs commencent à percevoir les limites de la « fast fashion » qui met en péril les emplois industriels français et s'avère au final plus coûteuse que l'achat de produits de qualité. Il a été décidé d'accompagner et d'encourager les consommateurs dans cette prise de conscience, en réalisant une étude sur les labels de valorisation des produits français. Cette étude a conduit fin 2013 à la réalisation de deux guides destinés respectivement aux industriels et aux consommateurs, afin de leur permettre de décrypter les labels de « Made in » mis en œuvre au plan national ou local, sur la base d'initiatives publiques ou privées.

- **Promouvoir et développer les actions d'excellence opérationnelle**

Ces actions sont de nature à identifier et supprimer l'ensemble des dysfonctionnements et des gaspillages divers constatés au sein d'une entreprise (perte de temps ou perte de matières premières, circuits logistiques inadaptés, etc.). Elles passent par des orientations du type GPEEC¹, réorganisation de la chaîne d'approvisionnement, amélioration de la gestion des stocks, etc. La DGCIS a organisé un colloque dédié à cette thématique le 8 avril 2013, valorisant les actions menées en ce sens par l'UIT et l'UFIH.

- **Fournir aux entreprises un outil d'aide à la relocalisation d'activités en France**

Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique a cofinancé l'élaboration d'un outil microéconomique de comparaison des coûts directs et indirects de production (Colbert 2 0), selon le lieu de cette production (France/étranger) permettant de fournir une première analyse sur l'intérêt économique d'une relocalisation éventuelle d'activités en France. Un référent unique à l'investissement a été désigné dans chaque région afin d'accompagner et de faciliter les projets d'investissement industriel.

Les priorités pour 2015

- **Valoriser la filière et ses métiers auprès des jeunes, de leurs parents et des enseignants**

La filière Mode et Luxe est pénalisée par la mauvaise connaissance de ses métiers par le public et les jeunes. Des postes demeurent vacants, faute de candidats au profil adapté ou parfois même faute de candidats. En effet, si certains métiers ne rencontrent pas de difficultés de recrutement, notamment dans le milieu de la couture et du prêt-à-porter (styliste, modéliste, patronnier, toliste...), d'autres souffrent de leur manque d'attractivité ou de notoriété (monteuse, prototypeuse, etc.), alors même que les besoins existent au sein des entreprises et que des postes sont à pourvoir. Le même constat peut être établi en bijouterie-joaillerie, pour plusieurs métiers en tension, particulièrement ceux de polisseur et sertisseur.

La valorisation de la filière passe par des actions de communication adaptées et/ou renforcées : participation accrue des entreprises à la Semaine de l'industrie ; organisation de journées « portes ouvertes » en faveur des élèves des collèges et lycées ; accueil élargi de stagiaires dans les entreprises ; engagement d'un travail d'adaptation des brochures de l'Onisep et de l'information mise en ligne sur son site ; etc.

L'Onisep a réalisé une plaquette de présentation de l'ensemble des métiers de la mode, comme support de formation destiné aux enseignants. Un des objectifs 2015 est de mettre à la disposition des enseignants un *kit* pédagogique leur permettant de mieux valoriser auprès des élèves les métiers de la mode et du luxe. Ce *kit* pédagogique comprendrait des fiches-métiers mises en ligne sur un site web, illustrant, à partir de reportages au sein des entreprises, la réalité des métiers de la mode, de la maroquinerie ou du luxe plus généralement. Son aspect ludique et interactif (diaporamas, formations et parcours animés, circuit d'un vêtement, *quizz*, etc.) vise à faciliter l'appropriation du contenu par les enseignants et les élèves.

- **Organiser des visites croisées donneurs d'ordres/sous-traitants**

Pour mieux travailler ensemble, les acteurs doivent mieux se connaître. Suivant l'exemple d'ores et déjà engagé par certains professionnels, les visites croisées doivent être généralisées. Elles permettront aux uns et aux autres de mieux comprendre leurs contraintes respectives et d'y apporter des solutions appropriées.

¹ Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.

- **Améliorer la lisibilité des dispositifs de financement offerts aux jeunes créateurs**

Un certain nombre d'outils financiers et logistiques ont été mis en place par les pouvoirs publics et les professionnels pour permettre aux jeunes entreprises de création de mode de trouver plus facilement des financements (Fonds Mode & Finances et Fonds pour les savoir-faire d'excellence gérés par Bpifrance ; Fonds d'avances remboursables et Fonds de garantie gérés par l'IFCIC). Ce sujet reste toutefois très complexe à appréhender pour un jeune créateur. Il convient donc de donner plus de lisibilité à l'ensemble des produits et services offerts, par exemple par la création d'une plateforme unique d'information recensant l'ensemble des dispositifs offerts ou par la diffusion en ligne d'une information commune à l'ensemble des acteurs. Le salon TRAFFIC qui sera organisé à l'automne 2015 et financé en partie par DEFI-MODE a vocation à y contribuer également.

- **Créer et diffuser un « dossier socle » de financement des jeunes créateurs**

Les pièces constitutives d'un dossier de financement ou de cautionnement doivent pouvoir être harmonisées. La création d'un « dossier socle » permettrait aux jeunes entreprises de mener plus facilement leurs démarches.

- **Former les vendeurs à la valorisation du Fabriqué en France auprès des clients français et étrangers**

Un produit de qualité ne peut être bien vendu que s'il est bien connu de celui qui a la charge de le vendre. Il importe donc de renforcer la formation des vendeurs, en leur apportant une connaissance technique fine des savoir-faire mis en œuvre dans les produits français qu'ils sont chargés de vendre. Une action doit donc être élaborée en ce sens, sous l'égide des fédérations professionnelles, des marques et des comités professionnels de développement économique (CPDE), notamment DEFI-MODE.

Situation et principaux enjeux de la filière

Situation

La filière navale française est forte d'un savoir-faire dans la construction des unités les plus complexes à forte valeur ajoutée, porté par plusieurs grands groupes et par un tissu d'un millier de PME. Elle réalise un chiffre d'affaires global de 10,5 milliards d'euros et représente environ 65 000 emplois industriels, auxquels viennent s'ajouter plus de 30 000 emplois de l'industrie parapétrolière et paragazière. C'est de plus un secteur fortement exportateur : plus de 70 % du chiffre d'affaires est réalisé à l'exportation dans le nautisme, plus de 80 % dans les paquebots et ferries et 30 % pour les navires militaires. Structurée autour de STX France et DCNS, la filière navale regroupe près de 500 entreprises spécialisées, dont plus de 95 % de PME et ETI, parmi lesquelles des chantiers navals, des coréalisateur, des équipementiers ainsi que des bureaux d'études et d'ingénierie.

L'année 2014 a été marquée par une reprise de l'activité (+ 15 % en volume selon le baromètre LCL) **qui se maintiendra pour 2015** (+ 20 % prévus), principalement liée aux prises de commandes des chantiers de Saint-Nazaire auprès des armateurs de croisière MSC, Royal Caribbean International et Celebrity Cruises. Mais les autres chantiers navals ont connu aussi des succès significatifs à l'international dans le civil aussi bien que dans le militaire.

La France est en outre *leader* mondial de la construction de voiliers et quatrième producteur de bateaux à moteur ; **la résistance de l'industrie nautique est en particulier portée par un renforcement des ventes à l'export sur la période 2013-2014** (reprise en Europe, stabilité des ventes mondiales hors Europe et sur le marché français). Cette tendance se confirme pour 2015, année pour laquelle le groupe Bénéteau annonce tabler sur une croissance à deux chiffres.

Principaux enjeux

Dans un environnement mondial hautement concurrentiel, le maintien de la performance de la filière passe par le renforcement de la différenciation produit, notamment en développant des navires intégrant une large part d'innovation.

Les nouvelles contraintes environnementales (entrée en vigueur de la directive dite « soufre » le 1^{er} janvier 2015



© Oleksandr Kalinichenko - Thinkstock

en Manche, mer du Nord et Baltique ; limites concernant les émissions de CO₂ ; objectifs croissants de production d'énergies renouvelables) peuvent constituer des opportunités pour l'industrie navale française.

En particulier, l'utilisation du gaz naturel liquéfié (GNL) comme carburant marin est une occasion pour la filière française de se mobiliser, tant au niveau de l'offre d'intégration du confinement et de la propulsion GNL sur des navires neufs ou existants que sur les solutions d'approvisionnement portuaire (bras avitailleurs, navires souteurs, etc.). La suspension en octobre 2014 du plan de conversion au GNL de la flotte de Brittany ferries a ralenti considérablement les travaux des porteurs de technologies français, qui cherchent aujourd'hui des projets alternatifs pour lancer le développement d'une filière française autour du confinement du GNL.

Un autre point crucial pour l'industrie est la limitation des effets de cycle de la monoactivité ; la diversification des activités vers l'*offshore* et les énergies marines renouvelables (EMR) peut constituer une piste, notamment en conception et réalisation de grandes structures maritimes complexes, mais aussi en construction de navires spécialisés pour poser ces structures et les entretenir. Le développement des EMR crée en effet un besoin nouveau en termes d'usage des navires (pose, installation, maintenance, démantèlement). Les industriels français ont réagi en portant les projets de navires de maintenance d'éoliennes NAVALIS et WINDKEEPER, tous deux lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Navires du futur » du programme d'investissements d'avenir.

Bilan des actions du CSF en 2014

Le champ de réflexion du CSF Naval porte sur la construction et la réparation des navires, l'équipement naval, et les structures en mer. Il s'étend également aux activités industrielles liées à la plaisance, à l'exploitation du gaz et du pétrole marin, ainsi qu'à la partie maritime des énergies renouvelables.

Le contrat de filière conclu lors de la réunion plénière du 14 mars 2013 a engagé les participants dans six actions principales :

- **Action 1** : développer les solidarités entre grandes entreprises, ETI et PME
- **Action 2** : élaborer une stratégie de croissance compétitive et conduire des actions de renforcement des PME
- **Action 3** : développer les PME-ETI sur les marchés internationaux
- **Action 4** : maintenir et développer les compétences clés de l'industrie navale en particulier au sein des PME
- **Action 5** : renforcer la compétitivité par des approches collaboratives en conception et production

- **Action 6** : accélérer l'innovation autour d'axes de recherche prioritaires

Sur le plan opérationnel la filière a mis en place des actions spécifiques pour renforcer les coopérations entre PME et donneurs d'ordres de la filière ; le programme « Océans 21 » visant le « renforcement de la compétitivité de la filière navale », financé au titre du programme des investissements d'avenir et organisé autour de quatre thématiques:

- Positionnement stratégique des entreprises du naval
- Développement des PME et ETI à l'international
- Renforcement des compétences clés
- Compétitivité par approches collaboratives
- Le CORICAN : « Conseil d'orientation de la recherche et de l'innovation pour la construction et activités navales » chargé de définir et coordonner les axes stratégiques en matière de recherche et développement technologique ainsi que de mettre la filière en ordre de marche pour répondre aux exigences techniques des marchés.

La matrice ci-dessous montre comment ces initiatives contribuent aux six actions du contrat de filière.

Actions du contrat de filière des Industries Navales et Maritimes						
Actions du CSF naval	Action 1 Solidarité grandes entreprises, ETI et PME	Action 2 Stratégie filière et renforcement des PME	Action 3 Développer les PME et ETI à l'international	Action 4 Maintien et développement des compétences clés	Action 5 Collaboration en conception et production	Action 6 Renforcer l'innovation
Actions spécifiques PME						
Océans 21 Positionnement stratégique						
Océans 21 Développement international						
Océans 21 Compétences clés						
Océans 21 Compétitivité par approches collaboratives						
CORICAN Feuilles de route technologiques						

Initiatives spécifiques pour les PME de la filière navale

Un référent filière a été désigné, en la personne du président du Gican et la Médiation inter-entreprises a nommé en son sein un responsable pour la filière navale. Celui-ci doit rencontrer en mars 2015 les représentants de la filière.

En outre, les grands groupes ont manifesté leur volonté d'être solidaires avec leurs partenaires et sous-traitants : 15 industriels de la filière ont signé la charte « Relations

Fournisseurs Responsables » ; de plus DCNS, Thalès, MBDA et Safran ont signé le Pacte Défense PME.

Océans 21

Il s'agit d'une initiative de 16 milliards d'euros en faveur du renforcement de la compétitivité des entreprises du secteur portée par le Gican et soutenue à hauteur de sept milliards d'euros par l'État via le programme d'investissements d'avenir.

• Positionnement stratégique

Afin de préparer les actions de soutien au renforcement des PME et ETI de la filière navale, une étude de positionnement stratégique des entreprises de la filière a été réalisée avec la participation de cinquante entreprises. Les domaines suivants ont été explorés : la construction et la réparation navale, les équipements du navire, les systèmes embarqués, les navires spécialisés, EMR et *Offshore*, les applications sous-marines et l'exploitation des ressources des océans.

Ces travaux ont permis de formaliser les guides d'accompagnement des PME de la filière navale. Celles-ci ont ainsi un moyen d'optimiser leur positionnement sur les marchés. Depuis le lancement d'Océans 21, des accompagnements individuels ont été apportés à dix entreprises de la filière dans la définition de leur stratégie ; 2015 verra l'élargissement de ce soutien à soixante-quinze PME.

Des accompagnements collectifs sont aussi en préparation pour six groupes d'entreprises, en vue de faire émerger des offres compétitives et des partenariats. Plus largement, ces travaux doivent aboutir à la formalisation d'une stratégie collective de renforcement de la compétitivité qui ne se limitera pas au cadre d'Océans 21, prenant en compte les aspects filière ainsi que les particularités et attentes des entreprises dans leurs territoires.

• Développement international

Il s'agit de déployer des actions de prospection collective vers les marchés export du naval, de mutualiser ressources et connaissances et d'accompagner les PME. Pour définir des stratégies de pénétration collectives vers les principales cibles export, huit études ont été réalisées sur diverses zones géographiques : Asie du sud-est, Brésil, Afrique de l'ouest, Canada, Australie, Inde, Russie et Norvège. Ces travaux vont déboucher sur la mise en place de « groupes pays » afin d'activer les réseaux des chambres de commerce et d'industrie (CCI) et des missions économiques, de réaliser une veille sur ces marchés et de lancer des missions de prospection, en lien avec Business France avec qui les travaux ont débuté fin janvier 2015.

Océans 21 supervisera le montage de dix groupements exports PME-ETI et les accompagnera lors des premières phases de prospection. Les ETI et grandes entreprises de la filière apporteront un appui à ces groupements. En parallèle, l'objectif d'Océans 21 est de proposer à soixante entreprises des diagnostics concernant leurs stratégies à l'export (positionnement, montée en compétences) et l'optimisation de l'adéquation de leur offre aux marchés visés.



© Naval-nightman1965 - Thinkstock

• Compétences clés

Une enquête nationale financée par l'Observatoire des métiers de la métallurgie a été réalisée par l'UIMM¹ ; celle-ci constitue une base pour documenter les métiers spécifiques au naval.

Afin de mettre en place une offre de formation répondant aux besoins de la construction navale et des EMR, le site Campus Naval a été créée en 2013. Celui-ci a depuis été réadapté pour en faire un portail RH pour la filière dans le cadre du plan de communication Océans 21, avec présentation des métiers et des formations. Vingt-cinq fiches métiers ont par ailleurs été rédigées et rendues disponibles sous forme de livrets destinés aux jeunes souhaitant s'orienter vers les métiers du naval ; ce livret a déjà été distribué aux visiteurs du salon Pro&Mer à Brest en 2014.

Le CSF Naval a participé aux groupes de travail organisés par l'Éducation nationale concernant la refonte du BTS Construction navale et l'adaptation du CAP « Réalisations en chaudronnerie industrielle (RCI) » (en CAP « à option soudage, chaudronnerie et tôlerie fine ». L'IUT de Lorient a de plus mis en place une licence pro « métiers industriels de la construction navale (MICN) ». Le CSF participe aussi à la création d'un bac professionnel mécatronique navale avec la Marine nationale, très impliquée sur cette question. Là encore, Océans 21 a proposé des accompagnements personnalisés aux entreprises du naval : vingt diagnostics « compétences clés » ont été réalisés, avec l'objectif d'étendre cela à soixante-quinze entreprises.

• Compétitivité par approches collaboratives

Quinze journées techniques associant donneurs d'ordres et fournisseurs, en vue de faire émerger des solutions innovantes et des partenariats, sont en préparation. En parallèle, sept opérations de performance collaborative sur les chantiers navals ont été réalisées en 2014 (ou sont encore en cours).

¹ Union des industries et des métiers de la métallurgie.

Un plan de déploiement « performances industrielles et qualité » est en préparation (labellisation d'intervenants) afin de bénéficier à soixante entreprises du naval.

Le CORICAN

Le CORICAN a produit en 2012 dix feuilles de route stratégiques autour des principales fonctionnalités du navire (navire sûr, propre, économe et intelligent) mais aussi des EMR et autres nouvelles activités en mer, axes de diversification majeurs pour les industriels du naval. Ces feuilles de route ont permis de calibrer les appels à manifestation d'intérêt (AMI) opérés par l'Ademe concernant les « Navires du futur ». La filière navale a ainsi bénéficié des aides d'État issues du programme d'investissements d'avenir :

- depuis 2011, plus de 50 millions d'euros pour huit projets dans l'AMI « Navires du futur » ;
- 30 millions d'euros en 2014 pour six projets *via* l'AMI « Énergies marines renouvelables : briques et démonstrateurs » ;
- 103 millions d'euros pour deux projets sélectionnés en décembre 2014 dans le cadre de l'AMI « fermes pilotes hydroliennes ».

En outre, les projets identifiés par le CORICAN ont alimenté les feuilles de route des plans de la Nouvelle France industrielle « Navires écologiques » et « Usine du futur ». Le CORICAN a de plus lancé une coopération entre les centres d'expertises et moyens d'essais en France. C'est à cet effet qu'a été créée fin 2014 l'association *Maritime Expertise for Engineering and Testing* (MEET), regroupant neuf organismes français de recherche, d'essais, et d'expertise dans le domaine maritime. MEET aura d'abord comme objectif, en rapprochant les compétences, de mieux rendre service à la communauté navale française et éventuellement dans un second temps de préparer une réponse des acteurs français à des appels à projets européens dans le cadre d'Horizon 2020.

Perspectives et priorités pour 2015

À l'occasion de la réunion plénière du CSF le 5 février 2015, présidée par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et du secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, le vice-président s'est réjoui des avancées de la filière. Celle-ci a commencé à « jouer collectif », tant autour de l'identification d'axes stratégiques que par des projets concrets collaboratifs. Ces projets concernent souvent des PME qui doivent se renforcer et devenir plus performantes pour se confronter à des marchés internationaux. Le soutien de l'État à la R & D mais aussi à l'export a été salué.

Toutefois, il a été reconnu que ce qui a été réalisé reste modeste comparé au potentiel du domaine naval et au rôle que devraient jouer les entreprises françaises dans le

développement de l'économie maritime. N'ont été utilisés que 50 millions d'euros de l'enveloppe de 100 millions d'euros au départ annoncée en faveur des « Navires du futur ». Même en ajoutant environ une dizaine de millions d'euros par an du Fonds unique interministériel (depuis 2006), cela reste peu par rapport aux deux milliards d'euros dont a bénéficié la filière aéronautique.

Les raisons en sont multiples et relèvent pour partie de la filière elle-même. Les pistes de travail proposées par le vice-président sont :

- Continuer la structuration de la filière autour d'une véritable stratégie partagée par tous ;
- Développer le travail collaboratif et collectif entre donneurs d'ordres et fournisseurs (équipementiers et sous-traitants) et pour cela faire en sorte que les systèmes numériques, à défaut d'être harmonisés, soient cohérents et capables de dialoguer ;
- Renforcer la solidarité sur les marchés internationaux entre chantiers navals (ce qui n'exclut pas la concurrence) et entre grandes entreprises et PME ;
- Renforcer le rôle du CORICAN, ce qui amènera un travail de réflexion sur l'articulation de son rôle par rapport à celui de l'Ademe dans la validation des dossiers de projets ;
- Poursuivre les réflexions entamées avec le Commissariat général à l'investissement sur les évolutions à apporter aux modalités de financement des projets pour les adapter aux spécificités du domaine naval ;
- Simplifier et clarifier l'articulation entre les différents dispositifs de soutien à la filière (s'appuyant principalement sur le programme d'investissements d'avenir) et les initiatives induites par le CORICAN et les plans industriels qui ont aussi un effet structurant sur la filière.

Les efforts de la filière en matière de recherche et d'innovation sont accompagnés par l'État avec la réouverture pour mars 2015 de l'appel à projets « Navires du futur », qui sera doté de 40 millions d'euros et par le lancement pour juillet 2015 de l'appel d'offres pour l'éolien flottant, mobilisant une enveloppe de 150 millions d'euros.

La France a besoin d'inscrire sa politique industrielle dans une véritable dynamique européenne. À cet effet, le plan d'investissement européen (plan Juncker) peut ouvrir des opportunités : la priorité doit être donnée notamment aux projets portant sur la transition numérique et énergétique, qui concernent fortement les outils de production.

Par ailleurs, dans une perspective d'ouverture de marché, il convient également d'étudier les propositions faites par Armateurs de France à Bpifrance pour des modes de financement innovants ainsi que l'organisation du service maritime aux énergies marines renouvelables.

Ensuite, une articulation est nécessaire entre filières et territoires. Le pacte de responsabilité et les négociations de branches doivent être l'occasion de s'emparer d'un diagnostic économique et social, mais aussi de mieux

articuler les travaux du CNI et des filières avec la nouvelle gouvernance régionale de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les perspectives positives concernant le remplissage des carnets de commandes des chantiers navals français et l'augmentation de l'activité prévue en 2015 – soutenus par la commande publique et les aides d'État – doivent bénéficier au développement d'une filière française et se traduire en termes d'emplois.



Comité stratégique de filière Nucléaire

Enjeux de la filière Nucléaire et organisation du CSF

L'énergie nucléaire représente en France aujourd'hui 75 % de la production d'électricité qui satisfait environ 24 % de la consommation énergétique finale. L'énergie nucléaire produite représente ainsi 18 % de la consommation finale d'énergie en France.

Le nucléaire, un atout dans la transition énergétique, pour la compétitivité des entreprises et le maintien des emplois en France

Le parc nucléaire existant et l'ensemble de la filière industrielle française associée constituent un réel atout pour la France dans le contexte énergétique actuel. L'énergie nucléaire a toujours su maintenir l'avantage compétitif de la facture électrique de la France pour les ménages et les entreprises tout en couvrant jusqu'à présent les coûts de développement des énergies renouvelables. La filière Nucléaire contribue largement à l'excellence industrielle française par son innovation, sa diversité et le rayonnement de tous ses métiers au-delà du secteur du nucléaire.

Le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, qui sont les axes forts de la transition énergétique, n'entrent pas en contradiction avec le maintien d'une filière Nucléaire forte ; bien au contraire, ils peuvent grâce au nucléaire s'appuyer sur un socle de compétitivité durable de l'électricité.

Énergie nucléaire et énergies renouvelables permettent, tous deux, de faire de l'électricité un vecteur de « décarbonation » et de compétitivité de l'énergie. Ils méritent d'être développés concomitamment pour réduire la dépendance énergétique de la France aux produits combustibles importés et pour maintenir sa position de *leader* européen de l'électricité décarbonée compétitive.

La filière Nucléaire française est née dans le contexte historique des années 1970, afin d'assurer l'indépendance énergétique du pays et de maîtriser le coût de son électricité. Le tissu industriel français et la recherche et développement associée, se sont alors structurés de façon pérenne pour réaliser le parc électronucléaire ainsi que les installations du cycle du combustible. Avec un chiffre d'affaires de plus de 46 Md€ dont près de 15 Md€ de valeur ajoutée, la filière Nucléaire française est constituée aujourd'hui de groupes français d'envergure



© Marc Didier

internationale et de plusieurs centaines de PME et ETI qui ont construit et exporté des centrales, des installations nucléaires, des équipements, et qui ont développé les services associés pour répondre aux besoins en exploitation de toutes ces installations. **La filière Nucléaire se situe au niveau national en quatrième position des industries innovantes avec 1,8 Md€ consacrés à la R & D.**

Le nucléaire est l'un des secteurs industriels dans lequel la France a constitué une filière d'excellence agissant dans le domaine de la production, de la recherche, de la construction, du contrôle et de la formation. C'est la troisième filière industrielle française après l'aéronautique et l'automobile. Les 220 000 salariés de la filière représentent près de 7 % des emplois industriels. Cette filière s'appuie sur un réseau de 2 500 entreprises ayant développé un savoir-faire spécifique ou non dans l'électronucléaire.

La filière Nucléaire génère des emplois qualifiés : 26 % des effectifs sont des cadres à comparer à 16 % pour la moyenne des secteurs industriels.

Le parc nucléaire existant nécessite un important programme d'investissement pour la rénovation de ses équipements et pour l'amélioration de la sûreté, en particulier suite à l'accident de Fukushima. Le grand carénage, évalué à 55 Mds d'euros, représente le plus grand programme industriel français depuis le programme électronucléaire. **Avec les besoins de maintenance, le grand carénage contribuera à faire vivre toute la filière industrielle sur la décennie à venir avec un impact maîtrisé sur le coût de revient de l'électricité produite.** Ces travaux permettent d'éviter les investissements bien

plus lourds qui seraient nécessaires au remplacement du parc par des capacités nouvelles et quelle que soit la technologie choisie.

Les extrapolations intégrant les emplois directs et indirects ont permis d'estimer à 110 000 le nombre de recrutements à réaliser sur la période 2012-2020, 15 000 par an ayant déjà été effectués entre début 2012 et fin 2014. La filière recherche majoritairement des compétences qui ne sont pas liées spécifiquement au nucléaire. Ces embauches représentent donc une opportunité pour dynamiser l'emploi au niveau national et dans les territoires. Elles contribuent à pérenniser l'offre de formation et à renforcer l'intérêt des jeunes pour les métiers techniques. Elles offrent notamment des possibilités concrètes de reconversion pour les salariés de secteurs en déclin ou en creux de cycle. Enfin, elles permettent de maintenir un savoir-faire technique dont les autres secteurs industriels, dans les bassins d'emploi concernés, pourront également bénéficier.

La filière Nucléaire française tire sa force du poids de son activité en termes de création de valeur et d'emplois sur le territoire national. Elle doit développer, anticiper et rendre performant son tissu industriel afin de pouvoir conserver sa place sur la scène internationale. Dans cette logique, les « engagements de la filière Nucléaire » ont été définis avec un objectif de compétitivité et de développement de la filière Nucléaire en France et sur la scène internationale, dans le strict respect des règles de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaire. La filière doit s'inscrire dans une gouvernance et une trajectoire permettant à son tissu industriel de répondre à ces enjeux. Elle a besoin de visibilité sur son activité (investissements, créations d'emploi, formation, innovation, etc.) notamment en matière de durée de vie de toutes les installations de production et du cycle du combustible.

La perspective de réduction de la part du nucléaire dans le bouquet électrique national doit ainsi prendre en compte les attentes placées dans la filière Nucléaire en matière de compétitivité du coût de l'énergie et de création d'activités et d'emploi qu'elle offre pour l'économie française.

La France dispose d'un savoir-faire technologique et opérationnel qui lui permet de faire partie des leaders mondiaux dans l'énergie nucléaire, fruit de son expérience de plus de cinquante ans dans une démarche de sûreté fondée sur le progrès permanent pour toutes ses installations. De plus, la France s'est dotée par la loi du 13 juin 2006 d'une Autorité de sûreté nucléaire indépendante, relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire. La France a pu ainsi, d'un point de vue technologique, atteindre un degré de normalisation interne que très peu de pays peuvent revendiquer dans le monde. Ceci lui confère un rôle prééminent à jouer sur

la scène internationale non seulement pour conforter son indépendance énergétique, mais également pour promouvoir sa filière Nucléaire industrielle. Il convient de souligner que le contexte est devenu de plus en plus concurrentiel, notamment à l'exportation, et que le référentiel international de sûreté nucléaire et de sécurité a été renforcé depuis l'accident de Fukushima notamment sous l'impulsion de l'AIEA¹, de l'Union européenne et de WANO².

Les engagements de la filière

Les engagements de la filière sont structurés sur quatre axes porteurs favorisant l'émergence et le développement d'activités à haute valeur ajoutée, créatrices d'emploi, accompagnant les transitions professionnelles et contribuant à une stratégie bas carbone :

- **Axe 1 : Emploi et formation**
- **Axe 2 : Structuration de la filière**
- **Axe 3 : Innovation**
- **Axe 4 : Développement de la filière**

En 2014, le CSF Nucléaire (CSFN) a engagé de nouveaux groupes de travail (GT) permettant de faire évoluer sa gouvernance et de traiter des enjeux majeurs pour la filière :

• **GT « Structuration de la filière »**

Les travaux réalisés depuis trois ans ont permis à la filière d'établir un diagnostic précis de son organisation, de sa portée et de ses enjeux. Cette première phase a donné au CSFN la maturité et la légitimité nécessaires pour se structurer, d'autant plus qu'une très forte demande est née de la dynamique impulsée dans la filière. Premier objectif essentiel de cette structuration, la filière a acquis de la visibilité et de la lisibilité lui permettant de se mettre en valeur et de promouvoir l'offre industrielle en France et sur la scène internationale dans le strict respect des contraintes juridiques et des règles en matière de droit de la concurrence.

Tout en s'appuyant sur les nombreuses structures existantes et leur rayonnement territorial, le CSFN souhaite créer une structure pour optimiser son fonctionnement. Elle devra définir des règles de fonctionnement économiques, claires, légères et efficaces, faciliter l'éligibilité des travaux du CSFN aux financements nationaux et européens et porter les messages clés de la filière.

• **GT « Déclinaison opérationnelle »**

La mission du GT est notamment d'établir une cartographie des structures (associations, clusters, plateformes, etc.) impliquées au niveau de la filière et de proposer une optimisation des interactions entre ces structures et le CSFN. Une définition des « mandats » et/ou labels donnés par le CSFN à ces structures sera aussi proposée.

¹ AIEA : Agence Internationale de l'Énergie Atomique.

² WANO : World Association of Nuclear Operators.

• GT « Économie circulaire »

Il s'agit notamment de réaliser un état des lieux détaillé de la filière Nucléaire et de proposer les premiers projets et engagements de la filière dans le domaine de l'économie circulaire en lien avec la section thématique transversale Économie circulaire du CNI.

Dans le même esprit, il est prévu que le CSFN engage en 2015 de nouveaux groupes de travail :

• GT « Numérique »

Afin de pouvoir anticiper sur les enjeux numériques de la filière Nucléaire et de participer aux « projets numériques » de la Nouvelle France industrielle pertinents pour la filière Nucléaire.

• GT « Codes, Normes et standards internationaux »

Le GT est consacré au développement des synergies entre les actions de la filière française au sein des instances internationales et le renforcement de sa compétitivité en France comme à l'international. Ce GT aura notamment comme objectifs de :

- réaliser une cartographie des actions en cours et des représentants français dans les instances intergouvernementales et/ou normatives internationales (dont l'AIEA) ;
- d'aider les entreprises de la filière, tout particulièrement les PME/PMI, à répondre à des donneurs d'ordres utilisant des codes différents (RCC, ASME, NNB Chine, etc.) et d'identifier les leviers permettant de valoriser le code RCC français.

Le CSFN a aussi prévu de réactualiser en 2015 la cartographie de la filière qui avait été réalisée en 2012.

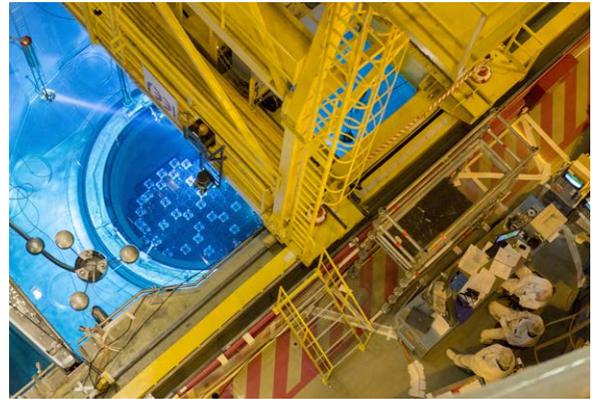
Avancement des travaux des groupes de travail en 2014 et priorités 2015

GT1 - Performance de la filière

Le nucléaire est un domaine dans lequel s'exercent des métiers qui doivent contribuer, grâce à leur excellence, à la sûreté et à la performance des installations électronucléaires et à mettre en valeur la filière.

Identifiées comme axe prioritaire, les conditions de recours aux entreprises effectuant des prestations de services et de travaux sur les sites nucléaires avaient fait l'objet d'un sous-groupe de travail spécifique en 2012, qui avait abouti à la mise au point du « **cahier des charges social applicable aux prestations de services et de travaux réalisées sur une installation nucléaire de base en France** » du CSFN, qui s'applique à tous les exploitants nucléaires. Le cahier des charges social couvre l'ensemble des conditions de recours aux entreprises prestataires, avec des dispositions importantes dans le domaine social, et notamment :

- l'intégration, dans les systèmes de référencement ou de qualification des entreprises, de l'existence d'une grille de



© Thomas d'Aram de Valada

salaires et de la prise en compte de l'ancienneté et des qualifications ;

- la limitation des niveaux de sous-traitance (l'entreprise titulaire d'un contrat passé avec un exploitant n'est autorisée qu'à deux niveaux de sous-traitance) ;
- l'encadrement du recours à l'intérim ;
- la « mieux-disante » dans les processus achat, avec des critères traduisant concrètement l'environnement social des entreprises ;
- les conditions de travail et de séjour autour des sites nucléaires (notamment le logement et la restauration, les trajets et la gestion des week-ends) ;
- les mesures pour favoriser le maintien de l'emploi, lors du renouvellement des marchés.

À ces dispositions s'ajoute un ensemble d'engagements des exploitants et des entreprises dans le domaine du management de la radioprotection, de la prévention des risques professionnels et de la surveillance médicale.

Le cahier des charges social est mis en œuvre par les exploitants nucléaires depuis le début 2013 dans leurs appels d'offres. Le suivi de sa mise en œuvre par un groupe de suivi spécifique du CSFN a démarré en septembre 2013. Il a montré que le dispositif intégrant le cahier des charges social dans les appels d'offres est opérationnel chez les quatre exploitants nucléaires. Le suivi se poursuivra tous les six mois.

Le Fonds de développement des entreprises nucléaires, créé en 2013 et géré par Bpifrance, est doté de 133 M€ et permet d'accompagner les entreprises de la filière dans leurs projets industriels de déploiement international et de consolidation sectorielle. Il poursuivra en 2015 l'identification et de la validation des contacts en cours ; quelques dossiers très actifs pourraient donner lieu à prise de participation du FDEN en 2015.

L'Instance de dialogue interentreprises de la filière a été créée en 2014. Elle a comme objectif de renforcer les PME en s'appuyant sur les *leaders* de la filière. En 2015 elle élaborera un plan de communication au niveau des

membres de la filière, contribuera à la promotion de la charte relation fournisseurs responsables et identifiera les premières « missions ».

Le sous-groupe de travail « PME » créé en 2013 a souligné la nécessité d'une communication positive sur la filière Nucléaire et la nécessité pour les PME du secteur d'avoir de la visibilité pour investir, embaucher et former leur personnel. Il a formulé cinq propositions dans le domaine des outils de financement, de la réponse des PME aux appels d'offres, d'amélioration de la connaissance mutuelle et de la promotion des compétences des PME, qui sont en cours de déclinaison.

Il a été décidé début 2013 de créer un sous-groupe « Assainissement, démantèlement & reprise et conditionnement des déchets » au sein du groupe de travail « Performance de la filière ». En 2014, ce groupe de travail s'est concentré sur l'identification de leviers d'amélioration de la performance de la filière ainsi que sur l'identification de futures zones commercialement porteuses à l'international. Il a notamment formulé des propositions visant à :

- simplifier le dispositif administratif ;
- favoriser la transition sociale liée aux projets de démantèlement. En effet, en plein régime de démantèlement, les ressources humaines mobilisées ne représentent que 10 % à 20 % des ressources présentes en phase d'exploitation ;
- adapter les procédures de contractualisation au contexte des projets de démantèlement.

En 2015, le groupe de travail présentera un premier rapport de synthèse et poursuivra ses travaux prioritairement sur l'état initial et le marché export. Une réflexion plus

approfondie sera menée pour développer et valoriser une filière française de la déconstruction et du traitement des déchets. Dans ce cadre, une reconfiguration de ce groupe de travail sera proposée.

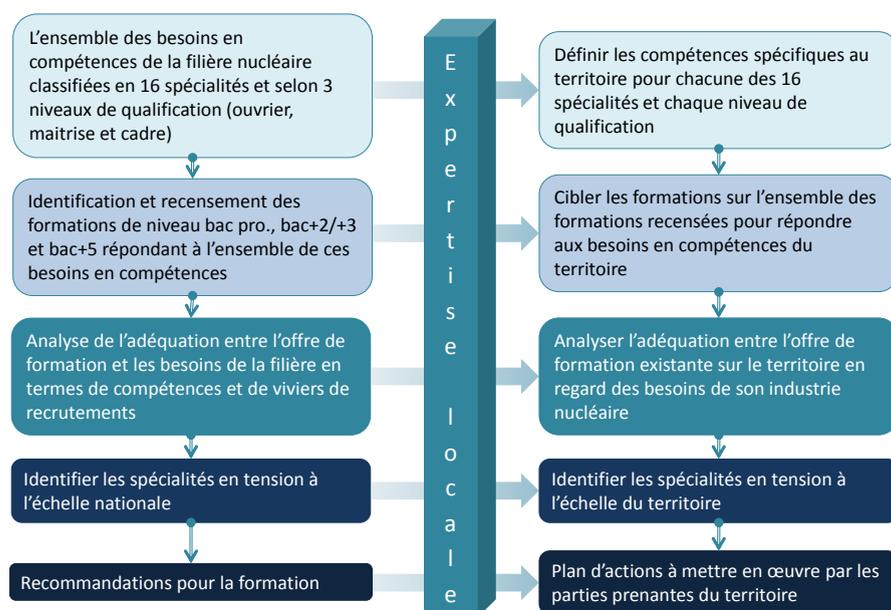
GT2 - Compétences et formation

La filière doit renouveler la moitié de ses effectifs et recruter sur la période 2012-2020 dans des emplois directs ou indirects. Elle doit faire face à un fort enjeu de transfert intergénérationnel des compétences car il faut parfois entre 2 et 3 ans pour acquérir les compétences techniques essentielles requises par certains métiers (par exemple : soudage, procédés, etc.).

Il est impératif d'avoir des offres de formation adéquates tout en renforçant l'attractivité des métiers de la filière Nucléaire. Il faut s'assurer que les besoins en compétences de la filière pourront être satisfaits tant au service de son développement national qu'international alors que les études montrent une baisse de l'attractivité des jeunes pour les métiers techniques et scientifiques de l'industrie, constat partagé par la filière aéronautique et l'UIMM. En effet, la filière Nucléaire couvre un ensemble de métiers très diversifiés (de la chimie à la robinetterie, de la neutronique au génie civil, etc.). Elle fait donc souvent appel aux mêmes compétences que plusieurs autres filières industrielles comme l'automobile, l'aéronautique, le naval, etc. L'excellence de la filière Nucléaire française repose sur sa capacité à recruter et à développer les profils techniques dont elle a besoin et sur la qualité de sa formation.

Au cours de ses travaux, le GT2 du CSFN a élaboré une méthodologie pour répondre aux besoins de la filière en termes de compétences et de viviers de recrutements.

Graphique : Déclinaison du travail réalisé par le GT2 à l'échelle nationale pour le rendre opérationnel à l'échelle d'un territoire



En 2014, le GT2 a engagé une première déclinaison de cette étude nationale à l'échelle d'un territoire : la Bourgogne. Ce déploiement territorial test a permis de confirmer l'intérêt de cette approche et de valider la méthode qui sera retenue pour le déploiement en 2015 sur d'autres bassins d'emploi.

Pour chacun des territoires, le déploiement s'appuiera conjointement sur les travaux déjà réalisés à l'échelle nationale ainsi que sur l'expertise des acteurs locaux de la formation, de l'emploi, du monde industriel, des représentants de l'État et des régions. La complémentarité et les synergies avec les actions déjà mises en œuvre dans le cadre d'autres démarches locales (comme la plateforme territoriale) seront privilégiées. Les plans d'actions locaux viseront par exemple à renforcer et coordonner les relations de la filière avec les organismes de formation, développer l'attractivité de la filière et des métiers techniques notamment auprès des jeunes et réinsérer des personnes en recherche d'emploi, etc.

Par ailleurs le GT2 a développé un plan de communication spécifique, à destination des organisations professionnelles, des entreprises et des écoles, pour promouvoir la plateforme hébergée sur le site web de Pacte PME.

Le GT2 a aussi activement contribué à la réussite de la première édition du *World Nuclear Exhibition* au Bourget (cf. travaux du GT5).

En 2015, le GT2 poursuivra les actions engagées en privilégiant notamment :

- **La poursuite du déploiement territorial dans plusieurs bassins d'emploi**

Le déploiement territorial de la méthodologie développée par le GT2 pour répondre aux besoins de la filière en termes de compétences et de viviers de recrutements sera engagé dans les régions Normandie-Nord, Bourgogne, Rhône-Alpes, Sud Méditerranée, Aquitaine, Val de Loire, Grand Est, en ayant comme objectif d'harmoniser son planning avec celui du grand carénage.

- **Le développement de l'attractivité des métiers du nucléaire**

Le projet de plateforme web commune à la filière « le nucléaire recrute » sera finalisé en 2015 (« Une formation en alternance dans le nucléaire, un emploi dans la filière »).

- **La création de chaires de formation**

Dans le cadre du renforcement des relations de la filière Nucléaire avec les organismes de formation, il est notamment envisagé de créer des chaires de formation. Une action pilote avec l'Université de Paris Sud est envisagée en insistant sur les Bac+2 et Bac+3 qui représentent près de 50 % des recrutements de la filière.

- **La mutualisation avec les filières du CNI qui ont les mêmes problématiques**

L'objectif est de définir en 2015 des propositions concrètes d'actions communes avec une ou plusieurs autres filières du CNI pour développer l'attractivité de métiers communs et permettre aux entreprises d'intégrer plus facilement des alternants.

En effet, un grand nombre d'alternants ne trouvent pas d'entreprises d'accueil (procédure complexe à mettre en œuvre), y compris pour des spécialités en tension. Ceci peut même conduire l'Éducation nationale à fermer certaines formations qui sont pourtant nécessaires à la filière Nucléaire mais aussi aux autres filières industrielles. L'ensemble de ces actions fera l'objet d'une réponse du CSFN dans le cadre de l'appel à projets « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi », en s'appuyant sur l'I2EN³.

GT3 - Marché à l'export

Le GT3 dédié à l'export a été mandaté lors de la création du CSFN pour définir les axes essentiels permettant de renforcer la compétitivité de la filière Nucléaire française à l'international et d'en assurer la promotion.

La concurrence agressive des principaux pays fournisseurs de technologies et services nucléaires sur les marchés internationaux, la poursuite ou le lancement de nouveaux projets de construction notamment dans des pays nouveaux entrants ont conduit l'ensemble des acteurs français de la filière Nucléaire à renforcer les actions d'organisation et de structuration pour leurs activités à l'export.

Dans ce contexte de concurrence renforcée, les acteurs français se sont donnés pour objectif :

- de mettre en valeur une offre adaptée répondant aux attentes des clients internationaux et couvrant la palette complète des activités depuis le cycle du combustible jusqu'à la gestion des déchets. Pour remporter l'adhésion des clients, la filière vise à définir une offre diversifiée avec un niveau de qualité et de prix assurant un coût complet de l'électricité produite, compétitif par rapport à celui des concurrents nucléaires, d'une part, et aux solutions fossiles, d'autre part ;

- de renforcer leurs accords internationaux et/ou leurs partenariats industriels (bilatéraux ou multilatéraux), notamment dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, dans un souci permanent du respect des règles internationales en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaire.

La France dispose de toutes les compétences pour hisser son offre au niveau des attentes du marché en y intégrant des volets concernant la formation et la R & D. Elle doit, en revanche, travailler son offre de financement pour

³ L'Institut international de l'énergie nucléaire (I2EN) est au service de l'ensemble de la filière Nucléaire civile française en matière de formation scientifique, technique, et professionnelle.

concurrencer les grands acteurs du nucléaire (russes, asiatiques, américains, etc.) qui se positionnent sur des offres intégrées.

En trois ans, l'action du GT3 s'est structurée autour de trois axes sélectionnés à l'issue de réunions de travail entre les acteurs de la filière, en tirant ces enseignements du *benchmark* réalisé par un cabinet conseil auprès des concurrents majeurs de la France et des grands producteurs, actuels et futurs, d'électricité « nucléaire ».

• **Axe 1 - La promotion d'une filière rassemblée**

Création le 4 juillet 2013 de l'**Association des industriels français exportateurs du nucléaire (AIFEN)** qui a pour mission de promouvoir l'export de l'industrie nucléaire civile française. Cette association regroupe l'ensemble des acteurs industriels de la filière (grands donneurs d'ordres, PME/ETI, associations professionnelles) en partenariat avec de grands organismes.

Organisation par l'AIFEN d'un **premier salon international du nucléaire, le *World Nuclear Exhibition (WNE)***, en octobre 2014 à Paris. Ce salon qui a été un réel succès a regroupé toutes les composantes de la filière Nucléaire française et internationale.

• **Axe 2 - L'amélioration de la compétitivité de l'offre de la filière Nucléaire française**

Financement : **garantie Coface rénovée** (à 100 %) afin de faciliter les refinancements, projet en cours d'approbation par la Commission européenne de création d'un dispositif de refinancement des crédits exports compétitif et comparable à celui qui existe dans la plupart des pays de l'ODCE ;

Formation : analyse des offres de formation concurrentes et mise en place d'une **offre formation avec l'I2EN**.

• **Axe 3 - L'accompagnement des PME à l'international**

Mise en place d'un **Observatoire des marchés export** permettant de faire bénéficier à toutes les PME des informations non confidentielles sur l'avancement des grands programmes nucléaires dans le monde ;

Mise en place d'un **vade-mecum interactif** permettant à chaque PME de cibler son besoin en financement ;

Mise en place avec Bpifrance de deux dispositifs de financement (l'un inférieur à 25 M€, l'autre supérieur à 25 M€).

En 2015, le GT3 poursuivra les travaux engagés sur ces trois axes, en privilégiant le renforcement de l'information des PME et la poursuite du développement et de la mise à disposition d'outils pour les PME :

- contribution à l'organisation du *World Nuclear Exhibition 2016* ;

- étude de faisabilité d'une plateforme d'accompagnement du développement des PME/ETI à l'export, après identification des besoins par groupes de travail, pour leur apporter une expertise qu'elles n'ont pas pour répondre à leurs besoins spécifiques export (financement, fiscal, juridique, études de marché, R & D) ;

- réalisation de sessions d'informations thématiques, notamment dans le domaine des règles internationales en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaire (tout particulièrement pour les acteurs de la filière concernés par les marchés des pays *Newcomers*).

Le GT3 complétera ses travaux par des actions sur un nouvel axe :

• **Axe 4 – La valorisation de l'offre française**

Rédaction d'un document rassemblant et valorisant l'ensemble de l'offre française dans le secteur nucléaire, en lien avec les autres GT du CSFN.

GT4 - Recherche et Développement

La R & D est la pierre angulaire qui permet de préparer la modernisation de l'outil industriel, la conquête de marchés à l'export, le développement de l'emploi, et la gestion optimisée des ressources. Les objectifs du GT4 « R & D », confortés par la filière, sont principalement les suivants :

- parvenir à une vision partagée et actualisée des grands enjeux de la R & D, tant pour le parc actuel, que pour la préparation du futur ;

- contribuer à la mise en œuvre de ces grands enjeux de R & D (exemple du travail engagé avec les PME et ETI) ;

- assurer le financement correspondant, permettant en particulier d'apporter les innovations nécessaires à la conception des systèmes nucléaires du futur.

En 2014, dans la prolongation des actions menées les années précédentes, le GT4 a poursuivi ses travaux en cohérence avec les trois engagements de l'axe « Innovation » validés lors du comité de pilotage du CSFN du 4 juillet 2013 :

- actions en matière de R & D en vue de l'élargissement des programmes aux PME/ETI ;

- financement de la R & D ;

- excellence de la filière.

• **Actions en matière de R&D en vue d'un élargissement des programmes aux PME/ETI**

L'objectif est de faire progresser le nombre de projets collaboratifs dans le domaine de l'innovation en les ouvrant aux PME et ETI. Les actions se sont poursuivies en 2014 avec, en particulier :

- le projet « Connexion » qui vise à préparer les systèmes de contrôle-commande des centrales nucléaires du futur en s'appuyant sur la mise au point et la mise sur le marché de technologies innovantes, avec l'inauguration d'un laboratoire dédié en juin 2014 ;

- le projet ASTRID sur les réacteurs nucléaires de 4^e génération, nécessitant des innovations dans les domaines de l'instrumentation, de l'étude de composants aux propriétés nouvelles allant jusqu'à la qualification d'un prototype, ainsi que sur la recherche de matériaux et procédés innovants, avec l'implication de nouvelles PME/ETI sur des sujets ciblés ;

- de nouveaux partenariats sur le développement d'objets technologiques innovants, notamment en robotique et en instrumentation ;

- le montage de nouveaux projets (ANR, etc.) sur les thèmes de la sûreté, de la gestion des déchets et de l'assainissement-démantèlement.

De nombreuses journées thématiques, journées « brevets » et forums d'échange, se sont également tenues en 2014 pour présenter aux PME/ETI les besoins d'innovations et favoriser le transfert de technologie et la valorisation des technologies développées.

Pour aller plus loin dans la démarche, le GT4 a poursuivi la préparation du projet de **convention pluriannuelle**, événement d'envergure nationale destiné à apporter une impulsion globale et visible à l'échelle de l'ensemble de la filière. Ce projet a pour objectif de structurer sur le long terme un processus d'intégration de PME/ETI à la R & D de la filière Nucléaire pour les décliner en défis industriels accessibles aux PME/ETI. Les travaux de 2014 ont permis de structurer les principales composantes de ce projet dans la perspective de tenir la première convention en 2015.

• **Financement de la R & D**

L'objectif est de faire des propositions tenant compte des spécificités de la filière (cycles longs, niveaux élevés d'investissement, exigences croissantes de sûreté) pour assurer le financement de la R & D nucléaire (recherche appliquée, recherche de base, infrastructures associées). En 2014, le GT4 a poursuivi ses travaux selon deux axes distincts :

- l'analyse des **modes de financement de la R & D** et la nécessité d'examiner l'articulation entre les objectifs à court terme des PME/ETI et ceux à plus long terme de la filière ;

- une participation plus grande des PME/ETI aux programmes de R & D, *via* en particulier la proposition d'un « **parcours collaboratif** » contractualisé.

Concernant les **modes de financement de la R & D**, le GT4 a engagé la réalisation d'un état/inventaire des modes de financement et grandes masses associées, en France et à l'étranger. La situation de pays comme les USA, la Russie, la Corée du Sud, le Royaume-Uni ou la Chine a pu être analysée et a permis de disposer de données sur le système de R & D mis en place, les grandes priorités des programmes, les masses budgétaires ainsi que des mécanismes spécifiques à certains pays. Ces travaux se poursuivront en 2015 pour compléter et analyser les données disponibles et ainsi faire des propositions sur les modes de financement de la R & D.

Le GT4 propose également d'étudier les modes de financement de la R & D en France dans d'autres filières. En 2015, le GT4 rencontrera des représentants de ces autres filières, notamment de l'aéronautique (Corac), pour approfondir leur spécificité et évaluer l'intérêt et la

faisabilité de mettre en place des dispositifs équivalents dans le cas de la filière Nucléaire.

Enfin, le GT4 a effectué une revue des outils de financement nationaux et européens et élaboré un guide pratique de « Synthèse des principaux dispositifs de soutien à l'innovation en place aux niveaux national et européen », destiné à faciliter l'identification des principaux dispositifs de soutien à l'innovation. Ce guide sera régulièrement mis à jour.

Parallèlement à ces travaux, le GT4 a poursuivi en 2014 le recueil du retour d'expérience des difficultés rencontrées par les PME/ETI afin d'enrichir le guide pratique de l'achat public innovant et a participé aux travaux sur la transposition du partenariat d'innovation. Suite à l'ensemble de ces échanges, le GT4 a proposé la définition d'un modèle de bonnes pratiques intitulé le « **Parcours collaboratif** » contractualisé en faveur de l'achat innovant. Fin 2014, le GT4 a pris contact avec de grands donneurs d'ordres pour définir deux premiers cas concrets d'application, dans l'objectif de les mettre en œuvre en 2015.

• **Excellence de la filière**

Les travaux du GT4 ont permis d'aboutir à une vision partagée des grandes priorités de R & D de la filière et de réaliser un recensement des grandes installations de R & D nécessaires pour maintenir l'excellence de la filière sur le long terme. Le GT4 a engagé en 2014 (en cohérence avec le GT2) un travail approfondi sur la gestion des compétences et de l'expertise R & D afin de disposer des données d'entrée correspondantes. L'objectif est d'établir une projection des besoins en **compétences et expertises** R & D pour répondre aux grands enjeux futurs de la filière. Le travail a porté sur la définition d'une méthodologie permettant de construire un référentiel commun des compétences et de l'expertise R & D entre les différents acteurs, puis sur l'établissement d'une première cartographie de la population actuelle des experts.

En 2015, les données recueillies seront complétées avec celles d'autres acteurs pour permettre d'avoir une bonne vision de la filière. Une dimension dynamique sera également apportée à l'analyse afin de prendre en compte les arrivées et départs d'experts selon une vision prospective des besoins de R & D à moyen et long terme de la filière.

GT5 - Information

Le travail engagé par le GT s'articule autour de trois enjeux :

• **Promouvoir et valoriser le poids et la performance de la filière**
La participation à la « Semaine de l'industrie » du 7 au 14 avril 2014 et au « Train de l'innovation » a permis de promouvoir le tissu des PME et ETI, en complément des grands donneurs d'ordres.

Parmi les actions prévues en 2015, il convient de mentionner :

- la mise à jour de la page du CSFN sur le site internet du CNI ;
- l'organisation de l'espace du CSFN dans le cadre de la plateforme CNI Lab : cette plateforme permettra de favoriser la mise à disposition d'informations et le travail collaboratif au sein du CSFN ; elle facilitera aussi les échanges entre le CSFN, les autres CSF, le CNI et les CSFR (régions).

- **Construire l'image du nucléaire pour attirer de nouveaux talents**

La refonte du site « **le nucléaire recrute.com** » conçu il y a plusieurs années est désormais indispensable afin de disposer d'un site qui pourra accompagner la dynamique de recrutement de la filière Nucléaire et aider toutes les entreprises de cette filière à recruter sur les métiers du CAP au BAC +2/+3. Les premiers travaux ont été engagés en ce

sens en 2014 et l'objectif est de disposer d'un nouveau site opérationnel en 2015.

- **Accompagner/valoriser l'offre française à l'export**

L'Association des industriels français exportateurs du nucléaire (AIFEN) créée en juillet 2013 a organisé du 13 au 16 octobre 2014 la première édition du *World Nuclear Exhibition* (WNE) au Bourget qui a été un franc succès : 495 exposants ont présenté leur savoir-faire à plus de 7 200 visiteurs (environ 25 % internationaux), plus de 3 000 entretiens *B2B* avaient été programmés à l'avance et 160 journalistes (à 50 % internationaux) ont couvert l'événement.

Le salon a aussi accueilli plusieurs centaines d'étudiants avec leurs enseignants pour promouvoir l'attractivité des métiers du nucléaire.

Une nouvelle édition du WNE est d'ores et déjà prévue en 2016 et le GT5 sera étroitement associé à cet événement, en interaction avec l'AIFEN.



Comité stratégique de filière Numérique

État et enjeux de la filière numérique

Données générales sur la filière

La filière numérique regroupe les activités productrices de biens et services numériques. Selon la définition qu'en donne l'OCDE, elle comprend ainsi :

- les industries du numérique (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, industrie des composants électroniques, fabrication d'équipements électroniques grand public, etc.) ;
- la distribution (commerce de gros de matériel informatique, etc.) ;
- les services de télécommunications, les services informatiques, les services d'hébergement, etc. ;
- l'édition de logiciels et le jeu vidéo.

En termes économiques, les entreprises de la filière numérique représentent un chiffre d'affaires de 211 milliards d'euros pour une valeur ajoutée de 76,5 milliards¹, soit 4,18 % du PIB. L'emploi total dans la filière est estimé à 666 997 en équivalent temps plein.

Au-delà de son poids économique direct, déjà considérable, l'importance de la filière numérique est surtout liée à l'impact du numérique sur la croissance de l'ensemble de l'économie. Les technologies, produits et services numériques sont utilisés, de façon toujours plus importante, dans toutes les activités économiques et constituent aujourd'hui l'un de leurs principaux facteurs de gain de productivité et donc de croissance. La contribution du numérique à la croissance française est



© Shironosov - Thinkstock

évaluée, par COE-Rexecode, à 26 % sur la période 2000-2008.

Enjeux de la filière numérique

La filière numérique regroupe des activités très diverses par leurs acteurs, leur modèle économique, leur intensité capitalistique et en recherche et développement, leur exposition à la concurrence internationale et leur degré de maturité. Il est ainsi possible de distinguer six sous-filières principales, dont la situation et les enjeux diffèrent fortement : les services de télécommunications, les équipements de télécommunications, le logiciel, l'électronique, les services informatiques et le jeu vidéo.

Le tableau suivant résume les données de base pour chacune de ces sous-filières² :

<p>Services de télécommunications</p> <p>CA : 42,4 Mds€ Emploi : 120 000 Croissance : - 7 %</p>	<p>Équipements de télécommunications</p> <p>CA : 7,3 Mds€ Emploi : 18 900 Croissance : négative</p>	<p>Logiciel</p> <p>CA : 5 Mds€ Emploi : 70 000 Croissance : - 0,1 %</p>
<p>Électronique</p> <p>CA : 40 Mds€ Emploi : 160 000 Croissance : 7 %</p>	<p>Services informatiques</p> <p>CA : 30,3 Mds€ Emploi : 230 000 Croissance : 0 %</p>	<p>Jeu vidéo</p> <p>CA : 5 Mds€ Emploi : 23 000 Croissance : 6 %</p>

¹ Source : Observatoire du numérique, 2012.

² Source : syndicats professionnels.

De façon très succincte, les enjeux des sous-filières du numérique peuvent être résumés de la façon suivante :

Services de télécommunications	Déployer le très haut débit fixe et mobile, et rentabiliser les investissements correspondants, dans un contexte de prix bas et de développement de la concurrence avec les acteurs de l'internet (dits OTT pour « Over the Top ») ; améliorer l'environnement réglementaire et fiscal, peu favorable à l'investissement.
Équipements de télécommunications	Favoriser l'investissement dans les réseaux à très haut débit ; répondre aux enjeux de sécurité/souveraineté liés aux réseaux ; définir une véritable politique industrielle européenne.
Logiciel	Accompagner les acteurs dans l'atteinte de la taille critique par les acteurs et leur internationalisation ; conduire la transition vers le <i>cloud computing</i> (paiement à l'usage, distribution par Internet).
Électronique	Développer les marchés des infrastructures, des usages et de la sécurité numériques ; définir un cadre réglementaire et fiscal favorable à la compétitivité de l'industrie ; développer la formation dans le numérique.
Services informatiques	Adapter les métiers de l'intégration et de l'infogérance à l'émergence du <i>cloud computing</i> ; industrialiser les services et les offres.
Jeu vidéo	Concurrence des écosystèmes subventionnés ; améliorer les conditions de financement de l'industrie ; retenir les talents et les compétences ; définir un cadre fiscal attractif pour les investisseurs étrangers.

Mise en place d'une nouvelle gouvernance du CSF Numérique

L'adoption, en juillet 2013, du contrat de filière a marqué une première étape dans la définition d'un diagnostic et d'une stratégie partagés par l'ensemble des acteurs de la filière numérique. Ce jalon important franchi, les ministres ont souhaité donner une nouvelle impulsion aux travaux du CSF Numérique et notamment que celui-ci, sans délaisser les sujets industriels, prenne mieux en compte le logiciel et les nouveaux services et usages de l'internet.

Dans cette perspective, les ministres ont confié, en décembre 2013, la vice-présidence du CSF Numérique à Loïc Rivière, délégué général de l'AFDEL.

Une nouvelle gouvernance du comité a été mise en place, articulée autour de trois instances :

- le CSF Numérique plénier, composé d'une cinquantaine de membres ;
- le bureau, composé de représentants des organisations syndicales de salariés membres du Conseil national de l'industrie et de personnalités représentatives des principales sous-filières de la filière numérique ;
- un comité opérationnel chargé d'organiser au quotidien les activités du CSF.

Trois groupes de travail ont également été créés :

- un groupe de travail « emploi et compétences », présidé par Ivan Béraud (CFDT) ;
- un groupe de travail « exportation », présidé par

Alexandre Zapolski (Linagora) ;

- un groupe de travail « économie circulaire », présidé par Sylvie Thomas (Lexmark).

Activité du CSF Numérique en 2014 et perspectives pour 2015

L'activité du CSF Numérique au premier semestre 2014 a été largement dominée par la formulation d'avis sur les plans de la Nouvelle France industrielle « numériques ». Le comité a en effet été consulté sur les feuilles de route de 12 plans industriels : *cloud computing*, supercalculateurs, logiciels embarqués, réalité augmentée, e-éducation, cybersécurité, souveraineté télécom, services sans contact, objets connectés, robotique, nano électronique et big data.

Dans ses avis, le CSF Numérique a salué la qualité du travail effectué et soutenu l'ambition de créer ou recréer de véritables filières de conception et de production sur le territoire national.

Le CSF Numérique a aussi insisté sur plusieurs points :

- mettre l'emploi au cœur des feuilles de route ;
- améliorer la coordination entre les plans industriels (exemple : actions de formation, qu'il convient d'inclure dans une GPEC à l'échelle de la filière) ;
- bien prendre en compte la dimension internationale des marchés ;
- renforcer notre dispositif de soutien à la croissance des *start-ups*.

Les groupes de travail « économie circulaire » et « exportation » ont connu une forte activité, le premier dans le cadre de la dynamique de la ST animée par le bureau du CNI, alors que le second a largement contribué, notamment, à la préparation des premières « rencontres Afrique numérique » organisées à Abidjan les 9 et 10 avril 2015 dans le prolongement du « Forum franco-africain pour une croissance partagée » organisé à Bercy le 6 février 2015. En revanche, du fait d'un changement de pilotage, le groupe de travail « emploi et compétences » a été moins actif et la mise en œuvre de certaines actions clés du contrat de filière a peu progressé.

Enfin, le CSF Numérique a conduit une étude sur le développement à l'export de la filière logicielle. Les résultats de cette étude, cofinancée par la DGE et l'AFDEL et confiée à KPMG et Pierre Audoin Consultants, seront connus au premier semestre 2015.

En 2015, les travaux du CSF Numérique s'inscriront dans le prolongement de 2014 et concerneront en priorité l'économie circulaire, l'emploi et la formation, l'exportation, ainsi que le suivi des plans industriels numériques.

Activités 2014 et priorités 2015

des sections thématiques





Sommaire

Section thématique Économie circulaire	153
Section thématique Emploi et Compétences	155
Section thématique Europe	161
Section thématique Financement	165
Section thématique Réglementation et Simplification	167
Annexe : rapport de la ST Financement - novembre 2014	171



Section thématique Économie circulaire

Contexte et enjeux

Les comités stratégiques de filières du CNI ont été désignés comme le lieu d'échanges et de concertation afin d'identifier des objectifs et de préparer les engagements volontaires des filières industrielles dans le domaine de l'économie circulaire.

L'économie circulaire désigne un concept d'économie de l'usage de la performance et de l'écologie industrielle, laquelle veut que le déchet d'une industrie soit recyclé en matière première d'une autre industrie. L'objectif est alors de produire des biens et des services avec le souci de réduction de l'intensité d'utilisation des ressources.

Le thème de l'économie circulaire a été débattu lors de la Conférence environnementale en septembre 2013. Les ministres chargés de l'industrie et de l'écologie, de l'économie sociale et solidaire et de la consommation y coprésidaient une table ronde dédiée à l'économie circulaire. La question de la fixation d'objectifs en matière d'économie circulaire, notamment sur les questions de durabilité ou de taux de recyclage de déchets dans les produits, a été examinée et il a été décidé de confier au Conseil national de l'industrie, au travers de ses comités stratégiques de filières, la mission d'élaborer des objectifs et de préparer la formalisation des engagements par filière industrielle.

Extrait de la feuille de route issue de la Conférence de méthode de Gardanne :

• « favoriser l'écoconception des produits pour augmenter leur durabilité, leur réutilisation et leur réparabilité ainsi que leur recyclage... les industriels se mobiliseront en faveur de l'économie circulaire pour renforcer et diffuser les bonnes pratiques à l'échelle de chaque secteur. Les comités stratégiques de filières, dans le cadre d'une démarche volontaire pilotée par le Conseil national de l'industrie (CNI) en lien avec les parties prenantes, s'engageront sur des objectifs



**Réduire
Recycler
Réutiliser
Refabriquer**

chiffrés notamment d'incorporation de matières recyclées, adaptés aux secteurs de manière différenciée. »

• « accompagner entreprises et collectivités locales dans cette transition... Le contrat de filière portant sur la valorisation industrielle des déchets, établi dans le cadre du comité stratégique des éco-industries (COSEI) et qui inclut un pacte économie circulaire et recyclage des déchets, sera mis en œuvre à compter de novembre 2013. »

Organisation et méthodologie

Pour mettre en œuvre cette mission, le CNI a créé un **groupe de travail** début 2014 au sein duquel les comités stratégiques de filières ont été invités à désigner des **référénts économie circulaire**.

Ce groupe de travail a mis en place une méthodologie et une coordination afin de produire pour fin 2014 des **états des lieux sectoriels** décrivant à la fois les actions déjà menées dans le cadre des activités industrielles, les actions prévues dans le cadre des contrats de filière et de nouvelles actions envisagées collectivement par les CSF.

Frugalité	<ul style="list-style-type: none"> • Économie des ressources (matières, eau, énergie, etc.) • Augmentation du taux de recyclage des matières
Prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Écoconception des produits et des procédés • Augmentation de la durée de vie des produits • Incorporation, autant que possible, de matières recyclées dans les produits • Investissement dans l'innovation • Réparabilité des produits • Réutilisation/réemploi de matières et de produits
Création de valeur	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement territorial • Mise en réseau des filières et des entreprises • Valorisation des démarches exemplaires
Actions de promotion	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion, diffusion et pédagogie autour de l'économie circulaire

Au sein de sa démarche méthodologique, le groupe de travail des référents a décidé de classer les différents engagements des filières selon **4 grands axes thématiques** :

- Frugalité
- Prévention
- Création de valeur
- Actions de promotion

Au vu des premières étapes concrètes franchies par le groupe de travail, le bureau du CNI a proposé que ses travaux soient présentés lors de **la réunion plénière du CNI le 10 décembre 2014**, puis poursuivis et amplifiés en 2015 dans le cadre d'**une section thématique transversale du CNI**.

La section devra établir sa composition et s'engager sur un programme de travail.

Les objectifs pour 2015

Les états des lieux devront être complétés et finalisés au premier trimestre afin de présenter une vision transversale des 14 CSF. Puis, les CSF seront invités à préparer des **parcours de progrès** comprenant des engagements selon les 4 axes thématiques sur lesquels les CSF auront décidé collectivement d'amplifier leurs actions en faveur de l'économie circulaire (trimestres 2 et 3).

Un état d'avancement de l'élaboration des parcours de progrès sera établi en concertation avec la Direction générale des Entreprises (DGE) et la Direction générale de la Prévention des Risques (DGPR) ; il sera enrichi de propositions provenant des autres parties prenantes (collectivités territoriales, associations environnementales...) et validé par le bureau du CNI.

La portée de ces engagements sera matérialisée par un ensemble de **projets opérationnels** dont les objectifs seront qualifiés au moyen d'**indicateurs quantitatifs et qualitatifs**.

Sur le plan méthodologique, la section établira une liste d'indicateurs, dont certains évalueront le degré de transversalité interfilières des projets opérationnels.

Il sera demandé à chaque CSF de sélectionner au sein de son parcours de progrès **deux engagements significatifs**, déclinés en projets opérationnels. Ces engagements pourront être réintégrés dans les **contrats de filières** (trimestres 3 et 4), pour constituer ou compléter leur volet économie circulaire.

Ces projets pourront également s'articuler avec le volet économie circulaire des plans stratégiques industriels.

Les objectifs des engagements et les modalités relatives aux projets opérationnels respecteront un **cahier des charges** qui sera précisé au cours du premier semestre 2015.

En parallèle des réflexions qui ont démarré avec les ministères chargés de l'industrie et de l'écologie sur la **démarche d'économie circulaire Green deals déployée aux Pays-Bas** et sur son éventuelle transposition en France, la section thématique examinera la pertinence de recourir à ce type de **contractualisation** pour les projets opérationnels.

Une forme de **labellisation** pourra ainsi s'engager sur les initiatives engagées par les porteurs de ces projets créateurs d'activité économique et vertueux du point de vue de l'économie circulaire et les autres parties prenantes, sous l'égide des pouvoirs publics.

La section thématique contribuera à **l'organisation d'un évènement** (colloque, conférence) permettant au CNI de communiquer sur les travaux engagés collectivement sur l'économie circulaire, et de valoriser les résultats et productions concrètes des CSF engagés dans la démarche des engagements volontaires des filières.



Section thématique Emploi et Compétences

La section thématique Emploi et compétences a pour finalité d'apporter une contribution au Conseil national de l'industrie en matière de développement, maintien et sécurisation de l'emploi.

L'objectif de ce groupe transversal est de favoriser l'échange entre les filières, de développer les démarches d'anticipation des évolutions des emplois et des compétences et d'adaptation des formations pour promouvoir l'emploi dans les filières et les accompagner dans la mise en place des actions concrètes dans ces différents domaines.

Dans ce cadre, la section thématique est amenée à s'interroger sur les questions d'emplois à pourvoir, d'adaptation des formations aux besoins réels des entreprises, d'attractivité des métiers, d'anticipation des mutations économiques selon une logique croisant les approches par filière et par territoire. Pour répondre à ces enjeux stratégiques pour l'industrie, la section thématique Emploi et compétences a défini trois axes prioritaires : les passerelles entre métiers industriels, la formation par alternance et l'identification des besoins de formation. Trois groupes de travail ont été constitués pour permettre le décloisonnement entre filières et favoriser la diffusion des bonnes pratiques.

GT 1 - Mobilité professionnelle entre filières et entre entreprises au sein d'un territoire : mise en place de trois démonstrateurs territoriaux

En cohérence avec la feuille de route issue de la conférence sociale de juin 2013, une étude sur les modalités de mise en œuvre de passerelles interbranches et intersectorielles, pilotée par la DGEFP et l'UIMM a été initiée, devant déboucher sur la mise en place de trois expériences territoriales pilotes.

En effet, la notion de mobilité professionnelle recouvre des réalités très diverses. Choisie ou subie, objective ou subjective, à court terme ou à long terme, elle peut être vécue comme évènement positif ou non. Ces mobilités se sont accrues au cours des trois dernières décennies¹ et devraient progresser encore.

Le développement des actions en faveur des passerelles professionnelles permet de mettre en œuvre des parcours



© Wavebreakmedia Ltd - Thinkstock

professionnels transverses sur des emplois qui, bien que ne relevant ni de la même famille professionnelle, ni du même secteur d'activité, peuvent se poursuivre de manière sécurisée dans un autre domaine.

L'objectif très concret de la démarche lancée dans le cadre du CNI est de créer un rapprochement entre entreprises, avec le soutien des acteurs publics, qui trouvent dans leur mise en relation une réponse aux évolutions de l'emploi, par la mise en œuvre dynamique et anticipée de mobilités intersectorielles.

• Une première phase de l'étude a permis de dégager des enseignements utiles pour permettre la phase opérationnelle

Cette étude a été confiée au cabinet BPI. La première phase a permis d'établir un rapport d'analyse fine des

¹ Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), Rapport sur les trajectoires et les mobilités professionnelles, septembre 2009. (http://www.coe.gouv.fr/download.php?file_url=IMG/pdf/Rapport_trajectoires_et_mobilites_professionnelles_160909.pdf).

initiatives existantes ou passées, afin de dégager de bonnes pratiques et des enseignements à prendre en compte dans les expérimentations territoriales.

La réalisation de cet état des lieux s'est appuyée sur l'analyse de 40 expériences et a ainsi permis de dresser sept typologies de dispositifs de passerelles possibles, au regard des compétences mises en œuvre. Elle a montré que les passerelles intersectorielles fonctionnent lorsqu'elles sont portées par des acteurs privés (une entreprise/un groupe d'entreprises) et à l'initiative des entreprises accueillantes (ou un groupe d'entreprises) en besoin en recrutement (contexte de croissance, métiers en tension *versus* emplois émergents).

Cette phase d'analyse a ainsi permis de repérer les freins et facteurs de succès des passerelles, et en conséquence, les conditions dans lesquelles ces mobilités peuvent s'opérer. Elle a permis de préparer la seconde phase relative aux expériences territoriales pour tester un dispositif opérationnel qui puisse porter des mobilités organisées (collectives et individuelles) entre entreprises, entre filières industrielles, entre l'industrie et les services et réciproquement.

• Le lancement des expérimentations territoriales

Pour la mise en œuvre des mobilités professionnelles intersectorielles, il s'agit de :

- démontrer que les passerelles intersectorielles (collectives et individuelles) peuvent apporter des réponses aux aléas conjoncturels des entreprises ;
- tester l'idée d'un dispositif « job to job » entre entreprises sur un même bassin d'emploi qui permette d'éviter un passage par Pôle Emploi ;
- permettre une fertilisation croisée ;
- rendre, sur un bassin de vie, les restructurations moins traumatisantes et les mutations plus fluides ;
- se servir du temps comme facteur clé de succès d'une mutation/transformation.

Les territoires ont été choisis au regard de plusieurs critères :

- territoires rassemblant des entreprises de différentes filières dans des démarches soit de recrutement, soit de baisse d'emplois donc témoignant d'une diversité « industrielle » ;
- taille et dynamique relativement variées, en évitant les territoires sur lesquels des initiatives analogues significatives ont déjà été mises en place ;
- adhésion des territoires à la démarche par une consultation des acteurs.

À ce jour, plusieurs bassins ont été choisis et seront accompagnés par le cabinet BPI :

- **En Poitou-Charentes** : initialement, le bassin de Châtelleraut avait été choisi. En accord avec les acteurs territoriaux, il a été proposé de l'élargir aux bassins suivants : la Rochelle-Rochefort et le nord Deux-Sèvres/nord Vienne.

La démarche a été présentée aux partenaires sociaux

et aux acteurs du territoire. Plusieurs réunions ont été organisées afin de l'articuler aux actions déjà mises en œuvre sur le territoire.

Par ailleurs, un cadre de travail (convention partenariale Direccte/UIMM) est en cours d'élaboration pour sécuriser les démarches sur le territoire.

En outre, les entreprises ont d'ores et déjà été approchées pour la mise en œuvre des passerelles opérationnelles : 3 binômes d'entreprises ont été constitués afin d'affiner l'ingénierie de la passerelle et initier la boîte à outils qui va permettre les mobilités (en lien avec l'ADEC aéronautique).

- **En Basse-Normandie**, le bassin de Caen a été choisi et validé par les partenaires. Une réunion de travail est programmée le 9 mars 2015.

- Un troisième territoire est en attente de retour des acteurs du territoire sollicités.

Premier retour sur les étapes clés identifiées par le cabinet BPI

• Développer une vision partagée est un préalable

- Les acteurs partagent-ils la même vision ?
- Les salariés et les entreprises sont-ils partie prenante et volontaires ?
- Le cadre de « sécurisation » *a minima* est-il défini ? (ce que la loi permet aujourd'hui/la traçabilité de la carrière ou sécurisation professionnelle).
- Le dispositif s'appuie-t-il sur une véritable coopération des porteurs du projet ?

• Trois étapes clés pour que la passerelle puisse se réaliser ont été mises en exergue :

Connaître son environnement et son territoire

À l'échelle de l'entreprise accueillante ou cédante :

- identifier les entreprises dans une proximité géographique selon les **critères passerelles** testés ;
- caractériser leur situation économique/marché pour repérer l'entreprise cible (accueillante ou cédante).

À l'échelle des acteurs du territoire (acteurs territoriaux/branche) :

- identifier les filières en difficulté économique et repérer les métiers fragiles ;
- identifier les filières en développement et repérer les métiers émergents ;
- construire les passerelles théoriques selon les **critères passerelles** testés.

Convaincre, mobiliser

À l'échelle de l'entreprise accueillante ou cédante :

- valoriser la cible auprès de l'entreprise et valoriser le potentiel humain ;
- étudier collectivement les pistes de passerelles temporaires/définitives ;
- identifier les freins, les leviers, les coûts ;
- valoriser les passerelles ciblées auprès des salariés.

À l'échelle des acteurs du territoire (acteurs territoriaux/branche) :

- réunir entreprise accueillante et entreprise cédante pour étude d'opportunité d'une passerelle ;
- valoriser la cible et les passerelles théoriques auprès du marché local du travail (cf. *jeunes en formation initiale, demandeurs d'emploi*).

Accompagner

À l'échelle de l'entreprise accueillante ou cédante :

- construire l'ingénierie technique de la passerelle en s'appuyant sur l'ingénierie financière des OPCA ;
- évaluer les candidats salariés à la passerelle et construire le parcours ;
- mettre en œuvre le parcours de professionnalisation et certifier les compétences acquises ;
- transférer et accompagner l'intégration ;
- évaluer à 6 mois.

À l'échelle des acteurs du territoire (acteurs publics/branche) :

- apporter un appui dans l'ingénierie de la passerelle ;
- accompagner la passerelle sur la dimension formative.

• La suite des travaux

Il s'agit de suivre les expérimentations territoriales et au regard du suivi des mobilités effectives, de capitaliser sur ces expériences afin d'en tirer les enseignements en termes d'opérationnalité de la démarche.

Ces expériences feront l'objet d'un suivi dans la durée par la section thématique « Emploi et compétences » afin de suivre leurs résultats et d'en tirer des enseignements, dans l'objectif d'un déploiement national plus large.

GT2 - Développement de l'alternance pour faciliter l'insertion professionnelle : mise en place des parcours partagés d'apprentissage (PPA) entre grandes entreprises et PME

Le Gifas (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales) a initié cette démarche dans le cadre des travaux du contrat stratégique de filière en partant de plusieurs constats :

- les grandes entreprises ne pourront pas recruter tous les apprentis qu'elles forment et le nombre d'apprentis augmente fortement (multiplié par 4 en 10 ans) ;
- les PME rencontrent des difficultés, en termes d'attractivité, pour recruter des jeunes qualifiés ;
- comment capitaliser les compétences des apprentis formés par les grands groupes et non recrutés par eux ?

Cette démarche initiée par la filière aéronautique repose sur un projet pédagogique coconstruit entre

l'employeur, l'entreprise d'accueil, le centre de formation d'apprentissage (CFA) et l'apprenti. Deux étapes sont nécessaires : la signature du contrat d'apprentissage entre le grand groupe, l'apprenti et le CFA et la signature de la convention tripartite entre l'employeur (grand groupe), l'apprenti et l'entreprise d'accueil (sous-traitant, fournisseur, client, etc.).

Les responsabilités pédagogiques sont partagées entre les deux entreprises (grand groupe et PME), mais seul l'employeur (le grand groupe) verse le salaire et reste le garant du respect du contrat d'apprentissage. Un maître d'apprentissage doit être désigné dans chaque entreprise.

La création du PPA est une première réponse à l'optimisation des compétences. En effet, il importe de mettre à disposition des PME des compétences afin de garantir à court terme mais également à long terme l'efficacité de la chaîne de production, c'est-à-dire permettre aux sous-traitants d'être en capacité de livrer des produits ou des services de qualité et dans les délais impartis.

Dans ce contexte, Marwan Lahoud, le président du Gifas s'est fortement engagé pour déployer le PPA dans la filière aéronautique et a sollicité de grands groupes. Thales Group lance le PPA en janvier 2013 et Safran Group en février 2013. En 2014, 100 PPA ont été signés, sachant que 220 PPA sont en projet.

Ce dispositif des parcours partagés d'apprentissage, présenté en réunion plénière de la section thématique a suscité l'intérêt de plusieurs CSF. Ceux-ci pourront trouver dans le cadre de la poursuite du groupe de travail *ad hoc* un accompagnement dans le déploiement de ce dispositif dans leur filière.

GT3 - Besoins et attentes de l'industrie en matière de compétences et formation

Dans le cadre de la feuille de route issue de la grande conférence sociale de juillet 2014, **il a été confié au CNI l'élaboration d'un avis sur « les besoins et les attentes de l'industrie en matière de compétences et de formation sur la base notamment des comités stratégiques de filière et des trente-quatre plans industriels »**. Pour préparer cet avis, à la demande du vice-président du Conseil national de l'industrie, la ministre de l'Éducation nationale a sollicité l'appui de deux inspecteurs généraux². « Dans ce cadre, les inspections générales apporteront par leur expertise, un éclairage sur les diplômes existants, les parcours et les acteurs dans le domaine de la formation initiale et continue »³.

² Inspecteur général de l'Éducation nationale et inspecteur général de l'Administration de l'Éducation nationale et de la Recherche.

³ Lettre du 3 octobre 2014 de la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem.

La question de l'adéquation de l'offre de formation initiale et continue aux besoins des entreprises est régulièrement posée. Cette question ne peut être appréhendée de façon mécanique (déduire l'offre de formation à partir de projections d'emplois). Par ailleurs, **les métiers évoluent très rapidement, les compétences aussi, tandis que la porosité entre les secteurs de l'industrie et des services s'accroît. Une vision systémique et dynamique s'impose donc dans le but de tendre vers une relation coordonnée entre la formation et les besoins de l'économie.** Selon cette approche, les besoins économiques des filières et des territoires doivent être abordés en interaction avec d'autres besoins (vœux d'orientation des jeunes, demande des familles, gestion de l'appareil de formation⁴, etc.) et exprimés de manière cohérente en direction de l'ensemble des acteurs intervenant sur les problématiques orientation-formation-emploi afin de constituer l'un des éléments clés des dispositifs d'orientation, de certification et d'offre de formation.

Pour avancer en ce sens, l'ensemble des acteurs de la Section thématique Emplois et compétences s'accordent sur l'intérêt d'associer le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur et les Régions à ses travaux. La participation de l'ensemble de ces institutions aux travaux a permis de mieux comprendre la construction de l'offre de formation initiale professionnelle ainsi que celle de l'offre de formation continue professionnelle. Parallèlement, des interventions de France Stratégie et du Cereq ont fourni un éclairage sur la problématique des perspectives en matière d'emploi et de compétences.

Les acteurs qui interviennent dans la construction de l'offre de formation

À l'Éducation nationale, les commissions professionnelles consultatives (CPC) procèdent à l'élaboration des diplômes technologiques et professionnels. Elles sont chargées de rendre un avis sur la création, l'actualisation ou la suppression de titres ou diplômes de l'enseignement technologique et professionnel du CAP au BTS (avis sur la cohérence des diplômes professionnels et technologiques compte tenu de l'évolution des professions et de leur secteur d'activité). Les demandes de création, de rénovation ou de suppression émanent des organisations professionnelles (les branches) ou sont à l'initiative des ministères certificateurs⁵. Les CPC élaborent à partir des profils types d'activités professionnelles le référentiel des activités professionnelles, défini en termes de fonctions et de tâches, ainsi que le référentiel de certification du

diplôme défini en termes de capacités, de compétences et de savoirs. La CPC plénière est constituée de 4 collèges : employeurs, salariés, pouvoirs publics et personnalités qualifiées. **Il existe 14 CPC organisées par grands secteurs professionnels, dont 7 concernent le domaine de l'industrie⁶.**

L'offre de formation continue de l'Éducation nationale est portée par le réseau des Greta qui doivent répondre aux besoins de professionnalisation dans les entreprises, en adaptant l'offre de prestations proposées aux entreprises aux évolutions économiques, technologiques ou réglementaires (une des quatre orientations stratégiques définie par la ministre de l'Éducation nationale)⁷.

Dans l'enseignement supérieur, l'offre de formation est définie par les établissements. Des relations se nouent entre le milieu des professionnels et celui des enseignants pour construire les formations. **Les diplômes nationaux (licence, master, doctorat) sont construits localement mais obéissent à un cahier des charges national.** Depuis la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'habilitation des diplômes est remplacée par le processus d'accréditation des établissements. L'accréditation prendra en compte « le lien entre enseignement et recherche au sein de l'établissement, la qualité pédagogique, la carte territoriale des formations, les objectifs d'insertion professionnelle et les liens entre les équipes pédagogiques et les représentants des professions concernées par la profession ». La loi a également fixé comme objectif aux établissements de se regrouper par site. Les contrats de site permettront de mettre en cohérence l'offre de formation des établissements regroupés avec l'offre de formation régionale.

L'offre de formation de l'enseignement supérieur est structurée selon une double approche :

- **une approche territoriale** avec la politique de site (regroupement des universités et des écoles) et la présence de l'enseignement supérieur au Crefop (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle) ;
- **une approche sectorielle** : des conventions et des accords sont régulièrement signés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur avec les branches, entreprises, organismes professionnels. Un protocole de collaboration a été signé en novembre 2013 associant l'ensemble des organismes signataires de conventions ou accords, la conférence des présidents d'université et la conférence des écoles françaises d'ingénieurs.

⁴ « La prospective des métiers et des qualifications, un outil pour renforcer la concertation régionale », Bref du Cereq, décembre 2014.

⁵ Ministères chargés de l'éducation nationale, de l'emploi et de l'agriculture.

⁶ Métallurgie ; bâtiment, travaux publics, matériaux de construction ; chimie, bio-industrie, environnement ; alimentation ; métiers de la mode et industries connexes ; bois et dérivés ; transport, logistique, sécurité et autres services.

⁷ Orientations stratégiques annoncées par la ministre de l'Éducation nationale le 6 octobre 2014 lors de l'évènement consacré aux 40 ans des Greta (assurer la montée en compétences de tous, nourrir le dialogue avec les acteurs de la formation, de l'emploi et de l'orientation, développer la formation tout au long de la vie par un meilleur continuum formation initiale/formation continue).

L'offre de formation définie par les Conseils régionaux se construit à partir de la remontée des besoins au plus près du terrain grâce aux commissions locales de formation⁸, aux contrats d'objectifs territoriaux⁹, aux actions de développement des emplois et des compétences¹⁰ et au CPRDF¹¹. En général, les régions financent des formations de niveau IV et V. L'offre de formation est volontariste pour préserver les compétences et maintenir l'emploi sur les territoires.

Les pistes à creuser pour améliorer la construction de l'offre de formation répondant aux besoins des entreprises

Un accompagnement des filières pour structurer leur recensement des besoins

Le recensement des travaux menés par les comités stratégiques de filière sur leurs besoins en formation dans l'industrie¹² a permis de donner un aperçu sur les données utilisées, les outils mobilisés et l'identification des métiers en tension. Les données sont détaillées mais à des niveaux de précisions hétérogènes selon les filières et consolidées seulement pour certaines filières comme le nucléaire. **Ces données permettent néanmoins d'identifier des besoins de recrutement communs à plusieurs filières (soudeurs, chaudronniers, tourneurs-fraiseurs...) ou spécifiques à une filière (nucléaire, énergies marines renouvelables...).** Par ailleurs, les filières ont engagé des travaux avec l'Éducation nationale en vue de développer des formations en phase avec les évolutions sectorielles. À titre d'illustration, quelques exemples peuvent être cités :

- **filière Aéronautique** : proposition de créer des options aéronautiques dans les différentes filières de formation du niveau Baccalauréat à celui d'ingénieur ;
- **filière Naval** : création d'une licence professionnelle « métiers industriels de la construction navale » en liaison avec l'université de Bretagne Sud ;
- **filière Éco-industries** : spécialisation en cours des diplômes pour l'eau et l'assainissement, rénovation et création de diplômes et titres pour les déchets.

Les observatoires des métiers et des qualifications sont organisés par branche. Ils fournissent des données utiles sur lesquelles peuvent s'appuyer les filières bien que les périmètres ne soient pas toujours cohérents. Certaines filières essaient de se doter de prospectives propres par collecte d'information auprès de leurs membres (exemple de la filière Nucléaire).

Par exemple, au sein de la filière Nucléaire, un consensus

a été trouvé entre donneurs d'ordres et PME pour mettre en place un référentiel de 16 spécialités¹³ selon ces trois catégories : ouvrier, maîtrise et cadre. Le recensement des compétences s'est fait en fonction de ces 16 spécialités. Au regard de chaque spécialité sont recensées les formations et la catégorie qui correspondent. Toutes les formations pertinentes (Bacs professionnels, BTS, IUT, licences professionnelles) pour la filière ont été identifiées et recensées. Ces travaux ont permis de montrer que l'offre de formation était suffisamment riche et variée pour répondre aux besoins de la filière Nucléaire. Or cette filière rencontre des difficultés pour recruter au niveau Bac+2, malgré des conditions de travail favorables. En effet, les travaux ont montré que 90 % des étudiants obtenant leur diplôme Bac+2 poursuivent leurs études. Les métiers en tension se situent également dans les spécialités qui recrutent au niveau Bac professionnel.

Des démarches de prospective pour appréhender les besoins en formation et compétences

« La démarche prospective cherche à identifier des tendances qu'elles soient lourdes ou encore peu sensibles, des risques, des opportunités et des ruptures pour modéliser des visions stratégiques destinées à maîtriser le futur »¹⁴. Trois grands types de démarches des métiers et des qualifications ont été définis par les travaux du Cereq et France stratégie : des exercices prospectifs réalisés sur un secteur ou une famille de métiers, des exercices prospectifs sur l'ensemble des secteurs ou des métiers au niveau régional et des exercices de prospective à l'échelon infrarégional (cantons, zones d'emploi, agglomération ou regroupement de communes). Les objectifs des exercices prospectifs divergent en fonction des partenaires. Généralement, ils servent à définir des besoins et actions régionales au sein d'une branche ou d'une filière, mais ils peuvent également servir à construire un outil de connaissance pour définir un projet de territoire ou produire un outil de concertation comme base de travail à l'élaboration des futures orientations (débat des contrats de plans régionaux de développement de formation professionnelles).

Des campus des métiers et des qualifications pour répondre aux besoins des territoires

Les projets de campus des métiers et des qualifications ont vocation à fédérer, autour d'une filière économique, des industries et des institutions de formation professionnelle

⁸ Réunion avec les branches, filières, organismes de formation et Pôle emploi.

⁹ Contrats conclus entre l'État, la région et une branche professionnelle pour identifier les orientations et les besoins en matière de formation professionnelle.

¹⁰ Accords conclus entre l'État, la région et les branches.

¹¹ Le Contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle détermine les objectifs communs aux différents acteurs sur le territoire, il permet de faire le lien entre formation initiale et formation continue, mais aussi entre orientation et formation pour attirer les jeunes dans l'industrie.

¹² À partir des travaux des comités stratégiques.

¹³ Procédés, mécanique, électricité, essais, matériaux & structure, génie civil & construction, logistique & chantier, chimie & environnement, automatisme & électronique & informatique industrielle, robinetterie & chaudronnerie, planification & ordonnancement, mécanique des fluides & thermique & thermo-hydraulique, radioprotection, sûreté & neutronique, gestion des déchets, gestion de projet.

¹⁴ « Prospectives des métiers et des qualifications : quelles démarches à l'échelon régional ? » CGSP et Cereq, avril 2014.

initiale ou continue. Ces campus des métiers recherchent une meilleure coordination entre la recherche et la formation, d'une part, et les activités industrielles (ou autres), d'autre part. Ils proposent également une offre de formation complète : du CAP au diplôme d'ingénieur sous statut scolaire, d'apprenti ou de formation continue avec une politique de formation construite avec tous les acteurs (institutionnels, partenaires sociaux et entreprises) privilégiant le développement économique de la région.

Le décret du 29 septembre 2014 portant création du label « Campus des métiers et des qualifications » garantit un fonctionnement en réseau, valorise le territoire et définit une procédure qui associe la région et le rectorat. 14 campus ont été labellisés en 2013 (une majorité dans l'industrie) et 17 campus labellisés en 2014¹⁵. Le label est délivré pour 4 ans – durée renouvelable – par arrêté conjoint des ministres de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, et de la Recherche, du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social, de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Les campus contribuent ainsi à développer les filières d'avenir, à élever le niveau de qualification, à faciliter l'insertion dans l'emploi, à renforcer les coopérations entre le système éducatif et le monde économique et à développer la mobilité internationale pour les étudiants, les élèves et les apprentis.

À partir de l'ensemble de ces éléments de connaissance et d'analyse sur les besoins en compétences des entreprises, sur les dispositifs et les acteurs contribuant à l'élaboration de l'offre de formation, sur les problématiques de l'orientation et de l'attractivité des emplois industriels, le groupe de travail rendra mi-2015 ses conclusions au CNI afin de lui permettre d'élaborer son avis. Il s'attachera ensuite à continuer de favoriser la convergence entre l'ensemble des acteurs afin que le système formation-orientation-emploi contribue encore plus efficacement au développement des filières sur les territoires.

¹⁵ En 2013 : aéronautique (Marseille/Vitrolles, Bordeaux/Latresne, Clermont-Ferrand, Nantes), énergies et écoconstruction (Montpellier, Caen, Rouen, Nancy-Metz), métallurgie, plasturgie et autres matériaux (Lyon, Amiens), numérique et design (Ile de France). En 2014 : aéronautique (Poitiers), énergies et écoconstruction (Strasbourg, Limoges), métallurgie, plasturgie et autres matériaux (Nancy-Metz, Orléans-Tours, Lyon, Reims), chimie et biotechnologies (Rouen), numérique et design (Lille, Clermont-Ferrand).



L'industrie européenne, qui représente 80 % des exportations européennes et 80 % des investissements en R & D du secteur privé, contribue significativement à la création de valeur ajoutée et d'emplois. Après une décennie de déclin qui s'est traduite par une chute sous les 16 % de la contribution de l'industrie au PIB européen et la destruction de 3,8 millions d'emplois entre 2008 et 2013, une reconsidération du rôle stratégique de l'industrie dans l'économie européenne a fait son chemin et trouvé sa concrétisation à l'occasion du Conseil européen de mars 2014. Les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé que le modèle de croissance de l'Union européenne avait besoin d'une base industrielle solide et compétitive, du point de vue tant de la production que des investissements.

Créée en novembre 2013 en vue d'accompagner cette dynamique, la section thématique « Europe » regroupe des représentants des comités stratégiques de filière, d'organisations syndicales, de fédérations professionnelles, des administrations de l'État, ainsi que des personnalités qualifiées. Ses missions consistent principalement à :

- assurer une information mutuelle des parties prenantes sur les réflexions et travaux en cours se rapportant à la politique industrielle européenne ;
- partager les points de vue notamment pour alimenter les positions des parties prenantes au CNI sur les dossiers communautaires ;
- assister le CNI dans l'élaboration d'avis et de recommandations sur tout dossier communautaire en lien avec l'industrie ;
- établir des liens avec les organismes type CNI dans les autres pays européens ;
- impulser une amélioration de l'implication des acteurs nationaux dans les programmes européens.

Synthèse des travaux 2014

Retour sur une actualité européenne dense

L'actualité européenne en 2014 a été marquée par la tenue en juin des élections européennes et le renouvellement de la Commission européenne dont le président a été désigné, pour la première fois, en tenant compte du résultat politique des élections au Parlement européen. Le président Juncker a présenté au Parlement européen le 15 juillet 2014 son programme « pour l'emploi, la croissance, l'équité et le changement démocratique ». Le programme européen pour stimuler l'investissement à hauteur de

315 Mds d'euros dans l'économie réelle en constitue la mesure la plus emblématique.

Bilan de l'action de la section thématique Europe

L'action de la section thématique Europe en 2014 a donné lieu à la préparation de deux avis adoptés par le CNI et relayés auprès de la Commission européenne et des euro-parlementaires français. La section thématique Europe a également préparé un *vade-mecum* sur les financements européens en matière de R & D et d'innovation afin de mieux communiquer sur les aides existantes auprès des acteurs industriels ou académiques français.

« *Recentrer les politiques européennes sur l'objectif prioritaire d'un soutien à l'industrie, à la croissance et à l'emploi en Europe* » - Février 2014.

En amont du Conseil européen des 20 et 21 mars 2014, le CNI a incité, par cet avis, les autorités européennes à changer de paradigme et à prendre beaucoup plus fortement en compte les enjeux industriels dans leurs priorités d'action.

Le CNI a identifié dix leviers d'action que l'Union européenne est invitée à activer afin de remodeler en profondeur ses politiques publiques et redynamiser l'industrie européenne :

- **réviser la politique de la concurrence** pour tenir pleinement compte des impératifs de performance des entreprises sur le territoire européen et l'international ;
- **conduire une politique commerciale soucieuse de réciprocité et de défense des intérêts industriels européens** ;
- **déployer une politique énergétique, climatique et environnementale facteur de compétitivité de l'industrie** – en particulier des secteurs électro-intensifs exposés à la concurrence internationale –, de croissance et d'emploi en Europe et assurer un accès abordable et sécurisé aux matières premières ;
- **prendre en compte dans le processus réglementaire les enjeux de compétitivité industrielle et d'impact sur l'emploi** ;
- **soutenir la R & D et l'innovation**, y compris dans sa phase de mise sur le marché, afin de tirer parti des opportunités de croissance ;
- approfondir et étendre les **politiques de filières industrielles** ;
- accompagner les évolutions de l'industrie par un

renforcement en matière d'**adaptation des compétences** ;

- **faire évoluer le marché unique** au service de la compétitivité industrielle ;
- assurer une **meilleure orientation des financements vers les besoins de l'industrie** ;
- **revaloriser la dimension sociale**, fondamentale dans le développement de l'industrie.

Le Conseil européen des 20 et 21 mars 2014 a adopté des conclusions envoyant un signal positif aux tenants d'une politique industrielle ambitieuse. Il y est établi que l'Europe a besoin d'une **base industrielle solide et compétitive**, en tant que moteur essentiel de la croissance et de l'emploi. La Commission européenne a été invitée à présenter pour le Conseil européen de mars 2015 une **feuille de route** pour donner une suite opérationnelle à sa communication « **Pour une renaissance industrielle en Europe** ». Enfin, le Conseil européen s'est prononcé en faveur de l'**intégration de la compétitivité industrielle (mainstreaming)** dans toutes les politiques publiques de l'Union qui y concourent.

« *Une politique européenne de l'énergie et du climat au service du développement de l'industrie et de l'emploi en Europe* » - Octobre 2014.

Ce deuxième avis a permis au CNI de préciser ses recommandations à l'adresse de l'Europe en matière de politique énergétique et climatique européenne au regard de leur impact essentiel sur le développement de l'industrie :

- la transition énergétique met en œuvre de **nouveaux modèles de croissance** auxquels l'industrie doit s'adapter. Le CNI souligne l'importance de mobiliser l'ensemble des politiques de l'Union pour **soutenir le développement d'une offre européenne compétitive** dans les énergies conventionnelles peu émettrices de CO₂, les énergies renouvelables ainsi que les services de l'énergie ;
- la **lutte contre le réchauffement climatique**, dans laquelle l'Europe est pleinement engagée, doit se poursuivre **sans pénaliser l'industrie européenne vis-à-vis des concurrents issus de pays tiers** soumis à des contraintes moindres, en veillant à l'équilibre de l'engagement de tous les acteurs mondiaux, en particulier les grands émetteurs. De plus, il conviendrait d'améliorer l'efficacité du système de l'Emission Trading Scheme (ETS) notamment en vue de **lutter contre les risques de fuites de carbone** dans les secteurs exposés à la concurrence internationale et de maintenir **l'allocation de quotas gratuits** selon une méthode plus réactive fondée sur le niveau d'activité réel ;
- la politique énergie-climat doit également **veiller au renforcement de la sécurité énergétique et à la prise en compte de l'enjeu de compétitivité de l'industrie**, en particulier des entreprises intensives en énergie. La sécurisation des approvisionnements énergétiques requiert que l'Europe approfondisse la

dimension extérieure de sa politique de l'énergie, et optimise l'exploitation de toutes ses ressources internes, en s'appuyant notamment sur sa filière industrielle de production et de transport de l'énergie.

Cet avis a été communiqué aux autorités européennes en vue de la préparation du Conseil européen d'octobre 2014. Les conclusions adoptées assurent un équilibre satisfaisant entre les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et ceux de la compétitivité industrielle :

- trois nouveaux objectifs ont été pris : un objectif contraignant consistant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 40 % d'ici 2030 (par rapport aux niveaux de 1990), qui sera décliné en objectifs nationaux, un objectif indicatif d'efficacité énergétique de 27 % au niveau de l'UE d'ici 2030 et un objectif d'au moins 27 % de part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de l'UE à l'horizon 2030 (ce dernier objectif n'est pas décliné en objectifs nationaux) ;
- le système actuel de lutte contre le risque de fuites de carbone à travers des allocations gratuites de quotas sera poursuivi au-delà de 2020 ; il devrait *in fine* être plus ciblé sur les secteurs les plus exposés et les acteurs les plus performants et plus réactifs en fonction de l'activité réelle constatée, tant qu'aucun effort comparable n'est entrepris par d'autres grandes économies.

Réalisation d'un vade-mecum sur le programme Horizon 2020

Ce *vade-mecum* a pour objectif de **présenter aux entreprises françaises les opportunités offertes par Horizon 2020** en matière de recherche et d'innovation. À destination prioritairement des fédérations professionnelles, il s'agit d'un outil pédagogique visant à introduire :

- le fonctionnement du programme Horizon 2020,
- les modalités de participation pour les entreprises désireuses d'y soumettre un projet,
- les dispositifs mis en place pour faciliter la mobilisation des entreprises,
- ainsi que les contacts nationaux pour accompagner les projets.

Ce *vade-mecum* a notamment été réalisé sur la base de bonnes pratiques de certaines filières/organisations, présentées en séance aux membres de la section thématique.

Il est disponible sur le site web du CNI, rubrique Section thématique Europe : www.conseil-national-industrie.gouv.fr

Échanges réguliers d'information sur les grands sujets d'actualité européens

Exemples : présentation du programme Horizon 2020, point sur la politique commerciale et sur les prémices du plan européen d'investissement.

Les priorités pour 2015

Maintenir la vigilance du CNI pour assurer la prise en compte des enjeux de l'industrie dans les priorités d'action de l'Union européenne.

Poursuite de la diffusion du *vade-mecum* Horizon 2020

La section thématique Europe est à la disposition des comités stratégiques de filière pour présenter ce document à leurs membres, en particulier les fédérations. Ce dernier pourra encore s'enrichir avec l'intégration de retour d'expériences d'entreprises ayant participé à Horizon 2020, et des échanges de bonnes pratiques.

Réflexion sur le marché unique du numérique

Le secteur du numérique a été identifié comme extrêmement porteur en termes de création d'activité économique et d'emplois. Aussi, la Commission est-elle pleinement mobilisée pour conduire l'achèvement du

marché unique du numérique. Un commissaire vice-président, Andrus Ansip, a été nommé pour mener à bien cette tâche.

La section thématique se penchera sur les priorités de l'industrie dans la future stratégie européenne pour le marché unique du numérique afin de proposer au bureau du CNI des recommandations en vue du Conseil européen de juin 2015.

La section thématique Europe suivra par ailleurs la mise en place du Fonds européen d'investissements stratégiques sur les aspects gouvernance et critères de sélection des projets. Il suivra les négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement afin de veiller à un accord de libre-échange équilibré et sur les prochaines initiatives européennes, à savoir la présentation du cadre stratégique pour l'union de l'énergie et une communication « Sur la route de Paris », en vue de la COP 21 de Paris en novembre 2015.

Organisation et méthodologie

La section thématique « financement » a été créée fin 2013, suite à la demande conjointe du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre du Redressement productif. Cette section présidée par Jeanne-Marie Prost, médiatrice nationale du crédit aux entreprises et présidente de l'Observatoire du financement des entreprises, a achevé ses travaux par la remise d'un rapport au CNI à l'automne 2014 (voir p. 171).

Conformément au principe de fonctionnement du Conseil national de l'industrie, la section thématique « financement » a rassemblé des représentants de cinq organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO), de fédérations patronales (CGPME, FIM, GFI, UIC) et de l'Administration (DGE, DG Trésor, Conseil Général de l'économie). Afin de bénéficier d'une vision « terrain » des problématiques rencontrées par les entreprises, le groupe incluait également plusieurs dirigeants ou directeurs financiers de PME ou ETI industrielles. Enfin, en raison des problématiques abordées, des représentants des grands acteurs du financement de l'économie ont été également associés (Paris Europlace, Bpifrance, FBF, banques, IDF Capital).

La section devait s'attacher à identifier de manière collective les contraintes pesant sur le financement des entreprises industrielles, en concentrant l'analyse sur les PME et ETI, afin d'aboutir à des propositions de solutions à mettre en œuvre à brève échéance et sur le long terme, dans la perspective du renforcement des grandes filières industrielles en France.

La section s'est réunie de manière régulière à de nombreuses reprises, alternant les temps d'audition d'acteurs financiers, d'entreprises ou de personnalités qualifiées et la discussion interne. Grâce à l'expression de sensibilités très différentes, une grande liberté de ton et un souci permanent d'opérationnalité, la section a contribué à un rapprochement entre les différents acteurs, chefs d'entreprise, syndicats et acteurs financiers, permettant de dégager des « solutions communes ». Cette approche collective est déjà un succès en soi.

Constats

Les constats identifiés par les membres de la section dans son rapport peuvent se regrouper autour de trois axes :

L'autofinancement, première source de financement des entreprises industrielles est en baisse, du fait de la réduction des marges

Les entreprises industrielles ont vu leur compétitivité-coût se dégrader depuis 2000, sans pouvoir compenser sur d'autres facteurs et ont dû concéder un effort de marge important pour conserver leurs parts de marché (baisse du taux de marge de 33 % en 2000 à 23 % en 2013).

Cette baisse des marges a pénalisé leur capacité d'autofinancement, première source de financement pour les entreprises industrielles, avec deux conséquences : une plus grande dépendance au financement externe et des conditions d'accès à celui-ci moins favorables. Si le taux d'investissement des entreprises industrielles s'est maintenu, il est, en moyenne de long terme, inférieur à celui de tous les secteurs confondus (17,5 % et 22 % respectivement) et l'investissement s'est concentré sur des dépenses d'immobilier, de remplacement ou de maintenance au détriment des investissements productifs.

Le financement bancaire reste central pour les PME et ETI industrielles

Le financement bancaire est le principal mode de financement externe des PME et ETI industrielles (les crédits bancaires de moyen long terme représentaient 96 % en 2012 de l'endettement externe des PMI et 77 % de celui des ETI industrielles) et devrait le rester. Les statistiques nationales et européennes tant sur l'offre que sur la demande de crédit indiquent l'absence de restriction de crédit et un coût d'accès satisfaisant à celui-ci. Toutefois, la section reconnaît l'hétérogénéité des situations, qui n'est pas toujours reflétée par les statistiques et la difficulté d'appréhender les phénomènes d'autocensure des chefs d'entreprise dans leurs demandes de crédit.

Du fait de leur endettement ou de leurs difficultés passagères, les entreprises industrielles en situation particulière trouvent toutefois difficilement les ressources bancaires dont elles peuvent avoir besoin, malgré le développement d'outils de partage des risques (crédits garantis par des actifs, systèmes de garanties et cautions).

De nombreuses incompréhensions entre industriels et établissements bancaires persistent, du fait d'une méconnaissance mutuelle des besoins des uns et des autres.

L'offre financière est diversifiée et en évolution

Les modalités de financement externe des entreprises sont en pleine mutation, pour les fonds propres comme pour les dettes

Le financement en fonds propres, par le capital investissement ou la bourse reste dans l'ensemble assez marginal pour les PME et ETI industrielles, mais se développe, soutenu par l'action des pouvoirs publics d'orientation de l'épargne vers les entreprises (PEA PME, corporate venture capital, création d'EnterNext, etc.).

Le financement obligataire se développe également (sa part dans l'endettement des entreprises industrielles, toutes tailles confondues est passé de 12 % en 2008 à 23 % en 2012), mais demeure limité pour les plus petites entreprises industrielles, malgré les efforts pour adapter les produits à cette taille d'entreprises (émissions mutualisées, Initial Bonds Offering, etc.).

Par ailleurs, des outils plus ciblés sur certains besoins se multiplient : financement de l'innovation, de l'export, de l'immatériel en général, essentiellement sous l'impulsion de Bpifrance dont l'action a un effet d'entraînement sur le marché.

Recommandations de la section

Recommandations relatives à un renouveau des relations et du dialogue

Il s'agit de construire dans la durée une relation de proximité et de confiance entre les industriels et leurs interlocuteurs dans les réseaux bancaires. Une amélioration des relations entre banques et industries est indispensable ; elle passe par un dialogue plus constant entre les acteurs et une meilleure connaissance de leurs besoins mutuels

Les actions à mettre en place relèvent de la formation, de la communication ou les échanges et également d'une meilleure connaissance objective de la demande de crédit ou des phénomènes d'autocensure de la part des chefs d'entreprise dans leurs demandes, en particulier à travers les enquêtes de la Banque de France.

Dans ce même ordre d'idées, la section thématique insiste sur les délais de paiement dont le respect doit être une priorité. Cela implique des recommandations aux entreprises elles-mêmes et un appel à la vigilance des pouvoirs publics

En ce qui concerne les délais de paiement publics, la section thématique propose de faire évoluer le mécanisme de mobilisation de créances publiques offert par Bpifrance, lorsque ces créances font l'objet d'un retard de paiement : il s'agit de faire prendre en charge, par une personne publique débitrice, le coût des intérêts liés à cette mobilisation de créance lorsque le délai légal de paiement est dépassé.

Recommandations relatives aux outils

La section thématique a privilégié l'encouragement à poursuivre le développement d'outils existants jugés intéressants, le besoin de créer des outils nouveaux étant limité.

La section fait des propositions s'inscrivant dans un mouvement plus large de réflexion sur l'orientation de l'épargne et la diversification des modes de financement des PME (contribution aux travaux du Copiesas sur l'épargne salariale, recommandations sur les moyens d'adapter aux plus petites entreprises les outils de financement obligataire actuellement développés pour les ETI et les grosses PME).

La section encourage également le développement des outils de Bpifrance en matière d'exportation, en particulier l'extension du dispositif de mobilisation de créances « avance + » aux créances nées à l'étranger, et la mise en place d'un dispositif de crédit acheteur pour les petits tickets.

Une des recommandations, plus originale, porte sur le développement de mécanismes de financement garanti sur les stocks, qui pourrait être particulièrement adapté au financement du besoin en fonds de roulement des entreprises industrielles. C'est un dispositif qu'il est actuellement juridiquement possible de mettre en place, mais deux régimes de garanties sur stocks coexistent (Code civil et Code du commerce), avec une jurisprudence équivoque sur le régime applicable dans le cas d'un prêt bancaire. Face à cette incertitude juridique, les établissements de crédits évitent de proposer ce type de produits à leurs clients.

Recommandations transversales

La section recommande, dans le cadre des engagements politiques déjà actés par le gouvernement, de baisser le taux d'IS sur les bénéfices réinvestis. Cette recommandation en matière de fiscalité découle assez naturellement du constat de la dégradation des marges dans le secteur manufacturier et la baisse concomitante des capacités d'autofinancement des entreprises.

La section thématique souligne que le traitement des créanciers des entreprises en cas de faillite peut rendre plus difficile l'accès au financement de ces entreprises et recommande d'introduire de la souplesse dans le droit des faillites. Cette recommandation, assez abrupte, est peu étayée par le rapport, mais souligne l'importance pour les membres de la section d'une réflexion plus poussée sur les liens entre droit des faillites, droit des suretés et financement des entreprises. Une étude comparative sur la corrélation possible entre le traitement des créanciers en Europe et l'accès au financement contribuerait utilement à cette réflexion.



Section thématique Réglementation et Simplification

La section thématique Réglementation et Simplification rassemble, sous la présidence de Monsieur Alain Devic, des représentants des principales filières industrielles (fédérations professionnelles et comités stratégiques de filière) et des représentants des administrations en charge de l'élaboration des réglementations. Les organisations syndicales y sont également conviées.

Elle est chargée :

- **d'émettre des propositions de simplification des réglementations ou de législations existantes**, notamment en jouant le rôle d'interface auprès des CSF pour collecter des propositions et les analyser ;
- **de donner des avis sur tout projet de réglementation impactant l'industrie**, en identifiant notamment les éventuelles difficultés que les projets peuvent présenter pour les entreprises industrielles, en termes de mise en œuvre pratique, de coûts induits ou de délais. Le groupe peut également se prononcer sur les cas de transposition de directives européennes afin d'éviter les cas de sur-transposition, c'est-à-dire d'applications en droit français de règlements ou de directives européennes allant au-delà des prescriptions communautaires sans justification affirmée du point de vue de la sécurité des personnes ou des biens ;
- **de diligenter des comparatifs de réglementations européennes applicables à l'industrie**.

En 2014, elle a également été sollicitée par le programme simplification du Secrétariat général du gouvernement pour animer l'atelier « exercer une activité industrielle », comme l'un des dix ateliers collaboratifs sur lequel s'appuie le Conseil de la simplification pour faire émerger des propositions de simplification répondant aux besoins réels des entreprises.

Au cours des travaux conduits en 2013 et en 2014, la ST a ainsi élaboré, avec l'appui des comités stratégiques de filière et des fédérations professionnelles, **une cinquantaine de propositions de simplification concernant l'activité des entreprises industrielles**. Trente avaient été remises à Thierry Mandon en juin 2013 dans le cadre de la mission qui lui avait été confiée, vingt-deux lui ont été adressées en février 2015 en tant que secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la Simplification. À l'issue d'un travail collaboratif ayant associé toutes les administrations concernées pour déboucher sur des propositions convergentes ayant plus



© Jazz IRT - Thinkstock

de chances d'aboutir rapidement et d'un examen en bureau du CNI (voir p. 257).

Une trentaine de ces mesures ont été retenues, le gouvernement ayant notamment souhaité mettre l'accent sur l'industrie dans le 3^e volet (mai 2015) des annonces semestrielles des cinquante mesures de simplification pour les entreprises. C'est ainsi que la plupart des propositions du CNI élaborées dans le cadre de l'atelier « exercer une activité industrielle » ont pu déboucher rapidement.

Ces mesures de simplification visent à :

- **alléger et simplifier les processus administratifs**

À titre d'exemples, l'expérimentation d'une autorisation environnementale ICPE et IOTA unique et de certificats de projet¹, qui sera généralisée par le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ; l'adoption d'un guichet unique pour les procédures d'autorisation des installations marines de production d'électricité renouvelable ; la simplification des procédures et exigences documentaires douanières relatives aux médicaments en transit dans l'Union européenne, la suppression de la déclaration annuelle à l'ANSM des ventes des produits cosmétiques, la concentration sur un site déclaratif unique (principe « dites-le nous en une fois ») des déclarations annuelles réglementaires en matière d'activités polluantes.

¹ Installations classées pour la protection de l'environnement (ordonnance n° 2014-355 du 20 mars 2014), installation, ouvrage, travaux et activités (loi sur l'eau) ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014, certificats de projet : ordonnance n° 2014-356 du 20 mars 2014.

- **faciliter le développement de l'activité des entreprises industrielles**

Citons la simplification relative au régime d'autorisation pour l'utilisation de l'énergie des marées, la mise en place d'une réglementation unique pour les achats hospitaliers des établissements de santé publics et privés ; les autorisations ICPE seront soumises à un seul délai fixe de recours, ce qui donnera aux industriels une meilleure visibilité dans la conduite de leurs projets. Autres exemples, les conditions d'autorisation des essais maritimes en navigation nationale de navires militaires construits pour un client étranger ont été simplifiées, et la transmission des autorisations de dérogation « Espèces protégées » sera facilitée en cas de cession d'exploitation (carrières notamment).

- **alléger les procédures de contrôle sans en altérer l'efficacité ou le caractère préventif**

Le dispositif de contrôle des expositions professionnelles aux produits chimiques sera réexaminé dans le cadre du conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT) pour le troisième plan « santé au travail », les sites industriels qui démontrent des résultats très en dessous des seuils avec une stabilité dans le temps verront la fréquence des analyses des rejets d'émission dans l'eau et l'air réduite.

- **retenir des procédures d'information des consommateurs adaptées aux process industriels**

Les informations du consommateur sur les consignes de tri (logo TRIMAN) ont été simplifiées et pourront figurer sur le produit, l'emballage, la notice ou tout autre support, y compris dématérialisé ; la mise à disposition de pièces détachées peut dorénavant être intégrée dans la notice sur le produit.

Perspectives pour l'année 2015

Au-delà de la prise de décision politique, la Section thématique s'attache à suivre précisément la rédaction de tous les textes réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des mesures pour les entreprises industrielles.

Force est de constater que si le processus général de décision s'est accéléré avec la création du secrétariat d'État, la mise en œuvre réglementaire reste souvent très longue, ce qui retarde le bénéfice attendu des industriels. La sur-transposition des réglementations européennes fait l'objet d'une vigilance toute particulière de la ST du CNI, afin que les entreprises industrielles françaises ne soient pas pénalisées dans la compétition avec leurs concurrents européens.

Le CNI souhaiterait qu'à l'instar du Royaume Uni ou de l'Allemagne, la France retienne comme principe « l'équité-transposition », toute dérogation à cette règle devant être dûment justifiée. Cela permettrait de juguler le flux. Traiter le stock des sur-transpositions demande une action concentrée dans le temps d'une équipe interministérielle dédiée, qui puisse revisiter les sur-transpositions et ne conserver que celles qui se justifient pleinement par des risques sociaux ou environnementaux réels, sous-estimés par nos partenaires européens.

La ST poursuivra en 2015 son action de suivi de la mise en œuvre des mesures de simplification décidées, et de force de proposition sur de nouvelles mesures, notamment dans le cadre du réexamen des sur-transpositions, afin de favoriser le développement de l'activité et de l'emploi industriels en France.



22 mesures de simplification proposées par le CNI

MARS 2015

1. Alléger la réglementation relative aux auxiliaires technologiques de l'industrie agroalimentaire.
2. Supprimer la double consultation de l'ANSES dans le cadre des projets d'arrêtés autorisant certains nouveaux auxiliaires technologiques, notamment les enzymes, dans la fabrication de denrées alimentaires, en vue de réduire le délai de la procédure d'autorisation préalable à l'utilisation de ces substances.
3. Simplifier les conditions d'autorisation des essais maritimes en navigation nationale de navires militaires construits pour un client étranger.
4. Simplifier les procédures documentaires douanières des médicaments en transit dans l'UE.
5. Mettre en place une réglementation unique pour les achats hospitaliers des établissements de santé publics et privés.
6. Alléger les déclarations des produits biocides dans l'inventaire biocides du ministère de l'Écologie.
7. Alléger la formation « sauveteurs secouristes du travail » pour les salariés d'une entreprise qui sont sapeurs-pompiers volontaires.
8. Permettre la valorisation des cendres de combustion de la biomasse en technique routière.
9. Fixer des délais fixes de recours des tiers à l'encontre des autorisations ICPE.
10. Rendre les autorisations de dérogation « Espèces protégées » pour les carrières transmissibles en cas de cession de la carrière.
11. Supprimer la déclaration annuelle à l'ANSM des ventes des produits cosmétiques pour toutes les entreprises.
12. Transmettre informatiquement à l'administration les éléments de preuve d'exportation de marchandises au sein de l'Union européenne pour bénéficier de l'exonération de la TVA.
13. Effectuer les déclarations annuelles réglementaires en matière d'activités polluantes sur un site déclaratif unique (principe « dites-le nous en une fois »).
14. Simplifier la réglementation européenne des contrôles des équipements contenant des gaz à effet de serre fluorés en ne retenant que le critère de contenu de tonnes équivalent CO₂.
15. Pouvoir mettre à disposition des entreprises extérieures sous-traitantes des appareils respiratoires isolants (ARI) individuels lors de l'intervention de leurs salariés.
16. Mettre en place une procédure d'autorisation par l'administration, sous certaines conditions strictes, du contrôle par l'entreprise elle-même du respect des valeurs limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (VLEP).
17. Appliquer aux garanties financières, à constituer pour les risques SEVESO, le principe de mutualisation.
18. Aménager sous certaines conditions strictes la fréquence des mesures de rejets des émissions dans l'eau et l'air.
19. Alléger la déclaration annuelle des substances à l'état nano particulaire pour les produits finis.
20. Accélérer les procédures de contrôle du CIR pour les PME et les TPE pour lesquelles ce crédit d'impôt constitue un enjeu financier majeur.
21. Supprimer la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur les installations classées.
22. Développer la mutualisation des autorisations de produits phytosanitaires au niveau européen.

N.B. Nombreuses de ces mesures feront l'objet de concertation avec les partenaires sociaux dans des instances consultatives selon les procédures habituelles. Les organisations syndicales ont dès lors considéré que le débat dans ces instances leur permettra d'affiner leur position. La CGT et Force ouvrière ont toutefois fait part à ce stade de leur réserve sur les propositions 9, 13, 14, 15, 17, 18, 20 pour la CGT et 15, 17, 20 pour Force ouvrière.

Annexe : rapport de la ST Financement - novembre 2014



LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

**Rapport du groupe de travail au bureau du
Conseil National de l'Industrie**

Novembre 2014

*Ce rapport a été réalisé par le groupe de travail transversal « Financement », composé de représentants de fédérations patronales, d'organisations syndicales de salariés, de chefs de PME et d'ETI industrielles, et d'acteurs du financement des entreprises.
La liste complète des membres du groupe figure en annexe de ce rapport.*

**Présidente du groupe de travail : Jeanne-Marie PROST
(Médiatrice nationale du crédit aux entreprises)**

Rapporteur du groupe de travail :
Mathieu MOREL (CGEiet)

SYNTHESE

Les différentes facettes de la vie d'une entreprise industrielle (cycle d'exploitation, modernisation de son appareil productif, innovation, croissance interne ou externe, etc.) nécessitent chacune un financement approprié. Assurer aux entreprises un accès à des types de financements diversifiés, adaptés à leur situation et compatibles avec les cycles longs et les investissements lourds qui caractérisent l'industrie est ainsi une condition nécessaire à la restauration de la compétitivité de l'industrie française, pour la croissance et l'emploi.

* * *

La première source de financement pour une entreprise est l'autofinancement. Or, depuis une dizaine d'années, le taux de marge des entreprises industrielles se dégrade, passant selon l'INSEE de 33% en 2000 à 23% aujourd'hui. En effet, face à une dégradation de leur compétitivité coût (due à une divergence d'évolution du coût du travail, notamment avec l'Allemagne, à la hausse du coût des intrants et à l'appréciation de l'euro), les entreprises ont dû concéder un effort de marge important pour conserver leur compétitivité prix (l'insuffisante compétitivité hors-prix de l'industrie française rendant ses produits très sensibles au facteur prix). Cet effort de marge, singulier en comparaison internationale, a eu un impact direct sur la capacité d'autofinancement et le taux d'épargne des entreprises, qui atteignent un plus bas en 2012, accroissant ainsi la dépendance des entreprises aux financements externes.

De surcroît, cette dégradation de la rentabilité rend également plus difficile l'accès au crédit bancaire : les banques s'appuient en effet sur des ratios comme la capacité d'endettement (capacité d'autofinancement rapportée à l'endettement financier) pour leurs décisions d'octroi de prêt.

Le groupe de travail considère donc que **la restauration des marges des entreprises constitue une priorité**, et est une condition nécessaire à la relance de l'investissement productif. Un rétablissement progressif devrait être permis par les réductions de charges annoncées dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité, par la diminution des impôts pesant sur la production (suppression de la C3S), et par une évolution des salaires compatible avec l'évolution de la productivité et de la croissance économique. La baisse de l'impôt sur les sociétés, annoncée par le Premier Ministre dans son discours de politique générale en avril 2014, dégagera des moyens supplémentaires pour les investissements. La première étape de cette baisse pourrait d'ailleurs avantageusement être ciblée sur les bénéfices réinvestis ou sur les PME ETI (*recommandation 1*).

* * *

Pour les TPE, les PME et les petites ETI, les banques sont et resteront la principale source de financement : dans l'industrie en 2012, les crédits bancaires de moyen-long terme représentaient ainsi encore 96% de l'endettement externe des PME, et 77% de celui des ETI. Une attention particulière doit donc être portée à ce que les banques maintiennent une capacité appropriée de prêt à ces entreprises.

Tous secteurs confondus, les statistiques fournies par la Banque de France et les enquêtes d'opinions réalisées auprès de chefs d'entreprises tant en France qu'au niveau européen ne font pas apparaître aujourd'hui de restriction forte du crédit aux PME. Étonnamment, malgré la rentabilité dégradée de l'industrie, les résultats sectoriels de ces enquêtes ne font pas apparaître de biais défavorable à ce secteur.

On retrouve toutefois dans l'ensemble des secteurs d'activité un phénomène « d'autocensure » des chefs d'entreprises dans leurs demandes de crédit, relativement élevé par rapport à nos voisins européens. Ce phénomène est aujourd'hui mal quantifié, et devrait être davantage pris en compte dans les enquêtes de la Banque de France (*recommandation 2*).

D'autre part, **ces données globales ne doivent pas masquer la diversité des situations individuelles**. Ainsi, pour les entreprises les plus affectées par la conjoncture, les outils d'analyse financière et d'évaluation du risque utilisés par les banques, fondés sur l'évolution des ratios des dernières années, entraînent une diminution de leur capacité à obtenir des prêts.

Pour ces entreprises, le recours à des financements avec « collatéral » (financements adossés à des actifs de l'entreprise) **permet de réduire le risque pour l'établissement de crédit**. De tels outils existent déjà (mobilisation de créances clients, crédit-bail, etc.) mais ne sont pas toujours maîtrisés ou facilement accessibles pour les PMI-ETI. De plus, l'efficacité de ce type de dispositifs peut être limitée au vu du droit des entreprises en difficulté, peu protecteur des créanciers (notamment en comparaison internationale) par rapport aux actionnaires et aux bénéficiaires de « super-privileges ». L'actuelle réforme du droit des entreprises en difficulté peut donc être l'occasion d'une réflexion sur un possible assouplissement du droit applicable dans certains cas particuliers (*recommandation 3*).

Par ailleurs, des retours d'expérience d'entreprises industrielles ayant une activité en Allemagne ou aux Etats-Unis ont mis en évidence dans ces pays des **pratiques bancaires permettant un financement « souple » de l'activité courante**. Un des outils couramment répandu est le **financement du besoin en fonds de roulement, calculé sur la base d'une valorisation des stocks de l'entreprise et adossé à ces derniers**, mais sans contrainte physique sur le cycle d'exploitation. De tels produits s'avèrent particulièrement adaptés à l'industrie dont les stocks constituent la majeure partie du besoin de financement court-terme. Ils sont néanmoins très peu répandus en France, notamment pour des questions juridiques : deux régimes de financement sur stocks coexistent en droit français (dans le code civil et dans le code du commerce), la jurisprudence semblant contradictoire sur le régime applicable dans le cadre d'un prêt bancaire. **Le groupe de travail recommande de lever ces freins juridiques au développement des financements sur stocks**, la solution la plus pertinente semblant être de supprimer le régime de gage sur stocks défini par le code du commerce (plus contraignant que le régime de droit commun, et moins sécurisant pour les créanciers). La FBF, qui a mené une réflexion interne sur le sujet à la demande du groupe de travail, souligne également l'importance de rendre la garantie plus efficace en cas de faillite de l'entreprise. Enfin, le groupe de travail invite les établissements de crédit à engager des démarches volontaristes, une fois ces questions juridiques levées, pour développer l'offre de tels produits au sein de leurs réseaux (*recommandation 4*).

Enfin, le groupe de travail souligne que pour fluidifier le financement par la dette des entreprises industrielles, notamment des PME, **l'établissement d'une relation de confiance et de proximité dans la durée entre le chef d'entreprise et ses banques est indispensable**. Certains chefs d'entreprises déplorent ainsi la place trop importante accordée à des outils automatisés d'analyse financière dans la décision d'octroi de crédit, le faible niveau d'autonomie de leurs interlocuteurs de proximité, leur connaissance insuffisante du secteur de l'industrie et leurs changements de postes trop fréquents. La qualité du dialogue entre les banques et les chefs d'entreprises passe également par une meilleure compréhension des mécanismes de financement par ces derniers, et par l'organisation d'entretiens réguliers permettant d'échanger sur les besoins et les perspectives de l'entreprise.

Différents leviers peuvent être actionnés pour nouer une relation de confiance plus étroite entre l'industrie et les établissements de crédits, et évoluer vers une culture du partenariat de long terme : développement des centres d'expertise sectoriels dans les banques et diffusion d'information par les fédérations professionnelles ; élaboration de documents didactiques sur les mécanismes de financement à l'usage des chefs d'entreprise ; rôle accru de conseil des experts comptables ; mise en place de « bonnes pratiques » ; etc. (*recommandation 5*). Des tables-rondes dédiées aux problématiques de financement pourraient également être organisées durant la semaine de l'industrie, afin de toucher les chefs d'entreprises les plus sujets à « l'autocensure » et qui ont très peu de relations avec leurs banques

(recommandation 6). Enfin, le groupe rappelle que la médiation du crédit est un dispositif qui a fait ses preuves depuis plusieurs années pour la résolution en aval des situations problématiques entre les entreprises et leurs banques.

* * *

Au-delà du financement bancaire, face aux nouvelles contraintes prudentielles (accords de Bale III via la directive CRD4 et le règlement CRR, et directive Solvency II), **les modalités de financement externe des entreprises sont en pleine mutation dans notre pays, tant pour les fonds propres que pour la dette.**

Concernant les fonds propres, plusieurs dispositifs ont récemment été créés ou renforcés afin de faciliter l'accès des entreprises aux capitaux. Ces dispositifs visent à accroître les flux de financement de long terme vers l'économie réelle (réforme de l'assurance-vie et de la fiscalité des plus-values mobilières, création du plan d'épargne en actions PME, incitation du *corporate venture*) et à faciliter les modalités d'accès à ces financements pour les ETI et PME (création d'EnterNext, Placements Privés, etc.). En complément de ces différentes initiatives, **l'épargne salariale**, dont l'encours a été multiplié par cinq en quinze ans pour atteindre 100 Md€ en 2013, **pourrait être mobilisée davantage pour financer les PME industrielles non cotées**, par exemple à travers le développement de fonds communs de placements d'entreprises dédiés aux PMI (recommandation 7).

Par ailleurs, l'efficacité de l'ensemble de ces mesures risque d'être limitée pour certaines entreprises ou filières industrielles, dont la rentabilité modérée intéresse peu les gestionnaires de placements et les fonds d'investissement. La création de fonds sectoriels, pour les filières les plus structurées, contribue à combler cette faille de marché et à déployer une vision stratégique industrielle de filière. Les dispositifs publics de financement en fonds propres, aujourd'hui gérés par Bpifrance, ont également vocation à apporter des capitaux à ces entreprises à la rentabilité modérée.

Concernant le financement par la dette, un mouvement de désintermédiation est en cours, et le financement obligataire est en plein développement, en particulier dans l'industrie (la part du financement obligataire dans l'endettement des entreprises industrielles, toutes tailles confondues, est passée de 12% en 2008 à 23% en 2012). Ces évolutions sont particulièrement visibles dans les bilans des grandes entreprises ou des entreprises de taille intermédiaire, mais touchent encore peu les PME et les petites ETI : les coûts d'émissions sont dissuasifs pour les plus petits tickets et la connaissance des risques associés à ces entreprises reste insuffisante. **Les fonds obligataires mutualisés permettent de lever ces contraintes et doivent être développés afin de permettre aux petites entreprises de bénéficier de ce nouveau mode de financement** (recommandation 8).

Enfin, le financement des investissements immatériels ou de l'innovation nécessite une attention particulière, notamment pour les entreprises industrielles : d'une part car ce type d'investissement est au cœur de la dynamique industrielle et de la modernisation de l'outil de production (en particulier à travers la mutation numérique de l'industrie) ; d'autre part car la faible valeur de gage des projets associés constitue souvent un frein à l'obtention de financement bancaire.

De nombreux dispositifs publics spécifiques ont déjà été mis en place pour accompagner les entreprises innovantes (crédits d'impôts CIR et CII, appels à projets du PIA, concours mondiaux d'innovation, pôles de compétitivité, etc.). En outre, ces derniers mois, certains établissements de crédit ont développé une offre spécifique pour le financement de l'immatériel à destination des PME/PMI et ETI, s'appuyant sur les garanties du Fonds Européen d'Investissement, et distribuée par leurs réseaux de proximité. En complément de ces offres naissantes, Bpifrance propose pour les entreprises souhaitant engager un programme d'investissements immatériels des « **prêts de développement** », patients et avec un différé d'amortissement en capital. Ce produit, qui est construit sur un partenariat avec les banques, est

particulièrement intéressant pour l'industrie (à laquelle est octroyée plus de 70% de ces prêts) et doit donc être développé, pour atteindre une distribution annuelle de 2,5 Md€ (*recommandation 9*).

* * *

A la suite des différentes auditions réalisées par le groupe de travail et de l'analyse des statistiques disponibles, il apparaît que **le financement du cycle d'exploitation est celui qui présente les tensions les plus importantes**, en particulier pour les entreprises industrielles.

Malgré l'amélioration des délais de paiement permise par la loi LME de 2008, le poids du crédit interentreprises reste très important pour l'industrie. Plus d'une entreprise sur deux est encore victime de retard de paiements, et la situation semble s'être dégradée en 2013. Le groupe de travail dénonce cette situation, signe d'un esprit de collaboration insuffisamment développé entre donneurs d'ordres et sous-traitants. En comparaison, en 2013 en Allemagne, où la cohésion du tissu industriel est forte, 83,2% des entreprises du *Mittelstand* ont un délai de paiement moyen inférieur à 30 jours. Les nouvelles sanctions administratives permises par la loi sur la consommation devront donc être appliquées avec détermination (*recommandation 10*).

Des marges de progrès existent également du côté de certains donneurs d'ordre publics, qui présentent des retards de paiement importants. La mobilisation de créances publiques proposée par Bpifrance (Avance+) est aujourd'hui souvent utilisée par les entreprises comme palliatif de ces retards, mais le coût associé à ce service devrait alors être supporté par le donneur d'ordre fautif (*recommandation 11*).

Enfin, l'ouverture vers l'export, qui caractérise les entreprises industrielles, accroît sensiblement les besoins de financement de court et moyen terme et nécessite des outils spécifiques. Le dispositif public d'aides à l'export vient d'être complété par un produit de mobilisation des créances nées à l'étranger, « avance+ export », proposé par Bpifrance. Par ailleurs, une offre de crédit acheteur export dédiée aux petits tickets est actuellement à l'étude par Bpifrance, alors que les banques se sont relativement désengagées de ce marché (le coût d'instruction des dossiers limitant la rentabilité des petits tickets).

A l'image du nouveau produit « Avance+ export », le crédit acheteur envisagé par Bpifrance serait uniquement proposé pour les exportations facturées en euro. Le groupe de travail recommande que **la question de l'extension de ces produits au financement de l'export en devises étrangères, en particulier le dollar, soit étudiée** (*recommandation 12*). Malgré la complexité d'une telle évolution (respect des contraintes communautaires, couverture des risques, etc.), l'intervention de Bpifrance couvrirait ainsi un segment de défaillance de l'offre concurrentielle existante, les banques proposant peu ce type de produits depuis la crise.

Concernant le financement de la prospection export, ce besoin est mal couvert par l'offre privée des banques françaises et fait donc l'objet de dispositifs publics. Les évolutions actuellement à l'étude du périmètre de l'assurance prospection, outil précieux pour l'industrie, devront donc faire l'objet d'une consultation large des représentants des entreprises, afin de conserver dans le dispositif les dépenses les plus utiles pour les PME et ETI (*recommandation 13*).

SOMMAIRE

Préambule	
L'industrie doit avoir accès à un financement diversifié et adapté pour soutenir sa croissance	
Le groupe de travail a axé ses travaux sur les spécificités du financement de l'industrie, en particulier des PME et ETI	
1. La faiblesse des marges des entreprises industrielles obère leur capacité d'autofinancement et leur accès aux financements externes	
1.1. Les entreprises industrielles françaises ont vu leurs marges se réduire depuis 2000, leur capacité d'autofinancement a atteint un plus bas en 2012	
<i>La compétitivité coût de l'industrie française s'est dégradée depuis 2000 par rapport à la zone euro et notamment l'Allemagne</i>	
<i>En parallèle, face à la concurrence internationale, les entreprises ont concédé un effort de marge important pour conserver leur compétitivité prix</i>	
<i>En 2012, les taux d'épargne et d'autofinancement atteignent un point bas dans l'industrie</i>	
1.2. Les investissements de l'industrie se sont toutefois globalement maintenus, mais sans être suffisamment productifs	
1.3. L'endettement bancaire reste le principal mode de financement externe des PME et ETI du secteur industriel	
<i>Le taux d'endettement de l'industrie manufacturière est globalement stable depuis 1998, à un niveau inférieur à celui des autres secteurs d'activité</i>	
<i>L'évolution de l'endettement, en niveau comme en structure, est néanmoins très contrastée en fonction de la taille de l'entreprise</i>	
2. Financement bancaire de l'industrie : une relation de confiance et de proximité entre les banques et les chefs d'entreprises est essentielle	
2.1. L'analyse des données statistiques et d'enquêtes montre des taux d'octroi de crédit satisfaisants pour l'ensemble de l'économie comme pour l'industrie, mais fait apparaître un phénomène d'autocensure	
<i>Les enquêtes nationales et européennes sur l'accès au crédit ne montrent pas de restriction forte pour l'ensemble de l'économie française</i>	
<i>Les données issues des statistiques d'entreprises et des enquêtes d'opinion ne montrent pas de biais défavorables à l'industrie</i>	
<i>Les taux d'octroi de crédit élevés sont toutefois à mettre en regard d'un phénomène d'autocensure des chefs d'entreprise</i>	
2.2. Certaines entreprises industrielles rencontrant des difficultés conjoncturelles voient leur accès au crédit détérioré et nécessitent des outils spécifiques	
<i>La chute de la rentabilité de certaines entreprises industrielles limite leur accès au financement bancaire</i>	
<i>Le développement des financements avec « collatéral » permet de faciliter l'accès au crédit pour ces entreprises</i>	
<i>Les garanties de Bpifrance ou les sociétés de caution mutuelle sont un autre moyen de réduire les risques de crédit aux entreprises fragiles</i>	
2.3. De nouveaux outils de financement « souples » doivent être mis en place par les banques	

2.4. Sur le plan qualitatif, le dialogue entre les banques et les entreprises n'est pas suffisamment développé.....

Certains chefs d'entreprises déplorent une faible autonomie de leurs interlocuteurs bancaires de proximité dans les décisions d'octroi de crédit et une connaissance insuffisante de leurs secteurs industriels.....

L'amélioration de la relation entre les banques et les entreprises passe également par une meilleure compréhension des mécanismes de financement par les chefs d'entreprise.....

3. Les entreprises industrielles voient leurs modes de financement évoluer

3.1. Les nouvelles règles prudentielles vont entraîner une progressive désintermédiation du financement, qui a déjà été largement anticipée par le secteur bancaire et assurantiel

3.2. Financement des investissements : de nouveaux outils apparaissent.....

Accès aux fonds propres : mieux attirer l'épargne des ménages vers l'économie productive

Accès à la dette de moyen-long terme : l'accès des entreprises industrielles au financement obligataire se développe, mais les banques resteront un partenaire essentiel pour les PME-ETI.....

Financement de l'innovation et de l'immatériel : de nombreux outils spécifiques coexistent

3.3. Financement du cycle d'exploitation : des tensions pèsent sur la trésorerie des entreprises industrielles

Des tensions existent sur l'octroi de prêts bancaires à court terme.....

La diminution du crédit interentreprises s'est interrompue en 2012, un nombre important de retards de paiements persiste.....

Financement de l'export : pour les entreprises industrielles, le développement d'activités d'exportation accroît le besoin de financement de court et moyen terme

Synthèse des constats et recommandations

Observations de la CGT

Annexe 1 : Lettre de mission

Annexe 2 : Liste des participants au groupe de travail

Annexe 3 : Liste des personnes auditionnées par le groupe de travail

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées ou consultées.....

Annexe 5 : Contribution de la FBF sur les produits bancaires de financement des stocks

Annexe 6 : Panorama des fonds sectoriels pour l'industrie.....

Préambule

L'industrie doit avoir accès à un financement diversifié et adapté pour soutenir sa croissance

Le Conseil National de l'Industrie a souhaité qu'une réflexion approfondie sur le financement des entreprises industrielles soit conduite dans le cadre d'un groupe de travail présidé par la Médiatrice Nationale du Crédit¹.

Dans son rapport sur la compétitivité de l'industrie française, Louis Gallois a souligné l'importance **d'orienter les flux de financement vers le tissu industriel**, afin de permettre aux entreprises de réaliser les investissements nécessaires à leur modernisation et à leur croissance.

Afin de ne pas entraver la reprise économique en cours, il est ainsi indispensable d'assurer aux entreprises industrielles un accès à un financement diversifié et à des conditions adaptées à leur situation. **Ces entreprises, dont les marges se sont particulièrement dégradées ces dernières années, ont vu leur capacités d'autofinancement fortement réduites et sont par conséquent plus dépendantes des modes de financement externes** (qu'il s'agisse de crédit bancaire, du marché ou d'autres solutions alternatives).

Or, le nouveau cadre prudentiel mis en place suite à la crise pour stabiliser le système financier européen (accords de Bâle III traduits dans la directive CRD4 et le règlement CRR pour le secteur bancaire, directive Solvency II pour les assurances) modifie un modèle de financement dans lequel l'intermédiation bancaire jouait un rôle prépondérant, ainsi que la manière dont les acteurs institutionnels sont en capacité d'apporter des financements à l'économie réelle.

Le groupe de travail, rassemblant des représentants des organisations syndicales, des fédérations patronales, de l'administration, mais aussi des chefs d'entreprises industrielles et des représentants des principaux acteurs du financement de l'économie, s'est réuni à 13 reprises et a auditionné de nombreuses personnalités² afin d'établir le diagnostic et les propositions formulées dans le présent rapport.

Le groupe de travail a axé ses travaux sur les spécificités du financement de l'industrie, en particulier des PME et ETI

Les conditions d'accès au financement des entreprises ont déjà fait l'objet de nombreuses études et rapports. Néanmoins, la quasi-totalité d'entre eux portent sur l'ensemble de l'économie, sans aborder les particularités du secteur industriel.

Un travail exploratoire portant sur les PME industrielles a été réalisé en 2013 par l'Observatoire du financement des entreprises³. Il a mis en évidence sur la période 2000-2010 la profonde évolution du tissu de PME de l'industrie manufacturière : dégradation structurelle de compétitivité, chute du taux de marge et du taux d'épargne, mais amélioration de la structure financière (augmentation de la part des fonds propres dans le bilan). Concernant les modes de financement, ce rapport a souligné le caractère peu dynamique des encours de crédits aux PMI et le poids du crédit interentreprises pour l'industrie.

S'inscrivant dans la poursuite de ce premier travail, **le groupe a donc cherché à approfondir les spécificités du financement de l'industrie et à proposer des recommandations concernant les outils les plus adaptés au financement de ce secteur**. En revanche, les problématiques transverses de financement de l'économie

¹ La lettre de mission figure en annexe 1, la liste des participants au GT en annexe 2.

² La liste des personnes auditionnées est détaillée en annexe 3.

³ « Éléments de réflexion sur le financement de l'industrie », Observatoire du financement des entreprises, mai 2013.

(orientation de l'épargne des ménages vers l'économie réelle, impact des nouvelles contraintes prudentielles, etc.) ont déjà été largement traitées dans différents rapports et sont donc abordées de manière beaucoup plus succincte ici. De plus, **le groupe s'est efforcé de formuler des recommandations compatibles avec la stabilité réglementaire et fiscale demandée par les entreprises comme par les financeurs**, et dont l'importance a été soulignée par les membres du groupe de travail comme par l'ensemble des personnes auditionnées.

Par ailleurs, **le groupe a souhaité concentrer ses réflexions sur les PME et les ETI⁴**, étant entendu que cette population d'entreprises est la plus susceptible de rencontrer des difficultés d'accès au financement (les grandes entreprises pouvant recourir à des modes de financement plus variés, en particulier de marché).

Enfin, **le groupe de travail n'a pas distingué de manière systématique dans ses analyses les différents secteurs industriels**. Peu de données statistiques sont disponibles pour conduire une telle étude et les entretiens avec les représentants « financement » des différents comités stratégiques de filière (CSF) du CNI ont montré que les problématiques rencontrées sont souvent similaires. Il a donc été jugé plus pertinent de considérer les PME et ETI industrielles de façon globale dans le cadre de ce rapport, les éventuelles spécificités des besoins de telle ou telle filière faisant déjà l'objet de travaux au niveau des CSF. Des exemples sectoriels sont néanmoins utilisés dans le document pour illustrer certaines parties.

⁴ Pour rappel, la loi de modernisation de l'économie de 2001 définit les PME comme les entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Les ETI sont les entreprises n'appartenant pas à la catégorie des PME, occupant moins de 5 000 personnes et qui ont un chiffre d'affaire annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

1. La faiblesse des marges des entreprises industrielles obère leur capacité d'autofinancement et leur accès aux financements externes

Pour une entreprise, la première source de financement est l'autofinancement, qui consiste à utiliser le résultat annuel (dépendant initialement du niveau de marge) pour financer le cycle d'exploitation voire les investissements de l'année suivante.

Or, les dernières études publiées (rapport de l'Observatoire du financement des entreprises, publications COE-Rexecode, etc.) ont montré que la dégradation des marges constatées ces dernières années sur l'ensemble de l'économie a été particulièrement importante pour l'industrie. Dans un contexte de compétitivité-coût dégradée, les entreprises ont consenti des efforts de marge importants afin de préserver leur compétitivité-prix. Malgré ces efforts, la croissance du secteur a été plus faible que celui de l'ensemble de l'économie, en particulier pour les PME (entre 2006 et 2013, les PMI ont vu leur CA croître de 27% et leur VA de 16%, contre 34% et 30% pour l'ensemble des PME⁵).

Cette première partie du rapport analyse cette dégradation de la rentabilité, et en examine les conséquences sur le niveau des investissements et le financement des entreprises industrielles.

1.1. Les entreprises industrielles françaises ont vu leurs marges se réduire depuis 2000, leur capacité d'autofinancement a atteint un plus bas en 2012

La compétitivité coût de l'industrie française s'est dégradée depuis 2000 par rapport à la zone euro et notamment l'Allemagne

Comme l'ont montré plusieurs rapports récents⁶, on observe depuis plusieurs années une dégradation de la compétitivité coût de la France par rapport à ses voisins européens, notamment l'Allemagne, en raison de plusieurs facteurs.

L'industrie manufacturière a connu une hausse régulière du coût du travail de l'ordre de 3% par an entre 2000 et 2008. Cette évolution s'est interrompue au plus fort de la crise économique entre 2008 et 2010, puis a repris ces trois dernières années. Globalement, le coût horaire du travail a ainsi crû dans l'industrie manufacturière française entre 2000 et 2013 (+46%⁷) plus rapidement que chez nos voisins européens (+40% pour la zone euro), et en particulier qu'en Allemagne (+25%)⁸. Alors qu'en 2000, le coût horaire du travail était dans ce secteur environ 15% moins élevé en France qu'en Allemagne, il est en 2013 au même niveau (à environ 37,40€ l'heure de travail).

En parallèle, la productivité horaire a augmenté entre 2000 et 2013 au même rythme en France (+38%) qu'en Allemagne (+39,2%) dans l'industrie manufacturière. Les gains de productivité en France n'ont donc pas permis de compenser la divergence du coût du travail, entraînant une divergence des coûts salariaux unitaires : entre 2000 et 2012, ceux-ci ont augmenté de 10% en France, tandis qu'ils diminuaient de 6% en Allemagne. En 2014, cette tendance semble s'être inversée, sous le double effet de l'augmentation salariale

⁵ Données FIBEN, bulletin n°197 de la Banque de France, « Le recul de la rentabilité pèse sur l'investissement des PME », 2014

⁶ Cette partie du rapport s'appuie en grande partie sur les constats convergents dressés dans les rapports « Les déterminants de la compétitivité de l'industrie française » (groupe de travail « constat » du CNI, 2011) ; « Pacte pour la compétitivité de l'industrie » (L. Gallois, 2012) ; « Rapport annuel 2013 », CNI ; rapport de l'observatoire du financement des entreprises, janvier 2014

⁷ Source : Enquêtes quadriennales du coût de la main d'œuvre (ECMO), enquête 2008 prolongée par les indices du coût de la main d'œuvre, Eurostat.

⁸ A noter qu'en 2013, la prise en compte du CICE a fortement ralenti la progression du coût horaire du travail en France (+0,4% par rapport à 2012, contre +1,2% en Allemagne).

en Allemagne et du CICE en France (d'après les données Eurostat-Coe Rexecode, l'indice du coût horaire de la main d'œuvre s'établit au T2 2014 à 36,81€ en France contre 38,49€ en Allemagne dans l'industrie manufacturière).

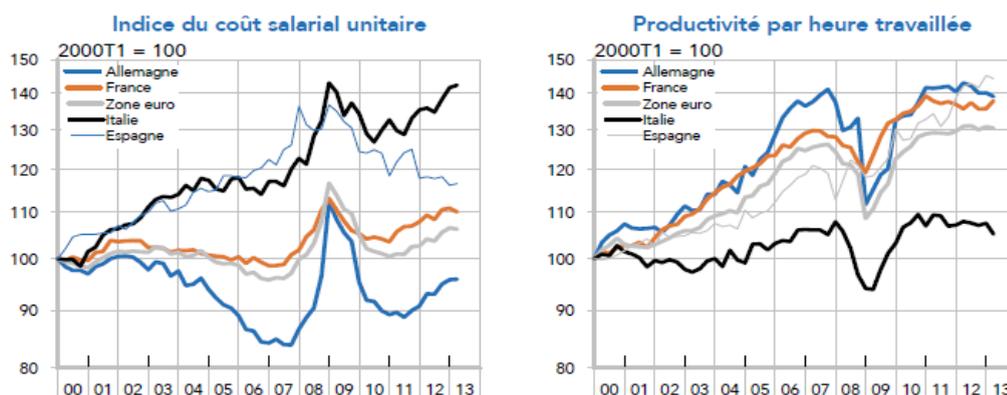


Figure 1 - Évolution des coûts salariaux unitaires et de la productivité dans l'industrie manufacturière pour différents pays européens (source : Eurostat)

Outre les salaires, d'autres éléments ont contribué à dégrader la compétitivité prix de l'industrie française : l'augmentation du coût des intrants de services (qui a augmenté de 36% entre 1990 et 2011, notamment en raison de la hausse du coût du travail), l'augmentation du prix des consommations intermédiaires (hausse du prix de l'énergie, de la cokéfaction et du raffinage, de la construction, etc.) et l'appréciation de l'euro entre 2000 et 2008 (+10% en termes réels).

En parallèle, face à la concurrence internationale, les entreprises ont concédé un effort de marge important pour conserver leur compétitivité prix

Souffrant d'une compétitivité hors-prix insuffisante (le rapport Gallois a notamment souligné le positionnement trop « milieu de gamme » de l'industrie française), les entreprises industrielles ont été contraintes de maintenir leur compétitivité prix pour conserver leurs parts de marché. Les prix de la production industrielle n'ont pas pu suivre l'augmentation des coûts, entraînant une dégradation progressive du taux de marge des entreprises sur les quinze dernières années.

Ainsi, d'après les données de la base FIBEN (Figure 2), le taux de marge⁹ des entreprises de l'industrie manufacturière est passé de 23,5% en 1996 à 18,1% en 2012. Même si les ETI conservent un taux de marge supérieur à celui des PME (21,9% en 2012 contre 18,1%), ils ont subi une érosion comparable sur la période (-4,8 points pour les ETI, -5,6 points pour les PME). Les données de la comptabilité nationale¹⁰ (Figure 3) montrent clairement le même phénomène.

Cette dégradation du taux de marge n'est pas spécifique à l'industrie : elle se retrouve, hors activités immobilières et construction, dans tous les secteurs d'activité sur les 14 dernières années (Figure 4). Néanmoins, la baisse du taux de marge observée dans l'industrie entre 1998 et 2012 - diminution de 27% - est la plus importante devant celle du secteur de l'information et de la communication (-22%) et celui de l'hébergement et de la restauration (-17%). Dans ce contexte, les comparaisons internationales montrent que l'effort de marge consenti par l'industrie française est nettement plus marqué que dans d'autres pays européens (Figure 5).

⁹ Le taux de marge considéré est ici le rapport excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée.

¹⁰ Voir l'encadré 1 concernant l'utilisation alternative des données FIBEN et des données INSEE. A noter que l'ensemble des données de comptabilités nationales présentées dans ce rapport sont en base 2005 (le passage en base 2010 n'est intervenu qu'à l'été 2014, et de nombreuses études utilisées dans le présent rapport sont antérieures et ne sont disponibles qu'en base 2005).

Face à cette situation, **le groupe de travail insiste sur la priorité qui doit être donnée à la restauration des marges des entreprises industrielles.** Les réductions de charges annoncées dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité, ainsi que la diminution des impôts pesant sur la production (suppression de la C3S), accompagnées d'une évolution des salaires compatible avec l'évolution de la productivité et de la croissance économique, devraient y contribuer.

En lien avec ce constat, **le groupe de travail souligne l'importance d'améliorer la compétitivité hors-prix de l'industrie française.** L'effort d'innovation (qu'il s'agisse de produits ou de procédés) des entreprises doit être accru, ce qui passe par un effort accru de formation de la main d'œuvre, de même que le recours à des démarches de différenciation des produits hors innovation (qualité, design, etc.). En effet, un mauvais positionnement en termes de compétitivité hors-prix implique non seulement une moindre capacité à capter la demande étrangère, mais également une plus grande sensibilité des exportations à leurs prix, et augmente donc l'effort de marge nécessaire pour les entreprises pour conserver leurs parts de marchés.

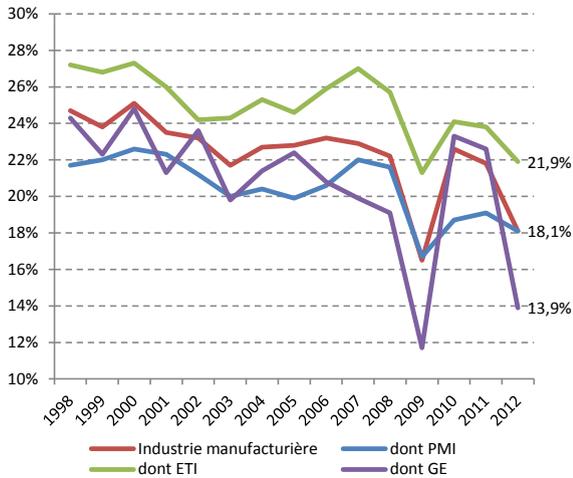


Figure 2 – Évolution du taux de marge dans l'industrie manufacturière (source : BdF, base FIBEN)



Figure 3 – Évolution du taux de marge dans l'industrie manufacturière (source : INSEE, comptes nationaux)

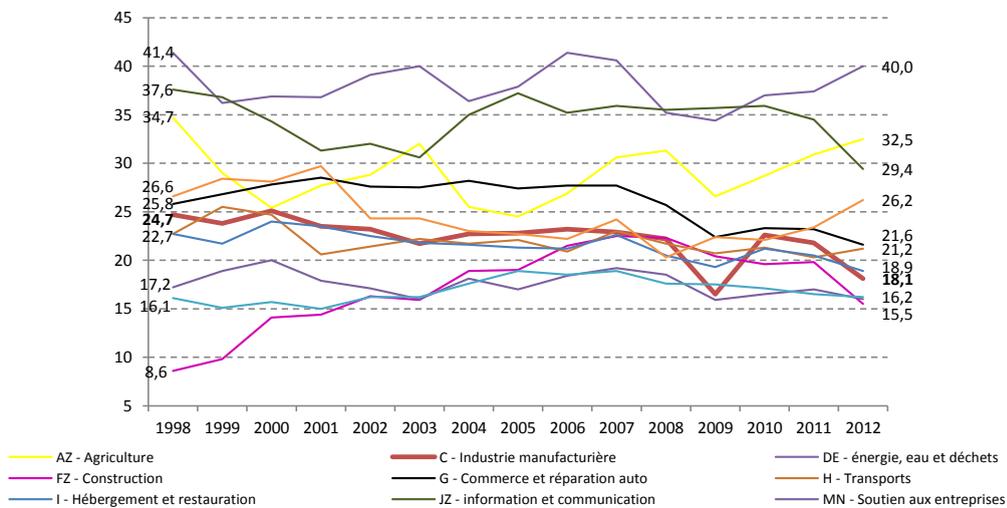


Figure 4 - Évolution du taux de marge des différents secteurs d'activité (source : Banque de France, base FIBEN)

Encadré 1 - Point méthodologique
Les données statistiques des entreprises proviennent de deux sources différentes

Une étude pour le groupe de travail a été conduite par la Banque de France sur les données FIBEN

La majorité des graphiques présentés dans cette section (figures 2, 6, 8, 10, 11 et 13) sont issus d'une étude réalisée par la Banque de France pour le groupe de travail. L'étude porte spécifiquement sur le secteur industriel (les données correspondantes agrégées pour l'ensemble de l'économie sont publiées dans le bulletin du 4^{ème} trimestre 2013 de la Banque de France sur « la situation financière des entreprises »).

Cette étude utilise les données disponibles dans la base FIBEN à la fin du mois d'octobre 2013. Elle repose sur un échantillon d'un peu plus de 28 000 entreprises industrielles (hors eau et énergie) - 57 grandes entreprises, 1 444 ETI et 27 092 PMI - correspondant à environ 47 000 bilans d'unités légales réalisant un chiffre d'affaire supérieur à 750 000€. Ces entreprises représentent 90% de l'industrie française en valeur ajoutée.

Distinction entre les données FIBEN et les données INSEE de la comptabilité nationale

Dans cette partie du rapport, on utilise alternativement des données provenant de deux sources différentes :

- la base FIBEN (Fichier Bancaire des ENtreprises) est un fichier de renseignements créé et géré par la Banque de France pour répondre à ses propres besoins et à ceux des établissements de crédit. Il recense des informations descriptives sur 3,5 millions d'unités légales et des informations comptables (comptes sociaux) pour plus de 250 000 d'entre elles. La collecte concerne toutes les entreprises exerçant leur activité sur le territoire français, dont le chiffre d'affaires excède 0,75 M€ ou dont l'endettement bancaire dépasse 0,38 M€ jusqu'en 2012. Le taux de couverture en termes d'effectifs est de plus de 75 % dans la plupart des secteurs ; il atteint ou dépasse 80 % dans le commerce et l'industrie. Certains secteurs sont en revanche sous-représentés, notamment l'agriculture.
- la comptabilité nationale INSEE, dont les informations proviennent également des données comptables, mais pour laquelle le périmètre d'entreprises considérées est différent. De plus, certains retraitements conceptuels spécifiques sont opérés en comptabilité nationale.

Le recours à ces deux sources de donnée peut amener à observer des divergences dans les niveaux et les évolutions des indicateurs présentés dans ce rapport.

Par exemple, le calcul du taux de marge fait intervenir un excédent brut d'exploitation (EBE) au numérateur et une valeur ajoutée (VA) au dénominateur. Or, la VA et l'EBE issus de la statistique d'entreprises sont rehaussés par les estimations faites par les comptables nationaux de l'activité dissimulée par certaines entreprises afin d'obtenir une estimation plus juste du niveau exacte de l'activité, ce qui accroît mécaniquement le taux de marge de la comptabilité nationale.

Par ailleurs certains retraitements peuvent également affecter les évolutions (c'est le cas de la VA par exemple¹¹).

¹¹ Pour plus de précisions, se référer au rapport de l'observatoire du financement des entreprises de janvier 2014.

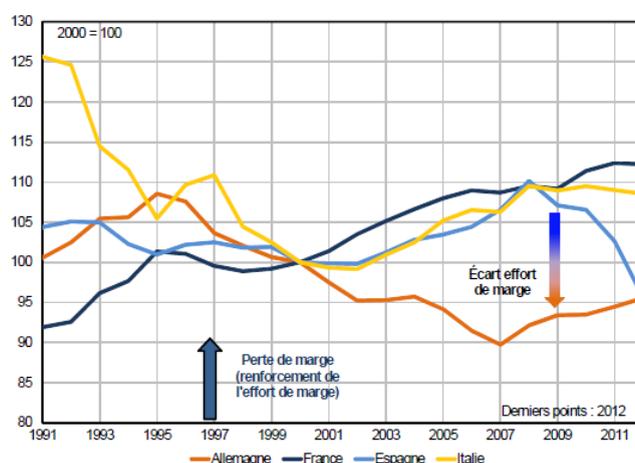


Figure 5 - Efforts de marges (compétitivité-prix / compétitivité coût) des entreprises européennes (source : DG Trésor)

En 2012, les taux d'épargne et d'autofinancement atteignent un point bas dans l'industrie

L'effort de marge important concédé par l'industrie française ces dernières années, décrit dans la section précédente, a mécaniquement entraîné une chute du taux d'épargne et de l'autofinancement de ces entreprises (Figure 6). En 2012, le taux d'épargne (autofinancement / revenu global) de l'industrie manufacturière atteint ainsi un plus bas, à 14,0%.

Cette tendance se manifeste particulièrement pour les PMI, dont le taux d'épargne s'est régulièrement dégradé sur la période, perdant près de 5 points entre 2000 et 2012.

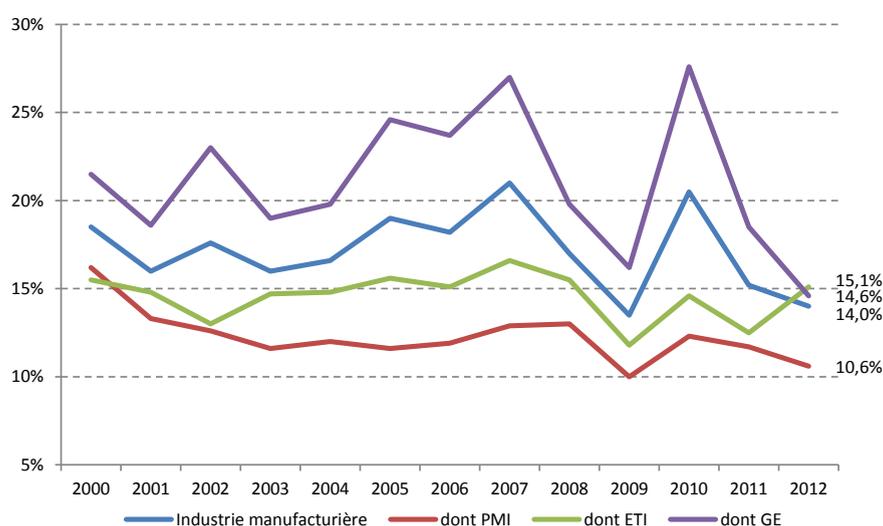


Figure 6 – Évolution du taux d'épargne (autofinancement / revenu global) des entreprises industrielles (source : Banque de France, base FIBEN)

Pour les entreprises les plus touchées par ce phénomène (voir l'exemple de l'encadré 2), un cercle vicieux s'établit dans lequel les faibles marges et le niveau d'endettement déjà atteint limitent fortement la capacité d'investissement, empêchant ainsi la modernisation des capacités de production qui permettrait de diminuer les coûts, ou encore les opérations de croissance internes ou externes qui pourraient permettre d'atteindre une masse critique et de réaliser des économies d'échelle.

Encadré 2 : l'agroalimentaire et l'abattage
Un exemple de secteur industriel en difficulté

Même si le chiffre d'affaire des entreprises de l'agroalimentaire a continué d'augmenter en 2013, la rentabilité du secteur s'est globalement dégradée ces dernières années, en raison notamment d'une hausse du cours des matières premières (voir notamment la note de novembre 2013 de l'observatoire financier des entreprises agroalimentaires du Crédit Agricole). Cette situation est à nuancer selon la taille de l'entreprise :

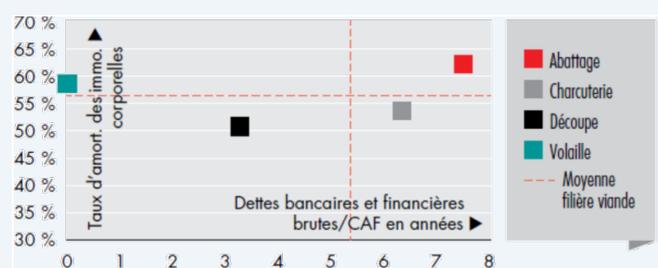
- les grandes entreprises bénéficient d'un effet de marque, d'économies d'échelle et d'une ouverture sur l'international qui leur permettent de préserver leur chiffre d'affaire et leur rentabilité. Le secteur est d'ailleurs très concentré : les 100 premières entreprises sur un total de 11 000 réalisent 80% du CA ;
- les entreprises les plus en difficultés sont les PME, essentiellement centrées sur un marché national mature. Certaines d'entre elles ont su se positionner sur des produits de qualité avec un fort ancrage dans leur terroir (notamment les fromagers et le secteur des vins et alcools), limitant ainsi leur sensibilité au facteur prix. Néanmoins, la majorité subit une hausse des coûts importante (matières premières, coûts salariaux) conjuguée à une pression à la baisse de leurs prix par la grande distribution. Ces entreprises ont vu leur rentabilité chuter fortement ces dernières années.

L'industrie agro-alimentaire française s'est ainsi vue dépassée par l'Allemagne en termes de production. Outre-Rhin, le secteur est mieux consolidé et les unités de production sont plus grandes, facilitant l'amortissement des coûts fixes. Le succès de l'industrie agro-alimentaire allemande ne s'explique pas seulement par le coût plus faible du travail, mais également par des investissements massifs de modernisation réalisés notamment grâce aux aides européennes, qui ont permis l'émergence de leaders mondiaux ; les mêmes aides versées en France n'ont pas donné lieu aux mêmes investissements.

Parmi les entreprises agroalimentaires, celles de la filière viande sont particulièrement en difficulté, en position défensive face à la concurrence croissante de viande étrangère, alors même que la majorité d'entre elles sont exclusivement positionnées sur le marché français.

Dans l'abattage par exemple, la croissance du chiffre d'affaire en 2012 (+4,9%) est exclusivement due à un effet prix, alors que les volumes sont en baisse. Une forte pression s'exerce sur les marges (le taux de marge a baissé de 1,5 point entre 2011 et 2012, s'établissant à 24,8%), le résultat net de la filière a été quasiment divisé par deux entre 2011 et 2012 et 40% des entreprises sont déficitaires.

Conséquence de cette dégradation de la rentabilité, malgré un endettement global relativement faible (les dettes financières représentent 26% du total de bilan), les entreprises d'abattage de taille intermédiaire ont une capacité de remboursement très dégradée (>10 ans) et une très faible capacité d'autofinancement (2% du CA). Pour le Crédit Agricole, 20% des entreprises du secteur se voient attribuer un profil de risque crédit « fort », et 29% « moyen ». Cette situation obère leur accès au financement bancaire et hypothèque tous nouveaux investissements, alors même que l'outil de production est vieillissant.



Axe vertical : vieillissement de l'outil de production, représenté par le taux d'amortissement des immobilisations corporelles. Ainsi, plus un point est situé en haut de l'axe, plus la question de renouveler l'outil se pose.

Axe horizontal : durée théorique de remboursement de la dette financière. Ainsi, plus un point est situé à droite sur l'axe, plus la capacité à s'endetter est réduite.

Figure 7 – Nécessité et capacité à renouveler l'outil, par métier de la filière viande (entreprises CA<1Md€, 2012)

1.2. Les investissements de l'industrie se sont toutefois globalement maintenus, mais sans être suffisamment productifs

Sur le long terme, les données des comptes nationaux montrent que **l'investissement de l'ensemble des entreprises françaises (tous secteurs confondus) a relativement bien résisté à la crise**¹² : le taux d'investissement ne connaît aujourd'hui pas de rupture notable par rapport à son niveau d'avant 2008. Soulignons toutefois que si le taux d'investissement se maintient, en volume les investissements de 2013 restent inférieurs à ceux de 2007.

Paradoxalement, malgré la diminution de l'autofinancement évoquée précédemment, ce constat vaut également pour la branche manufacturière : toutes tailles d'entreprises confondues, le taux d'investissement d'exploitation du secteur industriel varie peu sur les quinze dernières années (dans une fourchette entre 16% et 20%) et se situe en 2012 à 19%, à un niveau légèrement supérieur à sa moyenne de long terme (17,5%). On constate toutefois que **ce taux d'investissement est structurellement inférieur à celui de la majorité des autres secteurs d'activité** sur l'ensemble de la période (la moyenne de long terme du taux d'investissement tous secteurs confondus est de 22%¹³).

Il semble néanmoins légitime de se demander si ce niveau d'investissement est suffisant : l'outil de production industriel est vieillissant (par exemple seuls 34 500 robots industriels, dont la moyenne d'âge est élevée, sont en service en France, contre 150 000 en Allemagne¹⁴). De plus, en 2012, l'amortissement du capital en volume a été supérieur à l'investissement engagé dans l'industrie manufacturière.

La distinction par taille d'entreprise (Figure 9) montre que le taux d'investissement dans l'industrie manufacturière croît avec la taille (on retrouve le même phénomène tous secteurs confondus).

En volume, en 2012 la formation brute de capital fixe dans l'industrie manufacturière s'est élevée à 32,5 Md€, en légère baisse par rapport à 2011 (-0,3%) mais à un niveau supérieur à celui d'avant-crise (Figure 8). Si l'on ne considère que les PMI, celles-ci ont augmenté leurs investissements de 1,4% entre 2006 et 2013 (contre une baisse de 17% des investissements des PME tous secteurs confondus¹⁵ !).

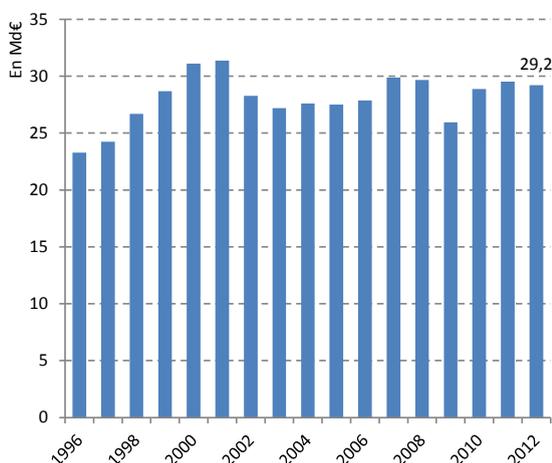


Figure 8 - Formation brute de capital fixe dans l'ind.manuf. (source : INSEE, compt. nat., prix chaînés année de base)

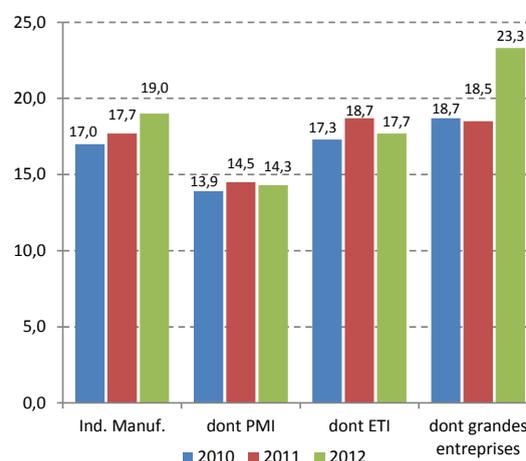


Figure 9 – Taux d'investissement des entreprises de l'ind. Manuf. (source : Banque de France, base FIBEN)

¹² Cf. la note de conjoncture de décembre 2013 de l'INSEE : « En France, l'investissement des entreprises repartira-t-il en 2014 ? »

¹³ Données FIBEN de la Banque de France, dossier statistique du bulletin n°194, « La situation financière des entreprises en 2012 »

¹⁴ Le groupe rappelle que la robotisation est un facteur de compétitivité et n'est pas incompatible avec un moindre chômage

¹⁵ Données FIBEN de la Banque de France, bulletin n°197, « Le recul de la rentabilité pèse sur l'investissement des PME »

Malgré la bonne tenue des investissements, plusieurs indicateurs semblent indiquer que ceux-ci sont **en majorité orientés vers des opérations « défensives »**, comme l'a montré le dernier rapport de l'Observatoire du financement des entreprises¹⁶.

D'une part, pour l'ensemble des entreprises, **le maintien du taux d'investissement est dû en grande partie à l'augmentation de la part des investissements immobiliers** (notamment en raison de la forte hausse des prix du foncier et de la construction). L'investissement en locaux d'activité ou de stockage, certes nécessaire mais devenu plus cher, a pu limiter la capacité d'investissements en machines et biens d'équipements, indispensables à l'accroissement de la compétitivité, ainsi que d'autres investissements plus tournés vers l'innovation.

D'autre part, pour les entreprises industrielles, l'enquête de conjoncture réalisée par l'INSEE donne une idée plus précise de la nature des investissements effectués (Figure 10) : **leur principale motivation économique est aujourd'hui le renouvellement des équipements de production, la modernisation ou la rationalisation de l'entreprise**, et la part de ce type d'investissements « défensifs » s'accroît depuis environ 10 ans. A l'inverse, **la part des investissements « offensifs » (extension des capacités de production, introduction de nouveaux produits) est en baisse depuis 2006**. En comparaison internationale, cette tendance se retrouve en Italie, mais pas en Allemagne.

On note également, en fin de période, une reprise des investissements de rationalisation, indispensables aux gains de productivité alors qu'ils étaient plutôt en baisse avant la crise. Néanmoins, on constate que parmi ces investissements de rationalisation, seuls les investissements ayant pour but de réaliser des économies d'énergie sont réellement dynamiques, les investissements d'automatisation ou d'introduction de nouvelles techniques restant atones.

Enfin, les autres investissements (sécurité, environnement, conditions de travail, etc.) restent globalement stables.

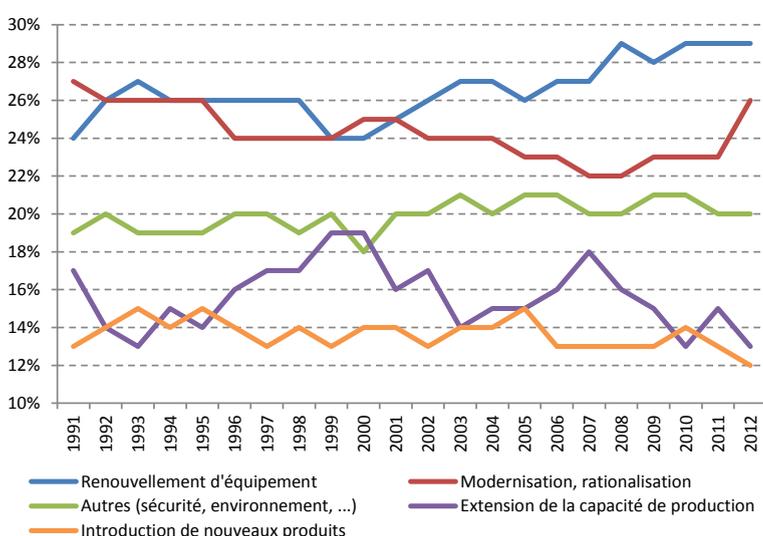


Figure 10 - Répartition des motivations économiques des investissements dans l'industrie manufacturière (source : INSEE, enquête de conjoncture sur l'investissement dans l'industrie, réalisation constatée)

On notera qu'afin d'encourager les investissements de modernisation dans l'industrie, la loi de finance 2014 prévoit dans son article 20 la **mise en place d'un amortissement accéléré pour les robots industriels**.

¹⁶ cf. rapport de l'Observatoire du financement des entreprises de janvier 2014

Ainsi, les PME qui procéderont à des investissements de robotique industrielle entre le 1^{er} octobre 2013 et le 31 décembre 2015 pourront amortir ces immobilisations sur une période de 24 mois à compter de la date de leur mise en service. Cette mesure représente un coût pour l'Etat estimé à 4 millions d'euros en 2014, 12 millions d'euros en 2015 et 22 millions d'euros en 2016.

1.3. L'endettement bancaire reste le principal mode de financement externe des PME et ETI du secteur industriel

Subissant une baisse de l'autofinancement en raison de la dégradation de leurs marges, les entreprises industrielles doivent se tourner de manière accrue vers des sources de financement externes pour maintenir le niveau de leurs investissements.

Le taux d'endettement de l'industrie manufacturière est globalement stable depuis 1998, à un niveau inférieur à celui des autres secteurs d'activité

Toutes tailles d'entreprises confondues, **le taux d'endettement financier sur capitaux propres de l'industrie manufacturière est en 2012 de 78,2%, à un niveau plus bas que celui de la plupart des secteurs** (Figure 11), et inférieur à la moyenne de l'ensemble des entreprises (111,3%).

L'analyse des données historiques¹⁷ montre que **cette caractéristique est structurelle : depuis 1998, le taux d'endettement des entreprises de l'industrie manufacturière est resté globalement stable**, dans une fourchette entre 70% et 85%, alors que d'autres secteurs comme le transport, l'agriculture ou le secteur information et communication connaissent des variations beaucoup plus importantes. Sur toute cette période, le taux d'endettement de l'industrie manufacturière est inférieur à celui de l'ensemble des autres secteurs (à l'exception de l'agriculture à partir de 2006).

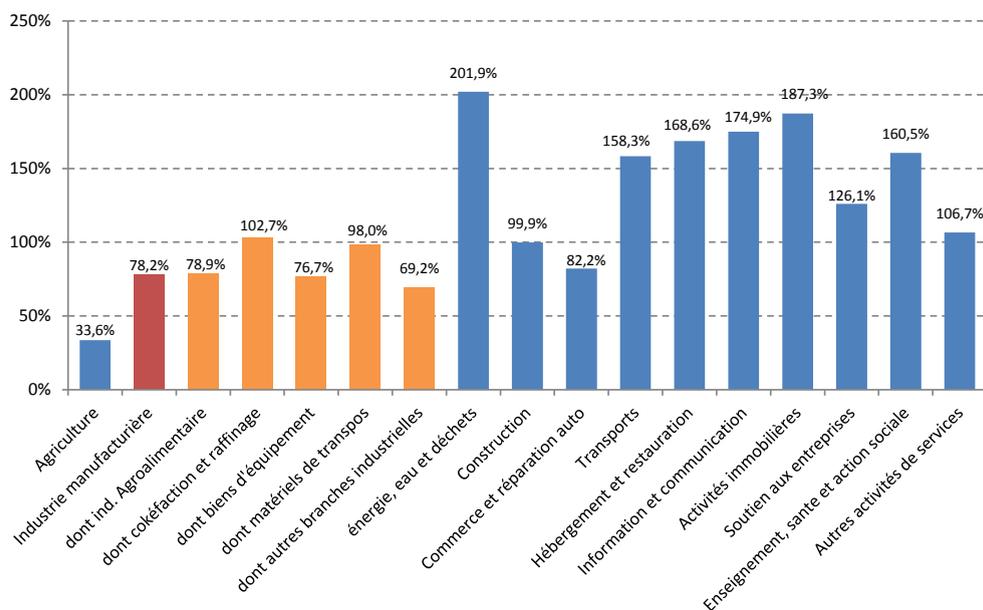


Figure 11 - Taux d'endettement financier brut des entreprises en 2012, par secteur d'activité (source : Banque de France, données FIBEN retraitées des doubles comptes)

¹⁷ Données FIBEN de la Banque de France, dossier statistique du bulletin n°194, « La situation financière des entreprises en 2012 »

La réalisation d'investissements lourds et de long terme par les entreprises de l'industrie manufacturière, par exemple pour l'acquisition de machines de production, qui doivent être sécurisés par un apport de fonds propres plus important, pourrait constituer un facteur d'explication de ce niveau d'endettement structurellement plus faible. Le fait que le niveau du taux d'investissement dans l'industrie soit inférieur à celui des autres secteurs (cf. section précédente) en est vraisemblablement une autre raison.

L'évolution de l'endettement, en niveau comme en structure, est néanmoins très contrastée en fonction de la taille de l'entreprise

Ce constat général ne doit pas masquer des disparités importantes au sein du secteur industriel en fonction de la taille des entreprises (Figure 12). Si le taux d'endettement des grandes entreprises reste relativement stable sur la période, celui des ETI s'accroît depuis 2006. Au contraire, pour les PMI, le taux d'endettement diminue régulièrement entre 2000 et 2012, passant de 88% à 62%.

Cette importante diminution du taux d'endettement des PMI sur la dernière décennie n'est pas une spécificité de l'industrie : on retrouve une évolution similaire dans tous les secteurs d'activité (Figure 13). Cette tendance semble pouvoir être expliquée par une meilleure maîtrise du besoin en fonds de roulement (qui limite les besoins de dette court-terme) et un mouvement de renforcement des fonds propres dans ces entreprises¹⁸. Ainsi, la baisse du taux d'endettement des PME (endettement / fonds propres) et le maintien du niveau d'investissement sur la période n'est pas contradictoire. En effet, tous secteurs confondus, l'endettement des PME a bien augmenté en volume, mais à un rythme moins rapide que celui des fonds propres.

Soulignons qu'**au sein même des PME industrielles, les taux d'endettement sont particulièrement disparates, et certaines entreprises restent très endettées**. Ainsi, comme l'a souligné le rapport de l'Observatoire du financement des entreprises consacré au financement de l'industrie, en 2010, un quart des PMI avaient encore un taux d'endettement supérieur à 75%.

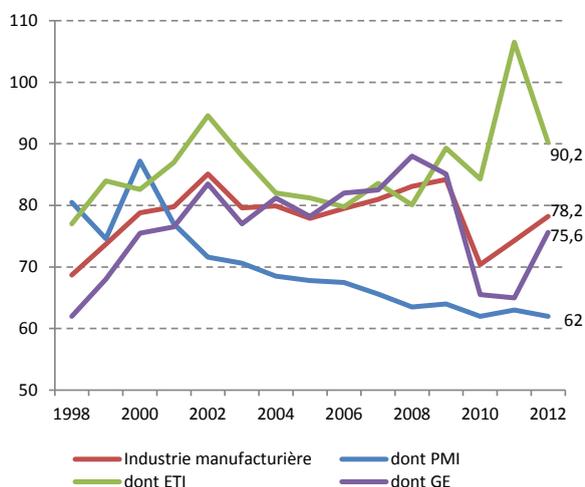


Figure 12 - Évolution du taux d'endettement sur capitaux propres dans l'industrie manuf. (source : BdF, base FIBEN)

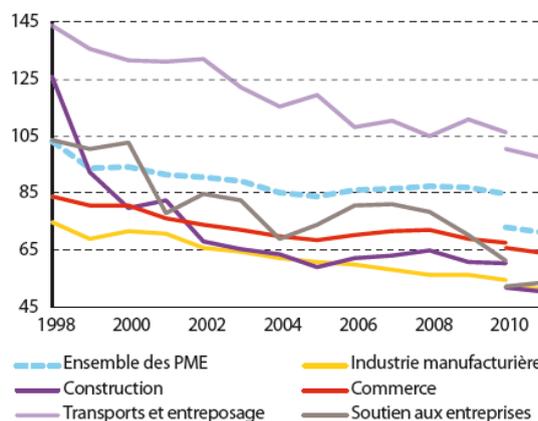


Figure 13 - Évolution du taux d'endettement sur capitaux propres des PME (source : BdF, données FIBEN)

¹⁸ Évolution décrite dans les rapports de l'Observatoire du financement des entreprises de 2011 et 2014. Signalons que pour les PME, la baisse du taux d'endettement (endettement / fonds propres) et le maintien du niveau d'investissement sur la période n'est pas contradictoire. En effet, tous secteurs confondus, l'endettement des PME a bien augmenté en volume, mais à un rythme moins rapide que celui des fonds propres.

Par ailleurs, **l'analyse du bilan des entreprises industrielles montre que les structures d'endettement sont également contrastées** (Figure 14).

Ainsi, disposant d'un accès plus aisé aux marchés financiers, **les grandes entreprises substituent massivement depuis le début de la crise des emprunts obligataires à l'endettement bancaire**. Ce comportement a été particulièrement prononcé dans les grands groupes industriels cotés en bourse. Ces derniers ont mené une stratégie de refinancement destinée à diversifier leurs ressources et à restructurer leur dette en allongeant sa maturité.

Plus dépendantes du crédit face aux exigences et contraintes d'un financement par les marchés, **les PMI continuent à l'inverse à financer leur endettement par l'intermédiaire des établissements bancaires**, ceux-ci apportant encore près de 70% des ressources d'endettement (les encours de crédit des PMI de l'industrie manufacturière représentent ainsi 24,9Md€ en 2014). Le financement obligataire reste marginal pour cette catégorie d'entreprises.

Enfin, les ETI occupent une situation intermédiaire, et voient la part du financement obligataire s'accroître notablement ces dernières années, en substitution du crédit de moyen long terme bancaire, bénéficiant ainsi de la diminution progressive de la taille des tickets de ce type de financement.

La part des autres dettes, constituées de financements spécifiques (avances conditionnées, emprunts participatifs, apport des groupes et associés, etc.), va croissante en fonction de la taille des entreprises.

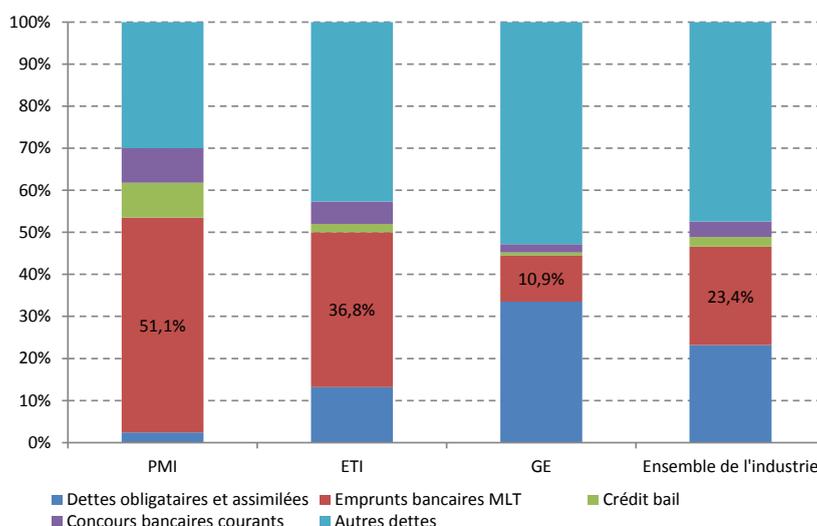


Figure 14 - Structure de l'endettement financier des entreprises industrielles en 2012
(source : Banque de France¹⁹, base FIBEN)

¹⁹ Données issues de l'étude « Les entreprises en France en 2012 : dégradation des performances mais consolidation des équilibres financiers », bulletin de la Banque de France n°194, T4 2013

.....
Constat du groupe de travail : à la lumière des différents éléments présentés dans ce chapitre, le GT CNI considère, comme la grande majorité des personnalités auditionnées, que la dégradation de la rentabilité du secteur industriel depuis plusieurs années est un facteur important d'explication des problèmes de financement rencontrés par les entreprises industrielles. Le niveau de marge insuffisant de ces entreprises induit en effet :

- une limitation de leur capacité d'autofinancement, augmentant leur dépendance aux financements externes ;
- une réduction de leur accès au financement bancaire, les établissements de crédit s'appuyant notamment sur des ratios de rentabilité et le flux de trésorerie pour leurs décisions d'octroi de prêt (cf. chapitre suivant) ;

Enfin, fragilisées par leurs faibles marges, les entreprises peuvent adopter des stratégies d'investissements prudentes (renouvellement des capacités de production) au détriment de stratégies plus offensives (extension des capacités ou développement de nouveaux produits).

Les réductions de charges annoncées dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité, ainsi que la diminution des impôts pesant sur la production (suppression de la C3S), accompagnées d'une évolution des salaires compatible avec l'évolution de la productivité et de la croissance économique, devraient permettre un rétablissement progressif des marges des entreprises industrielles.

.....

.....
Recommandation 1 : le Premier Ministre a annoncé dans son discours de politique générale d'avril 2014 sa volonté de réduire l'impôt sur les sociétés, à 28% contre 33% actuellement, à horizon 2020 avec une première étape en 2017.

Afin d'inciter les entreprises, industrielles en particulier, à investir davantage, le GT CNI recommande que la première étape à mettre en œuvre rapidement de cette baisse de l'IS porte prioritairement sur les bénéficiaires réinvestis (par exemple en introduisant un taux différencié inférieur au taux nominal pour la part du résultat mis en réserve et effectivement réinvesti par l'entreprise dans une durée déterminée).

Un ciblage sur les PME voire les ETI de cette baisse d'impôt semble également souhaitable, celles-ci étant les entreprises les plus susceptibles de rencontrer des difficultés d'accès au financement et donc celles pour lesquelles un accroissement de l'autofinancement est indispensable.

La mise en œuvre de ces mesures, qui devront rester simples, devra être précédée d'une étude d'impact sur les PMI/ETI de l'industrie.

.....

2. Financement bancaire de l'industrie : une relation de confiance et de proximité entre les banques et les chefs d'entreprises est essentielle

On a constaté dans le chapitre précédent une importante dégradation du taux de marge des entreprises industrielles, entraînant une baisse de l'autofinancement et une augmentation de la dépendance aux financements externes. L'analyse des bilans a montré que pour les PME, et dans une moindre mesure les ETI, le financement bancaire restait la principale source de financement externe.

Cette deuxième partie du rapport est donc consacrée à l'accès au financement bancaire des PME et ETI : y a-t-il un phénomène de rationnement du crédit en France ? Le secteur industriel est-il suffisamment financé ? Quelle est la conséquence de la dégradation de la rentabilité sur l'accès au crédit pour les entreprises les plus fragilisées ?

Rappelons néanmoins en préambule qu'**un accès satisfaisant au crédit, bien que nécessaire, n'est pas le seul critère pour assurer un bon niveau d'investissement des entreprises**. Les dirigeants d'entreprise et les fédérations patronales membres du groupe ont en effet souligné que quatre conditions présidaient à la décision d'investissement pour une entreprise :

1. La pertinence du projet
2. La capacité à rembourser l'investissement nécessaire pour le projet
3. La capacité à trouver un financement
4. La conjoncture économique de l'entreprise et du secteur

2.1. L'analyse des données statistiques et d'enquêtes montre des taux d'octroi de crédit satisfaisants pour l'ensemble de l'économie comme pour l'industrie, mais fait apparaître un phénomène d'autocensure

Les enquêtes nationales et européennes sur l'accès au crédit ne montrent pas de restriction forte pour l'ensemble de l'économie française

Plusieurs enquêtes sont réalisées périodiquement pour évaluer les difficultés des entreprises à obtenir des financements auprès de leurs banques.

En France, la **Banque de France conduit depuis 2012 une enquête trimestrielle sur l'accès au crédit des entreprises**, consistant à interroger 3 500 dirigeants de PME et 400 dirigeants d'ETI sur la base d'un questionnaire relatif à leurs demandes de crédits des trois mois précédant l'enquête. Les données ainsi récoltées (Figure 15) montrent que **plus de 90% des demandes de crédit d'investissement sont satisfaites totalement ou à plus de 75%. Les crédits de trésorerie font l'objet de tensions plus importantes**, puisqu'environ 20% des demandes sont acceptées très partiellement (montant accordé inférieur à 75% de la demande) ou refusées par la banque ou l'entreprise (par exemple sur la base d'une offre jugée non satisfaisante).

Depuis le premier trimestre 2014, cette enquête est également déclinée pour les TPE. Ces dernières semblent avoir un accès au crédit plus restreint, puisque seules 84% de leurs demandes de crédits d'investissements et 61% de leurs demandes de crédits de trésorerie sont satisfaites (en avril 2014). Un rapport de l'Observatoire du financement des entreprises de juin 2014 est spécifiquement dédié à cette population.

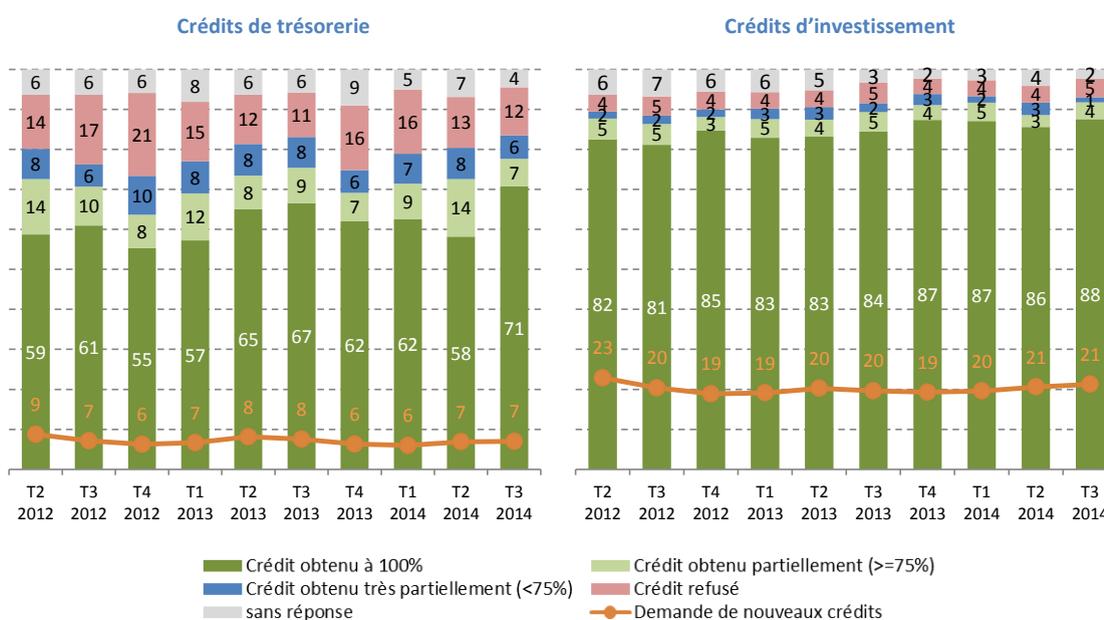


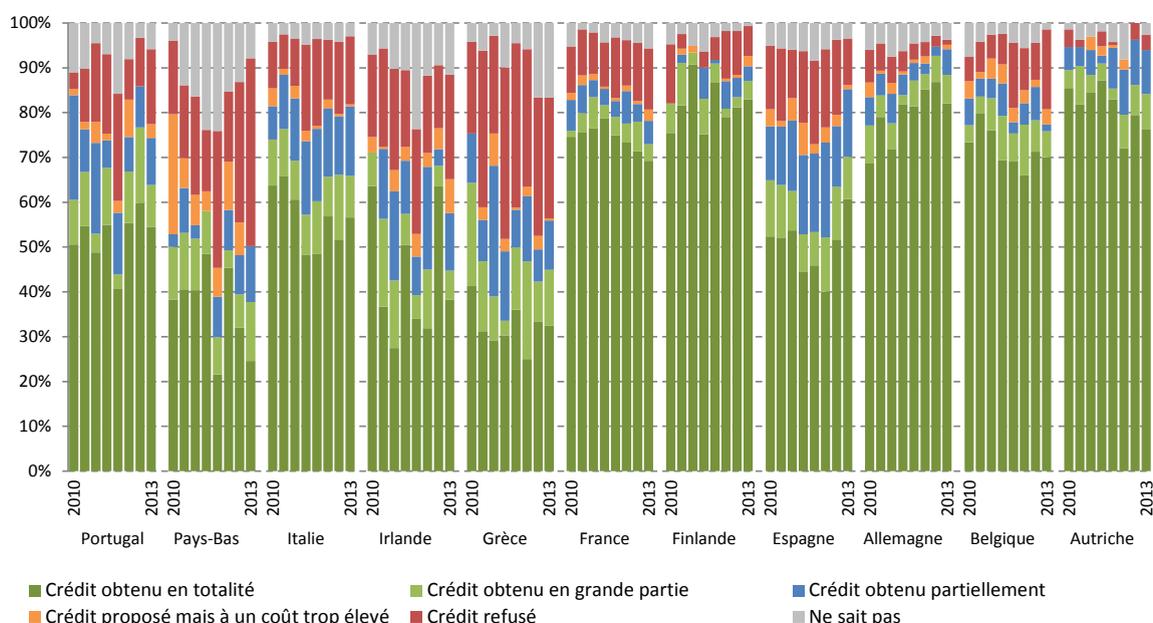
Figure 15 - Demande et obtention de nouveaux crédits aux PME et ETI (en %) (source : enquête trimestrielle Banque de France, octobre 2014)

Au niveau international, la **Banque Centrale Européenne réalise chaque semestre une étude comparant l'accès au crédit des entreprises de plusieurs pays de la zone euro** (enquête SAFE²⁰ - en France, environ 900 PME sont interrogées). Les résultats obtenus confirment le fait que les PME françaises ne souffrent pas de restrictions notoires dans la recherche de leurs financements bancaires.

D'une part, interrogés sur le problème le plus important auquel ils faisaient face dans la conduite des affaires, les chefs d'entreprises français ont répondu être préoccupés en premier lieu par la recherche de clients (21% des réponses), les coûts de production et du travail (21%), ou encore le poids de la réglementation (19%), plus que par l'accès au financement (9%).

D'autre part, **le niveau d'acceptation des demandes de crédits (tous types confondus) des PME en France est supérieur à la moyenne européenne** (Figure 16). Il se situe pour les prêts obtenus en totalité à 69%, nettement au-dessus des pays de « l'Europe du sud » (Espagne : 61%, Italie : 57%, Grèce : 33%, Portugal : 54%, Irlande : 38%), à un niveau comparable à celui de la Belgique (70%), mais inférieur à celui des économies les plus performantes de la zone euro (Allemagne : 82%, Finlande : 83%, Autriche : 76%, le pourcentage d'entreprises demandant un crédit étant toutefois plus faible qu'en France dans ces pays). Le groupe de travail juge néanmoins préoccupante l'évolution à la baisse de ce taux d'octroi de crédit en France sur les 5 dernières éditions de l'enquête.

²⁰ *Survey on the access to finance of SMEs in the euro area (SAFE)*. L'absence de décomposition des résultats entre crédits de trésorerie et crédits d'investissement peut toutefois créer des biais de composition (par exemple si les crédits d'investissement sont proportionnellement plus importants au sein de l'échantillon allemand que parmi les entreprises françaises interrogées). Par ailleurs, l'enquête SAFE n'est pas « cylindrée », c'est-à-dire que les mêmes entreprises ne sont pas interrogées d'une fois sur l'autre. Au total, il convient donc d'interpréter avec prudence ces évolutions dans le temps et en comparaison internationale.



Les données issues des statistiques d'entreprises et des enquêtes d'opinion ne montrent pas de biais défavorables à l'industrie

Pour les deux enquêtes citées précédemment, les résultats publiés ne distinguent pas les entreprises selon le secteur d'activité auquel elles appartiennent. En revanche, il est possible de faire cette distinction dans les statistiques d'encours de crédit aux PME déclarés à la centrale de risque²¹.

Les données d'encours sont fournies suivant deux méthodes différentes de comptabilisation par secteur d'activité (encadré 3) : par classification des unités légales (données disponibles de 2006 à 2013), ou par classification des entreprises au sens de la loi LME (données disponibles uniquement depuis 2012).

Dans le premier cas, **la classification par unités légales des encours aux PME semble montrer que les encours de crédit au secteur industriel sont moins dynamiques que pour le reste de l'économie** (Figure 17). Pour l'industrie manufacturière, ces encours seraient en juin 2013 à un niveau inférieur à celui de début 2006 (27,5Md€ contre 28,8Md€).

Au contraire, les données d'encours par secteur d'activité basées sur un classement des entreprises au sens LME indiquent que les encours des PME de l'industrie manufacturière évoluent de façon plus positive que dans les autres secteurs d'activité depuis 2012. Ces données ne sont malheureusement disponibles que sur une période beaucoup plus courte que les précédentes. Elles sont néanmoins plus fiables que les précédentes, car elles permettent de mieux prendre en compte la structuration en groupe des entreprises, par exemple lorsque l'endettement de la ou des unité(s) de production est porté au niveau du groupe par la *holding*, ou encore lorsqu'une filiale est créée pour gérer les activités immobilières de l'entreprise (et l'endettement correspondant).

²¹ A noter que seuls les encours d'un montant supérieur à 25 000 € sont déclarés par les établissements de crédit. Les crédits mobilisés incluent les crédits à court, moyen ou long terme, le crédit-bail et les crédits titrisés.

L'importante différence de tendance entre les deux graphiques est cohérente avec le fait que le secteur de l'industrie manufacturière est celui pour lequel le changement de méthode a le plus fort impact sur les encours (encadré 3). Cela semble également confirmer le constat du premier chapitre sur l'importance croissante des investissements immobiliers.

Notons enfin qu'il est difficile de distinguer dans ces évolutions la part des difficultés à obtenir des crédits auprès des banques de la part qui relève d'une diminution de la demande de crédits en raison de la conjoncture économique dégradée et de la baisse structurelle du poids de l'industrie dans l'économie.

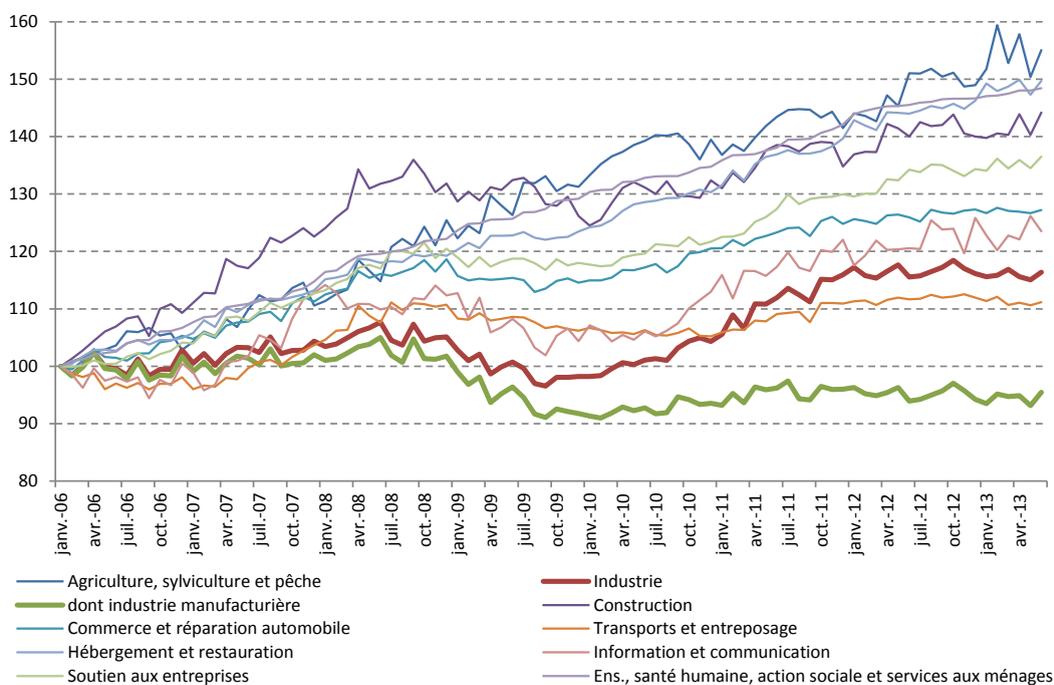


Figure 17 - Évolution des encours de crédit aux PME mobilisés par secteur - unités légales, base 100 en janvier 2006 (source : Banque de France, crédits aux entreprises déclarés à la centrale de risque)

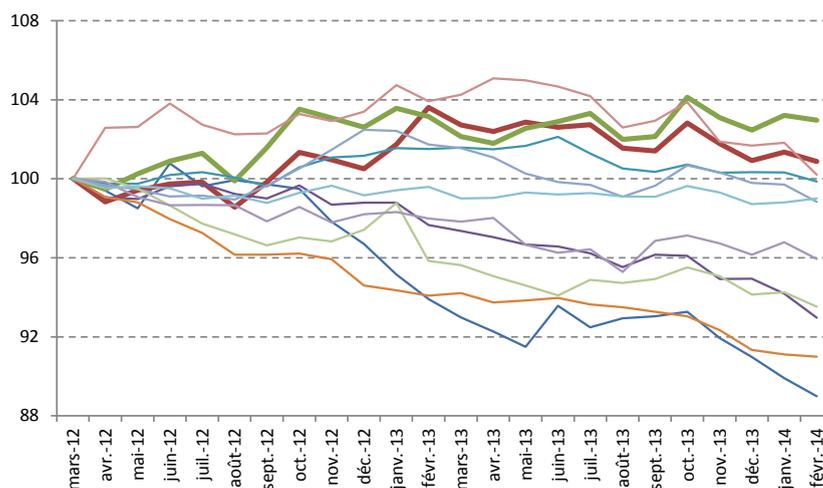


Figure 18 - Évolution des encours de crédit aux PME mobilisés par secteur - critère LME, base 100 en mars 2012 (source : Banque de France, crédits aux entreprises déclarés à la centrale de risque)

Encadré 3 : point méthodologique

Deux méthodes de classification des encours par secteur d'activité

Les données d'entreprises sont majoritairement collectées à partir de sources administratives (administration fiscale, tribunaux de commerce, assurance sociale, centrale des risques, etc.). L'unité statistique observée est donc **l'unité légale** (entité juridique qui correspond à un numéro SIREN).

Pour les plus petites entités, il y a souvent identité entre la notion d'entreprise et celle d'unité légale. Néanmoins, dès lors que le chef de l'entreprise – ou ses propriétaires – décide(nt) de la structurer en plusieurs unités légales (pour des raisons fiscales ou réglementaires, d'organisation, ou autres), il n'y a plus de correspondance univoque entre ces deux notions.

La **loi de modernisation des entreprises (LME)** de 2008 a donc précisé la définition de la notion d'entreprise pour les usages statistiques : « *L'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens ou services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale.* »

Les données d'encours de crédit par secteur d'activité, précédemment calculées en classant chaque unité légale dans un secteur, ont donc été recalculées en rassemblant les unités légales en entreprises, ces dernières étant ensuite classées par secteur d'activité. Pour l'industrie, cette méthode permet de réintégrer dans les groupes industriels des filiales réalisant des fonctions tertiaires (commerciales, de support ou de holding) : ces filiales deviennent « industrielles » en LME mais restent dans le tertiaire en unités légales. Le graphique ci-dessous montre l'impact de cette nouvelle classification sur la sectorisation des encours de crédit²².

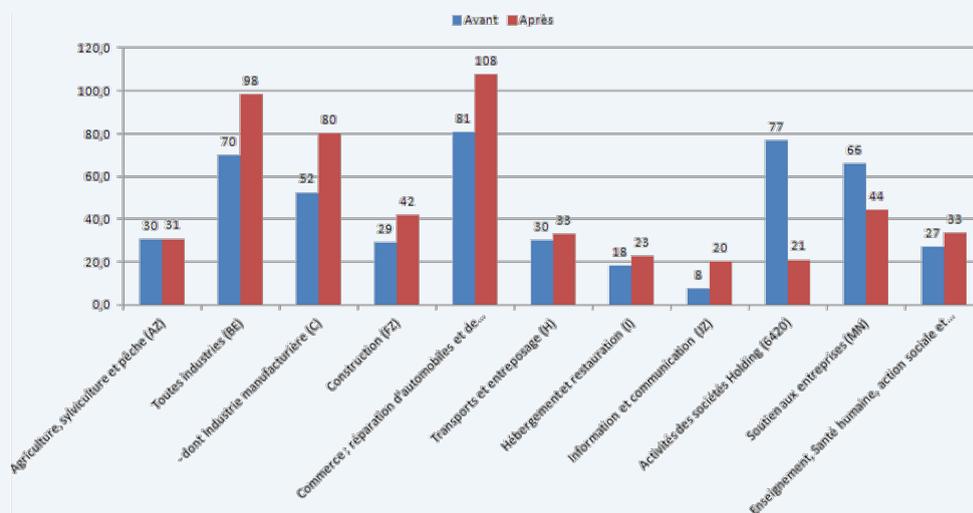


Figure 19 - Réallocation sectorielle des encours de crédits avant et après prise en compte des critères LME, toutes tailles d'entreprises confondues, en Md€ (source : BdF, crédits aux entreprises déclarés à la centrale de risque)

Les données sectorielles d'encours de crédit sont disponibles mensuellement, en classification par unités légales de janvier 2006 à juin 2013, et en classification selon les critères LME depuis mars 2012.

²² Voir notamment : « Un tissu productif plus concentré qu'il ne semblait », INSEE première n°1399, mars 2012

Si l'interprétation de l'évolution des encours de crédit aux PME est difficile faute de données fiables sur de longues périodes, plusieurs indicateurs quantitatifs vont dans le sens de l'absence de biais sectoriel en défaveur de l'industrie :

- **au niveau européen, tous pays confondus, les résultats de l'enquête SAFE par secteur d'activités²³ ne montrent pas de biais défavorable pour l'industrie.** Au contraire, c'est pour ce secteur que le taux d'accès de crédit obtenus en totalité ou en grande partie est le plus élevé (cf. Figure 20). Les données concernant les demandes de prêts montrent par ailleurs que les entreprises de l'industrie ne sont pas plus sujettes à l'« autocensure » que les dans les autres secteurs. Ces résultats sont néanmoins agrégés au niveau de l'euro-zone, et les données sectorielles ne sont pas disponibles par pays (les échantillons n'étant pas suffisamment important pour être statistiquement fiables) ;
- **au niveau national, les résultats sectoriels de l'enquête Banque de France relative à l'accès au crédit des PME (données récoltées mais non publiées car fondées sur des échantillons de petites tailles) montrent pour l'industrie des taux d'octroi de crédit similaires aux autres secteurs de l'économie.** De même, l'enquête de conjoncture menée par Bpifrance²⁴ montre que les difficultés d'accès aux crédits d'exploitation dans l'industrie (22% des entreprises) sont inférieures à la moyenne (26%), et qu'elles se situent dans la moyenne pour les crédits d'investissement ;
- **le secteur industriel est celui qui présente la part la plus importante de crédits mobilisables non mobilisés²⁵.** Ainsi, en mars 2014, l'encours de crédits mobilisés pour les entreprises (toutes tailles confondues) de l'industrie manufacturière est de 75,1Md€, tandis que le montant de crédits mobilisés ou mobilisables s'élève à 145,3Md€. Néanmoins, cette différence est essentiellement le fait des grandes entreprises, l'écart mobilisé/mobilisable augmentant avec la taille des entreprises (qui souhaitent souvent disposer de réserves rapidement mobilisables pour des acquisitions) ;
- **le coût du crédit des entreprises industrielles est aujourd'hui historiquement bas** (le coût moyen apparent est à 3,9%), à un niveau comparable à celui de l'ensemble des entreprises (3,8%) ;

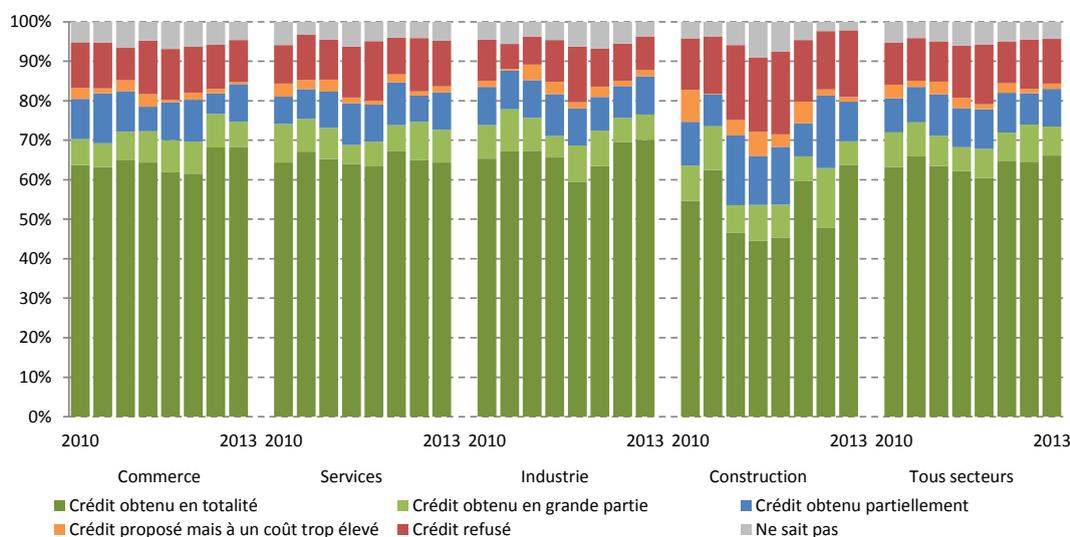


Figure 20 – Résultats des demandes de prêts bancaires aux PME, en fonction du secteur d'activité (source : BCE, éditions des enquêtes semestrielles SAFE entre septembre 2010 et avril 2014)

²³ Résultats non publiés dans le document de synthèse de l'enquête, mais accessibles sur la base de données du site de la BCE.

²⁴ 58^{ème} enquête de conjoncture Bpifrance, réalisée auprès de plus de 4 500 dirigeants de PME entre novembre et décembre 2013.

²⁵ définie comme la part non mobilisée mais disponible de lignes de crédits confirmés.

En revanche, **l'analyse sectorielle de l'activité de la médiation du crédit fait apparaître une légère surreprésentation des dossiers industriels**. Depuis la création de la médiation fin 2009, 33 658 dossiers ont été acceptés dont 3 869 provenant d'entreprises industrielles, soit 11,5% (pour la seule année 2013, 392 dossiers industriels ont été traités parmi un total de 3 248 dossiers, soit 12%)²⁶. Ces chiffres sont supérieurs à la part du nombre d'entreprises industrielles en France sur l'ensemble des entreprises concernées par la médiation, de l'ordre de 9%²⁷. Cette surreprésentation est compensée par un taux de succès de médiation des dossiers industriels (68%) nettement supérieur à la moyenne (61% pour l'ensemble des dossiers)²⁸.

Les taux d'octroi de crédit élevés sont toutefois à mettre en regard d'un phénomène d'autocensure des chefs d'entreprise

Les chiffres présentés précédemment montrent que les demandes de crédit explicitement formulées par les chefs d'entreprise auprès des banques se voient acceptées dans des proportions satisfaisantes, y compris pour les entreprises industrielles. Néanmoins, dans certains cas, les chefs d'entreprise se limitent d'eux même dans leurs demandes de prêt par crainte d'un refus, ou se voient déconseiller par leur interlocuteur de déposer un dossier au vu de la probabilité importante de rejet. Ce phénomène, qualifié « d'autocensure » est par nature difficile à quantifier sinon à travers des enquêtes d'opinion.

L'enquête SAFE de la BCE permet ainsi une estimation de ce phénomène, en distinguant parmi les PME n'ayant pas fait de demande de crédit celles qui se sont abstenues par crainte de voir leur demande refusée (cf. Figure 21). **Le taux d'autocensure des PME françaises est de 8% dans la dernière édition de l'enquête SAFE** (octobre 2013 à mars 2014), à un niveau comparable à celui observé en Italie (8%) ou au Portugal (7%), mais supérieur à celui de l'Espagne (5%), de l'Allemagne (2%), la Belgique (4%) ou l'Autriche (1%).

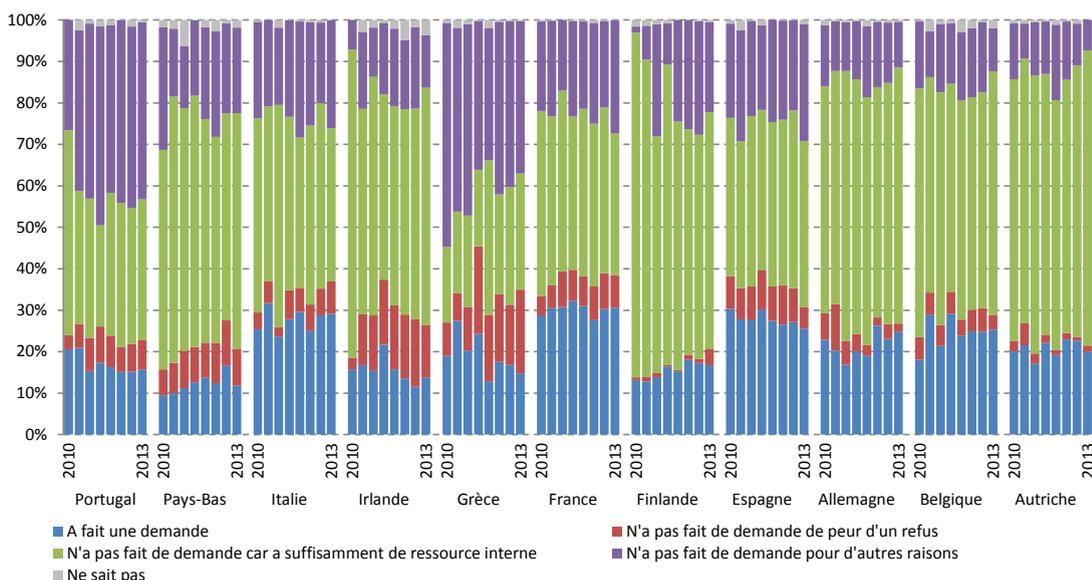


Figure 21 - Demandes de prêts bancaires fait par les PME, par pays
(source : BCE, éditions des enquêtes semestrielles SAFE entre septembre 2010 et avril 2014)

²⁶ Source : chiffres Banque de France et Médiation du Crédit.

²⁷ Source : INSEE, « Les entreprises en France », édition 2013 : en termes de personnes morales, on dénombre 155 508 sociétés industrielles, soit 9% d'un total de 1 720 435 sociétés.

²⁸ L'une des explications possibles à ce taux de réussite plus élevé est que les entreprises industrielles sont structurellement plus grandes que celles des autres secteurs d'activité, et que le taux de médiations réussies augmente avec la taille des entreprises.

Au niveau français, l'IFOP réalise pour le compte de KPMG et de la CGPME une enquête trimestrielle sur l'accès au crédit auprès de 400 dirigeants de PME (hors TPE), tous secteurs confondus. **Cette étude semble confirmer que le niveau d'autocensure est non négligeable** : en février 2014, 38% des dirigeants interrogés signalaient qu'ils se restreignaient dans leurs investissements et leurs demandes auprès des banques en raison de difficultés d'accès au crédit (Figure 22).

En revanche, comme dans le cas de l'enquête SAFE de la BCE (cf. section précédente), **le niveau d'autocensure dans le secteur industriel est semblable à celui de l'ensemble des entreprises, relativement élevé.**

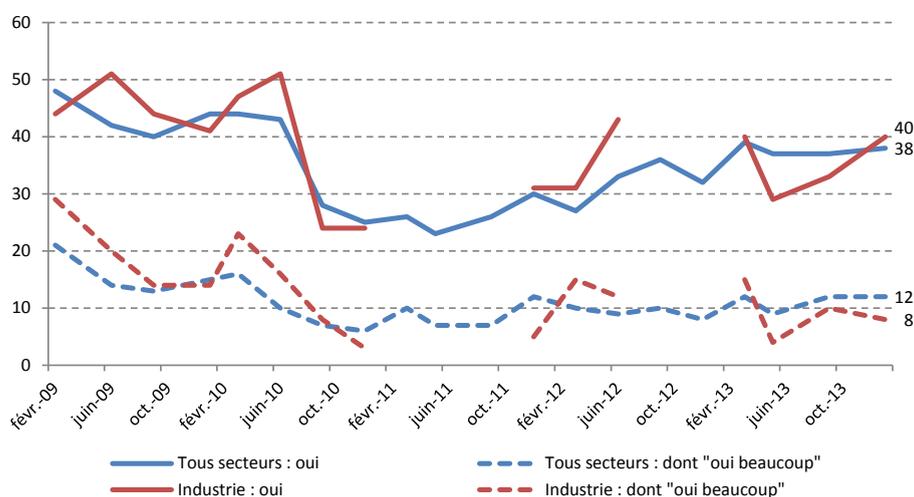


Figure 22 – « Est-ce que, en raison de difficultés d'accès au crédit, vous vous restreignez dans vos investissements et vos demandes auprès de votre (vos) banque(s) ? », enquêtes KPMG-CGPME depuis février 2009, réponses en %

Le groupe de travail considère qu'il est nécessaire d'approfondir la mesure et la compréhension de ces comportements d'autocensure, afin de clarifier les éléments du débat sur les difficultés d'accès au crédit. La Banque de France, acteur dont la légitimité sur ces sujets est incontestable, pourrait y travailler.

Recommandation 2 : afin de compléter les sources d'informations relatives au phénomène d'autocensure, aujourd'hui mal appréhendé, le groupe de travail propose de prolonger l'enquête de la Banque de France relative à l'accès au crédit des entreprises, qui fait aujourd'hui référence, par des questions portant sur l'autocensure. La Banque de France a indiqué au groupe avoir engagé une réflexion sur le sujet, qui devrait aboutir dans les mois à venir.

2.2. Certaines entreprises industrielles rencontrant des difficultés conjoncturelles voient leur accès au crédit détérioré et nécessitent des outils spécifiques

Les éléments décrits précédemment semblent indiquer l'absence aujourd'hui de restriction forte du crédit tant pour l'ensemble des entreprises que pour l'industrie, constat néanmoins tempéré par un phénomène d'autocensure.

Cette analyse globale ne doit pas masquer la diversité des situations individuelles (on a déjà évoqué par exemple la forte dispersion des taux d'endettement des PMI). Cette partie du rapport s'intéresse donc aux entreprises les plus affectées conjoncturellement par la dégradation de la rentabilité, ou dont la situation financière limite ponctuellement l'accès au financement bancaire (fort taux d'endettement par exemple).

La chute de la rentabilité de certaines entreprises industrielles limite leur accès au financement bancaire

Le principe du financement bancaire est, pour l'établissement de crédit, d'accorder un prêt à son client en estimant sa capacité de remboursement pour toute la durée et le risque de non recouvrement afin de fixer le taux d'intérêt et un niveau de garantie en conséquence, voire dans le cas d'un risque trop élevé de refuser d'octroyer le prêt.

Les auditions menées par la mission ont montré que les décisions d'octroi de crédit par les banques s'appuient pour partie sur des éléments qualitatifs (profil du dirigeant, valeur du projet en terme d'impacts, de risques et de potentialités, etc.) et pour partie sur une analyse des ratios financiers actuels et passés, qui sont un moyen d'évaluation de la solidité de l'entreprise et de sa capacité de remboursement (encadré 4).

Encadré 4

Les critères de prise de décision d'un octroi de crédit bancaire

L'audition par le groupe de travail de deux responsables de grands établissements de crédit a permis de mieux appréhender les critères pris en compte par la banque pour prendre une décision d'octroi de crédit.

L'interlocuteur bancaire du chef d'entreprise a rarement les compétences techniques lui permettant de juger de la pertinence intrinsèque du projet. Pour prendre la décision d'octroi de crédit, il s'appuie donc :

- d'une part sur un entretien avec le chef d'entreprise permettant de juger de sa capacité à mener à bien son projet, notamment à travers son parcours, ses compétences, sa vision stratégique et sa compréhension du marché. Le support de cet échange est le *business plan* présenté par le chef d'entreprise. Ces critères pèsent entre 25% et 40% dans la décision du banquier. A noter que le caractère « familial » d'une entreprise industrielle (en termes de capital) est souvent un élément plutôt favorable pour la banque, qui le voit comme un gage de continuité de l'équipe dirigeante et de la stratégie d'entreprise.
- d'autre part sur l'analyse des données financières de l'entreprise, qui est généralement réalisée à l'aide d'un outil informatique et a pour but de valider la cohérence et l'équilibre des éléments financiers. Cette analyse s'appuie sur les résultats passés et sur les projections réalisées par le chef d'entreprise. Ces éléments pèsent pour plus de 60% dans la décision du banquier. Pour les PME/TPE, le critère financier prévalent est la récurrence des *cash-flows*. Plus précisément, **deux ratios semblent être couramment utilisés : le rapport excédent brut d'exploitation / dette nette (ou capacité d'autofinancement / dette nette), et le gearing** (ratio de la dette financière sur les capitaux propres, ce dernier semblant moins utilisé depuis la crise de 2008).

Cette méthode permet, en situation de croissance économique, d'apporter de manière efficace un financement aux entreprises qui en ont besoin et présentent un profil de risque raisonnable. Néanmoins, dans une période conjoncturellement déprimée comme celle que traverse la France depuis cinq ans, les entreprises voient leurs ratios se dégrader. C'est en particulier le cas pour le secteur manufacturier, dont on a vu la chute importante de rentabilité : la Figure 23 fait clairement apparaître pour ce secteur la dégradation de la « capacité d'endettement », l'un des ratios utilisés par les banquiers pour l'octroi de crédit. Le cas des abattoirs décrit précédemment (encadré 2) est une bonne illustration de ce type de phénomène.

Pour les entreprises les plus affectées par la conjoncture, les outils d'analyse financière et d'évaluation du risque utilisés par les Banques, fondés sur l'évolution des ratios des dernières années, entraînent une diminution de leur capacité à obtenir des financements externes.

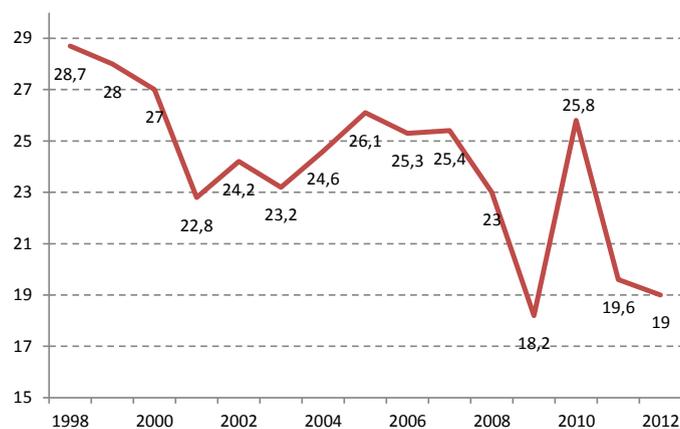


Figure 23 – Évolution de la capacité d'endettement (capacité d'autofinancement / endettement financier) pour les entreprises du secteur manufacturier (source : Banque de France, données retraitées des doubles comptes)

Le développement des financements avec « collatéral » permet de faciliter l'accès au crédit pour ces entreprises

Les entreprises qui se trouvent dans la situation décrite précédemment ont un risque de défaut jugé trop élevé par les établissements de crédit.

L'un des moyens de faciliter l'accès au crédit pour ces entreprises est d'adosser leur financement sur des actifs, afin de couvrir le risque dans le cas où elles ne pourraient pas satisfaire leurs obligations de paiement. De tels outils existent déjà (mobilisation de créances clients, crédit-bail, etc.) mais ne sont pas toujours connus ou facilement accessibles pour les PMI-ETI, et la panoplie semble pouvoir être complétée.

Mobilisation des créances clients : affacturage et assurance-crédit

L'affacturage, qui consiste à obtenir de façon anticipée le financement correspondant à une créance en recourant à un établissement de crédit spécialisé, est une alternative efficace au crédit de trésorerie pour la gestion du besoin en fonds de roulement d'une entreprise.

Depuis une dizaine d'années, ce mode de financement se développe rapidement pour l'ensemble des secteurs d'activités (en 2012, environ 35 000 entreprises y recouraient pour un encours de créances commerciales sous gestion de 25Md€²⁹). Il est plus répandu dans l'industrie (où près de 15% des entreprises y ont recours) que dans les autres secteurs d'activité (7,5% des entreprises tous secteurs confondus). Les encours à la seule industrie représentent d'ailleurs près de la moitié des encours.

Néanmoins, on peut considérer que **ce taux de pénétration reste à ce stade encore relativement faible**. En pratique, on constate d'ailleurs **que la croissance de l'affacturage relève surtout de quelques gros tickets et de l'export, segment le plus dynamique (+14% en 2013), et que nombre de PME de l'industrie en sont toujours exclues**.

Ce mécanisme va souvent de pair avec celui d'assurance-crédit : celle-ci permet de garantir les entreprises, les banques ou les affactureurs contre un éventuel défaut de paiement de leurs créanciers.

Le développement de l'assurance-crédit donne un poids important aux assureurs-crédit, qui notent la solvabilité des entreprises. Le secteur est par ailleurs marqué par une forte concentration (Euler Hermes et la Coface disposent à eux seuls de la majeure partie du marché de l'assurance-crédit). La crise de 2008 a

²⁹ Source : Autorité de contrôle prudentiel et des risques, risques et synthèse n°21, « Sociétés d'affacturage, exercice 2012 : contexte économique, activités, résultats et risques », octobre 2013

également montré que ce type de dispositif s'avérait très procyclique lors d'une dégradation de la conjoncture (les assureurs crédits ayant tendance à retirer sans préavis leurs couvertures sur certains clients dès l'apparition de signes de fragilité)³⁰.

Ces pratiques d'assurance-crédit devraient néanmoins être amenées à évoluer suite à la **nouvelle convention entre l'État, les assureurs et la Médiation du Crédit**, signée le 16 juin 2013, qui favorise une meilleure structuration du dialogue entre assureur, assuré et acheteur. Les assureurs-crédit s'engagent à respecter, sauf cas exceptionnels, un délai d'un mois entre l'information de l'assuré et l'effectivité d'une décision de dégradation. Par ailleurs, l'entreprise (acheteur) peut être informée *a minima* trois semaines avant l'effectivité de la dégradation. Ce délai donne la possibilité à l'entreprise de fournir à l'assureur-crédit, qui s'engage à les examiner, toute information susceptible d'améliorer la connaissance par l'assureur-crédit de la situation financière de l'entreprise, lui permettant le cas échéant, de revoir sa position initiale. Par ailleurs, un site dédié (www.acheteurs-assurance-credit.fr) commun à l'ensemble des assureurs crédits permet à tout acheteur de connaître les montants garantis sur lui et d'être alerté en cas de réduction ou résiliation des lignes de garanties portant sur lui par un assureur.

Crédit-bail

Le crédit-bail, mobilier en particulier, permet aux entreprises de financer leurs dépenses d'équipement en souplesse, en limitant l'impact de l'acquisition sur leur trésorerie. Pour le crédit bailleur, le fait de garder la propriété du bien financé jusqu'à l'exercice par l'entreprise de son option d'achat en fin de contrat permet de limiter les risques financiers en cas de défaut.

Pour une entreprise industrielle, le crédit-bail peut avantageusement être utilisé pour le financement des machines constituant l'outil de production. Néanmoins, **plusieurs témoignages recueillis par le groupe de travail ont fait état d'une diminution de l'offre de crédit-bail mobilier des établissements bancaires ces dernières années**. Les statistiques de l'INSEE indiquent en effet que la part des industries manufacturières dans le crédit-bail mobilier diminue depuis 3 années consécutives³¹. Ces tensions pourraient s'expliquer par l'absence de liquidité du marché d'occasion des machines industrielles : les crédits-bailleurs, n'ayant pas l'assurance de pouvoir revendre le bien en cas d'incident, préféreraient limiter leur offre de crédit.

Pour compenser ce recul progressif du crédit-bail, Bpifrance a mis en place un dispositif d'intervention en cofinancement de crédit-bail mobilier (matériels, véhicules, équipements neufs ou d'occasion) qui peut éventuellement être combiné avec la garantie Bpifrance.

Les différents dispositifs de financement avec collatéral décrits ci-dessus semblent bien adaptés à l'industrie, et de nature à faciliter l'accès au financement des entreprises dont les résultats passés ou actuels sont insuffisants et ne permettent pas de respecter les ratios demandés par les banques pour un financement sans garantie ou sûreté.

Néanmoins, l'efficacité de ce type de dispositifs de garanties prises sur les actifs de l'entreprise peut être limitée au vu du droit français des entreprises en difficulté, peu protecteur des créanciers (notamment en comparaison internationale³²) par rapport aux actionnaires et aux bénéficiaires de « super-privileges ». Le groupe considère que l'actuelle réforme du droit des entreprises en difficulté peut être l'occasion d'une réflexion sur un possible assouplissement du droit applicable dans certains cas particuliers. Les chefs d'entreprise du groupe ont particulièrement souligné ce point et l'importance de faire évoluer le droit des entreprises en difficultés pour faciliter l'accès au crédit.

³⁰ Voir sur ces problématiques de l'assurance-crédit le rapport de l'inspection générale des finances : « Le crédit interentreprises et la couverture du poste client », Jean-Michel Charpin, janvier 2013

³¹ Cf. enquête crédit-bail 2012, INSEE

³² Voir sur le sujet la note du Conseil d'Analyse Economique n°7, juin 2013 : « Les enjeux économiques du droit des faillites »

.....
Recommandation 3 : dans le cadre de la réforme en cours du droit des entreprises en difficulté, et afin d'introduire une plus grande adaptabilité à la diversité des situations et de faciliter l'accès au financement bancaire de certaines entreprises, le groupe suggère d'introduire dans le droit la possibilité pour des cas particuliers de modifier, avec l'ensemble des parties prenantes, l'ordre de priorités des créanciers de l'entreprise.
.....

Les garanties de Bpifrance ou les sociétés de caution mutuelle sont un autre moyen de réduire les risques de crédit aux entreprises fragiles

Pour encourager le développement des financements bancaires, des initiatives de partage ou de réduction du risque ont été mises en place. C'est le cas, en particulier des dispositifs de **garantie publique gérés par Bpifrance, des fonds de garantie régionaux ou des dispositifs de partage de risque offerts par l'Union européenne** et mis en place par certains intermédiaires financiers au plan national dans le cadre d'un partenariat avec le Fonds européen d'investissement (Bpifrance ou BPCE ont ainsi par exemple signé en 2013 un accord de garantie de crédits pour financer l'innovation des PME, « RSI »). Ces dispositifs ne ciblent pas un secteur particulier de l'économie. On notera que les sollicitations de garanties Bpifrance ont fortement augmentés avec la crise (multiplication par deux entre 2006 et 2012, le montant des risques supportés s'élevant en 2012 à près de 4,5 Md€).

D'autres dispositifs ont été mis en place avec l'objectif de bénéficier à certains secteurs de manière ciblée. C'est le cas par exemple de la **SIAGI** (société interprofessionnelle artisanale de garantie d'investissements), agréée comme société de cautionnement, qui garantit des crédits bancaires aux entreprises du commerce, de l'artisanat, et aux services de proximité (et touche également de nombreuses PME industrielles). La SIAGI peut garantir des crédits octroyés par tous les réseaux bancaires à leurs clients ; pour pouvoir bénéficier de la garantie de la SIAGI, les entreprises doivent contribuer au fonds de garantie mutuel en plus de verser une commission de garantie.

D'autres sociétés offrent un partage des risques sous forme de **caution mutuelle**. Elles sont principalement constituées dans un cadre coopératif, c'est-à-dire que les entreprises doivent, pour bénéficier d'une garantie bancaire, être membre de la société de caution mutuelle. Les SOCAMA – sociétés de caution mutuelle artisanales- en sont un exemple dynamique. Elles garantissent environ 30 000 prêts en rythme annuel, soit un encours de prêts garantis autour de 800M€. C'est aussi sous cette forme que l'on recense les principales sociétés de caution mutuelle à vocation sectorielle, en particulier dans l'industrie. Contrairement à des établissements comme Bpifrance ou la SIAGI, elles ont des relations privilégiées avec un seul réseau bancaire, parfois même des relations exclusives.

Les principales sociétés de caution mutuelle dédiées aux entreprises industrielles, la plupart avec une dimension locale, sont associées au Crédit coopératif, qui s'il n'est pas systématiquement présent à leur capital est garant de la liquidité et de la solvabilité de ces établissements (intégrés dans ses comptes consolidés).

On peut ainsi citer GEDEX DISTRIBUTION dédiée aux commerçants détaillants en matériaux de construction et fournitures pour le bricolage, SOCOREC ciblant les commerçants de la Fédération des enseignes du Commerce Associé (FCA), UCAPLAST dédiée aux PMI du caoutchouc et de la plasturgie et SOMUDIMEC dédiée initialement aux entreprises des industries métallurgiques, électriques et connexes de l'Isère, puis plus largement aux PMI des régions Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne Franche Comté.

On peut également mentionner les déclinaisons régionales de ces sociétés de caution mutuelle visant les PMI, souvent organisées autour des organisations patronales locales : NORD FINANCEMENT qui garantit les financements des PME-PMI de l'industrie et des services de la région Nord – Pas-de-Calais, SOFIGARD ceux

des PME et PMI du Gard, SOMUPACA dans le sud-est, SOFINDI en Charentes ou encore SOFIRIF en Ile de France.

L'une des plus importantes sociétés de caution mutuelle est la CMGM, la Caisse Mutuelle de Garantie de la Mécanique créée par la Fédération des Industries Mécaniques et de ses 39 syndicats professionnels affiliés, en association avec le groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS), les Fédérations des Industries Electriques et Electroniques, de la Fonderie et de la Fédération de la Plasturgie. C.M.G.M. est une société coopérative à capital variable.

La C.M.G.M. intervient en donnant aux banques des garanties sur la quasi-totalité des crédits qu'elles consentent à ses sociétaires. Elle s'appuie sur un comité d'engagement composé notamment d'industriels représentatifs des secteurs qu'elle finance. Les entreprises bénéficient de ces garanties pour leurs crédits d'investissements, de trésorerie ou pour des prêts participatifs. Le coût pour l'entreprise est une cotisation au fonds de garantie restituable (cotisation variable selon le type de crédit et son risque), calculée sur le montant du crédit et une souscription au capital de la CMGM, également restituable (et également variable).

L'intérêt de ce type de structure est de réduire les garanties personnelles demandées par les banques au chef d'entreprise, de ne pas le laisser seul en cas de sinistre, et de porter, dans l'analyse des dossiers une vision industrielle qui peut faire défaut au partenaire bancaire.

Dans un ordre d'idée un peu semblable, l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries culturelles (IFCIC, agréé comme établissement de crédit) a été mobilisé par une association professionnelle du secteur de la mode, le DEFI (Comité de Développement et de Promotion de l'Habillement) pour mettre en place un dispositif de co-garantie, afin de faciliter l'accès au crédit bancaire des jeunes créateurs de mode. Sans être dans la logique coopérative évoquée plus haut, le dispositif repose sur mutualisation des risques portés par certains secteurs. Un fonds dédié aux jeunes entreprises dans le secteur de la mode, doté par le DEFI a ainsi été créé en 2011 pour co-garantir avec l'IFCIC les crédits octroyés par les banques aux jeunes entreprises de création de mode labellisées par le DEFI.

2.3. De nouveaux outils de financement « souples » doivent être mis en place par les banques

Si des outils comme l'affacturage ou le crédit-bail sont des moyens de permettre un accès au financement bancaire à des entreprises dont le risque de défaut est jugé élevé par les banques, **le groupe tient à souligner que ces outils n'ont pas vocation à devenir le mode de financement majoritaire. Les banques semblent les proposer de plus en plus systématiquement, y compris pour les entreprises en bonne santé, et en substitution de crédits classiques.**

En effet, les entreprises présentant un risque faible ont besoin de financements souples, alors qu'une « collatéralisation » excessive des financements génère des contraintes et s'écarte du cœur de métier des établissements de crédit.

Ainsi, plusieurs chefs d'entreprises ont signalé disposer de lignes de crédit renouvelables (*credit revolving*), qui leur permette une gestion souple de leur financement. Ce type de pratique semble néanmoins limité aujourd'hui aux meilleures signatures.

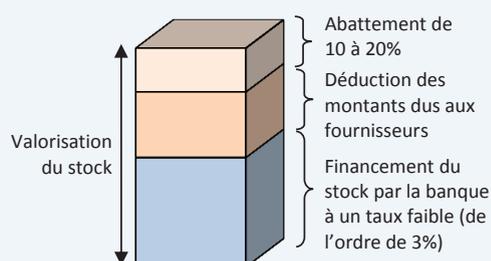
Concernant les outils de financement court-terme adossés à des actifs mais offrant une souplesse d'utilisation, le groupe de travail a identifié une pratique de financement très développée en Allemagne, consistant pour les banques à financer le besoin en fond de roulement associé aux stocks, en prenant une garantie sur ces derniers (cf. encadré 5). Cette pratique, courante et réalisée sans contraintes excessives sur l'exploitation en Allemagne, semble très peu répandue en France, exceptée dans certains secteurs ou

comme outil de dernier recours pour les entreprises en difficultés (la garantie intervenant alors avec dépossession du stock, et généralement des contraintes fortes sur son utilisation par l'entreprise).

Le financement des stocks étant le principal poste du BFR des entreprises industrielles³³, et vu les tensions signalées précédemment sur l'accès au crédit de trésorerie, ce type de pratique de financement du BFR adossé à des actifs circulant pourrait avantageusement être développé en France, sur le modèle Allemand.

Encadré 5 : le financement sur stocks Une pratique courante en Allemagne

D'après plusieurs témoignages recueillis auprès de chefs d'entreprises ou de banquiers exerçant leur activité en Allemagne, le **financement des stocks en « asset back »** semble y être une pratique courante proposée par les banques aux entreprises industrielles.



Ce dispositif consiste pour la banque à financer le stock de produits intermédiaires de l'entreprise après un abattement de 10 à 20% sur sa valeur, et déduction faite des montants dus aux fournisseurs (ce dernier point permet d'inciter les entreprises à limiter leurs délais de paiements). Une garantie est prise par la banque sur les stocks en cas de défaut.

Ce dispositif permet un financement du BFR de l'entreprise tout en limitant les risques pris par la banque.

La pertinence de ce type de financement dépend de la nature du stock. Ce dernier doit être facilement valorisable, contrôlable et vendable.

Ce procédé, bien qu'existant en France, est aujourd'hui peu répandu (il est essentiellement pratiqué pour certains produits, notamment pour les produits agricoles, le champagne ou les spiritueux).

A la demande du groupe de travail, la Fédération Bancaire Française a étudié les pistes de développement de ce mode de financement (voir en annexe 5 le document fourni par la FBF). Sur la base de cette analyse, des freins juridiques au développement du financement sur stock ont été mis en évidence.

Ainsi, une réforme du droit des sûretés intervenue en 2006 a précisé dans le Code Civil la notion de gage de meubles corporels³⁴, et a généralisé le gage sans dépossession (en particulier en permettant aux entreprises de donner leurs stocks en gage). Néanmoins, cette même réforme a également introduit un régime de « gage des stocks » dans le Code de Commerce³⁵, qui est plus contraignant et moins sécurisant pour le prêteur (en particulier en ne permettant pas le pacte comissoire³⁶).

Il existe donc une incertitude juridique sur le régime (droit commun ou Code de Commerce) applicable pour un prêt sur stocks convenu entre un établissement de crédit et une entreprise. La jurisprudence sur ce

³³ Le poids des stocks dans l'industrie manufacturière s'établit à 51 jours de CA en 2012 (INSEE), toutes tailles confondues

³⁴ Article 2333 du Code Civil, issu de l'ordonnance n°2006-346 du 23 mars 2006

³⁵ Articles L.527-1 à L. 527-11 du Code de Commerce

³⁶ Le pacte comissoire est un contrat de gage, ou une clause, par lequel le créancier deviendra automatiquement propriétaire de la chose gagée si le débiteur ne paie pas au terme fixé, sans nécessiter l'intervention d'un juge.

sujet apparaît contradictoire³⁷, ce qui conduit les directions juridiques des banques à déconseiller à leurs réseaux de proposer ce type de produits. Ce point juridique devrait donc être éclairci.

Par ailleurs, la FBF indique que pour que ce type de sûreté sur les stocks soit attractif et pertinent pour les banques, il conviendrait de lui assurer une pleine efficacité en cas de faillite de l'entreprise, comme c'est le cas en Allemagne où la garantie sur stock consiste en un véritable transfert de propriété au profit de la banque.

.....
Recommandation 4 : le financement sur stock des entreprises, sur le modèle allemand, est une pratique qui pourrait améliorer l'accès au crédit de trésorerie pour l'industrie. Ce type d'outil est déjà proposé par quelques banques françaises, mais reste très peu développé, essentiellement en raison de problèmes juridiques.

Le groupe recommande que la loi « activité » en préparation au Ministère de l'Economie lève les obstacles juridiques au développement du financement sur stocks : en particulier en clarifiant le régime juridique de la garantie (simplification ou suppression du régime du gage sur stocks du code du commerce), voire en la rendant opposable à la procédure collective.
.....

³⁷ En particulier l'arrêt de la cour de cassation du 19 février 2013 et l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 27 février 2014

2.4. Sur le plan qualitatif, le dialogue entre les banques et les entreprises n'est pas suffisamment développé

Au-delà des analyses quantitatives précédentes, le groupe de travail s'est intéressé à la qualité des relations entre les chefs d'entreprise et leurs banques, considérant qu'il s'agit là d'un facteur clé du bon fonctionnement du financement des entreprises.

Certains chefs d'entreprises déplorent une faible autonomie de leurs interlocuteurs bancaires de proximité dans les décisions d'octroi de crédit et une connaissance insuffisante de leurs secteurs industriels

A travers les différentes auditions réalisées et les témoignages de chefs d'entreprises industrielles recueillis, le groupe de travail a relevé plusieurs difficultés qui semblent récurrentes dans les relations entre les dirigeants d'entreprise et leurs banques.

Tout d'abord, **les chefs d'entreprises industrielles ont le sentiment que leurs interlocuteurs bancaires de proximité ont un niveau de délégation faible**, et qu'une grande partie des décisions les concernant sont prises à un niveau plus élevé, par exemple lors de « comités de crédit » régionaux. Les banquiers auditionnés ont indiqué que bien que leurs règles internes visent à faire prendre un maximum de décision d'octroi de crédit au niveau local, les montants en jeu pour les entreprises industrielles (s'agissant d'investissements plus lourds), pouvaient expliquer ce constat.

Par ailleurs, **les chefs d'entreprises déplorent souvent une connaissance insuffisante de leur secteur d'activité par leurs correspondants bancaires, voire un niveau insuffisant de formation de ces derniers**. Les problématiques industrielles sont souvent pointues et s'inscrivent dans un contexte spécifique (réglementation particulière liée aux risques, au respect de l'environnement, etc.). De plus, les chargés d'affaires ont souvent des profils peu expérimentés, et ne restent souvent en poste que quelques années, au détriment de l'établissement d'une relation dans la durée avec les entreprises. Ces éléments sont particulièrement mentionnés par les entreprises petites ou moyennes (les entreprises de plus grandes tailles ont souvent des interlocuteurs différents). Les banquiers auditionnés ont reconnu ces difficultés, qu'ils expliquent d'une part par le temps et l'expérience nécessaire aux nouveaux chargés d'affaires pour monter en compétence, et d'autre part par des contraintes de gestion des carrières et des compétences. Pour pallier ce problème, les correspondants bancaires locaux sont épaulés par des centres d'affaires qui apportent une expertise complémentaire sur les dossiers les plus complexes. Par ailleurs, certaines initiatives permettent de développer et de diffuser une expertise sectorielle au sein de la banque (le Crédit Agricole a ainsi mis en place un pôle agro-alimentaire au niveau national), et plusieurs réseaux confirment leur volonté de revenir vers une plus grande proximité avec les entreprises, y compris pour la prise de décision d'octroi de crédit.

Enfin, certains intervenants ont critiqué **un recours, accru depuis la crise de 2008, des banques à des logiciels automatisés d'analyse de la situation financière des entreprises pour la prise de décision**, et une prise en compte insuffisante des aspects qualitatifs (valeur du projet, positionnement stratégique de l'entreprise, vision du dirigeant, etc.).

S'il est difficile de quantifier les éléments ci-dessus et leur évolution, les différents avis recueillis par le groupe convergent pour témoigner des **difficultés rencontrées dans le dialogue entre les banques et les chefs d'entreprises industrielles ces dernières années**, notamment depuis la crise économique de 2008.

Le souci des banques depuis la crise financière d'une maîtrise accrue des risques peut expliquer en partie ce ressenti.

L'amélioration de la relation entre les banques et les entreprises passe également par une meilleure compréhension des mécanismes de financement par les chefs d'entreprise

Le groupe de travail juge que les dirigeants de PME industrielles ont souvent **une connaissance insuffisante des mécanismes de financement des entreprises** (notamment pour celles dont la taille ne permet pas de disposer d'un directeur financier), qui nuit au dialogue qu'ils établissent avec leurs banques.

Par exemple, l'importance de la cotation Banque de France (encadré 7) dans l'analyse des banques sur l'entreprise est souvent mésestimée, les ratios financiers parfois mal appréhendés, ou la connaissance des différentes options de financement incomplète, au vu de la diversité de l'offre existante.

De plus, la pratique d'**échanges réguliers avec les banques**, indépendamment des demandes ponctuelles de crédit, ne semble pas toujours naturelle au chef d'entreprise. Le groupe de travail considère au contraire qu'il s'agit d'un élément essentiel pour développer une relation de confiance et améliorer la connaissance de l'entreprise par les interlocuteurs bancaires.

Sur le sujet de la proximité et du dialogue entre l'entreprise et les banques, le groupe a étudié le modèle allemand, qui repose sur les *Hausbanken*, banques locales accompagnant dans la durée les entreprises du *Mittelstand* (encadré 6). Ce modèle n'est pas directement transposable en France, car il repose sur une organisation très morcelée du secteur bancaire, mais il démontre l'efficacité d'une économie où les banques et les entreprises industrielles ont noué des liens de confiance forts.

Encadré 6 : la Hausbank

Au cœur de l'écosystème du *Mittelstand* allemand

Les entreprises du *Mittelstand* allemand ont généralement un nombre limité de banques, parmi lesquelles une « *Hausbank* » : la « banque maison »³⁸. Ces dernières sont essentiellement des *sparkassen* (caisses d'épargne) ou des banques mutualistes, et représentent près de 70% des 950Md€ de crédit aux entreprises privées. Ce sont les *Hausbanken* qui constituent le point d'entrée pour solliciter les offres (subventions, prêts, quasi-fonds propres, etc.) du système public allemand.

Pour l'entreprise, la *Hausbank* est un véritable partenaire qui l'accompagne dans sa croissance. Ainsi, selon les résultats de l'enquête *Mittelstand in Deutschland – MIND*, la *Hausbank* est le deuxième interlocuteur privilégié par le chef d'entreprise sur les questions de financement après l'expert-comptable. Cette relation repose sur trois éléments clés :

- **Réduction de l'asymétrie d'information** : la *Hausbank* dispose d'un accès privilégié aux canaux d'information interne de l'entreprise cliente, lui permettant d'estimer précisément le risque de crédit et de profiter d'éléments confidentiels.
- **Proximité et régionalisation** : la *Hausbank* est une banque locale qui dispose d'une bonne connaissance des réseaux locaux et des spécificités du tissu économique régional. Elle bénéficie également d'une autonomie de décision importante pour l'octroi des financements.
- **La coopération entre l'entreprise et sa banque locale** : elle est souvent incarnée par une relation de long terme entre l'entrepreneur et son conseiller bancaire, qui reste le même pendant plusieurs années. Cette relation se traduit par des rencontres régulières, plusieurs fois par semestre.

Cette relation de proximité est en quelque sorte imposée par le principe régional (*regionalprinzip*) qui délimite la zone d'action de ces banques et par une mission d'intérêt général de soutien à l'économie locale qui leur est confiée par le législateur.

³⁸ Cf. le rapport au Fonds Stratégique d'Investissement « *Pour un nouveau regard sur le Mittelstand* », D. Kolher et JD. Weisz, 2012.

**Encadré 7 : la cotation Banque de France
Méthodologie et intérêt pour le chef d'entreprise**

La Banque de France attribue une cotation à un grand nombre d'entreprises résidentes non financières : cette cotation traduit son appréciation synthétique sur leur **capacité à honorer leurs engagements financiers à un horizon de trois ans**. La cible couverte vise essentiellement les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 0,75 M€ ou dont le montant des crédits bancaires est supérieur à 0,38 M€.

Aujourd'hui, environ 250 000 entreprises (dont plus de 4 500 groupes étudiés sur la base de leurs comptes consolidés) sont ainsi cotées.

La cote de crédit comprend 13 positions (0, 3++, 3+, 3, 4+, 4, 5+, 5, 6, 7, 8, 9, P). La cote 0 est attribuée à une entreprise pour laquelle la Banque de France n'a recueilli aucune information défavorable. Par ordre décroissant, les cotes de crédit les plus favorables sont les 3++, 3+, 3 et 4+. La cote de crédit 8 traduit des paiements irréguliers et la cote 9 des paiements très irréguliers (trésorerie obérée). La cote P est attribuée dès lors que l'entreprise est en procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire).

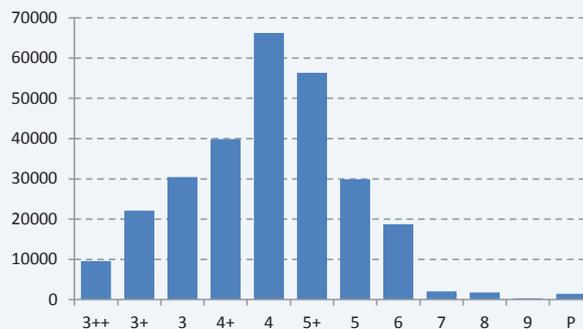


Figure 24 - Distribution des cotations Banque de France des entreprises (tous secteurs confondus) au 01/01/13

Pour déterminer la cotation d'une entreprise, la Banque de France s'appuie sur la **documentation comptable** collectée auprès de l'entreprise (examen de la rentabilité, de l'autonomie financière, de la liquidité et de la structure financière), mais intègre également des éléments qualitatifs issus en particulier d'un **entretien avec le chef d'entreprise** (sur la base du volontariat).

La cotation n'est pas publique, et est **uniquement destinée à la communauté bancaire**. A noter que chaque cotation fait systématiquement l'objet d'une communication aux responsables de l'entreprise. En outre, tout responsable d'entreprise qui en fait la demande peut obtenir des explications sur sa cotation.

La cotation d'une entreprise peut avoir un impact direct sur son accès au crédit : elle constitue en effet une **source importante d'évaluation du risque de défaut par les établissements bancaire** au moment de la décision d'octroi de crédit. De plus, **les cotes 3++, 3+, 3 et 4+ permettent pour les banques un refinancement monétaire par la BCE** des prêts consentis aux entreprises. La grande quantité d'entreprises cotées, par rapport aux autres pays européens, constitue ainsi un facteur d'explication du faible coût du crédit aux entreprises en France.

Le groupe de travail se félicite que certaines fédérations patronales aient récemment engagé des actions de sensibilisation des chefs d'entreprise sur l'importance de la cotation Banque de France.

.....
Recommandation 5 : Le groupe de travail considère que l'établissement d'une relation de confiance et de proximité dans la durée entre le chef d'entreprise et ses banques est indispensable pour le bon fonctionnement du financement de l'industrie. Trois axes de progrès sont en particulier identifiés par le groupe de travail :

- Améliorer la connaissance sectorielle de l'industrie par les banques. Outre le développement de centres d'expertise sectorielle internes aux banques, les fédérations professionnelles peuvent y contribuer par l'élaboration et la diffusion de documents d'informations et de conjonctures.
- Améliorer la compréhension par les chefs d'entreprise des mécanismes de financement, et en particulier des outils d'analyse financière utilisés par les banques. La diffusion la plus large possible de guides spécifiques (comme le « *vade-mecum du financement des entreprises* » élaboré par le CSF Nucléaire, ou le guide « *chefs d'entreprises, facilitez vos relations avec les banques* » de la Médiation du Crédit) est un premier pas. Le groupe considère que les experts comptables doivent également assurer un rôle accru de conseil et de pédagogie auprès des chefs d'entreprise sur ces sujets.
- Nouer un dialogue transparent et régulier entre la banque et les entreprises. La tenue d'échanges *a minima* semestriels, sur la base des résultats et des prévisions de l'entreprise, permet d'offrir à la banque une visibilité sur l'activité de l'entreprise. Inversement, tout refus d'octroi de crédit à l'entreprise devrait être expliqué et motivé par le chargé d'affaires lors d'un entretien. Ce message devrait être relayé d'une part auprès des responsables clientèles des réseaux bancaires à travers la communication interne de ces établissements, et d'autre part au sein des entreprises, notamment les TPE et PME, par les fédérations professionnelles.

Enfin, outre ces actions visant à l'amélioration « en amont » de la relation entre banques et entreprises industrielles, la résolution des conflits « en aval » est aujourd'hui grandement facilitée par le dispositif de la médiation du crédit (pour laquelle le taux de médiation réussie dans l'industrie est de 68%), qui doit être pérennisé.

.....

En lien avec le constat fait précédemment sur l'existence d'une « autocensure », le groupe propose que la semaine de l'industrie organisée chaque année soit aussi l'occasion d'évoquer les sujets de financement de l'industrie, afin de toucher plus facilement les chefs d'entreprises qui ont peu d'échanges avec leurs banques. Pour contribuer à instaurer un climat de confiance, une large place devra être laissée durant ces échanges à des témoignages de chefs d'entreprises.

.....
Recommandation 6 : Dans le cadre de la semaine de l'industrie, organiser systématiquement avec les partenaires bancaires et les experts comptables des tables rondes dédiées au financement de l'industrie, en accordant une place importante à des témoignages de chefs d'entreprises.
.....

3. Les entreprises industrielles voient leurs modes de financement évoluer

Le chapitre précédent a traité spécifiquement du financement bancaire des entreprises industrielles, qui reste la principale source de financement pour les PME et ETI.

Néanmoins, le financement de l'économie est en évolution rapide, dans un contexte prudentiel rénové : désintermédiation du crédit, développement du marché obligataire, apparition d'outils de titrisation, évolutions réglementaires du financement en fonds propres, etc.

Ce chapitre aborde ces évolutions, du haut de bilan vers le bas de bilan, en considérant plus particulièrement les points importants pour les entreprises industrielles : comment améliorer l'accès aux fonds propres de ces entreprises ? Quelle place pour le financement obligataire dans l'industrie ? Quels outils pour financer les investissements immatériels nécessaires pour ces entreprises ? Comment limiter les tensions sur le financement du cycle d'exploitation, avec des besoins accrus par l'activité d'exportation ?

3.1. Les nouvelles règles prudentielles vont entraîner une progressive désintermédiation du financement, qui a déjà été largement anticipée par le secteur bancaire et assurantiel

Les accords de Bâle III, signés en 2010 suite à la crise financière et leur transcription au niveau européen par la directive CDR4 et le règlement CRR, dont le calendrier de mise en œuvre s'étend jusqu'en 2019, **prévoient un renforcement des exigences prudentielles s'appliquant au secteur bancaire. Si ces nouvelles exigences ont pour but de favoriser la stabilité financière, elles peuvent aussi faire peser des contraintes supplémentaires sur les prêts aux entreprises.** Ces accords introduisent notamment un nouveau ratio de liquidité (« LCR »), obligeant les banques à disposer d'une part accrue de dépôts pour financer un même montant de prêts.

En termes de gestion des risques et d'exigences de fonds propres, la directive CDR4 et le règlement CRR distinguent les grandes entreprises (CA>50M€) et les PME, pour lesquelles des critères particuliers s'appliquent. Pour ces dernières, on définit deux types de clientèles : le portefeuille « *retail* » (PME/TPE dont l'encours de crédit est inférieur à 1M€) pour lequel la pondération en exigence de fonds propres est forfaitairement de 75% (identique à Bâle II), et le portefeuille « *corporate* » (encours >1M€) pour lequel les exigences de fonds propres sont pondérées en fonction de l'évaluation externe du risque de l'entreprise (cotation Banque de France) suivant le tableau ci-dessous.

Notation <i>Standard and Poor's</i>	AAA à AA	A	BBB	BB	<B
Cotation Banque de France correspondante	3++ 3+	3	4+	4 5+	5 ou supérieur
Pondération du risque par la méthode standard	20%	50%	100%	100%	150%

Tableau 1 - Comparaison cotation Banque de France - Echelle de *Standard and Poor's* et conséquences en terme de pondération des risques pour le crédit aux PME³⁹

Concernant le secteur de l'assurance, la directive Solvabilité II réforme les principes qui sous-tendent la définition des besoins en fonds propres des compagnies, en s'appuyant sur trois piliers : exigence en

³⁹ Les entreprises dont la cotation est « 0 » faute d'informations comptables suffisantes sont pondérées forfaitairement à 100%.

capital des compagnies d'assurance, mode de gestion et gouvernance, communication et transparence. Cette nouvelle réglementation, strictement européenne, entrera en vigueur début 2016.

Solvabilité II entraîne un coût particulièrement élevé en capital des placements en actions (exigence de 39% de fonds propres), ce qui devrait entraîner un mouvement de désengagement des compagnies d'assurance de ce marché. Concernant le marché obligataire, pour lequel les assureurs sont un des acteurs clés (au niveau européen, les assureurs détiennent 35% de la dette obligataire des entreprises), les conséquences de Solvabilité II pourraient être similaires⁴⁰.

Les accords de Bâle III et de Solvabilité II, mis en place pour stabiliser le système financier européen, modifient donc la manière dont les acteurs institutionnels sont en capacité d'apporter des financements à l'économie réelle. **Les calendriers de mises en œuvre réglementaires de ces mesures sont progressifs, mais supplantés par les exigences des marchés** qui souhaitent voir appliqués dès à présent les ratios de 2019. **En pratique, ces exigences ont donc déjà été largement anticipées par les banques et les assurances.** A titre d'exemple, les actions et OPCVM à revenus variables ne représentent plus que 21,5% des placements des assurances en 2012, contre 29,2% en 2007⁴¹.

Si l'intention des réformes et les bénéfices qui en sont attendus en termes de stabilité financière sont clairs, **il apparait aussi que les régulateurs ne sont pas insensibles à leurs coûts potentiels.** Le renforcement substantiel de l'environnement réglementaire qu'elles engendrent va obliger à des évolutions importantes et peut comporter, notamment au cours de la période de transition, un coût en termes de financement de l'économie, tant en crédit et qu'en fonds propres. Ainsi, plusieurs évaluations de l'impact de Bâle III ont été menées⁴², notamment sur le financement de long terme. Ces réflexions ont pu conduire à des aménagements de la régulation : ainsi, à l'issue de la période d'observation qu'il avait définie, le Comité de Bâle a approuvé en 2013 une révision substantielle du ratio de liquidité à un mois (LCR), et a engagé une revue du ratio de liquidité à un an (NSFR) de manière à ce qu'ils pénalisent moins l'activité de transformation des banques. Par ailleurs, la Commission a demandé à EIOPA (régulateur européen des assurances) de s'assurer de la pertinence des charges en capital définies dans le cadre de Solvabilité 2.

Dans ce nouveau contexte, **le modèle de financement de notre économie évolue donc progressivement vers une plus grande désintermédiation**⁴³. Cette mutation est déjà engagée, avec un développement rapide du financement de marché pour les grandes entreprises et les ETI. Pour les PME, de nouveaux dispositifs ont été mis en place afin de faciliter l'accès de ces entreprises à ce type de financement (Enternext, PEA PME, etc.).

Par ailleurs, **plusieurs évolutions réglementaires sont intervenues récemment afin de mieux orienter l'épargne des ménages vers le financement de long terme des entreprises** (réforme de l'assurance vie, réforme des plus-values mobilières, etc.).

Ces évolutions sont essentielles. Cependant, dans un contexte de reprise économique, une attention particulière doit être portée à ce que les banques maintiennent une capacité appropriée de prêt aux entreprises. L'évolution particulièrement dynamique depuis plusieurs années de leurs prêts à l'immobilier, et le poids de ces prêts dans leurs bilans, pourraient limiter ces capacités et ce malgré la mise en place d'opérations de titrisation, aujourd'hui encore marginales.

⁴⁰ Voir notamment le rapport « Les conséquences de solvabilité II sur le financement des entreprises », CESE, février 2014

⁴¹ Source : rapport annuel 2012 de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA)

⁴² Voir notamment "An assessment of the long term economic impact of stronger capital and liquidity requirements" (BCBS, 2010), "Assessing the macroeconomic impact of the transition to stronger capital and liquidity requirements" (MAG, 2010), "The cumulative impact on the global economy of changes in the financial regulatory framework" (IIF, 2011), "Estimating the costs of financial regulation" (FMI, 2012) et "Macroeconomic Impact of Basel III" (OCDE, 2011).

⁴³ Voir le rapport « Financement en dette des PME/ETI – nouvelles recommandations », Paris-Europlace, mars 2014.

Dans cet esprit, le groupe salue les mesures annoncées le 7 juin 2014 par la Banque Centrale Européenne, la baisse des principaux taux directeurs de l'institution étant de nature à accroître l'accès au crédit des entreprises. De même pour la mise en place des *Targeted Long Term Regulatory Operations* qui devraient accroître le flux de financement vers l'économie réelle et dont le caractère « ciblé » limite la formation de nouvelles bulles spéculatives associées aux politiques monétaires accommodantes.

3.2. Financement des investissements : de nouveaux outils apparaissent

Si le financement du cycle d'exploitation représente généralement le principal poste pour les entreprises de services ou de commerce, les entreprises industrielles se caractérisent par la nécessité de financer des investissements lourds et de long terme afin de renouveler ou de moderniser leur outil de production.

Ces investissements sont financés par des capitaux propres (qu'ils proviennent des résultats de l'entreprise mis en réserve ou d'un apport externe) et un endettement à moyen-long terme (sous forme de prêts ou d'obligations). Pour ces différents types de financement, de multiples outils coexistent aujourd'hui : banques, fonds d'investissement publics ou privés, éventuellement sectoriels, fonds obligataires, marchés, fonds de garanties, etc. Plutôt qu'un recensement exhaustif, on cherchera dans cette partie à souligner la diversité des dispositifs existant et leurs évolutions en cours, en s'attardant sur ceux qui paraissent les plus adaptés aux PME et ETI industrielles.

Indépendamment de ces outils de financement externes, le groupe de travail souhaite rappeler ici à titre liminaire le constat dressé dans la première partie de ce rapport : **la première source de financement pour une entreprise, notamment pour l'innovation, étant le résultat qu'elle dégage, une action sur l'autofinancement est à rechercher dans la durée.** En 2012, l'autofinancement a représenté 53% du financement des entreprises du *Mittelstand* allemand, en augmentation de 10 points par rapport à 2006⁴⁴. Sur ce sujet, le témoignage d'un chef d'entreprise française portant sur un accord signé avec les salariés lors du rachat d'une entreprise outre-Rhin a particulièrement intéressé le groupe (encadré 8).

Accès aux fonds propres : mieux attirer l'épargne des ménages vers l'économie productive

Le financement en fonds propres des entreprises repose sur un écosystème : il va du financement participatif (« *crowdfunding* ») et des capitaux apportés par les proches au moment de la création de l'entreprise, en passant par le capital-risque et le capital développement lors des phases de croissance, jusqu'à des financements par le biais de marchés organisés pour les entreprises de plus grande taille.

Si le renforcement des fonds propres des entreprises sur la dernière décennie (souligné par les différents rapports de l'Observatoire du financement des entreprises et les publications de la Banque de France) est satisfaisant en termes de solidité financière, ce mouvement est principalement dû à des mises en réserves et report à nouveau des bénéfices non distribués. On ne peut donc pas déduire de cette évolution que l'accès à des sources externes de capitaux propres est fluide pour toutes les entreprises.

Au contraire, les **nouvelles contraintes prudentielles** décrites précédemment et **l'évolution des levées de fonds du capital investissement** pourraient faire craindre des difficultés de financement à venir. D'après les chiffres fournis par l'AFIC, les levées de fonds ont fortement chuté en 2009 (3,7Md€ collectés contre 10,5Md€ en moyenne sur 2005-2008) et se redressent lentement depuis (l'année 2013 connaît un rebond plus marqué, avec 8,2Md€ de capitaux levés). Si les segments amont (capital innovation) paraissent aujourd'hui relativement bien provisionnés (notamment en raison de la présence significative d'acteurs publics), la capacité des fonds à financer des opérations d'envergure, notamment du gros capital développement, dépend de la présence pérenne des investisseurs institutionnels sur ce segment.

⁴⁴ Source : KfW ECONOMIC RESEARCH, Tabellenband zum KfW-Mittelstandspanel 2013

Encadré 8 : retour d'expérience d'un rachat d'entreprises allemandes
La négociation d'un accord salarial spécifique contre des engagements d'investissements lourds

Le groupe **le Bronze Alloys** est une société spécialisée dans la production d'alliages cuivreux, historiquement basée dans la Marne. Elle réalise aujourd'hui un chiffre d'affaire de plus de 200 M€, et totalise 1 100 employés. Ces dernières années, la croissance de l'entreprise s'est effectuée par acquisitions successives d'entreprises en difficultés.

Elle a ainsi racheté en 2012 et 2013 deux sociétés allemandes productrices d'alliages, à Lüdenscheid et Siegen, pour former « *Lebronze Alloys Germany* » (LBAG), filiale à 100% du groupe. Cette filiale réalise aujourd'hui un chiffre d'affaire de 65M€ pour 280 employés, avec un bénéfice d'environ 3M€ en 2013. Ces acquisitions se sont accompagnées d'un accord négocié avec les salariés portant sur les investissements à venir du groupe, dont les éléments sont décrits ci-dessous.

- Si en Allemagne, les conventions collectives (« *Tarifvertrag* ») de chaque branche professionnelle sont négociées comme en France au niveau national entre le patronat et les syndicats, pour des entreprises se trouvant dans des situations particulières (difficultés financières, gros investissements à financer, secteurs très concurrentiels, etc.) la loi allemande offre la possibilité de négocier un accord donnant lieu à un *tarifvertrag* spécifique à l'entreprise, applicable sur une durée limitée.
- Pour LBAG, cette négociation s'est déroulée, comme c'est l'usage, par l'intermédiaire des représentants du patronat mandatés par la direction de l'entreprise et du syndicat IG Metall mandaté par le comité d'entreprise. Cette disposition permet à la direction de l'entreprise et aux représentants des salariés de ne pas être en opposition frontale durant les négociations, afin de préserver la qualité du dialogue social.
- La négociation a duré 3 mois et a abouti à des aménagements très intéressants pour l'entreprise du *tarifvertrag* de la branche, réduisant pour la durée du contrat les coûts de personnel :
 - o augmentation du temps de travail sans augmentation de salaire
 - o décalage de 6 mois des augmentations de salaires prévues par la convention collective
 - o renonciation à une prime prévue par le précédent contrat et qui était exigible en décembre 2013
- En contrepartie, l'entreprise s'est engagée :
 - o à engager un minimum d'investissements (plusieurs millions d'euros) d'ici mai 2015
 - o à maintenir le site en activité au minimum jusqu'en 2018
 - o à maintenir un niveau minimum d'emplois en CDI sur les deux sites de l'entreprise
- Le contenu de cet accord a été présenté conjointement par la direction et IG Metall lors d'une AG du personnel, qui l'a avalisé. Il fera l'objet d'un comité de suivi tous les 3 mois en présence des signataires et d'un consultant d'IG Metall (dont les honoraires sont pris en charge par l'entreprise).
- **Les économies réalisées grâce à cet accord salarial représentent le financement de la moitié des investissements que l'entreprise s'est engagée à réaliser.**

Si l'accord n'était pas respecté par l'entreprise, alors la convention collective entrerait à nouveau en vigueur. Par ailleurs, tout licenciement entraîne l'annulation rétroactive des conditions salariales concédées par l'employé.

On notera que l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 portant sur la sécurisation de l'emploi permet en France la passation de ce type d'accord dans des circonstances particulières (entreprises en grandes difficultés). **Néanmoins, la démarche mise en œuvre en Allemagne est plus « offensive », ce type d'accord étant également négocié pour des entreprises saines voulant réaliser des investissements importants.**

Des mesures récentes ont été prises pour faciliter l'accès de l'ensemble des entreprises aux marchés

Afin de faciliter l'accès des entreprises, en particulier des PME, aux capitaux propres, plusieurs dispositifs ont récemment été créés ou renforcés. Ces dispositifs visent à accroître les flux de financement vers l'économie réelle et à faciliter les modalités d'accès à ces financements pour les ETI et PME.

- **D'une part, une place de marché adaptée aux spécificités des PME et aux ETI, EnterNext, a été lancée.** Elle regroupe les compartiments B et C de NYSE Euronext et le marché non réglementé NYSE Alternext. En 2013, 540 entreprises étaient cotées sur cette place boursière, dont 104 entreprises industrielles (19,3%), pour 16Md€ de capitalisation. En 2013, pour la partie actions, 7 entreprises industrielles ont été introduites (114M€ levés) et 8 ont réalisé une émission sur le marché secondaire (34M€ levés). Ce mode de financement, bien qu'en développement notamment en 2012 et 2013, devrait rester marginal par rapport à l'ensemble des PME-ETI industrielles ;
- **D'autre part, plusieurs réformes ont été conduites afin d'orienter l'épargne des ménages vers le financement de long terme des entreprises**
 - o **le plafond du plan d'épargne en action (PEA) a été relevé** de 132k€ à 150k€, et un « **PEA-PME** », **d'un plafond de 75k€, a été créé**, affecté au financement des PME-ETI afin de mobiliser l'épargne longue des ménages à leur profit ;
 - o **l'assurance vie**, qui représente aujourd'hui 40% de l'épargne financière des ménages (encours de plus de 1 400 Md€), **a été réformée** : création des fonds « **euro-croissance** » garantis en capital après une durée de détention de 8 ans, et des contrats « **vie génération** » qui bénéficient d'un régime fiscal spécifique pour la transmission s'ils sont investis en partie en actions de PME et d'ETI ;
 - o la loi de finances 2014 a **réformé la fiscalité des plus-values de cession mobilières**, afin de développer l'investissement de long terme (suppression du taux de prélèvement libératoire, alignement sur l'impôt progressif sur le revenu, avec abattement selon la durée de détention).
- **Enfin, la participation plus forte des grandes entreprises au financement en fonds propres des PME innovantes – le *corporate venture* – va être encouragée** à travers la mise en place d'un dispositif d'incitation fiscale prévu mi 2014, orienté vers les PME innovantes.

Ces différentes initiatives montrent la mobilisation de l'État sur ces questions et la prise de conscience des pouvoirs publics de l'importance des fonds propres dans le développement des entreprises. Il conviendra d'en évaluer l'efficacité et l'impact pour les entreprises dans les mois à venir.

Néanmoins, le groupe de travail considère qu'en termes de financement des fonds propres, il est nécessaire de distinguer deux profils d'entreprises :

- les entreprises en forte croissance et à haut contenu technologique, proches des pôles de compétitivité, qui bénéficient des mécanismes de financement de l'innovation, qui offrent un retour sur investissement intéressant pour les fonds privés et qui sont adaptées à une introduction sur le marché Enternext car elles ont une « belle histoire à raconter » ;
- les entreprises positionnées sur des secteurs plus traditionnels, moins technologiques, à croissance plus lente et à rentabilité modérée, mais nécessitant des investissements lourds.

Un certain nombre d'entreprises industrielles appartiennent à cette deuxième catégorie, pour laquelle l'impact des dispositifs listés précédemment pourrait être limité. Les gestionnaires de fonds d'investissements privés ou d'OPCVM sont en effet en général peu intéressés par la rentabilité offerte par ce profil d'entreprises (encadré 9).

Encadré 9

Les attentes des fonds d'investissement privés sont-elles compatibles avec les spécificités de l'industrie ?

Les acteurs du capital investissement sont présents dans environ 5 000 entreprises françaises, pour l'essentiel des PME (données AFIC). Ils investissent chaque année dans environ 1 500 entreprises (dont 1 000 nouvelles entreprises et 500 réinvestissements dans des sociétés déjà en portefeuille) et vendent leur participation dans environ 1 000 entreprises.

Une part importante des investissements sont réalisés dans des entreprises industrielles : en 2013, l'industrie représente 23% des investissements du capital investissement pour un montant de 1 477 M€, soit deux fois plus que son poids dans le PIB (cf. graphique ci-dessous).

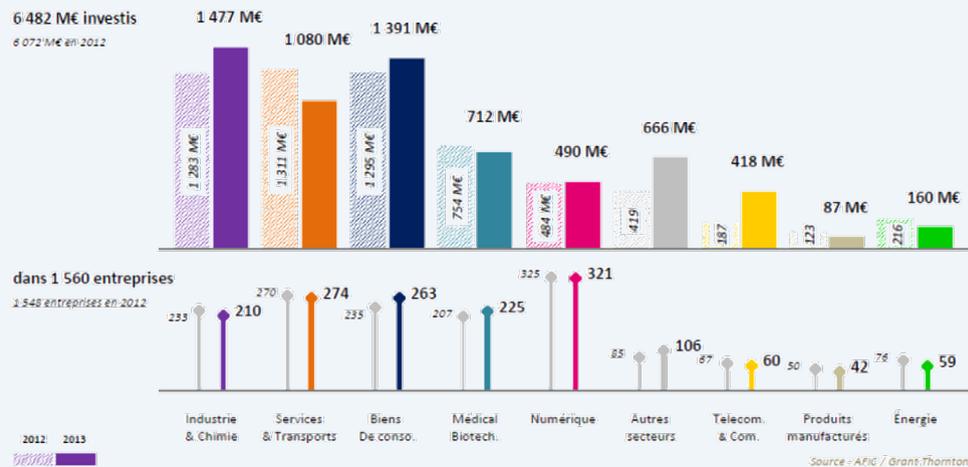


Figure 25 - Répartition sectorielle du capital investissement en 2013

La durée moyenne d'investissement de ces fonds est de 5 ans. Cette durée résulte d'un compromis entre la stabilité actionnariale nécessaire pour la bonne marche de l'entreprise et la durée d'investissement acceptable par les souscripteurs. Le groupe de travail s'interroge toutefois sur la compatibilité entre cet horizon d'investissement et la vision de long terme nécessaire dans l'industrie, pour laquelle certains investissements lourds n'ont une rentabilité avérée que sur une moyenne-longue période.

Par ailleurs, les attentes de rentabilité de ces fonds sont élevées (le rendement moyen de l'ensemble des fonds de capital investissement français est de 10,6% sur les 10 dernières années), limitant de fait l'éligibilité de nombreuses entreprises industrielles dont le potentiel de croissance est modéré.

Plusieurs membres du groupe ont ainsi souligné les réticences que peuvent avoir les chefs d'entreprise à ouvrir leur capital à des fonds d'investissement. Les principales craintes exprimées sont notamment des exigences de rentabilité difficilement tenables sur le long terme, une échéance de sortie du fonds fixée à 5 ans en moyenne, ou encore une limitation de l'autonomie du chef d'entreprise sur ses décisions d'investissement.

Ces mesures pourraient être complétées par une évolution du dispositif d'épargne salariale

Le constat précédent amène le groupe à considérer qu'il serait utile de compléter les réformes citées précédemment par une **évolution de l'épargne salariale**, en articulation avec les travaux à venir du COPIESAS⁴⁵.

L'épargne salariale, dont l'encours a été multiplié par 5 en 15 ans et s'élève aujourd'hui à environ 104Md€⁴⁶, est abondée par les employeurs à travers différents mécanismes de participation et d'intéressement. En 2013, près de 280 000 entreprises disposent d'un plan d'épargne entreprise (PEE) ou d'un Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), et ces dispositifs concernent près de 11 millions de salariés : ils permettent à ces derniers de se constituer une épargne de long terme à des conditions avantageuses.

Pour les entreprises, ce dispositif permet un partage des profits au bénéfice des salariés, en développant une culture participative faisant converger l'intérêt des salariés et des dirigeants, mais peut aussi être un moyen d'accroître ses fonds propres.

L'encours d'épargne est placé essentiellement dans des fonds communs de placement : soit des fonds « diversifiés » (59% du total) investis majoritairement en actions de grandes entreprises cotées ou en obligations d'Etat, soit des « fonds d'actionnariats salariés » (principalement FCPE de l'article L.214-165 du code monétaire et financier et SICAVAS) investis dans les titres de l'entreprise elle-même. Ces derniers fonds, essentiellement pour des raisons de pratiques des sociétés de gestion de l'Epargne Salariale, investissent de manière très minoritaire dans les PME ou ETI non cotées.

.....
Recommandation 7 : dans le cadre des échanges entre partenaires sociaux sur l'épargne salariale, étudier les moyens de développer des « FCP PME » accessibles à l'épargne salariale, et notamment au PERCO, dédiés à l'industrie.

Un seuil minimal de deux tiers des actifs de ces FCP pourrait être investi dans des outils de financement des PME ou ETI (le tiers restant pouvant être investi dans des FCP classiques ou produits monétaires pour en assurer la liquidité). Les obligations pourraient être éligibles à ces FCP, afin de contribuer au développement de ce mode de financement pour les PME.
.....

Les entreprises familiales adoptent souvent des stratégies de long terme, adaptées à l'industrie

Les différents témoignages recueillis par le groupe, ainsi que la comparaison avec le *Mittelstand* allemand dans lequel le capitalisme familial est une valeur forte (le principal critère d'appartenance au *Mittelstand* est d'ailleurs le caractère familial de l'entreprise, et non sa taille), montrent la pertinence du modèle d'« entreprise familiale » dans le cas de l'industrie.

Cette forme de gouvernance d'entreprise, liée à la structure de l'actionnariat, permet souvent d'adopter une vision de long terme sur l'entreprise, de nature à encourager l'innovation et les investissements (voir par exemple le cas de l'entreprise Poclair Hydraulics, encadré 10).

A cet égard, le groupe de travail s'est interrogé sur les freins qui peuvent entraver le développement de cette forme d'actionnariat. Des dispositifs spécifiques existent (notamment le pacte Dutreil), dont l'intérêt est reconnu. Cependant, l'importance de l'enjeu pour les entreprises industrielles de taille moyenne ou intermédiaire pourrait justifier l'ouverture d'une réflexion sur la fiscalité à laquelle sont soumis les actionnaires d'entreprises familiales.

⁴⁵ Comité d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat des salariés

⁴⁶ Source : Association Française de la Gestion Financière

Encadré 10 – Poclain Hydraulics

Une entreprise familiale passée en 30 ans de la PME Picarde à l'ETI internationale

Poclain Hydraulics est une entreprise industrielle spécialisée dans un marché de niche : les transmissions hydrostatiques de puissance, pour les gros engins de travaux publics ou agricoles et des applications diverses comme la mine ou l'assistance des camions. Petite PME de Picardie en 1985, elle a aujourd'hui 1 800 salariés et 10 usines sur trois continents, et réalise un chiffre d'affaire de 272 M€ (dont 85% hors de France) avec un résultat d'exploitation de 8%.

Pour permettre cette évolution, Poclain Hydraulics mène une politique hardie de **développement international**, d'**investissements industriels** (les budgets d'investissement de l'entreprise en 2013-2016 sont de plus de 20M€ annuels) et d'**innovation** (6% du chiffre d'affaire sont investis en R&D chaque année, et l'entreprise détient aujourd'hui plus de 330 brevets).

Structure du capital

L'une des clés de réussite de cette entreprise est d'après ses dirigeants la **stabilité de son actionariat, en grande partie familial**, qui lui permet d'avoir une vision long terme. Malgré la forte croissance de l'entreprise, une attention particulière a ainsi été portée au maintien de son indépendance :

- en dégageant un autofinancement suffisant pour financer la R&D et une partie des investissements
- en organisant la « respiration » de l'actionariat tous les 7-9 ans au travers de mini LBO, permettant de renforcer progressivement le contrôle familial (qui dépasse aujourd'hui les 70%) tout en accroissant l'actionariat salarié et les fonds propres.

Notons que le maintien d'un actionariat essentiellement familial, dans lequel tous les actionnaires ne travaillent pas dans l'entreprise, a conduit la société à devoir verser des dividendes tous les ans pour permettre à certains membres de la famille de payer l'impôt sur la fortune (dont ils sont redevables au titre de la valorisation de leur participation dans l'entreprise).

Par ailleurs, **l'entreprise a fait de l'épargne salariale un axe stratégique fort**, à travers la création d'un FCPE « Poclain Hydraulics » qui permet dans le cadre du Plan Epargne Entreprise (PEE) d'associer les salariés au capital de l'entreprise. Les 500 salariés français détiennent ainsi aujourd'hui 10% du capital de l'entreprise dont 7% à travers ce FCPE. Cela leur a permis de se constituer une épargne à des conditions avantageuses.

Financement

La bonne situation financière de l'entreprise lui permet de bénéficier de financements à des conditions avantageuses.

Pour financer ses investissements, en complément de l'autofinancement, le groupe fait appel à des financements bancaires à moyen terme (7 ans) et envisage le recours à des solutions plus longues, type fonds NOVO ou Euro PP.

Le financement des besoins d'exploitation est assuré par des crédits bancaires court termes, principalement du découvert, adossés dans certains pays étrangers à des actifs circulants (stocks ou créances). Néanmoins, compte-tenu des conditions très favorables obtenues par l'entreprise pour les prêts moyens termes, des lignes confirmées en excès de 30 à 50% ont été obtenues et sont utilisées pour financer l'exploitation et se créer une réserve mobilisable rapidement par exemple pour de la croissance externe.

Les dispositifs publics de financement en fonds propres

L'Etat intervient dans le financement en fonds propre de nombreuses entreprises. Ces opérations sont essentiellement réalisées par Bpifrance, qui intervient en direct ou par l'intermédiaire de fonds d'investissements (encadré 11).

Encadré 11

Les interventions en fonds propres de Bpifrance

Pour ses investissements, Bpifrance peut intervenir en investissant en direct dans des PME, ETI ou GE (25% des volumes) ou en indirect via 250 fonds partenaires privés généralistes (dont 90 régionaux) ou via des fonds sectoriels dont certains sont gérés par Bpifrance (Innobio, fonds ferroviaire « croissance rail », fonds de développement des entreprises nucléaire, fonds de modernisation des équipementiers automobiles, etc.).

- En 2012, Bpifrance a investi au total 1,3 Md€ (soit près de 22% du total des fonds investis par le capital investissement) : 239M€ par des fonds directs et 1 062M€ par des fonds partenaires.
- Les cibles d'investissement sont les entreprises, cotées ou non, de tous secteurs (immobilier, banques et assurances exceptés). Les investissements sont toujours minoritaires, en fonds propres ou quasi fonds propres (obligations convertibles).
- Si les investissements de Bpifrance portent en nombre majoritairement sur de jeunes PME (60%), ses interventions portent en volume (60%) sur des entreprises matures. Pour le capital-amorçage, les investissements vont plutôt vers les secteurs innovants (TIC, sciences de la vie, etc.), tandis que les investissements en capital développement et transmission bénéficient plutôt à l'industrie (45% des entreprises financées).
- Bpifrance investit environ 120 à 130 tickets directs par an, sur des périodes plus longues que les horizons habituels d'investissement des fonds (en 2012, 75% des entreprises cédées avaient été soutenues depuis plus de 5 ans, et 36% depuis plus de 10 ans).

Les interventions en fonds propres de Bpifrance comblent ainsi des défaillances de marché, en apportant des capitaux « patients » à des entreprises aux profils risqués (les choix d'investissements plus risqués de Bpifrance se traduisent par un taux de défaillance important des entreprises financées : 23% des sorties d'entreprises du portefeuille sont la conséquence d'une liquidation). **Le groupe salue particulièrement la forte activité de Bpifrance, notamment à travers les fonds de fonds, sur des segments déficitaires comme l'amorçage et le capital-risque.**

Néanmoins, en lien avec le constat déjà dressé dans le rapport « aides à l'industrie » du CNI, le groupe de travail s'interroge sur le positionnement de Bpifrance en termes de rentabilité des investissements. D'après les chiffres publiés par Bpifrance⁴⁷, les performances des fonds de son portefeuille apparaissent au moins égales à celles du marché (pour les investissements en fonds de fonds : retour sur investissement global attendu de 1,35€ pour 1€ investi, contre 1,23€ pour le marché français de capital développement). Il est vrai que les règles communautaires imposent aux opérateurs publics d'adopter un comportement de marché pour que leur action ne soit pas assimilée à une aide d'Etat : cette règle se retrouve ainsi dans la doctrine d'investissement de Bpifrance. Le groupe de travail regrette néanmoins que dans ces conditions

⁴⁷ Source : « Capital investissement – étude 2013 », Bpifrance.

l'action de la banque publique, pourtant conséquente en volumes financiers, ne semble pas pouvoir bénéficier directement aux entreprises industrielles à rentabilité modérée.

Les fonds sectoriels facilitent la consolidation de certaines filières industrielles

La création de fonds d'investissement spécialisés dans certains secteurs industriels permet de développer une expertise et une connaissance sectorielle précieuse pour réaliser les choix d'investissements les plus pertinents. De plus, ces fonds permettent d'apporter de manière ciblée des fonds propres aux secteurs qui en ont le plus besoin, notamment ceux à croissance modérée.

Pour que la stratégie de ces fonds soit la plus adaptée au développement à long terme de l'industrie, le groupe de travail considère qu'ils doivent procéder d'une logique de filière. **Les fonds sectoriels à privilégier sont ceux qui associent les principaux donneurs d'ordre de la filière, qui peuvent ainsi aligner les choix d'investissements avec une stratégie industrielle.**

L'efficacité d'un fonds sectoriel dépend d'ailleurs largement de l'organisation de la filière, avec un nombre limité de grands donneurs d'ordre et de bonnes relations avec les sous-traitants.

Les fonds « Aerofund », abondés par Bpifrance et les grands donneurs d'ordre de la filière aéronautique, sont une bonne illustration de ce type de fonds sectoriels : les deux premiers fonds, lancés respectivement en 2004 et 2008, ont déjà investi dans 25 PME françaises pour un montant cumulé de 105M€. Le gestionnaire de ces fonds, ACE Management, a commencé début 2013 une troisième levée de capitaux, en deux tranches de 150M€ chacune. Ces fonds sont orientés vers la consolidation de la filière et la concentration des sous-traitants, et visent à créer des ETI de dimension européenne.

Plus récemment, le fonds « croissance rail » (d'un montant de 40M€, en co-financement Bpifrance, Alstom, Bombardier et SNCF) ou le fonds nucléaire (133M€, abondé par Bpifrance, EDF, Areva et Alstom) ont également été élaborés suivant cette logique.

Conscients de l'intérêt de ce type de dispositif, plusieurs CSF ont d'ailleurs souhaité dans leur contrat de filière la création d'un fond sectoriel dédié :

- CSF éco-industries : pour la filière eau, il est proposé d'étudier la création d'un fonds sectoriel prenant en compte les particularismes des investissements du domaine de la filière : forte intensité capitalistique et longs temps de retour ;
- CSF agro-alimentaire : propose la création d'un fonds sectoriel public-privé, FCPR à gestion indépendante, pouvant investir 1,5Md€ en 5-8 ans à 300 entreprises ;

L'annexe 6 du présent rapport présente un panorama plus détaillé des fonds sectoriels pour l'industrie.

Accès à la dette de moyen-long terme : l'accès des entreprises industrielles au financement obligataire se développe, mais les banques resteront un partenaire essentiel pour les PME-ETI

Le financement bancaire est le premier mode de financement des investissements pour les PME et les ETI

Contrairement au modèle de financement des pays anglo-saxons, dans lesquels le financement des entreprises provient majoritairement des marchés, le financement de l'économie en France est encore essentiellement basé sur le crédit bancaire (76% du financement des entreprises est bancaire⁴⁸), et cette caractéristique, si elle évolue rapidement, devrait perdurer pour les PME et les ETI. **Dans l'industrie en 2012, les crédits bancaires de moyen-long terme représentaient ainsi encore 96% de l'endettement externe des PME, et 77% de celui des ETI.**

A ce stade, il n'y a pas de signe manifeste de raréfaction des crédits de moyen-long terme pour les entreprises : les enquêtes de la Banque de France montrent que chaque trimestre, près d'une entreprise sur cinq fait une demande de crédit d'investissement, et que dans plus de 90% des cas ceux-ci sont accordés en totalité ou en majorité par les établissements de crédit.

Si les crédits d'investissements sont aujourd'hui obtenus sans difficultés pour financer les bons projets, dans un contexte d'activité économique stagnante, le niveau d'investissement des entreprises devrait augmenter lorsque la reprise économique s'accroîtra, ce qui pourrait faire apparaître les limites du modèle actuel liées aux nouvelles contraintes prudentielles. Le développement de nouvelles formes de financement, notamment obligataires est donc un enjeu important.

Le marché obligataire se développe rapidement pour les grandes entreprises et les ETI

Face aux nouvelles règles prudentielles et au besoin de diversifier les sources de financement pour les entreprises, le financement de la dette par le marché obligataire se développe rapidement. **Cette forme de crédit est attractive pour les entreprises industrielles** : sa durée est longue, de cinq à sept ans (permettant ainsi en termes d'équilibre bilanciel de placer des ressources longues en face de projets long terme) et le remboursement de l'emprunt est effectué à son terme (ce qui libère des *cash-flows* à court terme contrairement à une dette amortissable). C'est donc un financement parfaitement adapté aux investissements importants dans des lignes de production par exemple ou aux acquisitions de sociétés.

Après avoir connu une relative désaffection entre 2003 et 2007, le financement obligataire est ainsi en forte croissance depuis 2008 en France : sa part dans l'endettement de l'ensemble des entreprises (toutes tailles et secteurs confondus) est passée de 17,2% en 2008 à 23,7% en 2012⁴⁹.

Après les secteurs des transports et de l'information et de la communication, l'industrie manufacturière est le troisième secteur où la part du financement obligataire dans l'endettement est la plus grande⁵⁰ (23% en 2012). C'est de plus le secteur où ce type de financement croît le plus rapidement depuis la crise économique (sa part dans l'endettement a augmenté de 11 points depuis 2008).

Parmi les entreprises industrielles, le financement obligataire est essentiellement utilisé par les grandes entreprises (33% de leur endettement), et les ETI (13%), mais reste marginal pour les PME (3%). Le coût de mise en œuvre d'une émission obligataire, les montants minimums d'émission attendus par les

⁴⁸ Source : « Financement des Entreprises et de l'Economie Française : pour un retour vers une croissance durable », Rapport du groupe de travail FINECO de Paris Europlace, Février 2013

⁴⁹ Source : données FIBEN de la Banque de France, disponibles dans le dossier statistique du bulletin n°194, T4 2013, « La situation financière des entreprises en 2012 »

⁵⁰ Cette particularité est vraisemblablement liée à la structure du tissu industriel, dans lequel les grandes entreprises et les ETI sont surreprésentées comparativement aux autres secteurs (la part du financement obligataire étant par ailleurs croissante en fonction de la taille de l'entreprise)

investisseurs institutionnels et le risque de défaut des petites entreprises les empêchent aujourd'hui d'accéder à ce type de financement.

La mutualisation des émissions obligataires à travers des fonds permet néanmoins de diminuer les risques tout en atteignant des tailles de tickets susceptibles d'intéresser les investisseurs institutionnels. Ce type de dispositif a donné naissance aux fonds NOVO, lancés en 2013 par la Caisse des Dépôts et Consignations (encadré 12). **Le groupe de travail regrette néanmoins que cette initiative soit aujourd'hui réservée à des entreprises d'une certaine taille** (ticket minimum de 10M€, qui exclut de fait les petites entreprises) **et dont le risque est faible** (cotation Banque de France au moins égale à 4 sur les trois dernières années), limitant ainsi très fortement le périmètre d'entreprises éligibles.

Encadré 12

Les fonds Novo de la Caisse des Dépôts et Consignations

Afin d'orienter l'épargne des ménages (essentiellement placée sur des supports de type « assurance vie », qui représentent aujourd'hui un encours de 1 500 Mds€) vers l'économie productive, l'État a mené à l'été 2013 une réforme du code des assurances autorisant ces dernières à réaliser des investissements dans des obligations de PME-ETI non cotées.

Sur la base de cette réforme, les fonds obligataires NOVO lancés par la CDC en octobre 2013 ont été souscrits par 24 investisseurs dont 18 compagnies d'assurance, pour un total de 1Md€.

Ces fonds ont pour vocation de financer des ETI, sélectionnées pour leur robustesse (en termes de capacité à rembourser leur dette) mais sans exigence excessive de rentabilité. La levée de fonds réalisée devrait permettre de financer une quarantaine d'entreprises. En septembre 2014, 16 entreprises (entre 60 et 1400 M€ de chiffre d'affaire) ont déjà été financées par le fonds, pour un total de 460M€.

Le financement s'effectue sous forme d'obligations (prêts de 5 à 7 ans remboursables à terme), pour des tickets d'un montant entre 10M€ et 50M€. Ces tickets peuvent financer l'intégralité du besoin des entreprises (pas d'exigence de cofinancement). Ce financement est « non causé » : il permet le financement par les entreprises de leur croissance interne, externe ou à l'international, mais n'est pas obligatoirement adossé à un projet en particulier. Cette modalité laisse ainsi une grande liberté au chef d'entreprise pour l'emploi des fonds obtenus.

Le coût du financement pour les entreprises est relativement peu élevé. Pour un financement sur 7 ans d'un montant de 50M€, le taux d'intérêt demandé à l'entreprise est de 4,40% (pour les investisseurs, le taux de rendement offert est de l'ordre de OAT+200 à 300 points de base).

On notera que des fonds privés de mutualisation d'émission obligataire existent également, mais restent peu développés. Il s'agit essentiellement de MICADO et du GIAC. Ce dernier, qui existe depuis 1961, finance exclusivement des entreprises industrielles, pour des tickets entre 500k€ et 2,5M€. Une émission obligataire de 80M€ a ainsi été souscrite en 2012, bénéficiant à environ 50 entreprises, et un nouveau fonds est en cours de levée, pour un montant total de 200M€.

Néanmoins, le succès du dispositif est limité tant par les difficultés à lever des fonds auprès des acteurs institutionnels que par les délais de mise en place d'une émission, pas toujours conciliables avec les impératifs des entreprises en attente de financement (le choix des entreprises financées à travers l'émission mutualisée et la levée de fonds peuvent prendre plus d'un an).

.....
Recommandation 8 : Afin de permettre l'accès au financement obligataire des PME et petites ETI, pour des tickets inférieurs à 20M€ (trop petits pour attirer les investisseurs institutionnels), soutenir le développement de fonds obligataires accessibles à ces entreprises en engageant une réflexion sur les freins actuels au succès de ces dispositifs.
.....

Le groupe de travail se félicite de la mobilisation de la place de Paris sur ces questions⁵¹. Il invite les acteurs de la place à poursuivre leurs réflexions et à suivre la mise en œuvre de leurs propositions.
.....

Par ailleurs, le développement des placements « euro-PP » de la Place de Paris devraient, sur le même principe que le marché des *Schuldschein* allemands, faciliter l'accès du financement obligataire aux ETI. Ces placements privés sont en effet des opérations conclues de gré à gré, hors marchés, à l'usage des entreprises pour lesquelles le mode opératoire et les caractéristiques des émissions obligataires classiques ne correspondent pas à leur fonctionnement de même qu'à leurs besoins (absence d'obligation en matière de publication d'information, documentation *ad hoc* négociée entre l'emprunteur et les investisseurs).

Notons enfin que Bpifrance a également recours à la titrisation pour accroître sa capacité de prêt aux entreprises. Ainsi, les **Prêts d'Avenir**, lancés en janvier 2014 sont des prêts sans sûreté, sur une durée longue (10 ans dont trois de différé), ayant vocation à couvrir des besoins de financement d'investissements immatériels ou à faible valeur de gage, et mis en œuvre en cofinancement avec un établissement de crédit (en 1 pour 1). Dans le cadre des « fonds de prêt à l'économie », Bpifrance titre les créances des prêts d'avenir auprès d'AG2R. A terme, ce type de prêt devrait bénéficier à entre 50 et 100 entreprises, pour un montant global de 200 M€. Un des atouts du dispositif est sa simplicité pour l'entreprise (il s'agit de lignes de crédit bancaire, et non d'émissions obligataires) et la rapidité d'obtention des fonds (décaissement immédiat). Depuis le début de l'année 2014, le montant d'accord s'élève déjà à 100M€.

Financement de l'innovation et de l'immatériel : de nombreux outils spécifiques coexistent

Aides au financement de l'innovation

La recherche et l'innovation sont des atouts décisifs pour le développement des entreprises au cœur de la croissance économique et de l'emploi. Par essence, le financement de l'innovation présente un risque important, notamment pour les jeunes entreprises, et peut rarement être accompagné d'une prise de sûreté sur les actifs de l'entreprise (excepté dans le cas des entreprises d'une certaine taille, disposant déjà d'un historique de rentabilité et de débouchés commerciaux). **Pour les startups, la question du financement est donc souvent liée à celle du financement de ses fonds propres.**

Sur ce point, plusieurs mesures ont déjà été prises par les pouvoirs publics, notamment à travers les **incitations fiscales à l'investissement en fonds propres dans les entreprises innovantes** (FCPI) et la création du **Fonds National d'Amorçage** en 2011, aujourd'hui doté de 600 M€ et ayant vocation à combler la fameuse « vallée de la mort » évoquée précédemment.

Par ailleurs, plusieurs dispositifs ont vocation à accompagner les entreprises innovantes dans leur financement :

- certains allègements de charges et crédits d'impôts portent spécifiquement sur l'innovation : le crédit d'impôt recherche, qui représente un effort budgétaire pour l'Etat de 3 à 5 Mds€ suivant les années et dont l'intérêt est souligné vivement par les chefs d'entreprise du groupe, le crédit

⁵¹ Un récent rapport de Paris Europlace sur le sujet (« Financement en dette des PME/ETI – nouvelles recommandations », mars 2014), formule plusieurs propositions pour améliorer l'accès des PME-ETI aux marchés obligataires.

d'impôt innovation (qui devrait bénéficier à environ 12 000 entreprises pour un montant de 300M€), ou encore le statut « jeune entreprise innovante » de réduction des charges sociales et fiscales (2 800 JEI en 2012, pour 110M€ de réduction d'impôt et d'exonérations fiscales) ;

- plusieurs dispositifs visent à encourager le transfert et la R&D collaborative : programmes collaboratifs du fonds unique interministériel (122M€ en 2014) et des PSC (projets structurants pour la compétitivité – 270M€ issus du Programme Investissements d'Avenir), instituts de recherche technologique (1Md€), instituts Carnot, etc. ;
- la politique des pôles de compétitivité a permis d'accompagner 1 300 projets depuis 2005 représentant plus de 5Md€ d'effort de R&D et 2,4Md€ de soutien public ;
- les récents « concours mondiaux d'innovation » lancés par la commission présidée par Anne Lauvergeon ont vocation à subventionner des entreprises ayant un projet innovant dans l'un des sept secteurs stratégiques identifiés.

Enfin, la politique du gouvernement sur l'innovation a été structurée par le plan « une nouvelle donne pour l'innovation » lancé par Fleur Pellerin en novembre 2012 sur la base des recommandations du rapport de MM. Beylat et Tambourin (« L'innovation, un enjeu pour la France », avril 2013).

A ce stade, au vu de la multiplicité des dispositifs existants dont plusieurs ont été lancés récemment, le groupe de travail considère que la priorité doit être donnée au suivi, à l'évaluation et à la cohérence de l'ensemble des outils relatifs à l'innovation (rôle que devra jouer la Commission Nationale d'Evaluation des Politiques d'Innovation, créée à cet effet) et non à la création d'outils supplémentaires.

Le groupe de travail souligne au passage le rôle crucial du Crédit Impôt Recherche dans le financement de la R&D des entreprises pour l'innovation et la compétitivité, et l'importance de pérenniser ce dispositif.

Encadré 13 : le secteur numérique Un tissu de jeunes entreprises en constante évolution

L'économie numérique se caractérise par des cycles d'innovation très courts, dans les technologies et dans les usages, qui requièrent des entreprises un effort de recherche et développement soutenu et permanent depuis leur naissance.

La France compte ainsi un nombre important de jeunes pousses et de PME, qui forment un tissu d'entreprises numérique en renouvellement permanent. Dans cet écosystème, les rapprochements entre entreprises, les fusions et les acquisitions sont nécessaires pour assurer un rythme de croissance soutenu et maintenir une innovation de pointe. C'est sur ce « terrain » d'innovation constitué par les jeunes pousses que de grosses entreprises telles que Dassault Systèmes fondent leur stratégie de croissance en France et dans le monde, afin de rester leader sur leur marché. Dassault Systèmes a ainsi réalisé en 2013 douze acquisitions pour un montant de plus d'1Md€, et devrait maintenir un rythme d'acquisition similaire en 2014. L'objectif de la société est de doubler son chiffre d'affaire en cinq ans grâce à cette croissance externe, en étendant son activité à de nouveaux domaines tels que la modélisation du vivant ou des centres urbains.

Pour permettre au tissu d'entreprises numérique de se renouveler rapidement, un environnement de financement efficace et abondant est nécessaire. C'est pour cette raison, afin de compléter une activité de capital-risque jugée insuffisante dans le secteur, que le « fonds national d'amorçage », a été doté début 2012 d'un montant de 200M€ (sur une dotation totale de 600M€) spécifiquement alloué au « soutien aux usages, services et contenus numériques innovants ». Le Fonds national pour la Société Numérique (FSN) géré par la Caisse des Dépôts et Consignations est également doté de 3,1Md€ dont 1,4Md€ est destiné à

accompagner sur une dizaine d'années en investissement les acteurs développant de nouveaux usages, services et contenus numériques (en particulier en investissant en fonds propres, quasi fonds propres ou sous forme de prêts).

Pour ce secteur – qui constitue le cœur de l'industrie de demain – les acteurs insistent sur l'importance de l'environnement fiscal pour la localisation en France et le développement de cette activité. Ainsi, la fiscalité sur les plus-values de cession peut freiner le dynamisme des créations-fusions-acquisitions d'entreprises. En revanche l'intérêt du crédit d'impôt recherche, qui permet une diminution sensible de la pression fiscale, est relevée par tous les acteurs, qui insistent sur l'importance de sa pérennisation. Ces questions semblent en fait prévaloir sur les problématiques de financement stricto sensu.

Financement bancaire de l'innovation et de l'immatériel

Au-delà du financement de l'innovation, la question du financement de l'immatériel recouvre des situations très diverses, qui représentent une part croissante des investissements des entreprises industrielles : financement d'outils informatiques, maintenance, formations, etc. Ce type d'investissement est au cœur de la dynamique industrielle et de la modernisation de l'outil de production, en particulier à travers la transformation numérique de l'industrie.

Le financement en dette de ces investissements peut difficilement être adossé à des actifs « matériels » de l'entreprise. Dans ces conditions, le financement de l'immatériel dépend étroitement de la connaissance et de la proximité de la banque avec l'entreprise⁵².

Depuis quelques mois, plusieurs établissements bancaires se sont organisés pour proposer à leurs clients (PME et ETI notamment) des services et des produits mieux adaptés au financement de l'innovation.

Certains établissements ont ainsi fait évoluer l'organisation de leur réseau :

- BNPP a mis en place dix « pôles régionaux innovation » pour concentrer les moyens dédiés à l'innovation et proposer des solutions personnalisées aux dirigeants des PME innovantes (innovation produits, mais aussi dans les procédés, les techniques de fabrication, leur mode de commercialisation ou d'organisation) ;
- la Société générale met également en place dans plusieurs régions des conseillers spécialisés dans l'innovation afin d'améliorer le traitement des demandes de prêt des sociétés innovantes.

D'autres établissements ont mis en place des prêts spécifiques pour financer l'innovation au sens large. Compte tenu de la multiplicité et de la dispersion géographique des entreprises qui investissent dans l'innovation, il est important que les réseaux de distribution de prêts de ces banques, qui disposent de la « capillarité » suffisante, puissent proposer ce type de produit.

Ces prêts peuvent bénéficier de la garantie Bpifrance (fond BPI innovation), ou intervenir en cofinancement (par exemple dans le cadre des prêts à l'industrialisation des projets de recherche et développement issus des pôles de compétitivité) :

- par exemple, le groupe CM-CIC finance environ 150 opérations par an pour un montant garanti de l'ordre de 17 millions ;

⁵² La BFB indique que le financement des prestations de maintenance ou de logiciels est en général pris en compte dans le financement industriel global des banques.

Le FEI, les régions ou encore le FEDER sont parfois mobilisés pour offrir une garantie, ou un cofinancement :

- Les Banques populaires ont lancé en septembre 2014 un prêt « Innov&Plus » d'une durée de 2 à 7 ans à destination des PME et ETI innovantes. Ce prêt, qui bénéficiera d'une enveloppe de 250 millions d'euros d'ici fin 2015, sera assorti d'un taux réduit et garanti à 50 % par le Fonds européen d'investissement (FEI) dans le cadre d'un accord de partenariat avec la BEI signé en juin 2014. Le réseau des Caisses d'épargne étudie également la possibilité de proposer un crédit de ce type. La BEI a fait du financement de l'innovation un axe majeur de sa stratégie et teste actuellement diverses formules de refinancement à moyen terme des prêts des banques, notamment aux ETI.

En complément de ces offres naissantes, Bpifrance a récemment mis en place un « prêt innovation », sans nécessité de cofinancement bancaire, destiné à financer les dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial de l'innovation aux PME innovantes de plus de 3 ans. Ce prêt, d'un montant de 50 000 € à 3 millions d'euros et d'une durée de 7 ans avec un différé d'amortissements de 2 ans, est garanti et bonifié par le FEI. Il n'est demandé aucune sûreté sur les actifs de l'entreprise ni de caution personnelle au dirigeant.

Bpifrance propose également pour les entreprises souhaitant engager un programme d'investissements immatériels, des « **prêts de développement** ». Ces prêts sont d'une durée longue (de 5 à 10 ans), sans garantie, avec un différé d'amortissement en capital de 1 à 3 ans. Ils sont mis en place en cofinancement avec un autre établissement bancaire, ce dernier pouvant financer la partie matérielle des investissements.

Pour une entreprise industrielle, le prêt de développement peut être mobilisé pour la modernisation de l'outil productif d'une entreprise : le financement bancaire est utilisé pour l'acquisition des machines, tandis que le prêt BPI finance les services associés (formation, logiciels, maintenance, etc.).

En 2013, Bpifrance a distribué 1,3Md€ de prêts de développement, **dont 71% pour des entreprises industrielles**. Les entreprises bénéficiaires sont essentiellement des PME (57,9%) et des ETI (34,9%).

Le groupe de travail souligne l'intérêt particulier de ce type de prêts, qui sont parfaitement adaptés aux entreprises industrielles (modernisation de l'outil de production, développement de l'export, rachat d'entreprises afin de renforcer le tissu industriel, etc.) **et qui permettent d'impliquer les banques dans l'effort de financement de l'immatériel grâce au principe de « 1 pour 1 »**. Le groupe propose que le volume de prêts de ce type octroyés par Bpifrance soit renforcé.

.....
Recommandation 9 : le groupe de travail recommande que les prêts de développements de Bpifrance, qui sont particulièrement adaptés à l'industrie pour le financement de leurs investissements immatériels, voient leur volume doubler d'ici à 2017 pour atteindre une distribution annuelle de 2,5Md€ (soit près de 40% de sa production de crédit moyen-long terme), conformément aux engagements annoncés dans le plan stratégique Bpifrance 2014-2017.
.....

Enfin, pour clore cette partie sur le financement des investissements, le groupe de travail salue la mobilisation de certaines collectivités territoriales pour accompagner leurs entreprises, sous différentes formes, dans la recherche de financement de long terme. L'exemple de la commune de Vitry, détaillé dans l'encadré 14, est une belle illustration du succès de certaines politiques locales volontaristes mises en place sur une longue période pour créer un écosystème favorable à l'industrie.

Encadré 14 : Vitré

Une commune ayant mis en place une politique industrielle volontariste

Le « pays de Vitré », qui compte 110 000 habitants, connaît un rythme de croissance de l'emploi de l'ordre de +8% depuis plusieurs années et est aujourd'hui l'une des **communes françaises où le taux de chômage est le plus bas** (6%).

Cette situation s'explique par le dynamisme industriel très fort du pays (44% des actifs travaillent dans l'industrie), favorisé par les politiques locales. Spécialisé dans l'industrie agro-alimentaire (Lactalis, Tendriade, Société Vitréenne d'Abattage, etc.), Vitré Communauté est ainsi au premier rang des 212 communautés d'agglomération et urbaines de France en terme de base productive par habitant, avant Toulouse et Grenoble. La politique volontariste menée par les élus locaux vise à développer l'emploi industriel :

- création d'une maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation, présidée par un chef d'entreprise, qui est l'interlocuteur principal des entreprises du pays de Vitré
- faible niveau des taxes locales et stabilité fiscale (absence de versement transport, taxes locales inférieures de 30% à la moyenne nationale)
- attention particulière accordée à la relation entre la commune et les entreprises, ainsi qu'au dialogue avec les organisations syndicales
- pour faciliter l'établissement de nouvelles entreprises dans la commune, en limitant le poids des investissements immobiliers nécessaires, la commune a construit des bâtiments industriels qu'elle met à disposition sous forme de crédit-bail
- plus de 40 bâtiments ont été construits ces 15 dernières années. 80% des entreprises ainsi aidées ont pu se développer et devenir propriétaires des murs après quelques années
- **cette démarche s'apparente à une forme de financement des entreprises et participe à la désintermédiation bancaire.** Dans certains cas, la commune a même proposé à des entreprises en difficulté de racheter leurs bâtiments, afin de leur permettre de consolider leur trésorerie
- le financement des opérations est assuré par la constitution d'un fonds de réserve à partir des loyers versés, s'élevant à 800k€
- cette action a nécessité un endettement initial de la commune, qui s'est rapidement stabilisé à un niveau acceptable. Par ailleurs, la collectivité n'a pas subi de pertes financières sensibles. Au contraire, la commune a bénéficié d'une augmentation des revenus de la taxe professionnelle (aujourd'hui CET) grâce au développement économique du pays de Vitré
- le succès de cette démarche est lié à la qualité de l'analyse des dossiers des entreprises candidates, et est favorisé par un environnement géographique, culturel et économique favorable
- notons enfin que le niveau de salaire des employés dans la commune est élevé, les emplois industriels étant mieux rémunérés (moins de temps partiel, plus d'heures supplémentaires et de primes liées par exemple au travail de nuit).

L'ensemble de ces actions relève d'une véritable stratégie économique de territoire, inscrite dans la durée, qui permet d'établir un climat de confiance avec les entreprises et les organisations syndicales.

3.3. Financement du cycle d'exploitation : des tensions pèsent sur la trésorerie des entreprises industrielles

A la suite des différentes auditions réalisées par le groupe de travail et de l'analyse des statistiques disponibles, il apparaît que **le financement du cycle d'exploitation est celui qui présente les tensions les plus fortes**, en particulier pour les entreprises industrielles : le poids des stocks et du crédit interentreprises est important et l'ouverture vers l'export accroît sensiblement le poids du besoin en fonds de roulement, alors même que le taux d'octroi de crédits est plus faible pour les prêts à court terme que pour ceux à moyen-long terme.

Ainsi, les données de la base FIBEN indiquent que le poids du BFR d'exploitation⁵³ dans l'industrie manufacturière est relativement stable depuis 2010, à 26 jours de chiffre d'affaire HT contre 17 jours pour l'ensemble des secteurs. **Pour les PME de l'industrie manufacturière, le BFRE est à 57 jours de CA HT (contre 32 jours pour l'ensemble des secteurs)**. Pour les ETI, il se situe à 44 jours dans l'industrie manufacturière (contre 27 jours). **Le secteur industriel concentre ainsi à lui seul près de 45% du BFRE des entreprises**. Cela est notamment dû au poids des stocks dans le BFR des entreprises de l'industrie manufacturière.

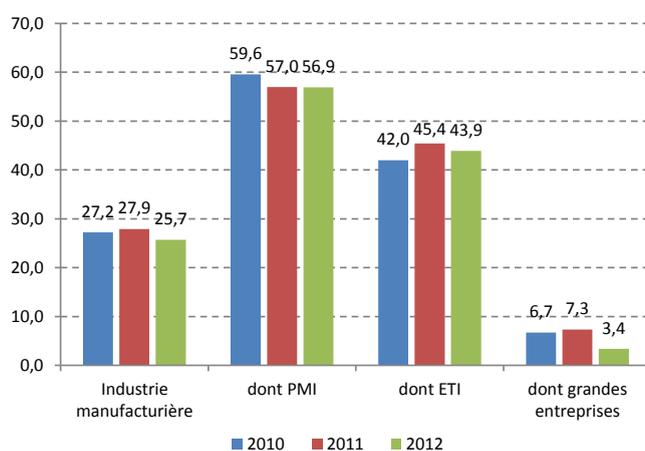


Figure 26 - Poids du besoin en fonds de roulement d'exploitation (en jours de CA h.t.)
(source : Banque de France, données FIBEN)

Des tensions existent sur l'octroi de prêts bancaires à court terme

D'après les données de la Banque de France, les encours de crédit de trésorerie aux entreprises⁵⁴, ont baissé de 7,2% en 2012 et de 3,8% en 2013. Ils s'élèvent en mars 2014 à un total de 167 Md€, à un niveau 26,4% inférieur à celui de novembre 2008.

Cette évolution intervient dans un contexte où la tendance a plutôt été au déstockage de la part des entreprises et a par ailleurs été accentuée par le recours massif des plus grandes entreprises à des financements de marché en substitution à des financements bancaires, y compris pour les financements de court terme. Néanmoins, cette baisse des encours peut également être subie par les entreprises et cause de tensions de financement.

⁵³ noté BFRE : actif circulant d'exploitation – dette d'exploitation

⁵⁴ encours titrisés réintégrés, et tous secteurs confondus, les données sectorielles n'étant pas disponibles

L'enquête de la Banque de France sur les octrois de crédit citée plus haut (Figure 15) montre ainsi que 16% des demandes de crédit court terme des PME sont refusées par les banques, et que seules 71% d'entreprises sont accordées pour au moins trois quarts du montant demandé.

Bien que les statistiques précédentes ne soient disponibles que de manière agrégée pour l'ensemble des secteurs d'activité, les auditions réalisées par le groupe de travail et les témoignages des chefs d'entreprises indiquent que cette tendance se retrouve de manière similaire dans l'industrie.

Afin de compléter par des outils spécifiques les instruments bancaires de financement court terme, Bpifrance propose plusieurs dispositifs (outre la mobilisation des créances publiques évoquées ci-dessus) :

- préfinancement du CICE, pour un montant qui s'est élevé à 800 M€ en 2013 ;
- cautions ou garanties à première demande.

Le montant cumulé des avances Bpifrance sur une année s'élève à 7,8Md€, et 48% des nouveaux concours bénéficient à l'industrie. Plusieurs intervenants ont souligné la réactivité de Bpifrance pour l'octroi de financements de courts termes, et le groupe de travail se réjouit de l'accroissement de la part de l'industrie dans les prêts accordés par Bpifrance. Cette proximité de Bpifrance avec les entreprises pour ses activités de financement est liée à son organisation régionale, qui doit être maintenue.

Par ailleurs, des initiatives privées ont été prises par certaines fédérations professionnelles pour accompagner les entreprises de leur secteur face à leurs difficultés de financement. Citons notamment le cas de la filière aéronautique, pour laquelle un **accord entre la FBF et le GIFAS** a été signé en juillet 2012. Cet accord préconisait notamment l'allongement à 6 mois glissants de la période des commandes fermes à tous les niveaux de la filière, afin de faciliter l'accès au financement bancaire des entreprises, sur la base de ces engagements de commande. A ce stade, il ne semble pas qu'une évaluation de l'impact de cet accord ait été conduite par les signataires. En revanche, un récent sondage mené par Pacte PME auprès des entreprises de la filière semblerait indiquer une répercussion insuffisante de l'allongement des commandes dans la cascade de sous-traitance et un impact limité du dispositif sur l'accès au crédit bancaire.

La diminution du crédit interentreprises s'est interrompue en 2012, un nombre important de retards de paiements persistent

Parmi les composants du besoin en fonds de roulement, le crédit interentreprises résulte des délais de paiement accordés entre sociétés non financières. En volume, il s'agit d'un des principaux modes de financement de la trésorerie : tous secteurs confondus, d'après l'INSEE, l'ensemble des dettes fournisseurs des SNF représente plus de 500Md€.

La loi sur la Modernisation de l'Économie du 4 août 2008 dispose que le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne doit pas excéder 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (30 jours à compter de la date de livraison de la marchandise ou de la réalisation de la prestation de service en cas d'absence de délais de paiement indiqués dans les conditions générales de ventes).

Cette loi a permis d'améliorer les délais de paiement de manière sensible sur les 5 dernières années, notamment dans l'industrie manufacturière. En 2013, ce mouvement semble néanmoins s'essouffler, comme l'a souligné le dernier rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement. Certaines enquêtes semblent même indiquer une inversion de tendance : d'après celle réalisée par l'assureur crédit Atradius, les délais de paiement clients remonteraient en 2013 de 7 jours en moyenne pour l'ensemble des entreprises, et de 10 jours pour l'industrie manufacturière.

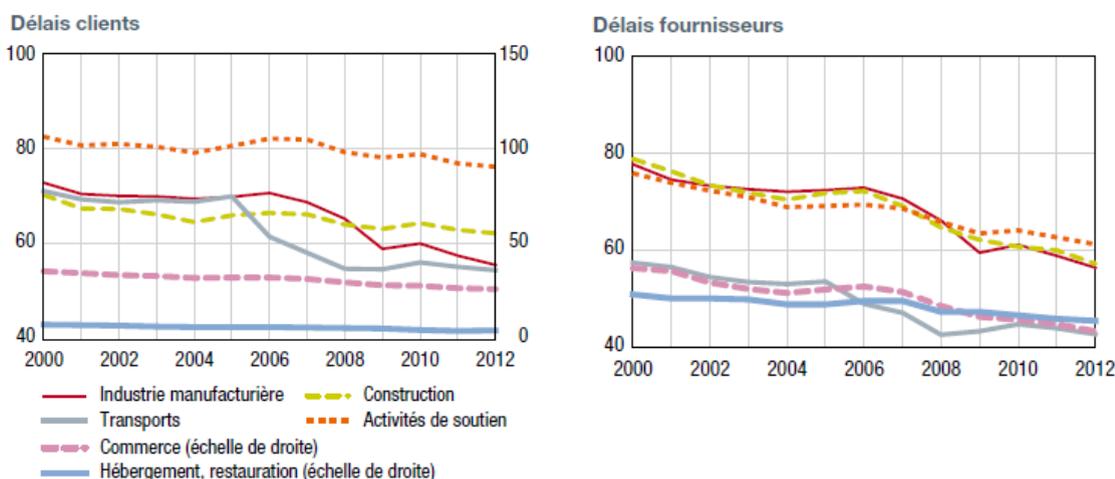


Figure 27 - Évolution des délais de paiement depuis 2000 dans les différents secteurs d'activités (source : Observatoire des délais de paiement, moyenne non pondérée des ratios individuels)

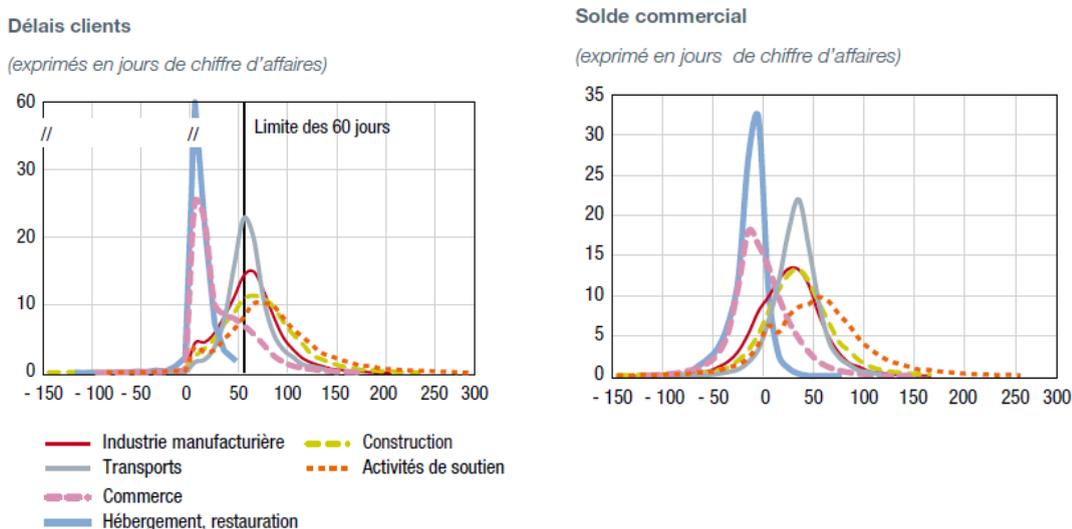


Figure 28 - Dispersion des délais de paiement interentreprises en 2012 (source : Observatoire des délais de paiement, distribution des entreprises selon leurs délais de paiement, en %)

En 2012, pour l'industrie manufacturière, les délais de paiements clients s'établissent en moyenne à 56 jours de chiffres d'affaires, et les délais de paiements fournisseurs à 57 jours⁵⁵ (cf. Figure 27).

Ces valeurs moyennes cachent d'importantes disparités entre les entreprises. Ainsi, la courbe de répartition des délais de paiement (Figure 28) montre que **près de la moitié des entreprises industrielles sont encore victimes de retards de paiement**. Cette importante proportion de paiements ne respectant pas la loi sur les délais de paiement n'est pas une spécificité du secteur industriel : la répartition des délais de paiement est similaire pour la construction, les activités de soutien ou le transport. Seuls les secteurs du commerce et de l'hébergement/restauration connaissent des délais de paiement très inférieurs à la moyenne.

⁵⁵ Source : rapport de l'observatoire des délais de paiement, février 2014

Le groupe de travail dénonce cette persistance d'un nombre important de retards de paiement, signe d'un esprit de collaboration insuffisamment développé entre donneurs d'ordres et sous-traitants. En comparaison, en 2013 en Allemagne, où la cohésion du tissu industriel est forte, 83,2% des entreprises du *Mittelstand* ont un délai de paiement moyen inférieur à 30 jours⁵⁶.

Le groupe de travail rappelle l'existence de la médiation interentreprises, créée en 2010 suite aux Etats Généraux de l'Industrie pour résoudre les difficultés contractuelles entre partenaires commerciaux. En mai 2014, cette médiation n'avait été saisie que par 1 613 entreprises (dont 531 dossiers industriels) depuis sa création, malgré l'efficacité du dispositif : 75,1% des saisines s'achèvent par une médiation « réussie » (81,6% dans le secteur industriel).

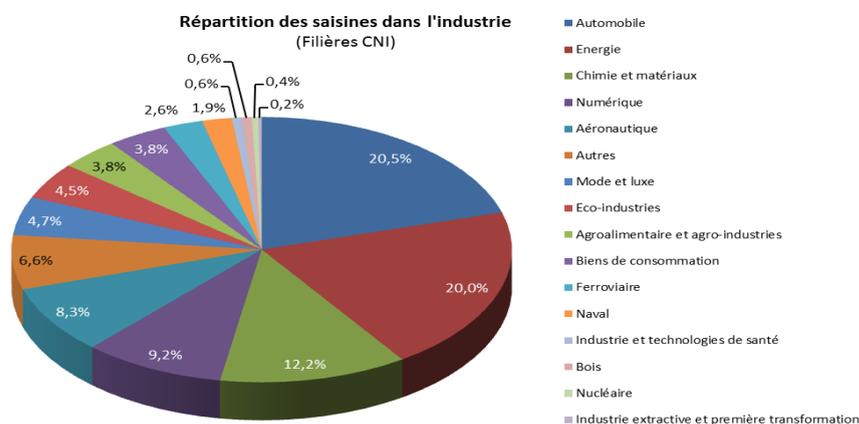


Figure 29 - Répartition par filière des 531 dossiers industriels traités par la médiation interentreprises

Par ailleurs, soulignons que **la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation devrait permettre une amélioration de cette situation** : elle met en place en cas de non-respect des délais de paiement un régime de sanctions administratives en remplacement des sanctions pénales et civiles actuelles, permet de sanctionner les pratiques de contournement de la loi ayant pour objet de retarder le point de départ des délais de paiement («délais cachés»), et systématise les attestations des commissaires aux comptes sur le crédit interentreprises.

Recommandation 10 : déplorant la persistance d'une proportion importante de retards de paiement dans l'industrie, le groupe recommande unanimement aux pouvoirs publics de faire preuve de détermination dans l'usage des nouvelles sanctions administratives permises par la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Par ailleurs, la connaissance du dispositif de la médiation inter-entreprises doit être améliorée : celui-ci est rapide et efficace (taux de médiations réussies de plus de 80%) mais encore trop peu utilisé.

Enfin, le groupe de travail **insiste sur les difficultés que créent pour les entreprises les retards de paiement dans la commande publique**. Si l'Etat a amélioré sensiblement ses délais de paiement ces dernières années (notamment dans le domaine militaire), 3 foyers de clientèles publiques concentrent encore de longs délais de paiement : les hôpitaux publics, certaines grandes entreprises publiques et les collectivités territoriales.

Pour faciliter le financement de court terme des entreprises concernées par la commande publique, **Bpifrance propose un crédit de trésorerie d'un an par mobilisation des créances de l'État** (gamme

⁵⁶ Le cas de l'Allemagne est cependant singulier en Europe. Les comparaisons internationales montrent que la France se situe dans la moyenne européenne en termes de retards de paiements.

« avance+ »), des collectivités et des grands donneurs d'ordres privés. Environ 7 000 entreprises ont bénéficié de ce dispositif en 2013, pour un montant total de 7,8 Md€ d'encours. En 2013, 27% du montant des nouveaux prêts ont été accordé à l'industrie, essentiellement à destination de PME et dans une moindre mesure de TPE.

Néanmoins, **le groupe regrette que la mobilisation de créances sur des marchés publics, qui présente un coût pour l'entreprise, soit souvent nécessaire pour pallier les retards de paiements importants de l'administration ou des collectivités territoriales.**

.....
Recommandation 11 : concernant les retards de paiements liés à la commande publique, le groupe propose d'examiner la possibilité de faire évoluer le dispositif Bpifrance de mobilisation de créances de la manière suivante :

- maintien du mécanisme de mobilisation de créance pour la durée légale de délai de paiement, le coût associé (intérêts) restant à la charge de l'entreprise
- au-delà de cette durée, la charge du coût du crédit revient au client public, puisque ce service est alors utilisé par l'entreprise pour palier un retard de paiement

Bpifrance a indiqué que cette recommandation pouvait être complexe opérationnellement à mettre en œuvre pour des raisons techniques (évolution nécessaire du système d'information).

.....

Financement de l'export : pour les entreprises industrielles, le développement d'activités d'exportation accroît le besoin de financement de court et moyen terme

De nouveaux besoins de financement apparaissent lors du développement d'activité d'export

L'appareil exportateur français apparaît très concentré et stable : d'après l'INSEE, environ 300 000 entreprises exportent, réalisant un chiffre d'affaire à l'export de plus de 500 Md€. Ces entreprises sont à 99% des TPE ou PME, mais 83% du CA à l'export est réalisé par moins de 1% des exportateurs, qui sont exclusivement des ETI ou des grandes entreprises. La majorité des entreprises exportatrices sont industrielles, et les données Eurostat indiquent que le développement de telles activités a un impact positif sur l'emploi et que les entreprises implantées à l'étranger sont plus performantes que les autres. La question du financement des activités d'export est donc essentielle pour notre industrie.

Le développement de telles activités comporte des risques spécifiques : risques juridiques et politiques liés au caractère international de l'activité, risque de change pour l'exportateur lorsque les opérations sont effectuées en devises.

Par ailleurs, pour ces entreprises, **aux besoins de financement standards s'ajoutent des besoins résultant des démarches particulières aux activités d'exportation**, pour couvrir notamment :

- la nouvelle organisation commerciale de l'entreprise ;
- les investissements en prospection, en moyens humains (recrutement), et l'éventuelle adaptation des produits existants pour s'adapter aux normes applicables dans le pays cible ;
- l'augmentation des stocks afin de satisfaire au mieux les futurs clients étrangers ;
- l'augmentation du crédit client, étant donné que les clients étrangers paient rarement au comptant lors de la passation de la commande.

Concernant le dernier point, un rapport de l'Observatoire des délais de paiement⁵⁷ a montré que les **entreprises exportatrices connaissent des délais de paiement clients en moyenne supérieures de 10 jours à ceux des entreprises non exportatrices**. Dans l'industrie manufacturière, les entreprises exportatrices ont ainsi un solde commercial supérieur de 2 jours (14,4 jours de CA) par rapport aux entreprises non exportatrices (12,4 jours).

Ce même rapport montre néanmoins qu'en dépit des contraintes liées à l'éloignement et aux spécificités de leurs marchés, **les exportateurs préservent largement leur équilibre financier** (en termes de ratios d'endettement et de trésorerie). La raison en est que ces entreprises mobilisent plus fortement que les autres les différents outils facilitant la gestion de la trésorerie : affacturage⁵⁸, escompte commercial, crédit acheteur, crédit à l'exportation. On notera que la mobilisation du poste client export peut s'avérer plus difficile que pour les clients locaux, en raison de spécificités juridiques et d'un risque accru.

D'une manière générale, l'offre privée des banques françaises présente une couverture relativement exhaustive des besoins de financement et de caution, sauf pour la prospection. Sur ce dernier point, des dispositifs publics ont été mis en place.

Les aides publiques à l'export se sont restructurées en 2013

Concernant l'intervention publique en matière d'aide au financement à l'export, celle-ci a été rationalisée depuis mai 2013 sur la base du label « **Bpifrance export** », fondé sur un partenariat entre Bpifrance, Coface et Ubifrance. Les outils publics d'aide à l'export sont aujourd'hui structurés de la manière suivante :

- La phase de **prospection sur les marchés internationaux** est couverte par
 - i) un accompagnement d'Ubifrance en vue d'explorer l'ouverture de nouveaux marchés, de dynamiser les réseaux de l'entreprise et d'accroître la visibilité de l'entreprise
 - ii) l'assurance prospection de la Coface qui avance les dépenses de prospection de l'entreprise
- La phase de **financement du développement international** est assurée par
 - i) Bpifrance qui propose dorénavant un seul produit, le « prêt export »⁵⁹
 - ii) la Coface qui permet de garantir des cautions et des préfinancements sur des contrats exports accordés par des banques
- La phase de **déroulement du projet export** est sécurisée par la Coface qui peut couvrir les risques d'interruption de contrat et de non remboursement du crédit consenti à l'acheteur (assurance-crédit) mais également le risque de fluctuation de change avec une extension à la période de négociation du contrat (assurance change)
- La phase de **consolidation du projet export** voit l'intervention
 - i) d'Ubifrance qui favorise un accompagnement de l'implantation de l'entreprise à l'étranger
 - ii) la Coface qui propose une protection contre les risques politiques (assurance investissement)
 - iii) Bpifrance qui garantit les apports en fonds propres d'une société mère à sa filiale étrangère (hors UE).

⁵⁷ Rapport sur la situation des entreprises exportatrices face aux dispositions de la loi LME sur les délais de paiement, Observatoire des délais de paiement, juillet 2013

⁵⁸ même si celui-ci est déjà très utilisé par l'ensemble des entreprises industrielles, qu'elles soient exportatrices ou non

⁵⁹ Le prêt export proposé par Bpifrance a remplacé le prêt pour l'export, le contrat de développement international et le contrat de développement participatif d'Oséo en septembre 2013 ; il est le produit unique de financement à l'exportation pour les PME et les ETI ; d'un montant compris entre 30 000 euros et 3 M€, il est accordé en complément d'un prêt bancaire pour les montants supérieurs à 150 000 € ; il a permis à 104 entreprises d'en bénéficier en 2013 ce qui représente 44 M€ d'investissement sur les 4 mois. La cible pour 2014 est de permettre 250 M€ d'investissement.

D'autres évolutions du dispositif public d'aides à l'export sont en cours

Le dispositif décrit ci-dessus est progressivement complété : une nouvelle offre de Bpifrance concernant la mobilisation des créances nées à l'étranger a été lancée très récemment, et un nouveau produit de crédit acheteur pour les petits tickets export est actuellement à l'étude.

Ainsi, **une extension de l'offre de mobilisation de créances « avance + » de Bpifrance aux créances nées à l'étranger** (pour les grands donneurs d'ordre) **a été lancée en octobre 2014**. Ce produit, appelé « Avance+ Export » permet aux entreprises de bénéficier de lignes de trésorerie sur la base de la part du chiffre d'affaire export qu'elles confient à Bpifrance (les créances sont cédées à Bpifrance comme collatéral, après contrôle de la solvabilité du client par l'assureur-crédit partenaire).

Ce produit se distingue de l'affacturage classique par le fait que l'entreprise peut choisir de ne céder qu'une partie de ses créances à Bpifrance (un factor demande généralement l'intégralité du flux), et par une gestion plus souple des créances les plus anciennes (qu'un factor a tendance à définancer et à restituer à l'entreprise).

Pour ce produit, proposé uniquement pour les créances en euro, le potentiel de marché de Bpifrance peut être estimé à environ 2 Md€⁶⁰. Les PME et ETI de l'industrie manufacturière en seront les premières bénéficiaires, puisqu'elles représentent 53% des exportations de biens et services des PME/ETI en valeur (et 35% en nombre d'entreprises exportatrices⁶¹). **Le groupe de travail se réjouit de la mise en place de ce produit, qui devrait également avoir un effet bénéfique sur les délais de paiement** (les entreprises exportatrices souffrant souvent de retards de paiement de la part de leurs clients étrangers, elles ont tendance à répercuter ces délais sur leurs propres fournisseurs).

En parallèle, une réflexion est en cours pour la **mise en place d'un mécanisme de prêteur direct en « crédit acheteur » pour les petits tickets à l'export**⁶². L'idée est que les entreprises exportatrices françaises puissent proposer à leurs clients étrangers un crédit Bpifrance leur permettant de financer leurs achats. Assez répandu pour les projets d'envergure (dans le nucléaire ou le ferroviaire par exemple), ce type de financement reste aujourd'hui relativement peu accessible aux PME et ETI, les banques privées s'en étant désengagées fortement depuis la crise de 2008 (les petits tickets sont peu rentables, et l'activité a un impact important sur leurs ratios prudentiels).

Bpifrance pourrait ainsi se positionner en intervenant seule sur les tickets entre 3 et 15M€ (avec une garantie publique assurée par la Coface), et en cofinancement sur des tickets plus gros. Cette offre, qui doit rester simple car dédiée aux PME, concernerait uniquement les transactions en euros et pourrait être commercialisée au début de l'année 2015.

Le groupe de travail considère que ces produits viennent utilement compléter le dispositif d'accompagnement à l'export de Bpifrance, qui couvre la quasi-totalité des besoins des entreprises.

Toutefois, le périmètre envisagé pour ces deux produits concerne aujourd'hui uniquement les exportations facturées en euros. Le groupe estime que **la question de l'extension de ces produits au financement de l'export en devises étrangères, en particulier le dollar, devrait être envisagée**. En effet, malgré la complexité d'une telle évolution (respect des contraintes communautaires, couverture des risques, etc.), il semble que le marché soit défaillant sur ce point, les banques proposant peu ce type de produits depuis la crise (celle-ci ayant engendré à l'époque une forte restriction de l'accès au dollar).

⁶⁰ le volume annuel des exportations des PME/ETI facturées en euros est de 175Md€. La demande potentielle pour ce type de produit pourrait être d'environ 25% de ce montant, dont 5% reviendrait à Bpifrance.

⁶¹ Source : Douanes, Insee

⁶² Le principe d'un tel produit a été évoqué par le Ministre de l'Economie dans un communiqué de presse du 14 février 2014.

.....
Recommandation 12 : étudier l'extension des différents produits d'accompagnement à l'export proposés par Bpifrance (en particulier « avance+ export » et le futur crédit acheteur) au financement de contrats en devises étrangères (dans un premier temps en dollar).
.....

Enfin, **des inquiétudes sont exprimées par le groupe de travail au sujet de l'assurance prospection Coface** : cette assurance contre le risque d'échec des actions de prospection à l'étranger (avance remboursable) a connu une forte montée en puissance au cours des dernières années (5 574 bénéficiaires fin 2008 ; 11 400 en mars 2014), et face à l'augmentation de son coût (52 M€ en 2009 à 105,5 M€ en 2014), une réforme est actuellement à l'étude, consistant à réduire le périmètre des dépenses éligibles à cette assurance.

.....
Recommandation 13 : la diminution du périmètre de l'assurance prospection actuellement à l'étude devrait faire l'objet d'une consultation large des représentants des entreprises, afin de conserver dans le dispositif les dépenses les plus utiles pour les PME et ETI industrielles.
.....

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Constat du groupe de travail

A la lumière des différents éléments présentés dans ce chapitre, le GT CNI considère, comme la grande majorité des personnalités auditionnées, **que la dégradation de la rentabilité du secteur industriel depuis plusieurs années est un facteur important d'explication des problèmes de financement rencontrés par les entreprises industrielles**. Le niveau de marge insuffisant de ces entreprises induit en effet :

- une **limitation de leur capacité d'autofinancement**, augmentant leur dépendance aux financements externes ;
- une **réduction de leur accès au financement bancaire**, les établissements de crédit s'appuyant sur des ratios de rentabilité et le flux de trésorerie pour leurs décisions d'octroi de prêt ;

Enfin, fragilisées par leurs faibles marges, les entreprises peuvent adopter des stratégies d'investissements prudentes (renouvellement des capacités de production) au détriment de stratégies plus offensives (extension des capacités ou développement de nouveaux produits).

Les réductions de charges annoncées dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité, ainsi que la diminution des impôts pesant sur la production (suppression de la C3S), accompagnées d'une évolution des salaires compatible avec l'évolution de la productivité et de la croissance économique, devraient permettre un rétablissement progressif des marges des entreprises industrielles.

Recommandation 1

Le Premier Ministre a annoncé dans son discours de politique générale d'avril 2014 sa volonté de réduire l'impôt sur les sociétés, à 28% contre 33% actuellement, à horizon 2020 avec une première étape en 2017.

Afin d'inciter les entreprises, industrielles en particulier, à investir davantage, **le GT CNI recommande que la première étape à mettre en œuvre rapidement de cette baisse de l'IS porte prioritairement sur les bénéficiaires réinvestis** (par exemple en introduisant un taux différencié inférieur au taux nominal pour la part du résultat mis en réserve et effectivement réinvesti par l'entreprise dans une durée déterminée).

Un ciblage sur les PME voire les ETI de cette baisse d'impôt semble également souhaitable, celles-ci étant les entreprises les plus susceptibles de rencontrer des difficultés d'accès au financement et donc celles pour lesquelles un accroissement de l'autofinancement est indispensable.

La mise en œuvre de ces mesures, qui devront rester simples, devra être précédée d'une étude d'impact sur les PMI/ETI de l'industrie.

Recommandation 2

Afin de compléter les sources d'informations relatives au phénomène d'autocensure, aujourd'hui mal appréhendé, **le groupe de travail propose de prolonger l'enquête de la Banque de France relative à l'accès au crédit des entreprises, qui fait aujourd'hui référence, par des questions portant sur l'autocensure**. La Banque de France a indiqué au groupe avoir engagé une réflexion sur le sujet, qui devrait aboutir dans les mois à venir.

Recommandation 3

Dans le cadre de la réforme en cours du droit des entreprises en difficulté, et afin d'introduire une plus grande adaptabilité à la diversité des situations et de faciliter l'accès au financement bancaire de certaines entreprises, **le groupe suggère d'introduire dans le droit la possibilité pour des cas particuliers de modifier, avec l'ensemble des parties prenantes, l'ordre de priorités des créanciers de l'entreprise**.

Recommandation 4

Le financement sur stock des entreprises, sur le modèle allemand, est une pratique qui pourrait améliorer l'accès au crédit de trésorerie pour l'industrie. Ce type d'outil est déjà proposé par quelques banques françaises, mais reste très peu développé, essentiellement en raison de problèmes juridique.

Le groupe recommande que la loi « activité » en préparation au Ministère de l'Economie lève les obstacles juridiques au développement du financement sur stocks : en particulier en clarifiant le régime juridique de la garantie (simplification ou suppression du régime du gage sur stocks du code du commerce), voire en la rendant opposable à la procédure collective

Recommandation 5

Le groupe de travail considère que l'établissement d'une relation de confiance et de proximité dans la durée entre le chef d'entreprise et ses banques est indispensable pour le bon fonctionnement du financement de l'industrie. Trois axes de progrès sont en particulier identifiés par le groupe de travail :

- **Améliorer la connaissance sectorielle de l'industrie par les banques.** Outre le développement de centres d'expertise sectorielle internes aux banques, les fédérations professionnelles peuvent y contribuer par l'élaboration et la diffusion de documents d'informations et de conjonctures.
- **Améliorer la compréhension par les chefs d'entreprise des mécanismes de financement, et en particulier des outils d'analyse financière utilisés par les banques.** La diffusion la plus large possible de guides spécifiques (comme le « *vade-mecum du financement des entreprises* » élaboré par le CSF Nucléaire, ou le guide « *chefs d'entreprises, facilitez vos relations avec les banques* » de la Médiation du Crédit) est un premier pas. Le groupe considère que les experts comptables doivent également assurer un rôle accru de conseil et de pédagogie auprès des chefs d'entreprise sur ces sujets.
- **Nouer un dialogue transparent et régulier entre la banque et les entreprises.** La tenue d'échanges *à minima* semestriels, sur la base des résultats et des prévisions de l'entreprise, permet d'offrir à la banque une visibilité sur l'activité de l'entreprise. Inversement, tout refus d'octroi de crédit à l'entreprise devrait être expliqué et motivé par le chargé d'affaires lors d'un entretien. Ce message devrait être relayé d'une part auprès des responsables clientèles des réseaux bancaires à travers la communication interne de ces établissements, et d'autre part au sein des entreprises, notamment les TPE et PME, par les fédérations professionnelles.

Enfin, outre ces actions visant à l'amélioration « en amont » de la relation entre banques et entreprises industrielles, la résolution des conflits « en aval » est aujourd'hui grandement facilitée par le dispositif de la médiation du crédit (pour laquelle le taux de médiation réussie dans l'industrie est de 68%), qui doit être pérennisé.

Recommandation 6

Dans le cadre de la semaine de l'industrie, organiser systématiquement avec les partenaires bancaires et les experts comptables des tables rondes dédiées au financement de l'industrie, en accordant une place importante à des témoignages de chefs d'entreprises.

Recommandation 7

Dans le cadre des échanges entre partenaires sociaux sur l'épargne salariale, **étudier les moyens de développer des « FCP PME » accessibles à l'épargne salariale, notamment au PERCO, et dédiés à l'industrie.**

Un seuil minimal de deux tiers des actifs de ces FCP pourraient être investi dans des outils de financement des PME ou ETI (le tiers restant pouvant être investi dans des FCP classiques ou produits monétaires pour

en assurer la liquidité). Les obligations pourraient être éligibles à ces FCP, afin de contribuer au développement de ce mode de financement pour les PME.

Recommandation 8

Afin de permettre l'accès au financement obligataire des PME et petites ETI, pour des tickets inférieurs à 20M€ (trop petits pour attirer les investisseurs institutionnels), **soutenir le développement de fonds obligataires mutualisés, en engageant une réflexion sur les freins actuels au succès de ces dispositifs.**

Le groupe de travail se félicite de la mobilisation de la place de Paris sur ces questions. Il invite les acteurs de la place à poursuivre leurs réflexions et à suivre la mise en œuvre de leurs propositions.

Recommandation 9

Le groupe de travail recommande que les prêts de développements de Bpifrance, qui sont particulièrement adaptés à l'industrie pour le financement de leurs investissements immatériels, voient leur volume doubler d'ici à 2017 pour atteindre une distribution annuelle de 2,5Md€ (soit près de 40% de sa production de crédit moyen-long terme), conformément aux engagements annoncés dans le plan stratégique Bpifrance 2014-2017.

Recommandation 10

Déplorant la persistance d'une proportion importante de retards de paiement dans l'industrie, **le groupe recommande unanimement aux pouvoirs publics de faire preuve de détermination dans l'usage des nouvelles sanctions administratives** permises par la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Par ailleurs, **la connaissance du dispositif de la médiation inter-entreprises doit être améliorée** : celui-ci est rapide et efficace (taux de médiations réussies de plus de 80%) mais encore trop peu utilisé.

Recommandation 11

Concernant les retards de paiements liés à la commande publique, **le groupe propose d'examiner la possibilité de faire évoluer le dispositif Bpifrance de mobilisation de créances** de la manière suivante :

- maintien du mécanisme de mobilisation de créance pour la durée légale de délai de paiement, le coût associé (intérêts) restant à la charge de l'entreprise
- au-delà de cette durée, la charge du coût du crédit revient au client public, puisque ce service est alors utilisé par l'entreprise pour palier un retard de paiement

Bpifrance a indiqué que cette recommandation pouvait être complexe opérationnellement à mettre en œuvre, pour des raisons techniques (évolution nécessaire du système d'information).

Recommandation 12

Etudier l'extension des différents produits d'accompagnement à l'export proposés par Bpifrance (en particulier « avance+ export » et le futur crédit acheteur) **au financement de contrats en devises étrangères** (dans un premier temps en dollar).

Recommandation 13

La diminution du périmètre de l'assurance prospection actuellement à l'étude devrait faire l'objet d'une consultation large des représentants des entreprises, afin de conserver dans le dispositif les dépenses les plus utiles pour les PME industrielles.

OBSERVATIONS DE LA CGT

Observations de la CGT sur le rapport du groupe de travail du CNI sur le financement des entreprises industrielles

Le rapport du Conseil national de l'Industrie sur le financement des entreprises industrielles résulte d'échanges nourris et d'un travail de synthèse dont il convient de souligner la qualité et l'intérêt.

Néanmoins, la CGT ne saurait souscrire au diagnostic qui sert de fil conducteur au rapport, et qui met l'accent, pour expliquer les difficultés de l'industrie française, sur les facteurs liés à la rentabilité des entreprises et au coût du travail. Selon le rapport, toutes les mesures destinées à améliorer le financement des entreprises industrielles devraient dès lors s'organiser autour d'un objectif : la restauration de leurs marges. Les données disponibles sur longue période ne nous semblent pas valider cette analyse. Elles indiquent que l'investissement des entreprises est en relation directe avec l'évolution de la demande, beaucoup plus qu'avec celle du taux de marge. C'est ce que confirme, par exemple, la note de conjoncture de l'INSEE parue en décembre dernier. De fait, sur longue période, l'évolution du taux de marge des sociétés non financières dans leur ensemble a connu quatre phases : un recul jusqu'au début des années quatre-vingt ; une remontée forte et rapide qui l'a porté à un niveau historiquement élevé à partir de 1990 ; un maintien à ce niveau jusqu'à la « grande récession » de 2008 ; et une nette dégradation au cours de cette récession. Comme l'indique le rapport, l'évolution plus défavorable qu'on observe dans l'industrie à partir des années 2000-2002 s'explique pour l'essentiel par la dégradation des prix relatifs entre l'industrie et les services et par l'appréciation du taux de change de l'euro.

L'ensemble de ces considérations confirme, à nos yeux, que la perte de compétitivité de l'industrie française ne s'explique pas par un excès de coût du travail mais qu'elle résulte pour l'essentiel de deux composantes :

- une composante structurelle, l'insuffisance de la compétitivité hors coût ;
- une composante conjoncturelle, consécutive à la récession de 2008-2009 et aux politiques de compression de la demande qui ont été menées par la suite dans la zone euro.

Nous considérons donc, contrairement à l'orientation générale du rapport, que la priorité devrait être donnée à une baisse du coût du capital dégageant des ressources pour le renforcement de l'emploi qualifié et de la recherche, plutôt qu'à la restauration de la rentabilité des entreprises via l'augmentation des aides publiques et de nouvelles réductions des prélèvements publics et sociaux.

Le rapport rappelle d'ailleurs, à juste titre, que l'effort accru d'innovation nécessaire à l'amélioration de la compétitivité hors prix de l'économie française passe par un effort accru de formation de la main-d'œuvre.

En résumé, nous ne souscrivons pas au constat énoncé la fin de la première partie du rapport ; en ce qui concerne la recommandation n° 1, nous sommes favorables à une modulation de l'impôt sur les sociétés en fonction de la politique d'emploi et de formation des entreprises (c'est-à-dire de critères plus précis que la seule part des bénéfices réinvestis), et nous sommes opposés à ce que cette modulation s'applique sur la base d'une réduction globale du prélèvement opéré par l'IS.

Nous ne souscrivons pas non plus à la recommandation n° 3 tendant à modifier l'ordre de priorité des créanciers en cas de faillite car nous considérons, à l'opposé des principes qui ont inspiré l'accord interprofessionnel de janvier 2013 et la loi dite de « sécurisation de l'emploi », que la prévention et le règlement des difficultés des entreprises devraient reposer sur une mobilisation des ressources financières des entreprises et du système bancaire en vue de favoriser en priorité la sécurisation des emplois et de la

formation des travailleurs, et sur un renforcement des pouvoirs, dans ces domaines, des salariés et de leurs représentants (comités d'entreprise).

La CGT ne partage pas l'enthousiasme du groupe pour le crédit d'impôt recherche, dont l'efficacité est contredite par l'insuffisance de l'effort de recherche et de développement dans le secteur privé en France. Dès lors que la recherche est considérée comme une forme d'investissement, l'instrument pertinent pour encourager son développement ne consiste pas, à notre sens, en des incitations fiscales mais en un accès facilité aux crédits bancaires.

Nous souhaitons également rappeler que l'utilisation de l'épargne salariale en vue du renforcement des fonds propres des PME rencontre nécessairement des limites, liées en particulier aux règles de sécurité qui doivent encadrer le placement de cette épargne. D'autres moyens pourraient être mis en œuvre pour orienter l'épargne populaire vers le financement de l'industrie : la CGT propose ainsi la création d'un livret d'épargne industrie.

Ce désaccord avec la logique d'ensemble des mesures préconisées n'empêche pas la CGT de mesurer l'intérêt des riches éléments d'information que contient le rapport, par exemple en ce qui concerne les inconvénients des normes de rentabilité associées à l'intervention des fonds d'investissement en capital.

Nous partageons également l'idée, affirmée avec force dans le rapport, qu'un rôle irremplaçable dans le financement de l'industrie revient au système bancaire, qui doit maintenir une capacité appropriée de prêt aux entreprises malgré les évolutions réglementaires en cours. La tendance à la « désintermédiation » du financement de l'économie nous semble lourde de menaces à la lumière des événements observés ces dernières années, et nous considérons donc qu'il serait extrêmement dangereux d'encourager encore davantage le recours des PME au marché obligataire. Nous soutenons, en revanche, la demande d'une enquête de la Banque de France sur l'« autocensure » qui conduit les PME à renoncer par avance à formuler des demandes de crédit à leur banque (recommandation 2). Nous approuvons également les dispositions proposées pour permettre l'établissement de liens de confiance et de proximité dans la durée entre les entreprises et les banques (recommandation 5), et nous partageons l'appréciation positive portée par le rapport sur l'action de la Médiation du crédit. Nous souhaitons également, depuis la création de cette institution, que BPI France voie renforcés ses moyens d'intervenir en faveur du financement des PME, en coopération avec les banques commerciales, particulièrement dans le financement de l'immatériel. Bien au-delà d'un simple remède à telle ou telle « défaillance du marché », nous demandons que le rôle de la BPI soit élargi jusqu'à faire d'un véritable pôle financier public un outil efficace pour inciter l'ensemble du système financier à financer l'économie réelle et l'emploi.

Nous sommes sensibles à l'attention portée par le rapport aux efforts qui doivent être accomplis pour alléger la charge que les délais de paiement excessifs font peser sur les petites et moyennes entreprises mais nous mettons en garde contre toute tentation de stigmatiser, en la matière, les collectivités territoriales. Ce sont les politiques de restrictions budgétaires qui expliquent leurs difficultés financières actuelles, aggravées par le choix de privatiser le Crédit local de France qui a conduit à la faillite de Dexia et à la destruction du dispositif de financement de leurs investissements.

Nous nous félicitons que le rapport mentionne la contribution que la politique monétaire devrait apporter à la revitalisation de l'industrie européenne. Pour rendre possible une croissance équilibrée à long terme, il sera en effet indispensable de résorber l'écart entre le coût moyen apparent du crédit aux entreprises industrielles (3,9 % selon le rapport, soit, compte tenu des anticipations d'inflation, un coût réel compris entre 3 et 4 %) et les perspectives de croissance de l'économie (1,5 % en France en 2015, 1,7 % dans la zone euro selon la Commission européenne). L'expérience a montré que l'injection de liquidités sur le marché monétaire, sans conditionnalité ni contrôles, ne suffit pas à répondre à cette nécessité. La mise en place de *Targeted Long Term Refinancing Operations*, décidée le 5 juin par le Conseil des gouverneurs de la BCE en vue d'orienter conditionnellement les crédits bancaires vers le financement des entreprises témoigne d'une



prise de conscience de la nécessité d'introduire une nouvelle forme de sélectivité dans la politique monétaire. Cependant, pour la CGT, cette sélectivité devrait être orientée de façon explicite vers le financement de projets répondant à des critères précis en matière économique (création de valeur ajoutée dans les territoires), sociale (emploi, formation) et écologique (économies d'énergie et de ressources naturelles).

Dans ce domaine comme dans l'ensemble de ceux qui touchent au financement des entreprises, une action efficace exigerait, selon nous, un renforcement des pouvoirs d'initiative et de contrôle des salariés et de leurs représentants.

ANNEXE 1 : LETTRE DE MISSION



Le Ministre de l'Économie et des Finances

Le Ministre du Redressement Productif

Paris, le 5 SEP. 2013

à

Madame la Médiatrice nationale du crédit
aux entreprises

La dégradation de la rentabilité de l'industrie française, soulignée par le rapport Gallois, est particulièrement nette pour les PME de l'industrie manufacturière ; sur la période 2000-2010 cette dégradation apparaît notamment dans la diminution de leur taux de marge, qui est tombé de 22,5 % à 18 % – l'un des plus faibles tous secteurs confondus. Elle apparaît également dans l'évolution de leur taux d'épargne, qui, tout en étant plus cyclique, est en diminution également : de 13,7 % en 2000 à 12,5 % en 2010. Alors qu'il était, au début des années 2000, plus élevé dans l'industrie que dans la plupart des autres secteurs, le taux d'épargne des PME industrielles se situe depuis le milieu des années 2000 assez nettement en-dessous de la moyenne de l'ensemble des PME. Au total la capacité d'autofinancement des entreprises s'est réduite et celles-ci sont encore plus dépendantes du crédit bancaire pour financer leurs investissements. De plus, les fonds propres des entreprises industrielles se sont dangereusement réduits dans beaucoup de PME et leur renforcement devient prioritaire et doit pouvoir s'appuyer sur un ensemble divers de modes de financement (marché, solutions alternatives).

Par ailleurs, l'industrie se caractérise par des cycles longs, qui suggèrent une logique d'investissement « patiente » : cette caractéristique n'est pas toujours compatible avec les objectifs des investissements privés qui obéissent souvent à une logique de court terme. En outre, la refonte de certaines règles prudentielles (Solvency II, Bâle III) pourrait éloigner certaines masses financières des actions et des obligations, donc notamment du financement long de l'industrie. Le financement en fonds propres des entreprises industrielles, en particulier les plus jeunes et les PME, peut s'en trouver affecté.

Madame Jeanne-Marie PROST
Médiatrice du crédit aux entreprises
98-102 RUE DE RICHELIEU
75002 Paris

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de constituer un groupe de travail au sein du Conseil National de l'Industrie (CNI) visant à :

- partager un diagnostic sur les besoins de financement secteur par secteur et outil par outil, tant en fonds de roulement que pour des investissements ;
- analyser les freins qui entravent le financement de l'industrie par les banques ;
- identifier les moyens d'assurer des financements stables et de long terme pour les entreprises (développement d'un capital investissement plus patient, implication des industriels au capital investissement, financement obligataire, etc.) et de fournir aux entreprises des solutions à leurs besoins de crédit à court-terme ;
- proposer des solutions communes à mettre en œuvre à brève échéance et sur le long terme, dans la perspective du renforcement des grandes filières industrielles.

Le groupe de travail étudiera notamment les modalités souhaitables d'intervention de la Banque Publique d'Investissement qui pourraient améliorer l'accès de l'industrie au financement bancaire, ainsi que les conditions nécessaires à une mobilisation des banques auprès de l'industrie française.

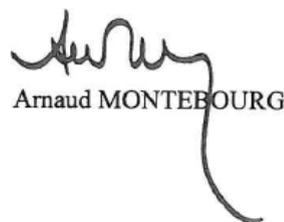
Une approche plus fine des besoins en fonds propres des entreprises industrielles mérite d'être faite, afin que le GT puisse apprécier les initiatives menées pour diversifier leurs modes de financement (marché, solutions alternatives) et se prononcer sur les différents travaux engagés pour drainer davantage de masse financière issue de l'assurance vie vers l'industrie.

Compte tenu de votre grande connaissance de ces problématiques, et du rôle qui est le vôtre, nous avons souhaité, en accord avec le Vice-président du CNI, vous confier le pilotage de ce groupe. Vous veillerez à vous entourer de toutes les parties prenantes, tout particulièrement de dirigeants de PME industrielles, de la BPI, des partenaires sociaux et des fédérations professionnelles, des représentants de réseaux bancaires et d'apporteurs de financements alternatifs.

Pour mener à bien vos travaux et les rapporter, vous bénéficierez de l'appui des administrations, notamment de la DGCIS et la DG Trésor. Nous souhaitons que les premières conclusions de votre GT puissent être versées au rapport annuel 2013 du Conseil National de l'Industrie.



Pierre MOSCOVICI



Arnaud MONTEBOURG

ANNEXE 2 :

LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL

Syndicats salariés

- M. Serge BRU, CFTC
- M. Denis DURAND, CGT
- M. Alain GIFFARD, CFE-CGC
- Mme Isabelle MARTIN, CFDT

Syndicats employeurs, fédérations professionnelles et réseaux consulaires

- Mme Jennifer BASTARD, CGPME
- M. Nicolas CHILOFF, CCI France
- M. Jérôme FRANTZ, FIM
- M. Patrick GERION, GFI
- M. Frédéric GRIVOT, CGPME
- M. Philippe GOEBEL, UIC
- M. Daniel MARINI, UIC,
- M. Vincent MOULIN-WRIGHT, GFI
- Mme Florence RICAUD, UIC
- M. Éric THIERCELIN, GFI

Entreprises

- M. Patrice BERRANGER, Pacte PME
- M. Jean-Louis BRAYER, Diverchim
- M. Michel DUMONT, Le Bronze Industriel
- M. Gilbert GRALL, Poclairn Hydraulics
- M. Éric LOUGE, Initiatives Décoration

Acteurs du financement de l'économie

- M. Pierre BOCQUET, FBF
- M. Arnaud DE BRESSON, Paris Europlace
- M. Vincent DAUFFY, BPI France
- M. Thomas GALLORO, IdF Capital
- M. Franck ONIGA, BPCE
- M. Paul PERPERE, AFIC

Administration

- M. Jean BOISSINOT, DG Trésor
- M. Guillaume FERRERO, DG Trésor
- M. Mathieu MOREL, Conseil Général de l'Économie
- Mme Jeanne-Marie PROST, Médiatrice Nationale du Crédit
- M. Sébastien RASPILLER, DG Trésor
- Mme Marie-Laure WYSS, DGCIS

ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Séance du 22 novembre 2013

- M. Claude PIOT, directeur des entreprises de la Banque de France

Séance du 6 décembre 2013

- M. Vincent DAUFY, directeur du financement de BPI France

Séance du 10 janvier 2014

- Mme Dorothee KOHLER, Kohler Consulting & Coaching
- M. Jean-Daniel WEISZ, Kohler Consulting & Coaching
- M. Patrice BERRANGER, Vice-président de Magellium

Séance du 31 janvier 2014

- M. François MOURY, directeur du pôle agro-alimentaire du Crédit Agricole
- M. Denis LAPLANE, directeur du marché des entreprises de BNP Paribas

Séance du 12 février 2014

- M. Pierre MEHAIGNERIE, maire de Vitré
- M. Louis GALLOIS, Commissaire Général à l'Investissement

Séance du 7 mars 2014

- M. Michel DUMONT, président du Bronze Industriel
- M. Nicolas DUFOURCQ, directeur général de BPI France

Séance du 28 mars 2014

- M. Louis GODRON, président de l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance

Séance du 11 avril 2014

- M. Thierry GIAMI, conseiller du directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, président de l'Observatoire du financement des entreprises par le marché

Séance du 30 avril 2014

- M. Laurent BATAILLE, président de Poclairn Hydraulics et M. Gilbert GRALL, directeur financier
- M. Xavier MORENO, président d'ASTORG Partners

Séance du 16 mai 2014

- M. Olivier CASANOVA, directeur financier de Tereos, membre de Paris Europlace

Séance du 6 juin 2014 : séance d'examen du projet de rapport intermédiaire

Séance du 26 septembre 2014

- M. Jacques FOURNIER, directeur général des statistiques de la Banque de France

Séance du 24 octobre 2014 : séance d'examen du projet de rapport final

ANNEXE 4 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES OU CONSULTEES

Économistes

- M. Jean-Paul BETBEZE, président de Betbeze-Conseil
- M. Laurent BIGORGNE, directeur de l'Institut Montaigne
- M. Paul CHAMPSAUR, directeur de l'autorité de la statistique publique
- M. Didier FERRAND, directeur général de COE-Rexecode
- M. Emmanuel LEPRINCE, directeur général de PACTE PME
- M. Jean-François OUVRARD, directeur des études de COE-Rexecode

Personnalités politiques

- Mme Karine BERGER, députée des Hautes-Alpes
- M. Martial BOURQUIN, sénateur du Doubs

Représentants des acteurs du financement des entreprises industrielles

- M. Philippe ALTER, président, Investeam
- Mme Marie-Anne BARBAT LAYANI, directrice générale de la Fédération Bancaire Française
- M. Philippe BRASSAC, secrétaire général de la fédération nationale du Crédit Agricole
- M. Christophe DE CHARRY, directeur développement et marketing d'EUROGAGE
- M. Frank ELOY, membre du directoire de la Saar Landersbank
- M. Bertrand FOLLINET, associé à Entrepreneur Venture
- M. Éric FOREST, président directeur général d'ENTERNEXT
- M. Michel LUCAS, président du groupe Crédit-Mutuel
- M. Alain PHILBERT, président du GIAC
- M. Fabrice SOLER, directeur, AUXIGA

Entreprises industrielles

- M. André Michel BALLESTER, CEO du groupe SORIN
- M. Bernard CHARLES, directeur général, Dassault Systems
- M. Thibault DE TERSANT, directeur général adjoint aux affaires financières, Dassault Systems
- M. Quentin MUNIER, Vice-président *Technical Seats*, Zodiac Seats France
- M. Gérard SOULARUE, président de la commission économie et croissance, CCI Ile de France

Institutionnels

- M. François DROUIN, président d'Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc, ancien président directeur général d'OSEO
- M. Thierry GIAMI, conseiller du directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, président de l'Observatoire du financement des entreprises par le marché
- M. Gérard RAMEIX, président de l'Autorité des Marchés Financiers
- M. Luc ROUSSEAU, vice-président du Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies
- M. Grégoire POSTEL-VINAY, chef de la mission stratégie de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services

Représentants des comités stratégiques de filière du CNI

- **CSF nucléaire** : M. Thierry DELEUZE, directeur des investissements d'EDF
- **CSF éco-industries** : M. Olivier DUPONT, président du directoire de Demeter Partners
- **CSF biens de consommation** : M. Jean-Pierre RENAUDIN, président de la fédération de la chaussure
- **CSF aéronautique** : M. Bernard ESPANNET, secrétaire général du comité AERO-PME, GIFAS et M. Jean-Michel ISAAC DOGNIN, directeur général de Finauteuil investissements
- **CSF chimie et matériaux** : M. Daniel MARINI, directeur des affaires économiques et internationales de l'Union des Industries Chimiques
- **CSF alimentaire** : M. Hervé LECESNE, président directeur général de NACTIA et administrateur de l'Association Nationale des Industries Agro-alimentaires
- **CSF mode et luxe** : M. Daniel WERTEL, président de la Fédération du Prêt-à-porter Féminin
- **CSF ferroviaire** : M. Jean-Pierre AUGIER, conseiller financier de la Fédération des Industries Ferroviaires
- **CSF industries extractives et de première transformation** : Mme Claire DE LANGERON, déléguée générale de la Fédération des Minerais, Minéraux Industriels et Métaux Non Ferreux et Mme Catherine TISSOT COLLE, présidente de la Fédération des Minerais, Minéraux Industriels et Métaux Non Ferreux, directrice communication et développement durable du groupe ERAMET
- **CSF Bois** : Mme Emmanuel BOUR-POITRINAL, déléguée générale de France Bois Industries Entreprises et M. Jacques ROLLET, président d'Arbocentre, président du groupe de travail « financement » du CSF

ANNEXE 5 : CONTRIBUTION DE LA FBF SUR LES PRODUITS BANCAIRES DE FINANCEMENT DES STOCKS

Dans le cadre de la finalisation du rapport du CNI (Conseil National de l'Industrie) sur le financement des entreprises industrielles pour l'automne, la FBF a été invitée par Mme Jeanne-Marie Prost à identifier les conditions de développement du financement sur stock (régime du gage sur stock) et de définir une feuille de route pour y parvenir, qui préciserait les éventuelles adaptations réglementaires, juridiques ou autres à mettre en œuvre.

La FBF souhaite faire part des observations suivantes.

* *
*

Positionnement du financement sur stock dans la pratique bancaire

Le gage sur stock est un type de garantie peu utilisé en France. Cela s'explique par l'usage de solutions plus intéressantes pour le client et pour la banque, d'un point de vue pratique, financier, administratif mais aussi juridique. Il est en effet pénalisé par les incertitudes liées à son cadre légal.

Le gage sur stock permettant de garantir un financement pour l'entreprise, apparaît comme un mode de garantie de financement avec de nombreuses contraintes tant pour le client que pour la banque (cf. environnement juridique et réglementaire ci-dessous). Pour le client, cette garantie est perçue comme coûteuse, la procédure longue, surtout si la demande de crédit est urgente (court terme), et nécessite par ailleurs l'accord et la disponibilité de l'entreprise d'autoriser les contrôles réguliers des stocks gagés par une société tierce. Pour la banque, l'intervention d'un tiers paraît tout à fait indispensable pour effectuer les contrôles des stocks gagés et en vérifier leur évolution, sachant que la valeur du gage peut diminuer dans le temps, et même devenir nulle comme l'ont vécu certaines banques, en fonction de la nature du stock concerné.

Ce mode de financement pour la banque est plus complexe à mettre en œuvre que les autres solutions de financement. Le financement sur stock est peu développé et surtout ciblé sur des activités qui s'y prêtent particulièrement (vins, spiritueux...), disposant de stocks contrôlables, pérennes, avec une véritable valeur de marché. Certaines banques précisent qu'elles recourent à cette solution une fois que les autres ont été épuisées : quand il s'agit de financer le besoin en fonds de roulement, il semble être de bon sens d'utiliser en premier lieu la mobilisation du poste clients, et par conséquent la cession de créances Dailly par exemple, y est préférée. La mobilisation du poste clients est plus facile et plus rapide à mettre en place, moins contraignante pour l'entreprise et peut s'accompagner de services notamment dans la cadre de l'affacturage (gestion du poste clients, assurance-crédit...). C'est l'intérêt du client. Le positionnement de cette garantie en solution de dernier ressort fait que des entreprises bénéficiaires du financement sur stock sont souvent en grande difficulté.

Environnement juridique et réglementaire

Il existe deux régimes pour le financement sur stock : le régime de droit commun institué par le code civil et le régime spécial du code de commerce. Ce second régime, plus rigide, est réservé aux établissements de crédit. Il s'agit alors d'un « *gage sans dépossession* » qui implique une procédure lourde avec davantage de contraintes que le « *gage sans dépossession* » de droit commun. Le régime spécial du code de commerce comprend les obligations suivantes :

- Les établissements de crédit ont obligation d'inscrire au registre du greffe du Tribunal de commerce le gage dans les 15 jours à compter de la signature de l'acte de gage.
- Il ne peut couvrir que les engagements du constituant (ex. la société-mère) et non ses filiales.

- Il doit comporter un certain nombre de mentions obligatoires.
- Le droit de rétention n'est pas effectif mais « fictif » inopposable en cas de procédure de sauvegarde, en période d'observation et d'exécution du plan de redressement sauf si le bien objet du gage est compris dans une cession d'activité.
- Le constituant doit reconstituer la garantie en cas de diminution de la valeur des stocks mentionnée dans le contrat de gage (fixée à 20 % de manière arbitraire par le législateur).
- Il ne peut comporter un pacte comissoire (clause par laquelle le créancier se fait consentir le droit de s'approprier le bien gagé) ; il faut avoir recours à une vente judiciaire.

Cette dernière contrainte du régime spécial du code de commerce est particulièrement dissuasive pour les établissements. Toutefois, à supposer qu'il soit admis, le pacte comissoire ne peut être conclu **ni mis en œuvre** après l'ouverture d'une procédure collective : sauvegarde (art. L 622-7 du code de commerce), redressement judiciaire (art. L 631-14) ou liquidation judiciaire (art. L 641-3).

Si cette disposition peut paraître cohérente dans une première approche car elle permet de conserver le patrimoine du débiteur, elle est critiquable par sa généralité. A titre d'exemple, pourquoi faire obstacle à l'exercice d'un pacte comissoire lorsque le débiteur fait l'objet d'une liquidation judiciaire sans poursuite d'activité ? De plus, dans la liquidation judiciaire, un créancier titulaire de sûretés réelles constituées par le débiteur peut, après avoir déclaré sa créance, exercer ses droits de poursuite individuelle si le liquidateur n'a rien entrepris dans le délai de trois mois à compter du jugement d'ouverture de la liquidation.

Ce régime ne nous paraît donc pas favorable aux créanciers car il n'apporte que peu de possibilité de recours.

Compte tenu de ces contraintes, les établissements de crédit ont finalement eu recours au « *gage sans dépossession* » issu du régime du code civil.

Or la jurisprudence récente de la Cour de cassation (arrêt du 19 février 2013 de la Chambre commerciale) est venue remettre en cause cette pratique aux motifs que le gage sur stocks prévu par le code de commerce doit être utilisé par les établissements de crédit puisqu'il leur est réservé, à l'exclusion du régime de droit commun. Si cette jurisprudence perdure, les établissements perdraient la possibilité d'opter pour le régime plus souple du gage sans dépossession de droit commun. Elle met en risque les établissements pour les gages de cette nature qui ont déjà été souscrits et est de nature à les dissuader totalement de recourir à l'avenir au financement sur stock.

La même problématique existe lorsque l'établissement de crédit a recours au gage avec dépossession de droit commun (cf. CA Paris, 26/09/2013) qui procure un droit de rétention effectif lié à la dépossession et qui, par conséquent, est plus sécurisant. Il faut préciser que le gage avec dépossession relève obligatoirement du régime du code civil. La jurisprudence ne permet donc plus aux établissements de crédit d'avoir recours au gage de droit commun (avec ou sans dépossession).

Le modèle allemand évoqué par Michel Dumont, dirigeant du groupe Le Bronze Industriel

Membre du groupe de travail sur le financement des entreprises industrielles au CNI, Michel Dumont a fait part à la FBF de son expérience en Allemagne où il est propriétaire de 2 sites industriels spécialisés dans le cuivre. Une synthèse des échanges est fournie ci-dessous.

Possibilités d'évolutions du financement sur stock

Au vu de ce qui précède, deux solutions sont envisageables :

1) Améliorer le régime du gage sur stocks

Cette amélioration pourrait prendre deux formes :

- **Soit** la clarification du régime du gage applicable aux établissements de crédit avec la reconnaissance explicite, dans la loi, de la possibilité d'opter pour le régime plus souple du code civil, ce que ne permet pas actuellement la jurisprudence ;
- **Soit** l'assouplissement du régime du gage sur stock du code de commerce notamment par la simplification des modalités d'inscription du gage.

Toutefois, cette amélioration du régime du gage applicable aux établissements de crédit ne nous paraît absolument pas suffisante dans la mesure où cette sûreté présente, en tout état de cause, une faible efficacité en cas de faillite de l'entreprise, étant primée par de nombreux privilèges.

2) Créer une nouvelle sûreté-propiété inspirée du modèle allemand

La seule manière d'assurer une pleine efficacité, en cas de faillite de l'entreprise, à la garantie prise par la banque sur les stocks de l'entreprise serait de créer une sûreté-propiété, à l'instar de la cession de créances Dailly pour le poste clients. C'est d'ailleurs le cas en Allemagne où, sous couvert de l'appellation « gage », la garantie prise sur les stocks consiste en effet en un transfert de propriété à titre de garantie en faveur de la banque.

En droit français, ce mécanisme ne pourrait pas s'appeler « gage » mais « sûreté-propiété ».

Par ailleurs, si la question du cadre juridique et réglementaire était réglée, le financement sur stock pourrait potentiellement être développé auprès d'une clientèle d'entreprises industrielles ayant des stocks répondant aux contraintes d'une telle prise de garantie. Des éléments complémentaires pourraient par la suite être étudiés si besoin était, notamment à l'instar de ce qui semble exister aux USA sur le partage de risque.

Complément à la contribution de la FBF

Le modèle allemand évoqué par Michel Dumont, dirigeant du groupe Le Bronze Industriel

Membre du groupe de travail sur le financement des entreprises industrielles au CNI, Michel Dumont a fait part de son expérience en Allemagne où il est propriétaire de 2 sites industriels spécialisés dans le cuivre. La technique du financement des stocks à l'allemande présente selon lui les avantages de l'efficacité et d'une grande flexibilité. Ce mode de financement est intrinsèquement lié à la culture des stocks en Allemagne, référence majeure de la valorisation d'une entreprise.

Michel Dumont a souligné les critères d'éligibilité des entreprises à ce mode de financement et les caractéristiques de ce dernier en Allemagne :

- financement destiné aux entreprises saines ;
- le contrat s'apparente à une ligne d'autorisation, c'est-à-dire par débit en compte et non à un prêt amortissable. Le financement est "classique" avec un taux qui est fonction de la solvabilité du client. La valeur du crédit accordé est fonction de la valeur estimée du stock à laquelle sont déduits un abattement de 20 % environ ainsi que les créances fournisseurs sur ledit stock ;
- audit (onéreux) effectué par les banques, préalable à la mise en place de ce financement ;
- perception de frais par les banques chaque année ;
- contrats de 3 à 5 ans (impossibilité sur 1 an) ;
- pas de dépossession des stocks ;
- présence de covenants dans les contrats.

En comparaison avec les pratiques et le cadre juridique français, nous pouvons analyser que :

- par opposition, les contrats existants en France concernent essentiellement actuellement des entreprises fragiles, généralement du secteur industriel
- les banques françaises ont recours à un tiers pour valoriser les stocks, ce qui accroît le coût des financements avec gage sur stocks : les frais liés aux prestations d'expertise, de valorisation et de contrôle des stocks sont à la charge du client, et facturés directement par les entreprises réalisant ces prestations, à des tarifs sur lesquels les banques n'ont pas de droit de regard, et qui sont négociés directement entre le tiers et le client ;
- en cas de défaillance en France, des contraintes sociales et juridiques peuvent empêcher de récupérer les stocks régulièrement gagés ;
- Il est important de souligner que contrairement à la France, la mobilisation du poste clients en Allemagne est moins pertinente dans la mesure où les délais de règlements interentreprises sont bien moins élevés qu'en France (25 jours en moyenne contre plus de 60 jours en France).
- **Mais la différence la plus importante réside dans le fait que dans le système allemand la garantie sur les stocks (matières premières, produits finis) repose sur un transfert de propriété à titre de garantie en faveur de la banque, opposable en cas de procédure collective.** Elle peut se décliner sous plusieurs formes :
 - o Sans dépossession : l'entreprise conserve la possession, appelée "possession directe", la banque ayant une "possession indirecte". L'entreprise garde la détention effective des stocks avec la faculté de transformer voire de vendre les stocks avec obligation de les

remplacer. Elle doit établir des rapports réguliers (pas d'intervention de tiers pour auditer, contrôler...).

- Avec dépossession : les stocks sont placés dans un hangar, un entrepôt douanier ... le suivi est géré par un tiers spécialisé. La banque est propriétaire de tout stock venant en remplacement des stocks initiaux.

Ceci étant dit, une fois les évolutions juridiques préconisées par la FBF réalisées, ce financement pourrait être adapté pour des entreprises en forte croissance et / ou à cycle de production long, et en présence de stocks de matières non périssables ou de produits finis ayant une réelle valeur de marché.

ANNEXE 6 : PANORAMA DES FONDS SECTORIELS POUR L'INDUSTRIE

La consolidation de certaines filières industrielles (au sens des comités stratégiques de filières) peut être encouragée par la création de fonds d'investissement. Toutefois, toutes les filières industrielles n'ont pas le même degré d'organisation, et les outils de financement en fonds propres mis en place ne contribuent pas de manière homogène à cette consolidation.

* * *

Certaines filières sont déjà organisées autour de la relation « donneurs d'ordres / sous-traitants » et ont mis en place des fonds sectoriels dédiés, en partenariat avec les pouvoirs publics

Filière	Fonds	Stade de financement	Taille du fonds	Montant d'investissement/ entreprise
Aéronautique	AEROFUND III	Cap développement, consolidation	150M€	De 2 à 15M€
Automobile	FMEA rang 1 et 2	Cap développement, retournement	600M€ et 50M€	De 5 M€ à 60- rang 1 ; de 1M€ à 5 rang 2
Ferroviaire	CROISSANCE RAIL	Cap développement	40M€	Jusqu'à 4M€
Nucléaire	FDEN	Cap développement	133M€	De 1 à 15 M€

Certaines filières sont plus hétérogènes et segmentées en sous-secteurs. Les relations entre les différents acteurs ne s'établissent pas dans le cadre de relations donneur d'ordre – sous-traitants. Toutefois certains fonds d'investissements ont été établis, avec pour certains la participation de grands groupes, permettant de répondre aux besoins des PME du secteur, en particulier les PME innovantes.

Filière	Fonds	Stade de financement	Taille du fonds	Montant d'investissement/ entreprise
IAA	AGRO INVEST	Cap Développement, transmission	98M€	De 2 M€ à 15M€
Santé biotechnologies	INNOBIO	Cap risque, cap développement	139 M€	De 5 à 15M€
Mode et Luxe	Mode et Finance	Cap risque, cap développement	10M€	De 0,4M€ à 1,5M€
	Patrimoine et création 2	Cap risque, cap développement	45M€	De 1 à 5M€
Eco industries	Fonds Eco technologies	Cap risque	150M€	De 1 M€ à 10 M€
TIC	Société numérique FSN PME	Cap risque	300M€	De 1M€ à 10M€

Enfin, certains secteurs tentent de se structurer en filières en s'appuyant sur un fonds sectoriel :

Filière	Fonds	Stade de financement	Taille du fonds	Montant d'investissement/ entreprise
Construction navale	ATALAYA	Cap risque, Cap développement, transmission	15M€	De 0,5M€ à 2M€
Bois	Fonds Bois	Cap développement	20M€	De 1 à 2M€

* * *

Au-delà des fonds lancés sous l'impulsion des pouvoirs publics, d'autres fonds « sectoriels » peuvent contribuer à la consolidation de celles-ci. C'est le cas de nombreux fonds privés (éventuellement souscrits par des fonds publics) déployant une stratégie sectorielle d'investissement : les principaux secteurs visés sont le numérique, en particulier avec le développement de fonds d'entrepreneurs, la santé et les biotechnologies ou les éco industries (environnement, énergie, renouvelables...).

* * *

Certaines initiatives plus spécifiques - de par leur conception ou leurs cibles-, nationales ou locales, contribuent également à la dynamique de filières, au-delà du seul périmètre défini dans le cadre du CNI.

A titre d'illustration, le Fonds d'Investissement pour la Modernisation des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIMIEC), est un fonds de capital développement, né d'une collaboration entre les organisations professionnelles, de grandes banques mutualistes au travers de leurs caisses régionales et Bpifrance. Doté de 35M€, il cible des entreprises établies de ces secteurs dont le chiffre d'affaires est compris entre 5M€ et 100M€.

Autre exemple, le fonds SISA, Services Innovants de la Santé et de l'Autonomie, dédié aux PME innovantes de la « *silver economy* », lancé en 2014 et doté de plus de 40 millions d'euros (dont Bpifrance est le principal souscripteur) cible une filière multisectorielle: il finance en fonds propres des PME qui répondent aux besoins du citoyen vieillissant dont notamment la prévention, l'information, le maintien et la surveillance à domicile, ainsi que le suivi sanitaire et social et qui sont innovantes et intègrent des outils technologiques (objets connectés, domotique, capteurs, robotique, etc.) et / ou une innovation organisationnelle

Le fonds Filière fluviale est un fonds de capital développement qui répond aussi à cette double approche de filière et plurisectorielle. Doté de 20 millions d'euros, il investit en fonds propres ou quasi fonds propres (0,5M€ à 2M€, exceptionnellement 4M€ par opération) dans des entreprises rentables situées en France, ayant un projet de développement et dont l'activité s'exerce dans les secteurs du transport, de la construction d'unités fluviales, des services associés et du tourisme, contribuant ainsi à la stratégie globale de structuration de la filière, initiée par Entreprendre pour le Fluvial, une association rassemblant Voies Navigables de France, la Caisse des Dépôts et plus de cinquante partenaires publics ou privés (banques, assurances, compagnies de transport, entreprises de tourisme, équipementiers, collectivités, régions, etc.).

Ou encore, un autre exemple au plus près du terrain, les fonds Arve industries Capital, dotés de 30M€ pour l'un et 10M€ pour l'autre et qui interviennent en fonds propres auprès des entreprises de la filière du décolletage, ont été conçus et mis en place avec Bpifrance et les différents acteurs locaux (entreprises, pôle de compétitivité, acteurs financiers locaux) de manière à répondre de manière pragmatique aux besoins spécifiques de redéploiement du secteur.

Annexes

Membres du Conseil national de l'industrie	261
Bureau du Conseil national de l'industrie	263
Vice-présidents des Comités stratégiques de filière et des Sections thématiques	264
Référents parlementaires des CSF	265
Avis du Conseil national de l'industrie sur la transition énergétique - juillet 2013	267
Avis du Conseil national de l'industrie sur l'Europe	272
Décret relatif au Conseil national de l'industrie	276



Membres du Conseil national de l'industrie

Président du CNI	Manuel VALLS	Premier ministre
Ministres (dans l'ordre du décret)		
	Emmanuel MACRON	Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
	Axelle LEMAIRE	Secrétaire d'État chargée du Numérique
	Matthias FELK	Secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français à l'étranger
	Carole DELGA	Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire
	Ségolène ROYAL	Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
	Najat VALLAUD-BELKACEM	Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
	Geneviève FIORASO	Secrétaire d'État chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
	François REBSAMEN	Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social
	Stéphane LE FOLL	Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
	Marisol TOURAINE	Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes
	Alain VIDALIES	Ministre délégué, chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche
	Sylvia PINEL	Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité
	Jean-Yves LE DRIAN	Ministre de la Défense
Membres de droit		
	Alain ROUSSET	Président de l'Association des régions de France
	François BAROIN	Président de l'Association des maires de France
	André MARCON	Président de CCI France
	Alain GRISET	Président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
	Louis SCHWEITZER	Commissaire général à l'investissement
	Régis TURRINI	Commissaire aux participations de l'État
	Nicolas DUFOURCQ	Directeur général de Bpifrance
	Fabrice PESIN	Médiateur national du crédit aux entreprises
	Pierre PELOUZET	Médiateur national des relations interentreprises
	Jean PISANI-FERRY	Commissaire général à la stratégie et à la prospective
	Jean GRELLIER	Député des Deux-Sèvres
	Élisabeth LAMURE	Sénatrice du Rhône
		Député européen

Collège des entreprises industrielles - 15 membres

Arrêté du 27 janvier 2014	Patrick BLAIN	Président du CCFA (Comité des constructeurs français d'automobiles)
	Jean-Yves LE DREF	Président de la SFIC (Syndicat français de l'industrie cimentière)
	Yves DUBIEF	Président du CLIMO (Comité de liaison des industries de main-d'œuvre)
	Joël FOURNY	Représentant l'UPA (Union professionnelle artisanale)
	Jérôme FRANTZ	Président de la FIM (Fédération des industries mécaniques)
	Jean-Philippe GIRARD	Président de l'ANIA (Association nationale des industries agroalimentaires)
	Philippe GOEBEL	Président de l'UIC (Union des industries chimiques)
	Frédéric GRIVOT	Vice-président de la CGPME en charge des Industries (Confédération générale des petites et moyennes entreprises)
	Marwan LAHOUD	Président du GIFAS (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales)
	Christian LAJOUX	Président de la FEFIS (Fédération française des industries de santé)
	Florence POIVEY	Présidente de la Fédération de la plasturgie et des composites
	Loïc RIVIÈRE	Délégué général de l'AFDEL (Association française des éditeurs de logiciels)
	Philippe DARMAYAN	Président du GFI (Groupement des fédérations industrielles)
	Francis DUSEUX	Président de l'UFIP (Union française des industries pétrolières)
	Gilles SCHNEPP	Représentant la FIEEC (Fédération des industries électriques, électroniques et de communication)

Collège des salariés de l'Industrie - 10 membres

Arrêté du 27 janvier 2014	Isabelle MARTIN	Secrétaire confédérale de la CFDT
	Marylise LEON	Secrétaire nationale de la CFDT
	Xavier LE COQ	Délégué national de la CFE-CGC
	Alain GIFFARD	Secrétaire national de la CFE-CGC
	Joseph THOUVENEL	Vice-président de la CFTC
	Serge BRU	Conseiller économique de la CFTC
	Bernard DEVERT	Secrétaire fédéral de la CGT
	Mohammed OUSSEDIK	Secrétaire confédéral de la CGT
	Frédéric HOMEZ	Secrétaire général adjoint de FO
	Pascal PAVAGEAU	Secrétaire confédéral de FO

Collège des personnalités qualifiées - 7 membres

Arrêté du 27 janvier 2014	Pierre-Étienne BINDSCHEDLER
	Marie-Claire CARRÈRE-GEE
Vice-président du CNI	Jean-François DEHECQ
	Stéphane DISTINGUIN
	Élisabeth DUCOTTET
	Clara GAYMARD
	Christian NIBOUREL

Invités

Jean-Lou BLACHIER	Médiateur national des marchés publics
Martial BOURQUIN	Sénateur du Doubs, vice-président de la Commission des affaires économiques au Sénat

Bureau du Conseil national de l'industrie

	Jean-François DEHECQ	Vice-président du Conseil national de l'industrie
	Odile KIRCHNER	Secrétaire générale du Conseil national de l'industrie
	Étienne HANS	Conseiller en charge des filières industrielles - Cabinet du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
	Christophe LEROUGE	Chef du service industrie DGE
Collège des entreprises industrielles	Philippe GOEBEL	Président de l'Union des industries chimiques (UIC)
	Philippe DARMAYAN	Président du groupe des Fédérations industrielles (GFI)
5 membres	Vincent MOULIN WRIGHT	Délégué général du groupe des Fédérations industrielles (GFI)
	Jérôme FRANTZ	Président de la Fédération des industries mécaniques (FIM)
	Frédéric GRIVOT	Vice-président de la CGPME en charge des Industries
Collège des salariés de l'industrie	Isabelle MARTIN	Secrétaire confédérale de la CFDT
	Xavier LE COQ	Délégué national de la CFE-CGC
5 membres	Serge BRU	Conseiller économique de la CFTC
	Bernard DEVERT	Secrétaire fédéral de la CGT
	Pascal PAVAGEAU	Secrétaire confédéral de FO
	ou Frédéric HOMEZ	Secrétaire général adjoint de FO

Vice-présidents des comités stratégiques de filière et des sections thématiques

CSF		
Aéronautique	Président du GIFAS	Marwan LAHOUD
Alimentaire	Président de l'ANIA	Jean-Philippe GIRARD
Automobile	Président de la PFA	Michel ROLLIER
Biens de consommation	Président d'EMINENCE	Dominique SEAU
Bois	Président de la FBIE	Luc CHARMASSON
Chimie & Matériaux	Président de l'UIC	Philippe GOEBEL
Éco-industries	Président du PEXE	Jean-Claude ANDRÉINI
Ferroviaire	Président de la FIF	Louis NÈGRE
Industries extractives et de première transformation	Vice-présidente d'A3M	Catherine TISSOT-COLLE
Industries et Technologies de santé	Président directeur général d'IPSEN	Marc de GARIDEL
Mode et Luxe		
Naval	Président du GICAN	Patrick BOISSIER
Nucléaire	Président directeur général d'EDF	Jean-Bernard LÉVY
Numérique	Délégué général de l'AFDEL	Loïc RIVIÈRE

ST		
Économie circulaire	Directeur général du GFI Délégué national de la CFE-CGC	Vincent MOULIN WRIGHT Xavier LE COQ
Emplois et Compétences	Directrice des ressources humaines groupe d'IPSEN PHARMA Secrétaire confédérale CFDT	Dominique BRARD Isabelle MARTIN
Europe	Délégué Général du Cercle de l'Industrie	François GAYET
Réglementation et Simplification		Alain DEVIC

Référents parlementaires des comités stratégiques de filières¹

Députés membres de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale

CSF	Référent	Circonscription
Aéronautique	Christophe BORGEL (SRC)	Haute-Garonne (9 ^e circonscription)
Alimentaire	Jean-Pierre LE ROCH (SRC)	Morbihan (3 ^e circonscription)
Automobile	Philippe KÉMEL (SRC)	Pas-de-Calais (11 ^e circonscription)
Biens de consommation	Annick LE LOCH (SRC)	Finistère (7 ^e circonscription)
Bois	Thierry BENOÎT (UDI)	Ille-et-Vilaine (6 ^e circonscription)
Chimie & Matériaux	Yves BLEIN (SRC)	Rhône (14 ^e circonscription)
Éco-industries	Hervé PELLOIS (SRC)	Morbihan (1 ^{ère} circonscription)
Ferroviaire	Joël GIRAUD (RRDP)	Hautes-Alpes (2 ^e circonscription)
Industries extractives et de première transformation	Denis BAUPIN (Écologiste)	Paris (10 ^e circonscription)
Industries et Technologies de santé	André CHASSAIGNE (GDR)	Puy-de-Dôme (5 ^e circonscription)
Mode et Luxe	Jean-Paul TUAIVA (UDI)	Polynésie française (3 ^e circonscription)
Naval	Yannick MOREAU (UMP)	Vendée (3 ^e circonscription)
Nucléaire	Clotilde VALTER (SRC)	Calvados (3 ^e circonscription)
Numérique	Corinne ERHEL (SRC)	Côtes-d'Armor (5 ^e circonscription)

¹ Nomination et rôle des référents, voir p. 31 du présent rapport.



Avis du Conseil national de l'industrie sur la transition énergétique²⁹ - juillet 2013

L'industrie française, acteur et moteur de la transition énergétique

L'industrie française ne vit pas la transition énergétique comme une contrainte, elle souhaite contribuer à la définir – l'énergie est pour elle un enjeu essentiel – et y jouer un rôle moteur. Elle est au centre de cette transformation, à la fois comme apporteur de nouvelles solutions, grâce aux efforts de R & D et aux innovations portées par les grands groupes et à la créativité et à la vitalité du tissu de PME françaises du secteur énergétique, et comme consommateur avisé et responsable qui place la consommation énergétique et plus globalement le respect de l'environnement au centre de ses démarches de conception et d'amélioration de ses process. La performance énergétique et la performance environnementale sont aujourd'hui comme les questions sociales indissociables de la performance et du développement industriels.

L'industrie française est mondialement reconnue dans l'énergie nucléaire et compte des entreprises de premier rang dans l'exploration, la production et le transport d'hydrocarbures, les réseaux électriques, les services et l'efficacité énergétiques. Elle a déjà accompli depuis une vingtaine d'années une réduction de l'intensité de sa consommation en énergie. L'industrie manufacturière figure aujourd'hui au quatrième rang des contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre (17,7 % en 2010³⁰, derrière les transports (26,3 %), l'agriculture et la sylviculture (20 %) et le bâtiment résidentiel, tertiaire et commercial (19,6 %), l'industrie de l'énergie générant 12,7 % des émissions.

Faisons du débat sur la transition énergétique l'occasion de refonder une politique énergétique française intégrant l'apport des avancées technologiques, les nouveaux enjeux mondiaux et les évolutions d'usage du XXI^e siècle, assurant à la population et à l'industrie l'accès à une énergie sûre, fiable, compétitive, à faible contenu de CO₂ et qui conforte la dynamique et le leadership mondial de la France dans ce domaine.

I - Les enjeux de la transition énergétique

La France se positionne clairement dans le débat européen et mondial sur le respect de l'environnement, la

préservation des ressources naturelles et les engagements en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil national de l'industrie partage ces engagements pour un développement durable, et, dans l'objectif général d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'une croissance respectueuse de l'environnement et de l'Homme, identifie 4 enjeux majeurs pour la transition énergétique :

- « moins et mieux consommer » en améliorant l'efficacité énergétique globale de l'économie française dans les usages collectifs, industriels, personnels, de produits comme de services, notamment dans les secteurs du logement et des transports,
- maîtriser le coût et le prix de l'énergie en France, facteur primordial de la compétitivité-coût des entreprises comme du pouvoir d'achat des français et de l'accès à l'énergie des populations en situation de précarité³¹,
- maintenir le niveau de performance reconnu mondialement des industries françaises matures dans le secteur de l'énergie et positionner la France aux premiers rangs des industries, activités et technologies nouvelles de l'énergie, en s'attachant à développer celles qui auront le plus d'impact en termes d'emplois en France et de contribution positive à la balance commerciale,
- sécuriser l'approvisionnement, réduire la dépendance à l'égard des énergies fossiles importées et améliorer la balance commerciale.

Conscient de ces enjeux, le Conseil national de l'industrie souhaite contribuer de façon active à la définition de la feuille de route de la transition énergétique pour que celle-ci soit un atout pour l'industrie française en confortant durablement la compétitivité de l'énergie, en accélérant les efforts d'efficacité énergétique, et en capitalisant sur le savoir-faire et la compétence reconnue de la France dans les industries matures de l'énergie pour développer dans les énergies renouvelables de nouvelles filières d'excellence.

²⁹ Cet avis a recueilli l'accord de tous les membres du CNI, notamment du collège des entreprises industrielles et des cinq organisations syndicales, sous réserve du commentaire complémentaire de la CGT en annexe.

³⁰ Citepa, inventaire CCNUCC, janvier 2012.

³¹ La CGT indique que 8 millions de français, dont 2/3 se chauffent au fuel, sont aujourd'hui en situation de précarité énergétique.

II– Dans cet objectif, le Conseil national de l'industrie recommande l'attention aux 6 axes directeurs suivants dans la réflexion en cours sur la transition énergétique

Ces recommandations s'inscrivent dans la continuité des conclusions des différents rapports établis récemment sur la compétitivité et la croissance en France et en Europe. Elles ont été élaborées collectivement par le bureau du CNI et, sous réserve des compléments spécifiques indiqués en annexe, ont recueilli l'accord de tous les membres du CNI nommés au titre du collège des entreprises industrielles, du collège des salariés de l'industrie et du collège des personnalités qualifiées.

1. Conforter la performance du système énergétique français, facteur de compétitivité de l'industrie et de l'économie en France

Dans un contexte général de hausse du coût de l'énergie (pétrole, gaz, électricité), le prix de l'électricité constitue en France globalement un facteur primordial de la compétitivité-coût, au regard des autres pays de l'UE ou de l'OCDE³², notamment grâce au nucléaire, à l'hydraulique et à l'optimisation technico-économique que procure une organisation nationale du système électrique. Cet avantage de compétitivité est aujourd'hui menacé : les mécanismes de soutien aux industries électro-intensives mis en place en Allemagne (exemptions de taxes de réseau et de contributions au financement des énergies renouvelables...) se traduisent pour ces entreprises par des coûts complets inférieurs de plus de 20 % à la France. L'exploitation du gaz de schiste dans des conditions locales favorables procure aux États-Unis du gaz à un prix de 3 à 4 fois inférieur à l'Europe.

La chimie de base, dont l'énergie constitue près de 62 % de la valeur ajoutée, le raffinage de pétrole brut, la production d'aluminium par électrolyse, le papier carton et le bois, la sidérurgie, la fonte, les matières plastiques, les fibres et textiles, toutes les industries intensives en énergie et parfois consommatrices d'hydrocarbures comme matières premières, sont fortement exportatrices et exposées à la concurrence internationale. Le renchérissement du coût de l'énergie les pénalisera fortement. Au-delà de ces industries les plus concernées, **la compétitivité du prix de l'énergie est un enjeu central transversal à toute l'industrie française, aux entreprises, administrations et ménages, avec des effets indirects sur le pouvoir d'achat** dans des budgets déjà handicapés par des coûts de l'immobilier particulièrement élevés. Le poste énergie (logement et transport) mobilise 15 % du revenu des ménages (net d'IR) pour près de 20 % de la population³³.

Les prix de chaque type d'énergie doivent être transparents et refléter les coûts, ce qui n'exclut pas en parallèle de mettre en place des compensations ciblées pour les consommateurs vulnérables, ménages en situation précaire ou secteurs industriels particulièrement exposés au coût de l'énergie.

2. Construire un mix énergétique qui réponde progressivement et pragmatiquement aux enjeux de la transition énergétique, de façon flexible et ouverte aux évolutions technologiques à venir

L'énergie finale consommée en France provient du pétrole à 46,2 %, de l'électricité à 22,1 %, du gaz à 19,8 %, des énergies renouvelables à 8,5 % et du charbon et coke à 3,3 %³⁴. **Grâce aux parcs nucléaire et hydraulique et au recours aux énergies renouvelables, l'électricité produite et consommée en France est très peu carbonée** ; la France est le deuxième pays le moins émetteur de CO₂ en Europe pour la production d'électricité, juste après la Suède. Ce sont avant tout les hydrocarbures fortement émetteurs de CO₂ et à l'origine d'un important déficit de la balance commerciale qu'il faut réduire par des économies (isolation, efficacité énergétique...) ou remplacer par d'autres sources d'énergie.

Le débat sur le mix énergétique s'est à tort cristallisé sur le nucléaire. Celui-ci est un atout pour accroître la part de l'énergie décarbonée dans le mix énergétique total.

L'évolution de la part du nucléaire ne doit pas conduire à dégrader le bilan carbone de l'énergie consommée en France, ni sa compétitivité et sa balance commerciale, dans lesquels le nucléaire joue aussi un rôle positif. Le recours à toutes les énergies sera nécessaire pour satisfaire à la fois la demande de demain et les exigences environnementales.

Le développement des énergies renouvelables à potentiel de compétitivité constitue un impératif de politique énergétique et de politique industrielle : sécurité d'approvisionnement et indépendance énergétique, production décentralisée sur le territoire, protection de l'environnement, potentiel important de développement industriel sur les marchés en croissance, en France et à l'exportation.

La diversification du mix énergétique est à la fois un objectif – porter à 23 % en 2020 la part d'énergies renouvelables dans la consommation³⁵ – et un résultat, produit des options qui seront prises dans le soutien accordé au développement de telle ou telle source d'énergie renouvelable : photovoltaïque, éolien terrestre, éolien offshore, hydrolien et autres énergies marines,

³² La France est la 4^e pays le plus compétitif de l'UE en matière de prix de l'électricité payé par les entreprises : 80,1 € par MWh hors TVA contre 110 € hors TVA en moyenne UE, Rapport « Réinventer la croissance », juin 2013 ; prix moyen de l'électricité pour les industriels dans l'OCDE – France : 1413 \$ la tonne équivalent pétrole pour 1744 \$ en moyenne OCDE, 2011, Agence internationale de l'énergie .

³³ Insee.

³⁴ Bilan de l'énergie, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

³⁵ Engagement pris par la France dans le Paquet énergie-climat européen adopté en 2008.

géothermie, biocarburants, biomasse, méthanisation. Cette évolution devra être accomplie dans la durée, en fonction des maturités technologiques, et guidée par 3 critères impératifs : maintenir la compétitivité-prix globale ; sélectionner les filières d'énergies renouvelables économiquement rentables à moyen terme, créatrices d'emplois industriels en France et ayant un impact positif sur la balance commerciale ; s'assurer des gains réels en termes de réduction des gaz à effet de serre sur toute la chaîne de production.

Le débat en cours doit également examiner de manière objective les gaz et pétrole de schiste et reposer sur une démarche scientifique avec des arguments étayés. Il suppose avant toute décision une évaluation des ressources potentielles de la France, une analyse scientifique de l'impact environnemental des techniques utilisées aux États-Unis, mais aussi de l'impact des techniques alternatives les plus récemment mises en œuvre dans le monde. La recherche menée en France sur la sécurisation des techniques actuelles et sur de nouvelles techniques d'exploitation respectueuses de l'environnement doit être poursuivie. L'enjeu du coût de l'énergie pour la compétitivité globale de l'économie, la croissance et l'emploi est trop important pour que toutes les opportunités ne soient pas étudiées à fond, si elles peuvent être exploitées de façon rentable dans des conditions respectueuses de l'environnement. L'hydroélectricité constitue également une opportunité à travailler dans notre pays.

Enfin, relevons que les technologies et les usages, de la production de l'énergie à sa distribution, sa gestion de l'amont à l'aval des dispositifs de comptage et son stockage, sont dans une telle dynamique de recherche et d'innovation qu'il convient de veiller tout particulièrement à adopter des orientations ouvertes qui permettront à l'avenir de tirer bénéfice des avancées technologiques.

3. Accroître l'effort de recherche et d'innovation dans les industries déjà présentes et favoriser l'émergence de nouvelles activités et filières énergétiques compétitives par une politique continue de soutien à l'investissement et à l'innovation

La France a un véritable savoir-faire dans les industries d'énergies fossiles, elle dispose des réseaux énergétiques et de communication parmi les plus modernes des pays de l'OCDE, et constitue un exemple d'infrastructures énergétiques performantes en Europe et dans le monde. L'excellence de la filière nucléaire française est mondialement reconnue et son effort particulièrement soutenu de R & D doit être conforté. Forte de son leadership, la France doit poursuivre les travaux sur la sûreté, le retraitement des déchets et la nouvelle génération de réacteurs et promouvoir les plus hauts standards de sûreté au niveau international.

Enjeu central en termes d'emplois, de commerce extérieur, de puissance de R & D et de rayonnement international de la France, les industries de réseaux électriques et la filière nucléaire constituent des atouts qu'il convient de conforter, tout en développant concomitamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la gestion intelligente de l'énergie pour faire de la France un leader mondial dans la maîtrise de la demande d'énergie et dans la production d'électricité à bas carbone compétitive.

La France a la chance de disposer d'une diversité géographique propice à la recherche et à la mise en œuvre de nombre d'énergies renouvelables. De nombreuses filières sont concernées par le développement des nouvelles activités associées à la transition énergétique : dans la production, les énergies renouvelables, notamment marines, la méthanisation, la cogénération, les pompes à chaleur ; dans la distribution, la consommation et les usages, l'efficacité énergétique passive et active dans les infrastructures, l'industrie et le bâtiment, les réseaux énergétiques intelligents, le management de l'énergie, l'audit énergétique, le stockage de l'électricité, les véhicules et la mobilité électriques, la propulsion GNL dans le transport maritime et fluvial ...

Pour autant, toutes n'ont pas le même effet d'entraînement sur l'économie française. **À l'évidence devront être privilégiées celles qui peuvent générer le développement de filières rentables et de fabrications françaises compétitives, éolien offshore ou hydrolien par exemple, celles qui ont le plus de potentiel en termes de création d'emplois en France, efficacité énergétique notamment, qui donneront à la France des avantages concurrentiels durables dans la compétition mondiale et auront le plus d'impact positif sur la balance commerciale énergétique.**

Les cycles d'investissement énergétique sont des cycles longs. Optimiser les retombées économiques, la dynamique d'innovation des PME et des grands groupes et les succès de la France à l'international dans ces nouvelles activités demandent qu'une vision stratégique à long terme soit définie, des choix et des priorités clairement établis et déclinés de façon pérenne et cohérente dans des politiques coordonnées investissement/innovation/évolution des compétences.

Faisons des nouvelles activités dans le secteur de l'énergie et des activités associées de production de matériels et d'équipements un pôle central de la politique industrielle nationale en le priorisant en matière d'allocation de soutiens à l'investissement des entreprises et des ménages, de financement de projets et de démonstrateurs, d'allocation de financements publics. La commande publique des administrations,

des collectivités territoriales, et des hôpitaux doit également jouer un rôle d'entraînement moteur dans le développement de ces activités sur l'ensemble du territoire national.

Le CNI s'engage pour sa part à veiller au sein des différentes filières concernées à l'effet d'entraînement et à la solidarité entre les grands groupes et les PME pour amplifier la dynamique et optimiser les retombées économiques, notamment à l'exportation, à encourager le développement d'approches cohérentes et intégrées industrie-services et à s'assurer de la diffusion des programmes d'évolution des compétences.

4. Faire de la transition énergétique une stratégie au service de l'emploi, notamment en anticipant et en accompagnant l'évolution des compétences

Ces nouvelles activités dans le secteur de l'énergie et les activités associées de production de matériels et d'équipements sont l'un des gisements où le potentiel de création d'emplois en France³⁶ à court terme est le plus grand. Il est tiré à la fois par la demande mondiale et par la demande intérieure (citons à titre d'exemples le potentiel lié à l'isolation et à la rénovation du parc immobilier existant et la mise en place de dispositifs de gestion des usages énergétiques). De nombreuses filières sont également concernées par le « verdissement » de leurs métiers.

Pour réaliser ce potentiel de création d'emplois et optimiser le solde net positif, il convient de s'assurer de la capacité des activités nouvelles à répondre à la demande et, pour cela, anticiper l'évolution des compétences des salariés. Les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications mis en place par les branches avec les partenaires sociaux y contribueront. En cohérence avec les choix de technologies et activités retenues comme prioritaires, des programmes de formation doivent être établis dans les différents dispositifs (formation initiale, alternance et apprentissage, formation continue, reconversion) et adaptés avec une forte réactivité aux besoins, qualitativement et quantitativement. L'orientation des jeunes et des salariés vers ces métiers porteurs doit être encouragée. Enfin il convient de prendre en compte la dimension sociale de l'emploi en adoptant une vision globale (conditions de travail et pénibilité, évolution de carrière, niveau des salaires...) pour faire de ces nouveaux emplois des emplois de qualité, attractifs dans la durée.

5. Encourager les industriels dans leur démarche de transition énergétique en leur donnant de la visibilité et en stabilisant le cadre réglementaire et fiscal

L'industrie française a déjà réduit sa contribution aux émissions de gaz de serre, de 36 % entre 1990 et 2010 pour l'industrie manufacturière et de 11 % pour

l'industrie de l'énergie, alors que dans le même temps les émissions liées au transport et au bâtiment progressaient significativement. Pour autant, l'industrie reste soucieuse de poursuivre l'amélioration de son efficacité énergétique. L'énergie est un poste de coût important, et c'est une démarche en ligne avec les engagements de nombreuses entreprises en termes de responsabilité sociale.

Toutes les filières se préoccupent du déploiement de plans d'actions dans ce domaine. Améliorer l'efficacité énergétique, diversifier ses sources d'énergie exigent souvent de repenser et de réorganiser les procédés de fabrication et les flux logistiques. Ces transformations nécessitent des investissements importants qui ne peuvent se décider que dans un cadre réglementaire et fiscal stable.

Le CNI recommande ainsi qu'à l'issue du débat sur la transition énergétique soit établi un cadre réglementaire et fiscal simple, clair et stable, avec un engagement de pérennité dans le temps. Les risques d'incitation à la délocalisation ne doivent pas être négligés et le « verdissement » de la fiscalité doit se faire à impact fiscal global inchangé. L'effet de retour – allouer les recettes de la fiscalité écologique prélevées sur les industriels aux mesures de soutien à la transition énergétique des industriels – aurait du sens. La cogénération, le management de l'énergie, les dispositifs d'effacement nous semblent devoir être particulièrement encouragés.

6. Renforcer la coordination européenne et faire avancer la concertation mondiale

L'interconnexion des réseaux européens rend indispensable la coordination des politiques nationales en matière de recherche, émissions de CO₂, contrats d'approvisionnement à long terme, fiscalité énergétique et environnementale, même si le choix du mix énergétique relève de décisions nationales.

Est-il nécessaire de le rappeler ? C'est du secteur de l'énergie qu'est née, avec la création de la CECA en 1951, l'Union européenne. **La transition énergétique doit à son tour pouvoir devenir un facteur de compétitivité pour les économies européennes** et compter pour ce faire sur l'appui de politiques réglementaires et financières européennes. Des programmes européens de R & D sur les énergies nouvelles et les hydrocarbures non conventionnels, notamment sur les techniques d'exploration et exploitation respectueuses de l'environnement, conforteraient la position de l'Europe dans la compétition mondiale. Sur d'autres aspects des politiques énergétiques, une coordination européenne ferait grand sens. Une approche européenne modifierait les conditions de négociation des grands contrats gaziers : par exemple, à l'image d'autres régions du monde, en apportant un soutien aux industries fortement intensives en énergie

³⁶ Le comité stratégique de filière COSEI - Énergies renouvelables évalue à 100 000 le nombre d'emplois actuels dans les énergies renouvelables (source : Ademe, 2011) et à 125 000 le potentiel de création d'emplois d'ici 2020.

par l'autorisation de dispositifs comme les contrats d'approvisionnement à long terme. Plus largement, c'est une politique volontariste de soutien à la constitution de filières énergétiques décarbonées de dimension européenne que devrait porter l'Europe, en adaptant les principes de construction du marché intérieur de l'énergie qui ont prévalu jusqu'à aujourd'hui.

La France ne pèse que pour 1,2 % des émissions mondiales en 2010. La réduction des émissions de gaz à effet de serre n'est pas un combat qui se mène à l'échelle d'un seul pays ou d'un seul continent. Pour l'efficacité de cette action, et pour minimiser les effets de distorsions de concurrence et les phénomènes de « fuite carbone » handicapant nos industries nationales, il nous paraît essentiel que la négociation d'un accord

mondial sur le climat pour l'après 2020 soit rapidement engagée et que l'Union européenne s'attache dès maintenant à la négociation d'un nouveau paquet climat-énergie à l'horizon de 2030.

Le Conseil national de l'industrie éclaire et conseille les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie, peut être consulté sur les projets de texte ayant un impact sur l'industrie et peut proposer des actions visant à soutenir sa compétitivité et son développement, ses emplois et ses compétences. Les enjeux de la transition énergétique sont stratégiques pour l'industrie. C'est pourquoi le CNI demande à être pleinement associé à la définition des objectifs et à l'élaboration des dispositions de la future loi de programmation afin de contribuer à faire de la transition énergétique un atout pour l'industrie française.

Position spécifique exprimée par des membres du CNI, en complément de leur accord sur l'avis commun

Confédération Générale du Travail

En complément de cet avis collectif, les membres du CNI au titre de la CGT considèrent qu'aux enjeux de la transition énergétique il convient d'ajouter l'accroissement de l'effort de recherche pour atteindre l'objectif de Lisbonne de 3 % et la constitution d'un pôle public de l'énergie pour avoir une réelle maîtrise publique de ce secteur.

Sur la filière nucléaire française, tout en soulignant son excellence, ils relèvent que la politique de sous-traitance dans ce secteur doit faire l'objet d'une vigilance toute particulière, notamment sur les questions des conditions et d'organisation du travail.

Enfin, la CGT souhaite que la politique énergétique française revienne sur les directives de déréglementation du secteur.

Position du COSEI sur l'avis du CNI sur la transition énergétique

Nous avons étudié de façon très attentive le document que vous nous avez soumis.

Nous partageons un certain nombre d'attentes du document comme le problème réel du coût de l'énergie pour notre compétitivité industrielle, notamment pour les secteurs électro-intensifs, et pour l'accès à l'énergie de tous nos concitoyens. Nous partageons également le souhait de disposer d'une visibilité pour les industriels engagés dans la transition énergétique et celui de renforcer la coordination internationale.

Nous préférons cependant aborder la transition énergétique non pas comme le maintien du système énergétique en place mais de façon plus dynamique par une accélération résolue de notre efficacité énergétique et par un développement soutenu des énergies renouvelables, qui sont de plus en plus compétitives et constituent le grand marché de demain sur lequel nous devons construire une ambition nationale.

Ainsi, nous privilégions un mix énergétique intégrant une réduction de nos consommations d'énergie importée, améliorant mécaniquement notre balance commerciale, et offrant une place conséquente pour les énergies renouvelables qui constituent un réservoir important en termes de création d'emplois.

Malgré ses qualités, nous pensons que ce document doit être conçu différemment.

Le 9 Juillet 2013

Jean-Claude ANDREINI
vice-président du COSEI

Antoine de FLEURIEU
président de la filière Efficacité énergétique du COSEI

Jean-Louis BAL
président de la filière ENR du COSEI



Avis du Conseil national de l'industrie³⁷ sur l'Europe

Recentrer les politiques européennes sur l'objectif prioritaire d'un soutien à l'industrie, à la croissance et à l'emploi en Europe

L'industrie européenne connaît depuis une dizaine d'années un recul significatif. Le secteur manufacturier ne représente plus que 15,1 % du PIB de l'Union européenne. Plus de 3,8 millions d'emplois (soit 11 % des emplois de ce secteur) ont été détruits depuis 2008, portant ainsi le taux de chômage de l'Union européenne à 10,9 % de la population active en novembre 2013. À l'inverse, aux États-Unis, on peut observer une reprise très nette de la production manufacturière depuis 2009 et une baisse du taux de chômage (7,2 % en octobre 2013 contre 7,9 % en octobre 2012).

L'Europe est soumise à une rude concurrence venant, non seulement des pays développés (États-Unis, Japon et Corée du Sud), mais également des économies émergentes. Entre 1995 et 2011, la part de la Chine sur le marché mondial des exportations de produits manufacturés à valeur ajoutée a quadruplé pour atteindre 20 %, talonnant ainsi celle de l'Union européenne (UE). La perte de vitesse de l'industrie européenne est sensible sur le dynamisme économique, l'emploi, les exportations, mais aussi sur l'investissement dans la recherche et le développement.

L'Union européenne a pourtant des atouts : première zone économique mondiale, elle dispose d'un grand marché intérieur, d'une avance technologique dans de nombreux secteurs³⁸, d'une main-d'œuvre qualifiée et productive, de grands groupes puissants au niveau mondial et d'un tissu de PME au savoir-faire reconnu. Il est crucial que l'UE puisse les exploiter en se dotant de véritables instruments de politique industrielle. Elle doit pouvoir se battre à armes égales avec ses concurrents mondiaux. À l'occasion de la crise de 2008 et dans le contexte actuel d'une réorganisation majeure des systèmes productifs et des dynamiques de marché à l'échelle mondiale, toutes les puissances économiques ont renforcé leurs mesures de soutien à la restructuration, à l'innovation, à la maîtrise de leur marché intérieur ou à la conquête de marchés internationaux par leurs appareils productifs nationaux, notamment dans les secteurs stratégiques. Le plan de relance américain de 2009 atteint 800 Mds USD. Le Brésil

a lancé en 2013 un plan qui mobilise 12,4 Mds € sur 2 ans afin de renforcer la compétitivité sur 7 secteurs clés. La Chine soutient fortement sa recherche et développement.

La compétition dans laquelle est engagée l'industrie européenne a profondément changé depuis les actes fondateurs de l'Union européenne, que ce soit au sein du marché intérieur commun comme à l'extérieur ou sur les marchés des pays tiers. Un renouveau profond des politiques européennes à l'égard de l'industrie s'impose. L'Europe ne renouera pas avec la croissance et l'emploi sans dynamiser son industrie. Le chômage, les drames sociaux et la perte de vision d'avenir pour les jeunes consécutifs au déclin industriel génèrent une méfiance et une désaffection croissante des citoyens à l'égard de l'Europe. Une Europe dynamique, solidaire, porteuse d'avenir pour toute sa population, forte dans le monde a besoin de s'appuyer sur un tissu industriel performant, diversifié sur tout le territoire, qui exerce des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'activité économique.

L'urgence à agir nécessite un engagement fort au niveau européen

L'industrie, qui représente 80 % des exportations européennes et 80 % des investissements en R & D du secteur privé, contribue significativement à la création de valeur et d'emplois. Elle exerce un effet d'entraînement majeur sur toute l'activité économique, et notamment sur le secteur des services. L'émergence de nouveaux foyers de consommation dans les pays en développement et l'apparition de nouveaux besoins liés aux défis environnementaux et sociétaux créent de vastes opportunités que l'Europe doit saisir. Le redressement industriel sur l'ensemble du territoire doit être une priorité de l'UE.

L'UE doit se doter d'une ambition industrielle forte reposant sur deux piliers :

- la définition d'un cap, grâce à l'adoption en Conseil européen d'un objectif collectif de relèvement de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de l'UE

³⁷ S'associer à cet avis les organisations suivantes membres du bureau du CNI : FIM, UIC, GFI, CGPME, CFDI, CFE-CGC, CFTC, et CGT sous réserve d'un commentaire complémentaire sur « la nécessité de créer un pôle public européen de l'énergie ».

³⁸ L'UE compte par exemple un tiers des brevets des technologies clés génériques au niveau mondial : micro et nanoélectronique, matériaux avancés, photonique, biotechnologie, systèmes de production avancés.

à 20 % en 2020. Cet objectif commun doit être atteint par un renforcement de l'industrie dans chacun des États membres, à commencer par la France, en veillant à l'équilibre des tissus industriels des différents pays.

- **l'adoption d'une stratégie industrielle combinant des mesures transversales** pour la compétitivité et l'emploi et **des mesures de soutien ciblé aux secteurs identifiés** comme clés pour l'économie européenne.

Redynamiser l'industrie européenne pour la croissance et l'emploi nécessite de changer de paradigme

L'UE s'est prioritairement attachée à garantir des règles de concurrence et des démarches d'exemplarité, parfois sans contrepartie de la part des pays tiers, visant à protéger l'intérêt du consommateur. Préserver le producteur, soutenir l'emploi et renforcer la compétitivité des entreprises demandent d'opérer un changement de paradigme consistant à :

- **compléter le principe d'exemplarité, souvent pratiqué de manière unilatérale par l'UE, par un principe de réciprocité**, dans les relations avec les pays tiers. Cela passe notamment par la promotion de normes communes à l'international, un accès symétrique et équitable aux marchés publics, la promotion de la convergence en matière environnementale et sociale, la mise en place d'une réglementation des aides d'État non handicapante pour les industries nationales européennes en comparaison à celles dont bénéficient leurs compétiteurs mondiaux ;
- **étudier le contenu des politiques de l'UE** (politiques de concurrence, commerciale, énergétique, environnementale, de R & D & I, fiscale et sociale) **à la lumière de leur impact sur la compétitivité de l'industrie européenne, dans tous ses aspects³⁹, sur la croissance et sur l'emploi dans les pays européens concernés ;**
- **se préparer pour l'avenir**, en inscrivant la politique industrielle dans une démarche de long terme, en anticipant et en soutenant les technologies et filières stratégiques et à fort potentiel de croissance, l'innovation de produits comme de services, en développant les compétences correspondantes, et en accompagnant, au-delà des investissements de R & D, leur mise sur le marché et leur expansion commerciale sur le marché mondial ;
- **impliquer davantage les partenaires économiques et sociaux**, en approfondissant les consultations *via* le recours accru au dialogue social et à la concertation avec les acteurs économiques.

La mobilisation des dix leviers d'actions suivants nous paraît prioritaire :

1. Réviser la politique de la concurrence pour tenir pleinement compte des impératifs de performance des entreprises sur le territoire européen et à l'international

Il est essentiel que l'UE veille à ce que sa politique de concurrence, dont celle sur les aides d'État, intègre les exigences de compétitivité et de croissance des entreprises européennes, dans un contexte de concurrence internationale accrue et de déploiement dans bon nombre de pays tiers de politiques d'aides volontaristes au profit de leurs entreprises.

2. Conduire une politique commerciale soucieuse de réciprocité et de défense des intérêts industriels européens

L'UE doit se doter d'une politique commerciale ambitieuse, soucieuse de préserver la compétitivité des entreprises européennes, notamment en négociant des accords de libre-échange équilibrés, guidés par la recherche de réciprocité, et ciblés sur les pays les plus prometteurs. Leur impact économique et social doit pouvoir être évalué préalablement, en lien avec les partenaires économiques et sociaux.

Il est important qu'un nouveau règlement robuste sur les instruments de défense commerciale soit adopté et mis en œuvre dans les meilleurs délais afin que l'UE puisse, dans le respect des règles de l'OMC, combattre efficacement et de manière réactive les pratiques déloyales dans le commerce international. Ceci doit s'accompagner, en outre, d'une discussion approfondie et exigeante entre États membres sur l'éventualité de l'octroi à la Chine en 2016 du statut d'économie de marché, qui conditionne la mise en œuvre de ces instruments de défense commerciale, ainsi que sur les contreparties à obtenir.

La politique commerciale doit également s'attacher à l'harmonisation des normes (standards internationaux) et des codes douaniers, à la protection efficace des droits de propriété intellectuelle et au renforcement des législations anticontrefaçon et anticorruption.

Enfin, la ratification des normes sociales des conventions OIT sur le travail forcé et sur la liberté syndicale devrait être un prérequis à l'accès des pays tiers aux marchés publics européens.

3. Déployer une politique énergétique, climatique et environnementale, facteur de compétitivité de l'industrie, de croissance et d'emploi en Europe et assurer un accès abordable et sécurisé aux matières premières

La politique de transition énergétique en Europe doit répondre à un triple enjeu :

- **l'enjeu climatique**, tout en veillant à l'équilibre de l'engagement de tous les acteurs mondiaux dans la lutte contre le changement climatique⁴⁰;
- **la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité des prix de l'énergie**, alors que l'augmentation durable du prix des énergies fossiles aggrave la dépendance énergétique extérieure de l'UE et que l'écart des prix de l'énergie se creuse au bénéfice des principaux pays tiers concurrents ;

³⁹ Coût et hors coût, sur les marchés européen et international.

⁴⁰ L'UE contribue aujourd'hui largement plus que son poids économique : en 2012, l'UE a réduit ses GES de 18 % et ne représentait qu'environ 11 % des émissions mondiales (contre 16 % aux États-Unis et 24 % en Chine). En 2030, elle ne devrait représenter plus que 4 % de ces émissions.

- **la mise en œuvre de nouveaux modèles de croissance plus respectueux de l'environnement.** La transition énergétique est une réelle opportunité pour l'industrie européenne qui doit être conciliée avec l'objectif de garantir aux entreprises européennes des **conditions de concurrence mondiale équitables**.

Comme il l'a souligné dans son avis sur la transition énergétique (*joint en annexe*), le CNI invite les décideurs européens à élaborer rapidement un **cadre énergie-climat pour 2020-2030, garantissant stabilité, clarté et prévisibilité sur le long terme, qui :**

- **garantisse, pour les secteurs intensifs en énergie, un cadre permettant d'assurer des conditions de concurrence mondiale équitables** tout en encourageant les programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique et en minimisant le phénomène de fuites de carbone ;
- **fasse de la transition énergétique une opportunité de déploiement dans les différents pays d'Europe de nouveaux relais de croissance**, en encourageant l'industrie européenne à devenir leader mondial dans les énergies renouvelables, en suscitant le développement dans toute l'industrie de technologies propres et économes en énergie et en développant les emplois associés grâce à des programmes d'évolution des compétences adéquats. Plus largement, l'UE devrait porter, avec transparence, une politique volontariste de soutien à la constitution de filières énergétiques décarbonées de dimension européenne en adaptant les principes de construction du marché intérieur qui ont prévalu jusqu'à présent ;
- **s'accompagne d'un accord international assurant que l'ensemble des principaux émetteurs mondiaux participent à l'effort de réduction des émissions sur des bases comparables à l'Europe.**

Les questions d'approvisionnement en matières premières non énergétiques sont également un véritable enjeu pour l'industrie européenne, notamment pour le secteur de la chimie, de la métallurgie et de l'ensemble des secteurs utilisateurs en aval. Compte tenu des tensions existantes sur les prix et les volumes, ainsi que de la raréfaction de certaines matières premières non énergétiques, l'action de l'UE devrait être menée sur trois fronts :

- **conduire une politique commerciale déterminée et volontariste vis-à-vis des pays riches en ressources primaires essentielles ou minéraux rares** pour garantir l'accès de l'industrie européenne aux matières premières, qui puisse être le pendant de l'offensive de pays émergents dans ce domaine (Chine notamment) ;
- **encourager l'utilisation des matières premières renouvelables, principalement d'origine agricole, au moyen de la bioéconomie** et promouvoir un pacte mondial sur les matières premières comme un bien commun à gérer dans le cadre d'un objectif de développement durable ;
- **promouvoir le développement du recyclage**, la valorisation des déchets et l'utilisation de matières

recyclées, ainsi que l'utilisation de produits et processus innovants plus sobres en matières premières.

4. Prendre en compte dans le processus réglementaire les enjeux de compétitivité industrielle et d'impact sur l'emploi

L'élaboration d'un processus réglementaire de l'UE favorable aux entreprises industrielles exige d'instaurer **un cadre réglementaire stable et prévisible sur le long terme**, ainsi que de renforcer et généraliser le recours aux outils d'évaluation en amont et en aval de l'adoption des textes (tests de compétitivité, bilans de qualité sectoriels), avec si besoin des clauses de rendez-vous d'adaptation des réglementations.

5. Soutenir la R & D et l'innovation, y compris dans sa phase de mise sur le marché, afin de tirer parti des opportunités de croissance

L'UE doit **orienter davantage la politique de soutien à la R & D & I vers l'industrialisation de ses résultats et ce jusqu'à la mise sur le marché de produits, procédés ou services compétitifs**, en adaptant à cet objectif les programmes de financement européens (Horizon 2020 et fonds structurels) et en veillant à leur impact en termes d'activités et d'emplois en Europe. La réglementation européenne des aides d'État doit être revue pour soutenir les entreprises européennes par rapport à leurs concurrents mondiaux largement soutenus par leurs États nationaux et optimiser les impacts en termes d'activité, de croissance et d'emploi du potentiel d'innovation des entreprises européennes, y compris PME.

6. Approfondir et étendre les politiques de filières industrielles

Une stratégie en faveur des grands domaines industriels doit être mise en œuvre afin d'accompagner les mutations, en poursuivant les initiatives dans ce sens (exemples du secteur automobile, de la construction navale, de la sidérurgie et de la chimie), et de renforcer les activités à fort potentiel de croissance qui répondent aux défis sociétaux. Quand c'est pertinent, il convient d'encourager la structuration de véritables filières européennes.

7. Accompagner les évolutions de l'industrie par un renforcement des efforts en matière d'adaptation des compétences

L'Union européenne doit **renforcer les efforts de formation au regard de l'évolution des besoins de l'industrie et des enjeux de demain**, notamment en mettant en œuvre, dès que possible, les initiatives du « paquet emploi », en particulier celles relatives à l'identification et à l'anticipation des besoins et compétences, en promouvant l'apprentissage et la formation tout au long de la vie, en accompagnant les PME dans l'élaboration de stratégies de gestion des ressources humaines. Il est ainsi proposé d'orienter prioritairement les fonds disponibles vers le soutien des thématiques et initiatives susmentionnées.

8. Faire évoluer le marché unique au service de la compétitivité industrielle

Le marché unique doit assurer aux entreprises une protection efficace contre les contrefaçons et la concurrence déloyale des produits à risque ou non conformes à la réglementation, et par là même assurer aux consommateurs une sécurité en termes de qualité et fiabilité des produits.

En matière de mobilité et protection des travailleurs, il conviendrait de poursuivre le renforcement des conditions d'application et de contrôle de la directive « détachement des travailleurs » de 1996 afin de lutter contre le dumping social s'exerçant au sein même de l'Union dans certaines branches.

Dans le cadre de la politique monétaire et des changes, l'UE devrait s'assurer que la parité monétaire, notamment euro-dollar, reflète les réalités économiques et les différentiels de compétitivité des marchés pertinents. L'évolution des échanges internationaux et la place prise par les nouveaux acteurs appellent à une meilleure prise en compte des enjeux de compétitivité à l'export de l'industrie européenne.

9. Assurer une meilleure orientation des financements vers les besoins de l'industrie

Grâce à une mobilisation optimale des instruments européens disponibles (programmes Cosme et Horizon 2020, fonds structurels et instruments de la BEI), l'UE doit s'attacher à diversifier les moyens de financement à la disposition des entreprises industrielles, notamment PME et ETI, et contribuer au développement des modes

de financement alternatifs. En particulier, le capital-risque reste encore très insuffisant en Europe en comparaison des États-Unis, alors qu'il est essentiel à l'émergence et à la croissance dans la durée des PME et ETI innovantes.

10. Revaloriser la dimension sociale, fondamentale dans le développement de l'industrie

L'UE ne pourra faire progresser l'industrie sur de nouvelles technologies et projets innovants sans déployer des politiques sociales s'attachant à l'élévation de la connaissance et au déploiement de la formation professionnelle tout le long de la vie du salarié. Les questions de rémunération et de conditions de travail sont des éléments de reconnaissance indispensables à l'implication et à l'adhésion des salariés. Le rôle des organisations syndicales ne peut être limité au contexte des processus de restructuration, la démocratisation du dialogue social jouant un rôle essentiel dans la création d'une dynamique de relance de l'industrie en Europe.

Dans une économie mondiale fortement concurrentielle et évolutive, l'Union européenne doit procéder rapidement à une adaptation profonde de ses politiques publiques pour tenir compte des impératifs de compétitivité industrielle, de croissance et d'emploi.

Le Conseil national de l'industrie attend du Conseil européen de mars 2014 des signaux forts en ce sens, tant dans les politiques de compétitivité qui y seront débattues qu'en se prononçant pour un cadre énergie et climat 2030 compatible avec cet objectif.

Décret n° 2010-596 du 3 juin 2010 relatif au Conseil national de l'industrie
modifié par décret du 22 février 2013



DECRET

Décret n° 2010-596 du 3 juin 2010 relatif au conseil national de l'industrie

NOR: INDI1012151D

Version consolidée au 24 avril 2013

Le Premier ministre,
Sur le rapport de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,
Vu l'article 37 de la Constitution ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,
Décrète :

Article 1

▶ Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 3

Il est créé une instance consultative dénommée conseil national de l'industrie (CNI) et placée auprès du Premier ministre.

Article 2

▶ Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 4

▶ Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 5

Le conseil national de l'industrie éclaire et conseille les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services à l'industrie en France, aux niveaux national et territorial. Il peut proposer des actions, de dimension nationale ou européenne, visant à soutenir la compétitivité et le développement de ces secteurs d'activité, des emplois et des compétences associés. Il peut soumettre des avis argumentés et des propositions relatifs à l'efficacité des aides publiques dont bénéficie l'industrie, ainsi qu'à l'impact des politiques publiques sur l'industrie et les services à l'industrie.

Dans cet objectif, le conseil national de l'industrie :

- fait toutes propositions pour favoriser le développement de l'activité et de l'emploi dans l'industrie et les services à l'industrie, ainsi que la mise en place d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences industrielles ;
- émet des avis sur l'évaluation des dispositifs existants de soutien à l'industrie et aux activités de services à l'industrie en France ;
- organise les travaux effectués au sein des comités de filières industrielles, aux niveaux national et territorial en favorisant les propositions qui conduisent à l'émergence de contrats de filière mis en œuvre par tout ou partie des participants aux comités de filières industrielles ;
- peut proposer des études prospectives sur tout domaine d'intérêt pour l'industrie et ses services.

Le conseil national de l'industrie peut être consulté sur des projets de texte législatif ou réglementaire, susceptibles d'avoir un impact sur l'industrie. Il peut également être consulté sur toute initiative structurante pour des filières industrielles françaises.

Article 3

▶ Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 4

▶ Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 6

Le conseil national de l'industrie établit un rapport public annuel qui :

- décrit les marchés intérieurs, européens et internationaux des produits industriels ;
- analyse les résultats socio-économiques du secteur de l'industrie en France, notamment en termes de création de richesse et d'emplois, de formation professionnelle et de gestion des compétences, d'investissement, de recherche et innovation et analyse son positionnement par rapport à ses principaux concurrents étrangers ;
- retrace l'ensemble des contributions financières, fiscales et budgétaires de l'Etat et des collectivités publiques à l'industrie et leur efficacité ;
- retrace l'ensemble des évolutions réglementaires et administratives de l'année passée, ayant un impact sur l'industrie.

Ce rapport comprend en annexe les positions des membres du conseil qui le demandent.

Article 4

▶ **Modifié par Décret n°2013-333 du 22 avril 2013 - art. 10**

Le conseil national de l'industrie comprend, outre son président :

1° Des membres de droit :

- les ministres chargés de l'industrie, de l'économie, du commerce extérieur, des petites et moyennes entreprises de l'artisanat, du commerce, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'énergie, de l'éducation nationale, de l'emploi, du travail, de l'écologie, de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la santé, des transports et de l'aménagement du territoire ainsi que le ministre de la défense ;
- le président de l'Association des régions de France ;
- le président de l'Association des maires de France ;
- le président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie ;
- le président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- le commissaire général à la stratégie et à la prospective ;
- le commissaire général à l'investissement ;
- le commissaire aux participations de l'Etat ;
- le directeur général de la Banque publique d'investissement ;
- le médiateur national du crédit ;
- le médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance ;

2° Un député et un sénateur respectivement désignés par le président de l'Assemblée nationale et par le président du Sénat, ainsi qu'un représentant français au Parlement européen désigné par arrêté du Premier ministre ;

3° Les membres énumérés ci-après, répartis au sein de trois collèges et nommés pour trois ans par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'industrie :

- le collège des entreprises industrielles, composé de quinze membres d'organisations syndicales ou professionnelles, représentant des entreprises industrielles ;
- le collège des salariés de l'industrie, composé de deux membres de chacune des organisations syndicales les plus représentatives au plan national des salariés, dans la limite de dix membres ;
- le collège des personnalités qualifiées, composé de sept membres, choisis en fonction de leurs compétences ou de leur expérience dans le domaine de l'industrie.

Article 5

▶ **Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 4**

▶ **Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 8**

Le conseil national de l'industrie se réunit en séance plénière au moins une fois par an sur convocation du Premier ministre ou du ministre chargé de l'industrie.

Les avis et propositions du conseil national de l'industrie sont adoptés par les membres des collèges des entreprises industrielles, des salariés de l'industrie et des personnalités qualifiées. Ils ne doivent pas faire l'objet d'un avis défavorable de dix membres ou plus de ces trois collèges. Ils font mention des éventuelles réserves formulées.

Lorsque le conseil national de l'industrie est consulté, la saisine précise un délai de réponse maximum, qui ne peut être inférieur à deux semaines.

Article 6

▶ **Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 4**

▶ **Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 9**

Le conseil national de l'industrie constitue en son sein, en tant que de besoin, des sections thématiques. Chacune d'entre elles peut faire appel à des experts pour l'assister dans ses travaux.

Il peut également constituer des comités stratégiques de filière chargés de traiter de façon spécifique les questions relatives aux différents secteurs qui les composent et aux relations entre les différents acteurs de ces filières.

Ces comités ont pour mission, chacun pour la filière dont il a la charge, d'effectuer un suivi de l'évolution des activités relevant de son champ de compétence, de l'emploi industriel et de l'adéquation du dispositif de

formation et des mesures de politique industrielle spécifiques à la filière concernée, et de faire des propositions d'actions destinées à développer la compétitivité de la filière. Des contrats de filière sont élaborés à partir des propositions des comités stratégiques de filière. Les comités stratégiques de filière en suivent la mise en œuvre.

Le conseil national de l'industrie examine, lors de ses réunions plénières, les contrats de filières et les rapports qui lui sont présentés par chacun des comités stratégiques de filière et par les différentes sections thématiques.

Article 7

- ▶ Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 10
- ▶ Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 4

Le conseil national de l'industrie est présidé par le Premier ministre, ou par le ministre chargé de l'industrie qui le supplée en cas de besoin.

Le Premier ministre désigne un vice-président, choisi parmi les membres du collège des personnalités qualifiées du conseil national de l'industrie. Celui-ci est assisté d'un bureau, chargé de l'organisation, de la coordination et de l'animation des travaux du conseil national. Ce bureau est composé :

- de cinq membres désignés par le collège des entreprises industrielles ;
- de cinq membres désignés par le collège des salariés de l'industrie ;
- de trois membres, désignés par le ministre chargé de l'industrie, qui assurent en outre le secrétariat du bureau et du conseil national de l'industrie.

Le bureau est présidé par le vice-président du conseil national de l'industrie.

Le bureau établit un règlement intérieur qu'il fait adopter en réunion plénière du conseil national de l'industrie.

Chacun des membres de ce bureau peut être assisté par une personne de son choix.

Le conseil national de l'industrie est rattaché pour sa gestion administrative et budgétaire au ministre chargé de l'industrie.

Article 8

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 1 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 10 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 2 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 3 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 4 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 5 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 6 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 7 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 8 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 9 (Ab)

Article 9

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la défense, le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire et le ministre auprès de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, chargé de l'industrie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 juin 2010.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre auprès de la ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi,
chargé de l'industrie,
Christian Estrosi

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable et de la mer,
en charge des technologies vertes
et des négociations sur le climat,
Jean-Louis Borloo

La ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi,
Christine Lagarde

Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,
Eric Woerth

Le ministre de l'éducation nationale,
porte-parole du Gouvernement,
Luc Chatel

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Valérie Pécresse

Le ministre de la défense,
Hervé Morin

Le ministre du budget, des comptes publics
et de la réforme de l'Etat,
François Baroin

Le ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche,
Bruno Le Maire

Le ministre de l'espace rural
et de l'aménagement du territoire,
Michel Mercier

